

Histoire-Géographie Géopolitique Sciences politiques

Livre du professeur Tle

Sous la coordination de
MARIELLE CHEVALLIER

Professeure agrégée d'histoire, lycée La Folie Saint-James, Neuilly-sur-Seine

EMMANUELLE BYRDY-DÉPATY

Professeure agrégée d'histoire-géographie,
lycée La Hotoie, Amiens

SÉBASTIEN MORENO

Professeur certifié d'histoire-géographie,
lycée Martin Luther King, Bussy-Saint-Georges

FRANCIS LARRAN

Professeur agrégé d'histoire,
lycée Martin Luther King, Bussy-Saint-Georges

MARIANNE VITRAC

Professeure agrégée de géographie,
Maison d'éducation de la Légion d'honneur, Saint-Denis

VIOLAINE MARSELLA

Professeure agrégée de géographie,
école Jeannine Manuel, Londres

Analyses de thèmes

Thème 1 : Frédéric Lasserre, professeur de géographie à l'université Laval
et **Pauline Pic**, agrégée de géographie et doctorante à l'université Laval

Thème 2 : Christophe Wasinski, professeur en sciences politiques et chercheur

Thème 3 : Annette Wieviorka, historienne de la Shoah

Thème 4 : Christian Hottin, conservateur du patrimoine

Thème 5 : Rémi Beau, chercheur postdoctoral en philosophie

Thème 6 : Yamina Bettahar, maître de conférences en sociologie et en histoire des sciences
à l'université de Lorraine





SOMMAIRE

➤ Analyse du thème 1 – Frédéric Lasserre et Pauline Pic	5
Thème 1 – De nouveaux espaces de conquêtes	16
Présentation du thème	16
Introduction. Océan et espace : quelles spécificités ?	16
Axe 1. Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités	22
Travailler autrement	27
Axe 2. Enjeux diplomatiques et coopération	29
Travailler autrement	34
Objet de travail conclusif. La Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans	35
Travailler autrement	40
Méthode	41
Sujet Bac	43
➤ Analyse du thème 2 – Christophe Wasinski	45
Thème 2 – Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution	59
Présentation du thème	59
Introduction. Formes de conflits et tentatives de paix dans le monde actuel	59
Axe 1. La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux	65
Travailler autrement	73
Axe 2. Le défi de la construction de la paix	75
Travailler autrement	81
Objet de travail conclusif. Le Moyen-Orient. Conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux	83
Travailler autrement	91
Sujet Bac	93
➤ Analyse du thème 3 – Annette Wieviorka	95
Thème 3 – Histoire et mémoires	107
Présentation du thème	107
Introduction. Histoire et mémoire, histoire et justice	108
Axe 1. Histoire et mémoire des conflits	111
Travailler autrement	116
Axe 2. Histoire, mémoire et justice	117
Travailler autrement	120
Objet de travail conclusif. L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes	122
Travailler autrement	130
Méthode	131
Sujet Bac	132

> Analyse du thème 4 – Christian Hottin	133
Thème 4 – Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques	146
Présentation du thème	146
Introduction. De la notion de patrimoine au « patrimoine mondial » de l’Unesco	146
Axe 1. Usages sociaux et politiques du patrimoine	151
Travailler autrement	157
Axe 2. Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrence	159
Travailler autrement	165
Objet de travail conclusif. La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection	167
Travailler autrement	174
Sujet Bac	176
> Analyse du thème 5 – Rémi Beau	179
Thème 5 – L’environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire	190
Présentation du thème	190
Introduction. Qu’est-ce que l’environnement ?	190
Axe 1. Exploiter, préserver et protéger	196
Travailler autrement	202
Axe 2. Le changement climatique : approches historique et géopolitiques	204
Travailler autrement	210
OTC. Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes	212
Travailler autrement	217
Méthode	219
Sujet Bac	220
> Analyse du thème 6 – Yamina Bettahar	221
Thème 6 – L’enjeu de la connaissance	242
Présentation du thème	242
Introduction. La connaissance en partage	242
Axe 1. Produire et diffuser des connaissances	249
Travailler autrement	258
Axe 2. La connaissance, enjeu politique et géopolitique	261
Travailler autrement	269
OTC. Le cyberspace : conflictualité et coopération entre les acteurs	271
Travailler autrement	278
Méthode	281
Sujet Bac	282

ANALYSE DU THÈME 1

par Frédéric Lasserre et Pauline Pic, géographes

Frédéric Lasserre est professeur titulaire à l'Université Laval (Québec). Il dirige depuis 2014 le Centre québécois d'Études géopolitiques (CQEG) à l'École Supérieure des Études internationales (Université Laval). Il dirige plusieurs projets de recherche sur la géopolitique de l'Arctique, les frontières maritimes et les routes de la soie.

Pauline Pic est agrégée de géographie et doctorante à l'Université Laval. Ses travaux, encadrés par Frédéric Lasserre (Université Laval) et Stéphane Roussel (ENAP), portent sur l'architecture du système de sécurité à l'échelle de la région Arctique. Ses recherches se concentrent notamment sur le système-océan et interrogent la prise de décision politique face à cet environnement en mutation.

PROGRAMME DU THÈME 1

Introduction - Océan et espace : quelles spécificités ?

- Une connaissance et une maîtrise en constante évolution.
- Les dernières frontières ?

Axe 1 - Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

JALONS

- Les enjeux géopolitiques d'une conquête : la course à l'espace des années 1950 à l'arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...).
- Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes.

Axe 2 - Enjeux diplomatiques et coopérations

JALONS

- Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale.

- Rivalités et coopérations dans le partage, l'exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans : de la création des zones économiques exclusives (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité (conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ : Biological diversity beyond national jurisdiction).

Objet de travail conclusif La Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans

JALONS

- Une volonté politique d'affirmation (discours, investissements, appropriations...).
- Des enjeux économiques et géopolitiques considérables pour la Chine et le reste du monde.

BIBLIOGRAPHIE

- Lasserre F., « Le retour du mythe des passages arctiques : quel trafic maritime dans l'Arctique au XXI^e siècle ? », *Nordiques*, n° 37, 2019.
- Mottet É. et Lasserre F., « La Belt and Road Initiative, un projet viable ? », *Revue Internationale et Stratégique*, n° 115, 2019.
- Lasserre F., « Arctique : une région sous tension ? », *Diplomatie*, n° 102, 2020 ; codirection du numéro spécial sur l'Arctique.
- Lasserre F., « Les changements climatiques : moteur des politiques étrangères en Arctique ? », *Regards géopolitiques - Bulletin du Conseil québécois d'Études géopolitiques*, 2019.
- Mottet É., Lasserre F. et Courmont B (dir.), *Géopolitique de la mer de Chine méridionale. Eaux troubles en Asie du Sud-Est*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2017.
- Pic P., « Le Cadre stratégique 2019 de la politique d'Ottawa en Arctique », *Diplomatie*, n° 102, Janvier 2020.
- Pic P. et Lasserre F., « What is "Arctic" about "Arctic Security" ? », *Arctic Yearbook*, 2019.
- Pic P., Lasserre, F., « Repenser la sécurité arctique : vers une approche territoriale du complexe régional de sécurité », *L'Espace politique* [En ligne], 2017.



1. P. Barthélémy, « L'Inde détruit un satellite et augmente le nombre de débris spatiaux », *Le Monde*, 31 mars 2019.

2. Pour plus de détails, voir par exemple : M. Byers, C. Byers, « Toxic splash: Russian rocket stages dropped in Arctic waters raise health, environmental and legal concerns », *Polar Record*, 2017.

3. Voir par exemple K. Dodds, « Flag planting and finger pointing: The Law of the Sea, the Arctic and the political geographies of the outer continental shelf », 2010.

4. « Tentés par le tourisme spatial ? Voici ce qui vous attend... », non daté, www.nationalgeographic.fr.

Introduction

Le 27 mars 2019, le Premier Ministre Indien annonçait que son pays avait réussi à détruire l'un de ses propres satellites à l'aide d'un missile, ajoutant que l'Inde rejoignait ainsi l'une des « superpuissances de l'espace »¹. L'épisode a aussi soulevé un certain nombre de questions concernant les débris occasionnés par cette destruction. Le gouvernement indien argue que la basse orbite du satellite au moment de sa destruction impliquait que les débris allaient retomber progressivement sur terre. De son côté, le réseau de surveillance spatiale des États-Unis avançait au contraire avoir détecté plusieurs dizaines de débris susceptibles de demeurer en orbite encore longtemps avant leur totale disparition. Si la question des débris est une question juridique complexe², cet incident souligne également plusieurs tendances : l'avènement de nouvelles technologies permet l'exploitation économique de nouveaux espaces mais aussi leur surveillance (technologie de forage en mer ; de pêche industrielle ; de prospection dans des conditions extrêmes ; de lancement de satellites...). Cette exploitation est souvent envisagée comme un vecteur de puissance pour les États – et la déclaration de Narendra Modi en témoigne –, elle pose aussi la question du contrôle possible de ces espaces jusqu'à tout récemment considérés comme *res nullius*, ou échappant au contrôle des États.

Le programme évoque de nouveaux espaces de conquête, mettant en avant un objectif d'identification, au-delà des territoires terrestres, des possibilités d'affirmation et de développement des États liées à la conquête de l'espace et de l'océan. Il s'agit alors de s'interroger sur la nature de ces espaces et à ce que l'on entend par conquête. Car il ne s'agit plus simplement d'arriver et de planter son drapeau pour revendiquer un territoire : quand la Russie plante son drapeau sur le pôle Nord en 2007, par provocation, à part quelques vagues médiatiques, les conséquences juridiques et politiques sont quasi

absentes³. Le geste n'avait même pas la prétention de revendiquer officiellement ce territoire. Il s'avère en effet que la communauté internationale a su encadrer les appétits potentiels dans des conventions internationales. Des cadres juridiques existent, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils aient la capacité d'éteindre toutes les tensions suscitées par le désir de contrôle de ces espaces. Les questions posées par l'actualité soulignent par ailleurs des enjeux complexes et de nature différente, ayant trait tantôt à la souveraineté, en Antarctique par exemple, tantôt aux droits souverains, lorsque l'on parle par exemple de plateaux continentaux étendus, ou du droit de placer des satellites en orbite...

Ces questions, très actuelles, se renouvellent aussi en lien avec la présence de nouveaux acteurs, qu'ils soient étatiques ou privés. Certains prennent de l'importance, qu'il s'agisse de la Chine ou de l'Inde par exemple – mais s'ils occupent une place médiatique de premier plan, ils sont loin d'être les seuls. L'architecture multipolaire du système international implique de fait une plus grande diversité d'États en jeu. De nouveaux acteurs privés entrent également en scène – et on peut notamment penser ici au tourisme spatial, à l'instar des vols spatiaux commerciaux en préparation de la compagnie Virgin Galactic... Autant de développements qui posent de nouvelles questions politiques et juridiques. Comment cet intérêt se manifeste-t-il, et comment s'organise-t-il ?

Nous proposerons ici un éclairage organisé en deux grandes parties, reprenant les deux grands axes suggérés par le programme. La première, plus théorique, envisage les nouveaux espaces de projection de la puissance et les enjeux liés à leur développement. Elle s'intéresse aux cadres juridiques et politiques existants, ainsi qu'aux moyens de projection de la puissance. La seconde partie, plus concrète et appuyée sur des études de cas, s'attarde sur les tensions et enjeux de coopération dans ces « nouveaux espaces de conquête ».

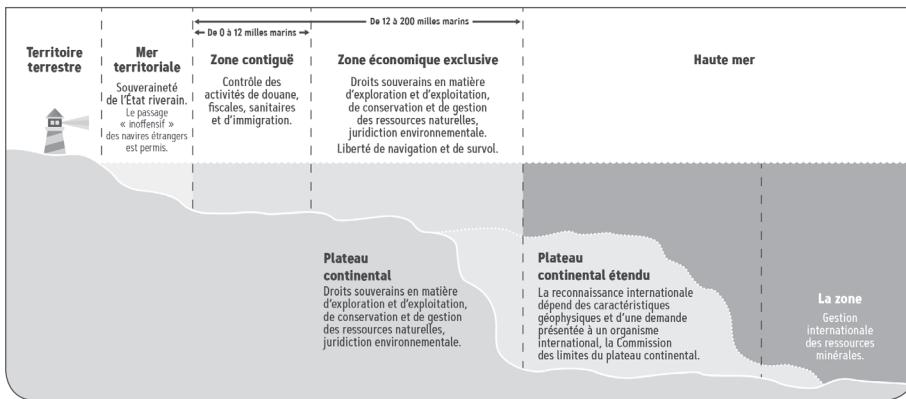


Figure 1 – Le découpage territorial de la mer selon les dispositions de la CMB

I. Conquêtes, affirmation de puissance et rivalités

... Le développement de nouvelles technologies permet d'envisager l'exploitation de nouveaux espaces. Mais selon quelles modalités ? Si de grands traités internationaux existent, ils laissent la porte ouverte à des tensions ou conflits d'interprétation. Cette première partie interrogera d'abord la question de l'appropriation des mers et des océans, puis s'intéressera à la même question – cette fois dans un contexte spatial. Enfin, nous aborderons la question de la projection de la puissance à travers ces revendications.

1. S'approprier les mers et les océans

... À qui appartiennent les mers et les océans ? Voilà une question juridique complexe, à laquelle les grands traités internationaux apportent une réponse partielle. Très rapidement, les mers et océans ont été envisagés comme des espaces de communication et d'échanges. Dans la tradition du droit romain, la mer était considérée comme *res communis*, ouverte à la liberté de navigation et d'utilisation libre pour chacun¹. Grotius, dans sa *Dissertation sur la liberté des mers*, rédigée au XVII^e, écrit qu'il est « permis à toute nation d'aborder toute autre nation et de négocier avec elle »². Dès lors, il apparaît que le droit de la mer se construit principalement autour de la notion de liberté de naviguer³. En réponse se développent cependant des théories

plus territoriales, d'appropriation des espaces maritimes, et l'on pense ici notamment au traité *Mare clausum* de Selden, qui répond au *Mare liberum* de Grotius⁴.

... Pour canaliser les appétits des États et encadrer leurs prétentions d'extension de souveraineté, l'ONU organise en 1958 une première conférence sur le droit de la mer. Elle aboutit à la création de quatre conventions qui vont progressivement se préciser et s'affiner, pour enfin découler, au terme de deux autres grandes conférences internationales, sur la Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer⁵, dite Convention de Montego Bay (CMB). Celle-ci distingue alors deux grands types d'espaces maritimes : les zones sous souveraineté de l'État côtier d'une part, les zones internationales d'autre part.

... Dans le cadre de cette Convention des Nations unies pour le Droit de la Mer (CNUDM), le zonage est alors prévu selon les dispositions suivantes :

» La *ligne de base* est celle qui définit la limite entre les eaux intérieures et la mer territoriale. Il existe plusieurs façons de la définir, mais elle suit généralement la laisse de basse mer, limite basse de l'estran. C'est à partir de cette ligne que sont calculées les autres zones et sa position est donc très importante. Les eaux intérieures sont situées avant la ligne de base, et l'État a souveraineté pleine et entière sur ces eaux.

» Les *eaux territoriales* sont situées sur une zone de 12 miles nautiques (MN) à partir de la ligne de base. Il s'agit également d'un espace où l'État a une souveraineté pleine et entière.

1. A. Bellayer Roille, « Les enjeux politiques autour des frontières maritimes », CERISCOPE Frontières, 2011 [en ligne].

2. A. Guichon de Grandpont [trad.], « Dissertation de Grotius sur la liberté des mers », extrait des *Annales maritimes et coloniales*, Paris, Imprimerie royale, 1845, p. 15.

3. J. Drisch, « Territorialisation des mers et des océans : entre mythes et réalités », *Inflexions*, 2015.

4. A. Bellayer Roille, « Les enjeux politiques... » Op. Cit.

5. Convention des Nations unies sur le droit de la mer de Montego Bay, 10 décembre 1982, <https://www.un.org>.

1. Article 89 de la CNUDM.
2. Autorité internationale des Fonds marins, www.isa.org.jm/fr.
3. Traduction libre de Nations unies – Bureau des Affaires spatiales, « Space Law Treaties and Principles », <https://www.unoosa.org>.

» Au-delà des eaux territoriales, on passe dans l'espace sous juridiction de l'État. La *zone contiguë* s'étend jusqu'à 12 MN après les eaux territoriales. Dans cette zone, l'État côtier a le pouvoir d'exercer des droits de douane et de police. Il peut réprimer les infractions dans les domaines douaniers, sanitaires, fiscaux, et relatifs à l'immigration.

» La *zone économique exclusive* (ZEE), s'étend jusqu'à 200 MN à partir de la ligne de base. Dans cette zone, l'État côtier n'exerce pas sa souveraineté complète, mais possède des droits souverains en matière d'exploration, d'exploitation, de protection et de gestion des ressources naturelles.

••• Au-delà de ces divers espaces maritimes, les fonds marins ont aussi fait l'objet d'appropriations : le concept de plateau continental fait ainsi référence à l'idée d'un prolongement naturel du territoire terrestre sous la mer. Ainsi les États peuvent demander l'extension de leur ZEE, s'ils arrivent à prouver que leur plateau continental est étendu (qu'il va plus loin que les 200 MN prévus par la Convention) : il faut donc déposer un dossier de preuves à une commission des Nations unies qui se chargera de statuer sur la validité scientifique de la demande. Mais un plateau continental étendu n'affecte pas le régime juridique de la colonne d'eau.

••• La Haute mer, enfin, ne peut faire l'objet d'aucune appropriation : « aucun État ne peut légitimement prétendre soumettre une partie quelconque de la Haute mer à sa souveraineté »¹. Au-delà des limites du plateau continental, les fonds marins sont, eux, proclamés patrimoine commun de l'humanité et soumis à ce régime spécifique. Ils sont gérés par l'autorité internationale des fonds marins². Avec la CMB, l'objectif était de tendre vers un usage pacifique des océans. Mais elle peut aussi parfois attiser les appétits et finalement devenir un vecteur de tensions.

••• Car, avec cette Convention, se pose une première question majeure : celle de la délimitation et de la cartographie de ces zones. Toutes les zones prévues par la Convention sont calculées selon les dispositions prévues par la CMB et donc définies à partir de la ligne de base. Mais l'article 8 de la CMB prévoit

plusieurs manières permettant à un État de dessiner sa ligne de base. Cela ouvre bien sûr la porte à des conflits d'interprétation. D'autre part, cette convention a lancé un mouvement de territorialisation de la mer, chaque État revendiquant ses droits souverains sur les espaces marin, tel que prévu par la convention. Dans le cas de zones qui se chevauchent, ou encore dans certaines zones archipelagiques, cela a pu être un vecteur de tension. Il faut noter, enfin, que tous les États n'ont pas ratifié cette Convention, à commencer par les États-Unis... un acteur majeur sur la scène maritime. Nous verrons alors dans la seconde partie, à partir d'études de cas concrètes, comment ce cadre juridique peut-être autant un vecteur de coopération qu'un vecteur de tensions.

2. Réguler la conquête spatiale

••• La question spatiale est aussi une question très actuelle, où les acteurs se multiplient. C'est aussi un espace régulé : il existe cinq principaux traités internationaux qui encadrent les grands aspects de la conquête spatiale, tous négociés sous l'égide de l'ONU, qui dispose d'une agence spécifique dédiée aux questions spatiales, le bureau des affaires spatiales des Nations unies (UNOOSA). Ces grands traités ont été négociés dans les années 1960-1970 pour réguler la « course à l'espace » qui a marqué une période de la Guerre Froide.

••• Les traités, communément appelés « les cinq traités des Nations unies relatifs à l'espace », sont³ :

» Le « *Traité sur l'espace extra-atmosphérique* » (1967). Il s'agit d'un traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

» L'« *accord de sauvetage* » (1968). Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

» La « *Convention sur la responsabilité* » (1972). Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux.

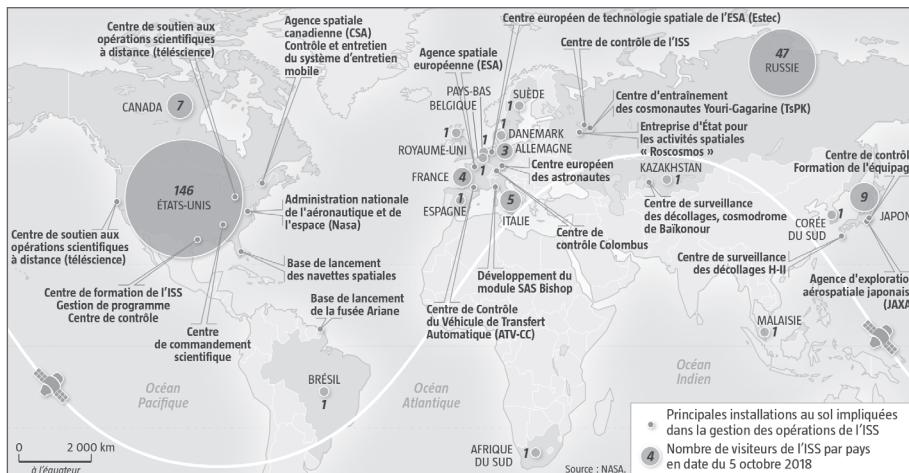


Figure 2 - Gestion des opérations de l'ISS : une coopération Internationale³.

» La « Convention d'enregistrement » (1976). Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

» L'« Accord sur la Lune » (1979). Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes.

... Il semble donc que la coopération soit rapidement établie comme une priorité en matière spatiale.

continue par les États des opérations spatiales effectuées par leurs ressortissants privés, sont enfin envisagées. Pour réguler l'intérêt croissant d'acteurs privés pour l'espace, certains États se sont dotés d'outils juridiques complémentaires, à l'instar de la France et des lois sur la programmation spatiale de 2008².

... À l'échelle internationale, la coopération ne se limite pas à ce seul cadre juridique, et plusieurs opérations spatiales conjointes ont été menées. Le bon fonctionnement de la station spatiale internationale et des missions qui s'y déroulent repose ainsi sur une série d'infrastructures réparties sur plusieurs continents et une collaboration internationale impliquant quinze pays¹. La conquête de l'espace peut ainsi être un formidable vecteur de coopération internationale, même si plusieurs exemples concrets, détaillés dans la 2^e partie, montrent également que cela peut encore être un vecteur de tensions internationales – notamment parce que les questions spatiales demeurent très rattachées à des questions... terrestres.

3. Un vecteur de puissance et de rivalités ?

... Qu'il s'agisse de la conquête des mers ou de la conquête spatiale, le processus de « conquête » est envisagé comme un vecteur de puissance. Dans le domaine maritime, les géographes utilisent la notion de maritimité pour évoquer les différentes façons de s'approprier les mers et les océans⁴, et si ce n'est pas forcément systématiquement le cas, cette maritimité

Ces cinq grands traités ont comme principe fondateur la liberté d'accès à l'espace – on peut y voir ici un parallèle avec les grands principes qui ont guidé la mise en place du droit de la mer et la liberté de naviguer.

... L'utilisation à des fins pacifiques fait également partie des principes fondateurs, ainsi que la non appropriation par les États de la Lune et des corps célestes. Cela implique une absence de juridiction territoriale des États sur ces espaces. La question du sauvetage des astronautes en cas de détresse, celle de la responsabilité des États vis-à-vis des victimes des dommages causés par les objets spatiaux au sol et en orbite, ainsi que l'autorisation et la surveillance

1. Voir le dossier du Centre National d'Études Spatiales [CNES] à ce sujet : <https://cnes.fr/fr/qui-appartient-l'espace-lesprit-des-lois>

2. Voir à ce sujet la bande-dessinée de Marion Montaigne *Dans la combi de Thomas Pesquet*, Dargaud, 2017, qui offre un très bon aperçu de la coopération internationale sur laquelle repose ce type de mission de recherche et d'exploration.

3. Voir le dossier de la NASA, dont la carte est extraite : www.nasa.gov.

4. « Maritimité », geoconfluences.ens-lyon.fr.

1. International Chamber of Shipping, 2020,
www.ics-shipping.org.

2. Voir le chapitre « Géopolitique des mers et océans », dans *Géographie des mers et des océans*, P. Deboudt, C. Meur-Ferec, V. Morel, Paris, Sedes, 2014.

3. J. Racine, « La nouvelle géopolitique indienne de la mer : de l'océan Indien à l'Indo-Pacifique », *Hérodote*, n° 163, 2016. Le numéro spécial consacré à la question des Mers et Océans de la revue *Hérodote* et dont est tiré cet article propose une série d'articles très intéressants sur la question de la géopolitique des mers. www.cairn.info/revue-herodote-2016-4.htm.

4. F. Lasserre, *Le dragon et la mer. Stratégies géopolitiques chinoises en mer de Chine du Sud*. Montréal/Paris, L'Harmattan, 1996.

5. « Les États-Unis annoncent la mise en place, d'ici à 2020, d'une "force de l'espace" », *Le Monde*, 2018.

6. www.bbc.com/news/world-us-canada-50876429.

7. M. Byers, « Cold, dark, and dangerous: International cooperation in the Arctic and space », *Polar Record*, 2019.

est souvent associée pour les États à une logique de projection de leur puissance. À l'époque coloniale, la domination des grands empires coloniaux occidentaux s'est beaucoup appuyée sur la puissance maritime : le « partage du monde » passait aussi par les mers. À cette maritimité est souvent associé le processus de maritimisation. Initialement, celui-ci fait référence à l'accroissement des échanges internationaux par la voie maritime. Il se mesure à une échelle globale, puisqu'aujourd'hui on considère que le commerce maritime représente environ 90 % du commerce mondial¹. Cela se traduit par de grandes disparités à plus grande échelle, avec quelques pôles qui concentrent les flux. Mais la maritimisation comporte aussi un volet géostratégique et géopolitique très important, directement lié à une affirmation de la puissance des États côtiers pour qui la mer constitue la « dernière frontière ».

••• Pour les grands pays émergents par exemple, le processus de maritimisation est particulièrement important pour l'affirmation de leur puissance. La militarisation des espaces maritimes, le développement de marines militaires et des capacités de projection s'observe notamment chez les grands pays émergents et les puissances régionales, dans un mouvement de rééquilibrages face aux grandes puissances maritimes déjà bien établies, que sont en premier lieu bien sûr les États-Unis, mais aussi le Royaume-Uni, la France et la Russie². Le géographe J.-L. Racine étudie ainsi par exemple le virage maritime de la stratégie militaire indienne, soulignant qu'il s'agit d'un virage nécessaire à l'affirmation du pays tant dans son contexte régional, notamment face à la montée en puissance de la Chine, que sur la scène internationale³. Cette montée en puissance de la Chine s'accompagne précisément d'un autre virage maritime opéré tant sur le plan militaire à partir des années 1970, que sur le plan économique avec la maritimisation croissante de l'économie chinoise⁴. La puissance maritime demeure par ailleurs la pierre angulaire de la politique étrangère américaine, lui offrant un formidable moyen de projection de sa puissance tout autour du globe.

••• La dimension géopolitique de la conquête spatiale est aussi dominante, et ce depuis le début. En juin 2018,

le président des États-Unis Donald Trump annonçait vouloir mettre en place une nouvelle force armée uniquement dédiée à l'espace : l'US Space Force⁵. L'ambition affichée était celle d'une supériorité américaine dans le domaine spatial, une supériorité que le président américain qualifiait d'« absolument vitale »⁶. Mais pendant la Guerre Froide déjà, les rapports de force se matérialisaient aussi dans l'espace. Depuis que l'URSS a réussi la mise en orbite du satellite Spoutnik I en 1957, l'espace est devenu une zone à très forte dimension géopolitique. La course à la Lune des années 1960 après ce premier succès soviétique, puis celle des projets balistiques spatiaux des années 1980, voyaient s'affronter les deux grandes puissances américaine et soviétique. Aujourd'hui, le rapport de force n'est plus bipolaire mais bien multipolaire, et ces grandes puissances spatiales doivent composer avec de nouveaux acteurs, y compris ceux venant du secteur privé. C'est ainsi un espace en grande mutation, qui continue d'attiser les appétits de nombreux acteurs, et où les logiques de pouvoir et d'affirmation de puissance demeurent cruciales.

••• C'est aussi, cependant, un secteur où la coopération prévaut. La dynamique est intéressante, car la conquête spatiale est effectivement un vecteur de puissance, mais les coûts très importants et la complexité technique des missions et opérations spatiales rendent nécessaire un certain degré de coopération internationale. Soulignons néanmoins que coopération internationale ne signifie pas nécessairement une mise de côté des objectifs géopolitiques. Très rapidement après la fin de la Guerre Froide par exemple, les États-Unis souhaitent impliquer les russes dans les activités de la station spatiale internationale. Bien sûr, il s'agissait de profiter du savoir acquis par la recherche spatiale russe. Mais il s'agissait également de donner un travail à des scientifiques russes hautement qualifiés et au chômage suite à la chute de l'URSS, et dont les connaissances auraient pu être récupérées par des gouvernements hostiles aux États-Unis⁷. Le réinvestissement américain dans la NASA et la volonté de créer une « space force », tout comme l'épisode indien mentionné en introduction, sou-

lignent bien la dimension géopolitique sous-jacente : toute activité spatiale et aussi une démonstration de force.

••• La dimension géopolitique et géostratégique de la conquête de nouveaux espaces, maritimes ou extra atmosphérique, apparaît donc ici en filigrane. Il s'agit désormais de voir, à travers des études de cas concrètes, comment cela se traduit sur l'échiquier mondial.

II. Enjeux diplomatiques et coopération

1. En Arctique : la coopération prévaut

••• Lorsque l'on parle de conquête et de « nouvelles frontières », l'Arctique revient fréquemment sur le devant de la scène. Il convient cependant d'apporter un certain nombre de précisions à ce propos. Tout d'abord, il convient de bien distinguer deux types de problèmes, avec d'une part, ce qui à trait aux frontières maritimes et au processus de demande de plateau continental, et d'autre part la question du statut des détroits dans les grands passages maritimes.

••• Si l'on évoque d'abord le premier enjeu, il faut bien noter que la course à l'Arctique n'aura pas lieu. En 2008, tous les États côtiers de l'océan Arctique (Canada, États-Unis, Russie, Norvège, Danemark [Groenland]) se sont réunis à Ilulissat pour réaffirmer leur engagement à respecter strictement la CMB et le droit de la mer¹. Cela fait suite notamment à l'épisode du drapeau russe de 2007. Le message adressé à la communauté internationale est clair : l'Arctique n'est pas un nouveau Far-West à s'approprier, c'est un espace soumis à des règles internationales que les pays côtiers entendent respecter. D'ailleurs, comme pour mieux le prouver, la Norvège et la Russie ont réglé en 2010 un différend frontalier dans la mer de Barents.

••• À partir de la ratification de la CMB, qui prévoit la possibilité pour les États de soumettre une demande de plateau continentaux, les États disposent de 10 ans pour déposer le

faisceau de preuve auprès de la commission des plateaux continentaux. La majorité des États Arctiques ont ratifié la CMB dans la 2^e moitié des années 1990. Ils ont alors lancé une série d'expéditions scientifiques pour prouver qu'ils pouvaient prétendre à un plateau continental étendu. Le processus n'a pas suscité de tension entre les différents acteurs, et a même été plutôt un vecteur de coopération. En effet, plusieurs expéditions conjointes ont été menées par exemple en réunissant des scientifiques venus du Danemark et du Canada en 2008. La coopération ainsi envisagée permet de réduire les frais, puisque les coûts sont partagés entre les États participants. Elle permet aussi d'accroître la légitimité des résultats obtenus puisqu'ils sont le fruit d'un travail commun. Ce processus de revendication de plateaux continentaux étendus, même s'il ne faut pas nier son arrière-plan géopolitique, constitue ainsi un véritable exemple de coopération et un enjeu diplomatique de premier plan dans la région. Cet esprit de coopération s'est également traduit par le fait que, si les revendications se chevauchent effectivement au cœur de l'océan Arctique, aucun État ne s'est formellement opposé au dépôt de la revendication d'un autre État auprès de la Commission des Nations unies sur les limites du plateau continental.

••• Concernant la question des passages et du statut des détroits, le problème est d'une nature différente, puisque le débat porte sur le statut des eaux². Le Canada revendique une ligne de base qui fait le tour de son archipel arctique. À ce titre, toute une partie des eaux du passage du Nord-Ouest serait donc considérée par le Canada comme étant des eaux intérieures, ce qui confère à l'État un plus grand contrôle sur la navigation dans la région. Les États-Unis, et l'Europe notamment, contestent cette revendication : pour eux, la ligne de base du Canada ne peut pas longer l'archipel arctique canadien et les détroits relient au contraire deux ZEE, de la mer de Baffin à la mer de Beaufort. La liberté de navigation constituant la pierre angulaire de la politique étrangère américaine, c'est une position qui n'est pas surprenante : dans un détroit international, l'État côtier ne peut s'opposer au passage de navire et le droit de

1. Voir le Chapitre 3, « L'Arctique, zone de confrontation ou de coopération ? Genèse de relations complexes et anciennes » dans F. Lasserre, *Passages et Mers Arctiques*, Québec, PUQ, 2010.

2. Voir le Chapitre 11, « Droit de la mer et souveraineté sur les passages arctiques » dans F. Lasserre, *Passages et Mers Arctiques*, Québec, PUQ, 2010.

1. P. Lee, « *Abominable* attise les tensions en Asie », lapresse.ca, 2019.

2. F. Lasserre, E. Gonon, E. Mottet, *Manuel de Géopolitique*, Armand Colin, 2^e éd., Paris, 2016.

passage inoffensif prévaut. Du côté du Passage du Nord Est, la Russie revendique aussi les détroits comme faisant partie de ses eaux intérieures, alors que les États-Unis et l'Union Européenne s'y opposent. Il faut néanmoins souligner que, pour le moment, les conditions de navigation ne permettent pas d'envisager le développement d'un trafic important – notamment dans le passage du Nord-Ouest. Le problème reste potentiel, mais n'est pas vraiment de nature à causer de réelles tensions diplomatiques entre le Canada et les États-Unis qui, pour le moment, restent sur leurs positions et ont signé un accord en 1988, reconnaissant formellement se mettre d'accord sur, justement, le fait de ne pas être d'accord. C'est bien une vraie volonté politique de coopération qui prévaut ici, et permet de prévenir une montée des tensions.

2. En Mer de Chine du Sud : le même cadre juridique, une situation beaucoup plus tendue

••• Le dernier film des studios Dreamworks, *Abominable*, a créé une vive

polémique lors de sa sortie en Asie du Sud Est. Le film était co-produit par les studios Dreamworks et Pearl Studio, un studio d'animation basé à Shanghai. Le film raconte l'histoire de Yi, qui parcourt la Chine à la recherche de la famille de son ami le yéti Everest. Au début du film, on voit une carte sur laquelle Yi étudie son itinéraire. Et sur cette carte, on distingue nettement la ligne en 9 traits, symbole des revendications chinoises en mer de Chine. Face à cela, le Vietnam a retiré le film des salles. Les autorités malaises et philippines ont demandé la censure de la scène¹. L'épisode souligne remarquablement l'importance des tensions dans la région.

••• Dans cette mer semi-fermée se trouve l'archipel des Spratleys, un archipel qui s'étale sur près de 800 000 km², constitué de plus de 200 rochers, îlots et récifs dont la surface émergée n'excède pas 1 km². Ici, tous les pays riverains revendent tout ou partie de cette mer. Les prétentions sont appuyées sur des revendications de souveraineté sur ces petits îlots, notamment dans l'archipel des Spratleys où l'on trouve des garnisons vietnamiennes, chinoises, malaises, philippines, et taiwanaises. Le sultanat de Brunei revendique également quelques îlots, mais sans les occuper². Car avec un îlot vient une nouvelle ZEE, voire la possibilité de modifier le tracé de sa ligne de base pour élargir les eaux sous contrôle souverain. C'est ainsi que la France possède par exemple la 2^e plus grande ZEE du monde, grâce à son réseau ultramarin. Dans le cas de la mer de Chine du Sud donc, la CMB ne constitue pas vraiment un outil de coopération, au contraire : elle a plutôt servi de prétexte à une course à l'occupation.

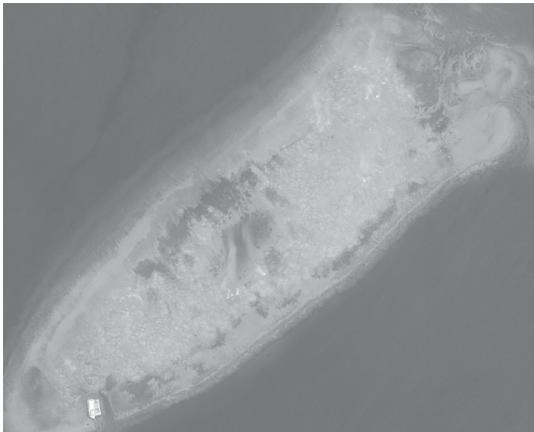


Figure 3 – Vues du récif de Fiery Cross le 31 mai 2014 et le 3 juin 2016.

Le récif de Fiery Cross est un récif situé dans les îles Spratleys en mer de Chine méridionale.



••• Celle-ci commence modestement, en 1956, lorsque Taiwan occupe l'île d'Ilu Aba, la plus grande île des Spratleys. En 1968, les Philippines se lancent dans la course en revendiquant quelques îlots, elles sont suivies par le Vietnam en 1973, et par la Malaisie en 1983. La Chine entre en course en 1987, et cette date marque une augmentation importante des revendications d'occupation. On compte aujourd'hui quarante-deux garnisons, qui peuvent prendre la forme d'une simple cabane installée sur un récif à peine émergé. L'enchevêtrement de ces positions militaires ainsi que l'accroissement du nombre d'acteurs engagés dans cette course indique un enjeu de plus de plus aigu. Les parties visent l'occupation d'un maximum de positions, dont la valeur individuelle décline : les îles étaient d'abord occupées, puis les îlots, et ce sont enfin les récifs qui ont

fait l'objet de revendication, parfois à grand renforts de remblais, comme ici, à Fiery Cross Reef.

... Les revendications chinoises sont donc illustrées par les « neuf tirets » évoqués plus haut. Cette ligne englobe l'essentiel de la Mer de Chine du Sud. Pour appuyer sa légitimité, la Chine évoque des « droits historiques ». Mais si la CMB prévoit un statut pour des « eaux historiques », c'est-à-dire « des eaux que l'on traite comme des eaux intérieures alors qu'en l'absence d'un titre historique elles n'auraient pas ce caractère »¹, leur définition reste floue et contestée, surtout, la CMB ne prévoit pas que la superficie de ces eaux puisse être aussi étendue. Mais la stratégie chinoise est habile, car elle ne revendique pas ces eaux en s'appuyant spécifiquement sur la CMB : elle reste au contraire très floue, ce qui lui évite d'avoir à justifier la légitimité, ou même la légitimité légale de ses revendications². En plus de la Chine, tous les pays riverains de la mer de Chine du Sud ont revendiqué tout ou partie de l'espace maritime : toutes ces revendications se chevauchent et se superposent, dans un complexe enchevêtrement de tracés frontaliers. Les crispations politiques et diplomatiques sont nombreuses et récurrentes entre les parties : il semble que dans ce contexte, la négociation d'une solution soit complexe à envisager, d'autant plus que chaque pays s'oppose aux prétentions des autres : le conflit est loin d'être bipartite, il constitue bien un litige à six acteurs.

... Contrairement à ce que l'on a pu observer dans la région arctique où la CMB a été un outil de coopération entre les États qui se sont mis d'accord pour la respecter et coopérer dans le respect de ses provisions, en mer de Chine du Sud, elle semble catalyser les crispations diplomatiques, voire les tensions militaires.

La volonté des États constitue bien un facteur majeur de stabilité – ou d'instabilité, au-delà des outils juridiques existants

Et la conquête de nouveaux espaces peut dès lors constituer un enjeu géostratégique de premier plan.

3. En Antarctique : sciences et géopolitique

... En Antarctique, le constat qui peut être fait est similaire : c'est bien la volonté politique des États qui préside à l'état de relative coopération pacifique dans la région. La « conquête de nouveaux espaces » s'opère de manière pacifique parce que telle est la volonté des États qui y participent. Cela étant, la coopération qui préside dans la région n'est pas exempte de considérations géopolitiques.

... En 1948, l'explorateur et scientifique américain Laurence Gould écrivait que « la politique dans les régions polaires [était] encore largement préoccupée par les revendications politiques et leur maintien »³. Au moment où il rédige cet essai, sept pays ont enregistré leur revendication sur l'Antarctique : d'abord le Royaume-Uni, en 1908, puis l'Australie, l'Argentine, le Chili, la France, la Nouvelle-Zélande et la Norvège. Il n'est pas étonnant de retrouver à la fois des pays qui ont une certaine proximité géographique avec l'Antarctique, et des pays qui ont lancé de grandes expéditions vers le Pôle Sud, à l'instar de la Grande Bretagne ou de la Norvège. Déjà, les velléités scientifiques avaient ouvert la porte de la région à ces acteurs. Mais ce sont surtout les baleiniers, dont l'importance a été renouvelée au début du xx^e siècle, qui ont conduit aux premières revendications territoriales, compte-tenu du poids économique de leur commerce⁴.

... Peu après la publication de Gould, les États-Unis proposaient un système de gestion conjointe du territoire par eux et les sept États qui avaient déposé une revendication. Resté lettre morte, le projet a finalement été suivi par

1. Affaire des Pêcheries. Arrêt du 18 décembre 1951 : C.I.J. Recueil 1951, p.130.

2. F. Lasserre, E. Gonon, E. Mottet, *Manuel... Op. Cit.*

3. Gould, *Strategy and Politics in the polar areas*, 1948, p. 105. Traduction libre.

4. K. Dodds, A.D. Hemmings, P. Roberts, *Handbook on the politics of Antarctica*, Elgar Online, 2018.

l'organisation de l'année géophysique internationale de 1957-1958, qui incluait un programme Antarctique et a finalement conduit au traité de l'Antarctique. Signé en 1959 et officiellement entré en vigueur en 1961, il est l'emblème de la coopération internationale qui prévaut dans la région – même s'il existe une multitude d'autres traités ayant trait à la coopération et à la gouvernance de l'Antarctique¹.

••• Suite aux négociations et à la ratification de ce traité, la région Antarctique était alors surtout considérée comme un « laboratoire de glace »² : sur le continent, les seules activités étaient scientifiques. Mais très rapidement, dans les années 1960 et 1970, il est apparu que le continent était bien plus qu'un « laboratoire gelé » ; les questions d'appropriation n'avaient pas totalement disparu. S'est en effet rapidement posée la question des ressources, puis celle de leur exploitation. Cependant, aucune ressource n'ayant été à ce jour découverte, les réponses à ces questions ne sont pas encore tranchées. La question n'était volontairement pas abordée par le Traité de l'Antarctique, mais la potentielle présence de ressources minières et d'hydrocarbures demandait qu'elle soit posée. Elle a été à l'origine de débats houleux : une première convention a été signée en 1988 après six longues années de négociation, ne fermant pas la porte à une potentielle exploration, voire une exploitation. Cette convention, dite convention de Wellington, avait pour objet l'encadrement des activités potentielles liées aux ressources minérales. Mais parmi les parties du traité, plusieurs voix se sont élevées fermement contre cette possibilité, au premier rang desquelles la France et l'Australie. En 1991, le protocole de Madrid est alors signé : il rend caduc le traité de Wellington en interdisant l'exploitation des ressources minières... jusqu'en 2048. Et la question des ressources et de leur exploitation n'étant jamais bien loin, à mesure que la date butoir se rapproche, les discussions autour de cette clause du protocole de Madrid reviennent sur le devant de la scène, alors que des États et des compagnies commencent à se positionner dans le cas où cette clause ne serait pas reconduite³.

••• Alors même que l'échéance n'est que dans 28 ans, on constate que la

question des ressources continue de constituer une force politique d'importance. Ici encore, c'est bien la volonté des États qui préside à la coopération, en canalisant les appétits politiques et commerciaux. Dans ce contexte, la recherche scientifique fournit une porte d'entrée intéressante dans la gouvernance de la région – puisqu'il s'agit de la seule activité possible sur le continent. Mais les préoccupations politiques ne sont jamais bien loin : les médias ont par exemple été nombreux à relayer l'information de la réouverture de la base de recherche brésilienne en Antarctique, reconstruite après un incendie majeur... avec des fonds chinois⁴. En Antarctique, comme en Arctique ou dans l'espace, les enjeux scientifiques ne sont jamais très éloignés de préoccupations très géopolitiques.

4. L'espace : des parallèles nombreux avec les régions polaires

••• On peut faire plusieurs parallèles entre la question spatiale et les régions polaires, en matière de « conquête ». Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis se sont engagés dans un effort de neutralisation des espaces qui ne demeuraient sous le contrôle d'aucune nation, pour que la liberté de circulation et d'utilisation de ces espaces perdure. Cela se matérialise par exemple par le traité de l'Antarctique évoqué d'une part, et le traité sur l'usage pacifique de l'espace de 1967. Ces espaces demeurent donc libres d'accès. Mais leur caractère à la fois éloigné, et les conditions extrêmes qu'ils impliquent, rendent toute activité très dispendieuse : l'ampleur des dépenses demandées par ces espaces incite les États à coopérer – ne serait-ce que pour partager les dépenses. Comme le disait Vladimir Poutine en 2010 : « Si vous vous tenez seul, vous ne pouvez pas survivre dans l'Arctique. La nature fait que les gens et les États s'entraident »⁵.

••• Dans l'espace, comme en Antarctique, la même règle s'applique. L'actualité le rappelle fréquemment : l'*Astrolabe*, brise-glace français, devait partir pour une mission de ravitaillement des bases scientifiques françaises en Antarctique pendant l'été 2019. Mais

1. Ibid.

2. Dodds K., Hemmings A.D., Roberts P., *Handbook on the politics of Antarctica*, Elgar Online, 2018, p. 206.

3. Voir par exemple : Jane Perlez, « China, Pursuing Strategic Interests, Builds Presence in Antarctica », *The New-York Times*, 3 mai 2015.

4. « Brazil Inaugurates Rebuilt Antarctic Research Base », *The New-York Times*, 15 janvier 2020.

5. L. Harding, « Vladimir Putin calls for Arctic claims to be resolved under UN law », *The Guardian*, 2010.

alors que des défauts moteurs ont été découverts sur le navire, la France a lancé un appel auprès d'autres nations polaires pour que les scientifiques déjà sur place puissent être ravitaillés, et c'est l'Australie qui a finalement affrété l'un de ses brise-glace pour apporter du matériel et du ravitaillement sur les bases de Dumont d'Urville et Concordia¹.

••• Le parallèle peut aller plus loin et il existe en fait une réelle interconnexion entre ces espaces. La Russie a par exemple largué à dix reprises depuis 2002 des étages de fusées alimentés en diméthylhydrazine asymétrique (UDMH) dans la mer de Barents et la polynie² des eaux septentrionales – zones d'une importance écologique considérable³. L'UDMH est un composant chimique très毒ique utilisé dans le carburant de fusées et qui a causé de nombreux problèmes de pollution au Kazakhstan et en Russie. Tout le carburant n'est pas utilisé lors du lancement de roquettes, et le largage de ces fusées entraîne donc la diffusion du carburant restant dans l'atmosphère. En l'espèce, ce largage s'est opéré notamment au-dessus des eaux de la mer de Barents et de la baie de Baffin : deux espaces peuplés, où les populations doivent donc faire face à une pollution toxique venue de l'espace. Cela ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes légaux, puisque ce relargage se fait au mépris du droit international et des grandes conventions qui existent pour encadrer ce type de pratiques⁴. La question touche alors à la fois le droit de l'espace et les conventions environnementales qui s'appliquent à l'Arctique. Elle requiert une coopération à la fois dans l'espace et sur terre, pour gérer les conséquences de ce relargage.

••• Parce que ces espaces présentent un certain nombre de similarités, ils partagent de fait un certain nombre d'enjeux communs également. Ce sont des espaces lointains, où la science tient une place prépondérante : à ce titre, les

dynamiques de conquête présentent des caractéristiques communes. Mais c'est bien la volonté politique des États impliqués qui, *in fine*, en fait des espaces de coopération ou de confrontation.

Conclusion

••• Les « nouveaux espaces de conquêtes » présentent des visages multiples. Ils présentent aussi de nombreuses similarités. Ce sont les derniers espaces qui font face à une dynamique de territorialisation, généralement pacifique et encadrée par le droit international. Mais les grandes conventions qui régulent ces nouveaux espaces ne peuvent pas, à elles seules, prévenir les tensions. Elles laissent suffisamment de marge de manœuvre aux États pour que ceux-ci aient le dernier mot, et c'est bien eux qui choisissent d'aller dans un sens ou dans l'autre. D'où, pour des contextes apparemment similaires, des situations bien différentes : en Arctique, les États se sont engagés à respecter la CMB et à ainsi contenir la montée de potentielles tensions quant à l'établissement de frontières maritimes. Dans la mer de Chine du Sud, au contraire, l'application stricte et sans véritable dialogue entre les parties de la CMB entraîne des tensions importantes.

••• Dans ce que l'on qualifie parfois de « dernières frontières », à savoir Arctique, Antarctique et espace, les dynamiques se ressemblent beaucoup. Les caractéristiques spécifiques de ces espaces impliquent des comportements comparables de la part des États : l'éloignement, les coûts impliqués par les opérations invitent à une coopération plus avancée. On peut parler dans ces espaces d'« interdépendance complexe »⁵ entre les États, tant les enjeux et acteurs impliqués sont interreliés. Mais la nécessaire coopération impliquée par cette interdépendance n'empêche pas les questions d'affirmation de puissance de se poser également.

1. B. Nogradi, « Australian icebreaker will resupply French Antarctic bases », *Nature*, 26 novembre 2019.

2. Zone de mer polaire où la glace ne se forme presque jamais.

3. M. Byers, C. Byers, "Toxic splash: Russian rocket stages dropped in Arctic waters raise health, environmental and legal concerns", *Polar Record*, 2017.

4. *Ibid.*

5. M. Byers, « Cold, dark, and dangerous... », Op. Cit.



THÈME 1 De nouveaux espaces de conquêtes

Manuel p. 12-73

L'étude de ce thème a un double objectif : identifier les possibilités d'affirmation et de développement des États liées à la conquête de l'espace et de l'océan et comprendre les rivalités qui en découlent.

L'introduction présente les spécificités de l'océan et de l'espace en montrant que la connaissance et la maîtrise de ces espaces est en constante évolution, tout en interrogeant sur leur statut de **dernière frontière**.

Le premier axe met en avant les rivalités entre États, par l'étude des **enjeux géopolitiques** de la **course à l'espace** depuis les années 1950 jusqu'à l'arrivée de **nouveaux acteurs** à l'époque contemporaine. Il montre ensuite **les enjeux de puissance sur les mers et les océans** à travers l'exemple de la **dissuasion nucléaire** et des **forces de projection maritimes**.

Le second axe s'intéresse, à travers les exemples de la station spatiale internationale et de la gestion internationale des mers et des océans, aux négociations diplomatiques qui permettent d'encadrer les **rivalités** entre les États. Il montre également que les **coopérations** internationales sont rendues nécessaires par des intérêts communs tels que la **préservation des ressources**.

Enfin, **l'étude conclusive** porte sur l'affirmation de la puissance chinoise dans l'espace et sur les océans et sur les conséquences économiques et géopolitiques de cette affirmation, alors que le pays est aujourd'hui lancé dans une quête de parité stratégique avec les États-Unis.

Introduction. Océan et espace : quelles spécificités ?

Manuel p. 14-25

Le thème 1 porte sur la conquête de l'espace et des océans, sur son enjeu économique, politique et géostratégique, mais aussi sur les nouveaux modes de gouvernance qui visent à gérer de manière commune ces deux espaces de plus en plus territorialisés. Parce que l'homme a essentiellement habité et aménagé les espaces terrestres, l'océan et l'espace demeurent moins connus. L'introduction de ce thème permet donc aux élèves de définir ces notions complexes, de comprendre leur extension et leur partage, mais aussi la manière dont les États se les approprient.

L'espace et les océans demeurent les dernières frontières à franchir pour l'homme ; leur conquête est indissociable des progrès techniques, du développement économique et du contexte géopolitique au XX^e siècle (Jalon 1).

Aujourd'hui conquis par les sociétés humaines, l'espace et les océans se trouvent au cœur des convoitises, voire des rivalités entre les États, car leur potentiel économique ou leurs ressources peuvent désormais être exploités grâce aux innovations scientifiques (Jalon 2).

BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages

- **A. Louchet**, *Atlas des mers et des océans. Conquêtes, tensions, explorations*, Autrement, 2015.
- **C. Poirier Coutansais**, *La Terre est bleue. Atlas de la mer au xx^e siècle*, Les Arènes, 2015.

► Article

- **I. Sourbès-Verger**, « La tête dans les étoiles, les pieds sur Terre. Des représentations à la réalité », *Hermès, La Revue*, n° 34, 2002/2, p. 9-18.

► Revues

- « L'espace en jeu », *L'information géographique*, volume 74, 11 août 2010.
- « L'espace : un enjeu terrestre », *Questions internationales*, n° 67, mai-juin 2014.

► Sitographie

- Le site *Marinetraffic* permettant de suivre en direct le trafic maritime dans le monde : <https://www.marinetraffic.com/>

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 14-15

La carte sur la géopolitique de l'espace présente les grandes puissances spatiales ainsi que leur hiérarchie, en fonction des budgets alloués aux programmes spatiaux. Elle dessine aussi une géographie de la conquête spatiale à travers la localisation des bases de lancement, et permet d'aborder à travers l'exemple de l'Agence spatiale européenne le thème central de l'axe 2 : la coopération internationale, qui permet de dépasser parfois les rivalités géopolitiques et géoéconomiques.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 16-17

La carte des espaces maritimes illustre la territorialisation des mers et des océans et les rivalités inter-étatiques qui s'y expriment : une frontiérisation qui passe par la délimitation de ZEE parfois disputées, une militarisation par la présence de flottes de guerre sur toutes les mers du globe, et une montée des conflits de toute nature (revendications territoriales, zones de piraterie).

INTRO 1 – L'espace, la « dernière frontière » à connaître et à conquérir ? p. 18-19

L'espace est une frontière, non au sens de limite juridique ou administrative, mais au sens de la *frontier américaine* : une ligne mouvante que les hommes repoussent au fur et à mesure de la conquête et de l'appropriation d'un espace. La dernière frontière désigne particulièrement l'espace extra-atmosphérique, dont la conquête passe essentiellement par le lancement de satellites et de navettes habitées. Les années 1950 marquent le dépassement de cette frontière, grâce à des avancées scientifiques stimulées par la rivalité États-Unis/URSS dans un contexte de guerre froide.

Comment les progrès techniques et scientifiques ont-ils permis d'améliorer notre maîtrise d'un espace qui reste encore largement à explorer ?

Les **documents 1** et **2** permettent tout d'abord aux élèves de définir la notion d'espace et de comprendre comment le Traité de l'espace en a encadré la conquête. Les **documents 3** et **4** abordent quant à eux les applications liées aux satellites et robots mis en orbite. Les deux derniers documents s'interrogent enfin sur les enjeux économiques de la conquête spatiale, mais aussi sur les conséquences de la multiplication de débris spatiaux en orbite autour de la Terre.

Document 1

L'espace est difficile à définir, compte-tenu de l'absence totale de repères géographiques pour le délimiter. Sa définition est donc artificielle et variable,

même si l'on considère le plus souvent que l'espace extra-atmosphérique commence à 100 kilomètres d'altitude. Cette limite reste néanmoins mouvante : si l'US Air Force considère que l'on quitte l'espace aérien à partir de 80 kilomètres d'altitude, le centre de contrôle de mission de la Nasa établit quant à lui la limite à 122 kilomètres, altitude à laquelle on peut commencer à observer la traînée atmosphérique. L'illustration d'accompagnement permet quant à elle de visualiser les différentes couches de l'atmosphère ainsi que leur appropriation par l'homme pour des usages différenciés selon leur altitude.

Document 2

Le Traité de l'espace constitue le premier accord international sur l'espace. Ce Traité repose sur le principe fondamental : la liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace, sans possibilité pour un État de se l'approprier juridiquement ou territorialement. Il s'agit également d'un traité politique, car dans un contexte de guerre froide, l'article IV insiste sur l'interdiction de mettre une arme nucléaire en orbite : la dissuasion nucléaire qui se joue sur Terre et sur les océans ne peut donc s'étendre hors des limites de l'atmosphère, même si l'utilisation des satellites a joué un rôle important dans le conflit militaire qui opposait les États-Unis et l'URSS.

Document 3

L'utilisation de l'espace par les hommes passe essentiellement par la mise en orbite de satellites, dont les usages sont variés : observation de la terre, météorologie, géolocalisation, etc. En revanche, leur part dans les télécommunications, évoquée à la fin du texte, doit être nuancée : 90 % des informations transitent par les câbles sous-marins, posés au fond des mers et des océans, tandis que leur transmission par satellite est réduite à une portion minime (inférieure à 10 %).

Document 4

Le robot Curiosity sur Mars permet d'illustrer à la fois l'exploration et l'utilisation de l'espace. Ce rover, lancé par la Nasa en 2012, est équipé de nombreux instruments (caméra, station météorologique, spectromètre, détecteur de neutrons, etc.) afin d'explorer la surface de Mars et de déterminer si cette planète a réuni par le passé des conditions rendant possible une vie microbienne. Curiosity doit notamment valider ou invalider les observations de sondes spatiales en orbite autour de Mars, qui avaient détecté des indices d'une présence ancienne d'eau liquide (il y a deux milliards d'année) ainsi que des formations sédimentaires.

Document 5

L'exploration et l'exploitation de l'espace ne poursuivent pas seulement des objectifs scientifiques, comme l'étude du robot Curiosity pourrait le laisser penser,

mais ont aussi une visée économique : extraction minière (les astéroïdes pourraient devenir une source pour l'or, le nickel, le cobalt, le platine...) ou encore tourisme spatial. Le vol du premier touriste spatial, l'Américain Dennis Tito, le 28 avril 2001, a permis d'entrevoir le potentiel d'une ouverture du domaine spatial à l'économie touristique.

Document 6

La mise en orbite d'un nombre croissant de satellites soulève deux problématiques : celle d'une « course à l'espace » dans laquelle les grandes puissances spatiales et les entreprises privées rivalisent pour lancer leurs propres satellites, et une problématique environnementale liée au nombre toujours plus grand de déchets présents dans l'espace. Le Traité de l'espace de 1967 n'a pas abouti à la mise en place d'une gouvernance internationale, et en l'absence de celle-ci, une limitation du nombre de satellites et d'objets artificiels semble difficile à mettre en œuvre.

Cartouche vidéo : Cette émission montre comment la conquête de l'espace est devenue un enjeu de puissance, relevant du *hard power* pendant la guerre froide (militarisation de l'espace par les États-Unis et la Russie), et du *soft power* aujourd'hui (enjeux de l'information, de la télécommunication et de prestige).

Corrigé des questions

1. L'espace est une étendue qui sépare les astres entre eux, et qui se situe au-delà de l'atmosphère terrestre, c'est-à-dire à plus de 100 kilomètres d'altitude au-dessus de la surface de la Terre, selon la définition la plus communément admise.

2. La maîtrise de l'espace par l'homme passe par le lancement d'objets artificiels dans l'espace : satellites mis en orbite autour de la Terre, *rovers* permettant de parcourir et d'explorer la surface d'un astre, navettes spatiales pour transporter les hommes dans l'espace. Ces différents moyens permettent aux hommes de développer des connaissances et des techniques ensuite utiles et utilisables sur Terre, que ce soit dans le domaine des connaissances scientifiques ou dans celui du développement économique.

3. La recherche scientifique constitue le premier volet de la conquête spatiale ; le Traité de l'espace encourage d'ailleurs « la coopération internationale dans ces recherches ». Il peut s'agir de mieux connaître les astres célestes (objectif du robot Curiosity sur Mars), mais aussi la Terre, grâce à l'imagerie satellitaire notamment. Cependant, l'enjeu de la conquête spatiale est aussi économique : extraction possible de métaux rares, tourisme spatial, développement des télécommunications (projet de constellation Kuiper développé par Amazon pour desservir les populations n'ayant pas accès à un accès à Internet haut débit).

4. L'espace est devenu un nouveau « Far West » (voir l'expression employée dans le document 6). D'un point de vue politique, la volonté de dominer l'espace engage

une rivalité entre États, alors même que le Traité de 1967 affirme que « l'exploration et l'utilisation de l'espace [...] sont l'apanage de l'humanité toute entière ». D'un point de vue environnemental, la question des débris spatiaux et de la pollution de l'espace devient un problème crucial dans la mesure où il n'existe pas de traité ou de code international imposant une solution à la fin de vie des satellites.

5. L'espace semble bien être une « dernière frontière » pour l'humanité, dans le sens de la *frontier américaine* : un territoire à explorer et conquérir, une limite à dépasser, et dont les ressources pourront potentiellement être exploitées par l'homme.

INTRO 2 – Les océans : des espaces dont la connaissance reste incomplète p. 20-21

La conquête des océans débute à la fin du XV^e siècle lors des Grandes Découvertes, mais il faut attendre le XX^e siècle pour que l'exploration de leur dimension verticale se développe, sous l'effet de recherches prospectives visant à exploiter les ressources sous-marines. L'appropriation des ressources a conduit les États à se partager les surfaces océaniques (convention de Montego Bay), mais l'appropriation des fonds marins, en particulier des abysses, reste très incomplète.

Malgré une appropriation et une territorialisation croissante des océans, les fonds marins seraient-ils la « dernière frontière » du globe ?

Afin de répondre à cette interrogation, les élèves étudient d'abord la manière dont les hommes se sont appropriés les océans dans le temps grâce aux progrès scientifiques (**document 1**), et dans l'espace grâce à une territorialisation et un partage juridique (**document 2**). Les **documents 3** et **4** soulignent néanmoins que la connaissance des océans reste très incomplète, malgré leur potentiel économique. Le **document 5** permet, à l'issue de cette étude, de montrer les interactions entre les applications satellitaires et les activités humaines sur les océans.

Document 1

La connaissance des propriétés et de la verticalité des océans est récente. Le document a été réalisé à partir de la thèse de doctorat de Camille Parrain (*Territorialisation des espaces océaniques hauturiens. L'apport de la navigation à voile dans l'Océan Atlantique*, 2010), dans laquelle la géographe a forgé le concept de « *merritoire* » pour qualifier la territorialisation des espaces maritimes. Cette chronologie revient sur quelques étapes significatives dans la connaissance des océans, et sur les avancées technologiques qui ont permis l'exploration des fonds marins, ou encore l'analyse de la topographie océanique. Le document permet également de comprendre, d'emblée, que les satellites et donc la maîtrise de l'espace ont permis de mieux connaître les océans.

Document 2

La convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée en Jamaïque à Montego Bay en 1982, est un traité international fondamental pour comprendre la territorialisation, la frontérisation des océans, et le partage de leurs ressources par les États maritimes. Cette convention a été étudiée par les élèves dans le programme de spécialité de première, et revient également dans le programme de géographie en tronc commun. Ce schéma n'a donc pas vocation à expliciter le droit de la mer dans ses détails, mais à proposer un rappel des notions vues en classe de première (eaux territoriales, ZEE, eaux internationales).

Document 3

Les abysses, grands fonds océaniques dont la profondeur moyenne se situe entre 3000 et 5000 mètres, sont qualifiées dans le titre du document de « dernière frontière » car leur connaissance est encore incomplète, faute de moyens techniques humains pour explorer les grandes profondeurs. Leur intérêt scientifique et minéralogique (présence de terres rares notamment) en fait néanmoins un objet de convoitise, et devrait accélérer leur exploration dans les temps à venir.

Document 4

Ce texte contextualise l'exemple des abysses présenté dans le document précédent : il s'agit de montrer que les fonds marins restent moins connus et maîtrisés que l'espace extra-atmosphérique, car plus de 90 % des fonds marins restent à explorer. C'est notamment la connaissance topographique des fonds marins qui demeure incomplète. La cartographie coûte cher, elle est réalisée notamment grâce à des sondeurs acoustiques, qui envoient des signaux permettant de déterminer la profondeur et la nature du fond marin. Des systèmes d'imagerie haute résolution permettent quant à eux de visualiser les écosystèmes (par exemple, le robot de l'Ifrémer Victor peut descendre jusqu'à 6 000 mètres de profondeur pour prendre des photographies et des vidéos). L'utilisation des satellites évoquée dans le document 1 ne peut suffire car leur résolution est peu précise (1 à 2 kilomètres).

Document 5

L'infographie permet de mettre en lien la maîtrise de l'espace et celle de l'océan : les applications satellitaires trouvent un usage dans le domaine maritime (géolocalisation, cartographie, etc.). Leur intérêt est renforcé dans un contexte de sécurisation des transports maritimes : l'organisation maritime internationale a ainsi imposé l'AIS (Automatic Identification System), obligatoire pour tous les navires construits après 2002, afin de réduire le nombre de collisions en

mer, de permettre aux autorités de contrôler d'identifier les bateaux, et d'améliorer la réactivité face à un accident maritime.

Corrigé des questions

1. En géographie, un territoire est un espace approprié et aménagé par l'homme. Les océans sont devenus des territoires (ou des « merritoires » si l'on reprend le concept de la géographe Camille Parrain) car les hommes y ont tracé des frontières juridiques ; la convention de Montego Bay de 1982 distingue ainsi trois territoires : les eaux territoriales s'étendent sur 12 milles marins à partir du trait de côte et relèvent de la souveraineté nationale de l'État bordier, les Zones économiques exclusives s'étendent entre 200 et 350 milles marins (selon la prise en compte ou non du plateau continental). Or, chacune de ces aires accorde à l'État riverain des droits d'exploitation sur les ressources maritimes. Au-delà, la haute mer ne dépend de la juridiction d'aucun pays, elle constitue un espace maritime international.

2. La connaissance des océans, après l'exploration de sa dimension horizontale qui s'est accélérée au moment des Grandes Découvertes, a d'abord concerné leurs propriétés physiques et chimiques du XVII^e au XIX^e siècle (salinité, courants marins avec la cartographie du Gulf Stream, dérive des glaces). À partir du XIX^e siècle, l'exploration des fonds marins permet de mieux connaître leur écosystème, mais aussi de découvrir et de recenser de nouvelles espèces. Au XX^e siècle, la pêche hauturière et l'exploitation des ressources off-shore a relancé l'exploration des océans, dans leur dimension verticale cette fois. Malgré les avancées technologiques et l'utilisation des satellites, seuls 5 % des fonds marins sont néanmoins cartographiés et connus de manière précise.

3. La maîtrise de l'espace ici mentionnée relève principalement de l'utilisation des satellites. Leurs usages sont multiples : observation des océans et télédétection de leur surface et des fonds marins, systèmes de télécommunications qui permettent aux navires de communiquer entre eux sur les océans, mais aussi avec leurs bases terrestres, systèmes de géolocalisation (pour permettre le guidage ou le suivi des navires), aide à la recherche et au sauvetage.

4. Notre connaissance de l'espace est plus approfondie que celle des océans car les missions spatiales sont plus médiatisées, et représentent pour les États un enjeu de puissance plus important. L'exploration de l'espace se retrouve donc valorisée depuis la guerre froide, au détriment de celle des fonds marins par exemple, alors que ceux-ci ont un impact direct sur la vie humaine sur Terre.

INTRO 2 (Suite) – Les océans : des espaces largement appropriés par les hommes

p. 22-23

Les océans regorgent de ressources stratégiques, dont certaines se sont raréfierées sur les espaces terrestres. Leur appropriation devient donc un enjeu géo-économique et géopolitique pour les États maritimes, en particulier dans les espaces océaniques encore peu exploités : les fonds marins, ou encore l'océan glacial arctique, dont la fonte des glaces suscite la convoitise des États les plus septentrionaux du globe.

Comment la connaissance et la maîtrise croissante des océans génèrent-elles une tension entre l'exploitation des ressources océaniques d'une part, et la préservation des écosystèmes marins d'autre part ?

Les **documents 1** et **2** présentent le potentiel économique des océans, qui repose sur de nombreuses ressources parfois rares et stratégiques. L'exploitation des fonds marins, longtemps freinée par des difficultés techniques, se développe désormais grâce à de nouveaux instruments (**document 3**). L'exploitation des ressources océaniques génère des tensions croissantes entre les États, particulièrement dans l'Arctique qui présente des enjeux économiques, commerciaux et militaires majeurs (**document 4**).

Document 1

Certains métaux rares sont indispensables au développement des nouvelles technologies comme l'informatique, la téléphonie mobile, les énergies dites « vertes » (ils entrent ainsi dans la fabrication des éoliennes ou encore des véhicules électriques). Or la haute mer recèle des gisements importants, ouvrant la voie à la prospection et à la convoitise de nombreux États. La carte présente les principales ressources dans les zones à nodules et les monts à sulfure (les éléments de ce vocabulaire complexe sont définis en notes dans le **document 2**) ainsi que les États qui les convoitent, occasionnant des rivalités géoéconomiques sur les océans.

Document 2

Le texte précise les idées apportées par la carte du document 1 : quels sont ces métaux rares désormais convoités, et sous quelle forme se présentent-ils dans les fonds marins ? Il permet aussi de comprendre que l'exploitation des ressources halieutiques, les hydrocarbures ou encore le sable, nécessitent une meilleure connaissance et une appropriation accrue des océans. Le texte n'aborde pas néanmoins les problématiques environnementales liées à cette exploitation, le professeur pourra les mettre en lumière lors de l'étude des documents.

Document 3

L'exploitation des ressources des fonds marins est permise notamment par des progrès techniques. Nautilus Minerals, société d'exploration minière sous-marine basée au Canada, possède des robots automatisés aux bras articulés qui ont la capacité de prospecter et extraire des métaux au fond des océans. La photographie présente l'un de leurs trois engins miniers, tandis que l'infographie illustre les moyens d'extraction, du bateau en surface jusqu'aux robots qui arpencent les fonds marins à plusieurs centaines, voire milliers de mètres de profondeur.

Document 4

La carte sur les enjeux de la conquête de l'Arctique permet de saisir les enjeux géoéconomiques et les rivalités stratégiques qui se jouent dans cet océan glacial, dont les périodes d'englacement sont de plus en plus courtes compte-tenu du réchauffement climatique notamment (la couverture de glace a diminué de plus d'un tiers entre 1984 et aujourd'hui dans cet océan). Si les États bordiers convoitent les ressources en métaux, en or et en diamant jusque-là prisonnières des glaces de manière permanente, ils s'intéressent aussi au potentiel navigable de cet océan – parfois surestimé. États-Unis, Canada et Russie sont les principaux protagonistes de ces rivalités, et imposent leur présence dans la région par des bases militaires et des flottes de brise-glace.

Corrigé des questions

1. Les océans représentent un enjeu économique car ils recèlent de nombreuses ressources : métaux rares et précieux (en particulier les « terres rares »), hydrocarbures, ressources halieutiques, produits d'origine marine (sable, algues, etc.). Ces ressources sont encore nombreuses car leur découverte et les technologies permettant de les exploiter sont encore relativement récentes. Or, elles sont valorisables dans des secteurs industriels variés (pharmacie, haute technologie...) et bénéficient d'une forte valeur ajoutée dans les circuits économiques.

2. La carte du document 1 permet d'observer que de nombreux gisements se situent en haute mer, hors de toute juridiction nationale et en dehors des ZEE, ce qui pose la question de leur appropriation et de leur exploitation. Les États sont les principaux acteurs en concurrence : les grandes puissances maritimes, aux moyens financiers et techniques importants, rivalisent dans la prospection et l'exploitation de ces ressources (France, Russie, Japon et Chine en tête). Des entreprises privées se lancent également dans la conquête de cet « eldorado », comme en témoigne la photographie du document 3 qui représente un robot de l'entreprise canadienne Nautilus Minerals.

3. Des recompositions spatiales sont à l'œuvre dans l'océan Arctique : l'Arctique, certes déjà habité et mis en valeur, suscitait peu de convoitises du fait de son englacement. La période de fonte des glaces s'allongeant progressivement, du fait notamment du réchauffement climatique, de nouvelles potentialités économiques le rendent attractif. Il s'agit donc d'une nouvelle frontière au sens de la *frontier américaine* : une ligne qui se déplace (ici, progressivement vers le Nord) pour habiter, aménager et mettre en valeur l'océan Arctique.

4. Les enjeux politiques et économiques sont désormais nombreux en Arctique : l'installation de bases militaires, l'ouverture progressive de routes maritimes, la volonté de développer des installations pour exploiter des ressources off-shore (hydrocarbures, or, diamants ou métaux précieux), témoignent du dépassement d'une frontière jusqu'alors largement englacée. La richesse du sous-sol de l'Arctique sus-

cite donc un intérêt nouveau de la part des États riverains, qui tentent d'étendre leur souveraineté sur cet océan et de déplacer ainsi leur frontière maritime. Les États-Unis, le Canada et la Russie sont devenus rivaux dans cet océan, et se querellent notamment pour délimiter les plateaux continentaux.

5. Les océans et l'espace peuvent être considérées comme les dernières frontières au sens de la *frontier américaine*, de la limite mouvante à dépasser pour conquérir et mettre en valeur de nouveaux territoires. En effet, de larges parties des fonds marins et de l'espace extra-atmosphérique restent encore à explorer et découvrir ; dans les deux cas, le dépassement des frontières de la connaissance a aussi une dimension économique et politique : il permet aux États de dépasser les frontières de leur souveraineté, et d'augmenter leur potentiel économique en tirant parti des ressources maritimes et spatiales.



Axe 1. Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

Manuel p. 26-39

Les modalités techniques et les grands enjeux de la conquête de l'espace et des océans ont été étudiés dans le chapitre introductif. L'axe 1 permet quant à lui d'approfondir la dimension géostratégique et économique de cette conquête, dont certains aspects ont été abordés en classe de 1^{re} dans le thème 3 « Les frontières » : les élèves se sont alors interrogés sur la frontérisation des océans et ses implications géopolitiques, ainsi que sur les rivalités entre les États pour s'approprier les ressources maritimes. Ces problématiques sont approfondies en classe de terminale, et étendues à la conquête de l'espace par les États et les entreprises privées.

Celle-ci débute dans les années 1950 et 1960 dans un contexte de rivalités entre les États-Unis et l'URSS : la guerre froide se joue également dans l'espace, terrain d'affrontement scientifique, technique et militaire entre les deux Grands (jalon 1). Depuis le début des années 2000, de nouvelles rivalités sont apparues dans l'espace, avec l'affirmation d'États émergents, d'agences spatiales internationales ou d'entreprises privées (jalon 2). Sur les océans également se développent des jeux de puissance entre les grandes puissances ; celles-ci déplacent des forces de projection maritimes de plus en plus nombreuses et sophistiquées afin de s'approprier les ressources mais aussi de contrôler les routes commerciales et de mener des opérations militaires depuis la mer (jalon 3).

BIBLIOGRAPHIE/ SITOGRAPHIE/PODCAST

► Ouvrages

- **A. Louchet**, *Atlas des mers et des océans : conquêtes, tensions, explorations*, Autrement, 2018.
- **T. Lecoq, F. Smits**, *Enseigner la mer : des espaces maritimes aux territoires de la mondialisation*, Canopé Éditions, 2016.
- **P. Royer**, *Géopolitique des mers et des océans : qui tient la mer tient le monde*, PUF, 2014.
- *Mers et océans : géopolitique et géostratégie*, Areion, 2018.

► Revues

- *L'atlas de l'eau et des océans : enjeux géopolitiques. 200 cartes*, Le Monde, La Vie, 2017.
- *Géopolitique des mers et des océans*, Les Grands dossiers de *Diplomatie*, n° 33, Areion, 2016.
- *Mers et océans : géopolitique et géostratégie*, Les Grands dossiers de *Diplomatie*, n° 46, Areion, 2018.

► Article

- **É. Frécon**, « Les marines nationales, définitions et redéfinitions de leurs missions dans le monde, après la Guerre froide », *Géoconfluences*, 05/07/2014 : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/les-marines-nationales>

► Sitographie

- Site du ministère de la Défense français offrant de nombreuses ressources sur les forces maritimes françaises et les opérations menées par les acteurs de la dissuasion océanique : <https://www.defense.gouv.fr/marine>
- Site de l'OTAN dédié à ses forces et opérations maritimes. : <https://shipping.nato.int/nsc>

► Podcast

- « L'Europe place ses pions en mer », *France culture*, 28/03/2016.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 26-27

L'axe 1 appréhende l'espace et les océans dans leur dimension géopolitique et géoéconomique. Leur conquête poursuit souvent un objectif d'appropriation (des ressources notamment), qui permet aux États de s'imposer comme des puissances sur la scène internationale, ou d'accroître leur développement économique. Les dates-clés reviennent ainsi sur les grandes étapes qui ont marqué les débuts de la conquête des océans et de l'espace au XX^e siècle.

Le jalon 1 explique comment la course à l'espace s'est développée dans un contexte de rivalités entre les États-Unis et l'URSS (guerre froide), et comment l'arrivée de nouveaux États ou d'entreprises privées a renforcé la pression sur ce nouveau territoire de conquête.

Le jalon 2 porte quant à lui sur la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritime, qui ont créé une hiérarchie entre les puissances militaires, et prennent forme dans la militarisation des océans. Celle-ci a pour objectif de contrôler l'accès aux mers et de mener des opérations militaires depuis la surface océanique.

La carte postale de propagande montre à quel point la conquête spatiale a représenté pour l'URSS un motif de fierté nationale : la carte souhaite une bonne année aux enfants (la fusée est d'ailleurs portée par deux enfants) ; l'illustration laisse à penser que l'année 1964 sera marquée par la poursuite de la conquête spatiale. En effet, Youri Gagarine a effectué le premier vol spatial habité en 1961, tandis que Valentina Terechkowa a été la première femme à voyager dans l'espace en 1963. Forte de ces réussites, l'URSS met donc en avant la figure du cosmonaute et son avancée dans la course aux étoiles, brandissant ainsi un drapeau rouge victorieux (sur l'illustration, entre les mains de la petite fille).

La photographie des sous-marins chinois illustre l'une des forces de projection maritimes dont disposent les grandes puissances maritimes, qui leur permettent de surveiller les routes océaniques ou de mener des opérations militaires. Dans cette course aux océans, la Chine s'impose désormais comme une puissance majeure mais ses ambitions concurrencent celles des États-Unis notamment. L'affirmation de puissance dans l'espace et sur les océans est donc à l'origine de rivalités entre les États.

JALON 1 - La course à l'espace des années 1950 et 1960 p. 28-29

La conquête de l'espace profite des innovations scientifiques et techniques de la Seconde Guerre mondiale, mais elle s'accélère durant la guerre froide lorsque les États-Unis et l'URSS firent de l'espace un nouveau terrain d'affrontement géopolitique et géoéconomique.

Comment la rivalité entre les États-Unis et l'URSS pendant la guerre froide a-t-elle accéléré la conquête de l'espace ?

Les documents 1 et 2 présentent les grandes étapes de la conquête spatiale, et de la Lune notamment. Les documents 3 et 4 montrent quant à eux que cette conquête engendre des rivalités entre les deux Grands pendant la guerre froide, car les États-Unis et l'URSS en font un enjeu de puissance.

Document 1

Cette infographie retrace les grandes étapes de la conquête de l'espace. La frise chronologique circulaire associe les évènements majeurs (lancement de satellites, de sondes et de robots, vols habités...) aux États qui sont à l'origine de ces missions. L'accumulation de points de couleur permet ainsi de visualiser quels pays dominent la conquête spatiale, et donne à voir l'hégémonie états-unienne et soviétique durant la guerre froide, tandis que la période plus contemporaine est marquée par l'affirmation de pays émergents comme la Chine ou l'Inde.

Document 2

Cet article de journal, contemporain de la mission Apollo en 1969, établit un parallèle entre la conquête des océans au XV^e siècle, et celle de la Lune par trois astronautes américains. Mais alors que les Grandes découvertes ont laissé entrevoir la finitude d'un monde dont chaque espace était désormais connu, la conquête spatiale inscrit l'homme dans un univers infini, dont la frontière peut être repoussée jusqu'à une certaine limite – celle des capacités techniques et scientifiques.

Document 3

Durant la guerre froide, l'URSS et les États-Unis rivalisent pour imposer leur puissance. Leur antagonisme s'exprime notamment à travers leurs *hard power*, dans le cadre duquel se joue la conquête spatiale. Celle-ci revêt aussi une dimension idéologique, particulièrement en URSS où la figure du cosmonaute est glorifiée. Ces deux affiches témoignent justement de l'instrumentalisation de la conquête spatiale à des fins idéologiques, particulièrement au début des années 1960 alors que la puissance soviétique domine les États-Unis dans l'espace, par la mise en orbite des premiers êtres vivants en 1960 (les chiennes Bwinka et Strelka) par exemple.

Document 4

La « course à l'espace » entre les États-Unis et l'URSS s'adosse pendant la guerre froide à une rivalité scientifique et technique, qui stimule les progrès dans le domaine spatial. Cette course est d'abord remportée par les Soviétiques qui mettent le premier satellite en orbite en 1957 : Spoutnik, dont les caractéristiques sont explicitées dans le texte.

Corrigé des questions

1. L'élève doit identifier qu'au début de la guerre froide, la course à l'espace est remportée par l'URSS : premier satellite (Spoutnik), puis premier être vivant (la chienne Laïka) à être mis en orbite, premiers humains à aller dans l'espace (Youri Gagarine en 1961, Valentina Terechkova en 1963). Le lancement du programme Apollo marque les débuts de la conquête spatiale des États-Unis ; les premiers pas de l'homme (Neil Armstrong et Buzz Aldrin) sur la Lune en 1969 sont un événement scientifique et médiatique.

2. Dès le premier vol habité de Youri Gagarine en 1961, le personnage du cosmonaute est glorifié en URSS. Son image est utilisée pour mettre en avant la puissance non seulement technique mais aussi idéologique de l'URSS : le lance-missile de la première affiche porte à la fois l'image des chiennes envoyées dans l'espace, mais aussi les symboles de l'URSS communiste. La seconde affiche date de 1961, elle représente donc Youri Gagarine comme personnification de l'homme soviétique héroïsé car porteur des valeurs mises en avant par le régime.

3. Dans les années 1950 et 1960, la NASA concentre ses programmes spatiaux sur la conquête de la Lune, un objectif annoncé par le président John Fitzgerald Kennedy à Houston en 1962. Le programme Apollo débute d'ailleurs en 1961, et c'est la mission Apollo 11 qui réalise cet objectif de conquête de la Lune en 1969 avec les premiers pas de Neil Armstrong diffusés à la télévision. Les États-Unis poursuivent également leur programme de lancement de satellites, débuté en 1958 avec Explorer 1.

4. Les débuts de la conquête spatiale profitent des innovations technologiques de la Seconde Guerre mondiale dans le domaine des missiles intercontinentaux qui évoluent en lanceurs (hérités du V2 allemand du côté des États-Unis, tandis que le missile soviétique R-7 lance le satellite Spoutnik). Cette conquête entre alors dans une concurrence scientifique, économique et idéologique (car relayée par les médias et les instruments de propagande). Elle permet donc aux deux Grands d'exprimer leur rivalité sans affrontement direct.

Bilan

Le lancement du satellite Spoutnik et du premier vol habité par l'URSS a servi d'élément déclencheur pour l'accélération du programme spatial américain. La « course à l'espace » se caractérise par une volonté d'être les premiers à conquérir l'espace, à lancer un satellite, un être vivant, et enfin à poser le pied sur la Lune. Le terme de course renvoie également à la rapidité avec laquelle s'enchaînent les différentes innovations et missions spatiales.

BAC – PRÉPARER LE GRAND ORAL

L'exposé doit être composé des éléments suivants.

- Une introduction problématisée présentant la rapidement la conquête spatiale des années 1950-1960 et le contexte de guerre froide.

- Une argumentation structurée autour des idées suivantes : la conquête de l'espace par les États-Unis au début de la guerre froide, la mission Apollo et les premiers pas de l'homme sur la Lune, puis les conséquences médiatiques et géopolitiques de cette mission. Cette argumentation est illustrée par des images télévisées : discours de Kennedy le 12 septembre 1962 à Houston, premiers pas de Neil Armstrong sur la Lune par exemple.

- Une conclusion s'ouvrant sur les enjeux géopolitiques actuels de la conquête de la Lune, avec l'arrivée de la Chine notamment.

JALON 1 (Suite) - L'intérêt croissant de nouveaux acteurs pour la conquête de l'espace

P. 30-31

Après s'être intéressé à l'hégémonie américaine et soviétique pendant la guerre froide, la suite du Jalon 1 met en avant les nouveaux acteurs qui investissent dans la conquête spatiale. Les documents présentent ces différents acteurs et la manière dont certains États tentent de faire de l'espace un terrain pour imposer leur puissance, sans oublier le rôle croissant des entreprises privées qui voient dans l'espace une nouvelle opportunité lucrative.

Comment les nouveaux acteurs, à la fois partenaires et concurrents, se lancent-ils dans la course à l'espace ?

Les **documents 1 et 2** témoignent de la hiérarchie des puissances spatiales et des rivalités liées à la conquête de l'espace. Les **documents 3 à 6** montrent que de nouveaux acteurs se sont lancés récemment dans la course à l'espace : pays émergents comme l'Inde, agences spatiales internationales (africaine ou européenne), entreprises privées.

Document 1

En dépit de l'importance croissante prise par ces nouveaux acteurs dans la conquête spatiale, les États-Unis demeurent une puissance hégémonique dans la mesure où le budget de la NASA est plus de trois fois supérieur à celui de l'agence spatiale chinoise, qui occupe pourtant le deuxième rang mondial. Ce classement des principaux budgets spatiaux permet également de prendre connaissance des principaux États engagés dans la conquête spatiale.

Document 2

Le dessinateur de presse Patrick Chappatte représente sur ce dessin la rivalité entre les États-Unis et la Chine pour la conquête de la Lune. L'influence de la Chine se manifeste par l'importance de sa diaspora et le nombre de restaurants chinois qu'elle ouvre à travers le monde. Ce *soft power* culturel est repris ici de manière caricaturale, puisque les Chinois ont profité de la conquête de la Lune (*hard power*) pour ouvrir un restaurant chinois, prenant de vitesse le module américain de la NASA qui semble avoir aluni il y a à peine quelques instants. Le nom du restaurant est « *imperial garden* », on pourrait l'interpréter de la manière suivante : la lune devient l'arrière-cour de l'impérialisme chinois.

Document 3

Les États émergents profitent d'une partie de leur forte croissance économique pour développer leur secteur spatial. Ainsi, le texte revient sur la tentative – infructueuse – de l'Inde de faire atterrir un robot sur le sol lunaire en 2019, dans le cadre de la mission Chandrayaan-2.

Document 4

Le lanceur de satellites Ariane est un exemple de coopération dans le secteur spatial. L'agence spatiale européenne (ESA) rassemble en effet 22 pays européens, qui mutualisent leurs ressources financières, intellectuelles, ainsi que certains projets, dont le lancement des fusées Ariane depuis la base française de Kourou.

Document 5

Ce texte offre un exemple de coopération moins connu : celui de l'Agence spatiale africaine, créée par l'Union africaine, et qui compte parmi ses membres les États les plus forts économiquement comme l'Égypte, le Nigeria ou l'Afrique du Sud. Cette coopération vise des objectifs concrets dans le domaine de l'aménagement du territoire ou d'une veille sanitaire ; le texte permet donc de revenir sur les enjeux et les applications de la conquête spatiale abordés dans le chapitre introductif.

Document 6

La photographie porte sur la « privatisation de l'espace », entendu non comme appropriation territoriale mais comme implication croissante des entreprises privées dans l'espace à des fins commerciales. Les entreprises américaines sont pour le moment leader dans ce domaine, SpaceX en tête, dont la photographie illustre l'une des missions spatiales.

Corrigé des questions

1. La Chine et l'Inde s'imposent comme puissances spatiales par des investissements croissants : 2 milliards de dollars pour la Chine en 2017 (3 milliards estimés pour 2019), 1,4 milliard pour l'Inde. Leurs ambitions s'expriment principalement dans la conquête de la Lune : la Chine est le premier pays du monde à se poser sur la face cachée de la Lune en janvier 2019, tandis que la mission indienne Chandrayaan-2 en juillet 2019, qui devait faire alunir un robot « près du pôle sud lunaire », s'est soldée par un échec.

2. Le coût très élevé de la conquête spatiale peut être assumé par des associations d'États, qui mettent en commun leurs compétences scientifiques, techniques, ainsi que leur apport financier. L'Agence spatiale européenne regroupe 22 États qui collaborent notamment pour mettre en orbite des satellites grâce à la fusée Ariane, et mettre en œuvre des applications communes à partir de données satellitaires (comme Galileo), tandis que les États africains émergents ont fondé l'Agence spatiale africaine pour lancer des satellites ou encore observer l'espace grâce au « plus grand radiotélescope mondial » installé en Afrique du Sud.

3. Les États africains qui se lancent dans la conquête spatiale sont principalement les États émergents (Nigéria, Afrique du Sud, Égypte), qui y voient des applications et retombées concrètes : « la gestion des ressources, l'aménagement du territoire, la lutte contre le changement climatique, la réduction des disparités liées au genre, la surveillance de maladies ». Autrement dit, l'observation satellitaire de la Terre leur permettrait de soutenir le développement économique et humain de l'Afrique.

4. Alors que le Traité de l'espace de 1967 (cf. chapitre introductif) interdit aux États de s'approprier individuellement et de privatiser l'espace, le Space Act de 2015 affirme que les « citoyens américains peuvent entreprendre l'exploration et l'exploitation commerciales des ressources spatiales ». Il a donc ouvert la porte aux entreprises privées comme la société américaine SpaceX, qui a lancé sa propre fusée Falcon Heavy en février 2018, avec comme objectif de développer le tourisme spatial notamment.

Bilan

Alors que les États-Unis et la Russie ont connu une absence relative d'objectifs dans les années 1990, la croissance économique des États émergents a relancé la course à l'espace dans les années 2000 (Chine et Inde en tête). D'autres États se lancent dans cette course en développant leurs propres programmes (Israël) ou en s'associant (Agences spatiales européenne et africaine), tandis que les entreprises privées voient dans l'espace un nouveau terrain lucratif.

BAC – ORGANISER UN DÉBAT

Les élèves confrontent, seuls ou en groupes, les articles du Traité de l'Espace de 1967 (document 2 p. 18) et les réponses aux questions du Jalon 1. Ils doivent classer leurs idées en deux parties : les idées qui montrent que ces articles sont transgressés, et celles qui montrent que certains aspects du Traité sont respectés. Les deux groupes confrontent ensuite leurs idées à l'oral, avant d'en restituer les grands éléments à l'écrit.

JALON 2 - La dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes

p. 32-33

L'enjeu géopolitique des océans, présenté dans le chapitre introductif, se traduit par leur militarisation croissante : les puissances maritimes y déploient des forces de projection, présentées dans les **documents 1 à 5**. La dissuasion nucléaire, incarnée essentiellement par les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), fait partie intégrante de ces forces depuis la guerre froide.

Certains espaces maritimes, au cœur de rivalités ou de convoitises internationales, deviennent des lieux stratégiques pour les forces militaires maritimes (**document 2**).

Comment la militarisation des océans et la rivalité entre grandes puissances navales transforment-elles les espaces océaniques en enjeux géostratégiques ?

Document 1

Le planisphère présente les grandes puissances navales à travers la localisation des principales bases navales par pays et le tonnage des premières flottes militaires. Il est centré sur l'océan Indien et l'ouest de l'océan Pacifique, car ce sont les deux régions dans lesquelles les rivalités et les enjeux géostratégiques sont les plus forts, ce qui explique le nombre important de bases militaires dans ces régions. Il s'agit aussi de sécuriser les routes commerciales qui passent en Asie, des côtes indiennes au Japon en passant par le détroit de Malacca.

La puissance maritime d'un État repose en particulier sur ses forces de projection maritimes, dont les porte-avions constituent la pierre angulaire. Le classement du nombre de porte-avions reflète ainsi la hiérarchie des puissances maritimes dans le monde : si l'hégémonie américaine et le second rang de la Russie sont hérités de la guerre froide, les États émergents ambitionnent aujourd'hui d'affirmer leur puissance sur les océans en mettant leurs propres porte-avions en service.

Document 2

L'OTAN est souvent évoqué pour ses opérations terrestres, or ses forces de projection maritimes sont de

plus en plus actives, particulièrement en Méditerranée : en effet, celle-ci se situe au carrefour entre des états-membres de l'OTAN, et l'arc de crise qui s'étend du Moyen-Orient au nord de l'Afrique. Ce texte provient d'une page consacrée aux activités maritimes sur le site Internet de l'OTAN, sur laquelle le professeur pourra trouver des informations complémentaires sur les capacités et les opérations maritimes de l'organisation.

Document 3

Les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) sont devenus un instrument crucial de la géostratégie internationale, car leur lancement répond à un objectif de dissuasion nucléaire, c'est-à-dire d'intimidation plus que d'attaque. La France possède 4 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SMLE) et a lancé la construction de 6 SNA parmi lesquels le Suffren, présenté sur la photographie. On peut éventuellement travailler avec les élèves sur les noms des SMLE français, assez évocateurs : Le Triomphant, Le Téméraire, Le Vigilant et Le Terrible, dont la base opérationnelle se situe sur la presqu'île de Crozon (tandis que les SNA seront basés à Toulon).

Document 4

Ce schéma présente les acteurs opérationnels de la dissuasion océanique française, et montre notamment que les forces de projection maritimes s'appuient également sur les données satellitaires et les bases terrestres. Il existe donc une synergie terre-océans-espace dans l'organisation et le déroulement des opérations militaires.

Document 5

Michel Foucher, géographe spécialiste des frontières, explique dans cet article comment l'Arctique est devenu un enjeu géopolitique depuis la Seconde Guerre mondiale, et comment les États riverains y projettent leur puissance. Malgré la création d'un Conseil de l'Arctique en 1996, institution de gouvernance sur l'Arctique, les 8 pays membres continuent de rivaliser pour s'approprier les ressources de cet océan dont l'accès est augmenté par la fonte progressive de la banquise.

Corrigé des questions

1. Les principales puissances maritimes sont les États-Unis et la Russie (héritage de la guerre froide), suivies par la Chine qui déploie ses forces de manière rapide en mer de Chine et dans l'océan Indien, ainsi que par la France et l'Inde. Leur puissance repose sur le nombre de bases maritimes, mais aussi la possession de porte-avions (12 pour les États-Unis par exemple) et de sous-marins nucléaires d'attaque (comme le sous-marin français Suffren).

2. La dissuasion océanique est la capacité pour un État à contrôler militairement et exercer son influence sur un espace maritime. Cette dissuasion s'effectue à partir de bases navales terrestres, ou maritimes permanentes autour des porte-avions. Par exemple, l'OTAN exerce une dissuasion océanique en Méditerranée : l'opération Sea Guardian (précédée par l'opération Active Endeavour) a pour objectif de « faire obstacle à la menace terroriste », tandis que les bâtiments militaires au large des côtes de la Libye ont assuré un embargo maritime sur les armes en 2011.

3. L'océan Arctique est un lieu de rivalités entre États depuis le milieu du XX^e siècle : espace de survol aérien pendant la Seconde Guerre mondiale, il représente ensuite le chemin le plus court entre les silos de missiles balistiques américains et soviétiques durant la guerre froide. De nos jours, une forte concurrence s'exprime entre les États-Unis, la Russie, le Canada et la Norvège pour s'approprier les ressources sous-marines et contrôler les routes commerciales en voie d'ouverture. Ces rivalités se traduisent ponctuellement par une militarisation de l'Arctique.

Bilan

Les États affirment leur puissance sur les océans par une territorialisation et une militarisation croissante. Il s'agit pour eux d'une volonté de contrôler les routes commerciales (ce qui explique le nombre important de bases militaires dans l'océan Indien et en mer de Chine), de mener des opérations militaires (lutte contre le terrorisme, soutien aux opérations terrestres), ou encore de s'approprier les ressources (énergétiques particulièrement).

BAC – PRÉPARER LE GRAND ORAL

L'exposé peut être construit de la manière suivante.

- Une introduction problématisée qui présente le partage de l'océan Arctique entre les cinq pays riverains.

- Une argumentation structurée autour de ces deux idées : un océan riche en ressources minérales et énergétiques, et la rivalité entre les États-Unis, le Canada et la Russie pour se les approprier. Cette seconde partie est l'occasion d'évoquer la militarisation de l'Arctique (forces de projection maritimes). Les élèves veilleront à appuyer leur propos sur des cartes polaires à l'échelle régionale

- Une conclusion s'ouvrant éventuellement sur une confrontation avec la sanctuarisation de l'océan Antarctique.

TRAVAILLER AUTREMENT Conquête, affirmation de puissance et rivalité

p. 38

Rédiger le compte rendu d'un film

Opération Lune est un faux documentaire qui repose sur une interrogation : et si les premiers pas de l'homme sur la Lune étaient une mise en scène ? Le but du réalisateur est de montrer que l'on peut fonder et rendre crédible une piste complotiste en s'appuyant sur des images réelles, mais détournées. Les élèves peuvent, dans leur travail, mobiliser les notions de « course à l'espace » et de « rivalités géopolitiques », et s'appuyer sur les pages 28-29 du manuel (axe 1, jalon 1) pour retracer les débuts de la conquête spatiale des États-Unis.

Analysier la une d'un magazine

Ce magazine est paru en 2018, année où Vladimir Poutine a annoncé son objectif de multiplier par quatre, d'ici à 2025, le volume du trafic commercial transitant par la voie maritime du Nord. La même année, *l'Arctic Yearbook* (ouvrage publié par l'Université de l'Arctique) affirme que la Chine « poursuit des intérêts économiques dans les secteurs du pétrole et du gaz et l'exploration des ressources de l'Arctique ». L'Arctique est en effet de plus en plus convoité par les puissances de la région.

Sur cette une, on distingue trois chefs d'État : Donald Trump (États-Unis) à gauche, Xi Jinping (Chine) au centre, Vladimir Poutine (Russie) à droite. Les États-Unis et la Russie sont riverains de l'océan Arctique, contrairement à la Chine, qui ambitionne toutefois d'exploiter le potentiel de cet espace maritime rendu de plus en plus accessible par la fonte des glaces. Chacun des protagonistes tient dans ses mains une des ressources stratégiques dont regorge l'Arctique : de l'or (figuré ici par dérision sous la forme de pièces en chocolat), du pétrole (symbolisé par le baril) et des ressources halieutiques (présence de poisson). Les déguisements de pingouins, utilisés pour décrédibiliser les trois personnages, témoignent peut-être aussi du fait que les ambitions des trois puissances n'étaient pas, jusqu'à une période récente, clairement affichées.

Le titre « la ruée vers les pôles » est donc une allusion à la « ruée vers l'or », et au déplacement de la *frontier* des territoires appropriés et exploités par l'homme de plus en plus vers le Nord du globe.

Commenter une citation

John Fitzgerald Kennedy (1917-1963) est le 35^e président des États-Unis (de 1961 à 1963). Après une période de coexistence pacifique qui a marqué les relations entre les États-Unis et l'URSS, de nouvelles tensions apparaissent et connaissent un paroxysme en octobre 1962, lors de la crise des missiles de Cuba.

C'est durant cette période de ravivement des tensions que J.F. Kennedy prononce un discours à l'université Rice de Houston (ville qui accueille le siège opérationnel de la NASA). La conquête de l'espace devient alors un enjeu crucial, non seulement pour l'agence spatiale américaine, mais aussi pour l'État lui-même. L'objectif est la conquête de la Lune au cours de la décennie 1960, réalisé le 21 juillet 1969 par la mission Apollo 11. Il repose sur la rivalité scientifique et technique entre les États-Unis et l'URSS (« le meilleur de notre énergie et de notre savoir-faire »). La conquête de l'espace est perçue comme une course que les États-Unis doivent « remporter » contre l'URSS.

Mettre en perspective

De nos jours, les États-Unis et la Chine se présentent comme les deux grands rivaux dans la course à l'espace. Cette concurrence s'exprime également à travers leurs entreprises privées : les entreprises américaines SpaceX et Blue Origin ont déjà effectué des lancements (cf. document 6, p. 31 du manuel), tandis que les entreprises chinoises LandSpace et OneSpace ne sont pas encore parvenues à propulser une charge en orbite. OneSpace n'a d'ailleurs pas médiatisé son échec en 2019, car la course à l'espace repose aussi sur la communication des réussites. Pourtant, des start-ups chinoises ambitionnent d'effectuer de nombreux lancements (« 120 à 150 lancements d'ici au début des années 2020 »), car si la conquête spatiale est un enjeu de puissance pour les États, elle représente un enjeu économique et commercial considérable pour les entreprises privées.

Axe 2. Enjeux diplomatiques et coopération

Manuel p. 40-53

L'axe 1 a mis en avant les rivalités géopolitiques et géoéconomiques qui se jouent dans l'espace et sur les océans. L'axe 2 permet quant à lui de présenter des formes de coopération entre les États, mais cette gouvernance internationale n'écarte pas le risque de tensions, voire de conflits. Ainsi, la station spatiale internationale offre un exemple de programme spatial conjoint au sein duquel les États-Unis et l'URSS jouent néanmoins un rôle prépondérant (jalon 1), tandis que les conventions relatives au droit de la mer ont dessiné un cadre qui n'empêche pas les rivalités dans l'appropriation des ressources océaniques ou les contestations des frontières maritimes – des zones économiques exclusives (ZEE) particulièrement (jalon 2).

BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE

► Ouvrages

- **C. Poirier Coutansais**, *La Terre est bleue. Atlas de la mer au XXI^e siècle*, Les Arènes, 2015.
- **A. Louchet**, *Atlas des mers et des océans : conquêtes, tensions, explorations*, Autrement, 2018.

► Revues

- *Latlas de l'eau et des océans : enjeux géopolitiques. 200 cartes*, Le Monde, La Vie, 2017.
- *Mers et océans : géopolitique et géostratégie*, Les Grands dossiers de Diplomatie, n° 46, Areion, 2018.
- *Géopolitique des îles en 40 cartes*, Le Monde Hors-série, juillet 2019.

► Articles

- **A. Berger**, « Les îles, ces perles stratégiques au cœur des océans », Slate, 23 novembre 2019.
- **J.-B. Bouron**, « Mesurer les zones économiques exclusives », Géoconfluences, 23 mars 2017.

► Sitographie

- Centre national d'études spatiales (CNES) : <https://cnes.fr/fr/>
- Page dédiée à la station spatiale internationale sur le site du CNES : <https://iss.cnes.fr/fr/>
- Page dédiée à la station spatiale internationale sur le site de la NASA : https://www.nasa.gov/mission_pages/station/main/index.html
- Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale : <https://www.un.org/bbnj/fr>

► Filmographie

- **A. Tixier, V. Perazio**, *De l'ISS à Mars : l'espace, avenir de la Terre ?*, Arte France, 2018.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 40-41

La photographie de la station spatiale internationale met en avant deux cosmonautes russes lors d'une sortie extra-véhiculaire, ce qui permet de visualiser une partie de l'ISS ainsi que la Terre en arrière-plan. Si l'ISS est un projet commun, les astronautes arborent toujours leur drapeau national sur leur combinaison ; ici, Oleg Kotov (7 missions spatiales, qui lui ont valu d'obtenir la récompense de « Héros de la Fédération de Russie ») et Sergueï Ryazansky (biochimiste qui a effectué 6 missions dans l'espace) portent la torche des Jeux olympiques de Sotchi (Russie, 2014). Les JO sont souvent perçus comme un instrument ou un témoignage de la puissance de l'État

organisateur : la Russie étend donc ici cette forme de puissance dans l'espace.

Les îles Senkaku/Diaoyu sont disputées par le Japon et la Chine, car le fait de les posséder permet d'accéder à leurs ZEE, riches en hydrocarbures offshore. Les rivalités historiques autour de cet archipel se sont accentuées au début des années 2000 et se traduisent régulièrement par des démonstrations de puissance de la part des forces de projection maritimes des deux pays : ici, ce sont deux bateaux garde-côtes japonais qui prennent un navire chinois en tenaille pour l'obliger à quitter la zone. Les élèves peuvent approfondir cette étude en s'appuyant sur le document 5 p. 45 du manuel, qui présente un texte et une carte pour expliquer ce conflit.

JALON 1 – Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale

p. 42-43

La station spatiale internationale rassemble 16 États autour d'un objectif commun : réaliser des expériences scientifiques et techniques dans l'environnement spatial, sans gravité. Le premier élément de la station a été mis en orbite en 1998, et l'infographie en haut de la page 42 permet de visualiser l'ensemble de l'ISS, désormais complète. La double-page présente les caractéristiques de la station, ses missions (**documents 1 et 2**) mais aussi en quoi elle témoigne d'une volonté de coopération internationale malgré un engagement et un investissement variable d'un pays à l'autre (**documents 3 à 6**).

Quelles sont les différentes missions de la station spatiale internationale et comment les États coopèrent-ils pour mener à bien ces projets ?

Document 1

Le site du Centre national d'études spatiales, dont provient le document, peut être utilisé avec les élèves car il propose de nombreuses ressources facilement accessibles sur les programmes spatiaux français et européen. Le texte présente les caractéristiques de l'ISS ainsi que les missions réalisées à bord par les scientifiques des pays engagés dans cette coopération – la fin du texte nomme d'ailleurs les différentes agences spatiales concernées. Le logo a été créé à l'occasion du vingtième anniversaire de la station en 2018. On peut y voir une représentation de l'ISS ainsi que les drapeaux des pays participants ; il manque le drapeau du Brésil car ce pays ne coopère pas pleinement au projet, mais un nano-satellite Serpens, développé par l'Agence Spatiale Brésilienne (AEB), a été lancé dans l'espace par l'ISS en 2015.

Document 2

L'expression majeure employée dans ce texte est « sorte d'ONU spatiale », qui montre la volonté de coopération entre les États et l'enjeu diplomatique de la station. Le document est donc centré sur ce travail en commun à bord de l'ISS.

Document 3

Le planisphère sur la coopération internationale montre la part de chaque pays dans la construction et le fonctionnement de l'ISS. Il apparaît clairement que les pays engagés forment les pôles de puissance de la mondialisation économique, auxquels s'ajoute la Russie dont la puissance spatiale est héritée de la guerre froide. La conquête spatiale doit donc être mise en relation avec le niveau de développement économique des États.

Document 4

En France, l'ISS a été particulièrement médiatisée lorsque Thomas Pesquet a effectué une mission entre le 30 octobre 2016 et 19 novembre 2017, devenant le premier astronaute français à monter à bord de la station. Il pourrait d'ailleurs partir pour une seconde mission en 2021. Dans ce texte, il cite précisément quelques-unes des missions scientifiques qui lui avaient été confiées à bord de l'ISS, et la retombée directe du projet d'échographie à distance (ECHO) sur la pratique de la médecine en France.

Document 5

Lorsque la Russie s'est affirmée comme une puissance spatiale, elle était encore l'URSS de la guerre froide et avait implanté en 1954 sa base de lancement à Baïkonour, au Kazakhstan, l'une des Républiques membres de l'Union soviétique. Après l'éclatement de l'URSS en 1991, elle a continué à utiliser cette base en vertu d'un accord de location, dont le coût très élevé (115 millions de dollars par an) est aujourd'hui source de tensions entre les deux pays. C'est depuis cette immense base (6717 km²) devenue emblématique qu'a été lancé le satellite Spoutnik.

Corrigé des questions

1. L'ISS est une « sorte d'ONU spatiale » dans la mesure où quatre agences spatiales (Nasa, ESA, Roskomos, Jaxa et ASC) coopèrent pour la fabrication et la mise en orbite de ses différentes composantes, mais aussi parfois pour les expérimentations scientifiques menées à bord par une équipe d'astronautes internationale. Chacun des 16 pays participants apporte sa contribution dans quelques domaines spécialisés ; par exemple, la Russie met à disposition sa base de lancement de Baïkonour et son centre d'entraînement pour les astronautes.

2. Thomas Pesquet est le premier astronaute français à monter à bord de l'ISS en 2016-2017. Il a effectué des missions pour une unité de l'agence spatiale française, le CNES : il a ainsi testé un outil pour le diagnostic de l'eau (par exemple pour vérifier qu'elle est potable), un instrument pour mener une échographie à distance, ou encore de nouvelles surfaces intelligentes face aux bactéries. Ces différents tests, menés dans une atmosphère a-gravitationnelle, visent ensuite à créer de nouvelles applications médicales ou scientifiques sur Terre.

3. L'ISS a beau reposer sur une coopération internationale, elle permet aussi aux États participants d'exprimer leur puissance scientifique, technique et financière. Les États-Unis et la Russie dominent le projet, notamment parce qu'ils ont conçu et mis en orbite l'essentiel de la station, et que ce sont ces deux pays qui ont envoyé le plus d'astronautes à bord. Par ailleurs, des tensions grandissantes apparaissent au sujet de la base de lancement de l'ISS : le cos-

modrome de Baïkonour se situe désormais dans un Kazakhstan indépendant (et non plus État satellite de l'URSS), qui impose une location de la base de plus en plus coûteuse à la Russie. Or, ce cosmodrome permet à la Russie de lancer les vaisseaux spatiaux Soyouz en direction de l'ISS : y renoncer reviendrait donc à abandonner un facteur de puissance.

Bilan

On pourrait rédiger une réponse argumentée en dégageant les thèmes suivants :

- la collaboration internationale pour la construction et le fonctionnement de l'ISS ;
- les missions et la portée scientifique de l'ISS ;
- les enjeux de puissance liés à la conception, au fonctionnement et au financement de la station.

BAC – PRODUCTION GRAPHIQUE

Les élèves peuvent dégager trois thèmes pour rédiger une réponse argumentée :

- l'ISS repose sur une coopération internationale entre 16 États ;
- les États participent de manière différenciée à la station ;
- l'ISS induit malgré tout des rivalités interétatiques et permet aux pays d'exprimer leur puissance dans l'espace.

Présenter une réalisation graphique

Les élèves peuvent réaliser une affiche sous la forme d'une frise chronologique, ou présenter quelques-unes des grandes étapes ayant marqué la concurrence puis la coopération entre les États-Unis et la Russie dans le domaine spatial. Ils veilleront à insister sur la course aux étoiles des débuts de la guerre froide (lancement de Spoutnik, vol de Youri Gagarine et premiers pas de l'homme sur la Lune), puis à expliquer le tournant pris en 1975 avec le vol Apollo-Soyouz, pour montrer enfin comment les deux pays coopèrent pour développer la recherche au sein de la station spatiale internationale. Ce projet leur permet en effet d'affirmer leur rôle prépondérant au regard des autres États participants. L'affiche doit reposer sur un petit nombre de photographies ou d'infographies expliquées (elles ne doivent pas être uniquement illustratives), et mettre en avant quelques dates et notions acquises dans l'axe 1 et le jalon 1 de l'axe 2.

JALON 2 - Rivalités pour les ressources maritimes et création des zones économiques exclusives

p. 44-45

Le jalon 2 aborde aussi bien la coopération que la rivalité pour la gestion et l'appropriation des ressources océaniques. Les élèves pourront se référer au thème 3 de la spécialité Histoire, géographie,

géopolitique, sciences politiques de la classe de Première : la question des frontières maritimes, de leur tracé et des enjeux qui en découlent, y est abordée de manière précise et détaillée.

La première double-page porte sur les zones économiques exclusives (ZEE), dont la création par la convention de Montego Bay en 1982 visait à éviter des rivalités entre les États (**document 1**). Cependant, ces frontières maritimes se retrouvent aujourd'hui au centre de conflits car les ressources océaniques sont convoitées (**documents 2 à 5**).

En quoi la création des ZEE témoigne-t-elle des rivalités interétatiques autour des espaces maritimes ?

Document 1

Ces extraits de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer permettent aux élèves de comprendre les objectifs de cette convention : délimitation des espaces de souveraineté des États sur les océans, mais aussi de leurs droits et obligations sur ces espaces (qui n'oublient pas « la protection et la préservation du milieu marin »).

Document 2

Cet article présente les ressources maritimes présentes dans la ZEE française (la deuxième plus vaste du monde après celle des États-Unis grâce aux territoires ultra-marins). Les ZEE possèdent donc un potentiel économique important, malgré la difficulté technique et le coût élevé de prospection dans les abysses.

Document 3

Clipperton est un atoll isolé dans le Pacifique nord, mais sa ZEE s'étend sur 435 600 km² et offre de nombreuses ressources. Disputé par la France et le Mexique, c'est un accord international en 1931 qui l'attribua à la France. Pour continuer à affirmer la souveraineté française, la Marine nationale se rend environ une fois par an devant cette stèle afin d'y hisser le drapeau tricolore. Clipperton a joué un rôle géostratégique à la fin de la Seconde Guerre mondiale, quand les États-Unis en firent secrètement une base militaire.

Les ressources de la ZEE de cet atoll sont d'abord halieutiques, et un accord a été signé avec le Mexique en 2017 pour autoriser les thoniers mexicains à pêcher dans la zone à condition qu'ils déclarent leurs prises. Ses fonds marins regorgent quant à eux de cobalt.

Des problématiques environnementales majeures concernent Clipperton : selon une évaluation réalisée en 2015, entre quarante et quarante-cinq tonnes de déchets plastiques se trouvaient le long du rivage de La Passion.

Document 4

Cette caricature illustre la course aux fonds marins qui se joue dans l'océan Arctique. Les sous-marins portant des panneaux revendicatifs ne sont pas sans rappeler le drapeau planté par la Russie sous la banquise du pôle Nord à 4000 mètres de profondeur, le 2 août 2007. Les ressources évoquées sur ce dessin de presse sont le pétrole (notamment dans la mer de Barents, au cœur des convoitises russe et norvégienne), le gaz naturel, les minéraux. Par ailleurs, la fonte des glaces laisse aussi entrevoir la possibilité d'ouvrir de nouvelles routes maritimes pour les échanges commerciaux.

Document 5

La rivalité sino-japonaise pour les îles Senkaku (en japonais) /Diaoyu (en chinois) est historique. La superficie de cet archipel n'est que de 7 km², mais la présence de champs pétroliers offshore les a rendus attractifs. Les Chinois ont été les premiers à découvrir ces îles en 1221. Des pêcheurs et marchands chinois l'occupent successivement du XIII^e au XIX^e siècle, mais en 1884, des Japonais s'installent dans l'archipel alors délaissé. À l'issue d'une guerre sino-japonaise, un accord en 1894 accorde au Japon Taïwan et les îles qui en dépendent. Les cartes officielles l'intègrent alors dans l'archipel japonais. La découverte d'hydrocarbures en 1969 a largement ravivé les tensions entre les deux pays, chacun s'appuyant sur les définitions juridiques de la ZEE et du plateau continental apportées par la conférence de Montego Bay.

Corrigé des questions

1. Les zones économiques exclusives s'étendent sur 200 milles marins à partir du trait de côte, d'après la Convention des Nations unies sur le droit de la mer signée à Montego Bay en 1982. Chaque État côtier est propriétaire des ressources dans sa ZEE, il peut donc les exploiter librement (ressources halieutiques, minérales ou énergétiques) et procéder à des aménagements dans cette zone (plate-forme offshore, éoliennes, îles artificielles, comme ce fut le cas avec la construction du port chinois de Yangshan au large de Shanghai, etc.). Mais les États doivent aussi veiller à la préservation et à la protection du milieu marin dans leur ZEE : ils ont donc une responsabilité environnementale.

2. Les ZEE recèlent des ressources stratégiques, car rares et convoitées. Il peut s'agir de ressources :
– énergétiques (pétrole autour des îles Senkaku/Diaoyu en mer de Chine) ;
– minérales (fer, zinc, nickel, cobalt, terres rares dans la ZEE française ou dans l'océan Arctique, alors que ces minéraux entrent de plus en plus dans la fabrication des véhicules électriques ou des produits électroniques) ;

- halieutiques (poissons, mais aussi algues utilisées dans l'industrie chimique et pharmaceutique).

3. La ZEE de Clipperton est française, mais disputée et convoitée par le Mexique en raison de zones de pêche riches en poissons, de réserves pétrolières offshore et de minéraux dans les fonds marins. Les limites de cette ZEE sont donc régulièrement remises en cause, malgré des accords franco-mexicain sur la pêche notamment.

4. Les ZEE sont un facteur de puissance maritime et économique pour les États disposant d'une ouverture littorale et/ou de territoires ultramarins. Certaines frontières maritimes se trouvent donc au centre de rivalités interétatiques : la France et le Mexique connaissent parfois des tensions autour de Clipperton dans l'océan Pacifique, les États-Unis, le Canada, la Russie et la Norvège rivalisent pour s'approprier un océan Arctique de plus en plus accessible, tandis que la Chine et le Japon s'affrontent diplomatiquement et militairement autour des îles Senkaku/Diaoyu, dont les ZEE regorgeraient de champs d'hydrocarbures.

Bilan

Le tracé des ZEE par la Convention de Montego Bay visait à délimiter des aires d'appropriation des ressources et de préservation de la biodiversité marine pour chaque État maritime. Comme sur les espaces terrestres, ces délimitations peuvent devenir des objets de conflits entre États car les ressources marines présentent des enjeux géostratégiques forts. Pour s'approprier un plus grand nombre de ressources (halieutiques, minérales ou énergétiques), des États peuvent être tentés de contester les limites des ZEE, qui ne sont autres que des frontières marines, et de les repousser à leur avantage. La question des ZEE témoigne donc du fait que les espaces océaniques sont désormais territorialisés au même titre que les espaces terrestres.

BAC – PRODUCTION GRAPHIQUE

La délimitation des ZEE, dont l'objectif était un partage des espaces et des ressources maritimes, est parfois source de contestations, comme peuvent l'être les frontières terrestres. Les élèves mobiliseront les notions et connaissances acquises dans le thème 3 de la classe de première (« Les frontières ») ainsi que les idées extraites de cette double-page pour illustrer cet argument grâce à des notions (frontière maritime, ZEE) et des exemples précis et localisés. Ils pourront présenter leur réponse sous la forme d'un tableau à deux colonnes : dans l'une, ils indiqueront les grands axes de la convention de Montego Bay (**document 1**), tandis que dans l'autre, ils en montreront les limites et les échecs.

JALON 2 (Suite) – La coopération dans l'exploitation et le partage des ressources maritimes p. 46-47

La première partie du Jalon 2 portait sur les zones économiques exclusives ; la seconde s'intéresse aux eaux internationales, situées au-delà des 200 milles marins qui ne relèvent de la juridiction d'aucun État et sont donc considérées comme un « patrimoine commun de l'humanité ». La Conférence internationale sur la biodiversité marine, créée en 2017, repose sur des objectifs environnementaux (**documents 1 et 2**). Elle se traduit également par la mise en place d'une Décennie des sciences océaniques pour le développement durable (**document 3**) et par la création d'aires de protection (**documents 4 et 5**).

Une coopération internationale pour l'exploitation et la préservation des ressources océaniques est-elle possible ?

Document 1

Cet article issu du journal *Libération* présente la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, qui renforce la protection des océans déjà prévue par la convention de Montego Bay mais peu mise en œuvre. Un Comité préparatoire a reçu pour mission en 2015 de rédiger un texte juridique international contraignant pour préserver la biodiversité marine des eaux internationales. L'article évoque la troisième session de cette Conférence, qui s'est tenue à New-York du 19 au 30 août 2019. Des informations détaillées sont présentées sur la page Internet des Nations unies dédiée à cette conférence : <https://www.un.org/bbnj/fr>

Document 2

L'un des objectifs (objectif 14) de la Conférence est d'établir des partenariats entre les États pour préserver les eaux internationales, et l'océan de manière plus générale. Il prend notamment corps dans la journée mondiale des océans, lancée au sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992. Cette journée a lieu chaque année le 8 juin, elle repose sur des campagnes et des actions de sensibilisation, particulièrement dans le domaine de la lutte contre la pollution marine.

Document 3

Parmi les actions des Nations unies, on peut citer la mise en place de la Décennie des sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030), sur laquelle porte le texte. Il ne s'agit pas d'un texte juridique contraignant mais d'un cadre scientifique pour stimuler la recherche consacrée aux sciences océaniques : incitation à investir davantage financièrement dans les outils permettant de collecter et traiter les données (dont les satellites, cf. document 5 p. 21 dans le manuel), et aide aux États insulaires qui

font partie des pays en développement ou les moins avancés.

Document 4

Comme sur les espaces terrestres, la préservation des ressources et de la biodiversité marines passe par la délimitation d'aires de protection. Or, de nombreuses zones ont une dimension internationale et sont gérées par plusieurs États. Le programme des mers régionales a été mis en place en 1974 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ; quatorze mers régionales font l'objet de conventions qui visent à coopérer pour gérer et préserver les milieux marins. Par exemple, la France participe à la convention de Barcelone pour la Méditerranée (1976), à la convention pour la conservation de la faune et de la flore marine antarctique (1980), à la convention de Nairobi pour l'Océan Indien (1985), ou encore à la convention OSPAR pour l'Atlantique du Nord (1998).

Document 5

Le texte et la carte reviennent, à plus grande échelle, sur un exemple d'aire de protection : celle de l'Antarctique. Celui-ci comporte plusieurs sanctuaires marins, où l'exploitation des ressources et l'appropriation par les États demeurent interdites. Pourtant, certains États souhaitent exploiter les ressources halieutiques (pêche), ce qui génère des conflits entre l'Union européenne, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Chine et la Russie notamment.

Corrigé des questions

1. Les objectifs de la Conférence sont la préservation de la biodiversité marine et la coopération internationale (objectif 14) pour gérer les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, c'est-à-dire n'étant ni des eaux territoriales, ni des ZEE. Ils reprennent les grands principes de la convention de Montego Bay de 1982, laquelle avait établi une définition juridique des eaux internationales.

2. La Conférence s'appuie sur des dispositifs déjà existants, comme la journée mondiale des océans qui a lieu le 8 juin, chaque année depuis 1992. Elle poursuit aussi l'objectif de développer la recherche scientifique sur les océans, et d'aider financièrement les États maritimes qui ne peuvent faire de la protection des océans un objectif prioritaire, faute d'un développement économique suffisant.

3. La gestion des océans relève davantage d'initiatives nationales ou régionales. Des conventions régionales délimitent en effet des aires de protection (les élèves peuvent citer des exemples à l'aide du document 4), mais on remarque à quel point la gouvernance internationale sur les océans est encore faible grâce à l'exemple de l'Antarctique : en dépit de sanctuaires naturels et d'un cadre juridique international, des

tensions apparaissent car la Chine ou encore la Russie convoitent les réserves de poisson de cet océan encore inexploité. Par ailleurs, le nombre de parcs marins créés n'a pas atteint les objectifs fixés par les nations de l'Antarctique (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Chili, États-Unis, France, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Russie).

4. Les élèves doivent s'aider de la définition de « gouvernance » (page 47 dans le manuel) pour expliquer les dispositifs mis en place pour gérer les océans de manière commune : conférence instituant des objectifs communs en termes de développement durable, organisation d'une journée mondiale des océans chaque année, incitations à développer la recherche scientifique, délimitation d'aires de protection.

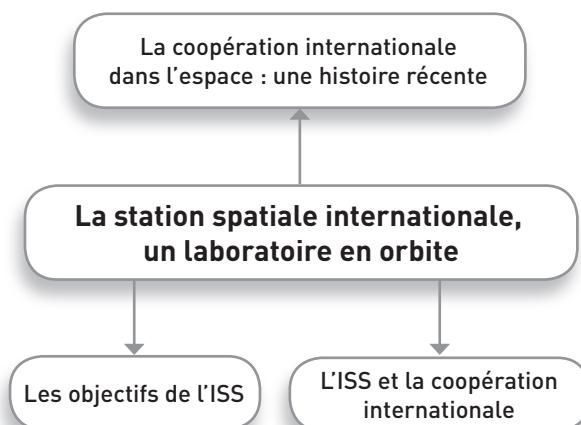
BAC – PRÉSENTER UN EXPOSÉ

La convention OSPAR pour l'Atlantique du Nord (1998) est sans doute celle qui permettra le mieux aux élèves de présenter l'ensemble des enjeux liés à la gestion des océans : une convention pour une gouvernance commune sur une aire protégée, adossée au Conseil de l'Arctique, mais qui n'empêche pas les rivalités entre les États pour s'approprier les ressources. La convention de Barcelone pour la Méditerranée constitue également un exemple pertinent, pour lequel les élèves trouveront aisément des informations et des ressources.

TRAVAILLER AUTREMENT Enjeux diplomatiques et coopération

p. 52

Prendre des notes



La trame peut être complétée en se référant à la correction de la méthode « Rédiger un compte rendu (podcast) » du Livre du professeur.

Mettre en perspective

Dans ce texte, l'océan est présenté comme un « front pionnier » c'est-à-dire au déplacement d'une frontière intérieure pour pouvoir mettre en valeur un territoire plus étendu ; cela renvoie à la notion de *frontier*, de frontière à dépasser. Ce sont justement les possibilités d'exploitation des ressources maritimes (halieutiques, minérales et énergétiques) qui font des océans un « territoire géostratégique », c'est-à-dire sur lequel s'exprime des rivalités interétatiques et des jeux de puissance. Pour cette raison, le géographe Michel Foucher qualifie les océans de « théâtre de la puissance » (cette notion est appliquée à l'Arctique dans le document 5 p. 33 du manuel).

Les océans sont néanmoins des biens communs « que l'on cherche à protéger » d'après le texte, qui évoque des initiatives de la « communauté internationale ». Pour expliquer cette idée, on peut mobiliser la notion de gouvernance et donner comme exemples de coopération la Conférence internationale sur la biodiversité marine (2017) ou encore la journée mondiale des océans le 8 juin. Les élèves peuvent s'appuyer sur les pages 46-47 du manuel pour étoffer leur réponse. Cette protection des océans repose néanmoins sur une meilleure connaissance de ces milieux, ce que la Décennie des sciences océaniques pour le développement durable tente de promouvoir depuis 2017.

Commenter une carte

La Méditerranée est un espace de rivalités car son caractère fermé et ses dimensions font que les zones économiques exclusives n'y possèdent pas toujours leur extension maximale (200 miles marins) ; leurs limites ont été tracées dans ce cas selon le principe d'équidistance, ou en prenant en compte l'extension du plateau continental, comme le prévoit la Convention de Montego Bay (1982). Certaines ZEE sont contestées : l'Espagne revendique une extension au détriment de la ZEE française pour étendre sa zone de pêche, tandis que la Grèce et la Turquie connaissent des tensions autour des archipels de la mer Egée, qui compliquent considérablement la délimitation de leurs ZEE. La présence de champs pétroliers offshore dans la ZEE tunisienne sont quant à eux convoités par l'Italie.

Pourtant, des formes de coopération existent, notamment pour le tracé des ZEE : en dépit de tensions autour des champs pétroliers, la frontière maritime entre l'Italie et la Tunisie a fait l'objet d'un accord bilatéral, tout comme entre l'Italie et les États qui se situent à l'Est des mers Adriatiques et Ionienne (Croatie, Albanie, Grèce...). De même, la protection de l'environnement peut être l'objet d'une collaboration. Ainsi, une zone de protection écologique (ZPE) a été créée en 2003 par la France, en concertation avec les États voisins (Italie et Monaco). Il s'agit notamment de contrôler et de soumettre à des sanctions judiciaires tout navire qui procèderait à des rejets illégaux en mer.

Objet de travail conclusif – La Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans

Manuel p. 54-66

L'objet de travail conclusif permet aux élèves de mobiliser l'ensemble des notions acquises au cours du thème 1, et de les appliquer à la Chine, qui est à la fois une puissance maritime et une puissance spatiale émergente, à la conquête tant de l'espace que des océans. Le Livre blanc chinois de 2019 fait d'ailleurs de cette ambition l'objectif principal de la politique militaire du pays, et s'appuie sur le deuxième budget spatial du monde (estimé à 8 milliards de dollars par an) et le deuxième budget militaire mondial. Les élèves doivent donc mobiliser les notions acquises tout au long du thème pour caractériser la puissance chinoise : elle **territorialise** et **militarise** les mers asiatiques, grâce à des investissements croissants et des **forces de projection maritimes** de plus en plus puissantes, avec comme objectif principal de contrôler les routes maritimes et d'étendre sa **ZEE**. Par ailleurs, elle conquiert progressivement **l'espace extra-atmosphérique** grâce au lancement de **satellites**, aux vols habités et à la mise en orbite d'une **station spatiale** chinoise à vocation mondiale. Cette affirmation de puissance entretient des **rivalités géostratégiques** avec les grandes puissances mondiales et asiatiques.

Par ses investissements financiers et scientifiques, mais aussi au travers de ses discours, la Chine tente de s'affirmer comme une puissance spatiale et maritime sur la scène internationale (jalon 1). Dans les faits, la Chine déploie de plus en plus de forces de projection maritime sur les océans, pour s'approprier ou contrôler la mer de Chine et l'océan Indien (jalon 2). Enfin, la Chine s'est lancée récemment mais intensément dans la course à l'espace, en développant soit des partenariats internationaux, soit des relations de rivalités avec d'autres puissances spatiales, les États-Unis en particulier (jalon 2, suite).

Comment la conquête de l'espace et des océans permet-elle à la Chine de réaliser ses ambitions politiques et économiques ?

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE

► Ouvrages

- **S. Colin** (dir.), *La Chine, puissance maritime*, Ateliers Henry Dougier, 2016.
- **É. Mottet, F. Lasserre** (dir.), *Géopolitique de la mer de Chine méridionale : eaux troubles en Asie du Sud-Est*, Presses de l'Université du Québec, 2018.
- **I. Sourbes Verger, D. Borel**, *Un empire très céleste : la Chine à la conquête de l'espace*, Dunod, 2008.

► Articles

- **F. Bafoil, M. Julianne, É. Lincot** et al., « La mer de Chine peut-elle devenir une Mare Nostrum chinoise ? », *Monde chinois*, n° 41, p. 149-158, 2015/1. <https://www.cairn.info/revue-monde-chinois-2015-1-page-149.htm>
- **S. Colin**, « Les mers lointaines, nouvelles frontières de la puissance halieutique chinoise ? », *Hérodote*, n° 163, p. 87-100, 2016/4. <https://www.cairn.info/revue-herodote-2016-4-page-87.htm>
- **I. Sourbès-Verger**, « Chine, Russie, Inde, Japon : essai de typologie de leurs ambitions spatiales en 2019 », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, p. 25-29, 2019/2 (mai 2019). <https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles-2019-2-page-25.htm>

► Filmographie

- « Mer de Chine : bataille navale ? », *Le Dessous des cartes*, Arte, septembre 2019.
- **F. Gwo**, *The wandering Earth*, Chine, 2019.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 54-55

La peinture murale représente l'amiral chinois Zheng He (1371-1433), qui fut chargé d'une immense armada de 200 navires par l'empereur Yong Le. Il mena sept expéditions (la première en 1405) jusqu'au Moyen-Orient et en Afrique de l'Est ; ces expéditions furent l'occasion de nouer des **liens diplomatiques et commerciaux** avec les territoires visités, mais aussi de faire du commerce : Zheng He rapporte en Chine de l'ivoire, des animaux exotiques comme l'autruche, le zèbre et la girafe. L'amiral a aussi lutté contre la piraterie dans le détroit de Malacca. Zheng He symbolise donc la puissance maritime de la Chine, il témoigne des liens commerciaux anciens que la Chine a tissés avec le Moyen-Orient et l'Afrique, et son rôle dans le contrôle des océans. Dans un discours le 14 mai 2017, le président Xi Jinping a d'ailleurs évoqué ce personnage pour promouvoir les nouvelles routes de la soie : comme Zheng He, la Chine fait des océans un trait d'union entre ses partenaires commerciaux et elle, mais aussi un espace stratégique pour asseoir sa puissance et son contrôle des routes maritimes. On assiste en effet aujourd'hui à une réémergence de la puissance maritime chinoise.

L'affirmation de la Chine passe aussi par la conquête de l'espace : la photographie met en avant Zhai Zhigang, le premier taïkonaute à réussir une sortie dans l'espace en 2008 lors de la mission Shenzhou VII. La Chine est alors devenue le troisième pays à réussir ce type de mission, après les États-Unis et l'ex-URSS. Lorsque Zhai Zhigang a effectué sa sortie d'une quinzaine de minutes, il a immédiatement agité un drapeau chinois dans l'espace.

JALON 1 – Une volonté politique d'affirmation p. 56-57

La Chine a fait de la conquête de l'espace et du contrôle des mers un enjeu géostratégique principal, car elle y voit un moyen d'affirmer sa puissance politique et économique sur la scène internationale.

Comment la Chine s'impose-t-elle désormais comme une puissance majeure dans l'espace et sur les océans ? Ces objectifs de conquête sont tout à fait explicites dans le Livre blanc de la Défense chinoise (**document 1**). La Chine est désormais une superpuissance maritime dont les forces de projection maritimes et les investissements en mer de Chine et dans l'océan Indien lui permettent de rivaliser avec les puissances régionales, voire avec les États-Unis (**document 2**). Les pôles, plus éloignés du territoire continental chinois, sont eux aussi convoités par Pékin (**document 3**).

Document 1

Ce document est un extrait du Livre blanc de la défense chinoise du 24 juillet 2019 ; le texte intégral, deux fois plus long que celui de 2015, est disponible

en ligne, en anglais et en chinois : http://www.xinhuanet.com/english/2019-07/24/c_138253389.htm. Le Livre blanc présente les ambitions géostratégiques de la Chine : la « défense des intérêts vitaux », la concurrence avec les États-Unis (dont la Chine critique la politique sécuritaire dans le monde), et la dimension internationale de la défense chinoise. L'extrait est centré quant à lui sur les forces de projection maritimes et les ambitions spatiales de la Chine.

Document 2

La projection azimutale de cette carte permet de centrer la Chine et d'en représenter la puissance maritime dans le monde. Celle-ci repose sur la présence de ports à conteneurs d'envergure mondiale (Shanghai est au premier rang, Shenzhen au troisième), sur la présence des forces militaires chinoises en mer de Chine et dans l'océan Indien, mais aussi sur des investissements de plus en plus importants dans les ports asiatiques (stratégie du « collier de perles »). En effet, des ports comme Chittagong au Bangladesh, Kyaukpyu en Birmanie, Hambantota au Sri Lanka, ou Gwadar au Pakistan font l'objet de projets de développement ou portuaire confiés à des sociétés chinoises (China Merchants Port Holdings, ou China Overseas Port Holding par exemple). L'idée est d'en faire des points de ravitaillement et de logistique pour la Chine, et d'affirmer la présence chinoise le long des principales routes maritimes. Certains investissements ont une vocation militaire, et visent à permettre l'installation de forces de projection chinoises comme à Port-Soudan.

Document 3

Cette carte est une projection Atlantis, centrée à la fois sur le pôle Nord et le pôle Sud. Elle permet donc d'identifier les ambitions chinoises dans les océans Arctique et Antarctique, qui s'affirment par la présence de bases de recherche. L'intérêt pour l'Arctique est croissant, et s'est exprimé dès août 2013 lorsqu'un navire de commerce chinois, le Yongsheng, de la compagnie d'Etat Cosco, a emprunté le passage du Nord-Est le long des côtes de la Sibérie. Par ailleurs, la Chine souhaite développer dans cette région la prospection gazière et pétrolière. Dans l'Antarctique, la Chine a construit cinq bases de recherche. Cela ne va pas à l'encontre du Traité sur l'Antarctique (1959) qui réserve le continent « aux seules activités pacifiques » avec la liberté de recherche scientifique, mais cette présence témoigne d'une volonté de la Chine de s'affirmer comme puissance dans cet océan.

Document 4

La Chine communique peu sur les moyens qu'elle met en œuvre pour conquérir l'espace, et notamment sur le budget de son administration spatiale. Néanmoins, ses dépenses croissantes lui permettent aujourd'hui de rivaliser avec des puissances spatiales historiques comme les États-Unis ou l'URSS. Le texte présente les différentes étapes de cette conquête,

notamment la mise en orbite du premier satellite chinois dans l'espace en 1970 (nommé Dong Fang Hong ou « L'Orient est rouge »), et le vol du premier chinois dans l'espace en 2003 (Yang Liwei).

Corrigé des questions

1. Les ambitions de la Chine sur les océans sont de défendre (et donc de contrôler) la mer de Chine et la mer Jaune, mais aussi de développer leurs forces de projection maritime ; le Livre blanc insiste sur la puissance maritime du pays, qui a déployé 4 600 patrouilles de sécurité depuis 2012. La question de Taïwan est aussi au centre des préoccupations : les forces maritimes et aériennes de la Chine doivent lui permettre de maintenir l'île dans son giron. Dans le domaine spatial, la Chine insiste sur son souhait de développer les technologies spatiales dans le cadre d'une coopération internationale.

2. La Chine s'impose comme superpuissance maritime grâce à une présence de plus en plus importante sur les océans du monde.

- Elle possède les ports conteneurisés parmi les plus importants du monde (Shanghai, Shenzhen, Hong-Kong, Busan, Canton...).

- Elle déploie ses forces de projection dans le cadre d'opérations militaires, en mer de Chine et dans l'océan Indien.

- Elle investit dans les ports le long du littoral asiatique (stratégie du collier de perles, dont les élèves trouveront la définition dans le manuel p.58).

- Elle possède une base dans l'Arctique et cinq dans l'Antarctique.

3. Les bases maritimes sont un instrument de puissance pour la Chine car elles lui permettent de contrôler les océans d'un point de vue économique (investissements dans des ports de commerce), militaire (bases stratégiques) et scientifiques (bases de recherche aux pôles). Parce que ses bases sont aujourd'hui présentes sur tous les océans du monde (Atlantique exclus), la Chine entend désormais rivaliser avec la puissance maritime des États-Unis.

4. Pour accéder au rang de puissance spatiale, la Chine envoie un grand nombre de fusées dans l'espace (presque deux fois plus que la Russie, près de cinq fois plus que l'Europe), et investit massivement dans le secteur spatial (plus de 8 milliards de dollars estimés en 2017). Par ailleurs, elle poursuit des objectifs inédits, comme la conquête de la Lune : atterrissage d'un module sur la face cachée de la Lune en janvier 2019, projet de faire alunir un taïkonaute dans les années 2020. Il s'agit aussi de concurrencer la puissance spatiale américaine, par exemple le système GPS (la Chine développe ainsi le système Beidou).

BAC – REMOBLISER LES NOTIONS

Les élèves peuvent remobiliser les notions suivantes (en gras) : la Chine se lance dans la conquête de

l'espace **extra-atmosphérique** en lançant des fusées et des **satellites** de plus en plus nombreux. Elle s'affirme également sur les océans par la présence de nombreux ports chinois et le déploiement de **forces de projection maritime** dont le nombre et la puissance augmentent de manière considérable depuis le début des années 2000 ; les objectifs principaux de cette présence sont le contrôle des routes commerciales et des **zones économiques exclusives** (ZEE), mais aussi plus récemment l'exploration des abysses et des pôles.

JALON 2 - Le déploiement de la marine chinoise sur les océans : enjeux géopolitiques et économiques p. 58-59

Parce qu'elle dispose d'une large ouverture maritime, la Chine possède un atout majeur dans la mondialisation économique et l'exploitation des ressources maritimes. Depuis les années 1980 (et l'ouverture de quelques villes littorales pour développer le commerce international), cette dimension maritime est largement valorisée, et se trouve aujourd'hui au centre des ambitions géostratégiques de la Chine, particulièrement en Asie.

Quelles stratégies politiques et économiques la Chine développe-t-elle pour s'approprier les espaces océaniques asiatiques ? En quoi cette expansion génère-t-elle des conflits de puissance ?

Les routes commerciales maritimes lui permettent de tisser un réseau à l'échelle mondiale, en particulier dans le cadre des « nouvelles routes de la soie » (**document 1**). Les ambitions chinoises ont aussi pris la forme d'un « collier de perles » depuis 2003, qui engendre des partenariats mais aussi des rivalités, en particulier dans l'océan Indien (**documents 2 à 4**).

Document 1

En 2013, le président chinois Xi Jinping annonce la création des « nouvelles routes de la soie ». Si les élèves doivent concentrer leur attention sur les routes maritimes dessinées dans le cadre de ce projet, ils ne doivent pas oublier les routes terrestres reliées aux grands ports conteneurisés de la Chine. On notera que cette carte exclut le continent américain, qui n'est pas concerné par ce projet d'infrastructures ; en revanche, elle inclut l'Europe, l'Asie et l'Afrique, qui constituent les axes de développement diplomatiques et économiques de la Chine.

Document 2

La carte doit être mise en relation avec le texte du document 3. La stratégie du « collier de perles » et la présence de bases militaires dans l'océan Indien créent des tensions entre la Chine et l'Inde, laquelle considère l'océan Indien comme une Mare Nostrum. La carte montre donc les points de rivalités dans cet

océan (routes commerciales, détroits stratégiques, ZEE), les ambitions de la Chine (ports, collier de perles et routes de la soie) et les tentatives de reconquête de l'Inde (ZEE, ports, bases militaires).

Document 3

L'article présente la stratégie du « collier de perles », annoncée en 2003 par le président chinois Hu Jintao, et montre à quel point le contrôle des océans par la Chine répond à des objectifs économiques (ici, la sécurisation de ses approvisionnements pétroliers depuis l'Afrique et le Moyen-Orient).

Document 4

Si la carte du document 2 insiste sur les rivalités engendrées par l'affirmation de la Chine sur les océans asiatiques, le texte du document 4 présente quant à lui un partenariat tissé avec le Cambodge. Cet accord permettrait à la Chine d'utiliser la base de Raem pour des fonctions militaires. Cet investissement vise à contrôler l'autoroute interocéanique qui passe au large des côtes cambodgiennes depuis le détroit de Malacca.

Corrigé des questions

1. La Chine s'est imposée depuis les années 1980, avec une accélération dans les années 2000, comme une puissance commerciale mondiale grâce à des ports de commerce de premier plan. La maîtrise des routes commerciales, terrestres ou maritimes, est donc un enjeu crucial. Les « nouvelles routes de la soie » visent à développer le réseau d'infrastructures commerciales chinoises grâce, notamment, à des investissements dans des ports situés le long de l'autoroute interocéanique (dans des pays comme le Cambodge, le Myanmar ou encore le Sri Lanka).

2. Parce que la Chine investit dans des ports ouverts sur l'océan Indien (par exemple Hambantota et Colombo au Sri Lanka) et a déployé deux flottes entre l'Inde et le continent africain, elle représente désormais un rival puissant face à l'Inde, l'autre puissance de la région qui dominait l'océan Indien. Ces tensions sont d'autant plus vives que la portion maritime des « routes de la soie » passe le long des côtes de l'Inde, et notamment dans sa ZEE.

3. La Chine s'affirme en militarisant les espaces maritimes asiatiques. Elle déploie des flottes dans l'océan Indien sur une route commerciale majeure, entre le détroit de Bab el Mandeb et l'Inde. Par ailleurs, elle construit ou investit dans des bases militaires hors de son territoire, par exemple au Cambodge dans le port de Raem : dans cette base, elle pourrait y placer du personnel militaire à qui serait délivré un passeport cambodgien, mais aussi stocker du matériel militaire. Le cas de ce port est intéressant car il montre l'évolution des puissances dans le monde : il a été utilisé et rénové par les soviétiques dans les années 1980,

puis la rénovation a été prise en charge par les États-Unis jusqu'à la détérioration de leurs relations avec le nouveau régime cambodgien. Désormais, c'est la Chine qui contrôle ce port.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Les élèves pourront remobiliser les notions suivantes (en gras) : la Chine développe ses **forces de projection maritime** (navires et porte-avions en particulier), qu'elle déploie désormais en mer de Chine et dans l'océan Indien. L'objectif est une **territorialisation** de ces espaces maritimes, c'est-à-dire une appropriation et un contrôle par la Chine des mers et des océans qui représentent un enjeu stratégique et économique pour le pays. Le « collier de perles » et les « nouvelles routes de la soie » constituent deux stratégies pour atteindre cet objectif ; elles reposent sur des partenariats avec certains pays asiatiques (Cambodge, Myanmar ou encore Sri Lanka) mais engendrent des rivalités avec d'autres puissances maritimes, qu'elles soient de rang mondial (États-Unis) ou régional (Inde).

JALON 2 (Suite) - Les enjeux géopolitiques et économiques de la conquête spatiale chinoise p. 60-61

Les années 2000 marquent un tournant dans la conquête spatiale : la Chine, grâce un effort financier et scientifique important, s'est lancée dans la course à l'espace et entend désormais rivaliser avec les puissances traditionnelles (États-Unis et Russie) en s'appuyant sur le deuxième budget spatial mondial, mais aussi sur une coopération internationale.

Pourquoi le programme spatial chinois participe-t-il à redessiner les relations politiques et économiques entre la Chine et le reste du monde ?

Les **documents 1 et 2** retracent les grandes étapes de la conquête de l'espace par la Chine, et notamment sa volonté de conquérir la Lune, tandis que les **documents 3 à 5** montrent que cette conquête repose sur une tension entre rivalité avec les États-Unis et coopération avec les États européens.

Document 1

Les élèves peuvent rapprocher cette infographie spirale de celle du document 1, p. 28, tant pour les connaissances que pour la méthode de lecture et d'analyse de ce type de document. On observe sur cette frise chronologique que la Chine s'est réellement lancée dans la course à l'espace dans les années 2000, lorsqu'elle est devenue une grande puissance économique. La création de son programme spatial date pourtant de 1956 sous l'ère maoïste, à une période où la Chine peinait à développer son économie et ses relations internationales. Le document insiste également sur l'attrait particulier de la Chine pour la Lune.

Document 2

Le document 2 est un dessin de presse du caricaturiste argentin Sergio Langer – raison pour laquelle le texte est en espagnol. Il représente Neil Armstrong et Buzz Aldrin plantant le drapeau américain sur la Lune, mais indiquant à la base de la NASA de Houston qu'ils ont « un problème ». En effet, au premier plan, on distingue un module chinois (les étoiles du drapeau de la Chine et les caractères chinois l'indiquent) duquel descendant de nombreux taïkonautes (peut-être une allusion au poids démographique du pays) brandissent le drapeau chinois. C'est donc une bataille de souveraineté qui se joue sur la Lune entre la Chine et les États-Unis. Les élèves doivent mettre la date de cette caricature (2014) en relation avec le document 1, et comprendre qu'elle fait allusion à l'alunissage d'un rover dans le cadre de la mission Chang'e 3 en 2013.

Document 3

L'infographie met en vis-à-vis les puissances spatiales de la Chine (à gauche) et des États-Unis (à droite) en se fondant sur le nombre et la localisation des bases spatiales (notamment celles de lancement), mais aussi sur le budget alloué à la conquête de l'espace et sur le nombre de lancements en 2018. Si les États-Unis conservent leur hégémonie en termes de budget, on constate que la Chine effectue désormais plus de lancements et possède plus de bases que son rival, alors même qu'elle s'est lancée dans la course à l'espace 50 ans plus tard.

Document 4

L'article est une publication de l'agence spatiale française, le CNES, sur la coopération qu'elle a commencé à établir avec l'administration spatiale chinoise (CNSA). Il met l'accent sur une mission spatiale commune entre les deux pays : CFOSat, un mini-satellite qui observe l'interaction entre l'atmosphère et l'océan. (Le professeur peut, à cette occasion, rappeler le lien qui existe entre maîtrise de l'espace et connaissance des océans en s'appuyant sur le document 5, p. 21.) L'étude des océans est au centre de l'une des futures missions conjointes (analyse de la salinité des océans à partir de données satellitaires), ainsi que celle d'échantillons lunaires : la Chine intégrera des expériences françaises pour recueillir ces échantillons en 2023-2024, ce qui montre la supériorité du programme spatial chinois dans la conquête de la Lune.

Document 5

La Station spatiale chinoise n'est pas sans rappeler la station spatiale internationale : la Chine souhaite accueillir à bord de la station, mise en service vers 2022, les projets scientifiques de 17 pays. Alors que l'ISS est parfois qualifiée de « sorte d'ONU spatiale » (document 2 p. 42) qui reste dominée par les États-Unis et la Russie, la station chinoise repose quant à

elle sur une coopération mondiale proposée à l'ensemble des pays de l'ONU mais reste dominée par la Chine. Il s'agit donc d'un autre instrument pour affirmer la puissance de la Chine, et lui permettre de rivaliser avec ses concurrents (États-Unis en particulier).

Corrigé des questions

1. On peut distinguer trois grandes étapes dans le programme spatial chinois.

- La création du programme en 1956.
- Le lancement du premier satellite, Dong Fang Hong 1 en 1970.

- L'accélération de la conquête spatiale dans les années 2000, avec le premier taïkonaute envoyé dans l'espace en 2003 (Yang Liwei) et les missions lunaires Chang'e qui montrent que la Lune est l'un des principaux objectifs pour la Chine (premier orbiteur à atteindre la Lune en 2007, alunissage d'un rover en 2003 puis d'un robot sur la face cachée de la Lune en 2019).

2. La conquête de l'espace par la Chine entretient la rivalité avec les États-Unis. La Chine entend désormais concurrencer son rival grâce à un budget spatial en progression constante et à des lancements plus nombreux que les États-Unis (il s'agit véritablement d'une « course » à l'espace). Elle concentre par ailleurs ses efforts pour conquérir la Lune, alors que les États-Unis sont encore le seul pays à avoir fait alunir des hommes sur ce satellite de la Terre. Enfin, la station spatiale chinoise entend rivaliser avec l'ISS, symbole de l'hégémonie américaine et russe dans le domaine spatial, et le système Beidou mis en place en 2012 (document 1) se présente comme une alternative au GPS américain.

3. Le programme spatial chinois se développe grâce à une coopération internationale ; celle-ci est aussi perçue par la Chine comme une manière d'affirmer sa puissance en créant des liens avec d'autres programmes spatiaux. Par exemple, la collaboration avec l'agence spatiale européenne (ESA) débute en 2007, comme l'indique le document 1. La France apparaît comme un collaborateur privilégié grâce à un accord intergouvernemental en 1997, et parce que des projets scientifiques communs sont mis en place, notamment pour l'observation des océans et les analyses météorologiques ; un satellite franco-chinois (CFOSat) a même été mis en orbite en 2018. Enfin, la Chine entend développer des partenariats à l'échelle mondiale dans la station spatiale chinoise, et invite tous les membres de l'ONU à mener des expériences à son bord.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Les élèves peuvent s'interroger sur la gouvernance de l'espace sous la tutelle de la Chine : cette nouvelle puissance spatiale peut-elle prendre la tête de la conquête spatiale en développant les partenariats à

l'échelle internationale et en proposant une nouvelle forme de gestion et d'appropriation de l'espace ? Un tableau à deux colonnes peut présenter les formes de coopération d'un côté (France, ESA, station spatiale chinoise), les rivalités de l'autre (avec les États-Unis, et dans une moindre mesure la Russie). Il permet de conclure le thème 1 en montrant que la conquête de l'espace, tout comme celle des océans, complique les tentatives de gouvernance internationale dans la mesure où elle met en concurrence les grandes puissances.

TRAVAILLER AUTREMENT

La Chine à la conquête de l'espace, des mers et des océans

p. 66

Rédiger un compte rendu de podcast

Les élèves doivent retenir les idées suivantes en écoutant l'émission (d'une durée de 10 minutes).

- La sonde chinoise Chang'e 4 a atterri sur la face cachée de la Lune le 3 janvier 2019.
- Pékin découvre un nouveau continent lunaire et souhaite peut-être exercer un leadership spatial.
- Il s'agit d'une grande réussite diplomatique, car ni les États-Unis, ni l'URSS, n'avaient réussi à explorer cette face de la Lune.
- Cette mission a une dimension patriotique, la fierté nationale est largement mise en avant.
- Un satellite de communication particulier a dû être développé pour que la Terre puisse communiquer avec la face cachée de la Lune. Néanmoins, il y eut peu d'affichage du prestige national à l'échelle internationale.
- Réalisation d'expériences biologiques et chimiques, avec un retour d'échantillons de cette face de la Lune (uniques au monde) : on pense aux missions américaines et soviétiques qui avaient elles aussi ramené des échantillons lors de leurs expéditions. La Chine apparaîtra ainsi dans des publications scientifiques de très haut niveau.
- Cette mission a été saluée par les autres agences spatiales.
- Cette mission révèle les atouts chinois : respect du calendrier, permanence de la politique spatiale (par exemple, celle de la NASA est soumise à l'alternance politique).

Se préparer à l'oral

Les élèves peuvent commencer leur exposé en présentant le discours de Xi Jinping de 2013, qui annonce la création des nouvelles routes de la soie et se réfère aux routes de la soie antiques.

L'exposé peut débord s'appuyer sur deux cartes, qui permettent de visualiser l'héritage des nouvelles routes de la soie : les élèves constateront que

les voies terrestres et maritimes tracées en 2013 reprennent largement celles du II^e siècle. Le point de départ des routes terrestres est néanmoins passé de Luoyang, capitale de l'Empire des Han au II^e siècle, à Shanghai et à la vallée du Yangzi, qui constituent le cœur de l'économie marchande aujourd'hui. Les trains de marchandises entre l'Est de la Chine et l'Europe mettent moins de trois semaines, contre plus du double en bateau, et constituent donc un axe de transport important. Les routes maritimes continuent quant à elles de longer les côtes de l'Asie du Sud, mais elles ne gagnent plus seulement l'Europe : elles desservent également le continent africain et notamment le Kenya.

Les routes de la soie du II^e siècle permettaient à la Chine d'exporter de la soie, des épices, des pierres précieuses, de la laque ou du citron, tandis qu'elle importait du verre, des esclaves, du vin ou encore de la laine. Désormais, les échanges concernent davantage les biens de consommation importés par la Chine, et les biens de consommation qu'elle exporte.

Analyser une caricature

Le document est un dessin de presse de l'illustrateur français Hervé Pinel. Le dragon, symbole de la Chine et de sa puissance, prend ici la forme d'un dragon de mer qui a pris possession de la mer de Chine (à droite du dessin) et de l'océan Indien (en bas). Il s'agit ici d'une référence aux ambitions de la Chine sur ces deux espaces maritimes. En mer de Chine, ce pays nourrit des rivalités avec le Japon pour le tracé des ZEE et l'appropriation des îles Senkaku/Diaoyu ; la Chine revendique également les îles Spratley et Paracels ; dans chaque cas, l'objectif est de pouvoir exploiter les ressources en hydrocarbures offshore.

Par ailleurs, ce dessin renvoie à la stratégie du collier de perles, annoncée en 2003, qui repose sur l'investissement de la Chine dans des ports situés entre Shanghai et le Moyen-Orient : il s'agit pour elle de sécuriser ses approvisionnements énergétiques (pétrole) et donc de contrôler les routes maritimes.

Faire une revue de presse

Les élèves pourront réaliser une revue de presse sur la mission Chang'e 4 en s'appuyant par exemple sur les articles suivants :

- Simon Leplâtre, « La face cachée de la Lune, terrain de jeu pour Chang'e 4 », *Le Monde*, 8 janvier 2019 ;
- Steven Lee Myers, « China's Moon Landing : Lunar Rover Begins Its Exploration », *The New York Times*, 3 janvier 2019 ;
- Namrata Goswami, « China Has a Head Start in the New Space Race. The "Age of Apollo" is over and the Chang-e era has dawned. », *The Diplomat*, 29 mai 2019.

Méthode – Spécialité

Manuel p. 68-69

Mener une recherche sur Internet

Menez une recherche sur la politique spatiale de l'Inde : financements, modalités, résultats.

Les élèves peuvent taper les recherches suivantes sur un moteur de recherche : « programme spatial Inde », « Inde conquête spatiale », ou encore « Inde Lune ». On invitera les élèves à consulter des sources récentes et variées, parmi lesquelles on peut référencer :

- Site de l'Agence spatiale indienne (ISRO) (en anglais) : <https://www.isro.gov.in/>
- Page de France Culture consacrée au programme spatial indien (30/03/2019) : <https://www.franceculture.fr/politique/le-programme-spatial-indien-une-ambition-a-bas-cout>
- Article « Comment l'Inde veut devenir une grande puissance spatiale » sur le site de *L'Opinion* (06/09/2019) : <https://www.lopinion.fr/edition/wsj/comment-l-inde-veut-devenir-grande-puissance-spatiale-196863>
- Un article canadien sur « L'Inde à la conquête de la Lune » (23/07/2019) : <https://www.lapresse.ca/international/asie-et-oceanie/201907/22/01-5234759-linde-a-la-conquete-de-la-lune.php>
- Article « L'Inde ne décroche pas la Lune » sur le site de *La Croix* (07/09/2019) : <https://www.la-croix.com/Monde/LInde-decroche-pas-Lune-2019-09-07-1201045873>
- Un article sur la conquête de la Lune, sur le site du *Figaro* (14/09/2019) : <https://www.lefigaro.fr/sciences/avec-la-mission-chandrayaan-2-l-inde-part-a-la-conquete-de-la-lune-20190714>
- Un article sur les échecs du programme spatial indien, sur le site des *Échos* (07/09/2019) : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/linde-a-perdu-le-contact-avec-sa-sonde-lunaire-1129731>

Les élèves doivent prendre des notes à partir des sites consultés, soit en « fichant » chaque article séparément, soit en réalisant trois fiches de prises de notes correspondant aux grands axes du sujet : une fiche sur le financement, une autre sur les modalités, et enfin une dernière sur les résultats.

Le travail sur le programme spatial indien peut s'articuler autour des idées suivantes :

- 1. les objectifs et le financement du programme spatial indien ;**
- 2. ses réalisations, et les missions spatiales menées par l'Inde ;**
- 3. les échecs de l'Inde dans le domaine spatial qui ne lui permettent pas encore de dépasser son statut de puissance spatiale émergente.**

Les élèves doivent donc aussi travailler sur la problématisation et la formulation des titres, pour ne pas se contenter de reprendre la formulation du sujet « financement, modalités, résultats ».

Rédiger un compte rendu (livre, podcast)

Rédigez le compte rendu de l'émission de radio : « Station spatiale internationale : un labo là-haut », France Culture.

L'émission « Station spatiale internationale : un labo là-haut » a été diffusée sur France Culture le 6 juin 2017, dans le cadre de l'émission *La Méthode scientifique*, qui est centrée sur les sciences. L'ISS n'est donc pas abordée ici dans sa dimension géopolitique, comme c'est le cas dans l'axe 2, mais dans sa dimension scientifique. Elle apporte donc un éclairage différent sur la station aux élèves. L'enregistrement de cette émission s'est fait 96 heures après le retour de l'astronaute Thomas Pesquet sur Terre, après un séjour de 196 jours dans l'espace durant lesquels il a mené une soixantaine d'expériences scientifiques, fait plusieurs sorties extravéhiculaires, et fait de son corps un objet d'expériences menées en microgravité (mission Proxima).

Dans cette émission interviennent deux spécialistes de la question : Alain Dupas, astrophysicien, spécialiste des questions technologiques et spatiales, et Sébastien Barde, responsable du CADMOS (Centre d'Aide au Développement des activités en Micro pesanteur et des Opérations Spatiales) au CNES (Centre national des études spatiales). Ce dernier prend essentiellement la parole au sujet des expériences technologiques.

L'objectif est de montrer en quoi l'ISS est un laboratoire international, mais aussi de s'interroger sur les modalités et les coûts des expériences menées à bord de la station. Le journaliste Nicolas Martin interroge tour à tour les deux spécialistes pour répondre à ces interrogations, mais l'émission repose aussi sur une archive audio et l'interview du cardiologue Pierre Boutouyrie. Il s'agit donc d'un dialogue entre spécialistes autour de la dimension scientifique et technologique de la station spatiale internationale.

L'émission se décompose en plusieurs temps.

Elle commence par dresser un bilan de la mission de Thomas Pesquet, qui a réalisé la totalité du programme nominal (missions qui lui ont été personnellement affectées) mais aussi le programme de réserve (missions supplémentaires). L'astronaute

a donc réalisé plus d'expériences que ce qui était demandé, qu'elles soient scientifiques ou technologiques. Vient alors le temps de la science, avec l'analyse des résultats avant publication dans des revues scientifiques.

Un retour historique est ensuite fait sur l'aventure de l'ISS. Pour les pionniers (comme l'ingénieur allemand Wernher von Braun), une station n'était pas un laboratoire de recherche mais une base d'où partiraient des missions vers la Lune et Mars. Dans les années 1970, les États-Unis mettent en orbite la première station spatiale : Skylab. Peu après, Reagan décide en 1984 d'inviter des partenaires à rejoindre les États-Unis autour d'un programme de station spatiale qui devait concurrencer le projet soviétique ; après la fin de la guerre froide, les Russes sont finalement eux aussi invités à coopérer. La station spatiale internationale est l'aboutissement de ce processus, elle est donc un projet politique avant d'être un projet scientifique.

L'émission revient sur les grandes étapes dans la construction et le lancement de l'ISS, notamment du premier module Zarya en 1998. Une archive audio nous apprend que ce module a été lancé et construit par les Russes, mais entièrement financé par les États-Unis. Cet enregistrement revient aussi sur le coût de l'ISS, immédiatement sujet à controverse (on parle à l'époque de 200 milliards de Francs). L'ISS est en effet le laboratoire le plus cher du monde : son budget global (150 milliards de dollars) est en effet bien plus élevé que celui du laboratoire terrestre le plus cher (le Grand collisionneur de hadrons ou LHC de Genève a coûté 9 milliards de dollars). La recherche et les expériences ne représentent qu'une petite partie des dépenses pour la station ; le transport, la maintenance et le fonctionnement sont les postes les plus coûteux.

Aujourd'hui, l'objectif principal de l'ISS réside dans deux projets scientifiques : mener des expérimentations qui ne concernent pas le secteur spatial en l'absence de gravité (on n'a pas encore trouvé de moyen

au sol pour observer des phénomènes en supprimant la gravité), et mener des expérimentations des effets de l'espace sur le corps humain. Les scientifiques ne cherchent pas l'espace à tout prix, passer par des astronautes est même un peu contraignant, mais on ne sait pas observer ces phénomènes ailleurs que dans l'espace. L'astronaute devient donc un intermédiaire entre les relevés qu'il effectue dans l'espace, et les scientifiques qui procèdent au pilotage des expérimentations depuis la Terre (téléscience) et en analysent les résultats. L'interview du cardiologue et chercheur Pierre Boutouyrie met l'accent sur l'une des expérimentations menées à bord de la station par Thomas Pesquet : les recherches sur le vieillissement vasculaire dans l'espace. En effet, l'accélération de la fusée, l'apesanteur, les contraintes psychologiques importantes, les contraintes de radiation (vents solaires notamment), ont un impact fort sur le vieillissement accéléré et irréversible du corps humain. L'objectif de ces recherches est aussi de faire progresser la science dans les recherches sur l'hypertension artérielle, le diabète ou encore certaines maladies génétiques.

L'émission se termine enfin sur des analyses prospectives. Le futur de l'ISS est en question : les crédits sont prolongés jusqu'en 2024, peut-être 2028, mais au-delà de cette date, son avenir reste incertain. Elle peut être démantelée et transformée, ou reprise par des entreprises privées (surtout américaines) désormais engagées dans la course à l'espace.

Au cours des discussions, le spécialiste Alain Dupas remet un peu en question le caractère international de la station : pour les États-Unis, l'ISS est un laboratoire national pour les recherches en micro-gravité (utiliser cet environnement spécial pour mener des expériences), et pour des recherches technologiques (tester des technologies qui pourront être utilisées sur de futurs vaisseaux). La coopération scientifique pour les expériences menées à bord demeure donc relative.

DISSERTATION

Les océans, dernière frontière ?

Introduction

– **Accroche** : lancement du « projet Hadès » par la Chine en 2018, pour explorer les abysses et éventuellement en exploiter les ressources (terres rares notamment).

– **Analyse du sujet** : les élèves doivent définir les termes du sujet, à savoir « océans » et « frontière ». Ils s'interrogent ensuite sur le lien qui existe entre les deux notions : les océans sont la dernière frontière non au sens de la limite étatique (*border*) mais au sens de la limite à dépasser (*frontier*), que ce soit dans leur dimension horizontale (les eaux internationales) ou verticale (les fonds marins et les abysses). Il s'agit donc des dernières frontières à explorer, mais aussi à exploiter par l'homme, car les océans sont aujourd'hui encore moins connus que le sol de Mars.

– **Problématique** : comment les hommes continuent-ils de repousser les frontières de la connaissance et de l'exploitation des espaces océaniques, encore largement méconnus ?

Plan

I. Les océans, des espaces méconnus

1. Les océans restent une frontière malgré leur exploration précoce
2. La conquête des abysses, la dernière frontière ?
3. L'utilisation croissante des données satellitaires pour connaître et maîtriser les océans

II. La territorialisation des océans pour repousser la frontière

1. La délimitation des frontières océaniques, du traité de Tordesillas à Montego Bay
2. Routes commerciales et ressources maritimes : les océans comme fronts pionniers
3. Les océans polaires : une dernière frontière à repousser ?

III. La frontiérisation des océans engendre des conflits frontaliers de plus en plus nombreux sur les océans

1. Les conflits interétatiques autour de la délimitation des ZEE
2. La militarisation croissante des océans : les espaces océaniques comme dernières frontières de la souveraineté des Etats
3. Une gouvernance internationale sur les océans est-elle possible ?

Conclusion

Depuis les années 1980, la frontière est repoussée sur les espaces océaniques, qu'il s'agisse de leur exploration, de leur exploitation ou de leur préservation. Les frontières étatiques, qui se sont multipliées sur les océans, posent de nouveaux problèmes dans les relations entre les États maritimes, et compliquent la mise en place d'une gouvernance internationale.

ÉTUDE CRITIQUE DE DOCUMENTS

Montrez en quoi les documents 2, p. 28, et 3B, p. 29, illustrent les enjeux de la course à l'espace durant la guerre froide.

Présenter les documents

Les élèves doivent souligner que les deux documents sont contemporains : ils datent tous deux des années 1960, qui ont vu s'accélérer la course aux étoiles. L'article du *Monde* date du 22 juillet 1969, soit le lendemain des premiers pas de Neil Armstrong et Buzz Aldrin sur la Lune. Il fait l'analogie entre ces premiers pas (le 21 juillet 1969) et la découverte de l'Amérique au XV^e siècle, et met en exergue la nouvelle puissance spatiale que les États-Unis viennent d'acquérir avec le succès de la mission Apollo. L'affiche de propagande célèbre quant à elle le premier vol spatial habité réalisé par le cosmonaute soviétique Youri Gagarine le 12 avril 1961. Les deux documents témoignent donc à la fois de la conquête spatiale dans les années 1960 et de la manière dont les États-Unis et l'URSS ont pu faire de leurs succès dans l'espace un instrument de puissance sur lequel ils communiquent. En effet, par l'intermédiaire de la figure du cosmonaute, c'est « la science » et « l'homme soviétique » qui sont mis en avant par l'URSS dans un contexte de rivalité et de guerre froide avec leur rival américain.

Définir les notions de la consigne

- Course à l'espace : compétition entre les États-Unis et l'URSS dans le domaine spatial, de 1957 (lancement de Spoutnik) à 1975 (mission conjointe Apollo-Soyouz).
- Guerre froide : guerre sans affrontement direct reposant sur des rivalités idéologiques, politiques et économiques entre les États-Unis et l'URSS, entre 1947 et 1991.

Faire le lien avec les documents et le thème

Notions	Documents	Liens avec le thème
Course à l'espace	« Nous voilà dans le temps du monde infini » (doc. 2) Doc. 3b : missiles	Introduction : la conquête de l'espace
Rivalités géostratégiques	« Voici que deux citoyens de cette même Amérique, fille ô combien émancipée de l'Europe, mettent le pied sur la Lune, première étape vers la découverte d'un univers » (doc. 2) « Gloire à la science soviétique ! Gloire à l'homme soviétique – le premier cosmonaute ! » (doc. 3b)	Axe 1 : Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

ANALYSE DU THÈME 2

par Christophe Wasinski,
professeur en sciences politiques
et chercheur

Christophe Wasinski est professeur en sciences politiques (relations internationales) à l'Université libre de Bruxelles. Il y fait partie du centre Recherche et études en politique internationale (REPI). Ses recherches portent sur les questions militaires et de sécurité.

Il a notamment enseigné à l'Institut d'études politiques de Lille, à l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye et à l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble. Il a notamment publié dans les revues *Actuel Marx*, *Critical Military Studies*, *Critique, Cultures & Conflits*, *Études internationales*, *International Political Sociology* et *Security Dialogue*.



BIBLIOGRAPHIE

- « The Formation of the "Western" Strategic Gaze. A Case Study on Emotional Irrelevance in International Politics », dans M. Clément et É. Sangar (dirs.), *Researching Emotions in International Relations. Methodological Perspectives on the Emotional Turn*, Berlin, Springer, 2018, pp. 156-177.
- (Avec Thibaud Boncourt, Marielle Debos, Mathias Delori et Benoit Pelopidas), « Que faire des interventions militaires dans le champ académique : réflexion sur la nécessaire distinction entre expertise et savoir académique ». *Revue d'histoire*, 145, janvier-mars 2020, pp. 135-150.
- « De la guerre d'usure à la stratégie du chaos : une histoire sociale de la planification de la guerre », *Actuel Marx*, 2019/1, n° 65, pp. 119-134.
- « When the War Machine Produces its Enemies: Making Sense of the Afghan Instability through British Airpower », *Critical Military Studies*, vol. 4, n° 1, 2017, pp. 1-18 (publié en ligne).
- « On Making War Possible: Soldier, Strategy, and Military Grand Narrative », *Security Dialogue*, vol. 42, n° 1, février 2011, pp. 57-76.
- *Rendre la guerre possible - La construction du sens commun stratégique*, Bruxelles, P. Lang, 2010.
- « "Post-Heroic Warfare" and Ghosts: The Social Control of Dead American Soldiers in Iraq », *International Political Sociology*, vol. 2, n° 2, juin 2008, pp. 113-127.
- « Créer une Révolution dans les affaires militaires : mode d'emploi », *Cultures & Conflits*, n° 64, hiver 2006, pp. 149-164.

PROGRAMME DU THÈME 2

Introduction - Formes de conflits et tentatives de paix dans le monde actuel

- Panorama des conflits armés actuels.
- Essai d'une typologie : nature des conflits, acteurs et modes de résolution.

Axe 1 - La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux

JALONS

- La guerre, « continuation de la politique par d'autres moyens » (Clausewitz) : de la guerre de 7 ans aux guerres napoléoniennes.
- Le modèle de Clausewitz à l'épreuve des « guerres irrégulières » : d'Al Qaïda à Daech.

Axe 2 - Le défi de la construction de la paix

JALONS

- Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648).
- Faire la paix par la sécurité collective : les actions de l'ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006).

Objet de travail conclusif – Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux (étatiques et non étatiques).

JALONS

- Du conflit israélo-arabe au conflit israélo-palestinien : les tentatives de résolution, de la création de l'État d'Israël à nos jours.
- Les deux guerres du Golfe (1991 et 2003) et leurs prolongements : d'une guerre interétatique à un conflit asymétrique.

1. R. Th. Robin, *The Making of the Cold War Enemy: Culture and Politics in the Military-Intellectual Complex*, Princeton, Princeton University Press, 2003 ; C. Simpson, *Science of Coercion: Communication Research & Psychological Warfare 1945-1960*, Oxford, Oxford University Press, 1994 ; F. M. Kaplan, *The Wizards of Armageddon*, New York, Touchstone, 1983.
2. C. von Clausewitz, *On War*, Princeton, Princeton University Press, 1976.
3. P. Paret, *Clausewitz and the State*, Oxford, Oxford University Press, 1976.
4. R. Aron, *Penser la guerre : Clausewitz*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1976.

I. Quelle grille d'analyse pour les conflits contemporains ?

1. Utilité et limites des références à la pensée de Clausewitz

... C'est en 1831 que l'officier et penseur militaire prussien Carl von Clausewitz décède. Il laisse derrière lui une réflexion, qu'il considérait inachevée, sur la guerre. C'est dans celle-ci, notamment, qu'il affirme que « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». Son épouse se chargera de faire publier son manuscrit à titre posthume. Ces éléments nous rappellent donc, pour commencer, que *De la guerre (Vom Kriege)* ne constituait pas un travail abouti selon son auteur. En dépit de cela, l'ouvrage, qui sera traduit dans de nombreuses langues, va s'imposer dans l'univers militaire et, progressivement, sortir de celui-ci. Au début de la guerre froide, on voit s'implanter les « études stratégiques » et « études de sécurité » sur les campus états-unis, en particulier dans les formations de science politique et de relations internationales. Cette évolution témoigne d'un phénomène de militarisation des sciences, y compris des sciences humaines, dans les universités¹. Clausewitz et son œuvre se trouvent embarqués dans cette aventure. Pour *De la guerre*, l'année 1976 est celle de la consécration. La même année, deux historiens militaires anglo-saxons, Michael Howard et Peter Paret, font paraître une nouvelle traduction de l'ouvrage en anglais². Le livre, qui fait partie des lectures obligatoires dans de nombreuses écoles militaires, devient un best-seller. La même année, Peter Paret fait publier une biographie remarquée sur Clausewitz³. La France n'est pas en reste, avec la publication, toujours en 1976, de deux volumes d'analyse de l'œuvre et de la pensée de Clausewitz par Raymond Aron⁴. Depuis, on ne compte plus les articles et livres universitaires qui citent l'officier prussien. Pour le dire autrement, les travaux de Michael Howard, Peter Paret et Raymond Aron ont contribué à « naturaliser » la présence de Clausewitz au sein de l'université, au travers d'ouvrages, il est vrai, subtils. Aujourd'hui, celui qui n'est pas capable

de citer correctement Clausewitz risque de perdre toute crédibilité pour travailler sur la guerre dans le milieu académique. Ajoutons que, selon la lecture de l'œuvre qui s'est imposée dans la foulée, Clausewitz est compatible avec nos conceptions libérales et démocratiques car il affirme que le politique commande les militaires qui conduisent la guerre - Clausewitz semblait cependant regretter l'agitation résultant de la Révolution française et préférer le mode d'organisation sociale qui prévalait sous l'Ancien Régime. Aux États-Unis, le texte de Clausewitz, véhiculant cette interprétation du rôle du politique dans la guerre, s'impose d'autant plus facilement aux cours des années 1970 dans les milieux militaires qu'elle permet à ces derniers de rendre les décideurs politiques responsables de l'échec vietnamien.

... De fait, même s'il est exact de dire que la guerre est affaire de politique, il faut prendre garde aux usages de Clausewitz qui servent *a priori* à dédouaner les militaires de toute responsabilité dans le déclenchement et la conduite des guerres. Lorsque les officiers affirment, à la télévision ou dans la presse, que la défense des États européens ne peut se faire à leurs frontières mais nécessite des déploiements dans de lointains États, ils prennent des positions politiques. Ajoutons que, sur le plan de l'histoire des idées (stratégiques), l'œuvre de Clausewitz est, de manière incontestable, remarquable. Alors que beaucoup de théoriciens militaires de l'époque se contentent d'étudier des questions techniques relatives à des ordres de bataille, Clausewitz, lui, prend de la hauteur et tente de construire une grille d'analyse capable d'appréhender les mutations que la guerre subit entre les XVIII^e et XIX^e siècles. Cependant, on ne perdra pas de vue qu'il y a des angles morts dans son travail. Ainsi, on cherchera en vain une analyse des causes économiques des conflits chez lui. Clausewitz affirme que la guerre est la continuation de la politique mais il s'intéresse assez peu à comprendre de quelle politique il s'agit. Certains passages de son ouvrage insistent sur le fait que le soutien du peuple ou de la population a un effet sur la forme que la guerre peut prendre ; plus une opinion est « polarisée », plus le conflit risque d'être

brutal. Mais, une fois encore, on cherchera en vain une analyse détaillée des forces politiques ou des composantes populaires à l'œuvre dans ses écrits théoriques. Pour le dire autrement, à certains égards, Clausewitz reste purement et simplement un homme de son époque. En ce sens, sa pensée est essentielle pour saisir l'état d'esprit qui prévalait parmi les militaires à son époque. L'étude de la postérité de son œuvre est également intéressante car elle nous en dit beaucoup sur l'état d'esprit de ceux qui continuent à la citer et à l'utiliser dans les écoles ou la doctrine militaires.

Cependant, on prendra garde à ne pas accorder à l'œuvre de Clausewitz le même statut qu'aux travaux de sciences humaines contemporains qui tentent d'étudier l'ensemble des acteurs concernés par les guerres et les conflits.

N'oublions pas non plus que Clausewitz invite le lecteur à penser comme un militaire qui interpelle le politique et exige de lui qu'il pense sérieusement la guerre bien davantage que les conditions de la paix.

2. Les conflits sont-ils « complexes » ou faut-il questionner notre manière de les aborder ?

••• Beaucoup d'analystes qui se sont intéressés à l'évolution de la guerre ces dernières années affirment que l'on a assisté à une rupture après la fin de la guerre froide. Selon ces experts, les conflits de la guerre froide étaient principalement des conflits découlant de la rivalité entre les États-Unis et l'Union soviétique. Après la chute du mur de Berlin et la dissolution du pacte de Varsovie, on voit émerger des « nouvelles guerres ». Celles-ci sont aussi nommées « guerres asymétriques » ou « guerres hybrides » par les analystes qui mettent en évidence

leur « complexité ». Ce constat appelle plusieurs remarques.

••• Tout d'abord, les concepts de « guerre asymétrique » et de « guerre hybride » sont des concepts socialement situés. Plus précisément, ce sont des concepts qui ont germé et se sont développés dans des milieux professionnels proches des militaires et des services de sécurité. Ceux qui ont contribué au développement de ces notions avaient donc à cœur de produire un savoir aussi utile que possible pour ces services. En filigrane, la question qui est posée par le discours de la « guerre asymétrique » est celui de savoir comment les militaires et les forces de sécurité peuvent intervenir dans ces conflits. À ce titre, ces concepts sont intéressants car, comme pour les références à Clausewitz, ils nous permettent de mieux saisir la façon dont les militaires envisagent l'usage de la force. Et, de fait, il faut bien constater que cet usage et l'utilité même des forces armées dans ces conflits ne sont pas évidents, qu'ils sont potentiellement compliqués. La raison en est essentiellement que l'outil militaire a des limites le rendant bien souvent inopérant pour solutionner ces conflits. Mais l'affirmation selon laquelle ces conflits sont « complexes » pour les militaires ne doit pas conduire à une sorte de défaitisme intellectuel qui voudrait qu'ils soient incompréhensibles. Cette dernière position risquerait de conduire à des simplismes voulant qu'en dernière instance ce sont des raisons « culturelles », des « dispositions ethniques » ou des « chimères irrationnelles » qui expliquent la propension des peuples X ou Y à prendre les armes, à se battre, à commettre des massacres¹.

••• Ensuite, en gardant à l'esprit notre première remarque, on peut aussi se demander si les choses ont été aussi simples qu'on le prétend à propos des conflits de la guerre froide. Bien entendu, la grille d'analyse bipolaire n'est pas inutile, loin s'en faut, à qui veut étudier les conflits de la guerre froide. Mais elle n'est pas non plus suffisante pour saisir les dynamiques des conflits à l'œuvre, en particulier ceux qui se sont déroulés dans les États du Sud tout au long de cette période. Ainsi, comme les travaux de Gabriel Kolko le montrent, ces conflits trouvent aussi leurs origines

1. On trouve des illustrations de ces dérives chez, notamment, Martin van Creveld et John Keegan au cours des années 1990. J. Keegan, *Une histoire de la guerre*, Paris, Perrin, 2014 ; M. van Creveld, *La Transformation de la guerre*, Monaco, Éditions du Rocher, 2011.

1. G. Kolk, *Century of War: Politics, Conflicts, and Society Since 1914*, New York, The New Press, 1994 ; *Confronting the Third World: United States Foreign Policy 1945-1980*, New York, Pantheon Books, 1988 ; *The Roots of American Foreign Policy: An Analysis of Power and Purpose*, Boston, Beacon, 1969.

2. M. Duffield, *Global Governance and the New Wars: The Merging of Development and Security*, Londres, Zed Books, 2005. Voir également B. Crawford, B. Ronnie, D. Lipschutz (dir.), *The Myth of "Ethnic Conflict": Politics, Economics, and "Cultural Violence"*, Berkeley, University of California, International and Area Studies Research Series, n° 98, 1998.

dans le contexte économique international de l'époque¹. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis poursuivent la politique qu'ils mènent depuis le XIX^e siècle, à savoir la politique de la « porte ouverte » (« *open door* »). Leur objectif est de défaire les monopoles coloniaux afin de pouvoir librement commercer avec les États du Sud. C'est notamment cette ambition qui les conduit à entrer en guerre contre l'Espagne, qui possédait encore Cuba et les Philippines, en 1898. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, Washington se sert des promesses contenues dans le plan Marshall afin de contraindre les puissances coloniales à ouvrir leurs marchés. Les termes des échanges entre les États-Unis et les pays du Sud s'avèrent cependant désavantageux pour ces derniers. Afin d'obtenir des prêts aux États-Unis, les économies de ces États se tournent vers l'exportation. Les prêts consentis sont conditionnés à l'achat des produits états-uniens qui ne sont pas les moins chers sur le marché. De manière déguisée, ces prêts opèrent comme des subsides aux producteurs états-uniens. En dépit des désavantages de ce système pour les États du Sud, les États-Unis refusent de négocier les termes des échanges au cours des années 1960. Le faible développement économique qui en résulte pour les États du Sud finit par générer des tensions sociales et politiques en leur sein. La grande crainte des États-Unis, dans ce contexte, n'est pas uniquement l'émergence de régimes communistes mais aussi l'apparition de régimes nationalistes. Washington appréhende que les uns comme les autres ne veuillent nationaliser des pans entiers de l'économie, ce qui s'avérerait contraire aux intérêts des États-Unis. Pour empêcher cela, Washington appuie certaines franges des « élites » locales, notamment les corps des officiers et/ou la grande propriété terrière. Ce sont eux qui mèneront, dans un premier temps et par intérêt corporatiste, le combat pour le maintien de cet ordre économique. Lorsque la pression devient trop forte pour ces « élites », comme ce fut le cas au Vietnam, les États-Unis les soutiennent plus directement par l'envoi de troupes et de bombardiers. De ces éléments, il faut conclure que de nombreux conflits en Afrique, en Amérique latine ou en Asie ne sont devenus des conflits de la guerre froide qu'après

coup. Ces conflits ont rarement été la conséquence d'une « manipulation » de l'URSS ou d'une « contamination idéologique ». Ils ont d'abord résulté de la pauvreté qui découlait elle-même de l'organisation du système économique mondial. Les discours politiques et sécuritaires des années 2000 ne rendent malheureusement pas bien compte de ces éléments en simplifiant outrageusement ce que fut la guerre froide.

*** À partir des années 1980-1990, un nouveau « cycle » de conflits émerge dans les États du Sud. À l'intérieur de ce cycle, on retrouve notamment les conflits qui se sont déroulés au Sierra Leone, au Rwanda, en Haïti ou encore en ex-Yougoslavie. Ceux-ci, ainsi que les « réponses » qu'ils ont été apportées par les États « occidentaux », ont été étudiés par Mark Duffield². Pour comprendre ce nouveau cycle de conflits, ce chercheur part du contexte économique mondial. Il note qu'à partir des années 1970 environ, les États du Sud sont de moins en moins bien intégrés à l'économie mondiale, dont le cœur est situé en Europe et aux États-Unis. Ce phénomène résulte pour partie de la valeur limitée, sur les marchés internationaux, des biens qu'ils exportent. En parallèle, ces États sont encouragés à s'endetter auprès d'institutions privées. Ne parvenant plus à rembourser leurs dettes, ils sont contraints de faire appel au Fonds monétaire international (FMI). Ce dernier développe des « programmes d'ajustement structurel » qui imposent aux États du Sud des réductions importantes de leurs dépenses publiques. Ces politiques d'austérité, dont l'application va se généraliser, vont contribuer à affaiblir les États et appauvrir leurs populations. La lutte pour des ressources étatiques plus limitées se fait dès lors plus rude. C'est à l'intérieur de cet environnement que l'on voit émerger les fameux « entrepreneurs politiques » prompts à exploiter le mécontentement et à le canaliser dans des discours identitaires. Diverses études de cas montrent que deux grandes options s'offrent à ces entrepreneurs : soit instrumentaliser les questions communautaires afin de se positionner avantageusement dans les rouages politiques étatiques qui existent – et éventuellement même se placer à la tête de l'État ; soit se servir

de la question identitaire pour proposer la formation d'un nouvel État, censé être non seulement plus homogène mais aussi plus compétitif au niveau international, au sein duquel l'entrepreneur politique cherchera à bien se placer également – éventuellement aussi se placer à la tête de celui-ci. Dans un cas comme dans l'autre, ces entrepreneurs identitaires provoquent de l'instabilité qui peut déboucher sur des guerres civiles¹.

••• Comment les États « occidentaux » se représentent-ils la violence qui se développe dans ce contexte ? Quelle réponse ont-ils apportée à cette violence à partir des années 1990 ? De façon générale, beaucoup de discours politiques, sécuritaires et médiatiques qui circulent dans les États « occidentaux » ne s'intéressent pas, ou superficiellement, aux causes économiques profondes de ces conflits. Mark Duffield note par ailleurs une évolution des politiques des États « occidentaux » à l'endroit des zones touchées par les violences. Ces politiques tendent à se faire de plus en plus sécuritaires et techniques. La dimension d'aide économique, quant à elle, passe au second plan. Pour le chercheur, ces politiques sont légitimées par la cohabitation d'une idéologie de l'aide humanitaire d'urgence et d'un discours sur les « nouveaux barbares ». De concert, cette idéologie et ce discours prennent le relais de la politique d'endiguement du communisme datant de la guerre froide². Toujours selon Mark Duffield, la gestion des désordres du Sud est finalement « prise en charge » par un complexe stratégique qui rassemble des forces armées qui mènent des missions humanitaires, des sociétés de sécurité privées qui aident notamment les organisations non gouvernementales (ONG) à surveiller leurs bases, des organisations non gouvernementales et internationales spécialisées dans les questions d'aide humanitaire. Ces acteurs, qui se concentrent sur l'aide d'urgence et les problèmes de sécurité, ne sont cependant pas en mesure d'intervenir sur les causes économiques originelles des conflits. Notons aussi que de la mise sous pression des États du Sud et des conflits que celle-ci génère résultent des formes d'adaptation déstabilisatrices

supplémentaires. On assiste à une sorte de réintégration économique du Sud par des canaux détournés, par le marché noir, par des trafics en tous genres (or, diamants, bois exotiques, ou encore drogues). Et, par ce biais, il y a finalement « criminalisation » des processus politiques dans ces États – un phénomène spectaculairement illustré par le film *Lord of War* de 2005, qui met cependant assez peu en évidence l'arrière-plan économique international. On ajoutera que les réponses à ces trafics, bien que pas inexistantes – on peut songer à ce propos au processus de Kimberley qui vise à contrôler la circulation des diamants –, sont souvent très insuffisantes. Dans le cas du trafic de stupéfiants en provenance de la Colombie, ce contrôle s'est quant à lui transformé en quasi-guerre menée avec le soutien des États-Unis au cours des années 2000³.

1. Ces dynamiques, aussi déstabilisantes soient-elles, peuvent en effet ne pas conduire à des conflits armés. P. Dirkx, *La Concurrence ethnique. La Belgique, l'Europe et le néolibéralisme*, Paris, Éditions du Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2012.

2. On en trouve une illustration dans R. D. Kaplan, « The coming anarchy: How scarcity, crime, overpopulation, tribalism, and disease are rapidly destroying the social fabric of our planet », *The Atlantic*, février 1994 (<https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1994/02/the-coming-anarchy/304670/>).

3. D. Stokes, *America's Other War: Terrorizing Colombia*, Londres, Zed Books, 2005.

Les conflits qui voient le jour après la fin de la guerre froide sont parfois difficiles, mais pas impossibles, à comprendre. Leurs causes principales, d'ordre politique et économique, sont souvent identiques à celles de nombreux conflits de la guerre froide.

••• Les dimensions « culturelles » de ces conflits, même si elles ne sont pas absentes, interviennent généralement dans un deuxième temps. De plus, leurs dimensions « ethnique » ou « criminelle » sont essentiellement des symptômes de problèmes politiques et sociaux situés en amont. Dès lors que l'on comprend mieux les enjeux économiques et politiques, nationaux et internationaux, ces conflits nous paraissent non pas moins dramatiques mais moins irrationnels. De façon générale, ils ne sont pas le fait d'une sorte de « retard civilisationnel » mais des réponses logiques à des configurations économiques et politiques internationales qui piègent des populations entières dans les États du Sud.

1. H. Gusterson, « Can the insurgent speak? », dans T. Barkawi et K. Stanski [dir.], *Orientalism and War*, New York, Columbia University Press, 2012, p. 83-104.
2. E. P. Thompson, *La Guerre des forêts. Luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.
3. C. Elkins, *Imperial Reckoning: The Untold Story of Britain's Gulag in Kenya*, New York, Henry Holt, 2005.

3. Ce que nous nous autorisons à connaître de ce qui nous menace : le cas du terrorisme

••• L'anthropologue Hugh Gusterson s'est penché, en 2012, sur la construction de la représentation de l'ennemi insurgé par les médias et les experts des questions de sécurité aux États-Unis dans le contexte de la guerre en Afghanistan¹. La thèse centrale de ce chercheur était que l'insurgé est « rendu imparlable » par ces médias et ces experts. Selon lui, au cours des années 2000, l'insurgé afghan est une figure fantomatique dans le paysage médiatique. La première raison qui explique cet état de fait est liée à une censure pratiquée par les autorités (notamment militaires) états-unies. Pour un journaliste, rencontrer des insurgés, leur parler, les interviewer, est considéré comme un acte de trahison, ce qui valut à certains journalistes d'être emprisonnés. Dès lors, les informations sur les insurgés, disponibles en nombre limité, ne parviennent qu'à dessiner une présence spectrale de ceux-ci. Les insurgés n'apparaissent qu'indirectement, à travers les images qui représentent les effets de leurs actes – ou montrent les destructions provoquées par leurs armes – ou à travers quelques photographies d'hommes masqués et armés. Ils peuvent aussi, ce qui arrive fréquemment, apparaître à travers les discours que les militaires, experts et journalistes produisent sur eux sans avoir discuté avec eux ou s'être intéressé en profondeur à leurs motivations. Comme le montre l'étude de Hugh Gusterson, nombre de ces discours sont par ailleurs péjoratifs. Ils décrivent les insurgés comme des criminels ou comme des « sauvages ». Ils se focalisent sur la brutalité particulière, réelle ou supposée, de leurs actes, en relativisant les violences commises par les militaires états-unis. Cette déréalisation de l'adversaire est problématique. En effet, comment faire pour régler un différend politique si l'on ne dispose pas d'une idée précise de ses revendications ? Même sur un plan strictement opérationnel, cette situation s'avère problématique. Dépourvus d'une représentation claire de leurs ennemis, les militaires états-unis ne peuvent guère penser leur action

de manière rationnelle. Le risque pour eux est de développer des plans visant à éliminer un ennemi fantasmagorique, voire une représentation de l'ennemi qui n'est pas conforme à la réalité mais le reflet de ce qu'ils voudraient que l'ennemi soit. Certes, l'information sur les insurgés afghans n'est pas totalement absente des médias. Comme Hugh Gusterson le reconnaît, certains quotidiens présentent les groupes insurgés dans leurs colonnes et sur des infographies. Le problème est que, dans de très nombreux cas, ces présentations sont figées. Elles se limitent à répertorier les groupes armés et à indiquer une estimation de leurs effectifs. Ces listes, même si elles sont exhaustives, ne peuvent se substituer à une analyse en bonne et due forme du conflit et de ses acteurs. On peut même se demander si, dans certains cas, elles ne contribuent pas davantage à obscurcir la compréhension du conflit car elles n'expliquent pas pourquoi les groupes se battent. Or, si l'on veut trouver une solution au conflit, il est important de saisir quelles sont ses causes profondes et quelles sont les motivations des acteurs.

••• Le problème fondamental posé par Hugh Gusterson ne concerne pas que les insurgés, terme quasi-synonyme de « terroriste » pour bien des militaires et des experts qui opèrent en Afghanistan. De tout temps semble-t-il, certaines formes de violence ont été désignées et narrées d'une manière telle qu'elle ne permettait pas de bien en connaître les origines. Dans l'histoire, cela a notamment été le cas lorsque ces violences ont été le fait des pauvres qui se révoltaient contre l'ordre établi ou, par désespoir, en arrivaient à commettre des crimes². On peut aussi déceler un tel phénomène dans l'histoire des guerres de décolonisation. Comme le montre par exemple Caroline Elkins dans son étude sur la brutale répression britannique de l'insurrection des Mau-Mau au Kenya, certains experts de l'époque considéraient que l'insurrection devait s'expliquer non pas par la pauvreté, l'exclusion ou les injustices sociales mais par des dispositions psychologiques propres aux populations locales³. Dans une telle perspective, la violence des insurgés était décrite comme résultant d'une forme

d'hystérie collective s'expliquant par la « faiblesse de caractère » supposée des Africains. Une autre forme, historiquement prisée, d'explication est celle du « lavage de cerveaux » et de la « manipulation ». Aux États-Unis, ces thèmes ont été popularisés, en dehors d'un contexte de guerre au terrorisme, par des chercheurs en sciences humaines, financés par le Pentagone, lors de la guerre de Corée (1950-1953)¹. Ce discours conférait aux décideurs politiques et aux militaires une « explication » politiquement et militairement acceptable aux échecs stratégiques de la puissance états-unienne dans la péninsule coréenne. Si les soldats états-uniens ne vainquaient pas, d'après ce discours, ce n'était pas à cause de leur manque de volonté mais parce que l'ennemi usait de techniques insidieuses de contrôle des esprits.

••• L'hypothèse de l'endoctrinement, religieux cette fois, a également été évoquée à propos de l'émergence d'Al-Qaida et de Daech au cours des années 2000. On ne peut nier l'existence d'une dimension fanatique dans le discours des cadres de ces groupes. Toutefois, on ne saurait expliquer l'émergence de ces organisations sans prendre en considération, une fois de plus, le contexte social et politique dans lequel elles ont vu le jour. Pendant de nombreuses années, le régime politiquement et socialement conservateur saoudien a soutenu des mouvements religieux radicaux, dont émane Al-Qaida. Ces mouvements permettaient de canaliser le mécontentement populaire – comme, historiquement, le nationalisme le faisait en Europe – et de l'orienter vers l'extérieur². C'est ainsi que des ressortissants saoudiens se retrouvent à combattre, au nom de l'islam, les Soviétiques en Afghanistan au cours des années 1980. À la fin de la guerre froide, cette « souppape de sécurité » du régime saoudien disparaît. Plus encore, le régime saoudien, qui fait appel en 1990-1991 aux forces armées des États-Unis pour combattre l'Irak qui a envahi le Koweït, n'est plus légitime aux yeux de ces mouvements. La pauvreté, la corruption, les politiques d'austérité menées par des régimes politiques nord-africains et du Moyen-Orient peu ou pas démocratiques, mais soutenus par les

États-Unis et les pays européens, vont contribuer à faire grossir les rangs des groupes radicaux. Afin de lutter contre ceux-ci, les États concernés les réprimant de façon parfois fort brutale, comme ce sera le cas en Égypte après l'attentat de Louxor de 1997. Les pays « occidentaux », dont les services de renseignement assistent ceux des États concernés et qui aussi soutiennent leurs militaires, finissent par être visés eux aussi, comme ce sera le cas lors des attentats contre les ambassades des États-Unis de Nairobi et Dar es Salam en 1998³. Un engrenage meurtrier se met ensuite en place. Il débouchera sur les attentats du 11 septembre 2001. Dans cette histoire, l'endoctrinement joue certainement un rôle. Mais ce phénomène est loin d'expliquer de manière exhaustive ce qui a mené à la catastrophe. Les discours radicaux sont surtout des symptômes des problèmes sociaux et politiques et des réactions à certaines politiques sécuritaires.

••• Le journaliste d'investigation Scott Shane a abordé ces questions de manière détaillée et nuancée dans un ouvrage dans lequel il retrace le parcours d'Anwar al-Awlaki, un précurseur américano-yéménite qui sera tué dans une attaque de drone états-unien en septembre 2011⁴. L'enquête de Scott Shane montre que les enquêtes à répétition que le Federal Bureau of Investigation (FBI) a menées sur Anwar al-Awlaki après les attaques du 11 septembre 2001, le suspectant d'avoir contribué à ceux-ci, sans jamais parvenir à démontrer son implication, ont joué un rôle dans son processus de radicalisation. Le journaliste attire notamment l'attention sur le fait que les services de renseignement vont tenter de le faire chanter ; ils le menacent de divulguer ses relations avec des prostituées, ce qui aurait brisé sa réputation dans sa communauté, s'il ne leur fournit pas des informations. Pour le dire autrement, ils cherchaient à faire de lui un informateur en bonne et due forme. Se sentant harcelé et acculé, Anwar al-Awlaki finit par choisir la fuite en avant. Il quitte le territoire américain pour la Grande-Bretagne et ensuite pour le Yémen. Il radicalise son propos dans son exil. La question que pose donc aussi l'enquête de Scott Shane

1. R. Th. Robin, *The Making of the Cold War Enemy*, op. cit.

2. M. Ruthven, *L'Arabie des Saoud. Wahhabisme, violence et corruption*, Paris, La Fabrique, 2018.

3. L. Wright, *La guerre cachée : Al-Qaeda et les origines du terrorisme islamiste*, Paris, Laffont, 2007.

4. S. Shane, *Objective Troy. A Terrorist, a President, and the Rise of the Drone*, New York, Tim Duggan, 2015.

est celle de savoir si les services de sécurité ont contribué à créer un Frankenstein en la personne d'Anwar al-Awlaki. Serait-il devenu un prêcheur si radical s'il n'avait pas été mis sous pression ? Sans trancher de manière ferme, l'ouvrage donne à penser que cela n'aurait pas été le cas. Ajoutons pour terminer que l'attitude hostile à l'encontre des musulmans aux États-Unis après 2001 et l'invasion de l'Irak en 2003 vont aussi contribuer au durcissement des positions d'Anwar al-Awlaki. En définitive, l'enquête de Scott Shane attire, une fois encore, notre attention sur ce qui semble être une évidence trop souvent oubliée :

les menaces ont une histoire et leur émergence peut s'expliquer par l'analyse du contexte.

••• Il y a là une importante leçon pour ceux qui tentent d'analyser le terrorisme en se concentrant sur les seuls réseaux et autres cellules. Il est utile de tenir compte également des situations politiques et sociales dans lesquelles les actes violents émergent. De même, il est important d'essayer de saisir comment ces situations politiques et sociales sont vécues par certains groupes sociaux, notamment les jeunes issus des communautés musulmanes vivant en Europe ou aux États-Unis. C'est d'ailleurs cette démarche qui a été empruntée par quelques sociologues français dans des travaux récents et nuancés¹. Ceux-ci nous enjoignent à prendre en considération, en priorité, les causes locales des attentats. Il ne s'agit pas, bien entendu, de nier totalement le rôle de ce qu'il se passe à l'étranger. Les messages de Daech ont pu inspirer certains individus. Mais, avant de considérer les problèmes sous l'angle de la manipulation par des forces extérieures, il convient d'envisager le rôle des dynamiques à l'œuvre dans l'environnement direct des auteurs des attaques. Et, avant de parler de radicalisation, il est également utile de revenir au concept, peut-être moins à la mode mais éprouvé, d'exclusion sociale. À certains égards, les conclusions des sociologues qui invitent à évaluer en premier lieu le rôle des causes locales

peuvent paraître difficile à accepter. En suivant leur raisonnement, le danger viendrait de « nous », une idée qu'il n'est pas aisément d'accepter, en particulier lorsqu'une communauté vient d'être victime d'un attentat. En même temps, il est certainement plus facile d'agir sur ces mêmes causes locales que sur des dynamiques conflictuelles qui se déroulent à des milliers de kilomètres. C'est certainement là que réside la dimension « positive » principale de ces travaux.

II. La paix, un problème éminemment politique

1. Les révoltes dans l'ombre des traités de Westphalie

••• Les spécialistes qui étudient le système international lui attribuent comme point de départ les traités de Westphalie qui sont signés en 1648². Ces traités concluent la fin de la guerre de Trente Ans. Pour rappel, ce que l'on nomme « guerre de Trente Ans » recouvre en réalité plusieurs conflits, certains trouvant leurs origines au XVI^e siècle, qui vont se relier les uns aux autres. Le conflit touchera notamment la Bohême, les régions allemandes, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la Russie et la France. En quoi l'achèvement de ce conflit marque-t-il une évolution importante, voire une rupture, pour les historiens des relations internationales ? Tout d'abord, la fin de la guerre de Trente Ans confirme l'affaiblissement de l'empire des Habsbourg. Ceux-ci ne parviennent pas à restaurer la « monarchie universelle » telle qu'elle avait existé sous Charles Quint au XVI^e siècle. À ce déclin de l'empire correspond l'affirmation de monarchies absolues, considérées comme l'origine des États contemporains. Avec les traités de Westphalie, les proto-États qui voient ainsi le jour sont en théorie considérés comme égaux en droit. On voit aussi, à partir de cette époque, se développer une diplomatie qui se professionnalise. Elle s'appuie de plus en plus largement sur des ambassadeurs résidant à l'étranger et pas uniquement sur des envoyés missionnés

1. L. Bonelli et F. Carrié, *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris, Seuil, 2018 ; F. Truong, *Loyautés radicales. L'islam et les « mauvais garçons » de la Nation*, Paris, La Découverte, 2017. Voir également B. Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016.

2. J. V. Polisensky, *The Thirty Years War*, Londres, New English Library, 1974. Bien que daté, cet ouvrage reste précieux pour l'étude du déroulement de la guerre de Trente Ans. Voir aussi J. Cornette, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans le grand siècle*, Paris, Payot, 2000.

ponctuellement. À la lueur de ces éléments, on peut considérer qu'il y a émergence d'un véritable système international après 1648. Néanmoins, on prendra garde à ne pas surévaluer la modernité de celui-ci. Longtemps encore après 1648, les entités politiques qui le composent sont, en très grande majorité, des royaumes dont les souverains ne sont pas élus – dans certains cas, il est vrai, ils sont élus par la noblesse. Aujourd'hui, nous nommerions ces entités politiques « dictatures » ou « régimes autoritaires ». Les successions, à l'intérieur de ces royaumes, sont souvent problématiques. Lors de celles-ci, il n'est pas rare que les princes s'ingèrent dans les affaires intérieures des uns des autres de manière à favoriser la montée sur le trône d'un proche. Ces affaires peuvent constituer l'élément déclencheur de guerres. En résumé, le respect de la souveraineté reste limité et le système dit westphalien ne parvient jamais à pacifier les rapports internationaux. Quelque temps après la signature des traités de Westphalie débute la phase européenne des guerres de Louis XIV (1661-1775).

... Ajoutons que le choix de la fin de la guerre de Trente Ans comme référentiel de la réflexion contemporaine sur la politique internationale ne doit pas nous faire perdre de vue que d'autres événements, plus récents que ceux qui ont eu lieu au XVII^e siècle, ont eu un rôle probablement aussi important dans le développement du système international contemporain. Nous songeons en particulier au rôle qu'ont joué les révoltes de la fin du XVIII^e siècle en Amérique du Nord et en France. Celles-ci ont fait émerger un nouvel ordre social, politique et économique à l'intérieur des sociétés et un système international libéral. Même s'il subsiste des traces importantes de l'Ancien Régime au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale, la noblesse conservant un rôle clé dans les structures politiques, militaires et économiques de nombreux États, on ne saurait nier que la période qui s'étend entre la Révolution américaine des années 1770 et les révoltes en Espagne des années 1830 compte pour beaucoup dans le système international qui est encore le nôtre actuellement¹. En définitive, on peut

se demander si le choix, remontant au XIX^e siècle, de faire de 1648 le point d'origine du système international ne doit pas être analysé comme une composante d'un projet de « restauration ».

Prendre 1648 comme « moment fondateur » aurait permis de prendre de la distance avec la turbulente période révolutionnaire².

Pour le dire autrement, l'adoption de 1648 en tant que référentiel devrait aussi être considérée comme une décision motivée à l'origine par des raisons politiques.

2. Les origines « civilisationnelles » de l'ONU

... Pour aborder de façon satisfaisante le problème de la paix et de la sécurité internationale, il convient de faire référence à l'Organisation des Nations unies (ONU). Celle-ci voit le jour à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle est le fruit de discussions diplomatiques qui se sont déroulées lors du conflit, notamment à Dumbarton Oaks, en 1944, entre des représentants britanniques, chinois, étatsuniens et soviétiques. Son Conseil de sécurité est responsable pour les questions de maintien de la paix et les problèmes afférents à la sécurité internationale. En 1950, les États-Unis ont profité de ce que l'URSS menait la politique de la « chaise vide » au Conseil de sécurité pour faire passer une résolution qui leur est favorable dans le contexte du conflit en Corée. Le Conseil décide d'encourager le déploiement d'une force multinationale qui combattra les forces nord-coréennes et chinoises³. La capacité d'action de l'organisation est cependant rapidement entravée par les rivalités entre les puissances. Pour cette raison, la période de la guerre froide est parfois présentée comme une longue parenthèse pour l'institution. En 1990-1991, les choses évoluent de manière importante. Les États-Unis obtiennent un mandat du Conseil de sécurité qui leur permet de rassembler une coalition et de chasser l'Irak du Koweït. Aucune des puissances

1. Sur la continuité des institutions de l'Ancien Régime, lire A. Mayer, *La Persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Flammarion, 2010.

2. M. Bélissa et G. Ferragu [dir.], *Acteurs diplomatiques et ordre international fin XVIII^e siècle-XIX^e siècle*, Paris, Kimé, 2007.

3. Pour rappel, la Chine nationaliste, alliée des États-Unis, et non la Chine populaire, siège au Conseil de sécurité à l'époque.

1. M. Mazower, *No Enchanted Palace: The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

qui siègent de manière permanente ne s'y oppose – la Chine s'est néanmoins abstenu. Entre 1992 et 1995, le budget consacré aux opérations de maintien de la paix augmente de manière conséquente. Les interventions mandatées par l'ONU, certaines ne prévoyant qu'un recours très limité à l'usage de la force, se multiplient. Les missions en ex-Yougoslavie et au Rwanda, parmi les plus médiatisées de cette période, font l'objet de beaucoup de critiques. On reproche notamment à l'ONU sa timidité en matière d'imposition de la paix. Après cette période, l'activité menée au nom du maintien de la paix connaît un tassement, sans toutefois disparaître. En 1999, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) mène une guerre au Kosovo dont la légalité est contestée. L'Alliance atlantique ne dispose pas d'une résolution en bonne et due forme l'autorisant à intervenir ; elle s'appuie sur des textes du Conseil de sécurité évoquant le problème humanitaire en cours pour justifier ses bombardements. En 2003, les États-Unis et leur coalition attaquent l'Irak. Washington avait cherché, en vain, l'autorisation du Conseil de sécurité ; la France, notamment, s'oppose fermement aux États-Unis lors des débats. La légitimité de l'intervention des États-Unis est fragilisée. En 2011, à l'instigation de la France, l'OTAN intervient également en Libye. Elle a, cette fois, une autorisation du Conseil de sécurité, mais on lui reprochera d'user du mandat de l'ONU pour abattre le régime de Mouammar Kadhafi. Les partisans de l'opération soulignent qu'elle a été menée, au nom de la « responsabilité de protéger », pour éviter que des non-combattants ne soient victimes de violences.

••• Sans conteste, l'ONU est une institution importante sur la scène internationale en matière de maintien de la paix et de sécurité. Cela étant, l'importance de l'institution sur la scène internationale n'est pas une raison suffisante pour se dispenser de questionner ses fondements, ce qu'a fait l'historien Mark Mazower¹. Ce dernier a choisi de remettre en question le récit des origines qui présente l'ONU comme une organisation « pure » et entièrement dédiée à la protection des droits humains et des libertés. À cette fin, Mark Mazower met en exergue le

rôle de Jan Smuts. Premier ministre du régime raciste d'Afrique du Sud à plusieurs reprises, Jan Smuts a rédigé le préambule de la charte des Nations unies et a participé à la création des structures de l'ONU. Il a pourtant une conception raciale de la politique nationale et de la politique internationale. Jan Smuts est par ailleurs favorable à la consolidation du Commonwealth. La fragmentation de l'empire britannique – sur le modèle de la sécession des États-Unis au XVIII^e siècle – serait, selon lui, regrettable car elle signifierait un affaiblissement des Blancs dans le monde. Tout au long de sa vie, il œuvrera d'ailleurs à resserrer les liens entre le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, liens qui avaient été mis à mal par la guerre des Boers pendant laquelle les colons et les soldats britanniques s'étaient combattus. Il soutient activement l'engagement sud-africain, aux côtés des Britanniques, lors des deux guerres mondiales – il participera lui-même, en tant que maréchal, à la Seconde Guerre mondiale. Jan Smuts, qui avait aussi été impliqué dans la mise sur pied de la Société des Nations (SDN), conçoit le rôle des Nations unies dans sa continuité. Dans son esprit, grâce à son Conseil de sécurité qui confère davantage de pouvoir aux puissances, l'ONU devait devenir une sorte de « directoire mondial ». Malgré la référence aux droits et libertés contenue dans le préambule de la Charte, l'organisation, comme la SDN par le passé, ne devait pas non plus favoriser la décolonisation. Très vite cependant, au grand dam de Jan Smuts, l'ONU devint un forum pour les revendications des populations du Sud. La question de la décolonisation y est mise à l'agenda avec efficacité par Jawaharlal Nehru. Ce dernier, qui était mécontent du traitement réservé aux Indiens en Afrique du Sud, contourne le Commonwealth et use de l'Assemblée générale de l'ONU pour faire avancer la cause de la décolonisation. Jan Smuts et les Britanniques sont surpris de voir l'institution leur devenir hostile.

••• Ce que nous dit en fait l'historien Mark Mazower à travers l'analyse de son contre-récit des origines de l'ONU, c'est qu'il faut tout d'abord nuancer l'idée selon laquelle le blocage de l'institution aurait découlé uniquement du conflit entre l'URSS et les États-Unis

lors de la guerre froide. Le projet onusien, dans son acception européenne initiale, avait de quoi provoquer la méfiance des populations du Sud. Dès lors que l'on garde cela à l'esprit, le fait que les États du Sud s'arc-boutent envers et contre tout à leur souveraineté, au risque d'entraver les actions de l'ONU, s'avère plus facile à comprendre. En définitive, si l'ONU n'est pas devenue un directoire du Nord sur le Sud, c'est aussi parce que les diplomates du Sud ont agi pour qu'il n'en soit pas ainsi. Autrement dit,

le blocage de l'ONU a aussi été causé par des volontés européennes de faire de l'institution un outil du maintien d'un ordre international colonial.

... Par extension, à travers son analyse, Mark Mazower nous invite à nous méfier de concepts tels que le « droit d'ingérence » ou la « responsabilité de protéger ». D'abord généreux, ces discours semblent remettre au goût du jour une vision qui se rapproche de celle de Jan Smuts. Dans celle-ci, l'ONU aurait été l'incarnation de la « supériorité de la civilisation occidentale » agissant de manière paternaliste dans les colonies. Notons aussi que lorsque les États-Unis sont intervenus contre l'Irak en 2003, d'aucuns se sont beaucoup émus de ce que la « communauté atlantique » s'était divisée lors des débats. Ne peut-on y déceler un écho aux craintes de Jan Smuts concernant le risque de la fragmentation du monde occidental face aux peuples du Sud ?

III. Moyen Orient : des conflits enfantés par des stratégies de puissance

1. Gaza : la violence comme expression d'un blocage

... Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le Royaume-Uni ne désire

pas maintenir sa présence en Palestine, héritage du système de mandats mis en place après la fin de la Première Guerre mondiale. L'ONU décide d'un plan qui partage les territoires de Palestine entre les Juifs et les Arabes. Après le départ des Britanniques, au moment où le plan doit être appliqué, une guerre éclate entre les Arabes, lésés par les conditions du partage, et les Juifs. C'est la première guerre israélo-arabe de 1948-1949. Elle se termine par une victoire israélienne. Les Juifs parviennent ainsi à consolider leur assise territoriale au détriment des Palestiniens¹. Sur une population de 1,3 million de personnes, 700 000 Palestiniens sont chassés de leurs villes et villages suite à ce conflit. 200 000 se réfugient dans la bande de Gaza, alors contrôlée par l'Égypte. Ce conflit sera suivi par d'autres guerres israélo-arabes qui se dérouleront en 1956 – aussi nommée « crise de Suez », qui implique par ailleurs la France et le Royaume-Uni –, 1967 (guerre des Six-Jours), 1973 (guerre du Kippour) et 1982 (invasion du Sud Liban).

... La guerre de 1967 a un impact immense sur les relations entre les Israéliens et les Palestiniens. Les victoires militaires israéliennes se traduisent par l'expansion territoriale de l'État hébreu. C'est aussi à ce moment que la bande de Gaza passe sous contrôle israélien. La politique initiale, sous Moshe Dayan, a pour objectif d'intégrer économiquement les Palestiniens afin de rendre les territoires acquis inséparables de l'État israélien. En réalité, comme le souligne Amira Hass, les Israéliens décourageront les investissements dans les territoires palestiniens à travers un mélange d'impôts et de procédures administratives. Il en résulte un développement économique de la bande de Gaza très faible. En conséquence, beaucoup de Palestiniens quittent quotidiennement la bande pour travailler dans les zones israéliennes. Ils sont donc dépendants économiquement d'Israël. Il est aussi à noter que leurs conditions de travail sont moins bonnes que celles des Israéliens et Gaza reste une zone pauvre. Jusqu'en 1980, Israël met aussi des bâtons dans les roues aux initiatives syndicales palestiniennes. Les Israéliens craignent que les syndicats

1. Cette partie repose principalement sur l'ouvrage d'A. Hass, *Boire la mer à Gaza. Chronique 1993-1996*, Paris, La Fabrique, 2001. Voir aussi S. Cypel, *Les Emmurés. La société israélienne dans l'impassé*, Paris, La Découverte, 2006 ; I. Pappé, *La Guerre de 1948 en Palestine*, Paris, La Fabrique, 2000.

1. T. Reinhardt, *L'Héritage de Sharon. Détruire la Palestine, suite*, Paris, La Fabrique, 2006.

ne se fassent relais d'une contestation nationale. Ajoutons qu'à partir des années 1990, ces travailleurs palestiniens deviennent de moins en moins essentiels à l'économie israélienne. Avec la fin de la guerre froide, des immigrants juifs issus de l'URSS puis de la Russie peuvent les remplacer. Voire, une main-d'œuvre encore meilleur marché peut être trouvée parmi les migrants africains ou philippins.

••• La contestation apparaît cependant avant la fin de la guerre froide avec l'Intifada de 1983-1987. Il s'agit d'une révolte populaire qui vise surtout les soldats israéliens. Comme le montre bien Amira Hass, les Palestiniens réagissent aux mesures vexatoires telles que les « misères » administratives et les contrôles de sécurité imposés par l'autorité occupante. Les soldats usent parfois de la force de manière relativement limitée – en recourant aux gaz lacrymogènes ou aux balles en caoutchouc –, mais ils leur arrivent aussi de faire preuve de brutalité. Les passages à tabac et punitions collectives génèrent davantage d'acrimonie. En 1993, une déclaration de principe est signée à Oslo entre les Palestiniens et les Israéliens ; une autonomie limitée est accordée aux premiers. Les États-Unis, après la guerre de 1991 contre l'Irak, se sentaient obligés de redorer leur blason auprès des populations arabes. Cela les avait amenés à faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il accepte de négocier. Ceci explique pourquoi l'accord est signé à ce moment. Sur le fond, l'accord est décevant pour les Palestiniens. Le dispositif militaire de surveillance ne disparaît pas, mais est déplacé ; on contrôle moins dans la bande qu'à la frontière. Surtout, l'accord ne prévoit rien pour améliorer la situation économique des habitants de Gaza. Enfin, les Israéliens conservent la majorité de leurs colonies dans les autres territoires occupés, en Cisjordanie.

••• À Gaza, la situation devient d'autant plus explosive que l'armée israélienne, en représailles contre les violences palestiniennes, commence à boucler la bande. Ces bouclages affectent les

vies des nombreux habitants qui ne peuvent plus se rendre facilement sur leurs lieux de travail en Israël. Les revenus des Gazaouis déclinent en conséquence. À cela s'ajoute le fait que l'armée israélienne coupe l'électricité à titre punitif. En définitive, les accords qui conféraient davantage d'autonomie ne résolvent rien pour les Gazaouis.

••• Les accords d'Oslo prévoient aussi que l'Autorité palestinienne gère la sécurité à l'intérieur de la bande de Gaza. Progressivement, cette autorité devient un relais policier d'Israël à l'intérieur de l'enclave palestinienne. C'est cette autorité qui doit assurer la lutte contre les actes qualifiés de terroristes par les Israéliens. Ce faisant, l'Autorité palestinienne est perçue comme un collaborateur de l'adversaire. C'est elle qui, à la demande des forces israéliennes, élimine des « terroristes ». Le Hamas – un groupe qui avait été discrètement soutenu par Israël pour affaiblir le Fatah de Yasser Arafat pendant les années 1980 – bénéficie de cette situation ; il peut se targuer de ne pas collaborer avec les services de sécurité israéliens. Dans ce contexte déjà difficile, le Fatah et le Hamas se combattent. En fait, plus Israël met la pression sur l'Autorité, afin qu'elle en fasse davantage contre le terrorisme, plus augmente le danger de fragmentation politique palestinien. La politique israélienne conduit les Palestiniens au bord de la guerre civile. De façon générale, cette politique s'avère contre-productive, les actes violents devenant de plus en plus nombreux, et les représailles de plus en plus brutales. Israël finira par être la cible d'attentats-suicides qui sont l'expression du pourrissement général de la situation politique et sécuritaire.

••• Le retrait d'Israël de la bande de Gaza en 2005, une fois encore sous la pression des États-Unis qui se sentaient obligés de redorer leur blason auprès des populations de la région au vu de la tournure prise par l'invasion de l'Irak, ne résoudra pas davantage le problème palestinien¹. En définitive, l'instabilité de ce territoire s'explique peu par les convictions religieuses de la population.

Les causes essentielles de l'insécurité sont le partage inégal des territoires datant de 1948, l'occupation datant des années 1960, les inégalités socio-économiques persistantes et une politique de sécurité aux effets désastreux.

2. Irak : la stratégie de la fragmentation

... Comment l'Irak est-il devenu le problème de sécurité que nous connaissons aujourd'hui ? Comment expliquer que ce pays soit devenu l'incubateur de Daech ? Pour répondre à ces questions, il convient de s'intéresser à l'histoire contemporaine de l'Irak et de son voisinage. Jusqu'en 1979, l'Iran est un des plus fidèles alliés des États-Unis au Moyen-Orient. Après le renversement du Chah qui survient cette année-là, et la prise d'otages de l'ambassade des États-Unis à Téhéran qui se déroule dans le contexte de la révolution, la rupture entre Téhéran et Washington est consommée. En 1980, l'Irak de Saddam Hussein entre en guerre contre l'Iran. Bagdad et Téhéran s'opposent sur le tracé de leur frontière commune. De plus, l'Irak craint une contagion révolutionnaire parmi ses populations chiites. Après une période de neutralité dans ce conflit, les États-Unis décident de modifier leur politique étrangère et de soutenir l'Irak. Dans le contexte de ce changement, qui est nommé le « tilt » par les experts, Washington fournira notamment des renseignements militaires à l'Irak¹. De très nombreux États profitent de « l'opportunité » que constitue ce conflit pour vendre une grande quantité de matériel militaire au régime de Saddam Hussein – c'est notamment grâce à ce matériel que l'Irak parviendra à développer des gaz toxiques qui seront utilisés contre les Iraniens et dans la répression des Kurdes lors de la campagne d'Al-Anfal en 1988².

... Au terme d'une guerre de huit ans, qui s'achève sans victoire nette pour aucun des deux camps, l'Irak se retrouve très endetté. Saddam Hussein cherche le soutien financier de ses voisins, dont le Koweït. Bagdad considère avoir combattu l'Iran à l'avantage de cette monarchie qui craignait aussi l'expansion de la révolution. Le Koweït refuse cependant d'éponger les dettes de l'Irak – ajoutons qu'il existait un contentieux entre les deux pays à propos des droits de pompage du pétrole d'une nappe souterraine traversant leur frontière commune. En 1990, l'Irak décide d'envahir le Koweït. C'est sans grandes difficultés que l'armée irakienne parvient à occuper l'ensemble de la monarchie pétrolière. Au Conseil de sécurité de l'ONU, les États-Unis obtiennent un mandat pour mener, à la tête d'une coalition dont la France fait partie, une opération militaire pour chasser l'armée irakienne du Koweït. Les États-Unis craignent pour la stabilité de la région ; ils s'inquiètent en particulier pour l'Arabie saoudite. Des troupes sont rapidement dépêchées dans cet État pour faire face à toute éventualité. En 1991, la coalition lance une offensive massive contre les troupes de Saddam Hussein. Le territoire irakien est bombardé dans la foulée. Moins de 300 soldats états-uniens décèdent lors de ces opérations. On ne saura jamais avec précision le nombre de morts dans les rangs irakiens ni parmi les populations civiles. À la fin des opérations, les militaires et les médias célèbrent une « victoire éclair ». Sur le plan politique, les choses sont moins évidentes. Le président George H. W. Bush refuse que les militaires envahissent et occupent l'Irak, craignant qu'ils s'y embourbent. L'administration états-unienne espère que le pouvoir de Saddam Hussein a été suffisamment affaibli par cette défaite pour qu'il chute. Le régime reste cependant en place malgré les révoltes chiites et kurdes qui seront brutalement réprimées.

... Comme cela a été étudié de manière approfondie par Joy Gordon, les États-Unis, avec l'aide du Royaume-Uni, instrumentalisent alors le Conseil de sécurité³. Ils mettent en place un régime de sanctions économiques officiellement destiné à désarmer l'Irak suspecté de développer des armes

1. J. Tirman, *Spoils of War: The Human Cost of America's Arms Trade*, New York, The Free Press, 2007

2. J. R. Hiltermann, *A Poisonous Affair: America, Iraq, and the Gassing of Halabja*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

3. J. Gordon, *Invisible War: The United States and the Iraq Sanctions*, Cambridge, Harvard University Press, 2010.

1. G. Muttitt, *Fuel on the Fire: Oil and Politics in Occupied Iraq*, New York, The New Press, 2012 ;
M. T. Klare, *Blood and Oil: The Dangers and Consequences of America's Growing Petroleum Dependancy*, New York, Penguin, 2004, p. 84.
2. H. Sallon, *L'État islamique de Mossoul. Histoire d'une entreprise totalitaire*, Paris, La Découverte, 2018 ;
C. Malkasian, *Illusions of Victory: The Anbar Awakening and the Rise of the Islamic State*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

de destruction massive. Ces sanctions économiques frappent très durement les populations civiles. Elles étaient pourtant perçues par certains experts comme un moyen « doux » de faire pression sur l'Irak. Les sanctions ont en fait une résonance positive parmi les diplomates. Elles avaient notamment été utilisées contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. En Irak, les sanctions s'avéreront non seulement désastreuses pour les populations, mais elles se montreront incapables de faire tomber le régime de Saddam Hussein. Les États-Unis parviennent néanmoins à maintenir l'Irak sous ce régime pendant une dizaine d'années – ponctuellement aussi ils bombardèrent le pays, comme ce sera le cas lors de l'opération *Desert Fox* en 1998. À la fin des années 1990, un nombre grandissant d'États veulent y mettre un terme, espérant notamment profiter d'opportunités économiques en Irak en cas de cessation des sanctions.

••• Vis-à-vis du Moyen-Orient, l'administration de George W. Bush qui arrive au pouvoir en 2000 a pour stratégie de stabiliser l'Arabie saoudite, de mettre sous pression l'Iran pour rendre son régime plus « docile » et d'éliminer Saddam Hussein afin de relancer la production pétrolière qui était entravée par le régime de sanctions¹. Après 2001, les États-Unis, qui ont la volonté de se réaffirmer sur la scène internationale, décident de passer à l'offensive contre l'Irak au motif de la possession par cet État d'armes de destruction massive – qui n'existent pas. L'invasion se déroule sans trop de difficultés sur le plan militaire pour les forces armées des États-Unis et de leur *Coalition of the Willing*. Mais Washington crée une situation inextricable lors de l'occupation. Le problème ne se limite pas aux images d'Abou Ghraib qui attestent de la violence des soldats contre les détenus de cette prison. Les forces états-uniennes vont jouer la carte ethnique. Elles soutiennent la montée en puissance de certaines forces politiques chiites. Nombre de sunnites sont quant à eux frappés par la politique « d'épuration » mise en œuvre par Paul Bremer, l'administrateur états-unien de l'Irak. Sont visés par cette politique

les Irakiens, majoritairement sunnites donc, qui faisaient partie du parti Baas de Saddam Hussein. Les États-Unis, qui rétropédaleront quelque peu ultérieurement, s'aliènent une grande partie de la population sunnite et font le lit de l'insurrection. De fait, ils ont appliqué la stratégie du « diviser pour régner ».

••• À partir de 2007, par suite du pourrissement de la situation sécuritaire, les forces armées des États-Unis décident d'appliquer une stratégie contre-insurrectionnelle. Au premier abord, celle-ci repose sur une présence accrue des soldats à travers des patrouilles au sein des villes. Dans les faits, la stratégie en question prend aussi appui sur les « tribus » sunnites², majoritairement localisées en périphérie des villes, dans les zones rurales. Cette force politique conservatrice fournit donc des milices pour lutter contre l'insurrection.

Non seulement les États-Unis ont polarisé la situation entre sunnites et chiites mais, à travers cette stratégie contre-insurrectionnelle qui s'appuie sur ces milices, ils ont également créé les conditions d'une rupture au sein de la communauté sunnite.

Daech émerge de ce contexte. C'est, en résumé, une réaction brutale à la mise sous pression de la communauté sunnite urbaine par la machine de guerre des États-Unis et par la fragmentation du paysage politique.

••• En définitive, dans le cas palestinien comme dans le cas irakien, l'exasération des tensions résulte des politiques de puissance adoptées, respectivement, par Israël et par les États-Unis.

THÈME 2 Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution

Manuel p. 74-147

L'étude de ce thème a un double objectif : comprendre les logiques des affrontements armés et étudier les modalités de construction de la paix.

L'introduction présente les **différentes formes de conflits** dans le monde contemporain en tentant d'en dresser une **typologie** ; elle interroge également les acteurs de ces conflits dont la diversité est grandissante du fait d'une multiplication des acteurs non étatiques.

Au travers des exemples de la **guerre de Sept Ans** puis des **guerres de la période révolutionnaire et napoléonienne**, le premier axe s'appuie sur la définition classique de la guerre par Clausewitz entre « **guerre réelle** » et « **guerre absolue** ». Il interroge ensuite la définition clausewitzienne pour aborder, à travers l'étude du terrorisme, le cas de conflits qui n'entrent pas dans le schéma « classique » des guerres entre États, mais dans celui des « **guerres irrégulières** » illustrées par les exemples d'Al Qaïda et Daech.

Le second axe permet de comprendre la complexité de la construction de la paix et ses enjeux diplomatiques. Au XVII^e siècle, les **traités de Westphalie** modifient les rapports de force entre les puissances européennes et contribuent, sur le long terme, à forger un **nouvel ordre international**. À la **fin du XX^e siècle**, après une longue période de paralysie due à la guerre froide, l'ONU retrouve une réelle liberté d'action dans les années 1990. **Kofi Annan**, son secrétaire général de 1997 à 2006, multiplie les initiatives pour imposer la **paix par la sécurité collective**.

Enfin, l'étude conclusive porte sur le **Moyen-Orient**, l'une des régions les plus conflictuelles du monde contemporain pour montrer l'intrication des conflits régionaux et les tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux aussi bien étatiques que non étatiques.

Introduction. Formes de conflits et tentatives de paix dans le monde actuel

Manuel p. 76-87

L'introduction permet de dégager les enjeux majeurs du thème « Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution » par une observation critique de la situation conflictuelle au début du XXI^e siècle. Il s'agit notamment de permettre aux élèves de réfléchir à la définition des principales notions à l'étude (la guerre, la paix, les conflits, la résolution de conflit) mais aussi à celle de termes plus spécifiques comme la conflictualité, la guerre interétatique, la guerre intra-étatique et la guerre non conventionnelle. L'analyse des différents conflits contemporains, considérés dans toutes leurs dimensions (politique, économique, sociale, sociologique, culturelle...), doit permettre d'aider les élèves à mettre en perspective le thème 2 en remontant dans le temps comme en élargissant son approche géographique grâce aux axes 1 et 2.

La structure du chapitre suit, pas à pas, les thématiques d'étude suggérées par le programme. Un planisphère consacré aux formes de conflit et aux tentatives de résolution des conflits dans le monde actuel ouvre ainsi le chapitre. Il est suivi de deux doubles-pages *Intro*. La première tente de dresser un panorama des conflits actuels. La seconde, divisée en trois parties, cherche à dresser une typologie des conflits selon leur nature, leurs acteurs et leurs modes de résolution.

BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages et revue

- **B. Durieux** (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2017.
- **B. Giblin** (dir.), « Géographie des conflits », *Documentation photographique*, n° 8086, mars-avril 2012.
- **B. Tertrais**, *La Guerre*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2014.

► Bandes dessinées

- **F. Alani**, illustrations de Léonard Cohen, *Le Parfum d'Irak*, Éditions Nova / Arte Éditions, 2018.
- **L. Castel, G. Heurtault et al.**, *Afghanistan, récits de guerre*, FLBLB Éditions, 2011.

► Filmographie

- **C. Eastwood**, *American Sniper*, 2014.
- **J.-S. Sauvaire**, *Johnny Mad Dog*, 2007.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 76-77

Le planisphère de la double-page introductory permet de faire le point sur la situation conflictuelle dans le monde au début du XXI^e siècle. Pour répondre au programme, elle met tout d'abord en avant les principaux conflits en représentant le principal « arc de crises » situé en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Asie centrale. Elle donne aussi à voir les tensions qui troublent les relations entre les pays d'Asie du Sud-Est. La carte permet également d'affiner l'approche en désignant les territoires les plus conflictuels et les principaux attentats terroristes revendiqués par Al-Qaida et l'État islamique (Daech). Il s'agit encore de dresser une typologie rapide des autres grands acteurs qui interviennent dans les principaux conflits mondiaux : les États-Unis (superpuissance aujourd'hui contestée), les puissances secondaires (en Europe notamment, Canada, Australie...) et les nouvelles puissances émergentes (BRICS, en particulier la Chine, la Russie et l'Inde). Le volet « résolution de conflits » est abordé grâce aux différentes opérations de maintien de la paix soutenues par l'Organisation des Nations unies (ONU) et son Conseil de sécurité. Pour faciliter la lecture et la compréhension des élèves, la carte est accompagnée d'une définition du terme « conflit » ainsi que d'une carte interactive.

INTRO 1 – Panorama des conflits armés actuels p. 78-79

La double-page « panorama des conflits armés actuels » permet de comprendre pourquoi la fin de la guerre froide en 1991 n'a pas donné naissance à un nouvel ordre mondial pacifié. Contre la théorie de l'historien Francis Fukuyama, selon laquelle la victoire de la démocratie libérale en 1991 conduirait à la « fin de l'histoire », les conflits perdurent dans le monde. S'ils sont moins nombreux et moins meurtriers qu'au XX^e siècle (Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale, guerre du Vietnam...), leur médiatisation quotidienne donne le sentiment d'un retour de la guerre au XXI^e siècle. Le choix des documents permet de comprendre pourquoi le début du XXI^e siècle inaugure une nouvelle ère de conflictualité. Les cinq documents, de nature variée, insistent sur la complexité du phénomène guerrier contemporain. En effet, celui-ci s'étend sur un nombre considérable de terrains d'opérations et se nourrit de motivations très diverses. Il se diffuse et se pense à différentes échelles géographiques. Il oppose des combattants dont l'identité est difficilement cernable.

Document 1

Ce document permet d'apprécier la diversité géographique des théâtres d'opérations actuels, principalement situés en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. Il met également en avant la diversité

des types de guerres, bien plus complexes et polymorphes qu'au XX^e siècle. Il permet également de nuancer l'impression d'un « retour de la guerre » en rappelant le nombre, relativement réduit, des victimes – surtout quand on le compare aux hécatombes de 1914-1918 et de 1939-1945.

Document 2

Ce document, extrait d'un récent dictionnaire sur la guerre et la paix très riche en informations, permet de comprendre combien il est aujourd'hui difficile de cerner le phénomène guerrier dans l'espace et le temps. Ses acteurs, de plus en plus recrutés parmi les civils, doivent composer avec de nouvelles technologies.

Document 3

Le document 3 permet de comprendre que le phénomène conflictuel ne se cantonne pas aux frontières interétatiques mais peut bel et bien se répandre à l'intérieur de chaque pays et dans chaque société civile, comme le montre l'opération militaire menée par le gouvernement brésilien dans une favela.

Document 4

Le document 4 permet d'apprécier le phénomène conflictuel à l'échelle d'une région mondiale. Il met notamment en exergue la diversité des acteurs (État, organisations internationales telles que l'Organisation de coopération de Shanghai), des enjeux (contrôle des hydrocarbures, d'espaces maritimes, de frontières étatiques) et des formes conflictuelles (conflit ouvert, zones de tension, zones d'instabilité).

Document 5

Le document 5 permet de comprendre que les conflits actuels imbriquent les unes dans les autres les échelles géographiques. Le conflit syrien implique ainsi à la fois des acteurs locaux (Kurdes, Daech, rebelles modérés islamiques, régime de Bachar Al-Assad), des acteurs régionaux (Iran, Arabie saoudite) et des puissances internationales (France, États-Unis, Royaume-Uni, Russie).

Corrigé des questions

1. Par-delà le caractère diffus des guerres terroristes qui tendent à se diffuser à l'échelle du monde entier et frapper en leur cœur les nations occidentales (lutte contre le terrorisme international, utilisation des drones...), plusieurs zones de tensions majeures se dessinent actuellement. Le premier « arc de crises » prend en écharpe l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne, la Corne de l'Afrique, le Moyen-Orient, le Caucase et l'Asie centrale. Le deuxième foyer de tensions se situe en Asie du Sud-Est et s'explique par les appétits grandissants de puissances émergentes,

telles que la Chine et l'Inde face aux puissances établies (notamment le Japon et les États-Unis). De nos jours, l'Afrique des Grands Lacs (RDC, Ouganda, Rwanda, Burundi) et le Caucase s'affirment comme des espaces durablement conflictuels. En revanche, certains théâtres d'affrontement du passé (péninsules coréenne et indochinoise, Amérique centrale, Afrique australe, Balkans) paraissent aujourd'hui stabilisés.

2. À l'origine de centaines de milliers de morts, les guerres du début du XXI^e siècle se diffusent à une échelle spatio-temporelle. Elles gagnent la plupart des continents, notamment ceux du Sud. Elles se diffusent aussi dans le temps : on compte ainsi, aujourd'hui, des conflits hérités, des conflits récurrents, des conflits sporadiques et de nouveaux conflits. Phénomène dynamique, la guerre risque de s'étendre encore aujourd'hui au gré des appétits des nouvelles puissances émergentes, telles que la Chine. On doit cependant noter que les conflits contemporains sont moins meurtriers qu'au XX^e siècle et que l'impression du « retour de la guerre » est surtout due à leur médiatisation quotidienne.

3. L'étude des conflits actuels impose de recourir à une approche par échelle géographique. Les guerres peuvent se dérouler ainsi à l'échelle mondiale (terrorisme internationale), à l'échelle d'une région mondiale (Afrique subsaharienne et centrale, en Syrie et en Irak), à l'échelle nationale (litiges frontaliers Chine-Inde mais aussi Israël-Palestine), à l'échelle infra-étatique (guerre civile en Syrie, en Libye, au Mexique contre les narcotrafiquants), à l'échelle locale (pacification militaire des favelas au Brésil). Le plus souvent, les conflits contemporains articulent les échelles : ainsi le conflit syrien se comprend en étant replacé dans le jeu complexe des échelles nationale, régionale et mondiale.

4. La nature de la guerre contemporaine est complexe à cerner en raison de sa dimension polymorphe. On compte effectivement des guerres intra- et inter-étatiques, des guerres asymétriques (l'Occident contre Daech), des guerres civiles internationalisées (en Syrie), des guerres urbaines (dans les favelas brésiliennes), des guerres extra-étatiques, des conflits maritimes et terrestres. Il est difficile de distinguer nettement leurs acteurs (de plus en plus recrutés parmi les civils), leurs champs d'opération (diffus dans l'espace) ainsi que leur début et leur fin... puisque les déclarations de guerre et les armistices sont rarement signées. Le recours à des armes de haute technologie contribue encore à étendre le champ des opérations puisqu'il est désormais possible, avec les drones et des satellites, de commander à distance des actions militaires.

INTRO 2 – Essai d'une typologie.

La nature des conflits

p. 80-81

Il s'agit ici de montrer que les formes des conflits contemporains sont si diverses qu'elles brouillent les grilles de lecture traditionnelles de la guerre. Pardelà le problème de leur localisation, c'est surtout la définition de leur nature qui interroge les polémologues. La très grande diversité des facteurs à l'origine des guerres actuelles empêche de les ranger dans une typologie claire. Pour rendre compte de l'enchevêtrement des facteurs, la double-page met en regard deux planisphères, un texte ainsi qu'un document iconographique. Les élèves doivent ainsi comprendre que les guerres sont aujourd'hui motivées par des raisons économiques, politiques, ethniques, religieuses mais aussi territoriales et humanitaires et qu'elles peuvent, comble de leur complexité, mêler plusieurs de ces facteurs.

Document 1

Le document 1 met en exergue des motivations dites classiques des conflits : guerre civile, conflit préventif, contrôle des ressources énergétiques (pétrole, gaz), des ressources hydriques – même si la guerre de l'eau peut être considérée comme un mythe et que les tensions liées au partage des ressources d'une région débouchent le plus souvent sur des traités d'entente –, tout comme des ressources alimentaires.

Document 2

Le document 2 montre que le terrorisme international est un phénomène diffus à travers le monde. Rares sont les continents qui y échappent (essentiellement l'Amérique latine). Contre la tentation simpliste d'ériger l'Occident en principale victime du terrorisme islamiste, on rappellera que ses victimes tombent principalement dans « l'arc de crises » majeur de la planète (Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, Moyen-Orient, Asie centrale et Asie du Sud).

Document 3

Le document 3 fournit un exemple suggestif pour comprendre combien il est difficile de ranger les conflits contemporains dans une typologie simpliste. Les guerres du Caucase sont effectivement polymorphes. Aux motivations politiques indépendantistes se greffent ainsi des litiges frontaliers mais aussi et de plus en plus des causes religieuses. D'abord indépendantiste, la guérilla tchétchène s'est ainsi progressivement islamisée et tend à recourir à l'action terroriste.

Document 4

Le document 4 livre un autre exemple de la complexité des conflits qui déchirent notre monde. Le foyer de tension centrafricain se nourrit ainsi de

troubles ethniques et interconfessionnels, de guerres civiles et, depuis 2013, de tensions nouvelles nées de l'intervention humanitaire de l'armée française sous tutelle de l'ONU.

Corrigé des questions

1. La lecture des trois premiers documents de la double-page conduit les élèves à suivre une grille de lecture classique des conflits dans le monde. On peut notamment les ranger en trois catégories : les conflits pour les ressources, les conflits religieux et terroristes ainsi que les conflits politiques (notamment indépendantistes).

2. Cette typologie n'est cependant pas adaptée à l'ensemble des conflits présentés dans la double-page. Elle ne permet pas notamment d'intégrer les conflits préventifs, les conflits ethniques ou identitaires en Centrafrique, au Sahel, dans le Caucase, non plus que ceux en Côte d'Ivoire ou en Europe orientale. Elle n'explique pas davantage les attentats non religieux perpétrés en Amérique latine par les FARC (Colombie) ou le Sentier lumineux (Pérou).

3. Rares sont les conflits à ne pas mêler plusieurs motivations. Les conflits contemporains se distinguent en effet par leur dimension polymorphe (politique, religieuse, identitaire ou économique). Il en va notamment ainsi des conflits indépendantistes et islamiques (terroristes) dans le Caucase.

4. Un classement typologique retenant des objectifs géopolitiques semble préférable pour brosser un panorama des conflits au début du XXI^e siècle. Une première catégorie de guerre est motivée par le contrôle d'un territoire ou de nœuds stratégiques (les litiges frontaliers dans le Caucase mais aussi les îles Senkaku revendiquées par le Japon comme par la Chine). Un deuxième type de conflit se noue autour du contrôle du pouvoir (les conflits indépendantistes au Caucase, la guerre civile en Libye...). Une dernière catégorie concerne les interventions internationales au nom du droit d'ingérence et de la paix sous tutelle de l'ONU (opération Sangaris en Centrafrique, opération Licorne en Côte d'Ivoire, lutte contre le terrorisme).

INTRO 2 (Suite) – Essai d'une typologie. Une plus grande diversité d'acteurs

p. 82-83

La double-page vise à montrer la diversification grandissante des acteurs des conflits à l'aube du XXI^e siècle. Si les États continuent de prendre pleinement part à la guerre, de nouveaux acteurs émergent aujourd'hui et contribuent à brouiller les grilles de lecture traditionnelles. Il faut ainsi compter sur les acteurs non étatiques (civils, mercenaires) parmi lesquels on trouve évidemment des hommes mais aussi des femmes, voire des enfants. La

modernisation de la guerre se traduit également par l'utilisation de machines de haute technologie ou de robots qui, à terme, pourraient se substituer aux hommes. De nature variée, les cinq documents de la double-page entendent faire un tour d'horizon des différents acteurs des guerres contemporaines.

Document 1

Le document 1 doit être croisé avec les planisphères des doubles pages précédentes. Il permet alors de comprendre combien la guerre est menée davantage par les régimes autoritaires que par les démocraties occidentales qui semblent, selon l'expression consacrée, « fatiguées de la guerre ».

Document 2

Le document 2 met en exergue le rôle crucial de la conflictualité dans les États faillis ou en décomposition. La guerre permet de créer une économie parallèle, nécessaire à la survie de bien des familles qui ont été abandonnées par l'État. Elle assure également une fonction sociale et identitaire en permettant d'intégrer les individus en marge.

Document 3

Le document 3 doit être croisé avec les planisphères des doubles pages précédentes. Il permet de comprendre combien la guerre est liée à la transition démographique et aux inégalités de développement qui en dépendent en grande partie (comme le montre Emmanuel Todd dans ses ouvrages). Les sociétés occidentales vieillies semblent ainsi « fatiguées de la guerre ». À l'inverse, les sociétés des pays du Sud en pleine transition démographique, minées par de profondes inégalités socio-spatiales, sont les théâtres privilégiés de la guerre. L'augmentation rapide de la population tend effectivement à déstabiliser l'État et l'économie. Elle se traduit également par l'arrivée de jeunes gens qui semblent, davantage que les plus vieux, tenir un discours belliqueux et construire leur identité dans la confrontation contre l'Autre.

Document 4

Le document 4 rappelle le drame des enfants soldats. La multiplication des exemples proposés dans le texte permet de comprendre la dynamique et l'ampleur d'un phénomène qui a débuté lors des conflits ethniques en Afrique centrale dans la seconde moitié du XX^e siècle ainsi que durant la guerre entre l'Irak et l'Iran (1980-1988).

Document 5

Le document 5 illustre l'importance décisive tenue par les mercenaires dans les armées occidentales. Leur recrutement permet à la fois de pallier les difficultés de recrutement de volontaires en Occident et le déclin des armées de conscrits. Comme l'illustre

le document, les mercenaires sont également plus aguerris et sans doute plus motivés (par l'argent) que les simples soldats des armées régulières.

Corrigé des questions

1. La lecture croisée du document 1 et de la carte p. 76-77 permet de repérer les États les plus impliqués dans les guerres. Les grandes puissances sont davantage en guerre que les petits pays en raison de leurs moyens et du nombre de leurs intérêts à défendre. Les régimes autoritaires hésitent moins que les démocraties à recourir à la force, car ils ne sont pas contraints par l'équilibre des pouvoirs ou par la nécessité de convaincre les acteurs politiques de la justesse de la cause poursuivie. D'autre part, le conflit est, pour eux, un moyen de légitimer le contrôle politique sur la population ou de mobiliser son soutien.

2. La lecture croisée des documents 2 et 3 ainsi que de la carte p. 76-77 permet de cibler les foyers de tensions qui risquent de perdurer le plus longtemps. Il s'agit d'abord des pays en cours de transition économique et démographique qui connaissent un mal développement ou de profondes inégalités socio-spatiales. À la différence des sociétés occidentales qui ressentent la « fatigue de la guerre », les sociétés traditionnelles continuent d'accorder une grande importance à la valeur héroïque de la guerre. Fragilisés par les transitions économique et démographique qui renforcent les inégalités de développement, les États sont confrontés à une crise d'autorité politique qui facilite le délitement du pays et la multiplication des foyers de tensions. Par leur effet déstabilisateur, les transitions économique, politique et démographique tendent à être belligérantes.

3. Plus durs et plus radicaux sans doute que les conflits du siècle précédent, les guerres du début du XXI^e siècle tendent à diversifier le recrutement de leurs soldats. Outre la féminisation des forces armées (comme en Israël), on assiste ainsi, en Afrique comme au Moyen-Orient ou en Afghanistan, à l'utilisation d'enfants soldats et à la privatisation de la guerre, qui passe de plus en plus souvent entre les mains de mercenaires.

4. La diversification des forces armées s'explique d'abord par la nature nouvelle des conflits qui sont désormais plus intra-étatiques qu'interétatiques (guerres civiles, terrorisme). Elle trouve également son origine dans la lassitude des sociétés occidentales face à la guerre qui préfèrent utiliser des professionnels. Les nouvelles formes de combat jouent aussi un rôle : la cruauté des guerres civiles pousse à une implication plus grande des différentes couches de la société ; la modernisation des armées occidentales nécessite davantage le recours à des professionnels.

5. En guise de bilan pour cette double-page, on peut classer dans une typologie les différents acteurs des conflits armés actuels. Une première catégorie

comprend les acteurs étatiques (armée, gouvernement, diplomates, notamment des grandes puissances et des régimes autoritaires). Un deuxième type est représenté par les acteurs non étatiques (djihadistes, mercenaires). Une dernière catégorie regroupe les nouveaux combattants (civils, femmes et enfants, narcotrafiquants).

INTRO 2 (Suite) – Essai d'une typologie. Les modes de résolution des conflits

p. 84-85

Considérée comme une « situation normale » des relations entre les hommes, la paix est le plus souvent difficile à obtenir et à établir sur la longue durée. Plusieurs conditions sont nécessaires pour aboutir à une véritable paix positive qui stabilise la situation en intégrant les vaincus, et non à une simple paix négative qui, nourrie des rancœurs des vaincus, laisse perdurer un état conflictuel latent. Les cinq documents de la double-page cherchent à montrer aux élèves les conditions d'établissement d'une paix véritable (une paix positive) entre les belligérants : accords de paix, intervention étrangère, pacification du monde grâce à la mondialisation libérale...

Document 1

Le document 1 retrace l'histoire des tentatives de résolution de conflits depuis une décennie. La consultation des différents exemples historiques permet de cerner la différence entre la paix positive, qui se traduit par une stabilisation de la situation sur la longue durée (comme l'accord de paix qui met fin à la révolte indépendantiste Oromo en Éthiopie) et la paix négative, qui laisse un état de guerre latent (guérilla dans le Caucase du Nord, guerre du Donbass en Ukraine, rébellion Kamwina Nsapu en RDC).

Document 2

Le document 2 met en lumière une des modalités de résolution des conflits au début du XXI^e siècle. Au nom du droit d'ingérence humanitaire, il s'agit pour les puissances occidentales d'intervenir militairement dans des pays plongés dans la guerre civile. Tel a été notamment le cas en Libye en 2011. Si l'intervention de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni entraîne la chute du dictateur Khadafi, elle ne parvient pas pour autant à établir une véritable paix positive : en 2019, le pays est encore plongé dans la guerre civile.

Document 3

Le document 3 permet de mesurer l'échec de l'intervention étrangère organisée par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni en 2011. Exemple de paix négative imposée à la suite de la mort du dictateur Khadafi, le pays reste plongé dans une guerre civile

opposant le Gouvernement d'union nationale, l'Armée de l'Est de la Libye du maréchal Haftar, les milices de Zentan, les milices touaregs et les milices toubous.

Document 4

Le document 4 met en exergue l'opposition entre paix positive et paix négative. Concept développé par le politologue norvégien Johan Galtung, la paix positive doit passer par la réintégration des vaincus dans la société. Tel a été le cas en Colombie avec les FARC, mais aussi en Irlande du Nord grâce au traité de paix de 1998 – aujourd'hui néanmoins remis en cause par le Brexit.

Document 5

Le document 5 offre une vision optimiste de l'avenir des relations internationales. Sans doute idéaliste, la théorie libérale tend à montrer que la guerre pourrait diminuer, voire disparaître, dans les prochaines décennies grâce à la mondialisation. Elle contribue effectivement à développer les échanges commerciaux dans le monde et ainsi à l'enrichissement global de la planète. Elle permet également de diffuser la démocratie et le droit international. Le recul du phénomène guerrier au début du XXI^e (notamment la diminution de ses victimes) entretient l'espoir de ne pas voir dans cette théorie une simple représentation utopique.

Corrigé des questions

1. Le document 1 permet de dresser une typologie des modalités de résolution des conflits armés en trois catégories. La première concerne les paix obtenues après une victoire militaire ou politique (rébellion Kamwina Nsapu, guérilla dans le Caucase du

Nord). La deuxième regroupe les paix conclues après négociation politique (révolte oromo en Éthiopie, guerre du Pool). La dernière retient les paix obtenues après une intervention militaire étrangère ou grâce à une action diplomatique extérieure (guerre du Donbass, guerre du Mali).

2. Les documents de la double-page montrent que la plupart des résolutions de conflits armés conduit à des paix négatives. Signer un cessez-le-feu ou un accord de paix ne suffit pas à éteindre définitivement les conflits. On assiste ainsi au maintien des guérillas et des attaques terroristes au Mali, dans le Caucase du Nord mais aussi en Libye, en Irak et en Syrie (après la défaite de Daech). De nombreux pays sont, après la paix, maintenus dans un état de guerre latent (Ukraine, RDC). La violence politique perdure au Congo-Brazzaville et en Syrie. Une paix négative conduit à l'arrêt des combats mais ne règle pas définitivement les différends.

3. L'Éthiopie après la révolte Oromo et la Colombie après la rébellion des FARC ont réussi à mettre en place de véritables paix positives. Il en va de même avec le Royaume-Uni en Irlande du Nord. Tous ces pays ont réussi à régler les causes profondes des différends en maintenant un dialogue politique et en intégrant les vaincus.

4. Le document 5 laisse espérer une pacification des relations internationales. La paix est fonction du développement, de l'achèvement de la transition démocratique, de l'intégration économique et de la démocratisation de la vie politique et des relations internationales grâce à la sécurité collective promue par l'ONU. La mondialisation pourrait ainsi donner naissance à une nouvelle société internationale plus pacifique. D'après la théorie libérale, on s'acheminerait aujourd'hui vers une « débellicisation » des relations internationales.

Axe 1. La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux

Manuel p. 88-107

L'objectif de l'axe 1 « la dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux » est de prolonger dans le temps comme dans l'espace la thématique d'étude du thème 2 (« Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution »). Situé au carrefour des champs disciplinaires, l'axe 1 propose aux élèves de remonter dans le temps pour voir dans quelle mesure les guerres du XXI^e siècle s'inscrivent dans la filiation des guerres de la fin de l'époque moderne et du début de l'époque contemporaine (guerre de Sept Ans, guerres révolutionnaires et guerres napoléoniennes). Il ne s'agira pas ici de présenter seulement les enjeux, les rythmes et les conséquences de ces guerres mais de les comprendre à la lumière de la philosophie d'un théoricien prussien : Carl von Clausewitz. Son traité *De la guerre* permet d'expliquer comment la guerre s'est radicalisée depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.

L'organisation du chapitre suit au plus près les consignes du programme. Chaque jalon est ainsi ouvert par des pages Repères permettant de localiser, grâce à des planisphères, les conflits à l'étude. Le premier jalon (« La guerre, "continuation de la politique par d'autres moyens" [Clausewitz] : de la guerre de Sept Ans aux guerres napoléoniennes ») est ainsi précédé par une double-page qui met en miroir la guerre de Sept Ans et les guerres révolutionnaires et napoléoniennes. Le deuxième jalon (« Le modèle de Clausewitz à l'épreuve des "guerres irrégulières" : d'Al-Qaida à Daech ») est lui aussi précédé par une double-page qui met en parallèle, grâce à un jeu de cartes, les actions terroristes d'Al-Qaida et de Daech. Deux doubles pages d'exercices sont consacrées ensuite à chaque jalon. On propose ainsi une double-page sur la guerre de Sept Ans puis une autre sur les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, assorties, chacune, de textes de Clausewitz pour en comprendre les logiques et les dynamiques. Deux autres doubles-pages d'exercice sont dédiées au deuxième jalon. On propose alors de comprendre dans un premier temps le terrorisme d'Al-Qaida puis, dans un second temps, celui de Daech.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages

- **D. Bell**, *La Première Guerre totale. L'Europe de Napoléon et la naissance de la guerre moderne*, Paris, Champ Vallon, 2010.
- **T. Delpech**, *L'Ensauvagement. Le retour de la barbarie au XXI^e siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2007.
- **B. Durieux, J.-B. Jeangène Vilmer et F. Ramel** (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2017.
- **C. von Clausewitz**, *De la guerre* (1832), Paris, Garnier Flammarion, Paris, 2014.

► Filmographie

- **S. Bondartchouk**, *Waterloo*, 1970.
- **S. Kubrick**, *Barry Lyndon*, 1975.
- **K. Vidor**, *Guerre et Paix*, 1956.

► Sitographie

- **M. Hecker et É. Tenenbaum**, « Quel avenir pour le djihadisme ? Al-Qaïda et Daech après le califat », *Focus stratégique*, n° 87, Ifri, janvier 2019.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 88-89

La double-page introductory de l'axe 1 met en miroir deux photographies qui symbolisent la radicalisation des guerres, à la fin de l'époque moderne comme au début du XXI^e siècle. Par un jeu de symétrie, on constate combien les citations de Clausewitz qui accompagnent les photographies se révèlent suggestives pour comprendre les enjeux, les formes et

la brutalité de ces conflits. Duel à grande échelle, les combats de Waterloo opposent ainsi frontalement l'armée française et celles de la coalition européenne formée contre Napoléon I^{er}. Au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 qui ont traumatisé la France et le monde occidental, Daech diffuse, parmi d'autres images de propagande, ce cliché représentant l'entraînement en plein désert de djihadistes. Son objectif est à la fois de montrer la puissance de

l'État islamique implanté en Irak comme en Syrie et de semer la terreur chez ses ennemis, les Infidèles, au Moyen-Orient comme en Occident. La double-page est accompagnée de dates clés rythmant le chapitre : 1756-1763 (guerre de Sept Ans), 1792-1815 (guerres révolutionnaires et napoléoniennes), 2001 (attentats du 11 septembre par Al-Qaida), 2014 (proclamation du califat par Daech).

REPÈRES

p. 90-91

La double-page permet de visualiser les conflits à l'étude dans le jalon 1 de l'axe 1. La première carte souligne la dimension mondiale de la guerre de Sept Ans qui s'est étendue depuis l'Europe jusqu'en Amérique, Afrique et Asie par le biais des colonies. Elle est accompagnée d'un tableau pour comprendre comment, avec la guerre de Sept Ans, on entre dans une nouvelle ère conflictuelle : 700 000 pertes militaires, 500 000 à 800 000 pertes civiles pour les principaux belligérants.

Les deux autres cartes de la double-page s'intéressent aux guerres révolutionnaires et napoléoniennes. Elles sont accompagnées d'un tableau présentant leur bilan humain. Ces conflits marquent un tournant majeur dans l'histoire de la guerre. L'embrasement généralisé de l'Europe, le nombre de victimes, la longueur des conflits sont autant d'indices montrant que l'époque contemporaine s'ouvre avec des guerres totales (pour reprendre l'expression de l'historien David Bell) ou des guerres absolues (pour suivre la pensée de Clausewitz).

Corrigé des questions

1. Jusqu'à la guerre de Sept Ans, les conflits européens se cantonnaient au seul continent. Deux facteurs expliquent l'extension spatiale du conflit. Le premier tient au jeu des alliances (France-Autriche-Russie-Espagne contre Prusse-Royaume-Uni-Portugal), le second aux colonies européennes. Les belligérants entendent multiplier les conquêtes territoriales en Europe comme dans le monde colonial (Amérique du Nord, Antilles, Indes orientales) afin d'agrandir leur territoire, faire pression sur leur adversaire et avoir de quoi monnayer lors des négociations diplomatiques entreprises avant même la fin de la guerre.

2. La guerre de Sept Ans se distingue par un bilan humain très lourd. Comme lors de la guerre de Trente Ans au XVII^e siècle, les combats ont effectivement été longs et acharnés en raison des motivations politiques mais aussi religieuses des belligérants. Les pertes sont notamment dues aux sièges particulièrement brutaux qui ont frappé les villes d'Europe centrale. Pour expliquer l'ampleur des pertes, on retiendra encore la dimension mondiale du conflit. Le bilan meurtrier de la guerre marque assurément une rupture dans l'histoire de la guerre et de la radicalisation des conflits.

3. La France joue un rôle majeur dans les conflits qui déchirent l'Europe au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Depuis la Révolution française, elle est en effet la cible d'une coalition de monarchies étrangères qui redoutent la diffusion des valeurs révolutionnaires en Europe. Première nation à instaurer la conscription militaire, la France révolutionnaire puis napoléonienne résiste longtemps à la pression des monarchies étrangères en raison de l'ampleur de ses effectifs militaires et, dans une moindre mesure, en raison de la radicalisation politique de ses troupes.

4. Comme le montrent leurs lourds bilans humains, les guerres révolutionnaires et napoléoniennes sont les premières guerres de masse de l'époque contemporaine. Une telle situation tient à l'instauration de la conscription militaire dans la France révolutionnaire (levée de masse en 1794 pour lutter contre les menaces étrangères et les troubles intérieurs lors de la Terreur ; Grande Armée impériale de Napoléon I^{er}).

JALON 1 – Une « guerre réelle ».

La guerre de Sept Ans (1756-1763)

p. 92-93

La double-page propose d'appliquer une grille de lecture clausewitzienne à la guerre de Sept Ans et d'y voir, selon l'interprétation du théoricien militaire prussien, une « guerre réelle ». L'objectif de la guerre n'est pas tant de détruire l'adversaire que de faire pression sur lui lors des négociations diplomatiques pour obtenir des gains territoriaux. Menée en Europe comme dans le monde colonial par deux systèmes d'alliances, la guerre tend cependant à se radicaliser et annonce l'ère des guerres contemporaines. De nature variée, les cinq documents proposent de croiser des textes de Clausewitz avec des documents relatant les combats comme les négociations diplomatiques pour montrer dans quelle mesure il est possible de voir dans la guerre de Sept Ans une guerre réelle.

Document 1

Le document 1 reprend deux textes fondamentaux du traité *De la guerre* rédigé par Carl von Clausewitz à la fin de sa vie et publié, en 1832, après sa mort. Il s'agit ici de définir les deux concepts clés de son œuvre : la « guerre réelle » (limitée dans ses objectifs et dans sa violence par le « brouillard de la guerre ») et la « guerre absolue » (qui « tend aux extrêmes » en raison de sa radicalisation).

Document 2

Le document 2 illustre les conditions de combat lors de la guerre de Sept Ans. En plus des affrontements classiques entre deux armées sur terrain dégagé, le conflit multiplie les sièges qui se montrent d'une rare violence en raison de la modernisation de l'artillerie (grâce aux premiers pas de la révolution industrielle). La puissance de feu sera encore un atout crucial de

la flotte britannique lors des conflits dans le monde colonial.

Document 3

Le document 3 illustre un autre aspect des combats lors de la guerre de Sept Ans. Fruit d'un conflit conventionnel entre deux États, la bataille de Rossbach finit par être remportée par Frédéric II grâce à une ruse militaire. Elle fera notamment l'admiration de Carl von Clausewitz en raison de sa capacité à dépasser les pratiques les plus traditionnelles du combat.

Document 4

Le document 4 est un extrait du traité de Paris qui met un terme à la guerre de Sept Ans. Négocié pendant les opérations de guerre, il signe notamment la défaite de la France et consacre le statut de puissance européenne pour la Prusse et de puissance mondiale pour la Grande-Bretagne. Les négociations qui aboutissent au traité sont le signe que la guerre de Sept Ans est d'abord une guerre diplomatique qui utilise la guerre comme moyen de pression politique. Elle doit, à ce titre, être considérée comme une guerre réelle selon l'expression clausewitzienne.

Document 5

Le document 5 propose une lecture clausewitzienne du génie militaire. Incarné par Frédéric II lors de la guerre de Sept Ans – voir aussi le document 3 –, le génie militaire sait, par son discernement et l'utilisation efficace de troupes solidement entraînées, renverser l'avantage numérique de son adversaire et limiter les « frottements de la guerre » à ses troupes. Sorti du brouillard de la guerre, le conflit tend ainsi aux extrêmes et se rapproche de la guerre absolue clausewitzienne.

Corrigé des questions

1. Selon Carl von Clausewitz, la guerre réelle est une guerre limitée, empêtrée dans le brouillard de la guerre, fait de « frottements », qui épuisent les troupes et restreignent ainsi leur violence. Elle a pour objectif de faire pression sur l'adversaire pour obtenir de lui, au terme de négociations diplomatiques, des gains territoriaux. À la différence de la guerre absolue qui cherche à anéantir l'adversaire, la guerre réelle n'est « rien d'autre que la poursuite de la politique d'État par d'autres moyens ».

2. La guerre de Sept Ans oppose deux coalitions monarchiques : France, Autriche-Russie et Espagne contre Prusse, Royaume-Uni et Portugal. Il s'agit effectivement de multiplier les alliances diplomatiques et les conquêtes territoriales en Europe et dans le monde colonial (Amérique du Nord, Antilles, Indes orientales) pour agrandir son territoire, faire pression sur son adversaire et avoir ainsi de quoi échanger lors

des négociations diplomatiques débutées avant la fin du conflit. La guerre de Sept Ans vire au bras de fer diplomatique entre des États qui utilisent la guerre comme moyen de pression politique.

3. Les combats de la Guerre de Sept Ans sont des combats de courte durée (une journée) opposant des effectifs militaires relativement réduits mais soumis à un rude entraînement et obéissant à des états-majors hiérarchisés (Frédéric II et Louis XV lors de la bataille de Rossbach). Les armées se répartissent en plusieurs armes (infanterie, artillerie et cavalerie). Leur efficacité repose sur leur capacité d'adaptation aux contraintes de la zone de combat, sur le mouvement et la rapidité des troupes. Dispensatrice en moyens, la guerre épouse les budgets des monarchies.

4. Quelques signes annoncent, lors de la guerre de Sept Ans, une rupture dans l'histoire militaire. Désormais d'ampleur mondiale, la guerre se révèle également très meurtrière pour les hommes de troupes (700 000 victimes) mais aussi pour les populations civiles (500 000 à 800 000 morts) en raison des sièges et de la radicalisation des combats. De nouveaux modèles militaires émergent avec l'État prussien, qui fonde sa puissance sur une stricte discipline militaire, et un chef de guerre, Frédéric II, mêlant qualités intellectuelles (intelligence stratégique défensive, ruse de guerre) et physiques (courage, endurance).

Bilan

La guerre de Sept Ans répond à la « guerre réelle » définie par Clausewitz pour plusieurs raisons. L'objectif des belligérants est d'abord de multiplier les conquêtes territoriales en Europe et dans le monde colonial, et non d'anéantir leurs adversaires. Leurs objectifs sont ainsi essentiellement politiques (alliances entre États, tractations diplomatiques, gains frontaliers). C'est enfin une guerre prise « dans un brouillard » plein de frictions contre lesquels seul un génie militaire peut agir efficacement grâce à sa volonté de fer (Frédéric II). La guerre de Sept Ans tend cependant vers la guerre absolue, comme le montrent son lourd bilan humain, ses amples moyens (notamment industriels avec l'artillerie), la mondialisation de ses théâtres d'opération et l'affirmation d'une conscience nationale (notamment en Prusse).

BAC – PRÉSENTER UN EXPOSÉ

– Pour préparer l'exposé, il est conseillé aux élèves de se rendre au CDI de leur lycée ou à la médiathèque de leur ville, afin d'y trouver par exemple les ouvrages suivants :

- Jean-Pierre Bois, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs*, 1714-1815, Points Seuil, 2003.
- Benoît Durieux, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Frédéric Ramel (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2017.
- Sur internet, ils peuvent encore consulter sur ce sujet les sites :

- Hérodote.net : https://www.herodote.net/1756_1763-synthese-86.php
- lhistoire.fr : <https://www.lhistoire.fr/carte/la-guerre-de-sept-ans-premi%C3%A8re-guerre-mondiale%C2%A0>

Pour construire l'exposé, ils peuvent encore suivre le plan proposé et s'appuyer sur les documents du manuel (carte, illustrations, traité de Paris) ou bien encore consulter des documents iconographiques sur internet. La problématique pourrait chercher à montrer que la guerre de Sept Ans constitue un tournant dans l'histoire militaire du monde (premier conflit d'ampleur mondiale, conflit meurtrier, première industrialisation de l'artillerie, début d'une conscience nationale en Prusse...). La conclusion pourrait proposer une lecture clausewitzienne du conflit (guerre réelle qui tend, avec Frédéric II et la puissance de feu de l'artillerie, à sortir du brouillard de la guerre).

JALON 1 (Suite) – Vers « la guerre absolue ». Les guerres de la Révolution et de l'Empire (1792-1815)

p. 94-95

La double-page vise à répondre à la problématique suggérée par le programme : lire les conflits au tournant du XVIII^e et XIX^e siècle selon une grille clausewitzienne. Il s'agit ici d'appréhender les guerres révolutionnaires et napoléoniennes comme des « guerres absolues » au sens clausewitzien. Les cinq documents de la double-page cherchent ainsi à croiser des textes de Clausewitz (**documents 1 et 4**) avec des tableaux représentant quelques grandes batailles de l'époque et un texte de Napoléon I^{er}.

Document 1

Le document 1 est un texte classique extrait du traité *De la guerre* de Clausewitz. Il définit notamment la guerre absolue : la guerre est un acte de violence sans limite qui tend à anéantir l'adversaire. Le chef de guerre joue un rôle crucial dans la montée aux extrêmes du conflit car il atténue, grâce à son génie, son discernement et son expérience, les frottements du brouillard de la guerre.

Document 2

Le document 2 est une représentation iconographique de la bataille de Valmy. Cette victoire française constitue sans doute un tournant décisif dans l'avènement de la guerre absolue à la fin du XVIII^e siècle. Portée par la puissance de l'artillerie, le nombre et la motivation des soldats citoyens français levés en masse, la guerre tend à monter aux extrêmes, comme le montrent le nombre de ses victimes, la radicalisation du combat et ses conséquences politiques en France (chute de la monarchie, avènement de la République).

Document 3

Le document 3 est un discours de Napoléon I^{er} à ses troupes après la victoire d'Austerlitz du 2 décembre 1805. Il permet de comprendre le changement des modalités des combats (ampleur des effectifs armés, puissance de l'artillerie, naissance d'une conscience nationale).

Document 4

Le document 4 est un texte du traité *De la guerre* qui traduit l'admiration (cachée) de Clausewitz pour Napoléon I^{er}. Génie militaire, ce dernier réussit à atténuer les « frottements » de la guerre, à sortir ses troupes du « brouillard de la guerre » et à mener, grâce à son génie, une « guerre absolue » contre ses adversaires. Avec Napoléon I^{er}, on entre, selon Clausewitz, dans une nouvelle ère militaire : celle de la guerre absolue ou, comme le dit l'historien David Bell, celle de la guerre totale.

Document 5

Le document 5 se distingue par sa double utilité. Il permet, tout d'abord, de donner une représentation iconographique des conditions de combat à la fin de la période d'étude. Il clôt également la période et montre combien les guerres du XIX^e siècle se radicalisent. À Waterloo, on a bien une guerre absolue, comme le montrent l'ampleur des dégâts, le nombre des victimes et le renversement du régime napoléonien.

Corrigé des questions

1. Pour Clausewitz, la guerre absolue se distingue de la guerre réelle par sa radicalité. Il ne s'agit plus d'utiliser la guerre dans une optique politique pour obtenir des gains territoriaux, mais de l'employer pour anéantir son adversaire physiquement et politiquement. Sortie du brouillard de la guerre grâce au génie de ses chefs et à la puissance de l'artillerie, la guerre monte ainsi aux extrêmes et devient absolue. L'historien David Bell parle quant à lui de guerre totale.

2. Entre 1792 et 1815, l'Europe est dans un état de guerre quasi permanent. Des batailles très meurtrières affectent l'ensemble du continent, depuis l'Espagne jusqu'en Russie. On a franchi un seuil de violence : les nouvelles armées sont plus nombreuses grâce à la levée de masse et la conscription en France (armée révolutionnaire, Grande Armée) et plus puissantes grâce aux progrès de l'artillerie. Le génie militaire de Napoléon I^{er} transforme la Grande Armée en une terrible arme de guerre qui aura raison de ses ennemis pendant une décennie.

3. Preuve de leur dimension absolue, les guerres des années 1792-1815 conduisent à des renversements de régime. En France, la monarchie est remplacée par la République en 1792. La guerre permet encore

à la France d'instaurer, à l'étranger, des républiques soeurs, des protectorats, et d'annexer plusieurs régions qu'elle transforme en départements. Dans une carte européenne ainsi réorganisée, on assiste au premier pas du nationalisme (qui se traduit, notamment, par la fierté de se battre pour la France dans le discours de Napoléon I^{er}).

4. Le regard de Clausewitz sur Napoléon I^{er} est ambigu. Officier prussien capturé après la victoire française d'Iéna (1806), il hait l'Empereur pour les avoir humiliés, lui et la Prusse. Cette haine se double cependant d'une franche admiration pour l'homme de guerre français. Napoléon I^{er} incarne effectivement le génie militaire clausewitzien par son entendement politique, son intelligence tactique, son courage et sa puissance physique (démontrée lors de campagnes incessantes qui le conduiront jusqu'en Russie). Napoléon I^{er} constitue assurément un modèle pour les lecteurs du traité *De la guerre*.

Bilan

Les guerres révolutionnaires et napoléoniennes répondent à la « guerre absolue » telle qu'elle est définie par Clausewitz. Ce sont effectivement des guerres totales qui peuvent se lire comme des duels à grande échelle conduites aux extrêmes. À la différence de la guerre réelle qui a d'abord une dimension politique et diplomatique, la guerre absolue mobilise des moyens gigantesques, fait un usage illimité de la force, conduit à des massacres de soldats comme de civils et aboutit à d'amples conquêtes tout comme à des changements de régime politique.

BAC – CONSTRUIRE UNE ARGUMENTATION

La réponse argumentée pourra se référer aux comptes rendus de l'ouvrage de l'historien David Bell, *La Première guerre totale. L'Europe de Napoléon et la naissance de la guerre moderne*, Champ Vallon, 2010. On pourra notamment trouver sur internet :

- Emmanuel Larroche, « David A. Bell, *La première guerre totale : l'Europe de Napoléon et la naissance de la guerre moderne* », traduit de l'anglais par C. Jaquet, collection La chose publique, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 43 | 2011, mis en ligne le 13 juillet 2012 ; https://ihrf.univ-paris1.fr/fileadmin/IHRF/Centre_de_documentation/Controverses/Serna-Critique_de_Bell.pdf ;
- Martin Jean-Clément. David Bell, *The First Total War, Napoleon's Europe and the Birth of Warfare as We Know It. In : Annales historiques de la Révolution française*, n° 350, 2007. Justice, nation et ordre public. pp. 213-215 [https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_2007_num_350_1_3158_t1_0213_0000_2].

Le débat devra interroger la notion de guerre totale et la possibilité de son usage pour des conflits nés à la fin du XVIII^e siècle. Les élèves seront ainsi amenés à réfléchir aux points communs et aux différences entre

les guerres révolutionnaires ou napoléoniennes et la Première Guerre mondiale (voire aussi la Seconde Guerre mondiale).

REPÈRES

p. 96-97

Les planisphères de la double-page permettent de visualiser les structures et les champs d'action des deux groupes terroristes au programme. On comprend, avec ces cartes, combien le terrorisme islamiste est aujourd'hui un phénomène mondialisé et en partie déterritorialisé : ces groupes mènent des guerres aux enjeux transnationaux. La remarque vaut d'abord pour l'organisation terroriste Al-Qaida d'Oussama Ben Laden qui étend ses ramifications à travers le monde. L'organisation État islamique/Daech diffère partiellement de celle du groupe terroriste précédent. Si Daech compte des filiales à travers le monde (principalement en Afrique et en Afghanistan), il entend surtout, à la différence d'Al-Qaida, fonder un véritable État, qui s'est étendu en Syrie et en Irak à son apogée en 2014.

Corrigé des questions

Carte 1

1. Al-Qaida est une organisation terroriste internationale fonctionnant en réseau. Elle a été fondée par Ben Laden, un Saoudien déchu de sa nationalité en 1994. Ben Laden trouve alors refuge en Afghanistan (où il a combattu, dans les années 1980, les Soviétiques) puis au Pakistan où il est tué lors d'un raid américain le 2 mai 2011. Son organisation terroriste, soutenue par les talibans afghans, prend son siège dans la région frontalière entre ces deux pays d'Asie centrale. À la différence de Daech, il se limite à créer un émirat en Afghanistan avec les talibans, considérant qu'un califat serait trop fragile.

2. Le groupe Al-Qaida a l'aspect d'une nébuleuse. À la différence des acteurs étatiques, l'organisation terroriste fonctionne en réseau. Sa base, située entre l'Afghanistan et/ou le Pakistan, commande un grand nombre de filiales disséminées à l'étranger. Ainsi conçu, le groupe peut mener des actions terroristes à l'échelle mondiale et recruter des hommes, dans différents pays, en labellisant leur groupe sans même qu'ils aient été mis en contact avec Ben Laden ou ses successeurs. Cette structure réticulaire rend particulièrement difficile la lutte des Occidentaux contre un terrorisme déterritorialisé et les contraint à poursuivre une guerre asymétrique coûteuse en moyens – alors même que le groupe terroriste n'est fort que de quelques centaines de membres.

3. À l'inverse de la représentation de bon nombre d'occidentaux, les attentats d'Al-Qaida frappent le monde occidental comme le monde musulman. Selon les partisans d'Al-Qaida, il faut mener le djihad contre les Occidentaux car ce sont des impies matérialistes

qui soutiennent Israël et menacent, physiquement et culturellement, la communauté musulmane (l'oumma). Il faut encore mener la lutte contre les musulmans chiites et contre les sunnites qui pourraient soutenir, de près ou de loin, les Occidentaux.

Carte 2

1. Daech est une organisation islamiste apparue en Irak en 2006. Née d'une scission d'Al-Qaida, elle profite de la situation chaotique créée par l'intervention américaine de 2003 et la chute de Saddam Hussein pour conquérir des pans entiers des territoires irakien et syrien. Cet ensemble est érigé en califat en 2014.

2. Les zones de diffusion des mouvements faisant allégeance à Daech se distinguent par leur ampleur spatiale. Parmi les pays pourvoyeurs de combattants étrangers ayant rallié Daech, on trouve ainsi des États de l'Europe occidentale, la Russie, des pays d'Asie centrale ainsi que le Maghreb et le Machrek (Levant). Les groupes terroristes tentés par une alliance avec Daech se situent, quant à eux, principalement en Afghanistan, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne.

3. L'organisation terroriste Daech grossit les rangs de ses combattants de deux façons. Comme Al-Qaida, elle propose des alliances ou distribue des franchises (ou des labels) à des groupes terroristes disséminés en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale. Revendiquer un attentat au nom de Daech permet à ces groupes d'accroître leur visibilité médiatique. Daech séduit encore des combattants européens, africains et asiatiques par son projet de créer un califat islamique en Syrie et en Irak.

JALON 2 – La guerre irrégulière d'Al-Qaida (1987-2011) p. 98-99

La double-page vise à montrer pourquoi l'action terroriste d'Al-Qaida conduit à une guerre irrégulière aux enjeux transnationaux. L'objectif du programme est de proposer une lecture clausewitzienne de cette guerre d'un genre nouveau, et ainsi de constater dans quelle mesure les théories de Clausewitz nous sont encore utiles pour comprendre les dynamiques et les enjeux des conflits contemporains. De nature variée, les cinq documents de la double-page permettent de saisir les fondements, les motivations et les modalités d'action du groupe terroriste Al-Qaida. Sélectionnés pour répondre aux attentes du programme, ils se prêtent également à une lecture clausewitzienne (guerre réelle / guerre absolue ; montée aux extrêmes).

Document 1

Le document 1 est une chronologie retraçant les principales étapes de l'histoire du groupe terroriste islamiste Al-Qaida. Il permet aux élèves de comprendre comment Ben Laden entend, à l'heure de la mondialisation, mener un djihad global et frapper ainsi ses différents ennemis à travers le monde entier.

Document 2

Le document 2 permet d'approfondir la compréhension de l'organisation réticulaire du groupe terroriste. À partir d'une base localisée à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, Al-Qaida possède un grand nombre de filiales dans le monde, notamment en Afrique (AQMI, Boko Haram, Shebabs), au Moyen-Orient (AQPA), en Asie centrale (Talibans, MOI), en Asie du Sud-Est. Ainsi ramifié, le groupe peut mener une action terroriste déterritorialisée.

Document 3

Le document 3 présente un discours de Ben Laden prononcé pour revendiquer les attentats du 11 septembre 2001, qui font entrer le monde dans l'ère de l'hyperterrorisme. Le document permet de cerner les principales motivations à l'origine du djihad islamiste mené par Al-Qaida : la haine de l'Occident (et notamment des États-Unis), la détestation d'Israël soutenue par l'Occident, la dénonciation de la colonisation et la conception fondamentaliste d'un monde brutal divisé en deux – la communauté musulmane, l'oumma, doit être défendue grâce au djihad contre les mécréants chrétiens.

Document 4

Le document 4 est à lire en parallèle avec le document 3. Il donne à voir la réponse de George W. Bush au djihad mené par Ben Laden. Dans un discours manichéen prompt à opposer le Bien au Mal, la démocratie occidentale à la tyrannie islamiste et même le monde chrétien au monde musulman, le président américain transforme la lutte contre Ben Laden en arme de propagande pour défendre les fondements idéologiques du monde occidental (la liberté, la démocratie), mais aussi pour justifier une guerre vengeresse qui va précisément en bafouer les principales valeurs (cf. *Patriot Act*, prison de Guantanamo, attaque sans preuve de l'Irak de Saddam Hussein).

Document 5

Le document 5 est une photographie diffusée par la propagande d'Al-Qaida. Elle vise à impressionner les Occidentaux en montrant qu'en dépit de ses revers – notamment la mort de son chef, Ben Laden, en 2011 –, l'organisation reste une menace pour l'Occident, et un rival de Daech avec lequel elle est en concurrence désormais.

Corrigé des questions

1. La guerre irrégulière menée par Al-Qaida est un conflit asymétrique opposant les armées conventionnelles de la coalition internationale menée par

les États-Unis et l'ONU et un groupe de terroristes, peu nombreux et disposant de moyens relativement réduits. La lutte contre un terrorisme déterritorialisé et mondialisé est difficile à mener pour des acteurs étatiques traditionnels, habitués à l'emporter par leur puissance de frappe sur des terrains d'opération clairement définis.

2. Pour Al-Qaida, la guerre irrégulière prend clairement à contre-pied la définition clausewitzienne de la guerre réelle : radicalisé, Ben Laden n'entend pas défendre les intérêts d'un État ni même obtenir, grâce à des négociations diplomatiques, des gains territoriaux. Pour la coalition occidentale, la guerre se place au service de la politique américaine et défend la démocratie libérale dans le monde.

3. La guerre irrégulière entre Al-Qaida et la coalition occidentale se rapproche davantage de la guerre absolue telle qu'elle est définie par Clausewitz. La radicalisation des belligérants, la cruauté terroriste, les bombardements occidentaux et l'assassinat de Ben Laden conduisent assurément le conflit aux extrêmes. Il s'agit dans les deux cas d'éradiquer son adversaire et de mener une lutte du Bien contre le Mal qui continue, après la mort de Ben Laden, par le maintien des attentats suicide et la traque acharnée des principaux dirigeants d'Al-Qaida.

4. La lutte contre Al-Qaida plonge les nations occidentales dans le brouillard de la guerre en raison des conditions particulièrement éprouvantes de la traque des terroristes, des combats et des difficultés militaires de la coalition internationale. Difficile à mener, la traque de Ben Laden prend ainsi des années et s'effectue aux prix de dépenses considérables. Dans le cadre de l'opération « Enduring Freedom », les armées occidentales s'enlisent dans le bourbier afghan : dans un milieu montagnard particulièrement hostile, elles sont la proie régulière de guet-apens d'une guérilla aussi acharnée qu'insaisissable. Elles doivent encore traquer dans le monde entier des filiales terroristes en recomposition constante, sans jamais parvenir à les éradiquer définitivement.

Bilan

Le modèle de la guerre défini par Clausewitz n'est que partiellement remis en question par la guerre irrégulière d'Al-Qaida. Conflit aux enjeux transnationaux, la lutte oppose effectivement des acteurs étatiques traditionnels à un réseau terroriste capable de frapper dans le monde entier et de mener une guérilla insaisissable en Afghanistan. La radicalisation de la position de chaque belligérant répond cependant aux concepts clausewitziens de guerre absolue, de montée aux extrêmes et même de guerre réelle menée, pour les Occidentaux, à des fins politiques.

BAC – MENER UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Pour mener une recherche documentaire, les élèves doivent privilégier les ressources de leur CDI ou de leur médiathèque. Il est encore possible de consulter

des moteurs de recherche sur Internet comme cairn, Persée ou revues.org afin de consulter des articles scientifiques. La consultation de quotidiens comme *Le Monde*, *Libération* ou *Le Figaro* pourra encore se révéler fructueuse. Il s'agira surtout de partir de situations concrètes (attentats, opération anti-terroriste en Occident, raid aérien, utilisation de drones) pour mettre en avant la nouveauté des modalités du conflit. La conclusion pourra par exemple utiliser les notions de guerre réelle, de montée aux extrêmes, de brouillard de la guerre et de guerre absolue pour souligner la singularité du conflit à l'étude.

JALON 2 (Suite) – La guerre irrégulière de Daech (2006-2019)

p. 100-101

La double-page sur Daech s'inscrit dans la même perspective que la précédente double-page sur Al-Qaida : il s'agit, dans les deux cas, de montrer comment les guerres terroristes islamistes du début du XXI^e siècle relèvent d'une guerre irrégulière aux enjeux transnationaux. Comme Al-Qaida, Daech envisage effectivement de mener des attaques terroristes contre les mécréants occidentaux et ses adversaires musulmans en Syrie, en Irak tout comme en Occident. Les documents de la double-page présentent ainsi les motivations et les modalités d'action du groupe terroriste islamiste pour faciliter leur lecture croisée avec les textes de Clausewitz cités dans les doubles-pages du jalon 1.

Document 1

Le document 1 fait écho au document 1 de la double-page précédente. Il s'agit de retracer, à l'aide d'une chronologie, les principales étapes de l'histoire de Daech. Né d'une scission d'Al-Qaida, il réussit, à la différence de cette dernière, à fonder un califat qui s'étend sur la Syrie et sur l'Irak. Il profite du et participe au chaos dans lequel sont plongés ces deux pays après l'intervention américaine de 2003 (contre la dictature de Saddam Hussein) et la guerre civile de 2011 (contre le régime de Bachar Al-Assad).

Document 2

Le document 2 met en schéma les moyens de propagande utilisés par Daech. Enfant d'un siècle mondialisé et mis en réseau grâce à Internet, Daech se distingue par une plus grande maîtrise des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) qu'Al-Qaida. L'efficacité de sa propagande tient ainsi à sa capacité à jongler avec les réseaux sociaux (Twitter, WhatsApp, Facebook, YouTube) comme avec les médias plus traditionnels (presse, radio). Daech présente ainsi la singularité de défendre une idéologie archaïsante – revenir aux sources d'un islam fantasmé en créant un califat gouverné par la charia – grâce à des moyens de communication de haute technologie.

Document 3

Le document 3 définit les buts de guerre de Barack Obama contre le nouveau groupe terroriste Daech. Le président américain a retenu la leçon des difficultés militaires de son prédécesseur, George W. Bush, et tient à éviter d'enliser ses troupes dans un nouveau bourbier. Il s'agit désormais de défendre une stratégie essentiellement basée sur les frappes aériennes et de compter, au sol, sur les alliés locaux (armée régulière irakienne, milices kurdes) pour réduire le califat de Daech.

Document 4

Le document 4 permet de faire le lien avec le thème 4 (« Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques »). Guidé par sa haine de l'art figuré et de l'héritage culturel pré-islamique, Daech procède à la destruction systématique des sites archéologiques situés en Syrie (Palmyre, Racca) comme en Irak (Ninive, Hatra, Mossoul). Il poursuit en cela la politique de destruction du patrimoine bouddhiste menée par Al-Qaida en Afghanistan (destruction de deux bouddhas géants de Bamiyan, en 2001).

Document 5

Le document 5 illustre les stratégies de propagande de Daech. Il s'agit ici du commentaire d'une vidéo postée sur YouTube par le chef de Daech, Abou Bakr al-Baghdadi. Héritier des vidéos de Ben Laden dont il reprend la position et la présence du fusil d'assaut, le leader terroriste cherche à montrer la vitalité de son groupe en dépit de ses revers militaires : si le califat perd l'essentiel de ses possessions territoriales en 2018-2019, les Occidentaux n'ont pas réussi à éliminer son chef ni même l'organisation qui continue de perpétrer des attentats. Il s'agit à la fois de contredire les Occidentaux et de rivaliser avec Al-Qaida prompte à récupérer les derniers combattants d'un État islamique à l'agonie.

Corrigé des questions

1. Daech et Al-Qaida partagent la même idéologie fondamentaliste religieuse et ont des modes d'actions similaires. Né d'une scission d'Al-Qaida, Daech recourt aux mêmes moyens de propagande (vidéos postées sur YouTube, Twitter, Facebook, WhatsApp). Il calque également la stratégie de ramifications en multipliant ses filiales et en labellisant l'action de cellules qui lui ont prêté allégeance. À la différence d'Al-Qaida cependant, Daech ne se contente pas d'être un réseau terroriste déterritorialisé. Il fonde un califat islamique en Syrie et en Irak, à qui il donne presque tous les attributs d'un État : impôt, armée, administration, services publics, etc., à l'exception de la monnaie.

2. Le combat mené par Daech échappe en partie à la théorie de la guerre de Clausewitz. Les terroristes de

Daech ignorent effectivement les frontières étatiques pour perpétuer leurs massacres. On notera cependant que la radicalisation de son action terroriste (hyperterrorisme) le conduit à multiplier, et filmer, d'atroces massacres (attentat, décapitation, esclavage sexuel). La violence démontrée contre ses ennemis relève à ce titre d'une guerre absolue telle qu'elle a pu être définie par Clausewitz.

3. La théorie clausewitzienne de la guerre ne peut rendre que partiellement compte de l'offensive militaire soutenue par Barack Obama. Alors que Clausewitz estime que le politique dimensionne le but de la guerre, qui détermine lui-même l'effort à soutenir, les États-Unis font d'une guerre politiquement illimitée une entreprise limitée par la taille de ses effectifs militaires. De même, les logiques et les dynamiques transnationales de la guerre irrégulière contredisent partiellement les analyses du traité *De la guerre*, comme le montre l'hyperterrorisme mondialisé de Daech – et, d'une certaine façon aussi, la stratégie par frappes aériennes des États-Unis. On notera cependant que l'objectif initial de la guerre est un objectif politique (destruction de l'État islamique). Les forces locales alliées mènent, quant à elles, sur place, une guerre illimitée contre Daech.

Bilan

La guerre irrégulière de Daech contredit sans doute le modèle clausewitzien de la guerre en raison de sa dimension transnationale. Cependant, on notera que l'aspect étatique du groupe islamique (création d'un califat en Syrie et en Irak) et la formation d'une coalition internationale renouent davantage avec le modèle clausewitzien du conflit que l'action terroriste menée par Al-Qaida. De la même façon, il est difficile de concevoir les difficultés finales du califat islamique comme l'issue d'une guerre absolue : Daech n'est pas détruite, les filiales du groupe, disséminées dans le monde, restent actives. La victoire relative de la coalition internationale et de ses alliés au sol n'aboutit pas davantage à une nouvelle stabilité politique... Or, selon Clausewitz, c'est à ses effets politiques que l'on évalue le résultat d'une guerre.

BAC – COMMENTER UNE CITATION

Pour guider les élèves, on conseillera de relever les informations qui confirment la citation et de nuancer le propos grâce aux éléments qui infirment la théorie clausewitzienne. La citation trouve une juste illustration dans le maintien d'une situation chaotique en Syrie et en Irak après 2015 : la disparition du califat de Daech n'aboutit pas à une véritable paix positive. Al-Baghdadi meurt seulement en octobre 2019 et il continue de provoquer l'Occident. Les cellules de Daech disséminées dans le monde ne voient sans doute dans les revers militaires de l'organisation qu'un mal temporaire auquel la continuation de l'action terroriste pourra remédier. On notera à l'inverse que le chaos institutionnel dans lequel sont

plongés la Syrie et l'Irak empêche de juger, en termes clausewitziens, le résultat de la guerre car celui-ci doit d'abord s'évaluer, d'après le théoricien prussien, selon ses effets politiques.

TRAVAILLER AUTREMENT

La dimension politique de la guerre

p. 106

Analyser une caricature

L'analyse de cette caricature s'organise autour de deux points principaux. Le premier concerne, via le planisphère, la géographie des actions terroristes envisagées par Daech en 2017. Le groupe terroriste fait régner la terreur sur le Moyen-Orient (Syrie, Irak) associé ici au Caucase, à l'Afrique du Nord, aux États-Unis et à la Russie. Sont également mises en lumière des zones habituellement peu concernées par les actions de Daech (Amérique latine, cône sud-africain, Asie du Sud-Est). À l'inverse, l'Europe occidentale et l'Australie sont épargnées, alors que ces zones font l'objet de menaces et d'attentats récurrents. Le second élément de la caricature à mettre en évidence est le personnage situé en bas à droite, représenté sous les traits du « terroriste type » : port du vêtement musulman traditionnel (djellaba), barbe longue et fusil d'assaut.

Cette caricature représente donc les modalités d'action de Daech. Si le groupe terroriste prétend mettre en place en Syrie et en Irak un véritable État dirigeant un vaste territoire, son action terroriste est diffuse dans le monde. Elle est souvent relayée par l'activation de cellules terroristes disséminées en Afrique du Nord et en Europe. Le planisphère entièrement noir suggère que la terreur apocalyptique insufflée par le groupe terroriste est en passe de gagner le monde entier... alors même qu'en 2017, celui-ci a essuyé de graves revers militaires en Syrie et en Irak.

Lire et interpréter une photographie

La une du *New York Post* évoque l'assassinat d'Oussama Ben Laden le 2 mai 2011 au Pakistan par un commando d'élite américain. Cette une reproduit le portrait de Ben Laden, extrait des vidéos dans lesquelles le fondateur d'Al-Qaida revendiquait ses actions terroristes contre les Occidentaux. Il faut également noter les titres de la une du journal : « *Got him! Vengeance at last! US nails the bastard!* » [« *On l'a eu ! Enfin la vengeance ! Les États-Unis clouent le bâtarde !* »]

La une du *New York Post* met en lumière le climat moral des États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001. Si la politique internationale multilatérale (*enlargement*) de Bill Clinton était guidée par des valeurs de justice et de démocratie, à l'inverse la politique étrangère du président George W. Bush, menée par les faucons de Washington, répond au

sentiment de vengeance et à l'aspiration au droit à la légitime défense qui motivent les Américains dans les années 2000. À l'origine d'une crise morale et intellectuelle, le choix du gouvernement de ne plus exercer sa politique internationale selon les valeurs qui ont assuré sa puissance au XX^e siècle conduit à l'adoption de lois polémiques (*Patriot Act* en octobre 2001) et à la mise en place d'une politique agressive contestée par l'ONU et leurs alliés, notamment la France.

Rédiger un compte rendu de livre

Pour réaliser une fiche de lecture, il faut d'abord présenter l'auteur de l'ouvrage, le public auquel il est destiné et son contexte de production – en jouant éventuellement avec les échelles temporelles : on doit distinguer le contexte de production immédiat de la longue tradition littéraire dans laquelle s'inscrit l'ouvrage de Carl von Clausewitz. Ces différentes étapes de présentation permettront de montrer précisément dans quelle mesure *De la guerre* crée une rupture dans la définition du phénomène guerrier.

Il est recommandé de se référer au développement « Qui était Carl von Clausewitz ? » (p. II-IV) de la présentation de l'ouvrage rédigée par Benoît Chantre : y sont notamment évoquées les origines silésiennes de Clausewitz (son père et son frère ont longtemps soutenu l'armée prussienne). L'introduction permet également de faire le point sur le parcours militaire de Clausewitz, son implication dans la guerre contre Napoléon Bonaparte, son rôle de directeur de l'Académie de guerre de Berlin et son souhait d'œuvrer à la constitution de l'État prussien.

Il est suggéré de mener une double contextualisation de l'œuvre de Clausewitz. Il faut tout d'abord l'inscrire dans son époque immédiate : rédigée au lendemain des guerres napoléoniennes à l'attention des généraux prussiens, elle anticipe le retour possible de la France sur la scène européenne après 1830. Après avoir mis en perspective les nouveaux modes de combat du début de l'époque contemporaine avec les conflits de la « guerre en dentelle » du XVII^e et du XVIII^e siècle, Clausewitz cherche à penser la guerre dans son essence. Sa théorie n'est pas réductible à un art de la guerre. Elle relève plutôt d'une science humaine qui interroge la violence à l'ère des guerres de masse et son impact sur les sociétés. Son observation du phénomène guerrier renvoie à la société dans son ensemble. Il diffère à ce titre des autres traités d'époque moderne consacrés à la guerre. La lecture des développements « Les origines du traité *De la guerre* » (p. IV-XI) et « *De la guerre : un traité inclassable* » (p. XI-XVIII) permettra de comprendre notamment comment l'œuvre de Clausewitz se distingue des traités rédigés par Machiavel (*Art de la guerre*, 1521) ou Hippolyte de Guibert (*Essai général de tactique*, 1772) qui se focalisent surtout sur les techniques et les stratégies militaires. On pourra encore approfondir l'analyse grâce au riche dossier (en fin de volume) constitué par les textes de Thomas d'Aquin (*Guerre juste*), de

Emmanuel Kant et de Emer de Vattel (*Guerre et paix au XVIII^e siècle*), ainsi que de Henri Antoine de Jomini (*Précis de l'art de la guerre*, 1838).

Rédiger un compte rendu de film

Le compte rendu du film de Sergueï Bondartchouk, *Waterloo*, doit respecter plusieurs étapes. La démarche est la même que celle effectuée lors d'un commentaire de document en histoire : on évoque son auteur, son public, son contexte de production et son sujet.

Il s'agit d'un film historique du soviétique-italien Sergueï Bondartchouk qui a requis l'association du producteur italien Dino De Laurentiis et d'une maison de production soviétique. Le gouvernement soviétique a non seulement participé à hauteur de 4 millions de livres au financement du long métrage le plus

coûteux de son époque (38,3 millions de dollars), mais a également prêté 16 000 soldats de l'Armée rouge, une brigade complète de la cavalerie soviétique et de nombreux ingénieurs afin de reconstituer le champ de bataille en République soviétique d'Ukraine. La générosité soviétique s'explique en partie par d'anciennes rancœurs russes à l'égard de Napoléon I^{er} qui avait réussi à atteindre et incendier Moscou en 1812. Il fallait bien un tel sentiment de revanche sur l'ennemi commun napoléonien pour assurer le rapprochement, en pleine guerre froide, des Soviétiques et des Italiens !

Outre la bataille de Waterloo, on pourra se servir du film pour évoquer l'abdication de 1814 de Napoléon, la campagne de France de 1814, la Restauration de la monarchie française par Louis XVIII ainsi que les Cent-Jours.



Axe 2. Le défi de la construction de la paix

Manuel p. 108-123

L'axe 2 « Le défi de la construction de la paix » cherche à prolonger dans le temps comme dans l'espace la thématique d'étude du thème 2 (« Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution »). Situé au carrefour des champs disciplinaires, l'axe 2 propose aux élèves de remonter dans le temps pour identifier les différentes voies par lesquelles on construit la paix depuis le XVII^e siècle. Le programme choisit de mettre en lumière deux tournants de l'histoire des relations internationales : les traités de paix de Westphalie en 1648 et les deux mandats de Kofi Annan au poste de secrétaire général de l'ONU au tournant du XX^e et du XXI^e siècle. L'organisation du chapitre suit au plus près les consignes du programme. Une première double-page Repères met en miroir, grâce à des planisphères, la guerre de Trente Ans et l'Europe en 1648 pour mesurer les effets du processus de paix impulsé par les traités de Westphalie. Deux doubles pages d'exercices sont consacrées au premier jalon. On propose ainsi une double-page intitulée « Élaborer les traités de paix de Westphalie (1648) » pour saisir comment ces traités d'un genre nouveau réussissent à mettre un terme à un conflit religieux et politique qui a embrasé l'Europe au cœur du XVII^e siècle. La deuxième double-page, « Établir un nouvel ordre européen (1648) », permet de saisir les effets des traités de paix de 1648 sur l'Europe et donne à voir l'émergence d'un nouveau droit international qui va régler les relations entre nations jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le deuxième jalon (« Résoudre les conflits par la sécurité collective : les actions de l'ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006) ») est traité grâce à une seule double-page intitulée « Résoudre les conflits par la sécurité collective : Kofi Annan et l'ONU (1997-2006) ». L'enjeu est ici de comprendre pourquoi la fin de la guerre froide (1947-1991) redonne une réelle liberté d'action à l'ONU et permet à son secrétaire général Kofi Annan (1997-2006) de multiplier les initiatives pour imposer la paix dans le monde par la sécurité collective.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages

- **B. Durieux, J.-B. Jeangène Vilmer et F. Ramel** (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, 2017.
- **H.-K. Christoffel von Grimmelshausen**, *Les Aventures de Simplicius Simplicissimus*, Fayard, 1990.
- **J.-B. Jeangène Vilmer**, *La Responsabilité de protéger*, PUF, Que sais-je ?, 2015.
- **F.-C. Mougel et S. Pacteau**, *Histoire des relations internationales*, PUF, Que sais-je ?, 2018.
- **E. Tourme-Jouannet**, *Le Droit international*, PUF, Que sais-je ?, 2016.

► Filmographie

- **P. Bérenger et H. Sandner**, *Un âge de fer : la guerre de Trente ans*, 2018 [série documentaire-fiction].
- **J. Clavell**, *La Vallée perdue*, 1971.
- **S. Pollack**, *L'Interprète*, 2005.

► Sitographie

- Le site de l'ONU : www.un.org

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 108-109

La double-page introductory de l'Axe 2 met en parallèle deux documents iconographiques qui symbolisent deux moments dans l'histoire des relations internationales. Ils permettent d'envisager les différentes voies par laquelle on a construit la paix dans le monde depuis le XVII^e siècle : par les traités de paix entre nations, puis par la sécurité collective au sein d'organisations internationales telles que l'ONU. Le premier est la représentation sur gravure d'un messager qui faisait le lien entre les diplomates de la guerre de Trente Ans lors de la rédaction des traités

de Westphalie (1648). Le document est accompagné d'une citation de Carl von Clausewitz rappelant que la guerre n'est pas un but en elle-même. Elle est toujours engagée pour engendrer la paix. Le deuxième document offre la représentation d'un autre messager de la paix, Kofi Annan, dont les multiples initiatives permettent à l'ONU d'assurer une paix relative dans le monde grâce à la sécurité collective. La double-page est accompagnée de cinq dates clés rythmant le chapitre : 1618-1648 (guerre de Trente Ans), 1648 (signature des traités de Westphalie), 1945 (fondation de l'ONU), 1997-2006 (les deux mandats de Kofi Annan comme secrétaire général de l'ONU).

La double-page présente la naissance des traités de paix de Westphalie et invite à voir en eux un tournant majeur de l'histoire des relations internationales. La première carte présente les différents belligérants de la guerre de Trente ans et ses principales batailles. Elle souligne également ses enjeux politiques comme religieux (conflits entre catholiques et protestants au cœur du Saint Empire romain germanique). La deuxième carte de la double-page s'intéresse aux effets des traités de paix de 1648 sur l'Europe. En la croisant avec la première carte, les élèves peuvent comprendre dans quelle mesure les négociations diplomatiques dans deux villes, Osnabrück et Münster, ont profondément modifié la donne géopolitique en Europe (notamment en redessinant les frontières du Saint-Empire).

Corrigés des questions

1. La guerre de Trente Ans embrase toute l'Europe au milieu du XVII^e siècle (1618-1648). Conflit politique et religieux, elle oppose les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche qui désirent unifier le Saint Empire sous leur pouvoir, aux princes allemands, à la Suède et à la France.
2. Le conflit est de nature politique, car il engage l'autorité des Habsbourg dans le Saint-Empire. Il est aussi religieux. Les deux dimensions du conflit sont profondément liées. Les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche sont effectivement catholiques, alors que leurs adversaires, les princes allemands et la Suède, sont majoritairement protestants. Monarchie catholique, la France s'engage quant à elle contre les Habsbourg afin de diminuer leur influence en Europe et étendre ainsi les frontières de son royaume aux dépens du Saint-Empire.
3. Les conséquences politiques de la guerre de Trente Ans sont doubles. Les traités de paix de 1648 redessinent tout d'abord les frontières politiques de l'Europe aux dépens des Habsbourg et au profit de leurs adversaires (France, Suède). Ils accordent une plus grande autonomie aux princes allemands à l'intérieur du Saint Empire romain germanique. Sur le court terme, la sortie de guerre permet également l'affirmation de l'État-nation.

JALON 1 – Élaborer les traités de paix de Westphalie (1648)

p. 112-113

Pour suivre le programme, la double-page « Élaborer les traités de paix de Westphalie (1648) » propose tout d'abord de rappeler les principales caractéristiques de la guerre de Trente Ans qui a ravagé une partie de l'Europe centrale. Conflit politique et religieux, la

guerre oppose les Habsbourg catholiques d'Espagne et d'Autriche, qui désirent unifier le Saint-Empire romain germanique sous leur autorité, à leurs adversaires : les princes protestants de l'Empire, la Suède et la France (monarchie catholique). Après une guerre aussi longue et aussi brutale, les belligérants entament, pendant la guerre, de longues négociations diplomatiques. Rédigés dans les deux villes d'Osnabrück et de Münster (en Westphalie, dans le Saint-Empire romain germanique), les traités de Westphalie ont plusieurs conséquences : ils mettent fin à la guerre ; ils redessinent, sur le court terme, la carte de l'Europe aux dépens des Habsbourg ; ils constituent, sur le long terme, un tournant décisif dans l'histoire des relations internationales. La double-page permet aux élèves de comprendre comment les traités ont été négociés et rédigés.

Document 1

Le document 1 propose une chronologie qui retrace les principales étapes du congrès européen en Westphalie, depuis le début des négociations jusqu'à la signature des traités. On notera que les négociations se tiennent pendant les combats et que leurs enjeux sont en grande partie territoriaux. Envisagée sous cet angle, la guerre de Trente Ans rappelle la guerre réelle définie par Clausewitz.

Document 2

Le document 2 est un texte du diplomate humaniste et théologien, Hugo Grotius, qui rappelle le déchaînement de violence dont la guerre de Trente Ans fut le théâtre. Utile pour envisager les principales caractéristiques du conflit, le texte fait également écho aux considérations de Clausewitz sur la montée aux extrêmes et la guerre absolue.

Document 3

Le document 3 illustre le texte d'Hugo Grotius. Dans une guerre qui a multiplié les sièges au cœur de l'Europe centrale, la prise de la ville de Bautzen par Jean-George I^r de Saxe en 1620 montre un déchaînement de violence, attisé par des motivations politiques et des haines religieuses.

Document 4

Le document 4 regroupe deux textes d'historiens modernistes (Claire Gantet et Lucien Bély). Ils permettent aux élèves de plonger au cœur des négociations diplomatiques et d'en comprendre les modalités concrètes : lieux de discussions (deux villes distantes de 40 km en raison des différends religieux entre catholiques et protestants), acteurs diplomatiques (délégués, diplomates... tout en précisant leur formation intellectuelle), nature des échanges diplomatiques (propositions, fausses nouvelles, espionnage).

Document 5

Le document 5 permet d'illustrer le document 4 en proposant une représentation iconographique des diplomates par Claudius Jacquand. Réunis dans la ville de Münster, on les voit réunis autour d'une table de négociations. Le tableau permet aux élèves de prendre la mesure du très grand nombre de représentants diplomatiques, l'importance de l'écrit dans les échanges mais aussi, grâce à leur tenue, l'importance des juristes au sein des diplomates (et l'absence des princes et des monarques qui donne, indirectement, la mesure de la professionnalisation de la diplomatie).

Document 6

Le document 6 livre un extrait d'un des traités de Westphalie : le traité de Münster, signé le 24 octobre 1648. Il évoque les principaux belligérants concernés par le traité, leurs représentants diplomatiques et la mise par écrit de leurs décisions. Le document insiste également sur l'importance d'une paix réelle et universelle et garantit le droit des personnes (grâce à l'oubli des différends et une amnistie perpétuelle). Il pourrait à ce titre rappeler la notion de paix positive.

Corrigé des questions

1. La guerre de Trente Ans oppose les Habsbourg catholiques d'Espagne et d'Autriche aux princes protestants du Saint-Empire romain germanique, à la Suède et à la France. Pendant trente ans, au cœur du XVII^e siècle, la guerre ravage une grande partie de l'Europe centrale. Outre les combats traditionnels opposant les armés des belligérants sur des champs d'opérations dégagés, la guerre multiplie les sièges et les destructions de villes. Le déchaînement de violence, nourri aux sources des ambitions politiques et de la haine religieuse entre catholiques et protestants, effraie une grande partie des contemporains – comme le texte d'Hugo Grotius le montre – qui ont l'impression de vivre un tournant de l'histoire. Le franchissement d'un seuil de violence inédit explique en partie la volonté des belligérants de défendre, en 1648, une paix réelle et perpétuelle pour clore enfin les guerres de religion qui déchirent l'Europe depuis le XVI^e siècle.

2. Les négociations en Westphalie revêtent un caractère inédit dans l'histoire européenne. Elles réunissent effectivement presque tous les belligérants qui envoient, à la table des négociations, un très grand nombre de représentants. Ils envisagent tous de promouvoir une paix réelle capable d'achever les guerres de religion.

3. Les échanges diplomatiques portent la marque de leur temps. Ils opposent effectivement les représentants des belligérants catholiques et ceux des protestants, qui sont réunis, selon leur obédience religieuse, soit à Münster soit à Osnabrück. Les

négociations sont menées par une grande diversité d'acteurs (royauté, empire, prince, ville...) au cœur du Saint-Empire, premier terrain de la guerre de Trente Ans. Leur préoccupation première est de signer une paix, notamment religieuse.

4. Les traités de Westphalie symbolisent un nouvel art de la paix dans l'histoire européenne. Ils sont effectivement le fruit du développement de l'administration qui accorde aux représentants diplomatiques et aux juristes un rôle crucial dans les échanges. On multiplie ainsi les débats juridiques. On met par écrit les propositions que l'on signe et contresigne. En marge des négociations, on pratique encore l'espionnage, on lance de fausses nouvelles tout en obtenant l'aval des souverains représentés grâce à la multiplication de correspondances avec leurs ambassadeurs.

5. Le « ballet diplomatique » qui se tient en Westphalie butte cependant sur plusieurs obstacles. Des belligérants sont absents de la table des négociations (Danemark, Espagne). Puissance médiateuse des échanges diplomatiques en Europe, la papauté conteste les négociations car elles font reculer la position des catholiques en Europe. La France est quant à elle plus intéressée par assurer son poids politique en Europe que par défendre une véritable paix perpétuelle. Des obstacles matériels entravent enfin le déroulé des échanges diplomatiques (espionnage, éloignement des deux villes Münster et Osnabrück, lourdeur et complexité des questions à régler).

Bilan

De nombreux éléments permettent de considérer les traités de Westphalie comme la naissance du premier congrès de paix européen. Pour la première fois en Europe, on envisage de réunir tous les acteurs du conflit. Ceux-ci sont représentés, pour la première fois dans l'histoire européenne, par un très grand nombre d'ambassadeurs et de juristes : on assiste ainsi à une professionnalisation et une spécialisation de la mission diplomatique. On tient également à mettre les échanges par écrit et à les soumettre à de nouvelles règles juridiques. Le congrès en Westphalie peut ainsi être considéré comme le prédecesseur des congrès de la fin de l'époque moderne, et surtout du congrès de Vienne en 1815 qui, lui-même, en promouvant une paix sincère, en recherchant l'équilibre entre les puissances et en donnant naissance au droit international public, préfigure les organisations de la Société des Nations et de l'ONU.

BAC – PRÉPARER UN DÉBAT

La recherche d'articles de presse sur internet ou CDI (*Le Monde, Médiapart, Contrepoints, Conflits...*) permettra aux élèves d'organiser le débat contradictoire. Ils pourront notamment consulter :

- Michael Axworthy et Patrick Milton, « Une paix westphalienne pour le Moyen-Orient », blogmediapart.fr, 20 novembre 2016 ;

- Ferghane Azihari, « Le système westphalien : plus qu'obsolète, un système illégitime », www.taurillon.org, 30 août 2013 ;
- Guy Sorman, « Relations internationales : adieu Westphalie », www.centrepoints.org, 4 septembre 2014.

Pour Guy Sorman, l'ordre westphalien relève d'un système archaïque aujourd'hui dépassé. Alors que les diplomates refusent, par conservatisme, de lui tourner le dos, l'auteur propose une solution pragmatique : renforcer les droits des individus contre l'État et passer du droit d'ingérence à un devoir d'ingérence. Michael Axworthy et Patrick Milton contredisent la représentation traditionnelle faisant de la paix de Westphalie un système moderne d'indépendance souveraine des États nations en Europe. Pour eux, les accords de 1648 donnent naissance à un système de souveraineté limité pour les États du Saint-Empire romain germanique et à un système de sécurité collective qui crée des mécanismes légaux pour régler les conflits et une garantie mutuelle du maintien des termes du traité. Considéré dans son véritable sens, le système westphalien pourrait se révéler utile pour le règlement des conflits contemporains au Moyen-Orient et promouvoir la négociation d'une paix future. Ferghane Azihari considère, quant à lui, que le système westphalien est obsolète et propose de le remplacer par l'universalisation du supranationalisme : il faut ainsi responsabiliser l'État et supprimer le principe de non-ingérence imposé par le système westphalien.

JALON 1 (Suite) – Établir un nouvel ordre européen (1648)

p. 114-115

Après avoir évoqué, dans la double-page précédente les conditions de la rédaction des traités de Westphalie, la suite du jalon 1 intitulé « Établir un nouvel ordre européen (1648) » propose d'élargir la focale d'étude et d'envisager leurs conséquences sur le plus long terme, dans le domaine de l'histoire des relations internationales. De nature variée, les documents de la double-page envisagent ainsi trois sortes de conséquences, considérées à des échelles temporelles différentes. Les **documents 1, 2 et 3** rappellent principalement les conséquences du retour de la paix en Europe et les modifications géopolitiques des traités sur le court terme. Les **documents 4 et 5** considèrent l'importance des traités pour l'émergence de l'État-nation. Le dernier document suggère de remplacer les traités de Westphalie dans le temps long pour en comprendre l'importance dans l'histoire des relations diplomatiques depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours.

Document 1

Le document 1 est une représentation iconographique soulignant l'importance du thème de la paix dans l'Europe du milieu du XVII^e siècle. Le tableau de Paul Rubens recourt ainsi à des motifs mythologiques

classiques – allégorie de la guerre (Mars), de la sagesse (Minerve) et de la paix – pour montrer combien la paix est le fruit de la sagesse en des temps où la haine religieuse et la radicalisation de la guerre emportent précisément les esprits.

Documents 2 et 3

Les documents 2 et 3 sont à lire ensemble car ils présentent les deux dimensions essentielles de la paix de Westphalie. Le premier se focalise sur les clauses politiques du traité d'Osnabrück. Pour répondre aux attentes des princes protestants du Saint-Empire, le traité de paix leur accorde une plus grande autonomie politique et les émancipe ainsi partiellement de la tutelle des Habsbourg. Cette émancipation relative accompagnera les premiers pas de l'État-nation souverain qui émerge dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Les clauses religieuses du traité d'Osnabrück assurent quant à eux une première forme de paix religieuse et de tolérance en Allemagne qui obéira désormais au principe « *cujus regio, ejus religio* ».

Document 4

Le document 4 est un tableau de Bartolomeus van der Helst représentant la célébration de la paix à Amsterdam. Les traités de Westphalie accordent effectivement l'indépendance des Provinces-Unies (comme de la Suisse) et constituent ainsi, dans l'histoire de ce pays, le berceau de sa conscience nationale. Ayant désormais pris leur indépendance à l'égard de l'empire espagnol, les Provinces-Unies peuvent faire entendre, sur la scène internationale, leur droit d'État souverain sans être contraintes par l'ingérence d'une puissance étrangère.

Document 5

Le document 5 est un texte d'historien qui rappelle les principales caractéristiques du système international westphalien qui a géré les relations internationales pendant trois siècles. On compte, parmi elles, l'équilibre des puissances, l'inviolabilité de la souveraineté nationale et le principe de non-ingérence dans les affaires d'autrui. Ces principes sont le garant d'une certaine forme de stabilité dans les relations internationales, puisqu'ils astreignent les grandes puissances à respecter les droits et la souveraineté des États les plus petits.

Document 6

Le document 6 est un timbre commémoratif célébrant, en Allemagne, les 350 ans de la paix de Westphalie. Il représente symboliquement l'importance que les États de la fin du XX^e siècle lui accordent : après la fin de la guerre froide, on espère voir émerger un ordre international stable et équilibré, respectueux de la souveraineté de chaque État, loin de l'ingérence de superpuissances qui ont, dans la seconde moitié du XX^e siècle, dicté leur loi à l'ensemble de la planète.

Corrigé des questions

1. Les traités de Westphalie permettent l'affirmation de l'État-nation. Ils assurent effectivement l'indépendance de la Suisse et des Provinces-Unies tout comme l'indépendance relative des États allemands du Saint-Empire – qui échappent au contrôle de l'empereur et des Habsbourg. Ils permettent encore à l'État-nation souverain de devenir la plus haute autorité du droit international. Si l'État-nation devient ainsi la base de l'ordre juridique, les petits pays obtiennent les mêmes droits que les grands, et la notion de grand = fort, et petit = faible s'estompe. À la place d'une relation entre dominant et dominé, la coopération d'État à État devient la règle pour la vie politique internationale.

2. Après les traités de Westphalie en 1648, la paix européenne repose d'abord sur la tolérance religieuse et clôt ainsi un siècle de conflits confessionnels entre catholiques et protestants. Contre le vœu du pape, la religion protestante se maintient dans le Saint-Empire romain germanique. La paix se fonde également sur l'équilibre des puissances. Aucune puissance temporelle (le Saint-Empire des Habsbourg), aucune puissance spirituelle supérieure (la papauté) ne sont ainsi en mesure de plier à leur loi l'Europe de nations désormais souveraines.

3. Plusieurs facteurs expliquent l'importance de la commémoration de la paix de Westphalie dans l'Allemagne de la fin du XX^e siècle. Pour une nation divisée en deux lors de la guerre froide – entre la République démocratique allemande (RDA) et la République fédérale d'Allemagne (RFA) –, les années 1990 riment avec réunification (1990) et espoir d'un retour sur une scène internationale qui ne soit plus le jouet des superpuissances états-unienne et soviétique. La commémoration de 1998 s'explique également sur le temps long de l'histoire allemande qui a été confrontée, à plusieurs reprises, aux ambitions internationales de puissances agressives : victime de la puissance impériale napoléonienne au début du XIX^e siècle, elle devient elle-même une puissance agressive sous le III^e Reich. Dans le cadre d'une Europe en voie de réunification après la guerre froide, l'Allemagne démocratique des années 1990 espère ainsi revenir sur une scène internationale pacifiée grâce à l'équilibre des forces.

Bilan

Les traités de Westphalie constituent un tournant décisif dans l'histoire des relations internationales. Sur le court terme, ils permettent de rétablir la paix en Europe et proposent, à l'échelle européenne, d'étendre le principe de tolérance religieuse de l'édit de Nantes (1598). Ils redessinent également la carte géopolitique de l'Europe aux dépens des Habsbourg d'Autriche et d'Espagne et au profit de la France, de la Suède et des princes allemands. Réduit et émietté, le Saint-Empire romain germanique voit son influence

politique nettement reculer. Les traités permettent, sur le moyen terme, l'affirmation des États-nations sur une scène internationale équilibrée, libérée de la tutelle de puissances temporelles (empires) ou spirituelle (papauté) hégémoniques. Sur le long terme, les traités fondent un système international équilibré qui perdurera trois siècles, jusqu'aux premiers pas de la sécurité collective avec la naissance de la SDN puis, surtout, de l'ONU.

BAC – RÉDIGER UNE DISSERTATION

Pour répondre à la question « Les traités de Westphalie ont-ils mis en place un nouvel ordre européen ? », les élèves doivent se pencher sur la notion d'État-nation et de son émergence à partir de 1848. C'est bien lui qui est placé au centre de la scène internationale à la fin de l'époque moderne. Les élèves peuvent consulter le podcast indiqué dans le manuel pour préciser leurs informations et connaître les grandes étapes des relations internationales depuis la fin du XVII^e siècle. L'émission organise effectivement un débat entre les historiens Claire Gantet, Émilie Dosquet et Paul Vo-Ha pour cerner les changements initiés par les traités de paix de 1648. Il est encore possible de consulter, sur France inter, le podcast suivant : « La guerre de Trente Ans (1618-1648) », *La marche de l'histoire*, 22 octobre 2018. Avec l'historien Christophe Duhamelle, l'émission propose de retracer les grandes étapes de la guerre de Trente ans et ainsi de cerner les enjeux des traités de Westphalie. On pourra enfin se référer à la synthèse de l'historien Arnaud Blin : 1648 : Westphalie ou la création de l'Europe moderne, <https://www.agoravox.tv/culture-loisirs/culture/article/1648-westphalie-ou-la-creation-de-43048>.

JALON 2 - Résoudre les conflits par la sécurité collective. Kofi Annan et l'ONU (1997-2006)

p. 116-117

Pour répondre aux attentes du programme, la double-page met en lumière le rôle de l'Organisation des Nations unies après 1991. Créeée en 1945 pour promouvoir la paix, l'ONU est rapidement paralysée pendant la guerre froide par le jeu des superpuissances (États-Unis et URSS). L'ONU retrouve sa liberté d'action en 1991. Son secrétaire général, Kofi Annan, à la tête de l'ONU au tournant des XX^e et XXI^e siècles, entre 1997 et 2006, multiplie les initiatives pour imposer la paix par la sécurité collective, principe considérant que la sécurité d'un État est l'affaire de tous les autres, et que celle-ci doit être garantie par une décision prise de façon collective, notamment au sein de l'assemblée générale de l'ONU. De nature variée, les documents de la double-page envisagent d'évoquer les différentes initiatives de Kofi Annan pour promouvoir la sécurité collective tout en cernant leurs limites.

Document 1

Le document 1 est une chronologie retraçant l'histoire des deux mandats successifs de Kofi Annan comme secrétaire général de l'ONU. Elle permet de prendre la mesure de la diversité de ses initiatives : soutien à la Cour pénale internationale (CPI), médiation diplomatique pour éviter la guerre en Irak, lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le monde, promotion de la diplomatie préventive, adoption du principe de la « responsabilité de protéger », soutien à la liberté de la presse (Cartooning for Peace).

Document 2

Le document 2 est une carte représentant les principales opérations de maintien de la paix soutenues par Kofi Annan. Outre Haïti, l'ONU choisit d'envoyer principalement ses casques bleus en Afrique, en ex-Yougoslavie (Kosovo), au Moyen-Orient et à la frontière entre l'Inde et le Pakistan. Il s'agit de consolider la paix ou bien d'empêcher l'escalade des tensions dans ces régions à risques.

Document 3

Le document 3 illustre l'action diplomatique de Kofi Annan en décrivant sa tournée au Proche-Orient en 1998. Il permet de prendre la mesure de son action diplomatique et d'en cerner les limites. Si Kofi Annan se distingue par son activité en dialoguant avec les différents acteurs de la région (Israéliens comme Palestiniens), en proposant des initiatives à même de rétablir le calme dans la région (programme « échange de la terre contre la paix »), il reconnaît également son impuissance et s'expose à l'impopularité en Palestine.

Document 4

Le document 4 est une caricature représentant le président des États-Unis George W. Bush face à un inspecteur de l'ONU en 2003. Le document illustre l'impuissance des Nations unies à empêcher une guerre souhaitée par les États-Unis en l'absence de toute preuve d'armes de destruction massive en Irak.

Document 5

Le document 5 permet de retracer l'histoire des deux mandats de Kofi Annan à la tête de l'ONU. Interview sans concession, le texte rappelle les réussites du secrétaire général comme ses échecs. Kofi Annan a permis à l'ONU de ne plus limiter son champ d'action à des fonctions politiques en diversifiant ses compétences (développement économique, lutte contre les maladies et les inégalités). Il a également autorisé l'ONU à multiplier ses partenaires dans ses échanges diplomatiques. Parmi les échecs les plus cuisants du secrétaire général, on compte la guerre en Irak (2003) qu'il n'a pas réussi à empêcher.

Corrigé des questions

1. Kofi Annan a pu être considéré comme le « meilleur secrétaire général de l'ONU ». Fidèle à la charte des Nations unies, il se présente comme un défenseur actif de la paix dans le monde en diversifiant les actions de l'ONU (politiques, soutien au développement, lutte contre les maladies et contre les inégalités, promotion de la liberté de la presse, soutien de la CPI...) et en s'engageant personnellement sur la scène diplomatique pour apaiser la situation dans les foyers de tensions, par exemple lors de sa tournée diplomatique au Proche-Orient en 1998. Son action a été récompensée par le prix Nobel de la paix en 2001.

2. Parmi les moyens utilisés par Kofi Annan pour promouvoir la paix dans le monde, on compte des opérations de maintien de la paix (interventions des casques bleus en Haïti, au Kosovo, en Afrique...), des négociations diplomatiques (au Proche-Orient, grâce à la promotion du processus de paix « Échange de la terre contre la paix »), le soutien à la CPI pour juger les criminels de guerre mais aussi l'autorisation de l'opération « Enduring Freedom » qui conduit une coalition internationale menée par les États-Unis à envahir l'Afghanistan pour en chasser les talibans et les terroristes d'Al-Qaida.

3. Plusieurs obstacles entravent cependant la mise en place de la sécurité collective. Kofi Annan ne parvient pas à apaiser les tensions entre Israël et les Palestiniens. Il échoue dans sa tentative d'empêcher les États-Unis d'entrer en guerre contre l'Irak en 2003. Le budget limité de l'ONU, qui dépend largement du bon vouloir des États-Unis, interdit notamment à Kofi Annan de s'opposer efficacement aux volontés des puissances hégémoniques et d'intervenir efficacement dans les principaux foyers de tension de la planète. Le manque de moyens de l'ONU est notamment critiqué par les Palestiniens qui accusent l'ONU de répondre à des choix partisans (aider Israël et non les populations du tiers monde).

Bilan

La naissance de l'ONU en 1945 et son intense activité sous les deux mandats successifs de Kofi Annan (1997-2006) promeuvent un ordre international qui diffère nettement du système westphalien. Les relations internationales reposaient, depuis la seconde moitié du XVII^e siècle jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sur le principe du pluralisme libéral des États souverains et rejetait le principe de l'autorité hégémonique d'une seule puissance. L'ONU fonde désormais une communauté internationale fonctionnant selon le principe de la sécurité collective. Les États souverains sont, en théorie, placés sous l'autorité suprême de l'ONU qui doit arbitrer les relations internationales.

BAC – RÉALISER UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

Les élèves pourront partir, dans un premier temps, des informations de la double-page afin de repérer les réussites et les échecs des actions de l'ONU sous les mandats de Kofi Annan. Parmi les réussites, on compte : l'élargissement des domaines de compétences de l'ONU (soutien au développement, lutte contre les maladies et contre les inégalités, promotion de la liberté de la presse, soutien de la CPI...) et l'activité diplomatique de Kofi Annan (tournées au Proche-Orient, multiplication des partenaires dans les échanges diplomatiques...). Parmi les échecs, on retiendra son impuissance à empêcher la guerre en Irak en 2003 et son incapacité à apaiser les tensions au Proche-Orient. La consultation des comptes rendus de l'ouvrage de l'ancien diplomate Dore Gold (*Tower of Babble : How the United Nations has Fueled Global Chaos*, 2004) permettra de compléter le bilan critique des actions de l'ONU. L'ancien diplomate condamne par exemple le relativisme moral de l'ONU face aux génocides, au terrorisme et aux dictatures.

TRAVAILLER AUTREMENT Le défi de la construction de la paix

p. 122

Commenter une citation

La citation est extraite d'un discours du prince Bernhard von Bülow (1849-1929), *Déclaration au Reichstag* (1906). Il s'agit pour le chancelier impérial de Guillaume II de justifier, après la guerre de 1870, la prise de possession de l'Alsace et de la Lorraine.

La France est avantagée par les traités de Westphalie, au détriment de l'Allemagne : elle gagne en effet l'Alsace. Le Saint-Empire romain germanique subit des pertes considérables en 1648. Morcelé en plus de 350 villes et principautés indépendants, l'Empire sort exsangue de la guerre de Trente Ans. Il lui faudra plus d'un siècle pour retrouver son dynamisme économique. Confronté aux premières affirmations des particularismes locaux, voire même aux premiers élans nationalistes, le pouvoir impérial sombre dans une paralysie politique dont Louis XIV saura jouer jusqu'en 1715.

On notera que Bernhard von Bülow déplorera de la même manière le traité de Versailles en 1919 !

Analyser une caricature

La caricature de Chappatte pour l'*International Herald Tribune* en 2016 met en évidence deux éléments majeurs. Le premier concerne le drame du conflit du Darfour qui condamne les populations à la misère, à la faim, au sous-développement et souvent à la mort dans d'atroces combats interethniques. Le second interroge, avec une cruelle ironie, l'impuissance de l'ONU.

Il est nécessaire de rappeler dans un premier temps les grands enjeux du conflit au Darfour. Région du Sahel située à l'ouest du Soudan, le Darfour est depuis une quarantaine d'années la proie de violents conflits guerriers. Parmi les différentes causes du conflit débuté en 2003, on compte la sécheresse, la désertification (initiée dans les années 1970), l'explosion démographique (liée à l'entrée de la région dans la transition démographique), les haines interethniques entre les Fours, les Masalits, les Zaghawas et les Arabes, la fragilité et la corruption de l'État du Soudan qui néglige les populations vivant à la périphérie du pays, ainsi que la découverte de ressources pétrolières (qui suscitent les convoitises de grandes puissances comme la Chine).

Face à un drame humain qui a entraîné 300 000 morts et l'exil de 2,7 millions de personnes, l'ONU reste impuissante. Pour pallier l'inefficacité des soldats de l'Union africaine (UA) déployés dans la région afin de protéger les civils, l'ONU crée une mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (Minuad) en 2007. Les casques bleus peinent cependant à rétablir l'ordre dans la région. Ils se trouvent confrontés d'une part à la mauvaise volonté des forces soudanaises, et sont d'autre part victimes des faiblesses structurelles de l'armée sous mandat onusien. Dépendante de maigres subventions que les principales puissances mondiales acceptent de lui verser, l'ONU peine à s'opposer face au dictateur Omar Al-Bachir, soutenu par la Chine. Ayant pour mission de ne pas attiser le conflit en prenant parti pour tel ou tel camp, les casques bleus sont ainsi condamnés à l'impuissance. L'ONU tente néanmoins de renforcer son action en faisant appel à la Cour pénale internationale (CPI) pour juger les crimes contre l'humanité perpétrés au Soudan.

Analyser un texte

Les traités de Westphalie constituent un tournant majeur dans l'histoire des relations internationales. Ils ouvrent effectivement une nouvelle ère diplomatique au cours de laquelle il revient aux États-nations, et non plus aux puissances impériales, de s'entendre pour régler les conflits politiques et militaires en cours. Les traités de Westphalie permettent ainsi à l'État-nation de devenir la plus haute autorité du droit international. En devenant la base de l'ordre juridique international, chaque pays est désormais en mesure de défendre ses droits sans subir la tutelle d'entités politiques hégémoniques (tels les empires).

L'ordre international organisé par les traités de Westphalie perdure durant trois siècles, jusqu'aux premiers pas de la sécurité collective avec la mise en place de la SDN (1919), et surtout de l'ONU (1945). Cet ordre international risque aujourd'hui d'être remis en question, comme le rappelle Fareed Zakaria : « aujourd'hui, la mondialisation à couleur américaine annonce sa disparition. » Gendarmes du monde après leur victoire contre l'URSS lors de la guerre froide (1991), les États-Unis entendent effectivement jouer

un rôle clé sur la scène internationale. Si la politique d'*enlargement* de Bill Clinton repose sur une vision multilatéraliste de la diplomatie et un soutien à l'ONU de Kofi Annan, la politique étrangère envisagée par George W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001 revient à des pratiques unilatéralistes qui font peu cas de l'opposition de l'ONU ou de leurs alliés (la France), comme le montre leur décision de partir en guerre contre l'Irak en 2003. Et la diffusion de la culture américaine et de la démocratie libérale dans les années 1990 et 2000 permet encore de renforcer le poids de la puissance américaine dans le monde.

On notera cependant que les États-Unis peinent aujourd'hui à s'imposer véritablement sur la scène internationale, voire même à agir seuls sans le consentement de leurs alliés. Leur incapacité à rétablir l'ordre et à instaurer une véritable démocratie en Irak après 2003 se solde notamment par l'avènement de l'État islamique (Daech) et le retour en force de leur ennemi iranien dans la région. La chute du dictateur libyen Khadafi en 2011 ou bien encore la lutte contre Al-Qaida (Afghanistan) et Daech (Syrie et Irak) est le fruit d'une coalition armée, et non de la seule intervention de la puissance militaire américaine.

Élaborer une revue de presse

On pourra s'inspirer de la forme des revues de presse de la radio qui, chaque matin, sur France Inter ou Europe 1 par exemple, présentent l'actualité en résumant quelques articles et en confrontant souvent des points de vue différents, voire opposés, sur les

événements. On notera ici la singularité de la réception médiatique du décès de Kofi Annan : rares sont les journaux à critiquer son action diplomatique. Les articles suivent en général la même ligne directrice pour rendre hommage au secrétaire général des Nations unies. On présente tout d'abord ses origines, on revient longuement sur ses actions diplomatiques à la tête de l'ONU, on s'attarde sur son incapacité à empêcher la guerre d'Irak en 2003, puis on termine par la liste des hommages rendus par différents chefs d'État.

On pourra notamment consulter :

- *Le Monde*, 18 août 2018, « Mort de Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU et Prix Nobel de la paix », https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2018/08/18/mort-de-kofi-annan-ancien-secretaire-general-de-l-onu-et-nobel-de-la-paix_5343801_3382.html
- *Le Figaro*, 18 août 2018, « Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, est mort », <https://www.lefigaro.fr/international/2018/08/18/01003-20180818ART-FIG00051-kofi-annan-ancien-secretaire-general-de-l-onu-est-mort.php>
- M. Bargach, RFI, 18 août 2018, « Kofi Annan, le meilleur secrétaire général de l'histoire des Nations unies », <http://www.rfi.fr/fr/ameriques/20180818-mort-ko-fi-annan-secretaire-general-onu-organisation-nations-unies>
- Pour trouver des caricatures publiées en hommage à Kofi Annan, consulter <https://www.cartooningfor-peace.org/cartoonotheque/>



Objet de travail conclusif – Le Moyen-Orient. Conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux

Manuel p. 124-141

L'objet du travail conclusif consiste, selon les termes du programme, à réinvestir les connaissances et les méthodes acquises pendant l'introduction, l'axe 1 et l'axe 2 afin de comprendre les enjeux d'une situation ou d'une aire géographique contemporaine. Il s'agit ici d'étudier le premier foyer de tensions dans le monde, le Moyen-Orient, à l'aide des notions croisées précédemment, à savoir : guerre réelle et guerre absolue, guerre asymétrique, guerre conventionnelle et guerre irrégulière, guerre juste, paix positive et paix négative, traité de paix, système westphalien, ONU et sécurité collective, terrorisme. Le Moyen-Orient se prête parfaitement au réinvestissement de ces notions tant les guerres qui le déchirent depuis la seconde moitié du XX^e siècle se distinguent par la diversité de leurs acteurs, de leurs formes, de leurs violences et de leurs échelles. Les notions de guerre absolue et de guerre réelle élaborées par Clausewitz semblent constituer une grille d'analyse pertinente pour les analyser. La région permet encore de revenir sur les notions de paix positive et de paix négative, étant donné qu'aucun traité de paix n'a réussi à véritablement calmer les tensions régionales.

La structure du chapitre suit, pas à pas, les thématiques d'étude suggérées par le programme. Une page introductive représentant deux photographies symboliques des conflits (première guerre israélo-arabe) et des tentatives de paix (vote du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'Irak, en 2003) ainsi qu'une chronologie des principales dates à l'étude ouvrent le chapitre. Elle est suivie d'une double-page Repères mettant en regard une carte des différents conflits israélo-arabes, une carte de la guerre du Golfe (1990-1991) et une autre de la guerre d'Irak (2003). Viennent ensuite les deux doubles pages du jalon 1 consacrées aux conflits israélo-arabe et israélo-palestinien. Les deux dernières doubles pages du jalon 2 se focalisent sur les deux guerres qui ont frappé l'Irak : celle du Golfe (1990-1991) et celle d'Irak (2003).

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages

- **F. Balanche**, « Géopolitique du Moyen-Orient », *Documentation photographique*, n° 8102, 2014.
- **A. Bauer et J.-L. Bruguière**, *Les 100 mots du terrorisme*, PUF, Que sais-je ?, 2016.
- **A. Defay**, *Géopolitique du Proche-Orient*, PUF, Que sais-je ?, 2016.
- **B. Durieux, J.-B. Jeangène Vilmer et F. Ramel** (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, 2017.
- **A. El Difraoui**, *Le Djihadisme*, PUF, Que sais-je ?, 2016.
- **A.-C. Larroque**, *Géopolitique des islamismes*, PUF, Que sais-je ?, 2016.

► Bande dessinée

- **J. Sacco**, *Gaza 1956. En marge de l'histoire*, Futuropolis, 2010.

► Filmographie

- **T. Binisti**, *Une bouteille à la mer*, 2012.
- **K. Bigelow**, *Zero Dark Thirty*, 2012.
- **D. Sivan et M. Loushy**, *Au cœur des accords d'Oslo*, 2018.

► Sitographie

- « Aux origines du conflit israélo-palestinien », France Culture, Répliques, 10 mars 2012.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 124-125

La double-page introductory de l'objet de travail conclusif, intitulé « Le Moyen-Orient, conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux », met en miroir deux photographies qui symbolisent une partie des guerres qui déchirent

la région depuis la seconde moitié du XX^e siècle et les tentatives de paix, le plus souvent vaines, qui les concluent. Le premier cliché représente ainsi des combattants palestiniens lors de la première guerre israélo-arabe (1948) qui ouvre une série de conflits entre Israël et les États voisins, puis entre Israël et les Palestiniens à partir de la première Intifada.

La photographique est accompagnée d'une phrase de David Ben Gourion qui permet de comprendre la radicalisation des positions de chaque belligérant tout au long du XX^e siècle. Le deuxième cliché représente un vote au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Irak, le 16 octobre 2003. Alors que les États-Unis n'ont pas de preuves réelles démontrant la volonté de Saddam Hussein de fabriquer des armes de destruction massive, ils tentent en vain de persuader le Conseil de sécurité de les soutenir lors de la guerre de 2003. La photographie est accompagnée d'une citation de Dominique de Villepin qui résume l'impuissance de l'ONU à obtenir la paix par la sécurité collective et annonce le chaos dans lequel la région va plonger après l'intervention militaire américaine. La double-page est accompagnée de quatre dates clés : 1948 (création de l'État d'Israël), 1990-1991 (guerre du Golfe), 1993 (accords d'Oslo), 2003 (guerre d'Irak).

REPÈRES

p. 126-127

La double-page Repères met en regard trois cartes qui ont toutes comme objectif de faire le point sur les conflits à l'étude. La première concerne trois guerres israélo-arabes : la première guerre israélo-arabe de 1948, la guerre des Six-Jours (1967), la guerre du Kippour (1973). Ainsi peuvent être distingués les différents belligérants (Israël et ses voisins arabes) et l'extension du territoire israélien à l'issue de chacun des conflits. La carte sur la guerre du Golfe (1990-1991) permet, dans la même logique, d'identifier les parties prenantes (l'Irak, les armées de la coalition internationale dirigée par les États-Unis sous l'égide de l'ONU ainsi que leurs alliés au Moyen-Orient) et les différentes formes du conflit (tirs de missiles, mouvement des troupes irakiennes). La carte sur la guerre d'Irak de 2003 représente les principales phases de l'opération « Liberté pour l'Irak » menée par les États-Unis et le Royaume-Uni jusqu'à la chute du régime de Saddam Hussein. Les élèves pourront ainsi comprendre avec quelle rapidité la victoire militaire américaine s'est dessinée en Irak : en moins d'un mois, après des bombardements intensifs, les troupes américaines et britanniques pénètrent en Irak et prennent Bagdad.

Corrigé des questions

1. Les trois guerres israélo-arabes présentées sur la carte permettent de comprendre l'extension du territoire d'Israël dans la seconde moitié du XX^e siècle et ainsi une des origines majeures des tensions au Moyen-Orient. À chaque fois, Israël est la cible d'interventions militaires de ses voisins arabes. À chaque fois, l'État hébreu réussit à l'emporter grâce au soutien des États-Unis et à la puissance de son armée, Tsahal.

2. Lors de la première guerre du Golfe (1990-1991), l'Irak est confronté à une coalition internationale

dirigée par les États-Unis et sous l'égide de l'ONU. On compte dans ses rangs la plupart des pays occidentaux qui soutiennent militairement ou économiquement l'effort de guerre des États-Unis, ainsi que quelques pétromonarchies du Golfe (Arabie saoudite, Qatar).

3. Les armées américaine et britannique réussissent en moins d'un mois (du 20 mars au 9 avril 2003) à soumettre l'Irak. Après une phase de bombardements intensifs qui paralyse l'armée irakienne, ils envoient leurs troupes au sol, pénètrent en Irak et remontent rapidement jusqu'à Bagdad qu'ils parviennent à prendre sans affronter de grande résistance. Si la victoire militaire du 9 avril est bien celle d'une guerre-éclair, elle ne rime pas cependant avec victoire politique. L'intervention américaine déstabilise effectivement l'Irak qui succombe alors sous le poids de ses divisions ethniques (entre populations arabes et kurdes) et religieuses (entre sunnites et chiites). Les troupes américaines et britanniques s'enlisent alors dans la violence d'un bourbier irakien nourri aux sources du terrorisme (Al-Qaida puis Daech).

JALON 1 – Le conflit israélo-arabe. Entre guerres et tentatives de paix

p. 128-129

La double-page vise à montrer aux élèves les raisons qui font du Proche-Orient la région la plus conflictuelle du monde. La création d'Israël en 1948 et les différentes guerres israélo-arabes qui en découlent expliquent en grande partie le chaos qui secoue la région pendant toute la seconde moitié du XX^e siècle. Les six documents de la double-page reviennent sur les raisons, les modalités, les acteurs et les conséquences politiques des cinq conflits successifs et l'impossibilité d'établir une paix durable au Proche-Orient.

Document 1

Le document 1 représente une chronologie qui retrace les principales étapes des guerres israélo-arabes depuis 1948 jusqu'à 1983. En plus des dates des cinq guerres, la chronologie montre combien les différentes tentatives de paix envisagées sont toutes vouées à l'échec. Si l'ONU se révèle impuissante à faire régner la paix, les États-Unis réussissent cependant à calmer relativement les tensions entre Israël et l'Égypte, notamment grâce aux accords de Camp David en 1978.

Document 2

Le document 2 présente un discours du dirigeant israélien, David Ben Gourion, qui a fondé Israël en 1948. Envisagée de façon unilatérale sans respecter le plan de partage proposé par l'ONU en 1947, la création d'Israël s'explique d'abord, selon le premier

ministre israélien, par des raisons historiques (la Terre d'Israël est le berceau du peuple juif ; le sionisme de Theodor Herzl ; le génocide juif lors de la Seconde guerre mondiale).

Document 3

Le document 3 est une photographie représentant un soldat israélien en armes priant devant le mur des Lamentations après la conquête de Jérusalem-Est en juin 1967. Le cliché symbolise l'imbrication des motivations qui poussent les Israéliens à se battre contre leurs voisins arabes et à agrandir leur territoire. Aux revendications nationalistes se mêlent des différends religieux opposant les juifs aux musulmans palestiniens. Les guerres israélo-arabes sont d'une nature trop complexe pour les résumer à de simples litiges frontaliers.

Document 4

Le document 4 représente le plan de la vieille ville de Jérusalem. Il permet de rendre compte des motivations religieuses et nationalistes à l'origine des guerres israélo-arabes. Jérusalem abrite effectivement les lieux saints des trois grandes religions monothéistes (islam, judaïsme, christianisme). La vieille ville est partagée entre quatre communautés rivales (musulmane, juive, chrétienne, arménienne).

Document 5

Le document 5 est un discours du dirigeant égyptien, Anouar el-Sadate, au parlement israélien (Knesset) le 20 novembre 1977. Le discours constitue un tournant majeur dans l'histoire des guerres israélo-arabes. Pour la première fois, un dirigeant arabe, contraint par la perte du Sinaï lors de la guerre du Kippour et de lourdes difficultés économiques, accepte de négocier avec Israël et de reconnaître ainsi son existence. Le discours ne permet pas cependant d'apaiser les tensions dans la région : l'Égypte est immédiatement exclue de la Ligue arabe, al-Sadate assassiné par un extrémiste arabe en 1982, et la guerre reprend entre Israël et le Liban en 1982.

Document 6

Le document 6 est un texte de l'historien Fabrice Balanche qui permet de replacer les guerres israélo-arabes dans le contexte plus large de la guerre froide. Après la crise de 1956 et le désengagement des Français et des Britanniques dans la région, la région devient l'otage de la guerre froide. Les pays choisissent leur camp selon des motivations plus stratégiques qu'idéologiques. Face à Israël soutenu par les États-Unis, les nations arabes décident de se ranger du côté des Soviétiques. Les superpuissances pourvoient en armes chacun de leurs alliés. La fin de la guerre froide apaise de façon relative les tensions au début des années 1990 et autorise, indirectement, la signature des accords d'Oslo en 1995.

Corrigé des questions

1. Les guerres israélo-arabes trouvent leurs origines non pas dans des différends d'ordre économiques, mais politiques et religieux. La dimension religieuse des conflits s'explique par la naissance de l'État d'Israël en Terre sainte : si elle est le berceau du judaïsme, Jérusalem est également la capitale de deux autres monothéismes (l'islam et le christianisme). L'enjeu politique des conflits est double. La création de l'État d'Israël en Palestine puis ses agrandissements successifs au terme de chaque guerre se fait aux dépens des Palestiniens, puis des pays arabes. La Palestine devient également le terrain d'affrontement des superpuissances états-unienne et soviétique lors de la guerre froide.

2. Les guerres israélo-arabes sont prises dans un jeu d'échelles très complexe. Elles se nourrissent d'abord de très graves problèmes à apprécier à l'échelle locale : la naissance et la délimitation des frontières d'Israël en Palestine. Leurs enjeux sont également régionaux : la question palestinienne met les pays arabes voisins au défi d'accueillir et de gérer des dizaines de milliers de réfugiés qui détestent Israël. La guerre froide donne enfin aux guerres israélo-arabes une dimension mondiale. Si l'ONU tente en vain de régler les différends entre Israël et ses voisins, les deux superpuissances de la guerre froide font du Proche-Orient un terrain d'affrontement et fournissent en armes chacun de leurs alliés (Israël pour les États-Unis, les nations arabes pour l'URSS).

3. Deux modes de résolution des conflits sont successivement envisagés pour apaiser les tensions au Proche-Orient. Dans un premier temps, on envisage de mener des négociations multilatérales sous l'égide de l'ONU. Elles se révèlent le plus souvent infructueuses. Dans un second temps, à partir de la guerre du Kippour, des négociations bilatérales sont menées sous la tutelle des États-Unis. Elles se révèlent, dans une certaine mesure, plus efficaces. Les accords de Camp David en 1978 participent au réchauffement des relations entre Israël et l'Égypte et aboutissent à la reconnaissance du premier par la seconde (contre la restitution du désert du Sinaï).

4. 1973 constitue assurément un tournant dans l'histoire des plans de paix au Proche-Orient. La fin de la guerre du Kippour signe le recul de l'ONU sur la scène des négociations en raison de son impuissance et de son indécision. Elle permet une implication active et croissante des États-Unis dans le processus de la paix qui aboutit aux accords de Camp David en 1978.

5. En guise de synthèse des réponses précédentes, on peut proposer une périodisation des guerres israélo-arabes en trois temps :

- 1947-1949 : naissance d'Israël et début des guerres israélo-arabes.
- 1949-1973 : face aux victoires d'Israël qui lui permettent d'étendre son territoire, l'ONU, irrésolue et

impuissante, tente en vain de calmer les tensions grâce à des négociations multilatérales.

– 1973-1991 : les conflits se font plus rares grâce à l'action diplomatique relativement efficace des États-Unis.

BAC – REMOBLISER LES NOTIONS

Les guerres israélo-arabes sont caractéristiques des conflits tels qu'a pu les penser Carl von Clausewitz. Motivés par des raisons nationalistes, les cinq conflits israélo-arabes prennent le chemin d'une guerre réelle où chaque belligérant se dispute le tracé des frontières de son État. La montée aux extrêmes de ces conflits trouve sa source dans la puissance de frappe de Tsahal, due en grande partie au soutien et au financement des États-Unis. La radicalisation des positions des extrémistes de chaque bord comme des Palestiniens tend à transformer les conflits en guerre absolue, puisqu'il est question de défendre la survie ou de nier l'existence de l'État israélien. Les initiatives de paix défendues par l'ONU font souvent figure de paix négative car elles ne parviennent pas à mettre un terme aux tensions, étant donné qu'elles n'intègrent pas les extrémistes de chaque partie. Les accords de paix soutenus par les États-Unis à Camp David (1978) s'acheminent davantage sur la voie de la paix positive puisqu'ils associent Israël à l'un des vaincus, l'Égypte. On notera cependant que ces accords ne donnent pas satisfaction aux extrémistes israéliens qui souhaitent étendre la colonisation, ni aux extrémistes arabes qui refusent de reconnaître l'existence de l'État israélien – d'où l'assassinat du président al-Sadate en 1982.

JALON 1 (Suite) – Le conflit israélo-palestinien. Entre tensions et tentatives de résolution p. 130-131

La double-page « Le conflit israélo-palestinien, entre tensions et tentatives de résolution », prend la suite immédiate de la double-page précédente. Il s'agit de suivre la chronologie des conflits au programme et de focaliser l'attention des élèves sur le conflit entre Israël et les Palestiniens qui commence dès les années 1960 et se prolonge avec les Intifadas à partir des années 1980. La lutte est d'abord menée par des groupes palestiniens terroristes, notamment le Fatah puis l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) depuis les camps de réfugiés implantés dans les pays arabes voisins. La fin des guerres israélo-arabes ouvre quant à elle la période de la « guerre des pierres » (première Intifada en 1987) dans les territoires occupés en Palestine (bande de Gaza, Cisjordanie). De nature variée, les cinq documents de la double-page focalisent l'attention des élèves sur la situation au début des années 1990, car le changement de la donne internationale survenu avec la fin de la guerre froide crée un contexte propice à la mise en place d'un traité de paix inédit : les accords d'Oslo de 1993 signés par le chef de l'OLP, Yasser Arafat, le

Premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, et le président des États-Unis, Bill Clinton.

Document 1

Le document 1 est une photographie de la signature des accords d'Oslo sous l'égide des États-Unis. Souvent repris dans les manuels scolaires, le cliché symbolise les progrès de la paix au Proche-Orient qui sont conditionnés par une plus grande modération de chaque camp – auparavant, chacun refusait d'entendre son adversaire. Rabin accepte le retrait des Israéliens des territoires occupés contre l'arrêt du terrorisme mené par l'OLP d'Arafat. Par cet accord, une partie des Palestiniens accepte ainsi de reconnaître l'existence d'Israël pour la première fois dans l'histoire de la région.

Document 2

Le document 2, qui accompagne le document 1, est un extrait des accords d'Oslo. Il met en lumière les dispositions les plus importantes du processus de paix, « la terre contre la paix ». En plus du retrait des territoires occupés, Israël permet ainsi aux Palestiniens d'avoir une autorité politique palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En contrepartie, l'OLP doit tourner le dos au terrorisme et reconnaître l'existence d'Israël.

Document 3

Le document 3 est une carte représentant la question palestinienne au Proche-Orient. Elle permet aux élèves de prendre la mesure de la diaspora palestinienne dans les pays arabes et de leurs difficultés à accueillir une population pauvre, déracinée et en pleine croissance démographique. Le problème des réfugiés palestiniens est d'autant plus difficile à gérer, pour les États de la région, que des groupes palestiniens terroristes mènent une lutte contre Israël à partir des années 1960 et les exposent ainsi aux représailles de Tsahal.

Document 4

Le document 4 est un texte de l'historien Alexandre Defay. Il permet aux élèves de replacer les accords d'Oslo dans leur contexte historique. Le texte distingue les principaux acteurs (Hamas, OLP, Israël, États-Unis), rend compte de la première Intifada de 1987 et explique les raisons géopolitiques du processus de paix : fin de la guerre froide, guerre du Golfe, hégémonie mondiale des États-Unis qui entendent jouer le rôle de Gendarme du monde.

Document 5

Le document 5 est une caricature de Chappatte pour le quotidien *Le Temps* (1993). Elle permet de comprendre les difficultés de la réconciliation entre Israël et les Palestiniens. Les deux signataires des accords

d'Oslo sont effectivement la cible des extrémistes de leur propre bord. Le Hamas conteste la modération et l'autorité de l'OLP d'Arafat. Rabin est assassiné par un ultra-nationaliste israélien en 1995.

Corrigé des questions

1. Les accords d'Oslo de 1993 sont un accord bilatéral signé sous la tutelle des États-Unis. La poignée de mains entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat symbolise une réconciliation inédite entre deux acteurs qui refusaient jusqu'alors de se reconnaître. Les accords sont le fruit de concessions réalisées par les deux camps : Israël accepte le retrait des territoires occupés et autorise la création d'une autorité politique palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, alors que l'OLP promet l'arrêt du terrorisme et accepte de reconnaître l'existence de l'État d'Israël.

2. Les accords d'Oslo prennent en compte la « question palestinienne », car ils envisagent un retrait israélien des territoires occupés et mettent ainsi un terme à la première Intifada, la guerre des pierres menées par les jeunes Palestiniens dans la bande de Gaza en 1987. Israël accepte également de discuter avec l'OLP d'Arafat qui tourne alors le dos au terrorisme. Ils laissent enfin envisager un possible retour des réfugiés palestiniens dans les territoires occupés.

3. La signature des accords d'Oslo résulte d'une profonde modification des rapports de force régionaux comme mondiaux. À l'échelle régionale, on notera ainsi l'arrivée au pouvoir du premier ministre israélien modéré, Yitzhak Rabin, et la déradicalisation de Yasser Arafat qui tourne le dos au terrorisme pour favoriser la reconnaissance politique des Palestiniens. La désescalade met un terme à la première Intifada. La donne géopolitique mondiale a également changé : après la fin de la guerre froide, les États-Unis semblent promis au leadership mondial. Après avoir écrasé l'Irak lors de la guerre du Golfe (1990-1991), ils se présentent comme le « gendarme du monde » et sont suffisamment forts pour organiser une réconciliation inédite entre l'OLP et Israël (les accords d'Oslo de 1993).

4. Fruit d'une réconciliation inédite, les accords d'Oslo n'apportent pas cependant une paix définitive au Proche-Orient. Ils ne mettent fin ni aux tensions, ni à la radicalisation de chaque partie. Le Hamas prend la suite de l'OLP pour mener une lutte terroriste contre Israël, Rabin est contesté par les ultra-orthodoxes en Israël puis assassiné par un ultra-nationaliste en 1995. Les accords d'Oslo ne permettent pas davantage la création d'un véritable État palestinien.

5. Les accords d'Oslo marquent une rupture partielle dans l'histoire des résolutions de conflit au Proche-Orient. Ils marquent, plus que les accords de paix précédents, une véritable pause dans l'escalade des tensions entre Israël et les Palestiniens. L'État hébreu et l'OLP se reconnaissent mutuellement et promettent de modérer leur action : arrêt

du terrorisme de l'OLP, retrait des territoires occupés, création d'une autorité politique palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il faut cependant limiter leur nouveauté historique. Les accords sont signés sous tutelle des États-Unis qui cantonnent encore ainsi l'ONU à l'impuissance diplomatique. Les accords ne mettent qu'un terme provisoire aux tensions : Rabin est assassiné en 1995 ; le Hamas prend la suite de l'OLP dans la lutte terroriste contre Israël ; les accords n'apportent pas de réponse aux relations conflictuelles entre Israël et les États voisins arabes.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Si l'ONU retrouve une liberté d'action avec la fin de la guerre froide, ce n'est toutefois pas elle qui mène les négociations diplomatiques entre Israël et l'OLP : le rôle d'arbitre de la région revient surtout, depuis les accords de Camp David de 1978, aux États-Unis. Acteur diplomatique actif au Proche-Orient depuis les années 1970, les États-Unis sortent renforcés de la fin de la guerre froide et de leur démonstration de force pendant la guerre du Golfe (1990-1991). Nouveau gendarme du monde, hyperpuissance prétendant exercer une hégémonie mondiale, ils sont écoutés par les différents protagonistes de la région au début des années 1990, ce qui permet ainsi à Bill Clinton d'organiser un rapprochement entre les deux camps. Ancien général de Tsahal, Premier ministre entre 1974 et 1977 puis à partir de 1992, le travailleur Yitzhak Rabin entend modérer la politique étrangère israélienne et encourager un rapprochement avec les Palestiniens pour en finir définitivement avec le mouvement de révolte palestinien dans la bande de Gaza (Intifada). Yasser Arafat mène une lutte terroriste contre Israël depuis les années 1960, notamment grâce au Fatah puis à l'OLP. Pour permettre la reconnaissance des territoires palestiniens et leur donner un véritable État, il décide de se rapprocher d'Israël au début des années 1990 en cessant ses activités terroristes. La reconnaissance mutuelle des deux protagonistes lors de la signature des accords d'Oslo en 1993 semble promettre une véritable paix positive... C'est toutefois ignorer les extrémistes de chaque bord : les ultra-orthodoxes et les ultra-nationalistes israéliens reprochent à Rabin de trahir Israël ; le Hamas conteste le virage politique de l'OLP et continue de mener la lutte terroriste contre Israël dont il refuse de reconnaître l'existence.

JALON 2 – La guerre du Golfe. Une guerre interétatique (1990-1991)

p. 132-133

La double-page doit permettre de remobiliser les notions des axes 1 et 2 pour comprendre les enjeux historiques et géopolitiques de la guerre du Golfe (1990-1991). Après la guerre meurtrière Iran-Irak (1980-1988), Saddam Hussein décide d'envahir la

riche monarchie pétrolière du Koweït en 1990. La réaction internationale ne se fait pas attendre. Vainqueurs de la guerre froide qui vient de s'achever, les États-Unis entendent montrer leur nouveau statut de puissance hégémonique ou d'hyperpuissance et endosser ainsi le rôle de « gendarme du monde » tout en protégeant leur approvisionnement en pétrole. Libéré du carcan de la guerre froide, l'ONU retrouve sa liberté d'action et soutient l'intervention de la coalition internationale menée par les États-Unis. De nature variée, les cinq documents de la double-page visent à mettre en évidence les origines, les modalités comme l'issue du conflit pour permettre aux élèves de réinvestir, notamment, les notions de guerre réelle, de paix négative et de système westphalien. L'objectif final est de comprendre pourquoi la guerre du Golfe constitue un tournant dans l'histoire des relations internationales.

Document 1

Le document 1 représente une fresque dessinée sur les murs du ministère de la Culture à Bagdad dans les années 1990. Elle donne la mesure des ambitions nationalistes et expansionnistes de Saddam Hussein qui se rêve en leader panarabe d'une « grande nation arabe » allant de l'Atlantique à la Perse.

Document 2

Le document 2 est une chronologie retraçant les principales étapes de la guerre du Golfe. Elle permet aux élèves d'en comprendre les origines (ambitions panarabistes de Saddam Hussein, épuisement financier de l'Irak après la guerre contre l'Iran), les acteurs (coalition internationale dirigée par les États-Unis sous l'égide de l'ONU), les modalités (prise en otage de ressortissants occidentaux, opération « Tempête du désert ») comme son issue (résolution de l'ONU mettant en place le programme humanitaire « Pétrole contre nourriture »).

Document 3

Le document 3 est un discours de George H. W. Bush expliquant les principales motivations des États-Unis et de la coalition internationale à entrer en guerre contre l'Irak. S'il omet d'évoquer les facteurs économiques et pétroliers, le président américain rappelle combien les États-Unis cherchent à diriger, après la guerre froide, un monde où règnent les valeurs occidentales : la démocratie libérale, la liberté et le respect des droits de l'homme. Le document est un bon exemple permettant de souligner la dimension idéologique du conflit.

Document 4

Le document 4 permet de rappeler à la fois les modalités du conflit (intenses bombardements aériens de la coalition internationale) mais aussi ses conséquences économiques et environnementales : lors

de son retrait du Koweït, l'armée irakienne incendie 732 puits de pétrole.

Document 5

Le document 5 est un texte de l'historien Olivier Schmitt permettant aux élèves de replacer la guerre du golfe dans un contexte historique relativement large. Il montre notamment pourquoi le conflit de 1990-1991 doit être considéré comme un tournant historique majeur. À l'échelle du Moyen-Orient, il renforce l'influence des États-Unis aux dépens de l'Égypte et de la Syrie. À l'échelle mondiale, il assure le passage du monde bipolaire du temps de la guerre froide au monde unipolaire des années 1990. Le conflit constitue également un tournant dans l'histoire de la guerre puisqu'elle marque « l'ère des interventions » et de la médiatisation en direct des opérations militaires.

Corrigé des questions

1. À l'échelle du Moyen-Orient, la guerre du Golfe surgit dans un contexte d'apaisement relatif. La guerre Iran-Irak, comme la première Intifada, viennent de s'achever. Saddam Hussein croit pouvoir exploiter la situation en donnant libre cours à ses ambitions panarabistes. À l'échelle mondiale, le conflit de 1990-1991 s'explique par la fin de la guerre froide qui laisse espérer à la puissance nationaliste irakienne la possibilité de modifier à son profit l'échiquier géopolitique.

2. Plusieurs motivations poussent les États-Unis à s'engager dans la lutte contre l'Irak. On compte tout d'abord des raisons économiques : il faut assurer les approvisionnements en pétrole au Moyen-Orient. Des raisons géopolitiques les incitent à renforcer, après la guerre froide, leur mainmise sur le Moyen-Orient. Des facteurs symboliques jouent encore un rôle non négligeable : il faut montrer que les États-Unis sont devenus une hyperpuissance après leur victoire contre l'URSS et plier le monde à la loi des valeurs occidentales (liberté, droits de l'homme, démocratie libérale...).

3. La fin de la guerre froide redonne une liberté d'action à l'ONU. Paralysées par les vetos systématiques des deux superpuissances (États-Unis et URSS) jusqu'à 1991, les Nations unies espèrent désormais, avec l'aide de Washington, œuvrer à la construction d'un monde nouveau fondé sur le droit, la justice et la démocratie libérale.

4. L'invasion du Koweït par l'armée irakienne déclenche une fronde internationale qui se concrétise dans l'opération « Bouclier du désert ». Sous l'égide de l'ONU, les États-Unis prennent les commandes d'une vaste coalition internationale. La stratégie retenue est de privilégier, dans un premier temps, les raids aériens et les bombardements depuis des navires de croisière pour paralyser l'armée irakienne. L'opération « Tempête du désert » intervient dans un

second temps. La coalition internationale déploie ses troupes au Koweït, sans les autoriser à pénétrer en Irak : la guerre technologique menée par les États-Unis ne doit pas coûter d'hommes à la coalition internationale. Il est également prévu de maintenir Saddam Hussein au pouvoir pour ne pas déstabiliser le pays. L'armée irakienne, rapidement écrasée, se replie en Irak... après avoir incendié la plupart des puits de pétrole koweïtiens.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

La guerre du Golfe se prête à une lecture clausewitzienne. La coalition internationale menée par les États-Unis semble mener une guerre réelle au service de la politique. Il n'est pas question d'envahir l'Irak ni même de faire chuter la dictature de Saddam Hussein : les armées de la coalition internationale s'arrêtent ainsi aux frontières du Koweït et imposent un blocus économique à l'Irak durant les années 1990. On notera cependant que la puissance technologique occidentale a raison du « brouillard de la guerre » qui enlise bien davantage l'armée adverse que les troupes de la coalition. L'intervention américaine semble par ailleurs mettre un terme au système westphalien des relations internationales. Si les États-Unis reçoivent le soutien de l'ONU, force est de constater qu'il ne s'agit plus, pour eux, de défendre un équilibre des puissances mais l'hégémonie d'une seule hyperpuissance légitimée par les Nations unies. On notera cependant que les États-Unis se gardent de menacer la souveraineté de l'État irakien, pour ne pas déstabiliser une région qu'ils cherchent à contrôler immédiatement.

JALON 2 (Suite) – La guerre d'Irak et ses prolongements (2003-2011)

p. 134-135

La double-page doit permettre aux élèves de remobiliser les notions des axes 1 et 2 pour comprendre les enjeux, les formes et les conséquences de la guerre d'Irak de 2003. Après une décennie de bras de fer diplomatique entre l'Irak et les États-Unis, les attentats du 11 septembre 2001 menés par Al-Qaida provoquent la colère aveugle des États-Unis contre Saddam Hussein. Contre toute réalité, ils accusent le dictateur irakien de soutenir l'organisation terroriste islamiste – alors qu'en tant que membre du parti Baas, celui-ci est à la tête d'un régime dictatorial laïc – et de fabriquer des armes de destruction massive. Le président George W. Bush entend poursuivre la politique de son père, George W. H. Bush, et attaquer cette fois-ci l'Irak au nom de la guerre globale contre la terreur et visant les terroristes d'Al-Qaida. Après l'intervention militaire occidentale en Afghanistan en 2001 pour faire chuter les talibans qui soutiennent Oussama Ben Laden, les États-Unis choisissent, sans l'aval de l'ONU, de renverser Saddam Hussein.

Les cinq documents de la double-page présentent les origines, les modalités et les conséquences de la guerre d'Irak de 2003 de façon à faciliter leur lecture clausewitzienne. Les élèves pourront en effet réinvestir les notions de guerre absolue, de brouillard de la guerre mais aussi celles de paix négative et de système westphalien.

Document 1

Le document 1 est une chronologie permettant de retracer les principales étapes de la guerre de 2003 et ses conséquences jusqu'au retrait des soldats américains en 2011. Elle revient ainsi sur les origines du conflit, sur la rapidité de la victoire militaire américaine et britannique et jette la lumière sur ses terribles conséquences. Après la chute de Saddam Hussein, le pays sombre en effet dans le chaos : démembrlement de l'administration et de l'armée irakiennes, rivalités ethniques et confessionnelles, terrorisme...

Document 2

Le document 2 est une photographie représentant des soldats américains enlisés dans le brouillard irakien. Si les forces américaine et britannique ont rapidement raison de l'armée irakienne, elles deviennent la proie, après la chute de Saddam Hussein, d'actes terroristes quotidiens. Le pays est effectivement déstabilisé par la disparition des administrations baasistes : les heurts entre communautés chiites et sunnites se font très violents ; les occidentaux deviennent la cible des terroristes d'Al-Qaida puis de Daech.

Document 3

Le document 3 est un texte de l'historien Virgile Coujard qui accompagne le document 2. L'auteur explique effectivement les raisons pour lesquelles les armées américaine et britannique s'enfoncent dans le brouillard irakien : terrorisme, difficultés du state-building. Faciles vainqueurs de Saddam Hussein, les États-Unis voient ainsi leur puissance décliner : la guerre d'Irak a fragilisé les relations des États-Unis avec ses alliés (comme la France), a permis à l'Iran de devenir une puissance incontournable de la région (par le biais de la population chiite irakienne notamment), et a ainsi encouragé l'émergence d'un monde multipolaire éclaté où le rapport de forces entre puissances s'équilibre autant qu'il se brouille.

Document 4

Le document 4 revient sur le parcours d'Abou Mousaab Al-Zarkaoui, chef d'Al-Qaida en Irak et met ainsi en lumière les raisons des difficultés américaines en Irak. L'article du *Monde* rappelle ainsi comment Al-Zarkaoui déstabilise le pays grâce au terrorisme et à la guerre civile qui favorise l'ingérence iranienne et l'islamisation de la société.

Document 5

Le document 5 est une carte de l'Irak en 2014. Elle permet de rendre compte de la complexité de la situation dans le pays. On voit ainsi sur la carte les différents acteurs régionaux en conflit (sunnites, chiites, kurdes, mais aussi les différentes minorités du pays : Turcomans, Assyriens, Chaldéens, chrétiens), les forces centrifuges qui minent la cohésion du pays (Kurdistan autonome, califat de l'État islamique) tout comme les ressources pétrolières qui attisent les convoitises de chaque protagoniste.

Corrigé des questions

1. Plusieurs facteurs expliquent l'invasion de l'Irak par les États-Unis et leurs alliés en 2003. On compte tout d'abord des raisons géopolitiques : il faut affirmer l'hégémonie américaine au Proche-Orient pour contrer la montée en puissance du groupe terroriste d'Al-Qaida. Si l'on ne peut exclure des motivations économiques – contrôler les ressources pétrolières de l'Irak –, il faut surtout mettre en avant la soif de vengeance aveugle, voire irrationnelle, des États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001. Contre toute réalité et après avoir brandi de fausses preuves au Conseil de sécurité des Nations unies, les États-Unis mènent la guerre d'Irak pour venger le peuple américain après les attaques contre le World Trade Center et le Pentagone – perpétrées pourtant par un groupe terroriste, ennemi de Saddam Hussein. Cette guerre globale contre la terreur menée par George W. Bush relève enfin presque d'une affaire personnelle pour les Bush : après le père, George H. W. Bush, qui a mené la guerre du Golfe en 1990, le fils, George W. Bush, tient à éliminer définitivement l'« ennemi de la famille », Saddam Hussein.

2. Après une invasion aussi facile que rapide de l'Irak par la puissante coalition américaine, Bagdad tombe entraînant la chute de Saddam Hussein. Dans un pays déstabilisé par la défaite et le démantèlement de l'armée comme du parti Baas, l'armée d'occupation se trouve harcelée par des résistants baasistes et islamistes. Cibles d'attentats quotidiens, les forces occidentales se montrent incapable d'imposer une véritable démocratie libérale et de gérer un pays qui sombre dans le chaos d'une guerre civile confessionnelle.

3. La guerre de 2003 se mue rapidement en guerre asymétrique. Dès la chute de la dictature de Saddam Hussein, la puissante coalition menée par les États-Unis doit affronter d'insaisissables terroristes qui la harcèlent quotidiennement. La fronde est menée par des islamistes mais aussi par d'anciens baasistes qui trouvent dans le terrorisme un nouvel emploi et

une nouvelle identité sociale. Dans un pays en proie à une violence barbare, Al-Qaida puis Daech attisent les braises de la guerre absolue clausewitzienne : ce ne sont plus des raisons simplement politiques qui motivent les belligérants mais souvent des passions exacerbées (vengeance, destruction de l'ennemi, cruauté sanguinaire...).

4. Le bilan de la guerre de 2003 est particulièrement sombre. Si les États-Unis remportent une victoire militaire relativement aisée, ils connaissent une défaite politique majeure en imposant en Irak une paix négative incapable de réintégrer les vaincus (membres du parti Baas). Après l'instauration du nouveau régime démocratique, le pays passe par ailleurs sous le contrôle politique des chiites qui sont soutenus par une puissance rivale, l'Iran. Le bilan humain est quant à lui catastrophique : outre les milliers de soldats et de civils tués, le pays sombre dans un chaos nourri aux sources du terrorisme (guerre civile entre sunnite et chiites) et contraint ainsi les États-Unis à lutter contre Al-Qaida, puis Daech, dans une guerre asymétrique qui leur est défavorable. La guerre d'Irak de 2003 affaiblit enfin la puissance des États-Unis sur la scène internationale : le contrôle de la région leur échappe dans un monde désormais polycentrique.

BAC – REMOBLISER LES NOTIONS

Il est possible de lire la guerre d'Irak en termes clausewitziens (axe 1) et à l'aide des notions de système westphalien et de guerre juste évoquées dans l'axe 2. La guerre d'Irak fait effectivement entrer le monde dans une nouvelle ère des relations internationales. À la « guerre réelle » de 1990-1991 (guerre du Golfe) succède ainsi une « guerre absolue » provoquée par l'invasion américaine de 2003 : les États-Unis et leurs alliés renversent le régime dictatorial de Saddam Hussein, imposent une démocratie libérale au pays qui sombre dans un chaos politique et passionnel (soif de vengeance, cruauté sanguinaire des attentats terroristes, violence barbare des décapitations d'otages occidentaux, volonté d'anéantissement de l'ennemi...). Le brouillard d'une guerre asymétrique enlisent les troupes américaines et britanniques. Le système westphalien, tout comme la sécurité collective promue par l'ONU de Kofi Annan, semblent laisser place à un nouvel ordre mondial qui répond d'abord aux ambitions et aux rancœurs des plus grandes puissances. C'est bien au nom de la légitime défense et de la « guerre juste » – notion héritée de l'Antiquité et du Moyen Âge – que George W. Bush lance la guerre globale contre la terreur après avoir brandi de fausses preuves et sans obtenir l'aval de l'ONU.

TRAVAILLER AUTREMENT

Le Moyen-Orient. Conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux p. 140-141

Commenter une citation

Dominique de Villepin prononce un discours à la tribune de l'ONU, le 14 février 2003, pour expliquer le refus de la France de participer à l'intervention militaire américaine. Après les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis souhaitent éliminer les responsables de l'attaque meurtrière du World Trade Center en traquant les membres d'Al-Qaida dans le monde. Dès la fin de l'année 2001, ils lancent l'opération « Liberté immuable » en Afghanistan afin d'éliminer le régime des talibans qui soutiennent les terroristes d'Al-Qaida. Les États-Unis prévoient encore de partir en guerre contre l'Irak au prétexte que son dictateur, Saddam Hussein, soutient lui aussi le terrorisme international et que ses armes de destruction massives constituent une menace mondiale. Washington peine cependant à convaincre l'ONU et la France du bien-fondé de leur politique agressive, car Saddam Hussein est un dictateur baasiste qui a fait des fondamentalistes religieux ses ennemis politiques. La présentation par le secrétaire d'État américain, Colin Powell, à l'ONU, de fausses preuves sur la présence d'armes de destruction massive en Irak ne suffira pas à convaincre la France de participer à la guerre. On notera donc ici la lucidité du ministre des Affaires étrangères français.

Si les États-Unis et leur allié britannique remportent une rapide victoire contre l'armée irakienne en 2003, ils ne parviennent pas ensuite à construire la paix en Irak. Leur incapacité à instaurer une véritable démocratie libérale et à étouffer les violences interconfessionnelles entre chiites et sunnites conduisent le pays au chaos dans les années 2000, et favorisent l'activité de groupes terroristes (Al-Qaida, puis Daech).

Expliquer une carte

La discontinuité territoriale caractérise l'Autorité palestinienne dirigée, en Cisjordanie, par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de Mahmoud Abbas. La Cisjordanie est divisée en trois zones : autorité palestinienne, colonies juives et territoires mixtes.

Après la fondation de l'État d'Israël et des différents conflits qui l'opposent à ses voisins arabes (1948-1949, 1956, 1967 et 1973), la Palestine est divisée en deux grands ensembles : Israël et les territoires occupés palestiniens (Cisjordanie et bande de Gaza). L'objectif premier des colonies juives dans les territoires sous autorité palestinienne est d'assurer, après la guerre de 1967, la défense d'Israël face à la Jordanie. Si elles ont perdu aujourd'hui leur fonction militaire, elles conservent un rôle stratégique : c'est à

côté de celles-ci que la plupart des postes militaires de Tsahal se sont installés pour surveiller la frontière avec la Jordanie.

Avec l'arrivée de la droite israélienne (le parti du Likoud) au pouvoir en 1977, la colonisation juive se poursuit dans les zones densément peuplées par les Arabes. Souvent bâties par des juifs orthodoxes extrémistes, les colonies juives ont alors comme vocation de séparer la Cisjordanie en plusieurs ensembles et d'encercler les grandes villes pour rompre la continuité territoriale du territoire palestinien et entraver ainsi la construction d'un véritable État palestinien. Leur développement permet à l'inverse d'assurer la continuité territoriale entre les différentes colonies, et de consolider ainsi le contrôle d'Israël sur le territoire palestinien.

Présent sur la quasi-totalité du territoire cisjordanien, Israël peut encore contrôler les flux de Palestiniens entre les territoires cisjordaniens majoritairement peuplés d'Arabes, les colonies et Israël. Ce contrôle sera renforcé en 2002 par la construction du « dispositif de séparation », un mur qui constitue autant une barrière physique, visant à séparer les familles palestiniennes, qu'une barrière psychologique, qui renforce la division entre les Israéliens et les Palestiniens afin de rendre plus hypothétique encore la cohabitation dans un État commun.

Rédiger un compte rendu de documentaire

Présenté pour la première fois au festival du film de Sundance en 2018, *The Oslo Diaries* (Au cœur des accords d'Oslo) propose de revenir, 25 ans après, sur le processus à l'origine des accords de paix d'Oslo, symbolisés par la poignée de main historique entre le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin et le président de l'OLP Yasser Arafat, sous le regard attentif du président des États-Unis Bill Clinton.

Plutôt que de signer un nouveau film sur la guerre entre Israël et ses voisins arabes ou entre Israël et les Palestiniens, les deux journalistes, Mor Loushy et Daniel Sivan, choisissent de montrer de l'intérieur le processus de construction de la paix (encore inconnue) entre Israéliens et Palestiniens. D'après Daniel Sivan, « nous voulions vraiment savoir non seulement pourquoi ça a échoué, mais aussi ce qui s'est passé en coulisses ».

Le documentaire choisit ainsi de retracer le voyage d'un groupe de diplomates israéliens et palestiniens qui se sont rencontrés clandestinement, dans un château norvégien, pour préparer les accords de Paix. La consultation des journaux intimes de ces différents acteurs (notamment celui de l'historien et journaliste israélien Ron Pundak) et l'utilisation d'images d'archives inédites, tournées entre 1992 et 1995, permettent de croiser les points de vue et de comprendre les logiques à l'œuvre dans la première tentative de résolution pacifique du conflit entre les deux peuples.

Rédiger un compte rendu de podcast

Dans un premier temps, il s'agit d'expliquer la montée en puissance de Daech par son contexte historique : héritier d'Al-Qaida, le groupe terroriste international profite de la situation chaotique en Irak et en Syrie, des tensions religieuses (entre sunnites et chiites), de la haine de l'Occident tout comme des aspirations « romantiques » d'une jeunesse islamisée (en Orient comme en Occident) à partir en djihad pour participer à la construction d'un État prétendant revenir aux sources de l'islam.

Dans un deuxième temps, on pourra éclairer les relations particulièrement tendues entre les chiites et les sunnites. Le sunnisme constitue le courant majoritaire de l'islam réunissant environ 90 % de la communauté musulmane. Les sunnites ont reconnu comme successeurs du prophète les quatre premiers califes, puis les Omeyyades et les Abbassides. Courant minoritaire de l'islam représentant environ 10 % de la communauté musulmane, le chiisme se compose de l'ensemble des communautés qui estiment que le califat (la succession du prophète) aurait dû revenir au cousin et au gendre de Mahomet, Ali, et à sa descendance. Le chiisme se subdivise en plusieurs obédiences (le chiisme duodécimain en Iran, en Irak et au Liban ; l'ismaélisme au Proche-Orient ; le zaïdisme au Yémen). En plus de ces différends religieux, on expliquera les haines entre sunnites et chiites par

des facteurs politiques. Parmi de nombreux exemples historiques à l'origine des tensions entre ces deux communautés religieuses, on pourra par exemple retenir : la guerre entre l'Iran, majoritairement chiites, et Irak dirigé par le dictateur sunnite Saddam Hussein (1980-1988), la violente oppression dirigée contre les chiites par le dictateur irakien, les velléités du gouvernement iranien de construire un « arc chiite » au Moyen-Orient (Iran-Irak-Syrie-Liban), la violence des sunnites embriagadés dans Al-Qaida puis Daech à l'encontre des populations chiites, la guerre civile au Yémen entre ces communautés religieuses...

On mettra enfin en lumière le rôle déstabilisateur de la présence américaine en Irak. Faciles vainqueur de Saddam Hussein en 1990-1991 pendant la première guerre du Golfe, les États-Unis imposent un blocus économique au pays qui se révèle catastrophique pour la population civile. Aidés de leurs alliés (notamment britanniques) pendant la guerre d'Irak en 2003, les États-Unis démantèlent trop rapidement les structures politiques, militaires et administratives de l'État irakien qui se délite alors et devient la proie de factions religieuses, politiques et ethniques. Ils tentent d'imposer la démocratie libérale pour remplacer la dictature de Saddam Hussein... mais ils livrent ainsi le pays aux mains des chiites (représentant les deux tiers de la population irakienne) qui, sous l'influence de l'Iran (puissance ennemie des États-Unis), se montrent rétifs à l'autorité américaine.

DISSERTATION

Guerres réelles et guerres absolues au XXI^e siècle

Le sujet invite à lire les guerres contemporaines à l'aide des notions forgées par Carl von Clausewitz. Il s'agira donc de définir les termes de « guerre réelle » et « guerre absolue » en recourant par exemple aux expressions « brouillard de la guerre », « montée aux extrêmes ».

Le sujet propose de mettre en interrelation les deux notions et de comprendre combien l'ensauvagement des belligérants, selon l'expression de Th. Delpech, contribue aujourd'hui à la portée aux extrêmes des conflits. Si les guerres absolues tendent ainsi à s'imposer, sur la scène mondiale, aux dépens des guerres réelles ou limitées entre États, on notera cependant que le phénomène guerrier tend à diminuer à l'aube de notre siècle (les conflits sont moins nombreux et moins meurtriers qu'au XX^e siècle, alors même que leur médiatisation donne, aux Occidentaux « fatigués de la guerre », l'impression inverse).

Problématique : dans quelle mesure les « guerres absolues » tendent-elles aujourd'hui à remplacer les « guerres réelles » ?

Proposition de plan

I. Le XXI^e siècle : un siècle « ensauvagé » ?

A. Des guerres réelles de plus en plus rares : conflit entre la Corée du Nord et la Corée du Sud autour de la frontière établie sur le 38^e parallèle ; des îles au cœur des conflits frontaliers en Asie du Sud-Est (îles Spratley et Paracel...).

B. Des guerres interétatiques montées aux extrêmes (avec invasion et renversement du pouvoir adverse) : guerre en Afghanistan (2001) ; guerre d'Irak (2003) ; guerre en Libye (2011).

C. Des guerres civiles de plus en plus nombreuses (Syrie, Irak, RDC, Somalie, Myanmar, guerre contre les narcotrafiquants en Amérique Latine...).

II. Aux origines de la montée aux extrêmes des conflits contemporains

A. La radicalisation idéologique des belligérants : radicalisation religieuse ou nationaliste, terrorisme (al-Qaida, AQMI, Boko Haram, Daech...).

B. De nouvelles formes de combat à l'origine d'une déspecification de la guerre (des armes de destruction à distance, par exemple drones, artillerie, bombardiers, avions de chasse) ; des belligérants d'un nouveau genre (milicien, civils, terroristes).

C. Des conflits pris dans le jeu complexe des échelles (guerre civile en Syrie à comprendre à l'échelle locale, régionale et mondiale ; guerres dans le Caucase...).

III. Des guerres absolues à limiter

A. Des conflits indirects aux ambitions politiques (lutte de la coalition internationale contre Daech avec des combats au sol d'origine locale, interventions aériennes, soutien au régime irakien (États-Unis) et syrien (Russie)).

B. Des conflits moins meurtriers qu'au XX^e siècle (comparaison avec la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et le génocide juif ; le génocide rwandais...).

C. Vers la fin de la guerre ? Selon les théoriciens du libéralisme économique, la mondialisation tend à pacifier les relations internationales grâce aux développements des échanges commerciaux et culturels dans le monde.

ÉTUDE CRITIQUE DE DOCUMENT(S)

Étude de document :

Le 11 septembre 2001, un tournant pour la sécurité mondiale

L'introduction doit présenter l'auteur du discours (cf. biographie du manuel) ainsi que le replacer dans son contexte historique immédiat (attentats du 11 septembre 2001).

Problématique : il s'agit de montrer combien le discours de Ben Laden ouvre une nouvelle ère de conflictualité dans le monde, qui va opposer, dans le cadre de guerres asymétriques, des coalitions occidentales menées par les États-Unis à des réseaux terroristes (Al-Qaida).

Proposition de plan

I. Frapper l'Amérique en son cœur

– Citations du document : « Voilà l'Amérique frappée par Allah, dans son point le plus vulnérable, détruisant, Dieu merci, ses bâties les plus prestigieuses » ; « Voilà l'Amérique frappée de terreur du nord au sud et d'est en ouest ».

– Décrire et expliquer les attentats du 11 septembre 2001 contre le Pentagone et les tours jumelles du World Trade Center (hyper-terrorisme déterritorialisé ; destruction des symboles économiques, culturels et politiques états-uniens...).

- Expliquer la « terreur » des États-Unis : pour la deuxième fois de son histoire (après l'attaque de Pearl Harbour en 1941), le pays est frappé par une puissance adverse au cœur de son territoire. L'effroi suscité par l'attentat meurtrier (3 000 victimes) incite les États-Unis à changer de politique internationale en partant en quête des terroristes (traque de Ben Laden en Afghanistan et au Pakistan) et en cherchant à renverser les régimes qui les soutiennent (Talibans en Afghanistan grâce à l'opération Liberté immuable de 2001 ; Saddam Hussein en Irak, accusé faussement de produire des armes de destruction massive : la guerre du Golfe a lieu en 2003).

II. Venger le monde musulman

Citation du document : « Ce que l'Amérique endure aujourd'hui ne constitue qu'une infime partie de ce que nous, les musulmans, endurons depuis des dizaines d'années. Notre nation subit depuis plus de 80 ans cette humiliation, ses fils sont tués, et son sang coule, ses lieux saints sont agressés sans raison. »

Explication : Ben Laden condamne la tutelle que les Occidentaux entendent exercer sur le Proche et le Moyen-Orient depuis la chute de l'empire ottoman en 1918 (mandats français et anglais en Syrie et Palestine ; le Moyen-Orient n'est pas épargné par la Guerre froide : Israël est soutenue par les États-Unis, ses voisins arabes par l'URSS ; depuis la fin de la Guerre froide, les États-Unis cherchent à jouer le rôle de Gendarmes du Monde : en 1990-1991, ils interviennent lors de la Guerre du Golfe ; en 1993, ils cherchent, avec les Accords d'Oslo, à rétablir la paix dans la région en incitant l'OLP à reconnaître l'existence de l'État d'Israël).

Citation du document : « Ces jours-ci, les chars israéliens pénètrent dans les villes palestiniennes, à Jénine, Ramallah, Rafah, Beit Jala et dans d'autres terres musulmanes pour y semer la destruction et personne n'élève la voix. »

Explication : Ben Laden fait ici allusion à la radicalisation de politique israélienne à la suite de l'échec partielle des Accords d'Oslo (qui n'aboutissent pas à l'établissement d'un véritable État palestinien). Les territoires occupés (Cisjordanie, Bande de Gaza) sont ainsi la cible de raids de Tsahal lors de la deuxième Intifada (2000-2003). Israël bénéficie alors du soutien des États-Unis.

III. Défendre l'Umma contre les Infidèles

Citation du document : « Ces événements ont divisé le monde entier en deux parties : ceux qui ont la foi et sont sans hypocrisie et ceux des mécréants. »

Explication : Al-Qaida prône un fondamentalisme religieux qui propose une interprétation dure et restrictive des versets du Coran pour mieux scinder le monde de façon manichéenne : l'Umma (la communauté des musulmans qui doit vivre, comme aux premiers temps d'un Islam fantasmé, selon la Charia et une autorité théocratique) et le monde des Infidèles (chrétiens mais aussi chiites).

Citation du document : « Tout musulman doit se dresser pour défendre sa religion car le vent de la foi et du changement a soufflé pour anéantir l'injustice dans la péninsule de Mohamed. »

Explication : Ben Laden fait ici référence au devoir religieux du Djihad : il utilise encore le Coran pour pousser à la guerre sainte les jeunes musulmans (à qui l'on promet un accès immédiat au paradis) contre les ennemis occidentaux. Le terrorisme du XXI^e siècle reprend effectivement à son compte une notion défendue au XII^e siècle, par Saladin, pour unifier les musulmans du Proche-Orient contre les croisés et anéantir les États latins croisés d'Orient (royaume de Jérusalem...). Il l'utilise, en 2001, pour justifier ses attaques contre les Occidentaux implantés au Moyen-Orient et en Afrique (ambassades américaines, navires américains...).

ANALYSE DU THÈME 3

par Annette Wieviorka,
historienne de la Shoah

Annette Wieviorka est historienne de la Shoah et de sa mémoire. Elle a enseigné dans le secondaire et a été professeure de langue et de civilisation étrangère à l'Institut des langues étrangères du Guangdong (1974-1976). Directrice de recherche au CNRS à partir de 1992, elle a été membre de la Mission d'étude sur la spoliation des biens des Juifs de France, dite Mission Mattéoli. Elle est aujourd'hui directrice de recherche honoraire



PROGRAMME DU THÈME 3

Introduction - Histoire et mémoire, histoire et justice

- La différence entre histoire et mémoire.
- Les notions de crime contre l'humanité et de génocide, et le contexte de leur élaboration.

Axe 1 - Histoire et mémoires des conflits

JALONS

- Un débat historique et ses implications politiques : les causes de la Première Guerre mondiale.
- Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie.

Axe 2 - Histoire, mémoire et justice

JALONS

- La justice à l'échelle locale : les tribunaux gacaca face au

génocide des Tutsis.

- La construction d'une justice pénale internationale face aux crimes de masse : le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Objet de travail conclusif - L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

JALONS

- Lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes.
- Juger les crimes nazis après Nuremberg.
- Le génocide dans la littérature et le cinéma.

BIBLIOGRAPHIE

- *Ils étaient Juifs, résistants, communistes*, Denoël, 1986.
- *Le procès de Nuremberg*, Rennes, Paris, Ouest-France/Mémorial de Caen, 1995.
- *Auschwitz expliqué à ma fille*, Paris, Le Seuil, 1999.
- *L'Ère du témoin*, Paris, Hachette, 2002.
- *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, « Pluriel », 2003.
- *Auschwitz, 60 ans après*, Paris, Robert Laffont, 2005.
- *Eichmann de la Traque au Procès*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2011.
- *1945. La Découverte*, Seuil, 2015.
- *Maurice et Jeannette. Biographie du couple Thorez*, Perrin, 2016.
- Avec Danièle Voldman, *Tristes grossesses : l'affaire des époux Bac (1953-1956)*, Paris, Le Seuil, 2019.

Introduction

Depuis désormais une trentaine d'années, la « mémoire » du génocide des Juifs, sans que ce terme soit vraiment défini, a été fortement présente dans l'espace public. Avec le procès du nazi Klaus Barbie (1987), l'expression « devoir de mémoire » s'est aussi largement popularisée. Même si la plupart des historiens ou des philosophes a insisté pour dire que la « mémoire » ne pouvait être un « devoir », et qu'il était préférable d'user de la formule « travail de mémoire », elle réapparaît régulièrement, surtout chez les hommes politiques. Pour porter la mémoire, on inaugure des « lieux de mémoire ». Ainsi sont désignés toute une gamme de supports, de la simple plaque commémorative au mémorial comportant salle d'exposition, bibliothèque, archives et lieu de recueillement. L'expression « lieu de mémoire » a été inventée par Pierre Nora pour désigner un lieu matériel ou abstrait réinvesti au fil du temps de diverses significations. Aujourd'hui, l'expression désigne aussi bien des marques du souvenir (se souvenir notamment des morts, en marquant d'une plaque le lieu où ils ont habité par exemple) que de grandes institutions mémoriales qui ont une histoire, comme celle du Tombeau du martyr juif inconnu dont la première pierre fut posée en 1953 à Paris, rue Geoffroy L'Asnier. Devenu dans les années 1970 le Mémorial du martyr juif inconnu, il a été réinauguré le 27 janvier 2005 avec une nouvelle dénomination. C'est désormais le Mémorial de la Shoah, avec son « mur des noms » où sont inscrits ceux des déportés juifs de France. Ce mur de noms restauré a été à son tour réinauguré par le président de la République Emmanuel Macron le 27 janvier 2020, journée internationale dévolue aux souvenirs des victimes de l'Holocauste.

Des divers vecteurs de la mémoire de la Shoah, c'est pourtant le « témoin » qui a tenu la première place ces trois dernières décennies. Le Mémorial de la Shoah lui consacre pour la première fois une exposition, *La Voix des témoins* (janvier 2020-mars 2021; commissaire Léa Veinstein). Une telle exposition montre que le témoin et le témoignage ont une histoire, qu'ils ont joué de diverses manières un rôle

capital dans la transmission de l'histoire de la Shoah. Elle se déroule à un moment bien particulier, celui où les derniers survivants disparaissent. C'est la marque du passage du temps et des générations. Désormais, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale n'est plus une mémoire vive, transmise dans le cadre familial ou dans l'espace public par ceux qui en ont été les contemporains. Elle devient une mémoire culturelle, présente dans la littérature, l'art, le cinéma. Dans le même temps, la Shoah appartient à l'histoire. Le travail historique se développe, à distance de l'événement, grâce notamment à l'ouverture des archives.

I. Les différentes formes de témoignages

... Est-il possible de dater l'apparition du témoin historique, si l'on entend par ce terme celui qui raconte ce qu'il a vu ou vécu ? Philippe Lejeune, grand spécialiste de toutes les écritures de soi, pointe le passage, à la fin du XVIII^e siècle, du rôle de chroniqueur à celui de témoin¹. Le chroniqueur, en général un notable de second rang, s'est institué, au niveau national ou local, scribe de la vie collective. Il rassemble l'information qu'il glane autour de lui, y ajoutant parfois – mais pas toujours – son témoignage. La « mémoire immédiate » se trouve dans ces chroniques, avec l'objectif de servir ultérieurement à l'écriture de l'histoire. La presse moderne concurrence la chronique au cours du XVIII^e siècle, pour finalement la faire disparaître. La Révolution française, note Philippe Lejeune, marque la fin des chroniqueurs. Elle voit émerger « un nouveau personnage, le témoin, en particulier le soldat de base des guerres de la Révolution et de l'Empire, qui se limite en principe à ce qu'il a vu lui-même, à sa participation personnelle à l'épopée collective ». L'acte de naissance officiel du témoin serait la proclamation de Napoléon le 3 décembre 1805 aux soldats (survivants...) : « Il vous suffira de dire "j'étais à la bataille d'Austerlitz" pour qu'on vous regarde et dise : "Voilà un brave" ». Dès lors, le témoin est encouragé à dire ce que ne peut dire la presse, ce que seul le « je »

peut exprimer, la bravoure dans des combats ou la détresse au cœur des catastrophes.

••• De fait, certains des combattants des guerres napoléoniennes rédigèrent leurs témoignages. Ils ont été recensés, analysés, pour certains publiés. Comme le note François Houdecek, historien en charge de l'édition de la correspondance de Napoléon, c'est de l'étude des conflits du XX^e siècle qu'est née l'étude du témoignage des conflits plus anciens¹. Or seuls 10 % des combattants des armées napoléoniennes savaient écrire. Ce qui limite le nombre possible de témoignages. Si l'on s'en tient à la campagne de Russie, il y aurait eu 262 mémoires. « Même rapporté à la pratique de l'écrit et au nombre des survivants (10 à 15 % des effectifs engagés) c'est une faible proportion par rapport à ceux qui envahirent la Russie en 1812 : 650 000 à 700 000 soldats. »

••• La Grande Guerre marque le début du témoignage de masse d'une population totalement alphabétisée, comme d'ailleurs, avec le grand livre de Norton Cru², celui de l'attention portée par les chercheurs à ce type d'écrits. Une version abrégée de l'ouvrage paraît l'année suivante : *Du Témoignage* (1930 ; réédition 1989). L'œuvre de Norton Cru a été redécouverte à la fin des années 1980, à la faveur d'un intérêt nouveau pour la question du témoignage et du renouvellement des études sur la Première Guerre mondiale, revisitée très largement au prisme des questions posées alors par les études sur le génocide des Juifs. L'attention s'est donc portée sur les écritures de soi pendant la Grande Guerre. On trouvera tout – ou presque – concernant cette question sur le site de la mission du centenaire de la guerre de 14-18³ ou sur le site *Témoignages de la grande guerre*⁴.

••• Dans *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli* (Fayard, 1992), inspiré par la lecture de Norton Cru, je recensais et analysais les premiers témoignages de survivants de la déportation, dans les camps de concentration comme dans les centres de mise à mort. L'importance de cette littérature de témoignage évoquait en effet pour moi celle qui a suivi la Première Guerre mondiale. Jean Norton Cru avait établi une liste de 304 ouvrages inspirés par l'expérience de la guerre,

publiés entre 1915 et 1928. Sa recension n'était pas exhaustive. Il indiquait avoir exclu de son étude les ouvrages publiés en province. En faisant de même, ne considérant que les livres écrits en français, à l'exclusion des brochures et de ceux rédigés en yiddish, j'avais à l'époque trouvé une cinquantaine de volumes. Mon corpus ne couvrait que les années de l'immédiate après-guerre (jusqu'en 1948). Le nombre des déportés (un total estimé alors à 140 000, parmi eux 76 000 Juifs) et plus encore des survivants (quelque 40 000 dont 3 000 Juifs) était sans commune mesure avec celui des poilus qui étaient des millions. De plus, à l'exception de Jean Cayrol ou Louis Martin-Chauffier, les déportés de France ne comptaient guère d'écrivains, alors que d'éminents gens de lettres combattirent dans la Grande Guerre. Enfin, tout un pan de la littérature de témoignages – journaux intimes, correspondances – était exclu par la nature même des conditions de vie dans les camps de concentration, à quelques exceptions près. La comparaison quantitative ne tournait pas au désavantage des témoignages de déportés.

••• La différence majeure entre la production des deux écrits se trouvait du côté de leur réception. Maurice Rieuneau⁵, dans sa grande thèse *Guerre et révolution dans le roman français, 1919-1939* (1974), note que les écrivains traitant de la Grande Guerre étaient assurés de trouver un public favorable : les millions d'anciens combattants. Rien de tel pour les survivants de la déportation dans les années qui suivent la fin du second conflit mondial : leur nombre est insuffisant pour créer un véritable marché. Or les éditeurs ne sont pas des philanthropes : ils souhaitent que leurs livres se vendent. Le succès d'un ouvrage entraîne souvent la parution consécutive d'ouvrages sur le même thème. C'est l'absence de ce marché, d'acheteurs et de lecteurs, qui explique en partie l'arrêt du flux des récits.

••• Si les deux mouvements d'écriture peuvent, par leur caractère massif, être comparés, cette comparaison est pourtant fallacieuse. Car c'est bien le génocide des Juifs qui exhause le témoin à la place qui est devenue la sienne : celui qui dit l'histoire pour édifier le monde présent. Une figure si prégnante qu'elle

1. – « Blessures psychiques des combattants de l'Empire. Sources d'étude et de premières approches », *Napoléonica La Revue*, n° 17, 2013, p. 55-65, <https://www.cairn.info/revue-napoleonica-la-revue-2013-2-page-55.htm> ;

– J. Tulard, *Nouvelle bibliographie critique des mémoires sur l'époque napoléonienne*, Paris, Droz, 1991.

– La bibliographie établie par C. Prévost in F. Houdecek, M. Roucoud [dir.], *Du Niemen à la Berezina, lettres et témoignages de soldats français sur la campagne de Russie*, Vincennes, SHD, 2012.

2. J. Norton Cru, *Témoins, essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993 [1929].

3. <http://centenaire.org/fr>

4. <http://www.crid1418.org/temoins/>

5. M. Rieuneau, *Guerre et révolution dans le roman français, 1919-1939*, Genève, Slatkine, 2000.

1. – V. Klemperer, *Mes soldats de papier, journal 1933-1934*, Seuil, 2000 ;
– V. Klemperer, *Je veux témoigner jusqu'au bout, Journal 1941-1945*, Seuil, 2000 pour la traduction française.

2. M. Borwicz, *Écrits de condamnés à mort sous l'occupation allemande, 1939-1945*, Gallimard, 1973.

incitera à redécouvrir les témoignages d'autres conflits ou d'autres catastrophes, fournira les cadres d'analyse du témoignage, et créera des témoins pour les génocides qui se déroulèrent après, notamment celui des Tutsis par les Hutus au Rwanda en 1994. Pourtant, si aujourd'hui tous – journalistes, psy de tous ordres et même chercheurs – se précipitent sitôt la catastrophe connue pour recueillir la parole de témoin, il en fut tout autrement au cœur de la Shoah. Le mouvement naquit de la volonté des victimes elles-mêmes, conscientes qu'elles vivaient des temps hors de l'ordinaire, et qu'elles n'y survivaient probablement pas.

••• « Racontez ! Écrivez ! », c'est l'injonction attribuée à l'historien Simon Doubnov peu de temps avant son assassinat en décembre 1941 dans le ghetto de Riga. « Tout le monde écrivait », notait Emmanuel Ringelblum à propos du ghetto de Varsovie. Il en fut aussi ainsi dans d'autres ghettos, et, dans une moindre mesure, dans les pays soumis au nazisme où les Juifs étaient voués à la mort. Certes, il y avait des diaristes impénitents, comme le philologue allemand Viktor Klemperer, qui tint sa vie durant un journal¹ dont n'ont été publiés que deux tomes, extraits de ceux qui concernaient la période du nazisme. À partir de ses notes quotidiennes, il construisit son essai sur la LTI, la *lingua tertii imperii*, la langue nazie. Emmanuel Ringelblum, quant à lui, commence à tenir sa chronique quand la guerre éclate, car il a l'intuition qu'une page inédite s'ouvre dans l'histoire des Juifs de Pologne. Cette intuition est partagée par d'autres. Emmanuel Ringelblum était un historien professionnel, et dans le ghetto de Varsovie il mit sur pied une organisation en charge de collecter tous les documents, y compris les écrits intimes, *Oneg Shabbat*, littéralement « l'Allégresse du Shabbat ». « Collectez autant que possible, aurait-il demandé. Ils feront le tri après la guerre. » Même si la collecte de documents et la tenue d'un journal débutent dès l'Occupation, la rage d'écrire généralisée, l'impératif de témoigner qu'exprime Doubnov naissent de la prise de conscience de l'ampleur de la destruction, voire de son caractère radical. L'injonction de Doubnov date de décembre 1941, alors que les *Einsatzgruppen* ont déjà fusillé

des centaines de milliers de Juifs, dans les Pays baltes notamment. Elle est largement mise en œuvre par des victimes qui ignorent qu'elle a été formalisée. Beaucoup de ces écrits ont été perdus. La violence de la Grande Aktion, qui dure du 22 juillet au 21 septembre 1942 et au cours de laquelle 300 000 Juifs de Varsovie furent acheminés à Treblinka pour y être immédiatement assassinés, en est une des causes.

••• Michel Borwicz, qui se pencha le premier sur ces écrits testamentaires pour sa thèse de sociologie (1953)², note qu'après chaque déportation, quand le ghetto avait été vidé de ses habitants, des « détachements allemands (...) » confisquaient les meubles et les biens abandonnés. Sur les trottoirs traînaient alors des débris provenant de l'inventaire pillé. Parmi eux, on pouvait souvent apercevoir des feuilles couvertes d'écriture ». Les « guerriers » les jugeaient « sans valeur ». « (...) elles furent jetées dehors, vouées à l'anéantissement. C'est probablement de cette façon que succombèrent les nombreux écrits dont nous connaissons l'existence, parfois les titres et les thèmes, mais qui ne se trouvent plus dans aucune collection conservée ». Borwicz date donc de 1942 la grande vague des écrits des ghettos comme la mutation de leur contenu. Jusqu'en 1942, on croit « inlassablement à l'imminente défaite de l'Allemagne. Le Salut d'un certain nombre de victime restait donc possible ». Après le début des grandes déportations des ghettos vers les centres de mise à mort, la croyance en la défaite nazie ne faiblit pas, mais elle s'accompagne d'une autre certitude : « l'achèvement des derniers survivants juifs ».

••• Témoigner, c'est désormais laisser une trace de l'existence d'un peuple qui aura disparu, empêcher qu'il soit rayé de « la mémoire du monde ». L'historien Ignacy Shipper, assassiné à Majdanek, aurait déclaré : « Nous aurons la tâche ingrate de prouver à un monde qui refusera de l'entendre que nous sommes Abel, le frère assassiné. »

••• Ces engloutis ont usé de toutes les formes littéraires pour porter témoignage, du journal à la poésie, en passant par le roman. Certains de ces écrits ont été retrouvés et sont désormais pour l'essentiel traduits en fran-

çais. Il arrive que des journaux, comme le montre Saul Friedländer dans son maître livre¹ où le récit est construit à l'aide de témoignages, s'interrompent au milieu d'une phrase ou d'un mot, au moment où l'auteur est arrêté pour être déporté ou assassiné.

••• D'autres textes ont été cachés, le plus souvent enterrés comme ceux retrouvés à diverses dates dans la zone des grands crématoire-chambres à gaz de Birkenau, de longs poèmes, des cris dans une langue baignée de références scripturaires. Ils ont été désignés comme les « rouleaux d'Auschwitz », cette expression leur conférant à l'instar de ceux de la Torah, un caractère sacré. Le chercheur américain David Röskies² évoque à leur égard « la loi des Sheymes », terme yiddish construit sur la racine hébraïque *Shem*, « le Nom », qui désigne les textes comportant le nom de Dieu. De ce fait, il est interdit de les détruire et les Juifs religieux leur ménageaient de véritables inhumations. Cette loi a été transférée au domaine profane. Ce n'est plus le nom de Dieu qu'il faut préserver, mais chaque trace d'un peuple et d'une culture anéantis. Ainsi, certains manuscrits ont été cachés, puis archivés et enfin des années après publiés, comme celui de Calel Perechodnik. Ce policier juif dans le ghetto d'Otwock, petite ville de villégiature non loin de Varsovie, avait lui-même conduit sa femme et sa fillette de deux ans à l'*Umschlagplatz*³, pensant que sa fonction leur épargnerait le transport vers Treblinka. Il n'en fut rien. Il survécut, se cacha dans la Varsovie « aryenne » et rédigea un livre, publié sous le titre *Suis-je un meurtrier ?*⁴ auquel il assigna la fonction de redonner vie à son enfant disparu. Il périt en août 1944 lors de l'insurrection de Varsovie. Son manuscrit fut déposé à l'Institut historique juif de Varsovie par l'ami polonais à qui il avait réussi à le transmettre. On peut encore retrouver un écho de cette « loi des Sheymes » dans l'idée, en partie mise en œuvre, que chaque survivant juif du nazisme doit porter témoignage.

••• La *Hurbn litteratur*⁵ comme on la nomme en yiddish, est donc contemporaine de la Shoah. Les témoignages du cœur de l'extermination ont généralement, malgré la très grande valeur littéraire de certains d'entre eux, trouvé

peu de lecteurs, même si certains – je pense aux « rouleaux d'Auschwitz » republiés lors du soixantième anniversaire de l'ouverture des camps sous le titre *Des voix sous la cendre*⁶ –, ont connu un succès momentané de librairie. Surtout, ils ne sont jamais entrés dans le « canon », comme l'admirable *Si c'est un homme*⁷ de Primo Levi qui témoigne de la vie concentrationnaire et non du cœur de l'extermination. On leur préfère *Le Journal d'Anne Frank*⁸, traduit dans toutes les langues, adapté en films, dessins animés, bande dessinée, pièces de théâtre, ou celui d'Hélène Berr⁹. Leur succès s'explique par leur belle écriture.

••• L'histoire du *Journal d'Anne Frank*, ou plutôt de ses diverses moutures, montre aussi comment un témoignage peut être remanié pour répondre à diverses attentes, celles de son auteur comme du public auquel il est destiné. Anne, comme chacun sait, reçut le célèbre cahier à carreaux rouges et blancs pour son treizième anniversaire, le 12 juin 1942. Elle commença alors à tenir un journal qu'elle continua sur d'autres cahiers quand ce premier fut plein. Tous n'ont pas été conservés. Au printemps 1944, elle entendit à la radio un membre du gouvernement néerlandais en exil appeler ses compatriotes à conserver leurs écrits et annoncer que le meilleur d'entre eux sera publié. Anne, qui souhaitait être journaliste et écrivain, entreprit de réécrire son journal pour en faire un livre. Quand la famille fut arrêtée, le 4 août 1944, elle avait accompli les réécritures de toutes les entrées jusqu'en mars 1944. Otto Frank, qui avait survécu à Auschwitz, récupéra à son retour à Amsterdam ce qui avait été conservé des écrits de sa fille et composa, à partir des deux versions dont il disposait, le texte qui fut publié en 1947 en néerlandais, puis traduit dans de très nombreuses langues. Ses choix montrent comment il supprima dans le journal publié ce qui heurtait sa propre vision des choses. Cet homme qui avait alors dépassé la cinquantaine appartenait à une famille typique de la bourgeoisie juive allemande patriote (il avait combattu comme officier lors de la Grande Guerre, et était largement assimilé). Ses valeurs – respect absolu de la famille traditionnelle, interdit sur le corps et le sexe, disparition du « particularisme

1. S. Friedländer, *L'Allemagne nazie et les Juifs. T/1 Les années de persécution (1933-1939)*, Seuil, 2008, et *Les années d'extermination 1939-1945*, Seuil, 2008.

2. D. Röskies, *Against The Apocalypse. Responses to Catastrophe in Modern Jewish Culture*, Harvard University Press, 1984.

3. Le lieu d'où partaient les convois de déportation des Juifs vers Treblinka.

4. C. Perechodnik, *Suis-je un meurtrier ?*, Paris, Liana Levi, 1995.

5. La littérature de la destruction.

6. *Des Voix sous la cendre*, Mémorial de la Shoah, Paris, Calmann-Lévy, 2005.

7. P. Levi, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, 1987.

8. A. Franck, *Journal*, Paris, Calmann-Lévy, 1950.

9. H. Berr, *Journal*. Préface de Patrick Modiano, Paris, Éditions Tallandier, 2008.

1. R. Antelme, *L'Espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957.

2. Sous la direction de S. Lindeperg et A. Wieviorka, *Le moment Eichmann*, Paris, Albin Michel, 2016.

juif » au profit de « l'universalisme » – n'étaient pas nécessairement celles de sa fille. Il a donc supprimé du texte ce qui le choquait. Nous disposons désormais de l'intégralité des deux versions du Journal grâce à l'importante publication *Les Journaux d'Anne Frank* dont les textes ont été établis par David Barnouw et Gerrold von der Stroom (Calmann-Levy, 1989 pour la traduction française).

••• La fortune de ce témoignage tient qu'à la marge à ce qu'Otto Frank a voulu qu'il soit. Car cela ne change pas fondamentalement la nature de ce récit, comme d'autres récits : ce ne sont pas des récits désespérants, écrits dans un paysage de mort, mais à sa périphérie ; ce sont des récits d'adolescentes ou de jeunes femmes qui s'éveillent à la vie, à l'amour, et dont l'éveil est contrarié par la persécution. Le lecteur se passionne pour ces existences que l'horizon tragique rend plus intenses. Ce sont encore les récits du *Lager*, du camp de concentration et de son terrible processus de déshumanisation, comme ceux de Primo Levi interné à Auschwitz-Monowicz, ou de Robert Antelme, *L'Espèce humaine*¹, qui sont entrés dans le canon. Aucun des écrits venus des paysages de cendres n'occupe une telle place.

II. L'ère du témoin

••• Malgré le nombre imposant de témoignages publiés pendant la Shoah ou dans les années qui l'ont suivie, c'est bien le procès Eichmann en 1961 à Jérusalem qui marque l'avènement du témoin. Cet avènement est consubstantiel à l'épanouissement de la mémoire du génocide, mémoire juive d'abord, puis américaine et européenne. Ce procès, « un Nuremberg du peuple juif » (selon l'expression du Premier ministre israélien Ben Gourion) constitue le génocide en événement distinct de la Seconde Guerre mondiale.

••• Adolf Eichmann avait été le logisticien de la Solution finale. Il avait réussi à se cacher après la capitulation de l'Allemagne nazi. En 1950, il avait fui en Argentine, rejoint par sa femme et ses trois enfants. Le procureur allemand Fritz Bauer, qui avait été informé de la localisation du fugitif dans un faubourg

de Buenos Aires, avait convaincu le gouvernement israélien, qui ne s'intéressait nullement à la traque des anciens nazis, d'enlever Eichmann. Le 23 mai 1960, le Premier ministre israélien Ben Gourion informait la Knesset de la présence en Israël d'Adolf Eichmann et qu'il serait jugé à Jérusalem.

••• Le procureur israélien, Gideon Hausner, opta pour un procès qui offrait le récit de toute l'histoire de la persécution et de la destruction, depuis l'arrivée de Hitler au pouvoir, un récit fait par autant de témoins qu'il était possible d'en faire venir à la barre. Rachel Auerbach, une des trois survivantes de l'*Oneg Shabbat*, qui avait permis la découverte sous les ruines du ghetto de Varsovie de deux des trois lots d'archives qui y avaient été enterrés, joua un rôle décisif dans la scénographie et dans le choix des témoins. Installée en Israël, elle avait organisé la division des témoignages de Yad Vashem l'institut de mémoire national, créé par une loi de 1953. Elle jette ainsi un pont entre l'organisation clandestine du ghetto de Varsovie et le procès.

••• Le procès Eichmann rendit pour la première fois leur dignité à ceux qui avaient survécu et fit entrer leur expérience dans l'histoire. Il intégra les survivants à la société israélienne. Il fut puissamment médiatisé, par la presse écrite, mais aussi par la radio en Israël. Parce que le procès avait été filmé en vidéo en toute liberté pour la télévision par le grand réalisateur de documentaire américain Leo Hurwitz, certains témoignages marquèrent à jamais les téléspectateurs, surtout américains et allemands, d'autant qu'ils furent repris dans nombre de documentaires. Il y eut bien un « moment Eichmann » comme nous avons intitulé, Sylvie Lindeperg et moi, le livre collectif² sur sa médiatisation et sa postérité.

••• À la fin des années 1970, la diffusion aux États-Unis et dans pratiquement tous les pays d'Europe du feuilleton *Holocauste* marque l'ancrage de la mémoire du génocide des Juifs dans les sociétés occidentales. Il fut diffusé en France dans le cadre d'une émission phare, les *Dossiers de l'écran*. La diffusion du dernier épisode fut suivie d'un débat, auquel participa notamment Simone Veil. Elle était une grande figure populaire depuis qu'elle avait défendu

avec un extraordinaire courage et une grande intelligence la loi rendant légal l'avortement (1974). Elle fut désormais, pour la France, la figure de la rescapée d'Auschwitz. La diffusion du feuilleton aux États-Unis suscite aussi la première grande collecte de témoignages filmés – initiée en 1978-1979, à l'université Yale, dans la ville de New Haven. En voyant ce feuilleton qui réunit 120 millions de téléspectateurs, un certain nombre de survivants installés à New Haven et membres d'une association, le *Farband*, estimèrent qu'il ne reflétait pas leur histoire. Ils n'étaient pas des *Yekes* – des Juifs allemands de la bourgeoisie assimilée comme la famille Weiss qui est au cœur du feuilleton, mais des survivants du monde yiddish disparu, « petits Juifs » de Tchécoslovaquie, Pologne ou Roumanie. Ils se devaient de raconter leur histoire, comme Renée, qui avait été déportée de Bratislava à Bergen Belsen avec sa sœur sourde muette. Les deux fillettes avaient survécu. Émigrée aux États-Unis, Renée avait épousé Geoffrey Hartman. Juif allemand, il avait eu la chance de faire partie d'un *Kindertransport*, ces « transports d'enfants », qui avaient pu quitter l'Allemagne en 1939, avant le déclenchement de la guerre, en direction de l'Angleterre, grâce à l'action d'organisations juives. Il avait lui aussi émigré après la guerre aux États-Unis où il était devenu un spécialiste internationalement reconnu de la poésie romantique britannique, professeur de littérature comparée à Yale. Geoffrey Hartman explique que c'est lors du procès Eichmann qu'il comprit « la valeur du témoignage personnel ». Il s'impliqua très vite dans la collecte d'abord spontanée des témoignages de survivants de New Haven, lui donna son caractère universitaire, puis obtint un mécénat, et fit en sorte que les vidéos fussent accueillis dans la prestigieuse bibliothèque de l'Université Yale. Ainsi furent créées les *Fortunoff video archives*. Au cœur de ce projet, le survivant. Les initiateurs, Geoffrey Hartman et le psychiatre psychanalyste Dori Laub, qui avait survécu enfant en Roumanie, postulent que chaque survivant a un besoin impérieux de dire son histoire pour en recoller les morceaux. Comme l'écrit Dori Laub, ils ont besoin de « se délivrer des fantômes, besoin de connaître leur vérité enterrée pour pouvoir retrouver le cours de

sa vie ». Dori Laub considère que c'est une erreur de croire que « le silence favorise la paix. Il ne fait que perpétuer la tyrannie des événements passés, favoriser leur déformation et les laisser contaminer la vie quotidienne ».

••• Le recueil se fixait donc une finalité thérapeutique, et le dispositif était inspiré par la psychanalyse. L'entretien se déroulait en studio, et non au domicile de la personne ainsi isolée de son environnement que rien ne devait distraire de la plongée en elle-même à laquelle elle était invitée. Les interviewers devaient rester aussi silencieux que possible, n'intervenir que pour relancer le témoin, ou lui demander une précision. Ils ne devaient ni commenter ni rectifier le récit. La collecte de Yale qui reste toujours ouverte à la possibilité de nouvelles interviews, si elle fut la première, ne fut pas la seule. Divers musées, mémoires, associations de souvenir ont mis sur pied leurs propres programmes. Le plus important en nombre est sans conteste celle réalisée par la *Survivors of the Shoah Visual History Foundation*. Établie par Spielberg après la *Liste de Schindler*¹, cette nouvelle collecte ambitionnait de recueillir les témoignages de tous les survivants. Elle en a finalement recueilli près de 52 000 en Europe, Amérique, Israël, Afrique du Sud... Désormais, les collectes sont terminées. Le temps a fait son œuvre et les survivants de la Shoah disparaissent. L'heure est venue de les mettre à la disposition des éducateurs et des chercheurs, ce que les nouvelles technologies² facilitent, ou de la fondation initiée par Spielberg³. L'antenne française des *Fortunoff video archives* a recueilli plus d'une centaine de témoignages de survivants. En 2002, un DVD présentait *Quatorze récits d'Auschwitz* (MK2), témoignages durant chacun 26 minutes, pour pouvoir être montrés pendant une heure de cours, d'hommes et femmes qui avaient connu Auschwitz et en avaient témoigné entre 1991 et 1995. L'ensemble dessinait un récit à plusieurs voix de ce qu'avaient été la déportation et la survie.

••• Les historiens ont longtemps manifesté une grande méfiance à l'égard de ces témoignages, l'oralité étant réputée moins fiable que les sources d'époque. Cette méfiance s'est transformée depuis les années 2000 en véritable

1. S. Spielberg, *La Liste de Schindler*, 1993.

2. <http://web.library.yale.edu/testimonies/>

3. <https://sfi.usc.edu>

1. C. Browning, *À l'intérieur d'un camp de travail nazi*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

2. M. J. Chomsky, *Holocauste*, 1978.

3. S. Audoin-Rouzeau, *Une initiation. Rwanda (1994-1996)*, Seuil, 2017.

4. R. Cazals, *500 témoins de la Grande Guerre*, Toulouse, Éditions midi-pyrénées, 2013.

5. François Hartog, *Régime d'historicité. présentisme et expérience du temps*, Le Seuil, 2003.

6. O. Rolin, *Tigre en papier*, Paris, Le Seuil, 2002.

engouement. À cet égard, l'ouvrage de Christopher Browning est exemplaire. Avec *À l'intérieur d'un camp de travail nazi*¹, il relève ce défi d'écrire presque uniquement sur la base de témoignages l'histoire du camp de travail de Starachowice, en Pologne. Aucune étude n'avait jamais été conduite sur ces camps de travail pour Juifs. Certes, Browning sait que les témoignages ne sont pas toujours fidèles, qu'ils sont influencés notamment par tout ce que le témoin a entendu, vu depuis la guerre. Mais, quand on est familier des archives, explique-t-il, on a développé « une forme, très subjective, d'intuition », qui permet d'apprécier l'authenticité et la fiabilité du témoignage. L'historien distingue en outre très nettement entre les lieux qui ont fait l'objet d'une intense médiatisation – par les témoignages, les documentaires, les fictions, Auschwitz surtout – et ceux dont il n'a jamais été question dans l'espace public. Sur les premiers circulent des « formules stéréotypées », des « images iconiques » qui se glissent dans les témoignages. Ces images proviennent notamment de films comme *Holocauste*² ou *La Liste de Schindler*. À propos d'Auschwitz, on reprend les mêmes motifs : beaucoup racontent aujourd'hui être passés sous le portail portant l'inscription *Arbeit macht frei* en entrant à Birkenau. Or ce portail se trouve à Auschwitz-I, à trois kilomètres de là. Mais on l'a tellement vu au cinéma... Beaucoup aussi racontent la « sélection » à l'entrée du camp ou dans les Blocks par un médecin qui immanquablement est le Dr Mengèle, comme s'il était 24 heures sur 24 en fonction sur la rampe d'arrivée et dans le camp.

••• D'autres ont vécu une expérience qu'ils n'ont jamais exposée en totalité, qui n'a pas été médiatisée, ni parasitée par d'autres témoignages, lectures, films. Le témoignage est comme « encapsulé », il est resté intact. Ceux-là intéressent particulièrement l'historien quand il étudie des aspects peu connus de la persécution. On pourrait donc dire à propos des témoignages tardifs que leur fiabilité dépend de ce dont la personne témoigne.

••• Or l'ère du témoin ne se constate pas seulement en évaluant la production de témoignages, que ce soit sous forme d'écrits ou d'enregistrements,

mais aussi par le rôle qui est assigné au témoin survivant de dire et redire autant qu'il lui est possible son histoire pour édifier la jeunesse. Elle est intimement liée à l'évolution de nos sociétés et à celle de la discipline historique. La fin du communisme a été celle des grands modèles explicatifs de l'histoire du monde. Elle a vu s'épanouir ce que d'aucuns appellent « l'histoire par le bas ». Non plus l'analyse des grands événements remis dans une perspective temporelle, mais celle des effets de ces événements sur les personnes. Si l'Ère du témoin entendu au sens étroit du terme : la disparition inéluctable des derniers survivants de la Shoah, tire bien à sa fin, au sens large du terme, elle s'épanouit toujours davantage. Dans *Une initiation. Rwanda (1994-1996)*³, l'historien de la guerre de 14-18, et surtout de la violence de guerre, Stéphane Audoin-Rouzeau, est véritablement saisi, découvrant à son tour ce que le procès Eichmann avait mis au jour : « C'est à travers la parole des Rwandais, écrit-il, que le massacre est là, posé doucement devant vous en quelque sorte, sans la moindre émotion apparente : c'est pour cela sans doute qu'immédiatement il nous traverse. » Mais ce sont aussi les historiens du passé qui découvrent les témoignages, comme nous l'avons noté pour les guerres napoléoniennes. Un seul autre exemple, car il serait possible d'en donner des centaines : Rémy Cazals, s'inscrivant dans la lignée de Norton Cru, publie en 2013 *500 témoins de la Grande Guerre*⁴.

••• Cette appétence pour le récit de la victime, cette valeur donnée à la parole qui possèderait des vertus tout à la fois libératoires pour celui ou celle qui s'en saisit, et éducatives pour celui ou celle qui l'écoute est désormais omniprésente. Nul ne peut mettre en doute la parole de la victime. Tous se doivent de l'écouter car cette écoute vaut en elle-même réparation.

••• Cette place donnée au témoin dit beaucoup sur l'époque qui est la nôtre. Elle valorise la parole subjective et l'opinion, se caractérise par ce que François Hartog⁵ appelle « le présentisme », qu'Olivier Rolin décrit dans un roman *Tigre en papier*⁶. Dans sa jeunesse, qui était aussi la mienne à quelques années près, « Le monde que vous aviez sous les yeux, dans lequel

vous viviez, était comme transfiguré par une puissance qui reliait chaque événement, chaque individu, à toute une chaîne ancienne d'événements et d'individus plus tragiques ». Or « Aujourd'hui il semble qu'il n'y ait plus que du présent, de l'instantané même, le présent est devenu un colossal fourmillement, une innervation prodigieuse, un big bang permanent ».

••• Tout cela explique le sentiment formulé par beaucoup que la mémoire de la Shoah disparaîtrait avec la mort du dernier survivant, ou du moins qu'elle serait très fragilisée. Certes, le passage du temps modifie la mémoire des événements, mais il ne sonne pas nécessairement le glas de leur présence dans l'histoire, dans la mémoire du monde et dans nos imaginaires. Le parcours de l'exposition *La Voix des témoins* se clôt sur une installation comportant une bibliothèque, avec des dizaines de livres, et des vidéos de personnalités de générations d'après qui ont choisi la Shoah pour thème. Un historien, un photographe, un auteur de bandes dessinées, une réalisatrice de documentaires, deux écrivaines. Ainsi, la relève est en quelque sorte assurée. Et nous savons bien que l'histoire, si elle s'écrit (et s'enseigne) à l'aide de traces que le passé nous a léguées, n'a pas besoin de témoins vivants. Sinon, nous n'écririons et n'enseignerions que l'histoire du temps présent.

••• Ce qui est mis en cause aujourd'hui, ce sont les usages de la mémoire du génocide. La fin des années soixante-dix, celles du feuilleton *Holocauste*, a été marquée par la publication de l'ouvrage de François Furet *Penser la Révolution française*¹. On ne pouvait plus être tranquillement marxiste, dans la lignée des grands historiens comme Lefebvre ou Soboul. Il était pourtant beaucoup plus facile de penser l'histoire à partir de la vulgate marxiste, et partant, de l'enseigner dans le secondaire, ce qui était mon métier d'alors. Ma génération, celle des baby-boomers, avait très largement succombé aux utopies rationnelles trotskyste, castriste, maoïste. Elle avait ainsi suivi ses aînés qui avaient répondu à la grande lueur à l'Est. La rupture avec eux n'était pas avec l'utopie, mais avec le choix d'objet de l'utopie. Avec Furet et quelques autres, c'était, bien avant Fukuyama, la fin de l'histoire,

celle qui avait un sens que l'on pouvait décrypter, et un horizon d'avenir radieux. Celle des grands récits. À la fin des années soixante-dix, un nouveau temps s'ouvrait.

••• L'année de *Penser la Révolution française* fut aussi celle de l'affaire dite Darquier de Pellepoix (sa déclaration à *L'Express* : « Je vais vous dire, moi, ce qui s'est vraiment passé à Auschwitz. Oui, on a gazé, oui, c'est vrai. Mais on a gazé les poux », 22 octobre 1978) ; celle de la parution dans *Le Monde* de la tribune de Robert Faurisson². Un mois après la diffusion du feuilleton *Holocauste*, le jour où est célébrée la création de l'État d'Israël, le président Carter annonçait la création d'une commission présidentielle de l'Holocauste dont il offrit la présidence à Elie Wiesel, incarnation aux États-Unis de la figure du survivant. Le 7 octobre 1980, une loi instituait un Conseil du Mémorial de l'Holocauste pour œuvrer au projet de création d'un mémorial national. Ce geste devait concilier les Juifs (qui n'avaient rien demandé), chagrinés par le soutien du président démocrate aux Palestiniens, car les présidentielles américaines approchaient. C'est la première intervention politique gouvernementale d'envergure dans ce qui relevait jusqu'alors du domaine privé. Dès lors, aux États-Unis ou en France, comme ailleurs dans le monde occidental, le génocide des Juifs devenait une question d'actualité. Le passé qui ne voulait pas passer devenait tout à la fois présent, mais aussi futur. À l'utopie succédait la dystopie, non son contraire, mais son envers. L'avenir n'était plus radieux. Le pire du passé était notre futur. Ainsi, enseigner la Shoah, brandir un « devoir de mémoire », c'est pour certains croire qu'il faut l'enseigner non parce qu'elle a eu lieu, mais parce qu'elle aura lieu.

••• Cette idée qu'il ne faut pas oublier pour que cela ne se répète pas (« le plus jamais ça »), qui assigne à l'enseignement de l'histoire une vertu particulière, n'est pas une idée neuve. Elle est en particulier au cœur de l'action d'une petite association très active et très efficace, notamment grâce à l'entregent de ses membres, le Réseau du souvenir (1952-1993). Ce « réseau » est à l'origine de la commande à Alain Resnais de *Nuit et Brouillard*, qui a marqué des générations de lycéens, de la

1. F. Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

2. R. Faurisson, « Le problème des chambres à gaz ou la rumeur d'Auschwitz », *Le Monde*, 29 décembre 1978.

1. H. Feliciano, *Le Musée disparu*, Paris, Gallimard, 1995.

Journée de la déportation, le dernier dimanche d'avril, et du concours de la Résistance.

••• Pourtant, c'est bien dans la période qui va de ce que l'on appelle par métonymie « la Chute du mur » (1989) à l'attentat contre les tours jumelles à New York (11 septembre 2001) que cette idée prend une consistance particulière sur le terreau de la fin des années soixante-dix et des années quatre-vingts, qu'elle s'institutionnalise tout en se mondialisant. Ces douze années sont celles où l'on croit au triomphe d'un seul modèle : le libéralisme en matière économique ; la démocratie en politique ; et comme ciment idéologique, les droits de l'homme. L'Holocauste, comme on dit dans maints pays, ou la Shoah, comme on a choisi de désigner en France la destruction des Juifs d'Europe, sert comme exemple de ce qui arrive si l'on ne respecte pas les droits de l'homme.

••• L'entrée dans l'arène internationale qui en fait un sujet de diplomatie, de relations internationales, s'est faite à nouveaux frais par le biais de la question des biens spoliés. La question des biens spoliés aux Juifs, de leur restitution et de leur indemnisation renaît au début des années quatre-vingt-dix. La disparition des régimes communistes a laissé apparaître les restes des communautés juives détruites de l'Europe de l'Est dont les survivants n'ont jamais été indemnisés et qui vivent dans une grande misère matérielle, spirituelle et culturelle. La disparition de ces régimes pose aussi – c'est le cas de l'ex-RDA et de Berlin-Est – le problème des biens qui n'ont jamais, par la volonté expresse de ces régimes, été restitués. Enfin, l'ouverture de nouvelles archives donne un élan nouveau à la recherche historique.

••• Dans ce nouveau contexte international, le Congrès juif mondial met notamment en accusation les pays neutres, comme la Suisse ou la Suède, dont l'économie a profité de la guerre. La Suisse est au premier rang des pays accusés, notamment ses banques qui auraient conservé des comptes appartenant à des Juifs assassinés. De même, et sans qu'aucun pays ne soit particulièrement visé, la parution de l'ouvrage du journaliste Hector Feliciano, *Le Musée disparu*¹, met au jour l'odyssée du pillage massif des œuvres d'art par

les nazis, et pose la question du devenir d'une partie d'entre elles, englouties dans des musées européens ou chez des collectionneurs privés.

••• Le cas français est différent de celui des pays neutres, et bien évidemment de celui de l'Allemagne nazie. Les politiques antisémites de Vichy et de l'occupant nazi en matière de spoliation, se sont croisées, stimulées ; elles sont entrées en rivalité. À la libération du territoire, le gouvernement provisoire a annulé comme il s'y était engagé la législation antisémite de Vichy et a procédé à des restitutions. Le dossier des spoliations a été refermé à la fin des années quarante. Il est rouvert dans la déclinaison française du contexte international.

••• L'année 1992, celle du cinquantième anniversaire des premières déportations de France, est une année rythmée par les commémorations et les polémiques. Elle est marquée par une revendication inédite. Une pétition, initiée par un comité Vel' d'Hiv' 42, signée par quelque deux cents intellectuels et anciens résistants, est publiée dans *Le Monde* daté du 17 juin 1992. Elle est adressée au président de la République, François Mitterrand, et recueille très vite des milliers de signature. Elle demande un geste symbolique de l'État reconnaissant les responsabilités propres de la France dans l'assassinat des Juifs qui y vivaient. François Mitterrand assiste – c'est une première pour un président de la République – à la cérémonie anniversaire. Il ne prononce aucun discours, y est hué « Mitterrand à Vichy ! », ce qui provoque la colère d'un des orateurs, le garde des sceaux Robert Badinter (« Vous m'avez fait honte ! Vous m'avez fait honte en pensant à ce qui s'est fait ici ! Vous m'avez fait honte (...) ! Taisez-vous ! »). Le 3 février 1993, sans accepter la reconnaissance demandée, Mitterrand crée une journée nationale de commémoration des « persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite "gouvernement de l'État français" » (1940-1944). Une commémoration officielle a donc lieu le 16 juillet s'il tombe un dimanche, ou le dimanche qui suit.

••• Lors de la commémoration officielle du 53^e anniversaire de la rafle, Jacques Chirac, tout juste élu président,

prononce un des grands discours de la V^e République. « Il est, explique-t-il, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire et l'idée que l'on se fait de son pays ». Il évoque ensuite avec précision ce que fut la rafle : « La France, patrie des lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable ». « Nous conservons une dette imprescriptible à l'égard des 76 000 Juifs déportés de France ».

••• La veille de ce discours, alors qu'il en avait été l'inspirateur, même si la plume de Chirac fut Christine Albane, Serge Klarsfeld rendait publiques des informations provenant du camp de Drancy. Elles provenaient d'un rapport daté du 31 juillet 1944, rédigé par Maurice Kiffer, caissier de la préfecture de police en charge de Drancy et liquidateur des comptes ouverts au nom des internés juifs. L'argent avait été versé à la Caisse des dépôts et consignation. Serge Klarsfeld s'indignait : de l'argent des déportés était dans les caisses de l'État alors que leurs enfants, restés orphelins, n'avaient reçu aucune compensation. C'est dans ce contexte qu'Alain Juppé, alors Premier ministre, installait une « mission d'études sur la spoliation des Juifs de France » dont il confiait la présidence à Jean Mattéoli, ancien résistant déporté au camp de Bergen Belsen, président du Conseil économique et social. Je fus un des membres de cette mission et comme telle associée aux activités internationales liées aux questions de spoliation et de pillage des biens des Juifs.

••• Sans entrer dans les détails, une première conférence internationale se tint à Londres en décembre 1997. Elle fut suivie l'année d'après par celle de Washington, centrée sur la question des œuvres d'art et des assurances. C'est lors de cette deuxième conférence, toute occupée aux aspects financiers liés à la Shoah, qu'une inquiétude se fait jour : le risque existe de transformer la destruction des Juifs d'Europe en une histoire de pillages et de spoliations, et de lui ôter ainsi toute portée éducative, voire morale. Élie Wiesel fut l'un de ceux qui prononcèrent une allocution d'ouverture. Il avait plaidé pour que, parallèlement à la conférence, se tienne un colloque évoquant les questions d'histoire et

d'éducation. Il se tint effectivement. Il déclara « nous sommes venus ici pour parler conscience, morale, mémoire. Habituellement, les antisémites disent que quand nous évoquons ces choses élevées, nous voulons dire argent. C'est juste le contraire. Ici, quand nous parlons argent, nous pensons à d'autres choses ».

••• L'année d'après, la troisième conférence internationale ne concernait plus les aspects matériels de l'Holocauste, mais les questions d'histoire, de mémoire, d'éducation. L'initiative en venait du Premier ministre suédois de l'époque, Persson, de Tony Blair et de Bill Clinton. Les pays qui se rallièrent à cette initiative – la France ou Israël – envoyèrent des délégations de très haut niveau à la conférence qui se tint du 26 au 28 janvier 2000 à Stockholm. La France y fut représentée notamment par le Premier ministre Lionel Jospin. Ce fut la première grande conférence internationale du nouveau millénaire.

••• C'était le temps des Pays de l'Europe centrale et orientale (PECO). Ainsi étaient désignés les anciens pays du bloc communiste, cette appellation remplaçant celles de pays de l'Est ou de démocraties populaires qui fleuraient trop la guerre froide. La plupart d'entre eux souhaitaient entrer dans l'Europe. Il fut discuté à Stockholm de savoir si pour se faire, il fallait avoir examiné son passé de la Seconde Guerre, et l'attitude de ces pays à l'égard de leurs Juifs. Certains plaidèrent pour que l'enseignement de l'Holocauste constitue un critère d'entrée dans l'Europe. Pour eux, cet enseignement était le corolaire indispensable à l'enracinement démocratique.

••• Finalement, la question des critères fut abandonnée, mais une déclaration finale en huit points fut signée par les représentants des gouvernements présents. La déclaration affirmait d'abord que l'Holocauste « avait foncièrement remis en question les fondements même de la civilisation », que son caractère « unique gardera une signification universelle à tout jamais » ; qu'il devait rester « pour toujours gravé dans notre mémoire collective » tout comme d'ailleurs le « sacrifice de ceux qui ont défendu les nazis, qui ont parfois offert leur propre

vie pour protéger ou venir en aide aux victimes (...) Les profondeurs de l'horreur qu'ils ont vécue et les sommets atteints par leur héroïsme peuvent nous aider à comprendre la capacité de l'homme à faire le bien ou le mal » ; la « communauté internationale partage la responsabilité de combattre le génocide, le nettoyage ethnique, le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie » ; « il faut donc promouvoir éducation, souvenir et recherche sur l'Holocauste, encourager l'enseignement de l'Holocauste dans les écoles et universités ; commémorer et pour cela mettre sur pied un *"jour du souvenir de l'Holocauste"* » ; « jeter toute la lumière sur les zones d'ombres de l'Holocauste » en prenant toutes les mesures nécessaires à l'ouverture des archives. Enfin, la conférence prenait l'engagement de « semer les graines d'un avenir meilleur dans la terre d'un passé amer ». « Nous nous engageons, concluaient les signataires, à nous souvenir de ceux qui ont péri et à respecter les survivants. Nous affirmons l'aspiration commune à toute l'humanité, à une compréhension mutuelle de la justice. »

••• Cette conférence affiche donc une immense ambition, tout à la fois intellectuelle (la compréhension de ce que sont le Bien et le Mal) et politique dans la mesure où l'avenir meilleur dépendrait de la prise de conscience de ce que fut l'Holocauste et de l'enseignement de cette histoire. Pour ceux qui l'ont organisée, ce ne sont pas seulement des mots : ils se préoccupent aussi de mettre sur pied des structures permettant cet enseignement, une *Task Force for Holocaust Education* et une journée de commémoration.

••• La *Task Force for Holocaust Education, Remembrance and Research* est née des conférences de Washington et de Stockholm. Elle a changé sa dénomination pour celle moins guerrière de l'*International Holocaust Remembrance Alliance*, une organisation internationale pour aider l'enseignement et la recherche aux niveaux nationaux et internationaux, en fournissant notamment des bourses ou du matériel pédagogique. Aujourd'hui, trente et un pays en sont membres. Pour y adhérer,

il suffit d'accepter la déclaration de Stockholm. Sur la base du volontariat, un pays assure la présidence pendant une année.

••• Parallèlement, les ministres européens de l'éducation, s'inscrivant dans la l'esprit de la déclaration de Stockholm, s'étaient engagés lors de la 20^e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Éducation qui s'était tenue à Cracovie en octobre 2000 à consacrer une Journée à « la mémoire de l'Holocauste et à la prévention des crimes contre l'humanité ». Le 18 octobre 2002, le Conseil de l'Europe établissait, à dater de 2003, une journée dont la date était laissée au bon vouloir des quarante-huit États le composant. Le choix fut celui du 27 janvier, jour de l'ouverture, en 1945, des camps d'Auschwitz. La dernière étape de cette institutionnalisation internationale fut la décision de l'ONU d'instituer en 2005 une Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Celle de janvier 2017 s'intitulait : « Souvenir de l'Holocauste : éduquer pour un avenir meilleur ». Ce thème, était-il expliqué, « souligne la dimension universelle de l'éducation à l'Holocauste et sa capacité à servir d'instrument efficace pour faire respecter les droits de l'homme, accroître la tolérance, défendre notre humanité. L'Holocauste est un événement décisif de l'histoire qui permet de tirer d'importantes leçons sur l'extrémisme et la prévention des génocides ».

Conclusion

Cette proclamation laisse un goût amer. Elle est de l'ordre de la pure croyance. Le paysage politique international montre la montée des extrémismes et du racisme, des nationalismes, la violence verbale, l'incapacité à résoudre les conflits meurtriers, la méfiance à l'égard de la démocratie. Il est bien difficile aujourd'hui dans un monde que tout un chacun s'accorde à dire incertain de savoir ce que sera l'avenir de la place de la Shoah (ou de l'Holocauste) dans l'éducation et dans l'espace public.



THÈME 3 Histoire et mémoires

Manuel p. 148-215

L'étude de ce thème a un double objectif : montrer comment les conflits et leur histoire s'inscrivent dans les **mémoires** des populations, et étudier le rôle de la **connaissance historique** et de la **justice** dans la reconstruction des sociétés et des États après des conflits majeurs.

L'introduction pose les notions centrales du thème au travers de l'étude des différences entre **l'histoire et la mémoire** et d'une analyse du contexte d'élaboration des **crimes de génocide** et **crimes contre l'humanité**.

L'axe 1 explore la manière dont les conflits et leur histoire sont gravés dans la mémoire collective des sociétés et dans les mémoires individuelles. Entre récit officiel, poids du contexte politique, volonté d'oubli et mémoires antagonistes des acteurs, le travail de l'historien est essentiel. Au travers des exemples des origines de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et de la guerre d'Algérie (1954-1962), qui ont fait l'objet d'une multitude de travaux historiques, on souligne les **enjeux à la fois politiques et mémoriels de l'histoire**.

L'axe 2 s'intéresse à la manière dont la justice se saisit des génocides et crimes de masse aux échelles locale, nationale et internationale. Les Balkans et le Rwanda ont connu dans les années 1990 des crises majeures marquées par des crimes de masse. La poursuite judiciaire des criminels se fait selon des modalités différentes et ces deux exemples sont l'occasion d'étudier quel rôle jouent la connaissance historique et la justice dans la manière dont les sociétés et les États se reconstruisent après des conflits.

Enfin, **l'étude conclusive** évoque **l'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes** en montrant comment se constituent progressivement les **lieux de mémoire** du génocide, en soulignant l'importance de la justice et en étudiant la manière dont la littérature et le cinéma se sont emparé du sujet.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages

- **M. Bloch**, *Apologie pour l'histoire, Le métier d'historien*, Armand Colin, 1949.
- **V. Duclerc**, « Les Génocides », *Documentation photographique*, n° 8127, mars 2019.
- **D. El Kenza** (dir.), *Le Massacre, objet d'histoire*, Folio histoire, Gallimard, 2005.
- **J. Le Goff**, *Histoire et mémoire*, 1988, Folio histoire, Gallimard, 2017.
- **P. Nora** (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Gallimard (Quarto, 3 tomes), 1997.
- **V. Pratt**, *Nuremberg, les droits de l'homme, le cosmopolitisme : pour une philosophie du droit international*, Le Bord de l'eau, 2018.
- **A. Prost**, *Douze leçons sur l'histoire*, Le Seuil, 1996.
- **P. Ricoeur**, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Le Seuil, 2003.
- **A. Zoziaux**, *La Mémoire, pour quoi faire ?* Éditions de l'Atelier, 2006.

► Filmographie

- **S. Kramer**, *Jugement à Nuremberg*, 1961.
- **M. Ophuls**, *The Memory of Justice*, 1976.

► Sitographie

- *Histoire, mémoire et politiques mémoriales*, Martine Giboureau, mai 2016 : www.cercleshoah.org/spip.php?article517#nh9
- Textes sur le thème *Mémoire et histoire* : www.philo52.com/articles.php?lng=fr&pg=2168
- *Qu'est-ce qu'un crime contre l'humanité ?* Entretien avec Pierre Truche sur le site de la revue *L'Histoire* : www.lhistoire.fr/quest-ce-quun-crime-contre-lhumanite
- La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948-2018 : www.un.org/en/genocideprevention/documents/Appeal-Ratification-Genocide-FactSheet-FR.PDF
- La Cour pénale internationale : <https://www.icc-cpi.int>

Introduction. Histoire et mémoire, histoire et justice

Manuel p. 150-157

L'introduction permet de définir les notions essentielles – histoire et mémoire –, d'en souligner la polysémie et de montrer la manière dont elles s'imbriquent. Elle amène à souligner les composantes de la mémoire collective, située à l'intersection entre la mémoire des protagonistes, la mémoire officielle et la mémoire publique, et le rôle de l'histoire dans les sociétés contemporaines. Comme il existe un devoir d'histoire, les sociétés ont un devoir de justice pour se reconstruire, notamment après les conflits. C'est ce qui explique l'émergence progressive d'un droit international depuis 1945.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 150-151

Le planisphère permet de localiser les principaux massacres de type génocidaire et les génocides survenus depuis le début du XX^e siècle dans le monde et précise le nombre de victimes pour chacun.

La carte montre également les États n'ayant pas ratifié la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 et localise les différentes juridictions internationales créées pour poursuivre les crimes de génocide et crimes contre l'humanité.

INTRO 1 – La différence entre histoire et mémoire

p. 152-153

Les documents de la double-page permettent de montrer la différence entre histoire et mémoire tout en soulignant leur parenté et leur interdépendance.

Document 1

Dans cet extrait des *Douze leçons sur l'histoire*, Antoine Prost souligne que l'histoire est une structuration raisonnée du temps, rendu ainsi intelligible ; elle s'oppose à la mémoire qui appartient au registre « plus tumultueux des émotions ».

Document 2

La prison militaire de Montluc créée en 1921 est une prison militaire utilisée par le régime de Vichy de 1940 à 1943, puis par l'occupant nazi de 1943 à août 1944. Lieu d'internement de près de 10 000 hommes, femmes et enfants durant l'occupation, et notamment des enfants d'Izieu, de Jean Moulin et de Marc Bloch, la prison de Montluc symbolise les politiques de répression allemandes dans la région de Lyon. Le Mémorial est créé en 2010.

Document 3

Pierre Nora est l'un des précurseurs des travaux sur la mémoire en France dans les années 1970. Les Lieux de mémoire, qu'il a dirigés, se présentent comme « un inventaire des lieux où la mémoire nationale s'est électivement incarnée et qui, par la volonté des hommes ou le travail des siècles, en sont restés comme ses plus éclatants symboles : fêtes,

emblèmes, monuments et commémorations, mais aussi éloges, archives, dictionnaires et musées ».

Document 4

La délégation aux célébrations nationales a été créée en 1974 par Maurice Druon, ministre de la Culture. La structure est modifiée en 1998 par la création d'un Haut comité des célébrations nationales, placé sous la tutelle du service interministériel des Archives de France. Le Haut comité est composé de personnalités représentatives des domaines historique, littéraire, artistique, scientifique et technique. Il est chargé de conseiller le ministre pour définir les objectifs et les orientations de la politique des célébrations nationales. Sa présidente actuelle est l'écrivain Danièle Sallenave.

Document 5

Cette photographie peut être analysée en parallèle avec les documents 1 et 3 dans la mesure où elle juxtapose les différents registres de l'histoire et de la mémoire évoqués par Prost et Nora. Le lieu représenté est le mémorial d'Omaha Beach, l'une des cinq plages du débarquement (6 juin 1944), à Colleville-sur-Mer. C'est celle où les Alliés perdirent le plus de troupes, ce qui lui a valu le surnom de « *bloody Omaha* ». Au centre de l'image, une colonne de forme triangulaire présente le nom des soldats tombés : c'est un lieu de recueillement, un lieu de mémoire collectif. Au premier plan, une infographie accompagnée d'un texte explique au visiteur les combats qui eurent lieu dans le contexte plus global du débarquement allié.

Document 6

À la fin des années 1990, la société française est traversée par de nombreux conflits et débats mémoriels. Dans cet article paru dans *Libération*, Gilles Manceron, spécialiste de la guerre d'Algérie, rappelle que l'historien ne saurait être érigé en juge quelles que soient les injonctions venues de la société, malade de ses oubliés et de ses ignorances.

Corrigé des questions

1. Le travail de l'historien est de « construire un objet scientifique », c'est-à-dire de mettre en œuvre une approche méthodologique pour produire un savoir

universel. Pour autant, il s'agit d'un savoir relatif, valable à un moment donné mais toujours susceptible d'être mis en cause par une recherche ultérieure. L'histoire implique une approche critique mais non une posture morale. L'historien tend à la neutralité et doit refuser les injonctions venues de la société.

2. La mémoire peut être individuelle ou collective. La mémoire individuelle est construite par les souvenirs, les oubliés, les recréations de chaque individu. Elle est par nature subjective. La mémoire collective est l'ensemble des événements dont une société décide de se souvenir collectivement. Dans les deux cas, il s'agit d'une construction, faite d'exagérations, d'occultations, volontaires ou non, et parfois de culpabilité.

3. Les mémoriaux et les commémorations nationales visent à rappeler à la mémoire nationale les moments, lieux ou personnages clés de l'histoire du pays. Il peut s'agir de rappeler des lieux tragiques, comme la prison de Montluc, ou plus glorieux, comme la plage d'Omaha-Beach à Colleville-sur-Mer, mais d'intégrer aussi les « événements dont on n'a lieu ni de se réjouir ni de se vanter » (doc. 4) au nom d'un « devoir de mémoire ».

4. L'histoire relève du registre de la raison. Elle met en œuvre une approche scientifique et critique pour construire un récit du passé, toujours susceptible d'être complété ou infirmé. La mémoire, qu'elle soit individuelle ou collective, résulte d'une représentation sélective des événements du passé, qu'il s'agisse des souvenirs d'un individu ou des choix faits par un État de commémorer un événement ou une personnalité à un moment donné.

INTRO 2 – Les notions de crimes contre l'humanité et de génocide et le contexte de leur élaboration

p. 154-155

Dès août 1945, les Alliés s'accordent sur la mise en place d'un tribunal militaire international pour juger les criminels nazis. Le statut du tribunal de Nuremberg précise le cadre juridique des poursuites en élaborant un nouveau concept juridique, le crime contre l'humanité. De manière concomitante, le « génocide », terme élaboré par le juriste R. Lemkin en 1944, fait son entrée dans le registre des nouveaux crimes. Depuis cette période, la clarification juridique de ces notions s'est précisée.

Document 1

Le quotidien *Résistance* est un organe de presse clandestin créé en 1942. Son fondateur, le résistant Marcel Renet, dit Jacques Destrée (1905-1979), déporté politique à Buchenwald, en reprend la tête après la guerre avant de le transformer en un nouveau quotidien, *Le matin*. À la une du 2 octobre 1946, le verdict du procès de Nuremberg accompagné d'une photo des prévenus. On pourra étudier la mise en page, la titraille, le vocabulaire utilisé.

Document 2

Le 8 août 1945, la charte de Londres, signée par les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et la France, fixe le statut du tribunal militaire de Nuremberg ainsi que les chefs d'accusation. Le tribunal juge vingt-deux des plus hauts dignitaires du régime encore en vie, pour conjuration contre la paix, crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La notion de crime contre l'humanité est une innovation juridique qui vise des crimes spécifiques. Le procès, symbole d'une justice internationale en train de naître, est une entreprise inédite, qui mobilise du 14 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946 des centaines de magistrats, de témoins, d'interprètes et d'experts. Il poursuit plusieurs objectifs : punir mais aussi rendre publique, dans le contexte de la dénazification en cours, la criminalité des nazis.

Le verdict complet du procès

- H. Göring, second d'Hitler, chef de la Luftwaffe
Peine de mort (se suicide)
- J. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères –
Peine de mort
- W. Keitel, chef d'état-major de la Wehrmacht
Peine de mort
- A. Jodl, chef des opérations de la Wehrmacht
Peine de mort
- W. Frick, ministre de l'Intérieur – Peine de mort
- A. Seyss-Inquart, gouverneur d'Autriche,
commissaire du Reich aux Pays-Bas
Peine de mort
- A. Rosenberg, théoricien nazi et commissaire
du Reich pour les territoires occupés de l'Est
Peine de mort
- E. Kaltenbrunner, chef de l'office de sécurité
suprême du Reich – Peine de mort
- H. Frank gouverneur de la Pologne – Peine de mort
- F. Sauckel, chargé de la réquisition de la main
d'œuvre dans les territoires occupés
Peine de mort
- M. Bormann, chef de la Chancellerie du Parti nazi et
secrétaire particulier de Hitler (par contumace) –
Peine de mort
- J. Streicher, directeur du journal *Der Stürmer*,
gauleiter de Franconie – Peine de mort
- E. Raeder, commandant en chef de la marine
Détention perpétuelle (libéré pour raison de santé
en 1955)
- W. Funk, ministre de l'Économie – Détention
perpétuelle (libéré pour raison de santé en 1957)
- R. Hess, adjoint d'Hitler, jugé irresponsable
Détention perpétuelle (suicidé en 1987)
- A. Speer, ministre de l'Armement et des munitions
Vingt ans de prison
- B. von Schirach, chef des Jeunesses hitlériennes
Vingt ans de prison

- C. von Neurath, ministre des Affaires étrangères, puis protecteur de Bohême Moravie (libéré en 1954)
- K. Dönitz, chef de la marine, successeur d'Hitler
Dix ans de prison, meurt en 1980
- H. Schacht, Président de la Reichsbank et ministre de l'Économie - Acquitté
- F. von Papen, Chancelier du Reich avant Hitler, ambassadeur - Acquitté
- H. Fritzsche, chef de la propagande radiophonique du Reich - Acquitté

Document 3

Dans les années 1930, le juriste juif polonais Raphaël Lemkin (1900-1959) consacre ses travaux à l'élaboration d'un droit international humanitaire. Il se réfugie aux États-Unis en 1941 mais la quasi-totalité de sa famille disparaît en Pologne. C'est dans son ouvrage *Le Régime de l'Axe dans l'Europe occupée*, publié en 1944, qu'il forge le terme de « génocide », utilisé pour la première fois au procès de Nuremberg. Il est ensuite défini lors de la première session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 11 décembre 1946 comme « *un déni du droit à la vie des groupes humains* », que ces « *groupes raciaux, religieux, politiques et autres, aient été détruits entièrement ou en partie* » (résolution 96). Le génocide entre ainsi dans la catégorie des crimes contre l'humanité.

Document 4

Raphaël Lemkin est l'un des principaux artisans de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, laquelle est la première reconnaissance juridique de ce crime.

Document 5

L'imprescriptibilité s'applique à des crimes dont le jugement immédiat est empêché. Il s'agit notamment des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. L'imprescriptibilité permet d'éviter que les crimes les plus graves et les plus difficiles à juger restent impunis. La Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 26 novembre 1968, est entrée en vigueur le 11 novembre 1970 et 55 États y sont parties.

Document 6

Entrée en vigueur en 2002, la Cour pénale internationale (CPI) est la première juridiction pénale interna-

tionale permanente. Elle est compétente pour juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le crime de génocide et le crime d'agression. Sa compétence peut s'exercer lorsque le crime a été commis par le ressortissant d'un État partie ou qu'il a été commis sur le territoire d'un État partie ou d'un État qui a accepté sa compétence. La possibilité de voir juger par la CPI un ressortissant d'un État non partie a suscité l'hostilité des États-Unis qui n'ont pas ratifié la CPI. La compétence de la Cour s'exerce de façon subsidiaire, c'est-à-dire lorsque les États ne peuvent pas ou ne veulent pas poursuivre les suspects.

Corrigé des questions

1. Les deux notions sont nées dans le contexte de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la découverte des atrocités nazies. La décision de juger les dignitaires nazis a été prise par les Alliés lors de l'Accord de Londres signé le 8 août 1945. La notion juridique de crime contre l'humanité est utilisée pour la première fois lors du procès de Nuremberg. La notion de génocide naît quant à elle sous la plume du juriste juif polonais Raphaël Lemkin (1900-1959).
2. Les crimes de guerre désignent toute forme de mauvais traitements commis contre des soldats et des civils, ou des pillages et dévastations sans motif, dans un contexte de guerre. Les crimes contre l'humanité n'ont pas forcément lieu dans une situation de guerre. Ils désignent des crimes (déportation, esclavage, torture, mise à mort) planifiés par des États contre un groupe.
3. L'imprescriptibilité permet de poursuivre les auteurs de crimes sans limite de temps.
4. Crée en 2002, la Cour pénale internationale (CPI) est un tribunal international permanent, qui siège à La Haye, et est chargé de juger les auteurs de crime contre l'humanité et de crime de génocide. Cependant, plusieurs pays dont les États-Unis n'ont pas ratifié ses statuts.
5.
 - 1944 : Lemkin forge la notion de génocide.
 - 1945 : Le tribunal de Nuremberg établit le crime contre l'humanité.
 - 1948 : Convention pour la répression du crime de génocide (ONU).
 - 1968 : Convention sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité (ONU).
 - 2002 : Cour pénale internationale (ONU).

Axe 1. Histoire et mémoire des conflits

Manuel p. 158-173

L'axe 1, « Histoire et mémoires des conflits », vise à montrer comment les conflits et leur histoire s'inscrivent dans les mémoires des populations au travers de deux exemples : les débats historiographiques autour de la question des origines de la Première Guerre mondiale (jalon 1) et les mémoires et l'histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie (jalon 2). Les deux conflits, qui ont fait l'objet d'une multitude de travaux historiques, ont alimenté de nombreux débats dont les enjeux sont à la fois politiques et mémoriels.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages

Sur les origines de la Première Guerre mondiale

- **C. Clark**, *Les Somnambules : Été 1914 : Comment l'Europe a marché vers la guerre*, Flammarion, 2013.
- **J. Droz**, *Les Causes de la Première Guerre mondiale*, essai d'historiographie, Le Seuil, 1973.
- **F. Fisher**, *Les Buts de guerre de l'Allemagne impériale*, Trévise, 1970.
- **J. Isaac**, *Un débat historique. Le problème des origines de la guerre*, Rieder, 1933.
- **G. Krumeich**, *Le Feu aux poudres. Qui a déclenché la guerre en 1914 ?* Belin, 2014.
- **A. Prost et J. Winter**, *Penser la Grande Guerre*, Le Seuil, 2004.
- **P. Renouvin**, *Les Origines immédiates de la guerre*, 1925.

Mémoire et histoire de la guerre d'Algérie

- **R. Branche**, *La Guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?* Le Seuil, 2005.
- **J.-L. Einaudi**, *La Bataille de Paris : 17 octobre 1961*, Le Seuil, 1991.
- **M. Harbi, B. Stora** (dir.), *La guerre d'Algérie : 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Robert Laffont, 2004.
- **G. Manceron, H. Remaoun**, *D'une rive à l'autre : la guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Syros, 1993.
- **G. Pervillé**, « La guerre d'Algérie cinquante ans après : le temps de la mémoire, de la justice, ou de l'histoire ? », *Historiens et géographes*, n° 388, 2004, p. 237-246.
- **P. Rotman, B. Tavernier**, *La Guerre sans nom : les appelés d'Algérie : 1954-1962*, Le Seuil, 1992.
- **B. Stora**, *La Gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1992.
- **P. Vidal-Naquet**, *L'Affaire Audin*, Les Éditions de Minuit, 1958.
- **P. Vidal-Naquet**, *La Torture dans la République*, Les Éditions de Minuit, 1972.

► Filmographie

- **G. Pontecorvo**, *La Bataille d'Alger*, 1966.
- **R. Vautier**, *Avoir vingt ans dans les Aurès*, 1971.
- **P. Schoendoerffer**, *Le Crabe-tambour*, 1977.
- **B. Tavernier et P. Rotman**, *La Guerre sans nom*, 1992.
- **A. Tasma**, *Nuit noire 17 octobre 1961*, 2005.
- **R. Bouchareb**, *Hors-la-loi*, 2010.

► Sitographie

- Site de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale : www.centenaire.org/fr
- L'historiographie française de la Grande Guerre, dans « Apocalypse, 10 destins » (dossier pédagogique) du réseau Canopé : www.reseau-canope.fr/apocalypse-10destins/fr/dossiers-pedagogiques/point-historiographique.html

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 158-159

Le premier document de la double-page est une caricature allégorique, réalisée en 1914 en Grande-Bretagne, d'une carte de l'Europe dans laquelle les pays sont représentés par des animaux qui semblent vouloir se jeter les uns sur les autres. La carte fait également apparaître les flottes de différents pays en Méditerranée, en mer du Nord, dans la mer Noire et dans l'océan Atlantique. À la veille de la guerre, de nombreuses cartes humoristiques sont produites sur le modèle de celle-ci. Elles révèlent la situation de paix armée qui prévaut alors entre les futurs belligérants.

Le second document est une photographie du mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie inauguré en 2002 par Jacques Chirac. Le cadrage permet de montrer les différents éléments du monument : trois afficheurs électriques verticaux enchâssés dans trois colonnes sur lesquelles défilent respectivement les informations suivantes : sur la première colonne, les noms des 23 000 soldats et harkis morts pour la France en Afrique du Nord ; sur la deuxième colonne, des messages rappelant la période de la guerre d'Algérie et le souvenir de tous ceux qui ont disparu après le cessez-le-feu ; sur la troisième colonne, les visiteurs peuvent faire défiler le nom d'un soldat au moyen d'une borne interactive. L'inscription suivante est gravée sur le sol : « À la mémoire des combattants morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, et à celle de tous les membres des forces supplétives, tués après le cessez-le-feu en Algérie, dont beaucoup n'ont pas été identifiés. »

REPÈRES

p. 160-161

La carte 1 permet de rappeler l'engrenage des alliances qui amène aux mobilisations successives et aux déclarations de guerre. Cet engrenage, et ses différentes étapes, sont l'un des objets de débat des historiens. Face au bilan effroyable du conflit, chaque belligérant tente de se dédouaner de la responsabilité de la marche à la guerre.

La carte 2 est l'occasion de montrer la diffusion de l'insurrection FLN à tout le pays après 1954 et le quadrillage du territoire par l'armée française. Le bilan est révélateur d'une guerre asymétrique avec un très lourd tribut payé par les civils, notamment du côté algérien.

Corrigé des questions

1. L'engrenage des alliances désigne le processus de déclenchement de la Première Guerre mondiale. L'ultimatum de l'Autriche à la Serbie déclenche les mobilisations en chaîne des différents pays européens engagés pour les uns dans l'Entente, pour les autres dans l'Alliance.

La lourdeur du bilan humain s'explique à la fois par la durée du conflit, le mode d'affrontement et par un usage massif de l'artillerie lourde.

2. Toute l'Algérie est touchée par le conflit, aussi bien les villes que les campagnes.

La guerre d'Algérie est une guerre asymétrique qui met aux prises l'armée française, régulière, usant d'armes conventionnelles, et le FLN, mouvement indépendantiste qui utilise plutôt la technique de la guérilla (attaques surprise, attentats). Les civils métropolitains sont touchés mais beaucoup moins que les civils algériens qui paient un lourd tribut. Les harkis ont quant à eux été massacrés sur ordre des nouvelles autorités algériennes après la signature du cessez-le-feu.

JALON 1 – Un débat historique et ses implications politiques : les causes de la Première Guerre mondiale

p. 162-163

Alors que le monde vient de commémorer le centenaire de la Grande Guerre, les débats historiographiques concernant les origines du conflit ont perdu de leur intensité. Ils ont pourtant occupé une place centrale dans les travaux des historiens jusque dans les années 1960, révélant des enjeux politiques derrière les questions historiques.

Document 1

Le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, règle le sort de l'Allemagne sans qu'elle ait pu en discuter : son territoire est amputé, coupé en deux par le corridor de Dantzig ; ses colonies sont confiées en mandat à la France et à la Grande-Bretagne ; son armée est réduite à 100 000 hommes. Rendue responsable de la guerre, elle doit payer de lourdes réparations.

La peinture anonyme représente la signature du traité par le représentant allemand devant les délégués réunis à Versailles, dont Clemenceau, debout. A l'arrière-plan, dans un espace figurant les jardins de Versailles et la silhouette du château, des figures fantomatiques rappellent la longue histoire des relations conflictuelles entre Français et Allemands.

Document 2

Membre du comité scientifique des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'historien Nicolas Offenstadt propose une synthèse de l'histoire de la Grande Guerre et s'arrête notamment sur les « origines » et les « responsabilités ». (http://expositions.bnf.fr/guerre14/arret/03_4.htm)

Document 3

Si le traité de Versailles est signé le 28 juin 1919, les clauses en sont connues depuis le début du mois de mai. Les deux journaux présentés ici s'en font l'écho.

Le Petit Journal (1863-1944) est un quotidien parisien à l'audience nationale qui paraît de 1863 à 1944. Son tirage après la Première Guerre mondiale s'établit à 400 000 exemplaires.

Simplicissimus est un hebdomadaire satirique allemand, créé à Munich en 1896 par Albert Langen. Le peintre, dessinateur et écrivain Thomas Theodor Heine, auteur de l'illustration, en devient le directeur en 1909. Cette image, par la violence de son message, témoigne du sentiment d'injustice largement partagé par les Allemands à propos du traité de Versailles.

Document 4

Jean-Jacques Becker a consacré la plus grande partie de ses recherches à l'étude de la Première Guerre mondiale. Il propose ici un bilan de l'évolution de l'historiographie de la guerre. Il souligne dans cet extrait le glissement vers une histoire « vue d'en bas », celle des peuples et des sentiments nationaux.

Document 5

Cet article du *Monde* daté du 15 janvier 2014, à l'orée des commémorations du centenaire de la guerre, fait le point sur les nouveaux travaux historiques ayant rouvert le débat sur les origines de la guerre et la question des responsabilités.

Corrigé des questions

1. Le traité de Versailles établit la responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement de la guerre. Le Reich wilhelmien est présenté comme l'agresseur. Dans la presse française et allemande, le traité de Versailles ne rencontre évidemment pas le même écho.

Le Petit Journal présente à la une de son supplément illustré du 13 juillet 1919 une illustration revancharde, en couleur, montrant Germania assise et vaincue, signant le traité face à une Marianne debout et victorieuse. La légende « *À ton tour, Germania* » et l'image du dessus, en noir et blanc, sont un rappel de la signature de l'humiliant traité de Francfort par la France en 1871, à l'issue duquel l'Alsace et la Lorraine avaient été perdues.

Le célèbre dessin en couleur de Heine publié dans l'hebdomadaire satirique allemand *Simplicissimus* le 3 juin 1919, illustre plutôt l'idée du Diktat. Il représente au premier plan, de dos, un homme aux mains liées et torse nu, qui s'apprête à passer sous la lame de la guillotine dressée devant lui. Trois hommes en noir se tiennent face à lui : à gauche de profil, W. Wilson, président des États-Unis, au centre, G. Clemenceau, président du conseil français, prêt à actionner la guillotine et à droite, L. George, Premier ministre britannique.

2. Le débat porte sur la question des « responsabilités » dans le déclenchement de la guerre. L'enjeu est à la fois historique et moral – qui est à l'origine

de la grande hécatombe ? – mais aussi politique – qui paiera les réparations ? En France, Pierre Renouvin, historien et ancien combattant, publie dès 1925 un ouvrage consacré aux *Causes de la Première Guerre mondiale*, dans lequel il souligne la responsabilité des Empires centraux et dédouane la France. Dans le même temps, en Allemagne, les historiens remettent en cause le traité de Versailles en minorant les « buts de guerre allemands ». Dans les années 1930, les thèses pacifistes et marxistes gagnent en audience. Les premières défendent une vision plus équilibrée des origines du conflit, les secondes soulignent la responsabilité collective des puissances européennes impérialistes. Le débat est relancé en Allemagne dans les années 1960 par l'historien Fritz Fischer qui remet en cause toute l'historiographie allemande en démontrant la responsabilité de son pays dans l'engrenage de 1914. À partir des années 1960, les historiens privilégient une approche moins politique. L'histoire des mentalités fait comprendre « la place qui doit être accordée aux sentiments nationaux dans le déclenchement de la guerre ».

Dans l'immédiat après-guerre, les historiens tendent à légitimer les revendications politiques de leur État. Les historiens français veulent justifier la lourdeur des réparations tandis que les historiens allemands ont l'objectif inverse. Le premier historien allemand, Fritz Fischer, à défier la version officielle publie sa thèse en 1961, à une date où la question a perdu son caractère politique. À partir des années 1960, la construction européenne et le rapprochement franco-allemand favorisent une vision plus apaisée de la question.

3. Comme l'écrit Jean-Jacques Becker, « l'historiographie des responsabilités continue d'exister [...] et va buter dans l'incompréhensible » (doc. 4). À l'occasion des commémorations liées au centenaire de la Grande Guerre, le débat est relancé par un historien australien, Ch. Clark, et un professeur de sciences politiques allemand, H. Münker, qui invitent à repenser la responsabilité des différents belligérants.

Bilan

Au lendemain de l'armistice, la question des causes du conflit est éminemment politique. L'ampleur de l'hécatombe, lénormité des reconstructions imposent de désigner un responsable qui devra payer. Le traité de Versailles établit la culpabilité allemande, légitimant ainsi le paiement de lourdes réparations. Durant toutes les années 1920, les débats qui opposent historiens français et allemands se focalisent sur la « responsabilité allemande » que les différents travaux visent à corroborer ou à infirmer. Durant les années 1930, les thèses marxistes invitent à élargir le débat dans une critique plus large de l'impérialisme des puissances européennes. Après 1945, l'impact de la Seconde Guerre mondiale est tel que la question perd son caractère politique et devient un enjeu historique secondaire. Parallèlement, les champs de la recherche se déplacent vers d'autres objets. Pour

autant, les publications récentes montrent que le débat n'est pas clos et intéresse toujours les historiens qui aiment faire un parallèle entre la situation actuelle et celle qui prévalait en 1914.

BAC – APPROFONDISSEMENT

Fritz Fischer affirme que l'idée d'une guerre inévitable et nécessaire pour assurer l'avenir de l'Allemagne et la survie de son allié l'Autriche-Hongrie s'était répandue, au début de 1914, dans les cercles dirigeants et les milieux économiques influents. Il remet ainsi en cause la thèse du « mensonge de la culpabilité allemande » (*Kriegsschuldlüge*) défendue jusqu'alors par la communauté historienne outre-Rhin.

L'ouvrage de Christopher Clark, *Les Somnambules*, (Flammarion, 2013) offre une nouvelle lecture des équilibres dans la querelle des responsabilités, mettant l'accent sur celles des Russes, des Serbes et des Français et minimisant celles des Allemands et des Autrichiens.

JALON 2 – Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie

p. 164-165

La guerre d'Algérie a laissé de nombreuses plaies ouvertes dans la société française. Face à la politique d'occultation de l'État, ses différents acteurs sont rejettés dans l'oubli et le silence. Leurs mémoires émergent progressivement dans le débat public.

Document 1

Benjamin Stora est l'un des principaux historiens contemporains de la guerre d'Algérie mais aussi de ses mémoires et de leur impact dans les sociétés contemporaines, tant en France qu'en Algérie. Il a notamment publié *La guerre des mémoires : la France face à son passé colonial* (entretiens avec T. Leclerc), Éditions de l'Aube, 2007 et *Les Guerres sans fin, un historien entre la France et l'Algérie*, Paris, Stock, 2008.

Document 2

Guy Pervillé, historien spécialiste de l'Algérie coloniale, propose ici une généalogie des historiens ayant travaillé sur l'Algérie coloniale et sur le conflit. Seule la dernière génération, la sixième, est déconnectée de l'événement dans la mesure où elle n'en a pas d'expérience personnelle.

Document 3

Dans *Avoir 20 ans dans les Aurès*, René Vautier transpose sa propre expérience et s'inspire de centaines d'heures d'entretiens avec des appelés. Dans la première partie du film, on suit un commando mené par un ancien para d'Indochine qui essuie quelques escarmouches ; dans la seconde, on suit le destin

d'un membre du groupe. Vautier mêle à son récit des plans documentaires, des témoignages et des discours de l'époque retransmis à la radio. Ce film sorti 10 ans après la signature d'Évian est l'une des rares fictions de l'époque à décrire l'engrenage psychologique qui mène à la folie guerrière.

Un portrait de Vautier paru dans *Le Monde* à l'occasion de sa mort en janvier 2015 : T. Sotinel, « Mort de René Vautier, cinéaste combattant », *Le Monde*, 4 janvier 2015.

Document 4

Dans la région de Grenoble, Bertrand Tavernier et Patrick Rotman ont rencontré une quarantaine de combattants de la guerre d'Algérie, tous appelés du contingent. Chacun raconte son expérience et ses souvenirs : la vie quotidienne, l'éloignement, les tortures, la mort frappant des deux côtés et puis le retour en France, la vie après. De cette matière, les deux auteurs font un documentaire et un ouvrage, qui portent le même titre, *Une guerre sans nom*, en référence au fait que les autorités françaises refusent encore de nommer la guerre (la reconnaissance a lieu en 1999, voir doc. 1 p. 166).

Document 5

Le dessin de Plantu paru dans *Le Monde* du 3 mai 2011, à l'occasion de la sortie des mémoires du général Aussaresses, peut être rapproché de l'affiche du film de Vautier (doc. 3) : on y retrouve la même construction avec, à l'arrière-plan, le corps accroché par les bras d'un homme supplicié. Le dessin y ajoute une gégène. Au premier plan, le général Aussaresses est représenté agenouillé sur un prie-Dieu, en pleine rédaction de ses mémoires (« confessions »).

Corrigé des questions

1. Les groupes porteurs de la mémoire de la guerre d'Algérie sont nombreux : soldats du contingent, officiers de l'armée française, harkis, membres de l'OAS, membres du FLN et ralliés, « pieds noirs », mais aussi la deuxième génération, les descendants de ces différents acteurs.

2. Comme l'écrit B. Stora, « les groupes porteurs d'une mémoire enfouie se sont longtemps réfugiés dans le non-dit ». Le silence a prévalu d'autant que « la France répugne à découvrir ses blessures », parmi lesquelles l'usage de la torture par l'armée et les exactions contre les civils.

3. Les premiers travaux d'historiens sur la guerre d'Algérie sont contemporains du conflit. Ils émanent parfois d'historiens militants comme Pierre Vidal-Naquet qui dénonce l'usage de la torture par l'armée. La caractéristique de la 6^e génération est qu'elle n'a pas connu la guerre, ni comme acteur ni comme spectateur.

4. Le cinéma dès les années 1970 et la télévision dans les années 1990 brisent le silence qui pèse sur la guerre

d'Algérie : des films militants, comme celui de René Vautier qui présente *Avoir 20 ans dans les Aurès* au festival de Cannes en 1972. En 1993, la diffusion à la télévision du documentaire *La Guerre sans nom* de Patrick Rotman et Bertrand Tavernier marque les esprits. Pour la première fois, un média de masse diffuse le témoignage des anciens appelés en Algérie. Dans les années 2000, la question de la torture est relancée par la sortie des mémoires d'un ancien officier de l'armée française, le général Aussaresses, qui justifie l'usage de la torture par les militaires durant le conflit.

Bilan

Les historiens de l'Algérie commencent à construire un récit de la guerre avant même la fin du conflit. Dans les années qui suivent, leurs travaux visent aussi à rendre audibles les différents acteurs de la guerre dont les mémoires demandent reconnaissance et réparation. Le cinéma dès les années 1970 et la télévision, 20 ans plus tard, s'en font l'écho.

BAC – PRÉPARER UN EXPOSÉ

Entre 1954 et 1982, les Français produisent 14 films sur la guerre d'Algérie :

- des films pendant le conflit mais la majorité après 1962 ;
- des évocations directes ou indirectes ;
- des films engagés.

JALON 2 (Suite) – Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie p. 166-167

La politique de reconnaissance officielle des pouvoirs publics a favorisé une intégration progressive des différents groupes mémoriels sans pour autant éteindre tous les conflits.

Document 1

La loi du 18 octobre 1999, dont l'objet est de remplacer, dans certains textes, l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », par l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc » qualifie officiellement de « guerre » et de « combats », ce que l'État ne considérait jusqu'alors que comme des « événements » ou des « opérations ». Symboliquement, la portée de cette nouvelle qualification est sans doute importante. Nombreux étaient les anciens combattants d'Algérie qui attendaient depuis longtemps que la France reconnaîsse enfin qu'ils avaient participé à une vraie guerre.

Document 2

La répression ou le « massacre » du 17 octobre 1961 a longtemps été occulté par l'État. Alors que des dizaines de milliers d'Algériens manifestent pacifiquement

contre le couvre-feu qui les vise depuis le 5 octobre, la répression organisée par le préfet de police de la Seine, Maurice Papon, fait entre 150 et 200 victimes. Certains corps sont retrouvés dans la Seine. Deux historiens britanniques, Jim House et Neil MacMaster, ont même parlé de la répression d'État la plus violente qu'ait jamais provoquée une manifestation de rue en Europe occidentale dans l'histoire contemporaine. La censure de la presse puis la volonté d'oubli judiciaire manifeste, après de nombreux non-lieux, ont rendu possible l'occultation du crime. Didier Daeninckx en littérature et Jean-Luc Einaudi en histoire sont les premiers à sortir l'événement de l'oubli. Le procès de Maurice Papon (1997-1998) a contribué à ouvrir le dossier du 17 octobre 1961 et à le faire surgir dans l'espace médiatique. À l'occasion du procès, Jean-Luc Einaudi publie une tribune dans *Le Monde*, où il emploie le terme de «massacre» à propos du 17 octobre.

Document 3

Le mémorial du quai Branly à Paris, inauguré en décembre 2002 par Jacques Chirac, est le premier mémorial national dédié aux victimes de la guerre d'Algérie en France. De nombreux monuments et mémoriaux ont été édifiés notamment dans le sud du pays, où la communauté des pieds-noirs s'est installée lors du retour d'Algérie. Il s'agit néanmoins de monuments « catégoriels », souvent financés par des associations et dédiés aux combattants ou aux harkis, et qui n'ont pas de caractère officiel.

Document 4

Cette photographie a été prise à Nice le 6 décembre 2012, jour du vote par l'Assemblée nationale de la loi faisant du 19 mars la « journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie ». Elle témoigne des conflits mémoriels qui subsistent sur la question. En effet, pour ses opposants, cette date ne constitue pas la fin des tueries et de nombreuses victimes ont été tuées après la signature du cessez-le-feu du 19 mars, parmi lesquelles de nombreux harkis « abandonnés » par la France et des pieds-noirs.

Document 5

L'Affaire Audin, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Pierre Vidal Naquet, empoisonne la république depuis juin 1957, date de la « disparition » de ce jeune mathématicien assistant à la faculté des sciences d'Alger, membre du Parti communiste, après son arrestation par les parachutistes du 1^{er} R.C.P. L'armée fit longtemps croire à une évasion alors que le jeune militant mourut sous la torture. Sa veuve, Josette Audin, disparue en 2019, s'est battue toute sa vie pour que soit reconnu le crime d'État. Elle a interpellé les présidents successifs sur la question. Après François Hollande qui a remis en cause la thèse officielle de l'évasion, Emmanuel Macron reconnaît les faits de torture et le crime en 2018.

Corrigé des questions

1. La loi votée en 1999 apparaît comme un tournant car elle constitue la première reconnaissance officielle par la France de l'état de guerre en Algérie entre 1954 et 1962. Cela implique pour les soldats du contingent qui y furent envoyés et pour les harkis qui servirent dans l'armée française un statut d'ancien combattant.

2. Le « devoir de mémoire » affirmé par Jacques Chirac s'exprime à plusieurs niveaux. En 2001, à l'occasion du 40^e anniversaire de la manifestation du 17 octobre 1961, le maire de Paris dévoile, sur le quai Saint-Michel, une plaque à la mémoire des victimes de la répression dont beaucoup, jetées dans la Seine, se noyèrent. L'année suivante, le Président Chirac inaugure le mémorial national à la guerre d'Algérie qui vise à commémorer toutes les victimes de la guerre d'Algérie : soldats du contingent, harkis enrôlés dans l'armée française, civils car « aucun ne doit être oublié ». En 2018, Emmanuel Macron fait un pas supplémentaire dans la reconnaissance d'un crime d'Etat perpétré par l'armée française : la mort sous la torture de Maurice Audin.

3. Pour autant, la mémoire de la guerre d'Algérie n'est pas totalement pacifiée. Elle bute notamment sur le choix d'une date pour commémorer le conflit. Le choix du 19 mars, date du cessez-le-feu, par le président Hollande, a été fermement combattu par les associations d'anciens « pieds noirs » et de harkis pour lesquels cette date est une insulte à la mémoire des victimes mortes après le 19 mars 1962. C'est ce que montre cette photographie de manifestants prise le 6 décembre 2012 à Nice qui arborent des affichettes avec le nombre de victimes et le nom de certaines d'entre-elles.

Bilan

Depuis le début des années 2000, les pouvoirs publics français ont progressivement intégré le conflit algérien dans la mémoire nationale. Cette intégration passe d'abord par la reconnaissance officielle par l'Etat de la situation de guerre en Algérie entre 1954 et 1962, étape essentielle dans la mesure où elle donne un statut à tous les « anciens combattants » en Afrique du Nord. En 2002, l'inauguration du premier mémorial national englobant soldats, supplétifs et civils, vise à rapprocher toutes les victimes et met fin au silence officiel (« cette guerre dont on ne parlait pas, et qui a laissé de profonds stigmates dans notre mémoire nationale », J. Chirac). Depuis cette date, l'Etat multiplie les actes symboliques. En 2018, Emmanuel Macron reconnaît la responsabilité de l'Etat dans la mort de Maurice Audin.

BAC – S'ENTRAÎNER À L'ORAL

On peut organiser la présentation en suivant le plan suivant :

- présentation d'ensemble du monument, de son lieu d'installation et de son concepteur ;

- analyse des différents éléments constituant le monument : les bornes, les messages, les inscriptions au sol, etc.

TRAVAILLER AUTREMENT

Histoire et mémoire des conflits p. 172

Comprendre un discours politique

Cette allocution de Jacques Chirac prend place dans le cadre d'une nouvelle politique mémorielle voulue par le chef d'Etat et symbolisée par l'inauguration du Mémorial national de la guerre d'Algérie à Paris en 2002. Prononcé devant le Parlement israélien, ce discours témoigne de la volonté de réconciliation mémorielle qui s'exprime dorénavant des deux côtés de la Méditerranée.

Pour autant, il convient de souligner qu'en Algérie de nombreuses réalités historiques restent occultées.

Écouter un podcast

- Stanislas Jeannesson, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Nantes, explique pourquoi, cent ans après les faits, on continue de revenir sur les événements qui ont conduit à la Première Guerre mondiale, à s'interroger sur les responsabilités des uns et des autres, à poser les mêmes questions pour, bien souvent, apporter les mêmes réponses.

- Dans l'émission *La Fabrique de l'histoire* sur France Culture, Emmanuel Laurentin revient avec ses invités sur les usages politiques de la mémoire de la guerre de libération nationale en Algérie et souligne la volonté de réappropriation mémorielle qui s'exprime dans la population algérienne d'aujourd'hui.

Comprendre une controverse

- Le cessez-le feu du 19 mars 1962 : une difficile sortie du conflit.
- Une date contestée par différents groupes dans la société française.
- Une commémoration difficile.

Rédiger le compte rendu d'un documentaire

- Le sujet : Ce film, qui a reçu le César du meilleur documentaire revient, 50 ans après, sur le massacre du 17 octobre 1961.
- Le genre : documentaire.
- La forme : témoignages et archives inédites.
- Thèmes abordés : histoire et mémoire, passé et présent, manipulation de l'opinion publique par l'Etat, verrouillage de l'information...

Axe 2. Histoire, mémoire et justice

Manuel p. 174-187

L'axe 2 vise à étudier le rôle que jouent la connaissance historique et la justice dans les modalités de reconstruction des sociétés et des États après des conflits majeurs. Il s'intéresse à la manière dont la justice se saisit des génocides et crimes de masse à l'échelle locale, avec le jalon 1 consacré aux gacaca mises en place au Rwanda à partir de 2005, et à l'échelle internationale, avec le jalon 2 et l'exemple du TPIY pour juger les crimes de masse commis dans les Balkans à partir de 1992.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages et articles

Le génocide au Rwanda et les tribunaux gacaca

- **H. Dumas**, *Le Génocide au village*, Seuil, 2014.
- **H. Dumas**, « Histoire, justice et réconciliation : les juridictions gacaca au Rwanda », *Mouvements*, 2008/1 (n° 53), p. 110-117.
- **V. Rosoux, M. Aggée Shyaka**, « Le cas des gacaca au Rwanda. Jusqu'où négocier la réconciliation ? », *Négociations*, vol. 9, n° 1, 2008, pp. 29-40.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

- **M. Bessone**, « Le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie : la justice en vue de la paix ? », *Le Philosophoire*, 2005/1 (n° 24), p. 51-74.
- **P. Hazan**, *La Justice face à la guerre. De Nuremberg à La Haye*, Stock, 2000.

► Filmographie

Le génocide au Rwanda et les tribunaux gacaca

- **Aghion**, *Mon voisin, mon tueur*, Gacaca production, 2009.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

- **H.-C. Schmid**, *La Révélation*, 2010.

► Sitographie

Le génocide au Rwanda et les tribunaux gacaca

- « Rwanda, état des recherches, Violence de masse et Résistance » sur le site de Sciences-Po : www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/rwanda-etat-des-recherches.html
- Le TPIR : <https://unictr.irmct.org/fr>

Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

- Le TPIY : <https://www.icty.org>
- Les juridictions internationales : <http://www.justice.gouv.fr/europe-et-international-10045/la-justice-internationale-10046/>

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 174-175

Document 1

Sur cette photographie prise à Kigali en 2004, on voit une affiche produite par le gouvernement rwandais pour assurer la promotion des gacaca. Le slogan souligne l'importance de ces juridictions traditionnelles pour faire surgir la vérité sur le génocide de 1994. La citation de Paul Kagame qui l'accompagne montre l'importance donné à l'aveu dans les procédures judi-

ciaires. Ils sont la condition nécessaire à la réconciliation nationale voulue par le pouvoir.

Document 2

Ce document montre une affiche, apposée en 2002 sur un mur de la ville de Sarajevo, émanant du département d'État américain chargé des Affaires étrangères. Elle fait apparaître les portraits de deux criminels recherchés par le TPIY : Ratko Mladic et Radovan Karadzic, respectivement premier président de la République serbe de Bosnie en 1992, surnommé

le « boucher des Balkans », et commandant en chef de l'armée de la république serbe de Bosnie pendant la guerre de Bosnie entre 1992 et 1995. Les deux hommes, recherchés pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, sont alors en fuite et une récompense importante (5 millions de \$) est promise pour leur capture.

REPÈRES

p. 176-177

La carte 1 permet de rappeler les principaux jalons du génocide perpétré au Rwanda contre la minorité tutsie. Les massacres ont touché l'ensemble du territoire, ce qui témoigne d'une forte implication d'une grande partie de la population hutue.

La carte 2 présente les modalités des guerres qui éclatent dans les Balkans à partir de 1992 : conflits sécessionnistes, guerres civiles, massacres, épuration ethnique et exil de nombreux réfugiés.

Corrigé des questions

1. Le génocide débute au lendemain de l'attentat qui a coûté la vie du président Habyarimana. Les massacres, qui commencent à Kigali, touchent rapidement l'ensemble du pays, d'autant plus facilement que les Occidentaux et les troupes de l'ONU quittent le pays. Les régions les plus touchées se situent autour de la capitale et dans le sud, dans la région de Butare. Cela s'explique en partie par le fait que les troupes du Front patriotique rwandais (FPR) progressent sur le territoire à partir du nord. Il faut attendre la prise de Kigali et de Butare le 4 juillet pour que les massacres de Tutsis et de Hutus modérés prennent fin.

Un nombre très important de Hutus ont directement ou indirectement participé aux massacres, autour de 200 000 personnes. Le travail de la justice est donc considérable.

2. Les conflits des Balkans ont eu comme conséquence l'implosion de la Yougoslavie, la naissance de nouveaux États, sur des bases nationales, et des déplacements massifs de population : 700 000 Serbes, 400 000 Croates, plus de 300 000 Albanais. Au total, 2 millions de personnes ont quitté leur foyer sans espoir de retour.

Les conflits qui ont déchiré la région entre 1991 et 2008 sont des guerres qui opposent des milices aux armées régulières des États autoproclamés. Les civils en sont les premières cibles, comme lors du siège de plus de trois ans de Sarajevo, et les premières victimes.

JALON 1 – Les tribunaux gacaca face au génocide des Tutsis (1994-2012)

p. 178-179

Au Rwanda, en 100 jours, la minorité tutsie est victime d'un génocide qui fait plus de 800 000 victimes. Le nombre de participants direct ou indirects au génocide est évalué à 2 millions de personnes. Face à l'ampleur de l'œuvre de justice à mener, le gouvernement rwandais remet en usage des tribunaux traditionnels, les gacaca.

Document 1

Hélène Dumas, historienne, est spécialiste du génocide des Tutsis au Rwanda. C'est au cours de nombreux séjours au Rwanda qu'elle a pu observer le développement et le fonctionnement des tribunaux gacaca, cours de justices décentralisées qui ont pour mission de juger les personnes ayant participé au génocide.

Elle raconte son expérience de chercheuse ici : « Travail sur la catastrophe : une expérience de recherche sur le génocide des Tutsi au Rwanda », Huffpost, 27 octobre 2014.

Document 2

Cette photographie d'une gacaca permet d'en repérer les différents participants : le prévenu, au centre, est interrogé par le juge et ses assesseurs, assis devant une table. Le public, composé de victimes ou de familles de victimes, écoute les débats assis dans l'herbe.

Documents 3 et 4

Ces deux documents permettent de dresser le bilan des gacaca, closes en juin 2012 : importance du nombre de personnes jugées et condamnées (qui révèle l'ampleur du nombre de génocidaires) mais aussi critiques pesant sur les modalités de cette justice d'urgence, notamment en terme de respect des droits de la défense.

Corrigé des questions

1. Les procès se tiennent en plein air et sont menés par des juges non professionnels. Lors de séances hebdomadaires, plusieurs dossiers sont examinés. Les gacaca ont jugé deux millions de prévenus dont 86 % ont été reconnus coupables et 63 % coupables de meurtres, tortures, outrages ou violences physiques.

2. Les accusés sont encouragés à avouer et à raconter les circonstances des tueries auxquelles ils ont participé. Leurs aveux révèlent « l'intimité du massacre, la complexité des relations sociales et familiales engendrée par les stratégies de défense ou d'accusation des uns et des autres, la difficulté d'établir les

faits » (doc. 1) ; ils permettent de « reconstituer le déroulement des tueries » (doc. 4), de mettre au jour des charniers et aux victimes survivantes d'entendre dans quelles conditions sont morts leurs proches.

3. Les associations de droits de l'homme dressent un « bilan mitigé » de l'action des gacaca notamment dans le domaine des droits de la défense. Elles dénoncent aussi l'instrumentalisation politique de ces juridictions par le pouvoir en place et le président Kagame.

Bilan

Après le génocide de 1994 et face à l'ampleur des actions judiciaires à mener, le pouvoir rwandais met en place à partir de 2005 des juridictions traditionnelles, les gacaca. Entre 2005 et 2012, elles jugent deux millions de prévenus. Il s'agit d'une justice d'urgence, qui répond à la fois à la demande de réparation des survivants et des familles des victimes et, en proposant un « récit » commun du génocide, reconstruit les conditions d'un possible vivre ensemble.

BAC – PRÉPARER UN EXPOSÉ

Le TPIR

- Création : 1995 par le Conseil de sécurité de l'ONU.
- Siège : Arusha (Tanzanie).
- Mission : juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et sur les territoires d'États voisins entre le 1^{er} janvier 1994 et 31 décembre 1994. Les poursuites concernent des responsables politiques, militaires et des journalistes.
- Spécificité : premier tribunal international à rendre des jugements contre les personnes présumées responsables de génocide, à définir le viol en droit pénal international et à reconnaître le viol comme un moyen de perpétrer le génocide.
- Nombre de personnes mises en accusation : 93.
- Condamnations : 62.
- Acquittements : 14.

JALON 2 – Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1993)

p. 180-181

La création du TPIY, en pleine guerre des Balkans, montre la volonté de l'ONU de ne pas laisser impunis les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui y sont commis. Le Tribunal impose le principe que la résolution des conflits et le retour à la normale passent par le jugement des responsables.

Document 1

Cette chronologie permet de reconstituer les principaux jalons du TPIY : de sa création en 1993 à la

condamnation de Ratko Mladic en novembre 2017, 18 ans après le massacre de Srebrenica.

Document 2

Durant le printemps et l'été 1992, des rumeurs de massacres, de viols systématiques et de pratiques d'épuration ethnique défraient la chronique de la presse occidentale. Le 7 août 1992, le Daily Mirror fait sa une sur une photographie montrant des détenus bosniaques et croates dans un camp de prisonniers serbe. La guerre des Balkans est aussi une bataille d'images et de communication.

Document 3

La résolution 827 du Conseil de sécurité de l'ONU créa le TPIY. Premier tribunal pour crimes de guerre créé par les Nations unies, il est aussi le premier tribunal international à connaître de tels crimes depuis les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo. Fin 1992, l'ONU forme une commission d'experts chargée d'évaluer la situation sur le terrain. Elle confirme que des crimes de masse ont été commis dans les Balkans, lesquels constituent des infractions graves aux Conventions de Genève et au droit humanitaire international. Les conclusions de la commission d'expert amènent le Conseil de sécurité à créer un tribunal international chargé de juger les personnes présumées responsables de ces crimes.

Documents 4 et 5

Les procès de Radovan Karadžić (mars 2016) et Ratko Mladic (novembre 2017) marquent la fin des travaux du TPIY. Les deux hommes, longtemps en fuite et ayant bénéficié de l'appui des autorités serbes, sont finalement livrés au tribunal et doivent répondre de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crime de génocide. Ils sont les derniers condamnés d'une liste de 154 prévenus, responsables politiques et militaires serbes et croates pour l'essentiel, dont plus de la moitié ont été condamnés.

Le TPIY marque une étape importante dans la mise en place d'une cour de justice internationale permanente.

Document 6

Ce dessin de Chappatte paru dans le quotidien suisse *Le Temps* souligne les paradoxes de l'action de l'ONU, qui, face à la situation dans les Balkans, n'a d'autre réponse que la création d'un tribunal pénal international pour juger les auteurs de crimes qu'elle n'a pas pu arrêter.

Corrigé des questions

1. Le TPIY est créé en 1993, un an et demi après l'implosion de l'ex-Yougoslavie. Le siège de Sarajevo par les milices serbes est en place depuis avril 1992. Au

sein de l'UE, les opinions publiques sont alertées sur les déplacements de populations et les massacres de civils. Le 7 août 1992, le quotidien populaire britannique *Daily Mirror* fait sa une sur « l'image qui fait honte au monde » : on y voit des détenus civils, derrière des fils barbelés. Au centre, un prisonnier torse nu à la maigreur cadavérique se détache. En titre, « Belsen, 92 » et « L'horreur du nouvel Holocauste ». Le rapprochement établi par le journal entre cette image et celles des camps de concentration nazis vise à frapper le lecteur et à dénoncer les crimes contre l'humanité qui se déroulent au cœur de l'Europe.

Les missions du TPIY sont de « juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie » depuis le 1^{er} janvier 1991.

2. Les crimes poursuivis sont le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre qui englobent les crimes évoqués dans le doc. 1 (tueries massives, viols systématiques de femmes, nettoyage ethnique).

3. La cour a poursuivi 154 prévenus dont 55 % ont été condamnés. Pour la première fois, des responsables de crimes de guerre, parmi lesquels des chefs d'État ou de gouvernement et des officiers supérieurs, ont dû rendre compte de leurs actes devant un tribunal pénal international, démontrant ainsi que de tels crimes ne resteraient plus impunis.

4. Le dessin montre une salle de tribunal où est jugé l'État serbe, personnifié sous les traits d'un homme à la barre. Le juge, au premier plan, va l'interroger sur le génocide de Srebrenica, et c'est un casque bleu, témoin de la scène, qui s'effondre en pleurant et en demandant pardon.

L'ONU est à l'origine de la création du TPIY. Pour autant, en tant qu'organisation de maintien de la paix, elle s'est montrée impuissante à mettre fin aux conflits en ex-Yougoslavie. Pire, les casques bleus n'ont rien fait pour empêcher le génocide de Srebrenica. C'est ce paradoxe qu'illustre le dessin de Chapatte.

Bilan

Le TPIY constitue une étape essentielle dans la mise en place d'une justice internationale. Pour la première fois depuis le procès de Nuremberg (1945-1946), un tribunal pénal international est créé. Il a pour mission de poursuivre les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans les Balkans dans les années 1990. Depuis 1968, l'ONU a en effet adopté la Convention sur l'imprécisabilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ce qui rendent possibles les poursuites judiciaires sans limite de temps et d'espace.

BAC – PRÉPARER UN EXPOSÉ

Slobodan Praljak (1945-2017)

– Fonctions : ancien directeur de théâtre, ministre adjoint de la Défense de la Croatie durant la guerre

de Bosnie-Herzégovine (1992-1995), commandant des forces croates en Bosnie.

- Procès devant le TPIY pour crimes de guerre (2013).
- Verdict : vingt ans de prison pour crimes de guerre (condamnation confirmée en 2017).
- Suicide en plein tribunal (2017).

Rodovan Karadzic (né en 1945)

- Fonctions : ancien psychiatre, président de la République serbe de Bosnie (1992 à 1996).
- Procès devant le TPIY pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime de génocide (2008).
- Verdict : détention à perpétuité.

Goran Hadzic (1958-2016)

- Fonctions : président de la République serbe de Krajina durant la guerre de Croatie.
- Procès devant le TPIY pour crimes de guerre (2011).
- Libéré pour raison médicale (2016).

TRAVAILLER AUTREMENT

Histoire, mémoire et justice

p. 186

Analyser une photographie

Cette image permet de décrire le fonctionnement des gacaca :

- tribunaux en plein air ;
- justice traditionnelle devant la communauté villageoise ;
- différents plans :
 - 1^{er} plan : la communauté villageoise à laquelle appartiennent des victimes rescapées ou des familles de victimes ;
 - 2^e plan : l'accusé, en rose, s'adresse au public ;
 - arrière-plan : le tribunal (des juges non professionnels).

Commenter une citation

- Originalité de la politique de justice : l'appel à la justice traditionnelle avec la mise en place des gacaca.
- Singularité du génocide : un très grand nombre de génocidaires.
- Bilan : une œuvre de justice considérable.

Rédiger un compte rendu de film

- Réalisateur : Terry George.
- Date : 2005.
- Genre : fiction.
- Sujet : Durant le génocide rwandais, un ancien directeur d'hôtel sauve 1 268 personnes. Histoire prétendument fondée sur des faits réels mais des doutes planent. (voir : https://www.lemonde.fr/festival/article/2015/07/28/hotel-rwanda-le-bucher-d'une-vanite_4701583_4415198.html)

Analyser un texte

Carla del Ponte est nommée procureur du TPIY en août 1999. Elle le reste jusqu'en 2011.

À l'occasion de l'arrivée de Slobodan Milosevic au quartier pénitentiaire du tribunal à La Haye, le 29 juin 2001, elle fait cette déclaration dans laquelle elle se félicite de l'arrestation et de la mise en accusation l'ancien chef d'État serbe.

En septembre 2000, Milosevic est battu à l'élection présidentielle fédérale et son régime est renversé en octobre 2000. La justice serbe le somme de se rendre. Il est arrêté le 1^{er} avril 2001. Son procès, commencé en février 2002, le fait comparaître devant le TPIY pour crimes contre l'humanité.

Objet de travail conclusif – L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

Manuel p. 188-209

La conclusion a pour objectif de montrer les processus qui ont permis et permettent encore aujourd’hui d’inscrire le génocide des Juifs et des Tsiganes dans la mémoire collective. La singularité du génocide a progressivement émergé, grâce à l’œuvre de documentation, d’historicisation, de mémorialisation et de justice. La littérature et le cinéma témoignent également de la nécessité pour l’art de transmettre la mémoire des disparus.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages

- **H. Arendt**, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Gallimard/Folio, 1991 [1^{re} éd. 1963]
- **D. Chevalier**, *Musées et musées-mémoriaux urbains consacrés à la Shoah : mémoires douloreuses et ancrages géographiques. Les cas de Berlin, Budapest, Jérusalem, Los Angeles, Montréal, New York, Paris, Washington. Anthropologie sociale et ethnologie*. Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2012 : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00822009/document>
- **A. Dayan**, *Les Alphabets de la Shoah. Survivre. Témoigner. Écrire*, CNRS Éditions, 2007.
- **S. Lindeberg**, *Nuit et Brouillard. Un film dans l'histoire*, Odile Jacob, 2006.
- **A. Parrau**, *Écrire les camps*, éd. Belin, 1995.
- **V. Pratt**, *Nuremberg, les droits de l'homme, le cosmopolitisme : pour une philosophie du droit international*, Le Bord de l'eau, 2018.
- **S. Rollet**, *Une éthique du regard. Le cinéma face à la Catastrophe*, d'Alain Resnais à Rithy Panh, Hermann, 2011.
- **T. Segev**, *Le Septième Million. Les Israéliens et le Génocide*, Liana Lévi, 1993.
- **A. Wieviorka**, *Le procès Eichmann*, Bruxelles, Complexe, 1989.
- **A. Wieviorka**, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Plon, 1992.

► Filmographie

- **C. Lanzmann**, *Shoah*, 1985.
- **M. Prazan**, *Le Procès d'Adolf Eichmann*, 2011.
- **M. von Trotta**, *Hannah Arendt*, 2013.

► Sitographie

- Le mémorial de la Shoah : <http://www.memorialdelashoah.org>
- Le mémorial Yad Vashem : <https://www.yadvashem.org/fr.html>
- Le musée du mémorial de l'Holocauste des États-Unis : <https://www.ushmm.org/fr>
- L'encyclopédie multimédia de la Shoah : <https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/war-crimes-trials>
- Le génocide des Tsiganes par Henriette Asseo, *Les chemins de la connaissance*, 31 mars 2006, France Culture : www.franceculture.fr/emissions/les-nouveaux-chemins-de-la-connaissance/du-revisionnisme-au-negationnisme-44-la-maison-des

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 188-189

La confrontation des images permet d'établir les trois axes de la mémorialisatoin de la Shoah : commémorer pour transmettre, juger, raconter.

Document 1

La Salle des noms de Yad Vashem, conçue et dessinée par l'architecte Moshe Safdie et la dessinatrice Dorit Harel, a été édifiée en hommage aux victimes de la Shoah. Le hall circulaire central abrite l'ensemble de la collection des « Feuilles de témoignage », courtes biographies de chaque victime. Plus de deux millions de feuilles y sont conservées. Le plafond de la salle est constitué d'un cône de dix mètres de hauteur, orienté vers le ciel, sur les parois duquel sont exposés 600 photographies et fragments de feuilles de témoignages. Cette exposition représente une petite partie des six millions de victimes du génocide. À l'extrémité de la salle se trouve un écran en verre sur lequel sont projetées des feuilles de témoignage. De là, le visiteur peut accéder à un terminal informatique et effectuer des recherches dans la base de données centrale des noms des victimes.

Document 2

Cette photographie documente l'un des plus importants procès tenus contre un criminel nazi depuis 1946. Adolf Eichmann (voir bio p. 204), qui avait trouvé refuge en Argentine, est repéré puis kidnappé par les services secrets israéliens en 1960. Transféré en Israël, il est jugé à partir du 11 avril 1961. Couvert par la presse du monde entier, entièrement filmé, le procès dure dix semaines et voit défiler une centaine de témoins venus raconter la réalité de l'extermination des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

Le 15 décembre 1961, la peine de mort est prononcée contre Eichmann, lequel a comparu durant tout le procès dans une cage de verre pour le protéger des balles. Il écoute le verdict debout, entouré de deux policiers. Son avocat est également debout.

Le photographe donne à voir au spectateur l'ensemble de la scène, au moment crucial où Eichmann écoute le verdict qui le reconnaît coupable de crimes contre le peuple juif, crimes de génocide et crimes contre l'humanité et le condamne à la mort par pendaison.

Document 3

L'affiche de *Shoah* est construite à partir de deux plans superposés du film montrant l'arrivée d'un train en gare de Treblinka. Construit sur le modèle de Sobibor et Belzec, le camp d'extermination de Treblinka a l'apparence d'une gare de transit. Après la révolte des détenus, il est démantelé en 1943 et camouflé en ferme.

Cette image est caractéristique de la démarche de Lanzmann : il ne s'autorise aucune image d'archives

(d'autant qu'il n'en existe aucune de l'extermination à proprement parler) mais reconstitue les scènes qu'il fait raconter à ses témoins. Ainsi a-t-il mis en scène l'arrivée en gare d'un train à Treblinka, en se résitant sur les lieux décrits aujourd'hui disparus.

REPÈRES

p. 190-191

Ces cartes permettent de contextualiser dans le temps et l'espace le génocide des Juifs et des Tsiganes. Le plan d'Auschwitz est l'occasion de rappeler comment est organisée la mort industrielle dans les camps d'extermination à partir de 1942.

Documents 1 et 3

L'extermination des Juifs et des Tsiganes se fait selon plusieurs modalités : la concentration des populations dans des ghettos en Pologne, les tueries par balles par les Einsatzgruppen sur le front de l'Est au fur et à mesure de l'avancée de la Wehrmacht en territoire soviétique et à partir de 1942, l'extermination par le gaz dans des centres de mise à mort installés sur le territoire polonais.

Le nombre de morts est plus élevé à l'est qu'à l'ouest de l'Europe où la mise en œuvre de la déportation a été plus tardive. À l'Est, c'est la quasi-totalité des communautés juives qui ont disparu.

Document 4

Le camp d'Auschwitz est un camp mixte, à la fois camp de concentration et centre de mise à mort. Il fait partie des rares camps du complexe concentrationnaire nazi à peu près intact. Plus d'un million de victimes (juives et tsiganes) y périrent.

JALON 1 – Lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes

p. 192-193

Cette double-page vise à montrer pourquoi et comment émergent peu à peu les lieux de la mémoire de l'extermination des Juifs et des Tsiganes européens, malgré la volonté d'occultation des nazis.

Document 1

Les nazis ont tenté de faire disparaître les traces du génocide, en dynamitant les chambres à gaz, en éliminant les restes des centres de mise à mort, en détruisant parfois les cadavres des fosses pour les faire brûler. Aucune preuve matérielle ne doit subsister. Le premier camp à être liquidé est Chelmno, fin mars 1943. Après une reprise en juin-juillet 1944, ses installations sont incendiées en janvier 1945. Les camps de Treblinka, Sobibor et Belzec sont démantelés dans la deuxième moitié de l'année 1943. Dès le printemps 1944, les nazis procèdent à la destruction

des documents et des installations et décident d'évacuer par train les prisonniers vers des camps situés plus à l'ouest. Ils quittent le camp de Lublin-Majdanek dans la précipitation.

Document 2

À la fin de l'année 1944, Auschwitz est le seul camp d'extermination à fonctionner à plein rendement. Fin novembre, Himmler ordonne l'arrêt des opérations de gazage et le démantèlement des installations. Mais l'avancée de l'Armée rouge provoque là aussi une évacuation précipitée des lieux. Le 27 janvier, les nazis quittent le camp après avoir détruit les crématoires II et III et le crématoire V, puis ils incendent les entrepôts du « Kanada » de Birkenau.

Document 3

Le musée national d'Auschwitz-Birkenau a été créé en 1947 à l'initiative du Parlement polonais. Le site est par ailleurs classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979. Depuis 1959, le musée abrite une exposition pour chaque pays d'origine des victimes mortes à Auschwitz.

Document 4

Le camp de Sobibor ouvert en mars 1942 était divisé en deux parties : la section administrative comprenant les baraqués où étaient entreposés les biens volés aux victimes, la section d'extermination comprenant les sites de crémation. À l'origine, trois chambres à gaz utilisant du monoxyde de carbone produit par des moteurs diesel furent construites. Trois autres chambres à gaz furent ajoutées ensuite. Les opérations d'extermination commencèrent en avril 1942. Elles s'arrêtèrent à la suite de la révolte des prisonniers le 14 octobre 1943. Plus de 250 000 personnes furent exterminées à Sobibor. Les nazis détruisirent systématiquement toutes les installations de manière à ce que rien ne puisse donner une idée de ce à quoi ressemblaient le camp. Aujourd'hui, l'archéologie permet de mettre au jour les traces de fondation des bâtiments.

Document 5

Le mémorial du ghetto juif de Varsovie, érigé grâce aux contributions d'organisations juives, est inauguré en 1948 sur les lieux de la révolte du ghetto (19 avril-16 mai 1943). Il insiste sur l'image héroïque des combattants juifs figurés par un relief intitulé *Combat*, rejettant sur le côté la représentation de la souffrance et le martyr des femmes, des enfants et des vieillards sur le chemin de la mort.

L'agenouillement du chancelier Willy Brandt devant le monument lors de la première visite officielle d'un chef de gouvernement de RFA en Pologne marque un début de réconciliation entre les deux États. Ce geste est commémoré depuis 2000 par un mémorial situé à proximité.

Corrigé des questions

1. Les nazis ont tenté d'effacer les traces du génocide en détruisant les camps d'extermination, les chambres à gaz et en faisant rouvrir les fosses communes pour brûler les corps. La mission en est confiée à Paul Blobel, lequel forme le commando « 1005 ». L'archéologie permet de mettre au jour les restes de certains centres de mise à mort comme à Sobibor. Les anciens ghettos apparaissent aussi comme des lieux de mémoire du génocide. Beaucoup de Juifs y périrent.

2. Parmi les camps encore debout subsiste celui d'Auschwitz dans lequel a été construit un musée de l'extermination après la guerre. Plus d'un million de personnes y furent exterminées de 1942 jusqu'à fin de la guerre, alors même que les nazis savaient la guerre perdue et l'armée soviétique en approche. Le camp devient le symbole de toute l'extermination.

3. La mémoire du monde juif européen ou de sa disparition est transmise par ces lieux que l'on essaie de sauvegarder ou de reconstituer. À Auschwitz, le musée présente les restes des biens ayant appartenu aux déportés, lunettes, brosses, chaussures, écuilles et même jambes de bois. Ces vitrines témoignent de l'ampleur du crime, elles disent la mort de masse, industrielle. Des monuments sont également construits sur les lieux du martyr juif comme à Varsovie, à l'emplacement du ghetto, dont certains membres se révoltèrent en avril 1943, avant la liquidation totale.

Bilan

La mise à jour des lieux du génocide est essentielle à plusieurs égards. Elle rappelle la mémoire des 5 millions de Juifs et des 500 000 Tsiganes assassinés. Elle est un moyen de lutter contre les théories négationnistes qui, profitant de la disparition d'un grand nombre de traces matérielles, cherchent à nier la réalité du génocide.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

L'exemple de la Shoah témoigne des difficultés à faire émerger les lieux de mémoire des génocides. Crimes de masse, les génocides se caractérisent par l'énormité du nombre de victimes. Le processus de mémorialisation passe par la mise au jour des lieux des massacres, parfois volontairement occultés, et par un travail de documentation permettant de décrire les mécanismes qui ont rendu possible la mise à mort de millions d'individus.

JALON 1 (Suite) – La fonction des mémoriaux

p. 194-195

Les mémoriaux, créés rapidement après la fin du conflit, poursuivent plusieurs missions, parmi lesquelles commémorer, mais aussi documenter l'histoire de millions de destins individuels. Leur variété

et leur nombre témoignent de l'engloutissement de tout un monde.

Document 1

Le mémorial du Martyr juif, créé à Paris en 1953, rebaptisé mémorial de la Shoah, est le premier de ce genre. Il sert de modèle à ceux qui seront créés après. Au même moment, le mémorial Yad Vashem, fondé à l'instigation de l'État israélien, revendique la direction de la mémoire et de la commémoration de la Shoah. Il se fixe quatre missions : commémoration, documentation, recherche, éducation.

Document 2

L'idée de la création du musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis remonte à 1978. Il est à la fois un mémorial érigé en souvenir des millions de personnes assassinées pendant la Shoah et un institut de documentation et de recherche sur l'histoire de la Shoah. L'USHMM accueille chaque année deux millions de visiteurs. Il comprend trois éléments principaux : un musée-mémorial national, une fondation pour l'éducation et un comité de conscience.

Document 3

Le Yama Mémorial construit à Minsk en 1946 est le premier monument à présenter une inscription en yiddish évoquant le génocide des Juifs. En 2000, on a ajouté une sculpture en bronze intitulée « Le dernier chemin », créée par l'artiste biélorusse Leonid Levin et la sculptrice Elsa Pollak. Elle représente un groupe de vingt-sept Juifs descendant les escaliers qui mènent à la fosse. On distingue un violoniste, des enfants et une femme enceinte, qui représentent des personnages plus collectifs.

Document 4

L'inauguration tardive (2012) du mémorial aux Sintés et aux Roms déportés par les nazis illustre la place marginale du génocide des Tsiganes dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, la politique de ségrégation à l'encontre des Tsiganes allemands se transforme en politique d'extermination qui entraîne la disparition de 30 % des Tsiganes européens. Les Tsiganes, auxquels le régime hitlérien impute le caractère de « race hybride », intéressent aussi les scientifiques nazis qui cherchent à isoler le secret génétique de la race aryenne. Beaucoup sont transformés en « matériel humain ».

Document 5

2,152 millions de visiteurs venus du monde entier se sont rendus en 2018 à Auschwitz, soit 50 000 personnes de plus qu'en 2017, l'année record précédente. Cela ne va pas sans susciter un certain nombre de difficultés en termes de respect des lieux. Ce succès témoigne aussi de la mémorialisation de la Shoah.

Corrigé des questions

1. Les mémoriaux peuvent être d'initiative privée – comme le mémorial du Martyr juif à Paris – ou publique – comme Yad Vashem à Jérusalem, le mémorial de l'Holocauste à Washington, ou encore le mémorial aux Sintés et aux Roms à Berlin. Ils sont créés partout dans le monde, signe du caractère universel du crime, mais d'abord en Europe, lieu du génocide.

2. Les missions assignées à ces mémoriaux sont variables : dépôt d'archives, bibliothèque, lieu de recueillement et parfois les trois à la fois comme pour celui de Paris, le premier chronologiquement, qui va servir de modèle aux mémoriaux construits ensuite. Ces lieux documentent le génocide : vie dans les ghettos, conditions de la déportation et de l'extermination. D'autres mémoriaux ont une fonction uniquement commémorative. C'est le cas de celui aux Sintés et aux Roms à Berlin et du Yama Mémorial à Minsk en Biélorussie qui associe un mémorial – sous la forme d'un obélisque – et une sculpture en bronze inaugurée en 2000, visant à rappeler le martyr de cinq mille Juifs fusillés dans ce lieu.

3. Le génocide des Tsiganes a été reconnu officiellement de manière tardive par l'Allemagne – en 1982 par le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt. La décision de construire un mémorial est prise dix ans plus tard par l'Allemagne réunifiée. Le mémorial est inauguré par la chancelière Angela Merkel vingt ans plus tard, soit plus de soixante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

4. L'article dénonce la mise en place d'un tourisme de la Shoah qui fait entrer les lieux de mémoire du génocide dans les circuits des « tour-opérateurs ». Le tourisme de masse et les pratiques qui en découlent mettent à mal ces lieux de recueillement. Certaines photographies prises à Auschwitz ont contraint les autorités du mémorial à rappeler la conduite à tenir dans un tel lieu : « souvenez-vous que vous êtes sur un site où un million de personnes ont été tuées ».

Bilan

Le génocide des Juifs et des Tsiganes a concerné plusieurs pays européens. La disparition physique des lieux du massacre – ghettos, camps, fosses communes, chambres à gaz – n'a pas empêché la constitution de lieux de mémoire. Les mémoriaux participent de la mémorialisation du génocide. La commémoration des martyrs juif et tsigane, parce qu'ils touchent l'humanité, ne se limitent pas aux frontières de l'Europe. Trois lieux dominent aujourd'hui : le mémorial du Martyr juif à Paris, rebaptisé mémorial de la Shoah, le mémorial Yad Vashem à Jérusalem et le mémorial de l'Holocauste à Washington.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

L'intégration dans la mémoire collective du génocide des Juifs et des Tsiganes ne suit pas la même

chronologie. Les premiers mémoriaux rappelant le martyr juif sont érigés rapidement après la fin de la guerre. Ils témoignent d'une volonté de ne pas oublier, mais aussi de documenter la destruction des Juifs d'Europe.

Il faut attendre les années 1980 pour que le génocide Tsigane soit reconnu officiellement par l'Allemagne, ce qui témoigne d'un génocide longtemps oublié.

JALON 2 – Juger les crimes nazis après Nuremberg

p. 196-197

Après Nuremberg et les procès militaires dans les différentes zones d'occupation, l'œuvre de justice n'est pas close. De nombreux criminels restent en fuite et des subalternes, plus nombreux encore, échappent aux procès ou sont faiblement condamnés. Cette justice, parfois tardive, est néanmoins marquée par le procès d'Eichmann en Israël en 1961 qui voit, pour la première fois, un organisateur de la Shoah confronté aux rescapés.

Document 1

À partir de 1946, les forces d'occupation alliées en Allemagne organisent des procès dans leur zone et jugent de nombreux auteurs de crimes de guerre. Par la suite, leur mandat juridique s'élargit aux gardiens et commandants des camps de concentration. Les premières connaissances du système concentrationnaire viennent pour une large part des preuves et des témoignages oculaires recueillis lors de ces procès.

Document 2

Geneviève de Gaulle (1920-2002), nièce de Charles, entre dans la résistance en 1941. Arrêtée en juillet 1943, elle est déportée à Ravensbrück. Après sa libération en avril 1945, elle préside l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la résistance (Adir), pour que soit entretenue la mémoire des déportées politiques françaises. C'est à ce titre qu'elle assiste au procès de Hambourg.

(Pour une présentation de Geneviève Anthionoz de Gaulle : voir sur le site du CNRD, Panthéon 2015 : www.reseau-canope.fr/cnrd/axes/Pantheon2015/3).

Le procès de Ravensbrück à Hambourg est une série de sept procès pour crimes de guerre intentée contre les fonctionnaires du camp de concentration de Ravensbrück par l'armée britannique. Il s'agit d'un tribunal militaire. Le procès de Hambourg, auquel assiste Geneviève de Gaulle, en tant que présidente de l'Adir, fait comparaître 16 accusés, responsables et gardiens de Ravensbrück : Johann Schwarzhuber (Schultzhalflagerführer, chef du camp de détention préventive), Ludwig Ramdhor (chef de la police secrète du camp), Gustav Binder (chef du travail), Heinrich Peters (chef du camp d'hommes), Dorothea Binz (Oberaufseherin, surveillante), Margarete Mewes

(Aufseherin, surveillante du Bunker), Greta Bösel (Aufseherin, surveillante), Bugenia von Skene, Carmen Mory (Blockhova), Vera Salvequart (Blockhova du Jugendlager), Elizabeth Marschall (Oberschwester, infirmière en chef), le docteur Gerhard Schiedlausky, le docteur Percy Treite, Rolf Rosenthal (médecin), le docteur Martin Hellinger, et Adolf Winckelmann qui meurt au cours de l'instruction. Le verdict prononce onze condamnations à mort et quatre peines de prison.

Document 3

Le procès Eichmann fut historique, tant sur le plan médiatique que mémoriel. Il rappelle au monde que les criminels nazis sont susceptibles d'être poursuivis partout où ils ont trouvé refuge, au titre de l'imprescriptibilité du crime de génocide. Le procès a également une portée pédagogique essentielle puisque c'est le premier récit du génocide des Juifs, mené publiquement, face à l'un de ses organisateurs. Le procès Eichmann est filmé pour la postérité mais les images du procès ne sont pas retransmises car il n'existe pas de télévision en Israël à cette date. En revanche, les débats sont captés par la radio nationale, la Voix d'Israël, qui a obtenu le droit d'enregistrer la totalité de la procédure. C'est donc par le biais de la radio que les Israéliens s'informent de l'avancée d'un procès que Ben Gurion présente comme « un Nuremberg du peuple juif ».

Document 4

Le 19 octobre 1965, la pièce de Peter Weiss est créée dans quatorze théâtres de RFA et de RDA en même temps. Elle est également lue au même moment à la Royal Shakespeare Company à Londres. *L'Instruction* s'appuie sur des comptes rendus du procès de Francfort (novembre 1963) durant lequel furent jugés des employés subalternes du camp d'Auschwitz.

Cet événement conjoint entre les deux Allemagne montre la place occupée par la question de la culpabilité allemande dans la mentalité collective. En effet, comme beaucoup des procès tenus dans les années 1960 et 1970, le procès de Francfort fut critiqué parce que les prévenus, âgés, ou qui prétendaient avoir obéi aux ordres, furent condamnés à des peines légères

À ce jour, la République fédérale (en tant qu'ex-Allemagne de l'Ouest et dans son état actuel d'Allemagne réunifiée) a mené neuf cent vingt-cinq procès pour crimes nazis.

Corrigé des questions

- Après Nuremberg, les premiers procès sont organisés en Allemagne par les forces d'occupation britanniques, américaines, françaises et soviétiques dans leur zone d'occupation respective, puis, à partir de 1949, ce sont les justices nationales de RFA et de RDA qui sont en charge des poursuites contre les criminels nazis. Des procès sont aussi organisés

en Pologne. Eichmann et Barbie, qui avaient trouvé refuge en Amérique du Sud, sont retrouvés et jugés, pour le premier en Israël et le second en France.

2. Il s'agit de documenter et de juger la planification, l'organisation et la mise en œuvre du génocide. Ces procès s'appuient sur les quelques pièces matérielles qui ont pu être réunies, les témoignages des victimes. Les prévenus nient parfois leur identité (c'est le cas de Barbie dans un premier temps et de Demjanjuk).

3. Le procès Eichmann, en 1961, constitue un tournant majeur. D'abord parce qu'il assume une visée pédagogique (« donner une leçon d'histoire ») et à ce titre est filmé pour la postérité, initiant ainsi le thème de la transmission du génocide. Le procès est également le premier à donner une telle centralité aux témoins, lesquels sont la mémoire du génocide.

4. Dans la société et la mémoire collective allemandes, la Shoah occupe une place importante, place qui s'est encore accrue depuis les années 1960 et la deuxième série de procès d'Auschwitz. Ces procès ont eu un tel retentissement que le dramaturge Peter Weiss, s'appuyant sur les comptes rendus, les adapta pour le théâtre dans une pièce intitulée *L'instruction*.

5. Les difficultés liées à ces procès sont multiples : éloignement des faits, difficulté à réunir des preuves matérielles, incertitude sur l'identité des prévenus (comme dans le cas de John Demjanjuk).

Bilan

Les procès contre les criminels nazis poursuivent plusieurs objectifs :

- judiciaires : ils visent à poursuivre et punir ;
- historiques : ils permettent de documenter le génocide ;
- mémoriels : ils participent de l'œuvre de mémorialisation de la Shoah.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

– La jurisprudence de Nuremberg : le crime contre l'humanité et le crime de génocide sont imprescriptibles.

– Les anciens nazis sont poursuivis sans limite de temps ou d'espace, par différentes juridictions, au titre de cette jurisprudence. Ils participent de la mémorialisation du génocide.

– Les poursuites se heurtent à différentes difficultés : criminels en fuite dont beaucoup n'ont pas été retrouvés, poursuites tardives qui amènent à juger des vieillards, difficultés à prouver l'identité des prévenus.

JALON 3 – Le génocide dans la littérature

p. 198-199

La littérature témoigne de l'expérience concentrationnaire, de l'anéantissement et du traumatisme vécu par les descendants des victimes du génocide.

Document 1

La revue *Textes et documents pour la classe* a consacré son n° 968 au thème « Art et littérature de la Shoah » dont est extrait ce texte d'Anny Dayan-Rosenman, spécialiste du témoignage et du rôle des mémoires traumatiques dans la construction des identités collectives.

Document 2

Le Journal d'Anne Frank est l'un des textes les plus connus de la littérature de l'anéantissement. Anne écrit son journal de juin 1942 au 4 août 1944, jour de son arrestation. Son père, Otto Frank, survit à la déportation. Il revient à Amsterdam et décide de publier le journal de sa fille à partir des manuscrits épars qui lui ont été restitués par la famille qui les cachait, ce qui amène des décennies plus tard deux néo-nazis allemands à contester l'authenticité du journal, qui sera néanmoins prouvée.

Document 3

– Primo Levi est l'un des premiers rescapés d'Auschwitz à publier un récit de son expérience concentrationnaire dans *Si c'est un homme*, publié en 1947. Le texte, resté confidentiel à sa sortie, est redécouvert à l'occasion de la publication de *La Trêve* en 1963.

La Trêve est un roman dans lequel Levi raconte la période qui s'étend de janvier à octobre 1945, date de sa libération du camp d'Auschwitz par l'armée soviétique jusqu'à son retour chez lui, à Turin.

– Ceija Stojka, rescapée des camps d'Auschwitz, Ravensbrück et Bergen Belsen, commence à écrire en 1988. C'est en totale autodidacte qu'elle se lance dans un travail de mémoire poétique. À partir des années 1990, elle se met à peindre et à dessiner, alors qu'elle est, dans ce domaine également, totalement autodidacte.

Voir l'exposition que lui a consacrée la Maison Rouge en 2018 : <https://archives.lamaisonrouge.org/documents/mrDPfrCeijaStojka10206.pdf>

Document 4

Georges Peretz, dit Georges Pérec, est un écrivain français d'origine juive et polonaise par ses parents, Icek et Cyrla. Il passe son enfance à Paris. En 1940, son père meurt au combat. L'année suivante, sa mère l'envoie à Villard-de-Lans afin de le cacher, avant d'être déportée à Auschwitz où elle meurt en 1943. À Villard-de-Lans, Georges est baptisé et son nom « francisé » en Pérec. En 1945, il rentre à Paris pour y vivre avec sa tante.

Dans *W ou le souvenir d'enfance* (1975), Pérec imagine deux récits en parallèle.

Voir ce que l'auteur en disait sur le site de Gallimard : <http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/L-Imaginaire/W-ou-Le-souvenir-d-enfance>

Document 5

Maus est un récit autobiographique qui alterne deux époques : les années 1980, pendant lesquelles Art Spiegelman écrit *Maus*, et les années 1930-1940, reconstituées grâce au récit de son père, Vladek, rescapé de la Shoah. La mère de Spiegelman, également rescapée, s'est suicidée en 1968. Art Spiegelman entreprend « l'écriture » de la vie de son père par le dessin. Il le questionne sur les conditions de vie de l'avant-guerre, du ghetto et du camp d'extermination. Il témoigne également des relations difficiles qu'il entretient avec ce père au caractère ombrageux, de la mémoire de sa mère. *Maus* obtient un prix Pulitzer spécial en 1992.

Corrigé des questions

1. Pour Aharon Appelfeld, la littérature de la Shoah doit rendre compte de la singularité de chaque destin brisé, de chaque victime et « défaire le travail de masification opéré par les nazis ».

2. Anne Franck, Primo Levi et Ceija Stojka sont des victimes directes du génocide. Georges Perec et Art Spiegelman sont tous les deux des descendants de victimes.

3. Il existe une littérature testimoniale visant à dire ce que fut la déportation et l'extermination. Anne Franck, morte en déportation, a laissé un journal de son quotidien alors qu'elle vivait cachée avec sa famille à Amsterdam. Primo Levi, déporté à Auschwitz, est l'un des premiers survivants à publier un récit de déportation. Dans *La Trêve*, livre sorti en 1963, P. Levi raconte par exemple l'histoire du jeune Hurbinek, né et mort à Auschwitz. Ceija Stojka, déportée successivement à Auschwitz, Ravensbrück et Bergen Belsen, est la première femme rom rescapée des camps à témoigner sous la forme de courts textes ou de poèmes.

La littérature de la Shoah englobe aussi les récits des descendants. Perec, orphelin et enfant caché, raconte l'absence : « absence d'histoire », « je n'ai pas de souvenirs d'enfance ». Spiegelman, fils d'un Juif polonais rescapé du ghetto de Varsovie et d'Auschwitz, réfugié aux États-Unis après la guerre, entreprend quant à lui une fresque dessinée dans laquelle il raconte le destin de ses parents, sur un mode parfois ironique : « Et c'est là que mes ennuis ont commencé ».

Bilan

Quand Maurice Blanchot évoque « l'impossible récit idyllique d'avant Auschwitz », il exprime l'impossibilité de reprendre la littérature là où elle en était avant la guerre. L'extermination a totalement bouleversé le rapport aux « mots », à « l'emphase ». Les rescapés sont pris dans une injonction contradictoire : témoigner et raconter tout en ne disposant pas du vocabulaire nécessaire pour dire la réalité de la mort industrielle et du crime de masse. Les descendants des victimes portent en eux le traumatisme de la mort

de leurs proches, de la solitude, de l'exil et de l'impossible reconstruction. C'est ce dont ils cherchent à témoigner dans leurs œuvres.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

La Shoah, longtemps indistincte parmi les crimes nazis, est progressivement révélée par les souvenirs des rescapés qui témoignent d'une première forme de mise en récit du génocide. Cette littérature testimoniale voisine avec les écrits des descendants des victimes, qui portent en eux la mémoire du génocide, le deuil, l'absence. Ces textes connaissent un large succès critique et public et prennent des formes variées.

JALON 3 (Suite) – Le génocide au cinéma

p. 200-201

De très nombreux films évoquent la déportation et la Shoah. Ils donnent lieu à des débats esthétiques et moraux sur la question de la représentation d'un événement sans image.

Document 1

Le réalisateur Alain Resnais (1922-2014) réalise le premier documentaire de référence sur les camps nazis. Œuvre de commande à l'initiative de l'historien Henri Michel, le film, sorti en 1956, reçoit le prix Jean Vigo. C'est le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, organisme gouvernemental créé en 1951, qui est à l'origine de la commande du film. Jean Cayrol, écrivain, résistant, rescapé du camp de concentration de Mauthausen, en écrit le commentaire. Le film tire son titre du nom des déportés politiques voués à disparaître dans la nuit et le brouillard (*Nacht und Nebel*). Le film s'appuie sur des images d'archives et fait état des connaissances dix ans après la fin du conflit, d'où un certain nombre d'erreurs et d'omissions non intentionnelles.

Document 2

Cet article de Jacques Rivette, critique de cinéma avant de devenir un réalisateur de la Nouvelle Vague, paru dans les *Cahiers du cinéma* en juin 1961, est une critique assassine du film de Pontecorvo, *Kapo*, sorti en 1960. Le titre de l'article, « De l'abjection », résume à lui seul le propos de l'auteur et l'enjeu essentiel des films portant sur la Shoah : peut-on fictionnaliser et esthétiser l'extermination ? Peut-on faire du spectacle avec les camps ? Peut-on faire le choix du réalisme sans tomber dans le « grotesque » et le « dérisoire » ?

Document 3

La sortie du film *Shoah* de Claude Lanzmann (voir biographie p. 206) en 1985 constitue un tournant dans la représentation de l'événement au cinéma. Il résulte

d'un immense travail mené par le réalisateur à la fois sur le théâtre des tueries mais aussi pour retrouver les acteurs (victimes, témoins et bourreaux) partout où ils se trouvent. Lanzmann passe de nombreuses années sur le montage et réalise une œuvre unique, d'une durée totale de 9h30, qui plonge le spectateur dans ce que fut le processus d'extermination. Cet article de *Libération* paru à l'occasion de la mort du cinéaste rappelle aussi que Lanzmann entendait avoir réalisé l'œuvre ultime et indépassable sur le sujet et qu'il n'hésitait pas à s'en prendre violemment aux cinéastes qui, s'emparant du même sujet, avaient fait d'autres choix : ainsi critiqua-t-il avec virulence les films de Spielberg et de Benigni.

Document 4

La Vie est belle (1997) a connu un grand succès public lors de sa sortie et a valu à son réalisateur trois Oscars, un César et le Grand Prix du jury du festival de Cannes.

Roberto Benigni a choisi le registre de la comédie. À la question « pourquoi ? », il répond : « Mais parce que c'est une histoire dédramatisée, un film dédramatisé. Parce que la vie est belle, et que le germe de l'espoir se niche jusque dans l'horreur ; il y a quelque chose qui résiste à tout, à quelque destruction que ce soit. [...] Et l'on peut, après tout, faire rire sans blesser personne : il existe toute une tradition d'humour juif particulièrement téméraire à cet égard. » (R. Benigni et V. Cerami, *La Vie est belle*, Gallimard, « Folio », 1998).

Document 5

Le Fils de Saul, sorti en 2015, marque par son choix formel. Conscient des difficultés d'un tel exercice, son réalisateur veut dépasser le diktat lanzmannien de l'irreprésentabilité. Il choisit la fiction mais refuse la représentation réaliste, le pathétique au profit d'une vision volontairement parcellaire et d'un travail sur le son qui plonge le spectateur dans « l'usine à fabriquer des cadavres à la chaîne ».

Corrigé des questions

1. *Nuit et Brouillard* et *Shoah* sont des documentaires, alors que *Kapo*, *La Vie est belle* et *Le Fils de Saul* sont des œuvres de fiction. Leurs auteurs ont en commun de vouloir témoigner de l'extermination.

2. *Nuit et Brouillard* est un documentaire de commande. Il se présente comme « un réquisitoire contre l'univers concentrationnaire [...] qui gênera les mauvaises consciences » dont le critique Jacques Rivette salue le caractère radical : « la conscience lucide et quasi impersonnelle, qui ne peut accepter de comprendre et d'admettre » et qui rend le film difficile à regarder (ce dont témoigne l'avertissement sur l'affiche). Dans *Kapo* en revanche, Rivette dénonce une esthétisation des camps et une volonté de réalisme moralement intolérable. Le travelling avant et la

contre-plongée sur le corps de l'héroïne qui se suicide lui apparaissent comme une « abjection ».

3. Pour Lanzmann (voir citation p. 189), il y a une impossibilité de fictionnaliser et de représenter la Shoah. On ne peut inventer des images là où il n'y en a pas, on ne peut construire une « histoire » autour de l'extermination comme le font Spielberg dans *La Liste de Schindler* ou Roberto Benigni dans *La Vie est belle*. Le film de Lanzmann est une fresque de 9h30 constituée uniquement de témoignages de survivants mais aussi de bourreaux (filmés en caméra cachée), sans aucune image d'archives, sans commentaire. Ces récits croisés, ainsi que des images filmées sur les lieux de l'extermination, visent à reconstituer l'immensité du crime que le spectateur vit dans « [sa] tête, [son] cœur, [sa] chair ».

4. Roberto Benigni choisit le mode de la fable et de la comédie pour mettre en scène un père et son jeune fils déportés dans un camp d'extermination. C'est un film qui personnalise la Shoah en décidant de suivre le destin de deux héros de fiction. Laszlo Nemes fait un tout autre choix. Lui aussi met en scène un personnage de fiction, un membre d'un Sonderkommando, qui cherche à enterrer le corps de son fils plutôt que le brûler dans un four crématoire. Il fait le choix de la caméra subjective (le spectateur est le héros, il voit par ses yeux et entend par ses oreilles) mais refuse toute reconstitution puisque le cadre – le camp, les chambres à gaz, les crématoires – est volontairement laissé dans le flou. Le seul réalisme passe par le son.

Bilan

Un grand nombre de films ont été réalisés autour de la Shoah. La question qui se pose aux cinéastes est celle de la « représentation », de la « mise en scène » d'un crime inédit par son ampleur et ses modalités. Quasiment aucune image de l'extermination n'est parvenue jusqu'à nous. En fictionnalisant la Shoah, les cinéastes prennent le risque de l'euphémisation, et de rendre acceptable et regardable ce qui ne saurait l'être, ce que la formule de Lanzmann résume : « l'impossible représentation de la Shoah ».

BAC – REMOBLISER LES NOTIONS

Après les images projetées aux procès de Nuremberg, *Nuit et Brouillard* est le premier documentaire important réalisé sur le système concentrationnaire nazi. S'appuyant sur les connaissances de l'époque, il décrit et dénonce la barbarie des camps sans pour autant les distinguer. Trente ans plus tard, le film de Lanzmann porte la même visée pédagogique : construire le récit total et définitif de la Shoah. Film choc, il est envoyé dans tous les établissements scolaires. D'autres réalisateurs font le choix de la fiction. Certains films connaissent d'immenses succès (*La Liste de Schindler*, *La Vie est belle*), d'autres adoptent des partis formels radicaux (*Le Fils de Saul*). Tous

témoignent néanmoins de l'intégration de la Shoah dans la mémoire collective.

TRAVAILLER AUTREMENT

p. 208

Analyser une photographie

Cette image peut être reliée au doc. 4, p. 193, qui explique comment l'archéologie peut dévoiler les traces enfouies des centres de mise à mort détruits par les nazis. On peut également s'appuyer sur la lecture de l'article suivant : « Des fouilles archéologiques racontent le quotidien du camp de concentration du Struthof », *Le Point*, 1^{er} novembre 2018.

Analyser une photographie

L'analyse de cette photographie peut être complétée par le doc. 5 p. 195, qui dénonce les excès du tourisme mondial de la Shoah.

Commenter une citation

Cette phrase du président du Bundestag (Allemagne), prononcée à l'occasion de l'inauguration du mémorial aux Sintés et aux Roms à Berlin, le 24 octobre 2012 (voir doc. 4, p. 195), souligne que le processus de mémorialisation du génocide n'est pas achevé. En témoigne la reconnaissance tardive du génocide des Roms. Au-delà du travail des historiens et des écrivains, l'érection d'un mémorial participe de l'intégration de l'événement dans la conscience collective.

Analyser un article

Cet article montre comment des communautés virtuelles cherchent à faire revivre le monde yiddish englouti lors du génocide. Le site consacré au ghetto de Vilnius, présenté comme un « monument digital », en constitue un bon exemple.



Méthode – Spécialité

Manuel p. 210-211

COMPRENDRE UNE CONTROVERSE ET ORGANISER UN DÉBAT

p. 210

Entraînement – Présentez les éléments de la controverse opposant cinéastes et critiques sur la question de la représentation de la Shoah au cinéma et organsez un débat.

Éléments de la controverse

- Posés par Jacques Rivette et Claude Lanzmann : la Shoah est irreprésentable, toute tentative d'en recréer des images est moralement inacceptable. Il faut déconstruire le mécanisme sans chercher à l'expliquer ni à le romancer.
- Posés par Spielberg et Begnini : la fiction rend l'accès à cette histoire plus « facile » et plus large, elle l'intègre à la mémoire collective en suscitant émotion et compassion

Éléments du débat

- Peut-on fictionaliser la Shoah ? En faire un sujet de « spectacle » et de divertissement ?
- Peut-on chercher à représenter de façon réaliste le processus d'extermination ?
- Certains registres formels sont-ils plus moralement acceptables que d'autres ?

PRENDRE LA PAROLE DANS LE CADRE D'UN ORAL, D'UN EXPOSÉ OU D'UN DÉBAT

p. 211

Entraînement – Présentez et expliquez à l'oral les critiques liées à l'émergence d'un tourisme mondial de la Shoah.

Définir le sujet

La mondialisation a favorisé une explosion des flux touristiques mondiaux. Le tourisme culturel et historique se développe. Les circuits touristiques intègrent dorénavant les lieux de mémoire de la Shoah.

Problématique

Comment concilier massification touristique et pédagogie dans les lieux de mémoire de l'extermination ? L'histoire et la mémoire de la Shoah sont parties intégrantes de la mémoire collective. De nombreux musées et mémoriaux ont été édifiés dans le but de transmettre cette mémoire. Ils connaissent un vif succès. Dans le même temps, on constate de plus en plus de pratiques peu respectueuses des lieux (selfies devant l'entrée d'Auschwitz, pratique sportive au sein du mémorial aux Juifs assassinés d'Europe à Berlin).

Ex. : Auschwitz a reçu 2,152 millions de visiteurs venus du monde entier en 2018 et le site du musée a dû rappeler aux visiteurs le nécessaire respect du lieu où plus d'un million de personnes ont été exterminées.

Ces pratiques sont vivement dénoncées par les institutions elles-mêmes mais aussi par un artiste comme Shahak Shapira, lequel, en les replaçant dans leur contexte, en révèle toute l'obscurité.

Sujet Bac – Épreuve finale

Manuel p. 212-215

DISSERTATION

Sujet blanc – Histoire et mémoires des conflits

À partir de l'exemple de la Première Guerre mondiale et de la guerre d'Algérie, montrez comment les conflits et leur histoire s'inscrivent dans les mémoires des populations.

L'histoire est au centre d'enjeux politiques et mémoires. L'exemple des responsabilités des Etats dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale et celui des mémoires de la guerre d'Algérie le montrent.

Pour expliquer le déclenchement de la Grande Guerre, le débat historique, doublé d'un enjeu politique, s'est longtemps centré sur la question de la responsabilité et donc de la culpabilité. Après 1945, les recherches historiques se déplacent vers de nouveaux objets. La polémique est aujourd'hui close même si des ouvrages continuent d'être publiés pour reprendre les éléments d'un débat devenu purement historique.

L'exemple de la guerre d'Algérie montre la manière dont histoire et mémoires s'articulent. La volonté d'occultation du conflit par l'État n'a pu empêcher la résurgence des mémoires enfouies qui demandent reconnaissance ou réparation. Face à ces mémoires parfois contradictoires et conflictuelles, le travail des historiens permet d'établir des faits vérifiables. Ces évolutions engagent les pouvoirs publics à entamer une politique de reconnaissance des multiples mémoires du conflit.

ÉTUDE CRITIQUE DE DOCUMENT(S)

Sujet blanc – Histoire, justice et mémoire

Documents 3 et 4 p. 197

Présentez les documents. Que montrent-ils du rôle de la justice dans la transmission de l'histoire et de la mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes ?

• Le document 3 est l'extrait d'un article de l'historienne Annette Wieviorka, intitulé « La mémoire de

la Shoah », paru dans les *Cahiers français* en 2001. Elle revient sur le tournant qu'a constitué le procès Eichmann, ordonnateur de la déportation des Juifs européens, qui eut lieu à Jérusalem en 1961.

Le procès Eichmann c'est :

- une leçon d'histoire ;
- une pédagogie pour transmettre la mémoire du génocide (procès filmé et couvert par des centaines de journalistes) ;
- une scénographie du procès organisée autour de la déposition des témoins.

• Le **document 4** est une photographie de la représentation de la pièce de Peter Weiss, le 23 octobre 1965, à Stuttgart, de *L'Instruction*, adaptation pour le théâtre du procès de Francfort qui jugea de 1963 à 1965 des membres subalternes du camp d'Auschwitz.

Le théâtre s'empare du 2^e procès d'Auschwitz :

- un procès historique (photos des vrais prévenus projetées sur le mur du fond du plateau) ;
- une mise en scène du procès : sur la scène, les accusés et leur numéro, le juge, l'avocat et le greffier : les acteurs d'une pièce qui interroge la culpabilité allemande (verdict clément) ;
- l'art pour transmettre l'histoire du génocide.

• Plan de la réponse

I. La poursuite des criminels nazis après Nuremberg

- Procès Eichmann (1961)
- Procès de Francfort (1963-1965)

II. Des procès pour l'histoire

- Procès Eichmann : premier récit public et collectif, par les victimes et devant leur bourreau, de ce que fut le génocide.
- Procès Francfort : la clémence des verdicts prononcés fait grand bruit et réveille la culpabilité allemande.

III. Des procès pour la mémoire

- Le film du procès permet de garder vivante la mémoire des millions de victimes du génocide.
- Les artistes s'engagent dans le débat historique, ils interrogent la place de Shoah dans la mémoire collective allemande. Les procès de Francfort en sont l'occasion pour Peter Weiss.

ANALYSE DU THÈME 4

par Christian Hottin,
conservateur du patrimoine

Christian Hottin est archiviste paléographe, diplômé de l'EPHE (IV^e section) et de l'Institut national du patrimoine, également conservateur en chef du patrimoine (Archives) et directeur des études de l'Institut national du patrimoine (INP). Il a travaillé auparavant aux Archives nationales du monde du travail (Roubaix) et au ministère de la Culture comme chef de la mission du patrimoine ethnologique. Il est membre associé du Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (LAHIC), équipe du IIAC (UMR 8177).



BIBLIOGRAPHIE

- *Le Tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine* (dir. avec Claudio Voisenat), Paris, Éditions de la FMSH, 2016.
- *In situ, « Au regard des métiers du patrimoine »* (dir. avec Marie-Cécile Bouju), n° 30, 2^e semestre 2016, 356 p. En ligne : <https://journals.openedition.org/insitu/13530>
- *Les Sorbonne. Figures de l'architecture universitaire à Paris*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, 365 p. (collection « Locus solus », n° 3).
- *Culture et recherche, « Patrimoines, enjeux contemporains de la recherche »* (dir. avec P. Liévaux), n° 133, été 2016, 96 p.
- *Le Patrimoine. Pourquoi ? Comment ? Jusqu'où ?* (avec Y. Potin), Paris, La documentation française, 2014, 64 p. (« La documentation photographique », n° 8099).
- *Culture et recherche, « Archives et enjeux de société »* (dir. avec Y. Potin et A. Sablon du Corail), n° 129, hiver 2013-2014, 83 p.
- *Culture et recherche, « Les nouveaux terrains de l'ethnologie »* (dir. avec N. Barbe et M. Chauliac), n° 127, automne 2012, 71 p.
- *Des hommes, des lieux, des archives. Pour une autre pratique de l'archivistique*, Paris, CNRS et MCC, 2009, 178 p. (coll. « les carnets du LAHIC », n° 4). En ligne : <https://www.iiac.cnrs.fr/article826.html>
- *Quand la Sorbonne était peinte. Étude sur le patrimoine peint et sculpté des établissements d'enseignement supérieur parisiens*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, 304 p.

PROGRAMME DU THÈME 4

Introduction

- La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine : de la transmission entre individus à l'héritage au profit de l'humanité.
- Le « patrimoine mondial » de l'Unesco : une construction des États et de la communauté internationale, de plus en plus diversifiée mais spatialement concentrée.

Axe 1 – Usages sociaux et politiques du patrimoine

JALONS

- Réaménager la mémoire. Les usages de Versailles de l'empire à nos jours.
- Conflits de patrimoine. Les frises du Parthénon depuis le XIX^e siècle.

Axe 2 – Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences

JALONS

- Urbanisation, développement économique et préservation du patrimoine. Paris entre

protection et nouvel urbanisme...

- La destruction, la protection et la restauration du patrimoine, enjeu géopolitique. La question patrimoniale au Mali.
- Le tourisme culturel, entre valorisation et protection. Venise, entre valorisation touristique et protection du patrimoine.

Objet de travail conclusif – La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection.

JALONS

- La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique.
- La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.
- Le patrimoine, facteur de rayonnement culturel de la France dans le monde et objet d'action diplomatique (un exemple du patrimoine immatériel : le repas gastronomique des Français).

Les enjeux géopolitiques attachés à l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine

Introduction

Le patrimoine est une forme fondamentalement politique de relation au passé, que ce soit pour définir le sien ou capter celui des autres.

La désignation des biens patrimoniaux, leur étude et leurs tribulations accompagnent ici deux siècles de bouleversements géopolitiques, de la Révolution française au terrorisme dans le monde globalisé, en passant par l'élosion, l'apogée et le déclin des puissances coloniales et les convulsions des deux guerres mondiales.

Fondée en 2012 à Göteborg, l'Association of Critical Heritage Studies tient son congrès tous les deux ans dans une ville différente : en 2014 en Australie, en 2016 au Canada, en 2018 en Chine et en 2020 au Royaume-Uni. Forte de plusieurs centaines de membres de toutes les nationalités et de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, elle offre des possibilités de travaux collectifs des chercheurs qui ont en commun d'explorer – avec les outils du droit, de l'économie, de la sociologie, de l'histoire, de la géographie, des sciences politiques, de l'ethnologie ou de l'anthropologie – la notion de patrimoine dans toutes ses configurations possibles, intimes, familiales, communautaires, nationales ou internationales.

Toute tentative de réflexion sur la question patrimoniale doit aujourd'hui débuter par ce constat : il ne s'agit plus seulement d'étudier des artefacts avec les ressources de l'histoire, de l'histoire de l'art ou de l'archéologie (les trois disciplines qui, avec leurs sciences auxiliaires, concourent à fonder l'authenticité d'un bien, critère cardinal de la valeur patrimoniale), il ne suffit pas non plus d'inscrire ces objets dans une histoire institutionnelle nationale qui confondrait les étapes de structuration des politiques avec l'élargissement continu des possibles patrimoniaux (du

monument vers l'ensemble, de l'ancien vers le contemporain, du matériel vers l'immatériel, pour reprendre à grands traits quelques-unes des caractéristiques de cette transformation, synthétisées, entre autres, par Nathalie Heinich¹), il importe, avant tout, de la replacer dans un champ de savoirs en construction, qui a connu un puissant développement depuis trente ans et dont les protagonistes ne cessent de disséquer les actions des États, des organisations internationales, des fonctionnaires-experts, des conservateurs, des associations, des communautés autochtones, jusqu'à ne rien laisser subsister des évidences qu'imposait naguère à nos esprits la geste d'une histoire nationale du patrimoine, de Mérimée au Grand Louvre de Mitterrand, en passant par Viollet-le-Duc et André Chastel. S'agissant d'une approche géopolitique du patrimoine, deux exemples pourront illustrer ce propos.

Chaque année, les médias, notamment ceux spécialisés en questions culturelles, rendent compte des nouvelles inscriptions sur les listes du patrimoine mondial ou du patrimoine immatériel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Mais que recouvre, en l'occurrence, cet acronyme « Unesco » ?

Ce n'est pas uniquement une organisation internationale comptant une administration, son directeur général, et les délégations des États membres. Pour analyser le fonctionnement de

1. Heinich, N., *La fabrique du patrimoine*, Paris, Éditions de la MSH, 2009.

l'institution – et notamment tous les menus accrochages liés aux différences d'appréciation ou aux conflits de valeurs culturelles qui infléchissent les décisions des organes – il est du plus haut intérêt de se reporter aux travaux de Chiara Bortolotto¹, anthropologue qui étudie depuis plus de quinze ans le fonctionnement des conventions de l'Unesco et a dernièrement dirigé à l'EHESS une chaire d'excellence précisément intitulée « Unesco frictions ».

En matière de patrimoine, où bien des actions résultent d'un fin mélange de science et de droit, il peut paraître rassurant de se reposer sur les textes pour espérer des définitions stables. Les certitudes nées de la lecture de la partie liminaire du code du patrimoine, porteuse de notre définition du patrimoine, ne résisteraient toutefois guère à l'exploration du passionnant *Dictionnaire comparé de droit du patrimoine culturel*² qu'ont dirigé Marie Cornu, Catherine Wallaert et Jérôme Fromageau, où, au fil des pages, les mêmes notions sont étudiées dans les contextes anglais, français, espagnol, allemand, italien et suisse. Quant à celles et ceux qui croiraient que la définition du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco – mais qu'est-ce que l'Unesco, déjà ? – éclaire de manière définitive cette notion pour le moins floue pour bien des Français habitués aux certitudes de la pierre, ils seraient fort déconfits en lisant les résultats du projet de recherche « OSMOSE », qui a précisément étudié en détail les différentes acceptations de cette notion dans un grand nombre des pays du globe, acceptations qui ont parfois préexisté à la mise en place de la convention (et ont pu, à ce titre influencer ses rédacteurs), ou, qui, *a contrario*, résultent d'une adaptation au contexte national de la définition internationale.

Ces prémisses étant posées, et la complexité des concepts ou des réalités institutionnelles rappelée, l'étude des enjeux géopolitiques attachés à l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine peut être abordée dans une perspective diachronique qui débutera par le XIX^e siècle européen. À rebours d'une vision ethnocentrique qui poserait la vision européenne

comme première et naturelle, il s'agira plutôt ici de montrer dans quelle mesure, dans un contexte d'exaspération des nationalismes et de prolifération des empires coloniaux, c'est cette conception européenne du patrimoine qui a pu s'imposer partout à travers le monde, de manière directe ou indirecte, fondée sur l'expertise savante des historiens et des historiens d'art et armée par les juristes de ces mêmes États-nations. Si les deux guerres mondiales ont causé partout – et notamment en Europe – des pertes en biens culturels aussi importantes qu'irréparables, elles ont également été, par deux fois, les catalyseurs d'une prise de conscience de l'importance du patrimoine de l'humanité. Qu'il s'agisse de coopérations bilatérales après 1918 ou de mise en place d'un ordre international après 1945, le XX^e siècle apparaît bien comme le temps d'une reconnaissance de la valeur irremplaçable du patrimoine et de la construction des instruments d'une coopération interétatique destinée à en assurer la sauvegarde. Cette image idéale, teintée cependant de réalité, d'un gouvernement mondial du patrimoine, orchestré depuis la place de Fontenoy, siège parisien de l'Unesco, tend toutefois à se fissurer au tournant du millénaire. Le rôle de plus en plus important de la société civile dans la définition du patrimoine, les attaques du terrorisme islamiste que les États ne parviennent pas à parer ou les *success stories* du néolibéralisme qui mettent délibérément en avant, via la multiplication des fondations, les collections privées au détriment du patrimoine commun, ne sont pas seules en cause. Les remises en cause sont profondes au sein même des institutions internationales et nationales : à l'Unesco, avec la convention du patrimoine culturel immatériel qui promeut un paradigme patrimonial participatif largement étranger aux traditions européocentristes, comme au sein des États-nations, où l'exploration toujours plus fine des patrimoines locaux tend à s'effacer devant la promotion quasi systématique du musée comme figure ultime de la scène patrimoniale, tout à la fois agora culturelle et carte de visite de la dynamisation touristique des territoires.

1. Bortolotto, C. [dir.], *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la MSH, 2009. Site : <https://frictions.hypotheses.org/>

2. Cornu M., Fromageau J. et Wallaert C. [dir.], *Dictionnaire comparé de droit du patrimoine culturel*, Paris, CNRS éditions, 2012.

1. Leniaud J.-M., *Les Archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002.

2. Babelon J.-P. et Chastel A., *La Notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 2008 [nouvelle édition].

3. Poulot D., *Musée, nation, patrimoine 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997.

4. Savoy B., *Patrimoine annexé. Les biens culturels saisis par la France en Allemagne autour de 1800*, Paris, Éditions de la MSH, 2003.

I. XIX^e siècle, patrimoines, nationalismes et impérialismes

1. Spoliations dans l'Europe de la Révolution et de l'Empire

••• Les historiens français qui ont écrit l'histoire du patrimoine ont adopté soit une perspective de longue durée, marquée par l'anthropologie historique, soit une perspective plus resserrée, centrée sur le moment révolutionnaire. Jean-Michel Leniaud dans ses *Archipels du passé*¹ a choisi la première voie, remontant très loin dans le temps pour rechercher les premières traces d'attachement au passé dans la civilisation judéo-chrétienne. Il a ainsi prolongé et enrichi l'essai fondateur d'André Chastel et Jean-Pierre Babelon, publié en 1980 dans la *Revue de l'art et consacré à la Notion de patrimoine*². Dominique Poulot s'est quant à lui concentré sur l'avènement du patrimoine au moment du basculement révolutionnaire, avec son ouvrage *Musée, Nation patrimoine*³. C'est cette temporalité brève que l'on retiendra ici en insistant tout particulièrement sur la place occupée par les œuvres d'art et les archives dans le travail de conquête puis de domination de l'espace européen mis en œuvre par la République et amplifié par le premier Empire.

Au fil des victoires des armées de la République, des œuvres d'art venues de tous les États principiers défaits prennent le chemin de Paris pour orner les cimaises du Muséum central des arts de la République au Louvre.

••• Ces captations revêtent souvent un caractère officiel : elles sont inscrites dans les clauses des traités et justifiées par la rhétorique républicaine qui consacre le droit du peuple libre de s'approprier les biens des tyrans vaincus. Le mouvement gagne encore en importance sous l'Empire, avec de nouvelles victoires, tandis que Dominique Vivant Denon, premier directeur du Musée Napoléon, recueille à travers

l'Europe les chefs d'œuvres qui enrichissent une collection véritablement digne du statut de capitale de l'Europe que revendique Paris, cœur d'un empire français de plus de cent trente départements à son apogée. Ces spoliations ont été étudiées, pour l'espace germanique notamment, par Bénédicte Savoy dans sa thèse *Patrimoine annexé. Les biens culturels saisis par la France en Allemagne autour de 1800*⁴.

••• Si l'exemple de la spoliation des œuvres en vue du rayonnement de la France est le plus connu, la dimension politique et la volonté de pouvoir inhérente aux annexions sont plus manifestes encore dans le domaine des archives : là aussi, comme pour les peintures ou les sculptures, victoire après victoire, viennent s'entasser dans la cour du Palais Soubise, siège provisoire des archives de l'Empire, les fonds des pays annexés (comme celles de Simancas pour l'Espagne, ou celles du Vatican). Cet empilement inconfortable ne saurait être que provisoire : pour leur donner un havre durable, Napoléon confie à l'architecte Cellerier la conception d'un Palais des archives sur les quais de la Seine, en limite du Champ de Mars. L'édifice, dont seules les fondations seront exécutées, aurait pris place face à la colline de Chaillot, lieu prévu pour l'érection du Palais du roi de Rome, manifeste de la dynastie. Les traités de Paris de 1814 et 1815 verront le retour dans leurs pays d'origine des biens pillés par les Français.

2. Les enjeux patrimoniaux, entre montée des nationalismes et concurrences entre États

••• De 1815 à 1914 se déploie en Europe une scène sur laquelle les peuples affirment toujours plus vivement leur nationalisme, en aspirant à donner à celui-ci, comme forme d'accomplissement ultime, la naissance d'un État. Les États anciennement constitués, comme la France ou le Royaume-Uni, perfectionnent leurs dispositifs ; de nouveaux royaumes ou empires naissent et se consolident, à partir de puissances périphériques mais dotées d'une armée et d'une administration bien organisée, comme l'Italie à partir du Piémont ou l'Empire allemand à partir de la Prusse ; et, partout où l'État-nation fait défaut aux peuples soumis, on aspire à son avènement.

Dans tous les cas, les choses du passé mobilisables pour essentialiser la nation et définir le cadre des possibles futurs sont largement mises à contribution.

••• Le titre du livre d'Arlette Auduc *Quand les monuments construisaient la nation*¹ (consacré à l'histoire du service des monuments historiques en France de la Monarchie de Juillet à la troisième République) pourrait être transposé dans presque tous les pays d'Europe. Ce parallèle entre construction nationale et monumentalité patrimoniale est parfois littéral, si l'on songe, par exemple, à l'effort collectif engagé en Allemagne, sous l'impulsion du Royaume de Prusse, pour doter la cathédrale de Cologne d'une nef et d'une façade prolongeant le projet médiéval demeuré en suspens des siècles durant, en vue d'édifier une des plus grandes églises de la chrétienté. Il faudrait toutefois entrer dans le détail des histoires administratives et savantes nationales pour saisir, au cas par cas, la place toujours conséquente qu'occupe la question du patrimoine dans l'affirmation des États-nations. En France, le service des monuments historiques, d'abord limité à un unique inspecteur et à un comité au pouvoir plus que faible, est à mettre en relation avec d'autres éléments du système de la Monarchie de Juillet pour fonder les bases d'une histoire nationale : musée de Versailles, comité des travaux historiques et scientifiques, réorganisation de l'école des chartes. L'établissement des premières listes permet de dresser un inventaire des monuments susceptibles de composer une histoire monumentale *in situ* de la France. Leur sélection et leur étude vont de pair, tout au long du siècle, avec l'avènement de démarches scientifiques, en histoire, en histoire de l'art et en archéologie (la première chaire d'archéologie médiévale est créée pour Jules Quicherat à l'École des chartes en 1847, le cours d'architecture de Chaillet en 1878 et l'École du Louvre en 1882). Ces disciplines permettent de dater et d'authentifier, par la critique des formes

et des sources, les monuments tant écrits que bâties, aussi, participent-elles d'une émulation, voire d'une concurrence âpre entre États qui recherchent la primauté dans un art ou l'antériorité dans une technique, comme c'est le cas lors des controverses entre Français, Allemands et Anglais, tous trois attachés à revendiquer pour leur pays l'invention de l'art gothique. Querelle dont les Anglais sont bientôt évincés et qui se conclue au bénéfice des Français.

••• Ailleurs, lorsque monuments et État font défaut pour asseoir un peuple dans le concert des nations, c'est vers la parole populaire, supposée authentique et immémorielle, qu'on se tourne pour cristalliser un projet national. Triplement dominés – politiquement par l'Empire russe mais aussi culturellement et économiquement par l'aristocratie germano-balte issue de l'ordre teutonique – les Lettons s'organisent dans la seconde moitié du siècle pour collecter leurs refrains populaires, ou *dainas*. Krisjanis Barons (*Dainu tevs*, « le père des *dainas* ») est le chef d'orchestre de cette entreprise qui tient aujourd'hui encore une place importante dans la mémoire nationale : le secrétaire aux multiples petits tiroirs où il rangeait les *dainas* qui lui parvenaient de tous les coins de Livonie ou de Courlande trône désormais à l'entrée du département de littérature populaire de la bibliothèque nationale de Riga !

••• Au même moment, outre-Atlantique, le patrimoine s'élabore dans les jeunes nations selon des modalités pour partie inspirées de l'Europe, pour partie originales. La prise en compte du paysage y est précoce (parc national de Yellowstone établi en 1872, 1890 pour ceux de Sequoia et Yosemite). Les motivations présidant à la naissance des institutions peuvent être sensiblement différentes : les archives nationales du Canada, instituées au moment où celui-ci devient une puissance autonome, ont pour mission de fonder l'histoire de la nation (d'où la présence en leur sein d'une collection de peintures) et non d'être un outil au service de l'appareil d'État. C'est surtout par le modèle économique que les institutions patrimoniales, en particulier les musées, diffèrent de leurs homologues européens. Les capitaux colossaux accumulés par les titans du *Golden Age* (Carnegie,

1. Auduc A., *Quand les monuments construisaient la nation : Le Service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, La documentation française, 2008.

Rockefeller, Vanderbilt et Morgan, surnommé « le roi des collectionneurs ») donnent naissance à de grandes fondations privées, où l'argent privé sert le bien public. Fait piquant : la puissance des capitaux américains permet aux institutions d'outre-Atlantique d'exercer sur le sol Européen des actes de pré-dation comparables à ceux opérés par les européens dans les colonies (par exemple le démembrément de cloîtres français, dont Saint-Michel-de-Cuxa et Saint-Guilhem-le-Désert, pour les Cloisters de New York).

3. Patrimoines et empires : appropriation des œuvres et imposition des cadres

••• C'est avec la naissance et l'épanouissement des empires coloniaux que la concurrence entre États-nations prend sa forme la plus virulente et la plus brutale, d'autant plus qu'elle passe par l'asservissement de peuples tiers, enrôlés bien malgré eux dans ces rivalités entre puissances. S'agissant des biens patrimoniaux, la domination culturelle en situation d'empire colonial revêt trois formes complémentaires.

••• La première, la plus spectaculaire et la plus médiatisée depuis quelques temps (dans un contexte de débats sur les restitutions) est celle du pillage, ou de l'appropriation marchande dans des conditions de rupture d'égalité manifeste, de biens culturels des populations locales au profit des puissances coloniales. On notera que ces biens se voient à l'occasion de ce transfert défait de leur valeur d'usage, souvent religieuse, pour devenir matériaux d'étude (en rejoignant les galeries des musées coloniaux, tel le musée de Tervuren en Belgique ou le musée d'ethnographie du Trocadéro à Paris). Lorsque la colonisation ne prend pas la forme ultime de l'annexion des territoires, destructions et pillages sèment stupeur et terreur en vue de l'asservissement économique, comme c'est le cas en Chine, lors du sac du Palais d'été planifié par les Anglais et les Français en 1860.

••• Moins spectaculaire mais aussi prégnante est l'introduction dans les pays colonisés des normes culturelles, des codes de pensée, des critères d'attribution de la valeur esthétique propres aux puissances coloniales, mutation opérée *in situ* et qui se traduit par la

transposition dans l'ordre colonial des législations de protection de la puissance dominante. Ainsi, dès 1887, date de la première loi sur la protection des monuments historiques, sont classées plusieurs mosquées algéroises, de nombreux mégalithes ou encore les sites antiques de Tipaza et Cherchell. Pour les pays qui, tels la Tunisie ou le Maroc, deviennent des protectorats, des services spécifiques sont établis : le service des Antiquités et des arts du protectorat de Tunisie est fondé dès 1885 et les premiers classements interviennent par décret dès 1886, soit un an avant la loi métropolitaine. Il est à noter que, contrairement aux départements d'Algérie, jusqu'en 1912, ce sont principalement des sites antiques qui sont protégés, les classements de monuments islamiques n'intervenant qu'en 1912.

••• Enfin, que ce soit dans les pays directement soumis aux Européens (y compris l'Egypte), ou dans ceux qui, comme la Perse ou l'Empire ottoman à son déclin, subissent l'influence politique et économique des Allemands, Anglais, Russes ou Français, l'archéologie en plein développement est la science qui permet, du Collège de France à l'université Humboldt, de transformer en objets d'étude les vestiges des civilisations disparues, tandis que l'ethnologie, selon un mouvement parallèle mais plus ample – car il inclut également les sociétés sans écriture ni architecture – permet d'accomplir un travail similaire de classement et de décryptage de vivant humain. Selon un cheminement de traitement des artefacts fouillés ou collectés qui se perpétue jusqu'à aujourd'hui, les objets prennent place dans les musées qui se multiplient dans les capitales européennes tout au long du siècle. Berlin a son île des musées, où les chefs d'œuvres de l'antiquité classique de l'Altes Museum voisinent avec les antiquités orientales du Pergamon. À Londres, le British Museum est le lieu privilégié de monstration des vestiges archéologiques, tandis que ce rôle est dévolu au Louvre à Paris, dont l'organisation en départements reproduit partiellement l'organisation scientifique des différentes branches de l'archéologie : antiquités, grecques, étrusques et romaines, antiquités orientales et égyptiennes – la connaissance de l'ancienne Égypte, née avec Champollion,

jouissant souvent d'un statut distinctif. Pour les civilisations extra-méditerranéennes, une distinction est opérée entre les civilisations orientales considérées comme les plus raffinées (Chine, Inde, Japon et Indochine), qui ont leurs musées propres (Guimet ou Cernuschi à Paris) et celles vues comme relevant de la seule ethnographie (musée d'ethnographie du Trocadéro). Pour exposer les trésors du Congo, Bruxelles a Tervuren et pour montrer les richesses de son vieil empire, Amsterdam son musée colonial. En France, enfin, un musée dédié exclusivement à la glorification de l'œuvre impériale naît en 1931, le Musée permanent des colonies, chef d'œuvre de Jaussely et Laprade et clou de l'exposition coloniale (avec la reconstitution partielle du temple d'Angkor).

II. XX^e siècle : face aux destructions, les outils d'une gouvernance multilatérale du patrimoine

1. La Grande Guerre, destructions, reconstruction et émergence de la coopération

... La durée de la Grande Guerre et son caractère inédit de guerre de position à l'échelle d'un continent causent des destructions d'une ampleur et d'une radicalité qui frappent les contemporains. La puissance de feu de l'artillerie, jointe à la réitération des affrontements sur une même zone tout au long de la guerre d'usure, ne laissent rien de monuments aussi considérables que les Halles d'Ypres ou l'Hôtel de Ville d'Arras. La guerre à l'Ouest s'étant presque exclusivement déroulée sur les sols belges et français, c'est sur l'Empire allemand seul qu'est jeté l'opprobre. L'incendie de la cathédrale de Reims en 1914, étudié notamment par Thomas W. Gaehtgens¹, est érigé en symbole de la barbarie germanique, volontiers ravalée au rang de « teutonne » voir « hunnique ». Quatre ans plus tard, alors que le deuxième Reich chancelle, le peintre français Gustave Adopte Mossa donne son *Sourire de Reims* : dans une architecture gothique de fantaisie, la tête de l'ange à lénigmatique

expression, séparée du tronc, toise un Kaiser fourbu et tremblant.

... Alors que les empires vainqueurs atteignent leur état de dilatation maximale, le traumatisme de la guerre et ses destructions conduisent néanmoins les Européens à recentrer partiellement leur attention sur leurs richesses artistiques gravement mises à mal. Aidée dans un premier temps, avant 1929, par les États-Unis (ainsi le modeste mais symbolique château de Blérancourt, reconstruit grâce à la richissime Anne Morgan et voué à la célébration de l'amitié franco-américaine), l'œuvre de reconstruction qui se déploie tout au long de la période reste néanmoins avant tout financée par les pays eux-mêmes sinistrés, et l'importance de la catastrophe n'appelle pas de réponse collective à l'échelle planétaire.

... Si les rapports de force entre États semblent passer au second plan dans cette période de l'histoire du patrimoine, elle occupe une place cruciale dans l'affermissement des doctrines de restauration.

Pour la première fois, les architectes en charge du relèvement des villes détruites ont à penser la reconstruction de centres urbains tout entiers, dans des zones où, de surcroît, la valeur historique et artistique de l'architecture était reconnue de longue date.

S'impose donc un patient travail de délimitation des espaces qui seront rebâties à l'identique (les deux places d'Arras, ou, pour Ypres, la Halle aux draps, son environnement et les principales églises) par opposition aux vastes zones où, dans le respect du parcellaire, une plus grande liberté sera laissée aux coopératives de propriétaires sinistrés pour refonder leurs demeures. Transposés au prix de nombreux ajustements après 1945, les termes de cette doctrine vont se retrouver de Saint-Malo à Varsovie lors de nombreux chantiers de reconstruction dans les villes ravagées par la Seconde Guerre mondiale (l'autre possibilité étant, comme au Havre ou à Maubeuge de faire le pari, ici avec Perret, là avec Lurçat, d'une modernité refondatrice).

1. Gaehtgens T. W.,
La Cathédrale incendiée : Reims, septembre 1914,
Paris, Gallimard, 2018.

2. L'Unesco au sein du système des Nations unies, un système de gouvernance du patrimoine

••• La transformation majeure du siècle passé dans le domaine du patrimoine, opérée entre 1945 et 1965, entre victoire des puissances alliées et décolonisation, est bien l'avènement d'une gouvernance internationale, orchestrée au sein du système des Nations unies par une organisation dédiée, en l'occurrence l'Unesco. Créée en 1945, elle a son siège à Paris et est implantée depuis 1958 dans l'édifice conçu par Zehrfuss, Breuer et Nervi. Parfaitement représentatif d'une approche multilatérale des relations internationales, l'Unesco fonctionne en s'appuyant d'une part sur les États membres (représentés par leurs délégations), qui se réunissent tous les deux ans lors de la conférence générale, et, selon des rythmes différents, au sein des différents organes chargés de mettre en œuvre les politiques sectorielles (par exemple, les assemblées générales ou les comités intergouvernementaux des différentes conventions) ; et, d'autre part, sur l'administration, conduite par un directeur général et composée, comme le serait un ministère de facture classique, des directions et services en charge de la mise en œuvre de ces mêmes politiques.

••• Durant les vingt premières années de son existence, l'Unesco s'impose sur la scène internationale comme un acteur majeur de la sauvegarde des biens culturels de deux manières. D'une part seront menées avec son soutien de spectaculaires opérations de préservation de sites et monuments qui, du fait de l'intervention de cette organisation porteuse d'une vision universaliste, sont *de facto* reconnus comme partie de l'héritage commun de l'humanité : Nubie (avec le sauvetage des temples d'Abou Simbel voués à une submersion définitive par le barrage d'Assouan), médina de Fès, temples de Borobudur ou encore Acropole d'Athènes. D'autre part, sont posées les bases d'une gestion organisée des biens culturels de la planète. Des conventions (soit un ensemble de traités multilatéraux) spécifiques deviennent les outils adéquats pour traiter tel ou tel type de péril ou protéger tel ou tel type de patrimoine. Sont ainsi adoptées, puis ratifiées par

de nombreux États, les conventions sur la protection du droit d'auteur (1952), sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels (1970), sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972), sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et enfin pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). Il convient en outre d'y ajouter des programmes qui ne s'appuient pas sur des textes juridiquement contraignants, mais dans lesquels peuvent s'impliquer les États, à l'image du registre « Mémoire du monde », dédié à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine écrit.

••• À travers les conventions, l'Unesco assure la mise en œuvre de diverses actions directes : inscriptions sur les listes (assorties de plans de gestion), programmes de renforcement des capacités des communautés, gestion des fonds disponibles pour des actions de sauvegarde, etc. Les conventions ont en outre vocation à être transposées par les États dans leur droit interne. Le modèle de gouvernance internationale multilatérale de l'Unesco a largement essaimé hors de l'organisation proprement dite. Les grandes organisations professionnelles du secteur patrimonial naissent et étendent leur réseau pendant ces décennies glorieuses : Conseil international des musées (ICOM) pour les musées en 1948, Conseil international des archives (ICA) pour les archives en 1948 (en prenant appui sur un comité permanent des archives fondé en 1931), Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) – la plus liée à l'Unesco via la gestion du patrimoine mondial – en 1965. La charte de Venise, en 1964, fournit un cadre conceptuel global pour la restauration des monuments et objets, fondé sur le dernier état connu. Le modèle du fonctionnement par conventions peut en outre être dupliqué à l'échelle régionale lorsqu'existent les instances susceptibles de les produire. C'est le cas, notamment avec le conseil de l'Europe, qui propose une série de conventions fixant des objectifs et/ou développant une philosophie du traitement de telle ou telle catégorie de bien : Grenade

(1985, sur le patrimoine architectural), La Valette (1992, sur le patrimoine archéologique), Florence (2000, sur le paysage), Faro (2005, sur la valeur du patrimoine pour la société), et enfin convention sur les infractions visant les biens culturels (2017).

3. Lectures critiques de l'action de l'Unesco

... L'action de l'Unesco prospère sur fond de renforcement et de diversification des législations patrimoniales nationales (la loi sur les secteurs sauvegardés en 1962, la loi sur les archives de 1979, ou encore la structuration progressive de l'archéologie de sauvetage, finalement promue « archéologie préventive » par la loi de 2001) ou de diffusion des modèles européens dans les anciennes colonies (voir les travaux de Vincent Négrì sur la diffusion des principes français dans les pays africains francophones). L'action même de l'Unesco peut être interprétée comme un double travail d'uniformisation et de dissémination. Uniformisation, parce que ses principes et ses outils fournissent une grille de lecture commune pour le patrimoine commun de l'humanité, et dissémination, parce que ces principes font aussi l'objet dans les législations nationales d'adaptation locales qui prennent en compte le contexte juridique propre à chaque pays.

L'Unesco participe pleinement, notamment à travers les listes de la convention de 1972, à ce qu'il est convenu d'appeler l'extension du champ du patrimoine.

En attestent les différences perceptibles entre les premières inscriptions (édifices ou cités reconnus depuis longtemps comme des valeurs canoniques : Mont Saint-Michel, Venise et sa lagune, etc.) et d'autres plus récentes (œuvres de Vauban ou centre-ville reconstruit du Havre). Encore cette reconnaissance internationale n'est-elle que rarement une action novatrice en soi : il s'agit plutôt d'un « surclassement », pour reprendre l'expression forgée par Daniel Fabre¹, qui intervient après une protection au niveau national (le

« classement »), laquelle succède elle-même à une longue période de désintérêt antérieur à la prise de conscience patrimoniale (le « déclassement »). Les *sassi* de Matera ou les *trulli* d'Alberobello sont des exemples représentatifs de ce processus.

... Si l'action de l'Unesco, notamment via la convention du patrimoine mondial, est un succès, elle n'en suscite pas moins des réserves chez les chercheurs en sciences sociales. La première, pointée notamment par l'économiste Xavier Greffe², touche au caractère de « club » à l'esprit fermé qui réunit les détenteurs d'un label aussi prestigieux. Son caractère élitiste – la procédure de candidature étant longue, onéreuse et difficile – a pour conséquence d'entraîner une concurrence rude, d'abord au sein des États entre dossiers concurrents, puis au sein de l'Unesco entre pays porteurs de candidatures. Même si la labellisation de l'Unesco n'est pas seule en cause, les économistes pointent en outre les risques liés à la surfréquentation des sites ainsi distingués, vidés de leurs habitants et de leurs commerces quotidiens au profit d'une offre marchande exclusivement destinée au tourisme. Les plus sévères sont toutefois celles portées par les anthropologues (voir en particulier les travaux de David Berliner et Chiara Bortolotto sur « Le monde selon l'Unesco³ ») qui soulignent le caractère schématique des procédures d'inscription, leur formalisme excessif, le développement au sein de l'Unesco ou dans les instances qui participent à la mise en œuvre des conventions d'une expertise standardisée et uniformisatrice du patrimoine. Ils soulignent surtout le caractère européocentrisme de la conception du patrimoine portée par la convention du patrimoine mondial, dans la mesure où celle-ci a été élaborée à partir de la vision européenne du patrimoine monumental, eu égard notamment à la place faite à la valeur d'authenticité des biens sélectionnés. Il est significatif, à ce titre, que le Japon n'ait ratifié cette convention que tardivement (1992), sa vision nationale du patrimoine fondant l'authenticité sur l'ancienneté des pratiques et rituels liés à la construction et la reconstruction d'un lieu plus que sur l'absence d'altération du bâti par rapport à l'édifice d'origine.

1. Fabre D. et Iuso A. (dir.), *Les Monuments sont habités*, Paris, Éditions de la MSH, 2010.

2. Intervention orale non publiée.

3. Berliner D. et Bortolotto C. (dir.), « Le Monde selon l'Unesco », *Gradiva*, n° 18, 2013.

1. Hafstein V. T., *Making Intangible Heritage: El Condor Pasa and Other Stories from Unesco*, Bloomington, Indiana University Press, 2018.
2. Kirshenblatt-Gimblett B., « Intangible heritage as a metacultural production », *Museum international*, 2004, LVI, 1-2.
3. Fabre D. [dir.], *Émotions patrimoniales*, Paris, Éditions de la MSH, 2013.
4. Dassié V., *Des arbres au cœur d'une émotion. La fabrique d'un consensus patrimonial : le parc du château de Versailles après la tempête*, Paris, LAHIC CNRS et Direction générale des patrimoines, 2014.

III. XXI^e siècle : esquisse d'une géopolitique du patrimoine entre crise des États nations et déclin du multilatéralisme

1. Patrimoine immatériel, paradigme participatif et émotions patrimoniales

••• Si la perte de lustre de l'Unesco est patent, notamment en raison des critiques récurrentes sur son caractère bureaucratique et du fait de l'appauvrissement de ses ressources, suite au retrait des États-Unis, il n'en reste pas moins que les conventions mises en place au tournant du siècle (patrimoine subaquatique, patrimoine immatériel et diversité culturelle) ont contribué à renouveler son image. La deuxième surtout nous intéresse en raison de son caractère éminemment syncrétique : largement calquée sur le modèle de celle de 1972, avec son système de listes, elle propose néanmoins un changement de paradigme patrimonial à mettre en relation avec le déplacement de centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie. Conçue à l'origine pour la reconnaissance et la protection des traditions populaires des pays du Sud (voir les travaux de Valdimar Hafstein¹ sur les origines de la convention, qui remontent aux années soixante avec, par exemple, la reprise de thèmes musicaux traditionnels par des chanteurs occidentaux – à l'image d'*El condor pasa* par le duo Simon and Garfunkel – et les problèmes que ces appropriations culturelles posèrent en terme de propriété intellectuelle), elle a en fait largement bénéficié au Japon (qui avait soutenu sa création), à la Corée du Sud et bien entendu à la Chine, qui a su en faire un outil de diplomatie culturelle et a multiplié les inscriptions sur les listes du patrimoine culturel immatériel. Le renversement de paradigme ne porte toutefois pas que sur les objets considérés (en l'occurrence les cultures populaires traditionnellement dévalorisées par rapport aux beaux-arts dans la hiérarchie occidentale des valeurs artistiques) : il concerne avant tout la place faite aux communautés, groupes et individus, détenteurs des traditions, qui sont reconnus comme les

plus à même d'identifier et sauvegarder ce patrimoine. Ce tournant participatif se retrouve, dans le contexte du vieux continent, avec la convention de Faro sur le droit au patrimoine culturel (non ratifiée par la France), qui étend ce principe à l'ensemble du champ patrimonial. En dépit de son principe participatif et de son objectif de défense des cultures populaires, la convention du patrimoine immatériel n'essuie toutefois pas moins de critiques savantes que son aînée de 1972, à l'image de celles de Barbara Kirshenblatt-Gimblett² qui la considère, et les autres politiques patrimoniales avec elle, comme un ensemble de productions métaculturelles.

L'inscription de l'injonction participative dans le droit international via la convention de l'Unesco n'est toutefois qu'une figure parmi d'autres de l'importance prise dans la sauvegarde des traces du passé par les acteurs de la société civile.

••• Leur capacité à se mobiliser et à réagir, notamment grâce aux nouvelles technologies, place bien souvent les États nations et leurs experts patentes sur la défensive, en situation, d'accompagner ou de tenter d'encadrer des mouvements dont la fluidité, la vitesse prodigieuse de dissémination, mais aussi la labilité, leur échappent. Forcé à l'origine pour rendre compte de mobilisations de défense du patrimoine dans des contextes d'affirmation de l'autocht�ne culturelle, le concept d'émotion patrimoniale, cher à Daniel Fabre³, est particulièrement adapté pour saisir les mobilisations planétaires qui accompagnent les catastrophes. Dès 1999, la destruction du parc de Versailles par les tempêtes Lothar et Martin, étudiée par Véronique Dassié⁴, avait suscité une émotion mondiale, présente sur Internet, mais qui se manifestait avant tout par l'envoi de courriers assortis de propositions de dons. En 2008-2009, alors que les peintures de la grotte de Lascaux connaissaient un moment critique, le ministère de la Culture français

devait faire face à une mobilisation collective, largement relayée sur Internet, dont l'origine se trouvait dans les critiques portées en ligne par un simple particulier résidant aux États-Unis ; celui-ci reprochait à la France sa gestion supposée déficiente de la conservation de la grotte. Dix ans plus tard, l'incendie de Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019 donna lieu à une émotion patrimoniale d'autant plus grande qu'elle fut immédiatement mondialisée, connue et commentée de tous, partout dans le monde. C'est bien loin des cénacles de l'Unesco, de ses comités, assemblées et autres conférences, que se manifeste désormais une forme de conscience patrimoniale mondiale, qui prend la forme d'hystéries collectives et de déferlements compassionnels devant l'événement, mais peut être balayée du jour au lendemain par tout autre sujet qui enflammera les réseaux sociaux. Cette possibilité de capter l'attention de la planète avec les médias contemporains en touchant ce talon d'Achille de la conscience collective internationale qu'est le patrimoine a également fort bien été saisie par les groupes terroristes, qui d'Al Qaida dans les années 2000 à Daech dans la décennie suivante ont su, en mettant en scène la destruction de Palmyre ou celle des bouddhas de Bâmyân (étudiée notamment par Pierre Centlivres¹), frapper les esprits d'effroi tout en accroissant démesurément leur propre notoriété.

2. L'objet patrimonial, outil d'une politique de gestion des traumas mémoriels collectifs

... Le colonialisme européen et la Seconde Guerre mondiale font partie des événements du XX^e siècle qui ont la plus forte résonance mémorielle, et ce jusque dans nos années 1920. Ces épisodes ont contribué à façonner le monde contemporain, ils ont marqué la mémoire collective et, au moins pour le premier d'entre eux, structurent toujours fortement les relations entre États, en matière politique, économique et culturelle. La gestion des collections, fonds et monuments qui ont partie liée avec ces moments de l'histoire fait l'objet de la part des gouvernements et des institutions d'une attention toute particulière. On pourrait l'appeler la gestion politique, via l'objet patrimonial, des traumas de la mémoire collective.

... Les mouvements successifs d'expansion territoriale de l'Axe puis de contraction et pour finir d'anéantissement de celui-ci se sont accompagnés de multiples déplacements d'artefacts dont la valeur était déjà reconnue (œuvres d'art) ou qui ont vu leur valeur confirmée à cette occasion (archives stratégiques car contenant des informations sensibles). Certaines de ces appropriations avaient une signification symbolique (l'original du traité de Versailles de 1919 pris en 1940 dans les archives du Quai d'Orsay). Beaucoup relevaient simplement de la prédation mercantile la plus féroce. Ces dernières – notamment parce que via le système des spoliations de biens juifs elles ont fait partie intégrante du processus d'extermination de ce peuple – sont désormais considérées non plus seulement comme des préjudices économiques, mais aussi et surtout comme des crimes contre l'humanité, et le maintien de ces œuvres dans les collections publiques qui les ont récupérées après 1945 pose des problèmes moraux et éthiques qui exigent réparation.

... Le traitement des œuvres spoliées par le pouvoir nazi fait l'objet de groupes de recherches internationaux, appelle des enquêtes longues et poussées dans les archives des pays concernés, mobilise l'expertise des historiens d'art, nécessite la mise en place de services ministériels *ad hoc* et peut déboucher, au terme d'années d'efforts, sur la restitution, fortement chargée en émotions, d'œuvres aux héritiers des légitimes propriétaires spoliés entre 1933 et 1945. Des découvertes telles que celle, en 2012, du trésor artistique de Munich, connu sous le nom de « collection Gurlitt », suscitent un intérêt international et enclenchent un triple processus d'action, politique, scientifique et diplomatique. Moins médiatisés, les transferts massifs d'archives françaises en Allemagne, puis la captation de ces mêmes archives en 1945 par les Soviétiques (en même temps que de très nombreux fonds issus de l'administration nazie) ont donné lieu à des tractations de longue haleine entre les trois pays. Si les fonds français ont été restitués (les « fonds Moscou » des Archives nationales, étudiés par Sophie Cœuré²), les archives allemandes demeurent pour l'essentiel toujours en mains russes. Enfin, nombre de biens patrimoniaux,

1. Centlivres P., « Vie, mort et survie des Bouddhas de Bamiyan (Afghanistan) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 17, 2009.

2. Cœuré S., *Les « fonds de Moscou ». Regards sur les archives rapatriées de Russie et les saisies de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot et Rivages, 2007.

tel le traité de Versailles déjà cité, ou la fameuse chambre d'ambre de Tsarskoë Selo, volée en 1941, semblent bien avoir disparu à jamais.

Dès le crépuscule de leurs empires, les puissances coloniales ont été conduites à réfléchir sur les lignes de séparation à tracer entre les patrimoines destinés à accompagner la retraite des colonisateurs et les biens laissés entre les mains des peuples libérés.

Yann Potin¹ a montré que c'est dès 1950, par exemple, que la France a élaboré au Viêt-Nam cette distinction entre « archives de souveraineté » (devant partir en France) et « archives de gestion » (censées servir l'administration du nouvel État). Il indique toutefois que ce principe de partage a connu par la suite d'infinites variations. Il en fut de même dans l'ordre du monumental : le monument aux morts de Constantine, face aux gorges du Rhummel, est demeuré en place, tout comme celui d'Alger, Le Pavoir de Landowski, dont les statues furent cependant coulées dans le béton et occultées au profit d'une sculpture nouvelle, tandis que de celui d'Oran n'est restée que la structure architecturale, les sculptures ayant été rapatriées pour finir dans un square de La Duchère à Lyon.

••• Les questions posées aujourd'hui par les patrimoines, notamment mobiliers, issus des empires coloniaux sont cependant d'une tout autre nature. Pour les anciens dominions britanniques du Canada, de Nouvelle-Zélande ou d'Australie, il s'agit avant tout de questions intraétatiques, qui trouvent place dans les politiques de réparation mises en place au bénéfice des peuples autochtones dépoillés de leurs terres et de leurs biens. En matière patrimoniale, ces politiques supposent notamment la reconnaissance des formes de propriété collective des expressions culturelles traditionnelles, et, pour les biens meubles, entre autres, la possibilité d'un accès aux œuvres investies d'une valeur sacrée pour les membres des communautés, et ce jusque dans les réserves des musées,

avec éventuellement un droit d'usage (par exemple pour des rituels).

••• Pour les anciennes puissances coloniales européennes, ces questions sont en revanche d'ordre interétatique et s'insèrent dans les stratégies de la diplomatie culturelle. Plusieurs modalités de gestion patrimoniale du passé colonial peuvent être identifiées. Un premier mouvement, porté par exemple en France par Jacques Chirac, a conduit à exhausser la valeur patrimoniale des collections, notamment africaines, en les faisant passer du statut d'objets ethnographiques à celui d'œuvres d'art. Le pavillon des sessions, au Louvre, a dans un premier temps joué ce rôle, bientôt relayé par le Musée du Quai Branly (musée dit d'abord « des arts premiers »), dont les collections proviennent en grande partie de l'ancien musée de l'Homme (qui était un musée d'anthropologie). Benoît de l'Estoile² a étudié les conditions de cette transformation et les tensions sous-jacentes à celle-ci. Un deuxième mouvement, représenté aujourd'hui par les annonces d'Emmanuel Macron, et précisé dans les conclusions du rapport de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr³, met en avant la restitution des œuvres, pour peu que leur appropriation délictueuse soit établie. Clairement affichée aujourd'hui, cette volonté s'enracine toutefois dans une histoire plus ancienne qu'il n'y paraît : dès les années 1970, en relation avec l'Unesco, un processus de restitution fut envisagé et un rapport commandé à l'inspection des musées de France. Plus récemment, la question sensible du traitement des restes humains, des têtes maoris de Rouen à la Vénus hottentote, a débouché sur des actions de restitutions fortement médiatisées. Le troisième mouvement, qui reste encore largement à venir, serait celui d'une coopération Nord-Sud enfin efficace, débarrassée au Nord du paternalisme et au Sud de la corruption, qui permettrait aux pays anciennement colonisés de gérer leur patrimoine de manière efficace et dans le respect de leurs propres paradigmes culturels.

3. Nation-Patrimoine, Musée-Mondialisation ?

••• L'accumulation des politiques nationales (qui trahit la relative inefficacité de celles-ci) et la course locale aux labels

1. Potin Y., « Les archives et la matérialité différée du pouvoir. Titres, écrits ou substituts de la souveraineté ? », *Pouvoirs*, n° 153, 2015, p. 5-21.

2. De l'Estoile B., *Le Goût des Autres. De l'Exposition coloniale aux Arts premiers*, Paris, Flammarion, 2007.

3. Savoy B. et Sarr F., « Restituer le Patrimoine africain : vers une nouvelle éthique relationnelle ». Rapport remis au président de la République, Emmanuel Macron, le 23 novembre 2018.

(ainsi ces municipalités qui missionnent des cabinets privés pour identifier des « bouquets de labels » susceptibles d'être guignés) provoquent parfois des mouvements de résistance aux patrimonialisations imposées selon des logiques « top-down ». *A contrario*, certains chercheurs en sciences sociales, comme Jean-Louis Tornatore¹ en France, fondent leurs recherches-action sur une approche modeste et participative du patrimoine, « patrimoine compagnon » reposant sur la notion « d'attachement » et d'adhésion plus que sur la reconnaissance et la répétition des valeurs déjà consacrées. Visionnaires, ces expériences demeurent hélas limitées. Au XXI^e siècle, les musées, toujours plus vastes, toujours plus luxueux, toujours plus audacieux dans leur architecture, s'imposent un peu partout comme le « flagship » des politiques patrimoniales, pour reprendre l'expression de Laurence des Cars², présidente du Musée d'Orsay.

... Les causes de leur succès sont complexes. Contrairement aux monuments (qui peuvent être très visités mais sont statiques), ou aux archives (que la numérisation rend accessibles partout mais qui exigent un effort soutenu pour leur appropriation et sont souvent d'une pauvre valeur esthétique), les œuvres d'art des musées cumulent mobilité et attractivité. Attachées aux noms prestigieux de leurs auteurs, elles ennoblissent en retour les institutions qui les conservent, ainsi que, dans une moindre mesure, les *curators* qui en sont les custodes et les exégètes. Meubles par nature, elles voyagent de plus en plus, et jouent à ce titre un rôle clef dans la croissance exponentielle des expositions temporaires, fantastiques outils de visibilité pour les musées et condition du renouvellement constant de leur capacité à séduire. Œuvres d'art issues d'origines diverses, elles ont, *de facto*, une valeur culturelle extraterritoriale et potentiellement universelle. Avec elles voyagent les idées qu'elles portent en elles et s'échangent les idées de celles et ceux qui assurent leur convoiement. Ainsi, à l'heure où tout autre patrimoine, même labellisé « mondial », reste avant tout attaché à un État, le monde des musées entre de plain pied dans la mondialisation et apparaît comme l'acteur patrimonial majeur de celle-ci. Il y gagne en autonomie, les plus

grands musées devenant de véritables marques qui peuvent être déclinées à l'infini, de l'annexe prestigieuse au mug de faïence. Grâce à leurs antennes, ils participent à la redynamisation des territoires sinistrés (à Bilbao, à Metz ou à Lens), peuvent être sur les spots dotés d'un haut potentiel économique les ambassadeurs culturels des puissances régionales fatiguées (à Abou Dhabi, à Shangaï, ou ailleurs). En se réinventant sans cesse, ils peuvent constituer les outils d'une diplomatie régionale (voir la transformation de feu le musée parisien des Arts et traditions populaires en musée marseillais des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée).

Conclusion

Cette expansion géopolitique est soutenue par deux évolutions structurelles qui ne sont pas propres au monde des musées, mais particulièrement poussées en leur sein. D'une part, la mutation du rôle des musées dans la société : ils ne sont plus seulement des conservatoires d'œuvres mais deviennent, au grand dam d'un Jean Clair³, des centres culturels, des agoras d'un nouveau genre, où les collections permanentes sont sinon absentes du moins périphériques (voir le centre de conservation des collections du Mucem, distant de plusieurs kilomètres du site d'accueil du public). Cette évolution profonde conduit à de nouvelles définitions du musée, qui suscitent controverses au sein des milieux professionnels, comme lors de la conférence générale de l'ICOM tenue à Kyoto en 2019. D'autre part, la place toujours plus grande prise par les acteurs privés, à travers les fondations, notamment celles dédiées à l'art contemporain, le plus international de tous (voir par exemple la fondation Pinault, présente d'abord à Venise, après le fiasco de l'île Seguin, puis bientôt à Paris). Le modèle privé américain, forgé au XIX^e siècle, commence à s'imposer jusque dans les pays les plus attachés à une conception nationale et étatiste du patrimoine, notamment la France.

Que l'ancien siège du musée des Arts et traditions populaires, « Louvre du peuple » en son temps, s'apprête à accueillir les réserves de la puissante fondation LVMH voisine, voilà un séisme à méditer.

1. Tornatore J.-L., « Pour une anthropologie pragmatiste et plébienne du patrimoine : un scénario contre-hégémonique », *In Situ. Au regard des sciences sociales* [En ligne], n° 1, 2019.

2. Intervention orale non publiée.

3. Clair J., *Malaise dans les musées*, Paris, Flammarion, 2007.

THÈME 4 Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

Manuel p. 216-279

L'étude de ce thème a un double objectif : connaître la notion de **patrimoine, matériel et immatériel**, dans ses **dimensions historiques et géographiques**, et comprendre les **enjeux géopolitiques** qui lui sont associés.

L'introduction s'intéresse à la **construction et à l'élargissement de la notion de patrimoine** – de la transmission entre individus à l'héritage au profit de l'humanité – et montre en quoi le « **patrimoine mondial** » de l'Unesco est une construction des États et de la communauté internationale, spatialement concentrée mais qui tend à se diversifier.

L'axe 1 vise à faire comprendre aux élèves l'importance de la dimension politique associée au patrimoine et les conflits qui peuvent lui être associés. Il met en évidence les **usages sociaux et politiques du patrimoine** en s'appuyant sur l'étude des emplois mémoriels et politiques du château de Versailles depuis le XIX^e siècle et sur celle des conflits de patrimoine qui opposent la Grande-Bretagne et la Grèce à propos des frises du Parthénon depuis le XIX^e siècle.

L'axe 2 montre comment **la valorisation et la protection du patrimoine** peuvent être des vecteurs de développement mais aussi des sources de tensions et de concurrences. À **Paris**, haut lieu touristique au riche patrimoine, il s'agit de concilier urbanisation, développement économique et préservation du patrimoine.

Au Mali, les enjeux sont liés à la protection et la restauration d'un patrimoine en partie détruit par des attaques djihadistes. À Venise, les autorités tentent de limiter les conséquences de l'overtourisme pour sauvegarder un patrimoine dorénavant en péril.

L'étude conclusive étudie les **actions majeures de valorisation et de protection du patrimoine en France** au travers de l'évolution des politiques publiques, le sauvetage et la patrimonialisation du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et le classement au patrimoine immatériel de l'Unesco du repas gastronomique des Français.

Introduction. De la notion de patrimoine au « patrimoine mondial » de l'Unesco

Manuel p. 218-225

Le patrimoine désigne aujourd'hui un ensemble complexe et multiple qui regroupe l'héritage culturel et naturel de la communauté, et plus largement de la nation. Au cours du temps, la notion de patrimoine s'est ainsi considérablement élargie et a permis la prise en compte de biens reconnus comme universellement représentatifs de l'héritage du passé. Le patrimoine ne concerne donc plus uniquement les monuments historiques, mais également des espaces naturels, des pratiques et des objets. Le patrimoine est ainsi d'abord une affaire de choix et de construction. Faire entrer un bien dans la « chaîne patrimoniale » permet de mettre en place des actions de conservation, de protection et de mise en valeur. La conservation du patrimoine relève donc d'enjeux sociétaux et géopolitiques. L'Unesco, en créant le label de patrimoine mondial, a également contribué à recenser le patrimoine pour mieux le protéger et le valoriser.

L'introduction du thème 4 porte sur le recensement du patrimoine reconnu par l'Unesco, qu'il soit culturel, naturel ou mixte, ou en danger. Cette répartition et ce classement invitent à s'interroger sur la problématique suivante : en quoi le patrimoine, matériel comme immatériel, est-il porteur d'enjeux géopolitiques ? La **première double-page Enjeux** analyse l'évolution de la notion de patrimoine depuis sa création, lors de la Révolution française. Dans ce processus de définition, les enjeux pour obtenir le titre reconnu de patrimoine sont nombreux. La **seconde double-page** examine la notion de patrimoine mondial de l'Unesco. Plus qu'un label, ce titre équivaut pour les États à un « Graal » nécessaire, permettant au patrimoine de devenir un bien public reconnu, préservé, dont la pérennisation est assurée. Pour autant, comme le montre le document d'ouverture, ce label est inégalement présent à l'échelle mondiale tant cette notion est étroitement liée à une vision patrimoniale occidentale.

BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Bibliographie

- **J.-P. Babelon** et **A. Chastel**, *La Notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 2008.
- **F. Benhamou**, *Économie du patrimoine culturel*, Paris, La Découverte, 2012.
- **F. Choay**, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil, 1996.
- **F. Choay**, *Le Patrimoine en question*, Paris, Le Seuil, 2009.
- **B. Crochet**, *Patrimoine retrouvé de France*, Rennes, Ouest France, 2016.
- **G. Denizeau**, *Le Patrimoine mondial, un héritage à préserver*, Paris, Larousse, 2008.
- **N. Heinich**, *La Fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, MSH, 2009.
- **C. Hottin** et **Y. Potin**, *Le Patrimoine, pourquoi, comment, jusqu'où*, Paris, La Documentation française, Documentation photographique, n° 8009, mai-juin 2004.
- **P. Moulinier**, *Les Politiques publiques de la culture en France*, Paris, PUF, 2016.
- **A. Riegl**, *Le Culte moderne des monuments*, Paris, Allia, 2016.

► Revue

- « Le patrimoine en France 2019 », *Connaissances des Arts*, Hors-série, 2019.

► Sitographie

- Le site de l'Unesco : <https://fr.Unesco.org/>
- Le site de la Cité de l'architecture et du patrimoine : <https://www.citedelarchitecture.fr/>

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE De la notion de patrimoine au « patrimoine mondial » de l'Unesco

p. 218-219

Le patrimoine c'est « l'héritage des pères », un ensemble de biens issus du passé et transmis au fils des générations. L'Unesco promeut en 1972 le patrimoine au rang de bien public patrimonial afin d'en assurer la protection et la conservation. Le champ patrimonial n'a donc eu de cesse de s'élargir, sémantiquement aussi bien que géographiquement. Il désigne aujourd'hui le patrimoine culturel, matériel et immatériel, ainsi que le patrimoine naturel. Le planisphère met en avant l'inégalité de répartition des biens patrimoniaux. On note une surreprésentation de l'Europe et de l'Amérique dans le classement établi par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial. Cette forte présence témoigne de l'ancienneté du processus de patrimonialisation mis en place par les États depuis le XIX^e siècle, ainsi que de l'importance donnée au patrimoine, porteur d'identité et d'enjeux politiques et économiques. La sous-représentation de l'Afrique et des États arabes pose la question de la définition de la notion de patrimoine, qui repose sur une vision européano-centrée. De même, les enjeux liés à sa conservation sont ceux des pays européens. Or la question du patrimoine ne correspond pas toujours à la même réalité en Afrique et au Moyen-Orient,

où le patrimoine est davantage vivant et marqué par la tradition orale.

INTRO 1 – La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine. De la transmission entre individus à l'héritage au profit de l'humanité

p. 220-221

Également synonyme des biens laissés en héritage, le patrimoine a longtemps désigné les seuls monuments historiques. Progressivement, la notion s'est élargie aux biens et pratiques collectives de l'humanité, suffisamment dignes d'intérêt pour être représentatifs d'une identité, d'une civilisation ou d'une époque passée. Désormais, des paysages, des lieux naturels, sont reconnus comme biens patrimoniaux. Comment s'est élaborée la notion de patrimoine actuelle ? La double page doit permettre à l'élève de comprendre le sens de la notion de patrimoine et son évolution sémantique.

Document 1

L'ouvrage dont est extrait le document 1 est une référence. Rédigé par Jean-Pierre Baquelon, ancien directeur du château de Versailles, et l'historien d'Art André Chastel, le texte retrace l'évolution de la

notion de patrimoine, examinée à travers le prisme religieux, monarchique mais aussi familial et national. L'ouvrage, qui date de 2008, aborde clairement la genèse et l'évolution de la notion de patrimoine ainsi que sa place au sein de la société française et dans la pensée collective.

Document 2

Cette huile sur toile du peintre Robert Hubert, visible au Musée Carnavalet, illustre les destructions des symboles de l'Ancien Régime qui eurent lieu lors de la Révolution française et à la fin du XVIII^e siècle. Ainsi, nombre d'églises, de châteaux, de tombes, etc. ont été détruits parce que représentant la monarchie de droit divin et la société d'ordres. Cette peinture fait donc écho au vandalisme, dénoncé par l'Abbé Grégoire en 1794, vis-à-vis des biens et objets d'art détruits pendant la Terreur. Ce vandalisme a permis l'émergence du concept de patrimoine, synonyme de mémoire commune, qu'il convient de conserver, de protéger et donc de sauvegarder. C'est cette triple préoccupation qui est à l'origine des premiers musées.

Document 3

L'aquarelle du peintre britannique William Henry Prior (1806-1873) permet de mesurer l'importance déjà ancienne accordée au fait de conserver et d'exposer le patrimoine en le muséifiant. Il est aisément de relier les documents 2 et 3 afin d'évoquer avec les élèves la chaîne patrimoniale qui vise à classer, conserver et valoriser le patrimoine. Ce tableau a un double avantage. Le premier est de prendre en compte l'ancienneté du processus de muséification du patrimoine. Le musée répond au principe de transmission nécessaire pour les générations suivantes, et à la reconnaissance officielle de l'intérêt patrimonial des objets ou œuvres conservés. Le second est de mesurer l'intérêt déjà ancien de l'Angleterre pour les marbres du Parthénon qui sont ici déjà exposés et conservés, au grand désarroi de la Grèce. Le cas échéant, le document peut être étudié aussi dans l'axe 1, jalon 2.

Document 4

La source de Lison est le premier site naturel à avoir été classé en France, en 1912. Sa protection marque un tournant dans l'évolution de la notion de patrimoine, qui prend désormais en compte des espaces naturels. La législation sur la protection des sites et monuments naturels en France date de 1906. Elle a permis de classer 2 700 sites naturels et d'en inscrire 4 700 : le fait d'inscrire un site sur la liste du patrimoine avant de le classer permet d'en reconnaître la valeur, de le lui assurer une protection pérenne et des ressources permettant de l'entretenir. C'est le député du Doubs, Charles Beauquier, à l'origine de la sauvegarde de la source Lison, qui fit voter aussi cette première loi de préservation du patrimoine naturel.

Document 5

La charte d'Athènes fixe en 1931 les règles de restauration des monuments historiques, jusque-là assez confuses. Elle incite à la préservation à la fois artistique et historique du monument afin que s'opère la restauration la plus authentique qui soit. Elle souligne ainsi l'importance d'une collaboration étroite entre archéologues et architectes. La protection patrimoniale revêt un caractère utilitaire et identitaire puisque les nations sont attachées à leur histoire, à leur passé. Toutefois, un point dans les règles de restauration pose un problème : le recours au béton armé, qui va à l'encontre de l'authenticité historique, est néanmoins validé par la Charte de 1931.

Document 6

Le sondage Ipsos réalisé à propos de la perception du patrimoine en Europe permet de prendre conscience de la polysémie de la notion de patrimoine. Dans leur large majorité, les Européens associent le patrimoine aux monuments historiques, oubliant l'existence du patrimoine immatériel (les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, etc.). En Allemagne, nation unifiée en 1871 sur la base d'un nationalisme linguistique et historique tel que le définit Fichte au XIX^e siècle, la vision du patrimoine repose davantage sur l'héritage et l'histoire que sur les monuments. En France, depuis la Révolution, on considère que les monuments historiques sont représentatifs du patrimoine identitaire de la nation.

Corrigé des questions

1. La notion de patrimoine est née pendant la Révolution française. C'est le vandalisme des révolutionnaires contre les symboles de la monarchie absolue et de l'Ancien Régime, ainsi que la confiscation des biens des ordres privilégiés, qui ont permis l'émergence progressive de cette notion.
2. Le patrimoine, jusqu'au début du XX^e siècle, repose essentiellement sur des monuments ou des œuvres issus du passé (Antiquité, Moyen Âge, Renaissance) appartenant le plus souvent aux « monuments historiques ». Ils sont considérés comme patrimoine car, témoignages du passé national, ils sont également reconnus comme « beaux », au sens artistique du terme. On distingue alors les bâtiments (religieux, comme les églises ou cathédrales, et résidentiels, comme les châteaux), les beaux-arts (peinture, sculpture, arts décoratifs), les meubles et les objets.
3. La notion de patrimoine s'est étendue à la nature (sites naturels), aux villes (quartiers anciens, immeubles) et aux monuments civils qui s'y trouvent (beffroi, hôtel de ville, fontaine), à certains villages, à l'industrie (usines, mines), ou encore aux traditions, à l'artisanat et à la gastronomie.
4. La muséification et la restauration sont deux démarches visant à protéger le patrimoine. Muséifier

signifie que l'objet ou le bien patrimonial est conservé avec d'autres, et agencé pour y être observé par le visiteur. Le patrimoine peut alors faire partie d'une collection. Sa mise en conservation au musée signifie qu'il est mis en valeur pour être connu et préservé. La restauration, quant à elle, vise à faire retrouver à l'œuvre l'originalité qui a été altérée, afin de prolonger sa durée de vie, voire de la faire (re)découvrir.

5. Le patrimoine illustre une facette bien particulière de l'identité des peuples : celle de la construction des nations. Ainsi, les Européens associent dans leur grande majorité le patrimoine à leur histoire : les monuments dits *historiques* symbolisent le passé. Pour les Français, la grande variété du bâti (églises, cathédrales, châteaux, hôtels particuliers, etc.) illustre l'histoire de la nation française. À l'inverse, pour les Allemands et les Hongrois, le patrimoine est davantage immatériel, car il repose sur des savoir-faire, des modes de vie, des traditions ou des coutumes.

INTRO 2 – Le « patrimoine mondial » de l'Unesco. Entre diversité de biens et concentration spatiale

p. 222-223

La liste du patrimoine mondial de l'Unesco assure une notoriété immédiate à tous les biens naturels, culturels, matériel ou immatériels qui en font partie. La mise en place d'une politique patrimoniale de préservation et de valorisation est d'ordre mondial. Quels enjeux porte en elle la notion de *patrimoine mondial* ? L'étude des documents doit permettre à l'élève de comprendre le sens que l'Unesco a voulu donner à ce label, ainsi que les circonstances de sa création. L'analyse permet aussi de se rendre compte de l'inégalité spatiale de ce concept.

Document 1

L'article du quotidien *Libération* détaille les étapes nécessaires à l'inscription d'un bien sur la liste de l'Unesco afin d'être reconnu comme patrimoine mondial. L'ancienneté, l'authenticité, l'universalité et l'exceptionnalité sont des critères majeurs de labellisation. L'Unesco délivre donc un label indispensable aux États qui cherchent à mettre en valeur leur patrimoine et attirer les touristes. Néanmoins, figurer sur la liste est une volonté politique qui a un coût : en général, il faut attendre une dizaine d'année et dépenser plusieurs milliers d'euros pour faire campagne auprès de l'Unesco et prouver que le bien qu'on souhaite valoriser répond en tous points aux critères exigés.

Document 2

L'infographie des îles Galapagos évoque une autre liste de l'Unesco, consacrée cette fois aux biens patrimoniaux en péril qu'il est urgent de protéger. L'Unesco cherche à mobiliser la communauté internationale

face aux dangers qui menacent le patrimoine mondial : les conflits armés et la « touristification » en sont deux exemples parmi d'autres. Cette infographie fait écho aux jalons 2 (consacré au Mali) et 3 (consacré à Venise) de l'axe 2. Les élèves pourront faire le lien avec ce qu'ils ont pu apprendre sur les Galapagos, dont la biodiversité est aujourd'hui menacée par les changements climatiques et la pollution.

Document 3

En 1985, l'Unesco lance une campagne pour que l'île de Gorée, au Sénégal, soit considérée comme patrimoine mémoriel de la traite négrière. Dès 1978, l'Unesco avait inscrit cette île sur la liste du patrimoine mondial. Ce document permet de réfléchir à la façon dont se « fabrique » un patrimoine. Un plan de sauvegarde pour l'île de Gorée a d'abord été établi en 1980 par le directeur de l'Unesco de l'époque, lui-même sénégalais. Le message était clair : assurer la préservation de l'île, afin que la traite négrière ne soit pas oubliée et garantir à ses habitants des conditions de vie dignes, notamment grâce au tourisme. Dès lors, plusieurs édifices (maisons, façades par exemple) ont été restaurés, non sans poser un problème de respect des règles de l'authenticité.

Document 4

L'entretien a été publié dans le numéro 8099 de la Documentation photographique consacré au patrimoine. Une pratique corporelle peut être considérée comme constitutive du patrimoine culturel. Ainsi, la volonté de patrimonialiser le tatouage samoan est révélatrice de sa signification identitaire. Aux îles Samoa, le tatouage représente une parure, une œuvre artistique dont le support est le corps. Cette tradition ancestrale relève autant de la pratique, au sens ethnologique du terme, que du savoir anthropologique et civilisationnel. Par conséquent, cette pratique appartient, selon les critères de l'Unesco, au patrimoine immatériel. Le corps devient un objet patrimonial.

Document 5

Le document statistique présenté met en lumière le fort déséquilibre de la répartition des biens patrimoniaux à l'échelle mondiale. Force est de constater une surreprésentation de l'Europe et de l'Amérique du Nord, qui peut s'expliquer à la fois par l'ancienneté de la politique patrimoniale et par une définition du patrimoine reposant, au départ en tout cas, sur des biens culturels matériels constitutifs du passé de ces aires de civilisations. De même, il faut noter que le document recense uniquement les biens émanant de la liste de l'Unesco, répondant donc à des critères précis (détaillés dans le document 1). Le professeur peut étudier en parallèle les documents 1 et 5 afin de susciter chez les élèves une analyse critique du résultat. En effet, les autres aires géographiques ne sont pas exemptes de patrimoines, mais celles-ci ne sont pas (encore) reconnues par l'Unesco.

Document 6

L'article peut être étudié aussi en parallèle avec les documents 5 et 1. En effet, la sous-représentation de l'Afrique au sein de la liste du patrimoine de l'Unesco est source de débats et de recherche. Comment expliquer en effet que ce continent, berceau de l'humanité, soit si faiblement représenté ? Les raisons, déjà mises en évidence dans le document 1, sont liées au coût et à la mobilisation politique et étatique nécessaires pour se porter candidat. Par ailleurs, la notion de patrimoine telle que l'Unesco l'entend depuis sa création concerne essentiellement le patrimoine monumental et le bâti, ce qui ne correspond pas réellement à la définition du patrimoine dans l'aire africaine, dont le patrimoine est essentiellement immatériel. À cela s'ajoute le fait que les préoccupations de préservation du patrimoine se révèlent être bien secondaire face au besoin de subsistance des populations. Les élèves pourront faire le lien avec l'île de Gorée et la campagne internationale de mobilisation.

Corrigé des questions

1. On peut relever quatre critères majeurs qui définissent l'appartenance au patrimoine mondial : l'exceptionnalité (« chef d'œuvre du génie créateur humain »), l'ancienneté (« mémoire de la traite négrière », par exemple les îles Galapagos découvertes au XV^e siècle), l'authenticité (« une aire de beauté naturelle ») et l'exceptionnalité (« témoignage exceptionnel sur les civilisations »).

2. La notion de patrimoine mondial comporte plusieurs enjeux. D'abord un enjeu politique, puisque ce sont les États qui protègent leur patrimoine, et non la convention. Les États promeuvent leur histoire nationale, qui a valeur universelle. Ensuite, un enjeu

économique, puisque la patrimonialisation engendre un afflux touristique et une manne financière non négligeable. Le pays peut voir son taux de croissance et son PIB augmenter. Enfin, un enjeu géopolitique, puisque les États défendent leurs intérêts et leur histoire nationale à travers la patrimonialisation, ce qui peut entraîner des dissensions (voir l'exemple de la Chine et du Japon).

3. L'invention d'un système de protection du patrimoine mondial à l'échelle universelle a été souhaitée par les puissances européennes après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, la notion de patrimoine mondial et les critères pour en faire partie font référence aux valeurs occidentales, notamment en ce qui concerne la primauté du bâti (les églises, les châteaux sont reconnus comme faisant partie du patrimoine mondial). Dans les pays du Sud, l'immatériel a davantage de valeur patrimoniale : une partie de l'héritage est orale et repose davantage sur des savoir-faire et des traditions. De même, les monuments ne sont pas tous en pierre, et donc pérennes, ce qui rend caduque le critère de l'authenticité.

De plus, de nombreuses normes (notamment financières, qui concernent par exemple l'exemption fiscale du financement de la conservation du bien) ne sont souvent pas applicables, ou n'existent tout simplement pas dans les pays candidats. Enfin, le logo de l'Unesco emprunte aux valeurs et monuments de l'histoire occidentale.

4. L'universalité, qui est une des pierres angulaires du principe de patrimoine mondial, doit toutefois être relativisée. En effet, les pays occidentaux sont les plus représentés sur la liste du patrimoine mondial, avec presque la moitié des biens. À l'inverse, l'Afrique et les pays arabes sont sous-représentés, avec 16, 23 % des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

5. L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco comporte des atouts et des limites.

Atouts	Limites
<ul style="list-style-type: none">Reconnaissance des biens, lieux, objets ou pratiques comme patrimoine mondial.Mise en place d'une protection (législation qui vise à établir une mise sous « cloche » du bien pour le protéger contre la dégradation ou la disparition. Il y a d'abord mise sous protection, puis préservation).Obtention de revenus liés à sa mise en valeur (tourisme, musée...).Promotion pour le pays où se trouve le bien.Mise en œuvre d'une préservation du bien (entretien du bien).	<ul style="list-style-type: none">Coût et délai importants pour la campagne d'inscription.Mise en valeur dépendante du cahier des charges de l'Unesco.Afflux touristique et artificialisation du lieu.

Axe 1. Usages sociaux et politiques du patrimoine

Manuel p. 226-239

Ce premier axe du thème 4 permet aux élèves de s'interroger sur les usages sociaux et politiques du patrimoine. En effet, le patrimoine représente l'héritage d'un passé pour une nation. Sa conservation et sa mise en valeur répondent à des enjeux variés : quel usage est fait du bien patrimonial ? À qui appartient-il ?

Cet axe se décline en deux thématiques. Le **jalon 1**, intitulé « Réaménager la mémoire. Les usages de Versailles de l'Empire à nos jours » permet, en deux doubles-pages, de faire le point sur la constance et l'évolution des usages à Versailles à travers les époques. Le **jalon 2** est consacré au thème « Conflits de patrimoine. Les frises du Parthénon depuis le XIX^e siècle ». L'étude de la rivalité entre la Grèce et le Royaume-Uni concernant la paternité des marbres du Parthénon permet de s'interroger sur la propriété patrimoniale.

BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE

► Bibliographie

- **C. Constans**, *Versailles, château de la France et orgueil des rois*, Paris, Découvertes Gallimard, 1999.
- **S. Nagel et A. Zavriew**, *La comtesse et le Parthénon : l'histoire de lady Elgin qui défia Napoléon et s'offrit le plus grand trésor de la Grèce ancienne*, Paris, J.-C. Lattès, 2006.
- **J.-F. Solnon**, *Versailles, vérités et légendes*, Paris, Perrin, 2017.
- **J.-F. Solnon**, *Histoire de Versailles*, Paris, Tempus, 2003.
- **W. St Clair**, *Lord Elgin, l'homme qui s'empara des marbres du Parthénon*, Paris, Macula, 1988.
- Versailles, *Magazine Géohistoire*, n° 14, 2007.
- Versailles, *Détours en France*, Hors-série, n° 1, 20011.

► Sitographie

- Le site du château de Versailles : <http://www.chateauversailles.fr/>
- Les archives de l'Unesco sur la défense du Parthénon : <http://www.Unesco.org/archives/multimedia/document-4258>

► Filmographie

- **Costa-Gavras**, *Parthénon*, 2009.
- **S. Guitry**, *Si Versailles m'était conté...*, 1954.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 226-227

La conservation du patrimoine s'inscrit dans la construction des identités collectives des peuples et des nations. En sauvegardant tel ou tel patrimoine, l'État choisit d'inscrire au panthéon de la mémoire collective un pan de son histoire, représentatif de sa grandeur passée. La photographie montrant la réception à Versailles de Vladimir Poutine par le chef de l'État français, Emmanuel Macron, s'inscrit dans la lignée des usages politiques du patrimoine. Versailles, depuis sa création, a été associé à l'image de la puissance, de la grandeur et du rayonnement de la France. En dépit de son caractère monarchique, le château a réussi au cours de l'histoire à incarner la

nation française et s'est mué en palais de la République. Dès lors, il n'a eu de cesse de servir d'écrin pour recevoir les dirigeants du monde. On retrouve cet usage politique du patrimoine dans la bataille pour la restitution des marbres du Parthénon entre la Grèce, qui en est le dépositaire originel, et le Royaume-Uni, qui en a acquis la propriété au XIX^e siècle. La photographie a été prise devant le British Museum où sont exposés les marbres d'Elgin. Depuis plus de 200 ans, la Grèce réclame leur retour, non sans se heurter au refus britannique. C'est la raison pour laquelle les marbres sont sur les affiches personnifiés, identifiés à des victimes séquestrées. Leur récupération constitue un enjeu sociétal aussi bien que politique pour la Grèce, pour qui ces joyaux illustrent la grandeur de la démocratie athénienne du V^e siècle avant J.-C.

JALON 1 – Réaménager la mémoire. Versailles, lieu politique de l'Empire à nos jours

p. 228-229

Voulu par Louis XIII, aménagé par Louis XIV pour y installer la Cour, l'ensemble du domaine du château de Versailles est devenu le symbole de la grandeur et du raffinement de la France. Lorsqu'éclate la Révolution, Versailles résiste globalement aux destructions et au vandalisme. L'Empire et la monarchie de Juillet lui donnent une nouvelle vie. Quelle est alors la fonction politique et sociale du château de Versailles après 1789 ? La double page permet à l'élève de comprendre que, bien que symbole de la monarchie, le château de Versailles, témoin de l'histoire de France, est devenu un haut lieu de l'État, et particulièrement de la République française.

Document 1

Depuis la création du pavillon de chasse décidé par Louis XIII en 1624, le château de Versailles n'a cessé de se transformer. Cette chronologie indicative présente les grandes étapes des usages de Versailles à travers le temps. Ainsi, de résidence royale sous Louis XIV et ses successeurs, le château devient un lieu politique par excellence célébrant la naissance de l'Empire allemand, et surtout la fin de la Première Guerre mondiale. Le palais conserve son rôle politique tout au long de la III^e République : s'y déroulent l'élection du président ainsi que les rassemblements des députés. Au cours du XX^e siècle, Versailles continue d'accueillir les politiques français et leurs homologues étrangers, contribuant ainsi au rayonnement de la France. Les usages de Versailles sont donc tout à la fois résidentiel, politique, géopolitique, historique, mémoriel... Cette chronologie permet à l'élève de replacer historiquement les usages de Versailles.

Document 2

Cet article paru dans *La Croix*, à l'occasion de l'exposition sur Louis-Philippe entre octobre 2018 et février 2019, revient sur la grande œuvre du roi citoyen, Louis-Philippe, fils de Philippe Égalité qui, pendant la Révolution, avait voté la mort du roi avant d'être guillotiné pendant la Terreur. En 1837, Louis-Philippe décide de transformer la résidence royale de Versailles en Musée dédié « à toutes les gloires de la France ». Cette décision est un acte de propagande en faveur de l'héritage napoléonien. Le nouveau roi de la monarchie de Juillet cherche à asseoir sa légitimité auprès de la nation. Ainsi, les œuvres présentées s'assimilent à un programme politique. Louis-Philippe démontre ici que Versailles incarne toutes les gloires de la France, aussi bien passée (Clovis, Valmy, Jemmapes) qu'à venir (conquête de l'Algérie). Enfin, il entend prouver que son objectif est la réconciliation nationale entre les différents groupes politiques de l'époque.

Document 3

Ce tableau de Joseph Chavet a été offert à la reine Victoria par Napoléon III, qui en est le commanditaire. En 1855, la Reine Victoria, invitée par l'Empereur, séjourne à Versailles lors d'une visite officielle. Ce dernier, soucieux de se réconcilier avec la monarchie britannique, organise à Versailles des festivités en l'honneur de la souveraine. Un grand bal est donné en son honneur. Ce tableau rappelle ainsi en quoi Versailles a constitué par le passé un haut lieu de pouvoir, et témoigne des fastes qui continuent d'y être déployés.

Document 4

L'ensemble est formé de deux photographies évoquant la réunion du Congrès des parlementaires à Versailles. Le premier document fait référence à l'élection du président de la République, qui avait lieu à Versailles entre 1875 et 1958. De même, c'est à Versailles que se tiennent toutes les révisions constitutionnelles. Depuis 2008, le Président peut convoquer le Congrès pour y prononcer son discours de politique générale. Cette pratique avait été abandonnée en 1873 au nom du respect de la séparation des pouvoirs.

Document 5

Le 28 juin 1919 est signé le traité de paix de la Première Guerre mondiale dans la galerie des Glaces du château de Versailles. Sur cette photographie, on mesure la force symbolique de cet événement : la foule s'est massée pour voir l'Allemagne payer et rendre l'Alsace-Lorraine. En effet, Georges Clemenceau a ordonné que le traité soit ratifié à l'endroit même où eut lieu la proclamation de l'Empire allemand, en 1871. La France ayant toujours considéré cet épisode comme une humiliation, le choix de la Galerie des Glaces s'est naturellement imposé : c'est la raison pour laquelle, à double titre, on a pu parler du « diktat » de Versailles.

Document 6

L'article du *Figaro* rappelle le poids diplomatique de Versailles. Il est paru au moment où le chef de l'État Emmanuel Macron s'apprêtait à recevoir le prince héritier du Japon en mai 2018. Auparavant, il avait prononcé en juillet, devant les chambres réunies en Congrès à Versailles, un discours de politique générale sur son bilan. Le journaliste en profite pour remonter le fil du temps et présenter le rôle politique de Versailles depuis la mise en place d'un régime républicain en France. Ainsi, il questionne le double héritage monarchique et républicain du lieu. Monarchique à sa création, il incarne la diplomatie de la République française en devenant le lieu de réception des grands de ce monde.

Corrigé des questions

1. En transformant le château en musée de l'histoire de France, Louis-Philippe, roi des Français d'une monarchie parlementaire, tenait à faire oublier la monarchie absolue et assurer la pérennité de son règne. Ce roi bourgeois, favorable à la Révolution française, inaugure son musée des gloires de la France en 1837 aux côtés d'Alexandre Dumas, de Victor Hugo et de Delacroix. L'idée est de faire de Versailles un lieu de réconciliation nationale. Tout est propagande : la salle réservée à l'année 1792 évoque la patrie en danger, la galerie des batailles célèbre les héros que sont Clovis et Napoléon.

2. Versailles demeure un haut lieu de la diplomatie après 1789 car les monarques (Louis XVIII, Charles X ou Louis-Philippe), les empereurs (Napoléon 1^{er} et Napoléon III), ou encore les présidents de la République y reçoivent les souverains des pays étrangers. Versailles devient un écrin diplomatique destiné à impressionner ses voisins et rivaux. Le prestige et le pouvoir qui s'en dégagent assurent aux hôtes du dirigeant, quel qu'il soit, qu'il est à la tête d'un pays puissant. Son utilisation est stratégique : Versailles est choisi pour accueillir le G7 par le président François Mitterrand en 1982. De même George Clémenceau, en y organisant la conférence de la Paix en 1919, y voit un moyen d'effacer la honte provoquée par la défaite de 1871.

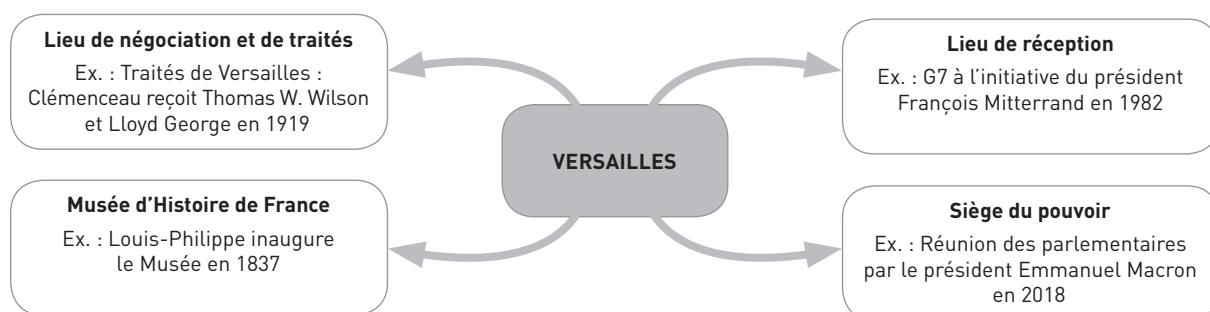
3. La III^e république redonne à Versailles son statut de siège politique. Les chambres s'y rassemblent dès 1871 alors que la France vient de perdre l'Alsace et la Lorraine et que Napoléon III est fait prisonnier. C'est donc un gouvernement en exil et en reconstruction qui choisit Versailles. À partir de cette date, Versailles accueille les élections du président jusqu'en 1958 ainsi que la réunion du Congrès (un hémicycle y est construit à cet effet). En juillet 2018, le président de la République Emmanuel Macron y a convoqué les parlementaires pour dresser les priorités de son quinquennat.

Bilan

Versailles est un « temple de l'histoire » qui a incarné à chaque époque la politique du pays.

- Sous la monarchie de Juillet, on célèbre la réconciliation nationale avec la construction du Musée de l'Histoire de France.
- Sous le Second Empire, les réceptions permettent de retrouver la grandeur du faste et du pouvoir.
- Sous la République naissante, Versailles devient le siège du pouvoir, une incarnation de la République et de la victoire de la paix.
- Sous la V^e République, Versailles devient le temple de la République.

BAC – ILLUSTRER UNE DISSERTATION



JALON 1 (Suite) – Réaménager la mémoire. Versailles, un symbole patrimonial p. 230-231

Au début du XX^e siècle, Versailles est sauvé *in extremis* de l'oubli grâce à une campagne de mobilisation nationale et internationale. Ce « chef d'œuvre en péril » retrouve ses lettres de noblesse grâce aux campagnes de restauration et de sauvegarde menées par le mécénat et l'État. Versailles renoue alors avec la gloire passée et accueille touristes, artistes et chefs d'entreprises attirés par la notoriété du lieu. Dès lors, Versailles s'impose comme le symbole patrimonial de la France. La double page présente le cheminement patrimonial de Versailles, de l'appel d'André Cornu

à l'utilisation du site comme haut lieu touristique et artistique.

Document 1

En 1951, André Cornu est nommé au poste de secrétaire d'État des Beaux-Arts. Dès son arrivée, il fait de la sauvegarde de Versailles sa priorité. Il utilise les médias pour sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale devant l'état de délabrement avancé de Versailles. C'est avec ces mots chocs « honte nationale » et « il faut sauver Versailles » qu'André Cornu mobilise l'opinion publique en proposant une souscription nationale. Son projet est piloté par le président de la République. Le ton employé par André Cornu est particulièrement alarmiste et joue sur la

corde sensible de la mise en péril d'un patrimoine qu'il élève au rang de mémoire de l'histoire des Français.

Document 2

Versailles est sans conteste un haut lieu touristique. Son usage récréatif se confond avec sa muséification. En 2019, le château a attiré huit millions de visiteurs. Il est le 3^e monument francilien le plus visité après Notre-Dame et le musée du Louvre. Plus de la moitié du budget de Versailles émane des entrées des visiteurs. Le mécénat assure 12 % des rentrées d'argent et le professeur pourra établir un lien entre ce pourcentage et les documents 3 et 4. Nul doute qu'aujourd'hui les visiteurs sont des acteurs à part entière de la politique patrimoniale. Ainsi, par leur fréquentation, ils contribuent à assurer une valeur patrimoniale au lieu tandis que leurs dépenses participent à la valorisation et à la protection patrimoniales.

Document 3

Cette première de couverture du programme « *Adoptez une statue du château de Versailles* » rend compte du mécénat organisé à Versailles afin d'assurer la restauration et la préservation du château. En effet, les jardins comptent plus de 253 sculptures en plein air ce qui suppose un coût d'entretien et de restauration à hauteur de 12 000 euros. Depuis 2005, le château de Versailles a lancé cette opération qui vise à adopter une statue en lui assurant sa restauration, sa mise à l'abri à l'intérieur du château ainsi que sa reproduction pour l'extérieur. Le mécénat est essentiel à Versailles : il représente presque 20 % de son budget. Il est en même temps révélateur du symbole patrimonial et identitaire du lieu. Il peut être associé avec le document suivant qui illustre une autre forme de mécénat.

Document 4

Depuis 2008, le château de Versailles permet à un artiste contemporain d'utiliser le site pour y présenter des œuvres. Il ne s'agit pas d'en faire un lieu d'exposition mais d'utiliser le lieu comme source de création. Ainsi, en 2010, l'artiste japonais Takashi Murakami y est exposé, et déclenche une polémique. En effet, il fait côtoyer ses œuvres, inspirées par les mangas et la culture kawaii (les personnages célèbres de Pikachu ou de Hello Kitty), avec les miroirs de la galerie des Glaces ou encore les jardins de Le Nôtre. Ainsi, son « *oval Budha* » combine-t-il l'œuf de la comptine anglaise Humpty Dumpty et un héros-monstre de manga. L'idée est de renouer avec la création artistique propre à Versailles. Mais sa venue fait scandale et certaines associations refusent que cet art contemporain « dégrade le patrimoine du château de Versailles ».

Document 5

Cet article paru dans *Le Monde* évoque la récente participation de la marque Rolex à la restauration d'un cabinet de Louis XVI. Il présente ainsi une autre forme de mécénat, qui peut être étudié en parallèle avec celui présenté dans le document 3 : celui des marques de luxe. La pratique du mécénat concernant Versailles est ancienne (Louis-Philippe mais aussi Rockefeller en 1924 ont été mécènes de Versailles). Elle perdure aujourd'hui et constitue une véritable aubaine pour les firmes qui utilisent Versailles comme une source de promotion de leur notoriété. Financer une restauration ou enrichir une collection est facilité depuis la loi de 2003 sur le mécénat. Désormais, les grandes entreprises participent à l'enrichissement de Versailles, certaines que le capital investi ne manquera pas de leur rapporter des bénéfices.

Corrigé des questions

1. André Cornu lance son appel pour la sauvegarde de Versailles en 1951. Il entend mobiliser l'ensemble des Français, simples citoyens comme politiques, sur le sort de Versailles, alors dans un état de délabrement avancé. Il utilise les médias pour que l'appel soit massif. L'objectif est quadruple : alerter, mobiliser, sauver et sauvegarder.

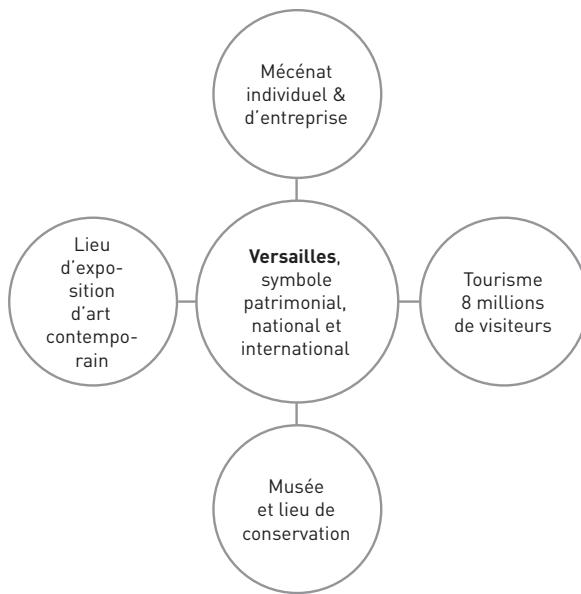
2. La conservation du château de Versailles repose sur deux formes de mécénat : un mécénat participatif individuel, impulsé par l'État, lui-même souscripteur comme en 1951 et 1999, et évoqué dans le document 3 ; un mécénat d'entreprise réalisé par des grandes firmes nationales et internationales comme Dior, LVMH ou même Google. Chacun y trouve un intérêt individuel même si l'intérêt collectif est de participer au rayonnement de l'ensemble patrimonial de Versailles. Les entreprises et les particuliers obtiennent des avantages fiscaux tout en contribuant au rayonnement d'un symbole national.

3. Versailles continue d'attirer les artistes comme à l'époque de Louis XIV. Ainsi, depuis 2008, Versailles est un centre artistique qui accueille des expositions temporaires d'art contemporain. Les artistes qui exposent utilisent le lieu comme un écrin de création, non sans susciter débat et polémique sur la place de l'art contemporain ainsi que l'universalité et l'intemporalité de l'art.

4. Patrimonialiser Versailles recouvre plusieurs missions :

- sauvegarder en finançant la conservation et la restauration de l'ensemble patrimonial (château et jardin) ;
- enrichir le patrimoine en participant au retour d'un objet, d'un meuble, d'une œuvre à Versailles ou en facilitant la création d'une collection ;
- diffuser le prestige de Versailles en assurant son rayonnement à l'international.

Bilan



BAC – PRÉPARER LE GRAND ORAL

– Dans **l'introduction**, présenter rapidement les dates de construction, rappeler l'usage premier de Versailles et montrer que Versailles continue de fasciner un large public. Inclure la problématique.

– **L'exposé s'organise de façon thématique.** Il peut s'appuyer sur les différents usages de Versailles (*cf. bilan Jalon 1 – 1^{re} partie*). Chacun des quatre usages peut servir d'exemple. On peut imaginer que l'élève organise son exposé comme une visite thématique du château de Versailles.

– L'élève doit aussi s'appuyer sur la chronologie pour découper son propos de façon ordonnée. Pour chacune des parties, la reprise des réponses aux questions apporte des éléments d'analyse et des exemples. Le site du château de Versailles, mentionné dans la boîte à culture, constitue un guide essentiel.

On peut proposer le plan suivant :

- Versailles, un symbole de la grandeur de la France ;
- Versailles, un palais de la République ;
- Versailles, un haut lieu touristique, artistique et culturel.

JALON 2 – Conflits de patrimoine.

Les frises du Parthénon depuis le XIX^e siècle

p. 232-233

Les frises du Parthénon sont également appelées *les frises des Panathénées*, en l'honneur de la fête dédiée à Athéna. Longues de 160 mètres, elles décoraient le temple du Parthénon en haut de l'Acropole. Héritage de la grandeur d'Athènes au V^e siècle, cet ensemble décoratif a été emporté en Angleterre par Lord Elgin au XIX^e siècle pour ne plus jamais en sortir. Depuis

plus de 200 ans, la Grèce réclame sans relâche, et en vain, son retour. Le conflit entre les Grecs et les Anglais permet de s'interroger sur le concept de propriété patrimoniale.

Document 1

Cette aquarelle a été réalisée au début du XIX^e siècle par un archéologue anglais, Edward Dodwell, qui se trouve à Athènes au moment où Lord Elgin négocie avec les autorités ottomanes pour emporter au Royaume-Uni la plupart des éléments architecturaux du Parthénon. Sur la toile, on note la présence d'un Anglais (Lord Elgin lui-même ?) donnant des instructions à des Turcs Ottomans pour retirer des éléments de décor du Parthénon. Dodwell est un témoin direct des événements qu'il consigne en 1812 dans ses souvenirs. Il mentionne à cet effet que les Athéniens s'offusquaient de la décision des Ottomans d'avoir accordé aux Britanniques le droit de détruire et d'emporter leur patrimoine. Il est aisément de lier ce document au discours de Mélina Mercouri (**document 2**) puisque cette dernière le cite comme un témoin de la spoliation d'Elgin : « Edward Dodwell écrit : "J'ai subi la mortification indicible d'être présent lorsque le Parthénon a été dépouillé de ses plus belles sculptures. [...] On ne peut qu'exécrer l'esprit de barbarie qui a poussé à briser et à mutiles, à piller et à renverser les nobles œuvres qu'avait commandées Périclès [...]" ».

Document 2

Mélina Mercouri est une icône pour les Grecs. De formation artistique (elle fut actrice et chanteuse), elle est mondialement connue pour avoir défendu aussi bien la démocratie (face à la dictature des années 1970-1980) que la culture de son pays. Députée puis ministre de la Culture, elle mène un combat acharné pour le retour des marbres à Athènes. En 1986, elle se rend à Londres, où elle a été invitée par les savants de la Oxford Union, afin de défendre la cause grecque face au British Museum. Le ton est celui d'une tragédienne qui n'hésite pas à mettre en garde le Royaume-Uni : « jamais nous n'abandonnerons ». Elle livre une plaidoirie dans laquelle elle révoque un à un les arguments britanniques. Elle alterne fermeté et amitié. Ainsi, elle met en doute la légitimité d'Elgin à emporter les marbres alors que la Grèce vit sous l'occupation ottomane. Parallèlement, elle rassure en s'engageant à ce que les marbres soient parfaitement conservés à Athènes. Pour elle, la légitimité de la Grèce ne fait aucun doute. Ce discours fait écho aux documents 1 et 5, puisqu'elle n'hésite pas à citer Edward Dodwell.

Document 3

La cause des Grecs, dans la bataille qui les oppose aux Anglais à propos du retour des marbres du Parthénon, mobilise de nombreuses personnalités, mais aussi des anonymes qui s'expriment par l'intermédiaire d'association. Les affiches ici présentées ont

étaient réalisées en 2012 par deux Grecs, qui les ont ensuite diffusées sur les réseaux sociaux. L'un deux, Alexis Mantheakis, a fondé le Comité international d'action des sculptures du Parthénon basé en Nouvelle-Zélande. Le slogan utilisé insiste sur l'héritage patrimonial des statues et n'hésite pas à prendre position pour qualifier de pillage et de séquestration l'action entreprise par Lord Elgin au XIX^e siècle et poursuivie par le British Museum. En Angleterre comme en Grèce, on retrouve des associations similaires qui militent pour la restitution en qualifiant de spoliation l'acte du lord anglais.

Document 4

Cet article paru dans le Monde en 2014 revient sur les 200 ans de tensions entre le Royaume-Uni et la Grèce. Il est publié au moment où le British Museum prête au musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg une pièce du décor du Parthénon réclamée par la Grèce. Cette dernière espère depuis des dizaines d'années que lui soit rendue une partie de son patrimoine national. La démarche du prêt opéré par le British Museum revient, pour le gouvernement grec, à reconnaître de fait la propriété britannique sur l'ensemble des éléments architecturaux que Lord Elgin a rapportés d'Athènes au XIX^e siècle.

Document 5

Le nouveau musée d'Athènes, inauguré en 2009, a été construit dans l'optique d'accueillir l'ensemble de la frise. Situé au pied de l'Acropole, il accueille les trésors du patrimoine antique de la colline du Parthénon. Le dernier étage est consacré à la frise du Parthénon, aussi appelée *la frise des Panathénées*, puisqu'elle retrace l'ensemble de la procession de la fête dédiée à Athéna. Réalisée au V^e siècle avant J.-C., elle comporte 115 plaques. Néanmoins, sur les 160 mètres de frise exposés, 50 mètres seulement sont des originaux. Le reste est composé de moulages reproduisant à l'identique les marbres gardés par le British Museum. Il s'agit des travaux de ce dernier dont parle Méline Mercouri dans son discours à Londres en 1986 (document 2).

Corrigé des questions

1. Les marbres du Parthénon ont été ramené par Lord Elgin, alors ambassadeur britannique à Constantinople. Ce dernier obtient des autorités ottomanes qui règnent sur la Grèce de récupérer les sculptures et éléments architecturaux se trouvant sur le Parthénon. Il fait enlever 60 % des marbres de décoration du Parthénon. À son retour en Angleterre, ruiné, il vend pour une modique somme les marbres au gouvernement britannique qui, par un acte parlementaire, les confie en 1816 au British Museum.

2. Le Royaume-Uni met en avant plusieurs arguments qui ont évolué avec le temps. Ainsi :

- l'absence d'intérêt des Grecs vis-à-vis de leur patrimoine sur l'Acropole ;
- l'absence de moyens financiers suffisants pour assurer une conservation du patrimoine ;
- la pollution ;
- les marbres ont été donné avec l'accord du gouvernement ottoman : il ne s'agit donc pas d'une spoliation ;
- enfin, les marbres sont un bien public universel et n'ont pas vocation à être conservés dans leur lieu d'origine.

3. La Grèce utilise divers moyens pour récupérer les marbres :

- le recours auprès d'institutions internationales comme l'Unesco ou la commission européenne ;
- la défense orchestrée par le gouvernement grec et la ministre de la Culture Méline Mercouri ;
- la construction du nouveau musée de l'Acropole pour y recevoir les marbres ;
- les campagnes de sensibilisation menées par des citoyens grecs et/ou anglais : affiches, manifestation devant le British Museum, dans les médias et sur les réseaux sociaux.

4. Pour récupérer les marbres, la Grèce insiste sur le fait que ces derniers ont été réalisés en Grèce, par des Grecs. Ils font partie de l'Histoire hellénistique. L'argument identitaire du patrimoine est d'autant plus renforcé qu'aux yeux des Grecs, il y a eu spoliation : lorsque les marbres ont été enlevés par Elgin, la Grèce n'était pas souveraine mais sous le joug des Ottomans.

Bilan

Pour réaliser le bilan, les élèves peuvent s'appuyer sur les réponses aux questions 2 et 3 afin d'appuyer leur argumentaire. La problématique suivante peut servir de point de départ : à qui appartient le patrimoine culturel ? La réponse peut s'articuler autour de deux axes.

– À celui qui en est le propriétaire original ? Le patrimoine s'ancre dans un pays et son histoire. Sa création est liée à l'identité propre d'un pays dont il est le représentant. Ainsi, les marbres du Parthénon retracent l'histoire de la Grèce Antique, et particulièrement celle de la démocratie athénienne, à son apogée au V^e siècle avant J.-C. Cette frise est un témoin du culte rendu à Athéna, mais surtout de la pratique citoyenne au sein de la cité pour l'ensemble des habitants (et pas seulement pour les citoyens). Elle rend compte de l'imbrication du politique et du religieux, de la place des femmes, des métèques et des différentes catégories de citoyens au sein de la cité.

– À celui qui en assure la mise en valeur ? Le patrimoine est aussi conservé, protégé et mis en valeur par un État qui en assure la transmission aux générations suivantes. C'est le cas du British Museum qui, depuis qu'il a acquis les marbres d'Elgin, les a conservés en son sein et en assure la mise en valeur patrimoniale. Les marbres sont devenus un bien public qui attire des milliers de visiteurs chaque année.

BAC – ORGANISER UN DÉBAT

Les élèves peuvent mener des recherches sur les sites suivants.

- Le dossier sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin d'avoir le point de vue de l'État : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/afrique/culture/restitution-des-biens-culturels/>
- Un article de France 24 à propos de certaines œuvres se trouvant au musée du Quai Branly à Paris : <https://www.france24.com/fr/20190802-restitution-biens-culturels-tresors-royaux-benin-echeance-quai-branly-france>
- Une enquête menée par Arte : <https://www.arte.tv/fr/articles/lafrique-demande-la-restitution-de-biens-culturels>
- Enfin, un article de *Courrier international* : <https://www.courrierinternational.com/sujet/restitution-des-biens-culturels>

Il serait intéressant de réaliser un argumentaire prenant en compte le point de vue du gouvernement français, des pays d'Afrique, de la communauté internationale et notamment de l'Unesco.

TRAVAILLER AUTREMENT Les usages sociaux et politiques du patrimoine

p. 238-239

Commenter une citation

– L'auteur de cette citation est l'écrivain et homme politique français Victor Hugo. Ici, il célèbre la décision de Louis-Philippe d'avoir transformé une partie de Versailles en musée d'Histoire dédié aux gloires de la France. Le 10 juin 1837, Victor Hugo est d'ailleurs présent à l'inauguration des galeries du Musée historique. Il cherche à se rapprocher de Louis-Philippe, qui le nomme Pair de France en 1845.

– Versailles est qualifié ici de « reliure de l'histoire de France », tel un lieu qui a traversé et marqué l'histoire. Pour Victor Hugo, Versailles, par sa magnificence, est un écrin abritant les grands récits de la nation française ; aucun autre lieu ne saurait mieux incarner l'esprit français, et accueillir un musée de l'histoire de France. Victor Hugo insiste sur l'usage mémoriel du lieu. Selon lui, muséifier Versailles, c'est préserver la grandeur, non des souverains, mais de la société et de la nation toute entière. C'est aussi assurer la pérennité du rayonnement artistique et intellectuel de la France, et célébrer son glorieux passé.

Analyser une affiche

L'affiche a été éditée par la Société des amis de Versailles, une association créée en 1907 afin de remédier à l'état de délabrement du domaine.

Aujourd'hui, cette association, loi 1901, compte plus de 5 000 membres. Depuis 1913, elle est reconnue d'utilité publique afin d'assurer le financement de la préservation du domaine de Versailles et la promotion du site. En effet, assurer la mise en valeur et la préservation du patrimoine a un coût considérable, que l'association cherche à financer par des dons et/ou du mécénat. Le slogan (« Découvrez-vous des amis... et une passion commune »), l'image en arrière-fond du château, les yeux émerveillés de l'enfant, permettent de présenter les différentes formes de patrimonialisation : restaurer, conserver, faire rayonner à l'international ce bien patrimonial, diffuser aussi la mémoire et l'histoire du lieu. L'affiche insiste sur l'aspect universel du site, reconnu patrimoine mondial de l'Humanité, et qui par conséquent fait appel aux générosités du monde entier. Force est de constater que les différentes étapes de la chaîne patrimoniale nécessitent un financement que les communes et/ou l'État seuls ne peuvent assurer. Aujourd'hui, la renommée due à la labellisation du site reconnu par l'Unesco en pérennise la reconnaissance et assure sa mise en valeur.

Rédiger un compte rendu de reportage télé

Un reportage suit une organisation logique, qui comprend le plus souvent les éléments suivants : présentation de la situation, problème soulevé, explications, solutions éventuelles, bilan, perspective.

Ainsi, à l'écoute du reportage, l'élève peut organiser son propos de la manière suivante.

– **Problème :** la plupart des éléments de la frise du Parthénon se trouvent au British Museum de Londres, alors que la Grèce demande leur retour depuis plus de 20 ans.

– **Élément déclencheur de cette demande :** Athènes, qui est en train de restaurer le Parthénon, réclame le retour des frises dans leur pays d'origine. Désormais, la ville dispose d'un musée pour abriter les frises, au pied de l'Acropole.

– **Explication :** il y a 200 ans, un diplomate anglais a obtenu l'autorisation de ramener les éléments de la frise en Angleterre, d'où elles ne sont jamais reparties. Le gouvernement anglais avait rejeté toute demande de retour sous prétexte que les Grecs ne disposaient d'aucun lieu pour les abriter.

– **Résultat/Bilan :** aujourd'hui, les Grecs souhaitent que les Britanniques tiennent leur promesse. Les deux pays campent sur leur position. Les Grecs mettent en avant l'importance pour les frises de retrouver leur pays d'origine, tandis que les Britanniques tentent de faire valoir l'idée d'une collection universelle reconnue comme patrimoine mondial de l'humanité.

– **Perspective :** si les marbres sont rendus à la Grèce, la question de la propriété du patrimoine risque d'être de nouveau soulevée, et entraîner le retour d'autres œuvres dans leurs pays d'origine.

Comprendre une controverse

L'écoute du discours de Mélina Mercouri permet de travailler sur l'argumentation. Ce discours est construit comme un plaidoyer. Ainsi, à chaque argument avancé par les Britanniques pour justifier la main mise sur les marbres, Mélina Mercouri leur oppose une réponse contradictoire, en justifiant la demande grecque. On peut imaginer que les élèves s'inspirent de cette forme pour créer leur propre argumentaire concernant la question de la propriété des biens patrimoniaux du Parthénon.

Ainsi, à l'écoute du podcast du *Billet culturel*, l'élève pourra organiser son argumentation comme suit.

À qui appartiennent les marbres du Parthénon ? Pour les uns, les marbres appartiennent aux Britanniques, car ils sont exposés au British Museum ; pour les autres, ils appartiennent aux Grecs. La question divise encore. À chaque argument britannique correspond un contre-argument grec.

Arguments des Britanniques – Le patrimoine est une propriété universelle, tel un bien public

- La Grèce n'a pas les moyens techniques et financiers de mettre les marbres en valeur ni de les conserver.
- Au sein du British Museum, les marbres forment un ensemble patrimonial universel.
- Les marbres font partie d'une collection mondiale, dans un musée de renommée mondiale.

Arguments des Grecs – Le patrimoine est une propriété nationale et mémorielle, un ancrage identitaire

- Depuis 2009, les Grecs possèdent un musée du Parthénon ultra-moderne.
- Il est important de présenter les marbres dans leur lieu d'origine, sur l'Acropole.
- Les marbres symbolisent la Grèce du V^e siècle.

Axe 2. Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrence

Manuel p. 240-255

Ce second axe du thème 4 permet aux élèves de comprendre les tensions et les mises en concurrences liées aux politiques de préservation patrimoniale déployées par l'État. Il est en effet très complexe de trouver une juste mesure entre la mise en valeur du patrimoine et sa préservation. Le patrimoine suscite intérêts et convoitises : les enjeux géopolitiques sont donc considérables.

L'axe se décline en trois thématiques d'étude. Le **jalon 1**, intitulé « Urbanisation, développement économique et préservation du patrimoine. Paris entre protection et nouvel urbanisme » analyse le difficile équilibre à instaurer entre développement urbanistique et protection du patrimoine à l'échelle de Paris. Le **jalon 2**, « La destruction, la protection et la restauration du patrimoine, enjeu géopolitique », traite de la restauration du patrimoine malien, détruit en 2012 par les djihadistes. Enfin, le **jalon 3**, « Tourisme culturel, entre valorisation et protection. Venise entre valorisation touristique et protection du patrimoine », examine les difficultés auxquelles se trouve confrontée la ville de Venise dans sa volonté de protéger le patrimoine de la pression touristique et des périls que celle-ci engendre.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Bibliographie

- **C. de Marville** et **P. de Moncan**, *Paris avant-après. Avant Haussmann et aujourd'hui*, Paris, Les Éditions du Mécène, 2015.
- **D. Gachet** (sous la direction de), *Venise. Histoire, promenades, anthologie et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2016.
- « Touristes bienvenus mais pas trop » *Géo*, n° 479, janvier 2019.
- « Reconstruction et recouvrement » *Patrimoine mondial*, n° 86, 2018.

► Bande dessinée

- **C. Lax**, *Une maternité rouge*, Paris, Futuropolis, 2019.

► Filmographie

- **A. Sissako**, *Timbuktu*, 2014.

► Sitographie

- La Cité de l'architecture et du patrimoine : <https://www.citedelarchitecture.fr/fr>
- Le site du PLU de la ville de Paris : <https://www.paris.fr/pages/le-plan-local-d-urbanisme-plu-2329>

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 240-241

Préserver le patrimoine fait partie du processus de la chaîne patrimoniale. Il s'agit d'empêcher sa dégradation ou sa disparition. Cette action, afin de maintenir le patrimoine vivant, visible et en quelque sorte accessible, n'est pas sans provoquer des tensions, voire des concurrences, entre les acteurs. L'axe 2 s'ouvre sur la façade de la Samaritaine rénovée par l'agence japonaise Sanaa qui, par son côté novateur, a suscité de nombreuses critiques de la part d'associations protectrices du bâtiment dénonçant le manque d'unité architecturale. Dans ce quartier du 1^{er} arrondissement de Paris se font désormais face les immeubles haussmanniens du XIX^e siècle et les

73 mètres de façade ondulante en verre, symbole d'un nouvel urbanisme. D'autres tensions peuvent concerner le patrimoine, par exemple leur destruction programmée. Ainsi, comme on le voit sur la deuxième photographie, en 2012, une partie du patrimoine malien classé par l'Unesco a été victime des djihadistes et nécessite aujourd'hui une protection, y compris armée. La troisième photographie invite à réfléchir sur les tensions que le tourisme de masse fait peser sur le patrimoine de Venise, aujourd'hui menacée par la montée des eaux autant que par le surtourisme. Les bateaux de croisière à Venise sont aujourd'hui en voie d'interdiction tant ils polluent ; pour autant, la ville vit au rythme du tourisme, entre acceptation et refus.

JALON 1 – Paris entre protection et nouvel urbanisme

p. 242-243

Les politiques patrimoniales à Paris sont complexes tant les volontés urbanistiques sont nombreuses et souvent novatrices. Paris demeure une capitale patrimoniale culturellement et architecturalement très riche, qui cherche à se moderniser tout en développant sa muséification. Dès lors, comment concilier protection du patrimoine et nouvelle réalisation urbanistique ? L'ensemble documentaire permet d'étudier la variété des sites protégés et leurs caractéristiques, mais aussi les nouveaux projets urbanistiques, afin de mesurer les concurrences, voire les tensions, entre ces deux actions.

Document 1

La carte est issue de l'atlas des patrimoines, une application cartographique en ligne dépendante du ministère de la Culture. La carte s'enrichit en fonction des données que l'on veut cartographier. Ici sont localisés les sites protégés. On retrouve les deux sites patrimoniaux : le quartier du Marais et le 7^e arrondissement. Ces derniers sont des secteurs protégés, relevant de la Loi Malraux de 1962. Dès lors, leur aménagement est spécifique et est exclu du PLU. S'ajoutent les sites « labels architecture contemporaine remarquable » : ce label a été créé en 2017, et englobe le patrimoine « Patrimoine du XX^e siècle » qui n'est pas classé aux monuments historiques (la grande arche de la Défense par exemple). On distingue enfin l'ensemble du secteur situé entre l'île Saint-Louis et le Champs de Mars, classé au mondial de l'Unesco. L'intérêt de la carte est de rendre compte de l'emprise patrimoniale au cœur de Paris.

Document 2

Le retour des tours à Paris fait l'objet de débat. L'article de *Libération* insiste sur les tensions qui existent entre la ville de Paris, favorable à la construction de tours en périphérie, et les associations de riverains, hostiles à ce projet. D'un côté prime l'intérêt économique, mais aussi le rayonnement de la capitale, qui se doit de rivaliser avec des concurrentes comme Londres. De l'autre, les riverains mettent en valeur la préservation de la physionomie architecturale de Paris. L'article permet de révéler la politique urbanistique de la mairie de Paris depuis Bertrand Delanoë. En effet, avec le retour des grandes tours, la mairie remplit un triple objectif : le développement social et économique grâce à la construction de logements, la revitalisation des zones périphériques (ex. : le nouveau tribunal dans la zone de la porte de Clichy) et le rayonnement de la capitale à l'internationale (ex. : la Tour triangle, porte de Versailles).

Document 3

Cette infographie, tirée du Journal *Le Monde*, permet de compléter le document 2, à propos du retour des tours comme nouvel objet urbanistique. Selon le PLU de Paris, les constructions dans le centre historique ne peuvent dépasser 37 mètres de haut : cette limite correspond à la hauteur des immeubles haussmanniens. On distingue bien ici que les nouvelles tours sont situées en périphérie, à l'exception de la Tour Montparnasse, construite dans les années 1970 et déjà mal aimée des Parisiens. Le plus haut gratte-ciel parisien est d'ailleurs l'objet d'un projet de rénovation urbanistique innovant destiné à en faire un réel lieu de vie.

Document 4

L'article doit être relié à la photographie d'ouverture représentant la devanture de La Samaritaine, réalisée par l'agence japonaise Sanaa. Ce cas est révélateur des tensions entre les intérêts économiques du patron de LVMH, Bernard Arnault (qui en est propriétaire depuis 2001) et les associations de défense et de protection du patrimoine, qui en appellent à la codification urbanistique du PLU. Fermée depuis 2005, le grand magasin parisien, emblématique du Paris Haussmannien, se compose de quatre bâtiments en partie classés monuments historiques. Le projet est porteur d'intérêts économiques et sociaux : il a pour but de reconvertir La Samaritaine en faisant cohabiter le patrimoine historique (les ossatures métalliques, les frises Art Déco et Art Nouveau, la grande verrière) avec le nouvel urbanisme (la façade ondulée en verre), tout en transformant le lieu pour y installer des magasins, des logements sociaux, une crèche et un hôtel de luxe. Le mélange architectural constitue un des points de discorde avec les associations de défense du patrimoine.

Document 5

En 2014, le Musée Picasso, alors en pleine phase de rénovation, voit l'installation dans le jardin attenant d'une pergola en acier, créée par l'architecte Eric Dhondt. Haute de quatre mètres de haut, la pergola doit à terme être recouverte d'une glycine. Néanmoins, elle a été démontée car elle était inesthétique : les défendeurs du patrimoine lui reprochaient sa ressemblance avec un échafaudage ; elle gâchait en outre la perspective de l'Hôtel Salé (qui abrite le musée) rue Vieille-du-Temple. C'est l'association de riverains « Vivre le Marais » qui a obtenu gain de cause auprès de la préfecture pour son retrait. Le Musée Picasso se trouve dans un des deux secteurs sauvegardés de Paris (il est intéressant de mettre ce document en liaison avec le document 1). Dès lors, l'urbanisme répond à un cahier des charges précis si bien que l'on parle de contraintes patrimoniales. Le retrait de la pergola en est un exemple.

Corrigé des questions

1. Les sites protégés correspondent aux deux secteurs protégés du 7^e arrondissement et du quartier du Marais, aux bâtiments inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, à ceux inscrits dans le label « architecture contemporaine remarquable ». À cela s'ajoutent les sites classés (ici les espaces naturels au cœur de Paris) et inscrits. Les sites classés sont fortement protégés de toute dénaturation tandis que ceux inscrits possèdent une garantie minimale de protection. Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'empêcher la création urbanistique mais d'en respecter les règles déterminées par les contraintes patrimoniales.

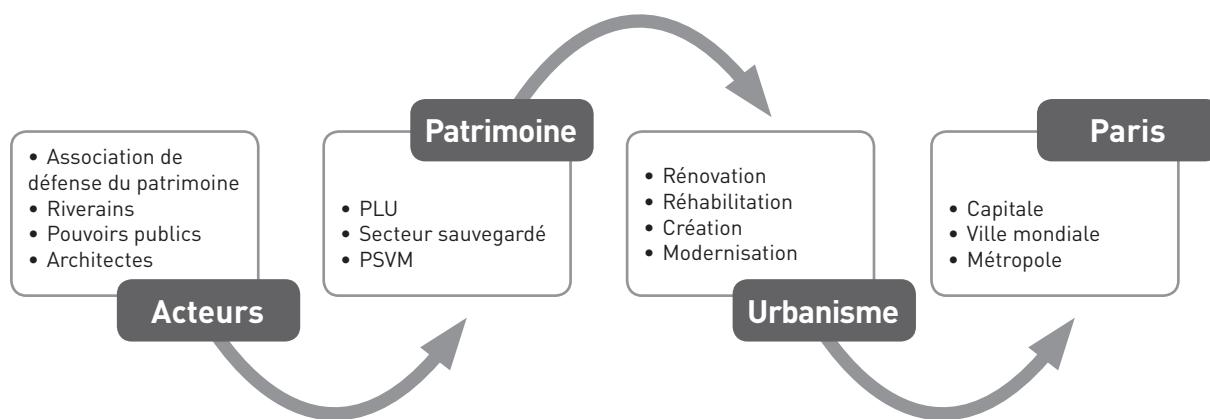
2. Ici sont présentés trois projets urbanistiques : le retour des tours, la rénovation de la Samaritaine et la pergola du musée Picasso. Le premier projet consiste en la construction de nouvelles tours fonctionnelles à Paris, de bureaux mêlant aussi lieux de vie et de loisirs. Se pose donc le problème de la hauteur limite

de 37 mètres des bâtiments. Le second porte sur la rénovation de la façade et des bâtiments de la Samaritaine qui sont en partie classés. L'objectif est de moderniser l'ensemble tout en gardant une authenticité du bâti. Enfin, le dernier concerne l'Hôtel Salé qui abrite le musée Picasso, situé dans le secteur sauvegardé du Marais à Paris. Toute création architecturale doit s'inscrire dans une uniformité patrimoniale et historique, ce qui réduit la créativité.

3. Un PLU, plan local d'urbanisme, fixe les règles d'urbanisme dans une commune, en particulier les limitations en termes de respect environnemental et patrimonial. Ainsi, le PLU de Paris fixe des règles en matière de hauteur maximale (37 mètres) pour les immeubles construits au cœur de la ville, ce qui pose problème avec le retour des politiques urbaines des tours. Il fixe aussi des règles en matière de code architectural afin d'avoir une cohérence de style au sein d'un même quartier, ce qui restreint la créativité urbanistique.

Bilan

On peut imaginer de schématiser la réponse au bilan.



BAC – RÉDIGER UN COMPTE RENDU DE VIDÉO

Écoutez la vidéo plusieurs fois et prenez des notes.

Les idées principales sont les suivantes :

- les craintes et les difficultés rencontrées (le manque de main d'œuvre, la volonté de restaurer (trop) vite, de restaurer à l'identique la cathédrale, de sécuriser le site) ;
- la concurrence entre la volonté politique présidentielle de reconstruire d'ici cinq ans et la réalité de terrain, la concurrence entre les architectes et les conservateurs du patrimoine ;
- les chiffres clés : il manque 100 tailleurs de pierre, 100 maçons, 150 charpentiers et 200 couvreurs.

JALON 2 – La question patrimoniale au Mali

p. 244-245

Le Mali est l'un des rares pays d'Afrique à bénéficier de la reconnaissance par l'Unesco. Le pays compte quatre sites reconnus patrimoine mondial de l'humanité, car illustratifs du rayonnement culturel de l'islam en Afrique aux XV^e et XVI^e siècles. Depuis leur destruction en 2012 par les djihadistes, ce patrimoine est passé dans la catégorie des biens en péril. Par conséquent, en quoi la préservation du patrimoine est-elle un enjeu géopolitique ? La double-page s'ouvre sur une localisation des différents sites classés par l'Unesco, ce qui permet de constater leur concentration au Mali et leur particularité religieuse.

Ainsi, en parallèle, les **documents 1, 3 et 5** présentent à la fois les manuscrits en partie détruits par l'attaque des djihadistes, mais également les restaurations entreprises pour une des mosquées détruites ainsi que certains des mausolées. L'ampleur de la mobilisation pour restaurer et réhabiliter le patrimoine est d'ailleurs abordée dans les **documents 1 et 5**.

Document 1

En 2012, les islamistes occupent le nord du Mali. Avant que les forces françaises et malientes parviennent à reprendre la ville de Tombouctou, ils détruisent dans des autodafés 4 500 manuscrits provenant de l'institut Ahmed Baba. Heureusement, 27 000 manuscrits ont pu être sauvés et transportés à Bamako. Il n'en reste pas moins que les manuscrits détruits représentent une perte considérable. Ils témoignaient d'un art de vivre (des lettres ont été définitivement perdues), aussi bien que de l'avancement des connaissances scientifiques (astronomie, médecine, droit) de l'islam du XIII^e siècle. Aujourd'hui, les manuscrits qui ont pu être sauvés sont numérisés en partenariat avec la BNF ou la British Library afin d'être conservés et préservés. Malgré tout, certaines bibliothèques maliennes continuent à cacher des manuscrits.

Document 2

La tribune écrite par les ministres de la Culture française et malienne et la directrice de l'Unesco a le double intérêt de médiatiser et de condamner l'ampleur de la catastrophe générée au Mali par les islamistes. L'argumentaire révèle les enjeux politiques des destructions et la nécessaire reconstruction. Il souligne l'importance du patrimoine au Mali comme vecteur d'unité au sein du pays, non sans rappeler que l'Afrique est le berceau de l'Humanité. Les propos peuvent être associés à ceux de l'historien Pierre Boiley (document 4). Le Mali abrite quatre biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial qui témoignent de la grandeur culturelle passée de l'Afrique, et suffisent à expliquer l'urgence de la mobilisation en vue de les restaurer. La ministre de la Culture de l'époque, Aurélie Filipetti, évoque notamment le partenariat avec la BNF en France pour numériser les manuscrits qui ont pu être sauvés afin d'éviter les risques de pillages et de contrebandes des œuvres d'art.

Document 3

Cette photographie émane du site de la Minusma, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali. Elle a été prise au moment de la fin de la phase 1 de reconstruction des biens détruits depuis 2012 par les djihadistes salafistes. Cette organisation de maintien de paix émanant de l'ONU a également en charge la sécurité des travaux de réhabilitation. Sur le panneau sont indiqués les travaux en cours, correspondant à la reconstruction de trois mausolées, et l'ensemble des acteurs qui financent le projet. L'intérêt du document est de

montrer que la mobilisation est internationale. En effet, même si l'Unesco et le ministère de la Culture au Mali coordonnent le projet, le financement est assuré par des pays aussi divers qu'Andorre, la Norvège, la Suisse, l'UE, les Pays-Bas, Bahreïn et l'île Maurice. La tâche de reconstruction est confiée à la coordination des maçons maliens. Ce détail a son importance car la reconstruction du patrimoine doit se réaliser à l'identique, selon les savoir-faire ancestraux.

Document 4

Pierre Boiley est un historien de l'Afrique, rattaché à l'Institut des mondes africains dont il est le directeur. Interrogé par RFI en juillet 2015, il rappelle l'importance religieuse et politique des biens patrimoniaux détruits par les islamistes. Le choix des mausolées et des mosquées répond à la volonté de ce groupe djihadiste de s'opposer à un Islam considéré comme déviant et trop tolérant. Il remet ici en perspective l'aspect géopolitique de l'action menée au Mali envers le patrimoine (voir à ce sujet le document 2).

Document 5

Cette photographie représente une scène qui se déroule chaque année au Mali, celle du crépissage collectif : la communauté se regroupe pour entretenir les murs en terre des mosquées. Le crépissage collectif est un exemple de l'enjeu sociétal et identitaire du patrimoine. Les habitants utilisent un mélange appelé « banco » composé d'eau, de terre, de riz, de beurre de karité et de poudre de baobab pour crépir l'édifice afin de le préserver des pluies torrentielles. Cette action matérielle permet donc d'assurer tout à la fois le lien communautaire et la préservation du patrimoine. Le fait que les biens soient en terre constitue une des particularités des biens patrimoniaux du pays : la vision du bâti n'est donc pas la même qu'en Occident. Se pose donc la question de l'authenticité d'un monument inscrit au patrimoine mondial qui chaque année est refaçonné.

Corrigé des questions

1. En 2012, le Mali est la cible des djihadistes qui détruisent seize mausolées, trois mosquées ainsi que d'anciens manuscrits du nord du pays. Dans les villes comme Tombouctou, tous ces biens patrimoniaux culturels sont détruits à coup de pioche et de burin. Pour les islamistes salafistes qui mènent ces actes de vandalisme, il s'agit de détruire ce qui à leurs yeux constitue un danger pour l'islam radical qu'ils prônent. Ces lieux représentent l'idolâtrie d'un islam modéré, et donc déviant.

2. Suite aux destructions provoquées par les incursions islamistes, l'ensemble de la communauté internationale se mobilise. C'est d'abord l'Unesco qui prend la tête de la campagne de reconstruction et de réhabilitation du patrimoine malien. La France, ancien

colonisateur de la région, contribue à la reconstruction du patrimoine. L'ensemble des Maliens se mobilise également pendant les périodes de crépissage.

3. La sauvegarde du patrimoine malien prend plusieurs formes :

- l'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril ;
- la récupération des manuscrits et leur mise à l'abri ;
- la numérisation des manuscrits avec la BNF ;
- le financement d'un programme de reconstruction et de réhabilitation ;
- l'organisation de journées de solidarité avec le Mali contribuant à la médiatisation et à l'appel aux dons ;
- la mobilisation des Maliens lors des crépissages.

4. Le choix de la reconstruction s'explique par la volonté de faire revivre un patrimoine identitaire et unitaire, capable de souder la nation à l'échelle nationale et internationale. Le passé s'ancre dans la mémoire collective, la reconstruction permet d'en garder la trace. Se pose toutefois la question de la reconstruction à l'identique, car même si les savoirs ancestraux sont encore utilisés lors des travaux de reconstruction, le savoir-faire actuel risque d'en altérer l'authenticité

Bilan

Les réponses aux questions constituent une piste d'argumentation. L'étude de l'ensemble documentaire permet de relever des arguments pour répondre à la problématique. Voici quelques pistes à développer ensuite par l'élève.

Oui, il faut reconstruire le patrimoine

- On doit maintenir en état le patrimoine témoin du passé.
- Il faut montrer aux djihadistes que le patrimoine peut survivre.
- Il faut pouvoir reconstruire afin de permettre l'accès aux visiteurs des monuments patrimoniaux.
- Aujourd'hui, les moyens techniques permettent de reconstruire les biens détruits à l'identique.

Non, il ne faut pas reconstruire le patrimoine

- L'authenticité des biens est altérée.
- Le coût financier de la restauration est trop important.
- Le nombre d'experts pour reconstruire à l'identique est insuffisant.
- Reconstruire à l'identique reviendrait à nier l'histoire.

BAC – PRÉPARER LE GRAND ORAL

Afin de réaliser son dossier documentaire, l'élève pourra faire des recherches à partir des liens internet suivants :

- <https://www.courrierinternational.com/article/docu-le-vide-laisse-par-les-bouddhas-de-bamiyan>:

un article qui fait le point sur les destructions et l'avenir des bouddhas.

- <https://whc.Unesco.org/fr/list/208/> : les Bouddhas de Bamiyan.
- <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/video/la-guerre-alep-destruction-du-patrimoine-et-retour-la-vie> : une vidéo très riche sur la destruction et la reconstruction du patrimoine à Alep.
- <https://whc.Unesco.org/fr/list/21/> : la ville d'Alep.

Les points communs avec le cas malien peuvent concerner :

- les raisons des destructions ;
- les types de patrimoine détruits ;
- les acteurs des destructions ;
- les modes opératoires ;
- les politiques de restaurations mises en œuvre...

L'élève peut ensuite proposer une présentation orale schématisée reprenant les points communs et illustrant son propos à partir des exemples étudiés.

JALON 3 – Venise entre valorisation touristique et protection du patrimoine

p. 246-247

Venise, cité lacustre composée d'une centaine d'îles bercée par la mer Adriatique, est submergée par le tourisme autant que par la montée des eaux, périls qui risquent de la faire disparaître tôt ou tard. Chaque année, entre 28 et 30 millions de visiteurs se pressent pour découvrir les richesses de la cité des Doges. La concentration de biens patrimoniaux plonge Venise dans une situation telle que le maire a réclamé l'inscription de la ville sur la liste du patrimoine en péril. Dès lors, comment concilier valorisation touristique et protection du patrimoine ? L'ensemble documentaire permet d'analyser la particularité du site (**document 3**) mais aussi les mesures prises par la ville pour trouver une solution adéquate (**documents 4 et 5**). Toutefois, force est de constater que la mobilisation des Vénitiens eux-mêmes est le signe d'une volonté d'en finir avec la survalorisation touristique en dépit des retombées économiques (**documents 1 et 2**).

Document 1

L'article paru dans *Le Parisien* fait suite à l'accident de juillet 2019 qui a eu lieu dans la lagune. Une fois de plus, un paquebot, le MSC Opéra, a percuté un quai et un bateau de tourisme. On peut étudier ce document en lien avec les documents 3 et 4 qui permettent de visualiser les faits et de lire la réponse du maire de Venise à cette occasion. L'intérêt de l'article est de mettre en avant la complexité de la question puisque le tourisme est à la fois une source de valorisation du patrimoine, de revenu pour la ville et le pays, et un accélérateur de la dégradation du site. Il y a donc conflits d'intérêt entre d'un côté la majorité des

riverains, qui comme le note le journaliste, sont de plus en plus nombreux à quitter Venise, et de l'autre les lobbys des hôtels, voyagistes commerçants, pour qui l'emploi et les revenus du tourisme sont des arguments de poids.

Document 2

La photographie du pont Rialto interpelle car la banderole qui est déployée évoque la situation démographique particulière de Venise, qui se dépeuple. Ainsi, plusieurs centaines de Vénitiens lancent ce cri d'alarme du nom de « Venexodus » pour alerter sur l'exode des habitants, tout en demandant à la municipalité d'agir pour que Venise, envahie par les touristes, ne devienne pas un musée à ciel ouvert. Implicitement, ils demandent de réduire le nombre de touristes. Ce document peut donc être mis en parallèle avec le document 6 : la photo représente des portiques permettant de limiter l'afflux de touristes à l'entrée de certains sites. La ville ne compte plus que 55 000 Vénitiens, contre 100 000 il y a 40 ans. Chaque année, environ 1 000 Vénitiens quittent la cité. Les prix des loyers sont démesurés, les comportements d'une partie des touristes, peu respectueux, et les engorgements pour se déplacer, quotidiens. La solution proposée est le tourisme régulé.

Document 3

L'infographie révèle la fragilité du site de Venise. La cité se trouve dans une lagune qui s'étend sur 50 000 km². Venise se compose en réalité de 118 îlots. Et c'est l'ensemble (lagune et monuments de la ville) qui est considéré comme bien patrimonial mondial. Le document illustre les difficultés du site à recevoir les flux de touristes compte tenu de son étroitesse et de son écosystème. La lagune est peu profonde et composée de marécages et de sédiments alors même que des aménagements ont été réalisés pour accueillir davantage de touristes : aéroports, port de tourisme ou encore gare.

Document 4

Cet appel du maire de Venise après l'accident du 2 juin 2019 a un double intérêt. Premièrement, il souligne la difficulté d'établir une politique patrimoniale à Venise qui concorde avec celle de l'Unesco. Déjà, en 2016, l'Unesco avait donné six mois à la ville pour qu'elle élabore des solutions concrètes pour préserver le patrimoine. Elle avait d'ailleurs menacé d'inscrire Venise sur la liste du patrimoine mondial en péril. C'est désormais le maire de Venise lui-même, Luigi Brugnaro, qui demande le classement de Venise sur cette liste. Il y voit notamment un moyen de contourner la pression des politiques favorables au tourisme de masse à Venise, comme le ministre des Transports italien. Deuxièmement, il interroge la notion de patrimoine en péril. Cette terminologie est en effet surtout employée lorsque les biens sont menacés par un

conflit ou une catastrophe naturelle. Dès lors, le tourisme de masse est considéré comme une mise en péril, ce qui fait écho à la notion « d'overtourisme ».

Document 5

En 2018, a l'occasion du week-end prolongé du 1^{er} mai, Venise a testé la mise en place de portiques proches des lieux historiques afin de juguler l'afflux de touristes. Cette décision municipale s'inscrit dans la volonté de dissuader les touristes de venir à certains moments de forte affluence. Seuls les travailleurs et les résidents peuvent circuler librement. Ce dispositif qui se veut temporaire divise là encore les Vénitiens qui, pour certains, y voient un manque à gagner, une façon de faire fuir les touristes, alors que pour d'autres, la sécurisation des lieux est renforcée.

Corrigé des questions

1. Venise se compose de 118 îlots répartis dans une mer intérieure formant une lagune. La lagune est peu profonde et est constituée de marécages et de sable ; elle est donc peu adaptée à la circulation des gros paquebots de croisière qui, en passant à proximité du site, provoquent une instabilité des fondations de la ville. Le tourisme de masse entraîne une pollution des lieux et une dégradation du patrimoine par l'afflux constant de touristes.

2. Les Vénitiens sont divisés sur la question du tourisme. Une partie pense que Venise ne peut pas se priver du tourisme, qui lui assure une partie de ses emplois et de ses revenus. La majorité des Vénitiens dénonce les méfaits du tourisme de masse et se mobilise pour demander l'interdiction des grands navires de croisière dans la lagune. Ils organisent des manifestations les dénonçant. Enfin, nombreux sont les Vénitiens qui ont décidé de quitter la lagune. Aujourd'hui, Venise se dépeuple.

3. La municipalité de Venise, afin de restreindre le nombre de touristes, a décidé d'instaurer un *numerus clausus* lors du Carnaval, des portiques pour fluidifier les flux de touristes, et une campagne de sensibilisation afin d'encourager un tourisme durable. Le maire a même décidé de demander à l'Unesco d'inscrire Venise sur la liste du patrimoine en péril. En projet, il y a toujours la volonté de dévier les paquebots un peu plus loin dans la lagune.

4. Trouver une solution semble difficile puisque plusieurs intérêts divergent. Ainsi, les Vénitiens comme les pouvoirs publics sont divisés. Pour le gouvernement italien, Venise représente un intérêt économique alors que pour la municipalité et la majorité de Vénitiens, l'intérêt patrimonial l'emporte. Les propositions pour concilier préservation du patrimoine et valorisation touristique ne vont donc pas dans le même sens, ce qui explique le retard dans la mise en place des projets et la souplesse de la loi sur l'interdiction des paquebots dans la lagune.

BILAN

Le concept d'« overtourisme » signifie littéralement le débordement du tourisme : il désigne les excès provoqués par la surfréquentation touristique. L'exemple de Venise rassemble toutes les caractéristiques de l'overtourisme.

1 – Un ratio touriste/habitant déséquilibré : la ville accueille environ 30 millions de touristes par an, pour une population de 55 000 personnes. La ville connaît une chute démographique, voire un exode, qui s'explique notamment par la hausse des loyers, les nuisances sonores, la pollution... générées par le tourisme.

2 – Des infrastructures saturées : on constate de grandes difficultés à circuler sur les canaux largement encombrés ainsi que dans les rues déjà très étroites.

3 – Les dommages causés au site : les paquebots de croisière affluent et les accidents se multiplient dans la lagune, ce qui fragilise le site.

4 – Les atteintes au patrimoine : les touristes se montrent peu respectueux des biens patrimoniaux, qui peuvent être dégradés par des inscriptions, ou ne respectent bien souvent pas la propreté des lieux. Par ailleurs, la surfréquentation peut altérer le site patrimonial.

Les solutions immédiates à l'overtourisme peuvent passer par la mise en place de portiques destinés à contrôler les flux.

BAC – COMMENTER UNE CITATION

Pour commenter une citation, il faut au préalable la comprendre et l'interroger.

Le sociologue Jean Viard fait ici référence au tourisme de masse. L'intérêt de la citation est de réfléchir aussi bien à la place du touriste qu'à celle du résident. Ainsi, l'hospitalité, c'est-à-dire l'art de recevoir, s'effectue dans les deux sens.

L'élève pourra s'interroger sur les règles de l'hospitalité, selon le double point de vue de celui qui accueille (le résident) et celui qui est reçu (le tourist).

TRAVAILLER AUTREMENT

Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences p. 254-255

Lire et interpréter une photographie

L'installation de Lorenzo Quinn représente deux mains géantes, jaillissant de l'eau et soutenant Venise menacée de disparaître sous les eaux. Son but : sensibiliser le public aux risques du changement climatique qui mettent un peu plus chaque jour Venise en péril. En effet, Venise, bâtie sur pilotis, est menacée par la montée des eaux car sa lagune, malmenée

par le tourisme et les allers et venues des paquebots, s'enfonce dans la mer. Les deux mains, qui mesurent 9 mètres de haut, peuvent avoir un double sens. Elles rappellent d'abord la volonté de l'homme de façoner l'environnement selon son propre intérêt, sans jamais s'inquiéter des conséquences ; ainsi, les mains peuvent représenter l'overtourisme dont est victime la ville, qui ne recule devant rien pour accueillir des touristes toujours plus nombreux. Les navires géants de tous les continents déversent leurs flots de visiteurs au plus proche de la cité des Doges. En accueillant des centaines de paquebots dans la lagune, l'homme se rend coupable de la disparition programmée de Venise. Cependant, ces deux mains peuvent également témoigner de la volonté de sauver Venise, d'agir pour freiner sa disparition. Ainsi, plusieurs associations de riverains se mobilisent pour s'opposer au tourisme de masse, dénonçant à la fois la disneylandisation du lieu mais également la disparition progressive de sa population, qui ne supporte plus l'afflux de touristes quotidien.

Rédiger un compte rendu de podcast

L'écoute du podcast de RFI permet de mettre en évidence deux aspects.

Le bilan sur la situation patrimoniale du Mali cinq ans après les destructions

- L'Unesco a réhabilité tous les mausolées à l'identique.
- Le travail a consisté à restaurer les mausolées tels qu'ils étaient aux XII^e et XIII^e siècles.
- Les mausolées sont désormais en meilleur état qu'avant leur destruction.
- Les manuscrits de Tombouctou sont numérisés car, comme l'ensemble des biens patrimoniaux, leur valeur est universelle.

Les difficultés persistantes de préservation du patrimoine

- Les mausolées sont encore en danger : il est nécessaire de sécuriser leur accès (réglementation des cimetières avec vigiles, élaboration de clôtures fermées...).
- Les sites patrimoniaux sont proches des zones de conflits.
- Certains manuscrits sont encore cachés par des particuliers.

Élaborer une revue de presse

Réaliser une revue de presse nécessite de consulter plusieurs médias. Le travail peut être réalisé avec l'aide des professeurs documentalistes. Il est important de croiser les sources afin de rendre compte d'un même phénomène.

Le sujet concerne l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris survenu le 15 avril 2019. L'élève pourra rechercher les points communs et/ou les différences dans les unes choisies.

Quelques pistes...

- Dans les unes des journaux français, deux aspects sont majoritairement évoqués : la stupeur, et l'enjeu identitaire et mémoriel du lieu : « Notre-Dame des larmes », *Le Parisien* ; « Notre-Drame », *Libération* ; « Notre Histoire en cendres », *L'Est Républicain* ; « le cœur en cendres », *La Croix* ; « La désolation », *La voix du Nord* ; « L'impensable », *Le télégramme*.
- La presse étrangère relaie en masse cette catastrophe, qu'elle décrit comme affectant le patrimoine mondial, révélant ainsi la valeur universelle de Notre-Dame considérée comme bien public patrimonial : « Adieu à une partie de l'humanité », *Diarios Notícias* (Portugal) ; « Les flammes dévastent Notre-Dame, symbole de la culture européenne », *El País* (Espagne) ; « Le feu malmène la bien aimée Notre-Dame », *NY Times* (États-Unis).
- Quelques unes étrangères insistent sur l'enjeu vital de la sauvegarde et sa reconstruction : « Battle to save Notre-Dame », *The Times* (Grande-Bretagne) ; « Adieu et à bientôt » (Brésil).

Commenter une citation

Jack Lang a été ministre de la Culture sous François Mitterrand. Il a impulsé de nombreux projets culturels, par exemple les Journées européennes du patrimoine, ou la Fête de la musique. Il préside aujourd'hui l'Institut du monde arabe à Paris.

Jack Lang s'est opposé à la rénovation urbanistique du quartier des Halles et a dénoncé l'architecture novatrice de la Canopée. La volonté de préserver les monuments en France, notamment à Paris, se heurte souvent aux nécessités de renouvellement urbain : les critères d'esthétisme et de fonctionnalités sont rarement identiques. Ainsi, Jack Lang revient sur l'épisode des Halles de Baltard, faites de fonte et de verre et détruites en 1970 afin de moderniser et connecter le centre de Paris. Aujourd'hui encore, nombre de personnes regrettent la destruction d'un joyau de l'architecture métallique du XIX^e siècle, qu'elles présentent comme « sacrifié » au nom de l'intérêt urbanistique économique.

Objet de travail conclusif. La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection

p. 256-273

L'objet de travail conclusif du thème 4 invite à s'interroger sur la politique patrimoniale à l'échelle de la France. En particulier, il explore les actions menées par l'État afin de valoriser et de protéger la très grande richesse patrimoniale du pays. Les trois jalons analysent trois actions de valorisation patrimoniale en France. Le **jalon 1** aborde l'évolution de la politique patrimoniale menée par l'État en France, de la création d'un ministère de la Culture par André Malraux à aujourd'hui en passant par la constitution d'une véritable politique de démocratisation patrimoniale dans les années 1980. Le **jalon 2** revient sur le processus de patrimonialisation du bassin du Nord-Pas-de-Calais, dont le double objectif était de conserver un patrimoine industriel et d'amorcer une reconversion de la région. Enfin, le **jalon 3** fait la part belle à l'un des patrimoines immatériels de la France : le repas gastronomique des Français, qui contribue au rayonnement de la France dans le monde.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Bibliographie

- **Collectif (auteurs)**, *À la table des diplomates*, Folio poche, 2019.
- **A. Chastel**, *La Notion de patrimoine*, Paris, Édition Liana Levi, 2008.
- **N. Heinich**, *La Fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, MSH, 2009.
- **M.-A. Sire**, *La France du patrimoine : les choix de la mémoire*, Gallimard, 1999, réédition 2005.
- **M. Tranchart**, *Le Bassin minier entre ciel et terre*, Ouest-France, 2013.

► Bandes dessinées

- **X. Bétaucourt et J.-L. Loyer**, *Sortir de terre. À 198 km de la pyramide...*, Édition de la Gouttière, 2019.
- **G. Hersant et Rutile**, *À la table du Roi Soleil*, Édition le Lombard, 2017.

► Sitographie

- Le ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr/
- Le musée du Louvre-Lens : www.louvre-lens.fr/
- Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : www.bassinminier-patrimoine mondial.org/

► Filmographie

- **C. Berri**, *Germinal*, 1993.
- **C. Roudaut et H. Jouan**, *Les présidents et la table*, 2016.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 256-257

La France entretient avec son patrimoine, riche et varié, un rapport très fort : il n'est qu'à observer les politiques mises en place et les mobilisations de citoyens pour mettre en valeur et conserver le patrimoine. L'objet de travail conclusif permet d'aborder les enjeux politiques, économiques et sociaux du patrimoine. Le premier document illustre un exemple de politique patrimoniale et peut être relié à ce qui a été étudié dans le jalon 1 de l'axe 2 à propos de Paris (*Entre protection et urbanisation*). Ainsi, la photographie aérienne présente le quartier sauvagardé du Marais, dont l'agencement vise à respecter le

cadre originel du bâti patrimonialisé. La deuxième photographie permet de visualiser, à travers les terrils, une des formes des paysages du bassin minier, classé patrimoine de l'Unesco. Ce jalon reprend des éléments de l'intro 2 étudiés dans l'Introduction, à propos de la notion de patrimoine mondial. Enfin, la photographie de la cheffe Anne-Sophie Pic permet de se rendre compte de ce que recouvre la notion de gastronomie à la française, qui conjugue l'art de présenter les mets au raffinement de la cuisine. L'élève pourra, grâce à ce jalon 3, s'appuyer sur des éléments étudiés dans l'intro 1 de l'introduction (à propos de l'élargissement de la notion de patrimoine), mais aussi dans le jalon 1 de l'axe 1 (à propos des usages sociaux et politiques de Versailles).

JALON 1 – La gestion du patrimoine français. L'affirmation d'une politique patrimoniale centralisée (années 1960-1970)

p. 258-259

Sous la V^e République, la politique patrimoniale s'invite au ministère des Affaires culturelles sous l'impulsion d'André Malraux, qui œuvre pour que le patrimoine devienne une des priorités de l'État. Cette préoccupation contribue à élargir la notion même de patrimoine et ouvre la voie à un recensement des biens patrimoniaux. Pourquoi peut-on donc dire que le patrimoine devient une préoccupation politique dans les années 1960 ? L'ensemble documentaire analyse l'évolution des politiques publiques patrimoniales (**document 1**) et notamment l'importance du grand inventaire général impulsé par Malraux (**documents 2 et 3**), avant de prendre deux exemples de choix patrimoniaux dont on mesure encore aujourd'hui les conséquences : celui de la destruction des halles de Baltard (**document 5**) et la création du Musée d'Orsay (**document 4**).

Document 1

La chronologie reprend les grandes orientations de la gestion du patrimoine à l'échelle de l'État. Le patrimoine devient un objet politique au moment de la création du ministère des Affaires culturelles puisqu'un volet y est consacré. Ainsi, dans un premier temps, les politiques restent très attachées au patrimoine tel qu'il est défini par les Beaux-Arts et les monuments historiques. C'est ainsi que sont votées les deux lois Programme qui engagent les travaux de restauration des hauts lieux de l'Histoire de France. Mais progressivement, la protection l'emporte sur la restauration. Les politiques publiques s'élargissent à des territoires : la loi sur les secteurs sauvegardés est votée en 1962. Cette territorialisation de la patrimonialisation s'accompagne d'un cadre juridique renforcé et de nouvelles règles afin que la préservation l'emporte sur la destruction et la fièvre urbanistique.

Document 2

La photographie de la Mission de la commission régionale de l'Inventaire rend compte du travail de terrain organisé lors de ces missions. L'Inventaire général fut créé le 4 mars 1964 par André Malraux, ministre d'État chargé de la Culture, sur la proposition de l'historien de l'Art, André Chastel. Des commissions régionales furent mises en place peu à peu. Les enquêtes alors menées ont servi à identifier, relever et photographier les édifices, les objets, le mobilier, afin de recenser l'ensemble des richesses patrimoniales présentes sur le territoire français. Les équipes étaient composées de chercheurs et de photographes. On assiste à une première forme de territorialisation de la politique patrimoniale. L'Alsace et la Bretagne ont été les deux premières régions

inventoriées. La sensibilité patrimoniale y était déjà très importante, compte tenu du nombre élevé de sociétés historiques et des nombreuses publications locales liées à l'histoire de l'art.

Document 3

Le bulletin de l'ORTF traduit l'effervescence provoquée par la mise en place des services de l'Inventaire. Lors du recensement, le travail de terrain pour la sauvegarde du patrimoine permet des rencontres entre citoyens, bénévoles et professionnels. Il contribue ainsi à la diffusion de la préoccupation patrimoniale. Les médias vont diffuser une série d'émissions consacrées au patrimoine. C'est par exemple le cas de *Chef d'œuvre en péril* diffusé entre 1964 et 1972. Le patrimoine s'inscrit désormais dans la conscience collective.

Document 4

La double photographie du site d'Orsay permet de se rendre compte de la réhabilitation du lieu dans le cadre d'une politique publique de sauvetage du patrimoine. La gare d'Orsay a été inaugurée en 1900 pour l'exposition universelle. En 1939, la gare n'est adaptée ni à l'électrification du réseau, ni à l'augmentation de la taille des trains : elle est menacée de démolition. En 1973, l'extension du champ patrimonial pour l'art du XIX^e siècle est telle que la gare est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques. La décision de transformer la gare en musée consacré aux œuvres du XIX^e siècle est prise en conseil interministériel le 20 octobre 1977, à l'initiative du Président Valéry Giscard d'Estaing. En 1978, le bâtiment est classé monument historique. Le 1^{er} décembre 1986, le président de la République, François Mitterrand, inaugure le nouveau musée.

Document 5

L'article du *Monde* offre une rétrospective de la bataille qui agita le mandat de Pompidou concernant sa décision de détruire les pavillons de Baltard en 1971, après le transfert des Halles vers Rungis. Cette « bataille » permet de se rendre compte de la politique contradictoire qui a pu être mise en place au moment même où Orsay était sauvé. En effet, tout comme Orsay, l'architecture de Baltard est un témoin du Paris haussmannien du XIX^e siècle. La nécessité de moderniser le cœur de Paris en y adjoignant une connexion RER et la revitalisation engagée par Pompidou dans le quartier de Beaubourg s'opposent alors à la volonté des riverains de garder les structures métalliques de Baltard. Progressivement, la mobilisation pour sauver les halles va s'élargir à des intellectuels (André Chastel), des politiques (François Mitterrand). Le *Washington Post* ou le MOMA se mobilisent pour sauver ce qu'ils nomment l'un « des plus grands chefs-d'œuvre de l'architecture mondiale ».

Corrigé des questions

1. La mise en place de l'Inventaire Général vise à faire du patrimoine une action de terrain permettant la rencontre entre professionnels du patrimoine et citoyens attachés à la valeur patrimoniale de nombreux objets du quotidien. Des chercheurs sont envoyés dans les régions afin d'identifier et recenser les biens patrimoniaux. Ensuite, ils établissent un classement avant d'assurer la mise en valeur du patrimoine. Se crée, à toutes les échelles, une conscience de la richesse patrimoniale en France.

2. La gestion de la politique patrimoniale est centralisée depuis l'instauration d'un volet patrimoine au sein du ministère de la Culture. Beaucoup de décisions dépendent de la volonté du chef de l'État. Ainsi, les lois Programme dans les années 1960, le choix de sauver Orsay ou au contraire celui de détruire les pavillons des Halles Baltard, ont été impulsés par l'État. L'ensemble de la chaîne patrimoniale relève de décisions prises au sein du ministère de la Culture.

3. Au départ, la politique patrimoniale repose sur la volonté d'élargir la conservation du patrimoine à des champs plus larges comme l'archéologie, le petit patrimoine composé des objets du quotidien, puis le patrimoine urbain et industriel du XIX^e siècle. Plus tard, l'État se dote d'un code de préservation, sous la forme de moyens juridiques ou de règles, qui lui permet d'avoir l'ascendance en matière de préservation vis-à-vis de l'urbanisme (les secteurs sauvegardés, la Convention de protection du patrimoine, etc.).

4. La politique patrimoniale a rencontré néanmoins des limites. La première est venue des citoyens qui ont pu s'opposer à la destruction du patrimoine, comme cela fut le cas lors de la bataille des Halles de Baltard. La mobilisation a concerné aussi bien les riverains que l'historien d'art André Chastel, et s'est même prolongée outre-Atlantique. De même, lors de l'Inventaire Général, la médiatisation a permis de faire connaître un petit patrimoine d'objets du quotidien tombés dans l'oubli.

BAC – REMOBLISER LES NOTIONS



JALON 1 (Suite) - La gestion du patrimoine français. Depuis les années 1980 : un âge d'or du patrimoine ? p. 260-261

Durant les années 1980, le patrimoine devient une véritable passion française. L'intense politique menée par le ministre de la Culture Jack Lang témoigne de cette ferveur patrimoniale. Quelle place le patrimoine occupe-t-il dans la politique culturelle française ? Les **documents 1** et **2** retracent la genèse des Journées européennes du patrimoine dont le succès perdure. Associés au **document 5**, ils rendent compte de la place prépondérante du patrimoine dans les régions françaises. Dès lors, le patrimoine nécessite un budget conséquent et une politique chargée de répondre à tous les enjeux auxquels il est lié (**document 4**). Un des premiers enjeux porte sur la conservation et la valorisation, qui nécessite l'emploi de spécialistes

(**document 3**). Un autre concerne le financement de la préservation, très coûteux compte tenu de la multiplicité des biens patrimoniaux. C'est dans ce cadre qu'a été lancée l'opération du loto du patrimoine (**document 6**).

Document 1

Cette affiche officielle de l'année du patrimoine émane du ministère de la Culture. Elle a été réalisée par Raymond Savignac. Cette initiative, jamais reproduite depuis, témoigne de la place prépondérante du patrimoine dans la sphère politique puisque la campagne de sensibilisation est organisée par l'État lui-même en la personne de Valéry Giscard d'Estaing. Elle repose sur la multiplication de visites, expositions, portes ouvertes afin que les Français prennent conscience de la grandeur et de la variété de leur patrimoine. En parallèle, les médias diffusent des émissions liées au patrimoine. Tout concourt à en

faire un sujet de préoccupation majeur des Français. C'est chose faite puisque à la fin de l'année 1980, deux Français sur trois se déclarent très sensibilisés à la question.

Document 2

Cet article issu du site jaimemonpatrimoine.fr permet de revenir sur la genèse des Journées du patrimoine, qui ont lieu en France tous les ans en septembre. L'initiative de ces journées revient à Jack Lang, alors ministre de la Culture en 1984. Au départ, il s'agissait de dédier une journée à la découverte des monuments historiques, si nombreux en France. En raison du succès rencontré par l'événement, la journée devient en 1992 les « Journées du patrimoine », et s'élargit même à l'Europe avec les « Journées européennes du patrimoine ». Ainsi, chaque année, des milliers de sites, habituellement souvent fermés au public ou payants, sont ouverts gratuitement au public. Ces Journées incarnent la volonté de démocratisation de l'accès au patrimoine et à la culture, mais témoignent aussi de l'engouement des Français pour le patrimoine, constitutif de leur identité et de leur histoire.

Document 3

L'État se charge globalement de la restauration du patrimoine. Cette opération de la chaîne patrimoniale est une action aussi bien matérielle qu'intellectuelle car elle nécessite d'étudier l'œuvre pour la rendre aussi authentique que possible. Ce travail, confié à des spécialistes formés à l'Institut national du patrimoine, relève de l'autorité du conservateur en chef qui en assure l'exécution, en conformité avec les règles de la restauration. L'État finance la restauration du patrimoine, même si les collectivités territoriales y contribuent de plus en plus, comme on peut le voir avec le document 5, qui peut être étudié en parallèle.

Document 4

En 2017, la ministre de la Culture Françoise Nyssen présente une stratégie en faveur du patrimoine qui se veut pluriannuelle. Elle rappelle l'aspect identitaire du patrimoine et le fort attachement des Français à ce dernier. Au fil de son discours, trois défis transparaissent. Le premier concerne la restauration du patrimoine, qui nécessite des fonds supplémentaires tant le patrimoine est divers et varié en France. Pour cela, l'État a prévu la levée de fonds particuliers avec la mise en place d'un jeu de grattage (à relier avec le document 6). Le deuxième défi est la valorisation du patrimoine, tant ce dernier est constitutif de l'identité française et constitue, via le tourisme, une source de revenus importante. Enfin, le troisième défi est celui de la transmission du patrimoine : les partenariats entre les sites patrimoniaux et les établissements scolaires, ont pour rôle de faciliter cette transmission. Ainsi, l'éducation au patrimoine est-elle l'un des axes de la politique conjointe menée par les ministères de la Culture et de l'Éducation. De même, les

services pédagogiques des musées et des sites patrimoniaux proposent des visites de sensibilisation aux élèves de tout âge, démontrant ainsi l'importance de la transmission de notre héritage commun aux générations futures.

Document 5

Cette infographie sur le patrimoine en région Nouvelle-Aquitaine est révélatrice, à la fois de la décentralisation de la gestion du patrimoine et des enjeux des politiques publiques liées au patrimoine. Désormais, les collectivités territoriales sont aussi en charge du patrimoine et disposent d'un budget pour en développer la mise en valeur, la conservation et la préservation. On retrouve ici (voir le document 4) l'enjeu de la transmission et de la vulgarisation de la notion de patrimoine. Les politiques patrimoniales se territorialisent pour mieux s'ancrer dans le quotidien, répondant autant à une demande citoyenne qu'à l'élargissement de la notion de patrimoine.

Document 6

La carte met en relief 18 sites à sauver d'urgence, car « emblématiques » du patrimoine français selon les Français eux-mêmes. C'est ce que révèle la « Mission Stéphane Bern » impulsée par le président de la république Emmanuel Macron. Ainsi, comme le prévoit la ministre de la Culture dans son discours (document 4), afin de sauver le patrimoine en péril a été votée en 2018 la mise en place d'un tirage spécial du Loto pour le patrimoine. L'État, manquant de fonds suffisants pour en assurer la restauration, très coûteuse, s'est tourné vers cette solution. Le succès du Loto témoigne de l'attachement des Français à leur patrimoine.

Corrigé des questions

1. Depuis le début des années 1980, la gestion du patrimoine est le plus souvent assurée par l'État. Ainsi, la décision d'instituer l'année du patrimoine ou les Journées du patrimoine sont des initiatives présidentielles, liées au ministère de la Culture et à la figure du ministre en charge. De même, la conservation patrimoniale est assurée par des organismes d'État.

2. Afin de sensibiliser les Français au patrimoine, l'État lance plusieurs initiatives. D'abord, l'ouverture de sites patrimoniaux tout au long de « l'année du patrimoine » en 1980, puis l'instauration des Journées européennes du patrimoine en 1992 (anciennes Journées portes ouvertes de monuments historiques) en 1984. On relève également les partenariats entre les écoles et les sites patrimoniaux, et la « Mission Bern », qui appelle les Français à inscrire sur une plateforme les sites patrimoniaux en péril.

3. Depuis les lois de décentralisation de 1982, l'État a délégué une partie de sa gestion du patrimoine aux

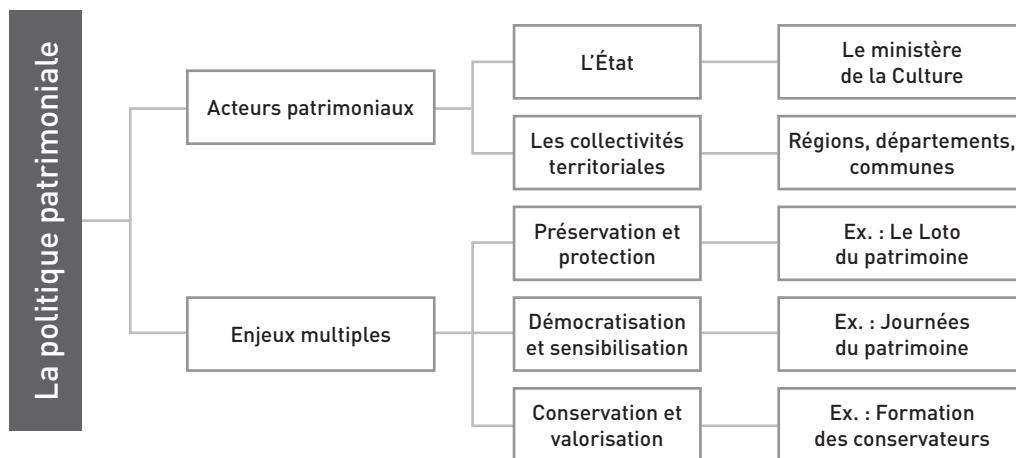
collectivités territoriales, comme les départements ou les régions. De plus, l'élargissement de la notion de patrimoine ainsi que sa territorialisation participent au mouvement de décentralisation. Désormais, des communes, départements et régions sont propriétaires de sites patrimoniaux et doivent en supporter les frais d'entretien.

4. La politique patrimoniale actuelle doit relever trois grands défis. Le premier est le financement de la restauration et la préservation du patrimoine. Le deuxième, la valorisation du patrimoine comme mar-

queur d'identité et facteur de développement économique dans le cadre du tourisme. Le troisième réside dans la nécessité de transmettre et démocratiser le fait patrimonial auprès des générations futures.

5. La confrontation des documents 2 et 6 montre qu'en dépit de l'intérêt en constante progression des Français à l'égard du patrimoine, celui-ci reste trop souvent en péril : l'instauration d'un loto du patrimoine vise ainsi à financer la conservation de plus de 270 biens patrimoniaux qu'il est urgent de sauvegarder.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS



JALON 2 - La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais p. 262-263

En 2012, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais entre sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité reconnu par l'Unesco. Après plus de dix années de démarches, l'État, la région, les acteurs locaux, associatifs, politiques et simples citoyens, ont vu leurs efforts récompensés. La particularité de cette reconnaissance patrimoniale réside dans le fait qu'elle mêle des éléments culturels, matériels et immatériels mais aussi naturels. Ainsi, quels sont les enjeux de la patrimonialisation du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ? Le **document 1** permet de visualiser l'étendue et la diversité du bassin patrimonialisé. Associé au **document 2**, il est aisé de comprendre ce que recoupe l'expression de « paysage culturel évolutif vivant » à propos du bassin minier. Cette labellisation a autant pour but de préserver ce lieu que de le reconvertis (**documents 3, 4 et 5**) afin de permettre à la région de continuer à vivre.

Document 1

Cette carte permet de situer le patrimoine du bassin minier qui se compose de 4 000 ha et 353 éléments (fosses, chevalements, cités, écoles, terrils...). Il combine à la fois les habitats et le paysage, ce qui lui permet de rentrer dans la catégorie de paysage culturel évolutif vivant. En effet, tous les éléments qui composent le site témoignent du cadre de vie et du travail des mineurs et de leur famille depuis le XIX^e siècle. Les terrils, les fosses, rappellent la présence du charbon et son exploitation qui, durant trois siècles, a modelé le paysage. Les chevalets, les cités ouvrières et tous les équipements collectifs témoignent du caractère évolutif de ce patrimoine, qui s'est densifié avec l'intensification de l'activité minière. Enfin, ce patrimoine est aujourd'hui largement mis en valeur et fait l'objet de campagne de préservation, de muséification et de réhabilitation : autant d'actions qui témoignent de son caractère vivant.

Document 2

L'article de *l'Express* mesure les retombées de l'entrée du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, un an après.

Ainsi, le site d'Arenberg-Wallers a été utilisé pour le tournage du film *Germinal*. Depuis, il s'est reconvertis en un site de recherche en audiovisuel et médias numériques d'avenir, appelé Creative Mine. Lewarde, depuis 1984, est un centre historique minier, installé sur la fosse Delloye qui accueille les touristes. C'est aussi un centre de recherche sur la culture scientifique de l'énergie. Oignies a gardé sa fosse et son chevalet mais a reconvertis son site en salle de concert (le Métaphore) en 2013. Le lieu s'est aussi mué en salles de réception pour les séminaires d'entreprise. Enfin, Loos-en-Gohelle, qui jouxte le Louvre-Lens, est devenu un pôle de référence pour le développement durable tout en gardant les traces de son passé minier grâce à ses deux terrils jumeaux, son chevalet et sa tour d'extraction.

Document 3

Cette photographie a été prise à Lons-en-Gohelle et montre un des panneaux informatifs permettant de promouvoir l'ensemble du site labellisé depuis 2012. C'est l'association MBM, Mission Bassin Minier, qui, en coordination avec l'État, s'est chargée d'assurer la valorisation du patrimoine. L'intérêt de ce document est de montrer que, pour gérer le label, une gouvernance s'est mise en place. La Mission Bassin Minier a été créée en 2000 afin d'accompagner la reconversion du bassin minier. C'est lui d'ailleurs qui a élaboré le dossier de présentation à l'Unesco. Cet organisme est financé par l'État ; la région et les départements œuvrent pour diffuser la connaissance du patrimoine et en assurer la promotion.

Document 4

La vignette présentée est issue de la bande dessinée *Sortir de terre*, de Xavier Bétaucourt et Jean-Luc Loyer, parue en mai 2019 aux Éditions de la Gouttière, qui retrace les dix années qui ont précédé l'ouverture du Louvre-Lens. Cet album revient sur les changements du paysage, mais aussi sur l'héritage du patrimoine, tout en analysant la reconversion des lieux. L'extrait choisi rappelle que le site où est désormais édifié le Louvre-Lens est celui d'un carreau de mine. Il peut être mis en relation avec la photographie de J.-P. Raffarin et du maire de Lens lors du lancement du projet du Louvre-Lens. En effet, la dynamique de reconversion de cette région marquée par la mono-industrie a été impulsée autant par les élus locaux que par l'État, qui y a vu un moyen de prolonger la décentralisation tout en permettant de rendre attractif l'ancien bassin minier.

Document 5

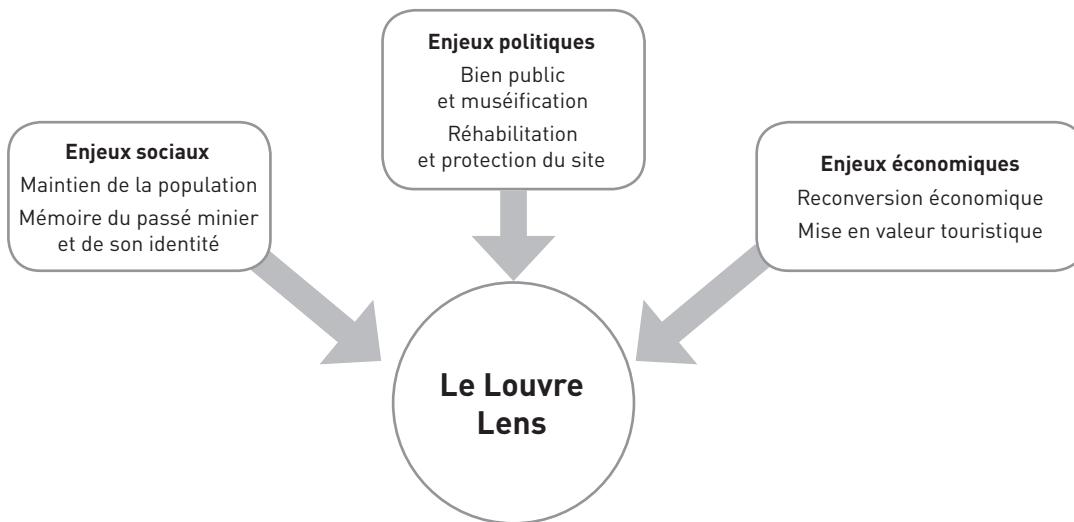
Hélène Melin, maître de conférence en ethnologie et sociologie du patrimoine, s'est intéressée à la mobilisation patrimoniale autour du bassin minier du Nord-

Pas-de-Calais. Elle démontre que la mobilisation patrimoniale a eu lieu très tôt, dans un souci de maintien et de reconnaissance de l'identité des mineurs dans les années 1960, avant même les premières fermetures de mines. Elle y lit un besoin immédiat de mémoire. Progressivement, la patrimonialisation a pris la forme d'un refus de la fin du charbon, comme si patrimonialiser allait permettre à la mine de continuer à vivre. Ce travail permet donc de s'interroger sur les acteurs et les raisons de la patrimonialisation du bassin minier. De même, Hélène Melin prolonge sa réflexion sur la place du patrimoine dans la politique d'aménagement du territoire et son utilisation touristique. Ainsi, l'orientation vers le culturel et la haute technologie apparaît comme une façon de produire une nouvelle dynamique en écho avec le passé.

Corrigé des questions

1. Le périmètre du bassin minier regroupe 87 communes et s'étend sur 120 km, soit 4 000 ha de territoire. Il compte 17 fosses, 21 chevalements et 51 terrils, signes visibles dans le paysage de la présence du passé minier. On dénombrait alors 124 cités, composées de corons, symboles de la société minière, et 38 écoles. Son classement sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco se justifie par le fait que pendant plus de 270 ans, la mine a rythmé la vie de cette région.
2. La patrimonialisation du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a débuté très tôt. Au départ, elle est organisée par les professionnels de la mine : patrons, contremaîtres, ouvriers, puis par les municipalités et les associations d'anciens mineurs. Enfin, les élus locaux et l'État se chargent de l'encadrement de la patrimonialisation. On peut donc parler d'une mobilisation massive et intergénérationnelle.
3. La mise en valeur du patrimoine prend plusieurs formes : la création de musées qui rassemblent les objets et matériels de la mine ; le classement des bâtiments comme le chevalement, la fosse ou le terril ; puis celui de sites entiers, tel Oignies. Enfin, en 2012, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a permis la patrimonialisation du bassin minier dans son intégralité. La reconversion du patrimoine en lieu culturel par exemple est une autre forme de mise en valeur.
4. Cette patrimonialisation porte un enjeu identitaire et mémoriel : celui de la reconnaissance et de la sauvegarde du passé. Patrimonialiser le bassin minier, c'est rendre hommage à la mémoire des mineurs. Il s'agit aussi de transmettre aux générations futures leur passé en héritage. La patrimonialisation renforce la reconnaissance sociale du passé industriel et la volonté de se tourner vers l'avenir, répondant alors à la catégorie de l'Unesco de patrimoine culturel évolutif vivant.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS



JALON 3 – Le repas gastronomique des Français. Facteur rayonnement culturel et objet d'action diplomatique

p. 264-265

En 2010, le repas gastronomique des Français est reconnu comme patrimoine immatériel mondial par l'Unesco. Cette pratique culturelle alliant aussi bien la gastronomie que l'art de recevoir devient un des outils du rayonnement culturel français, au même titre que la francophonie. Dans quelle mesure le repas gastronomique des Français est-il devenu un outil du *soft power* français ? Les **documents 2 et 3** sont deux représentations du repas gastronomique des Français, permettant de visualiser ce que le **document 1** définit sous l'appellation « repas gastronomique ». L'opération « Goût de France » (**document 5**) impulsée par l'État permet d'ailleurs de promouvoir cette pratique dans le monde entier. Ce repas gastronomique est aussi un outil diplomatique, comme le rappelle le chef de l'État dans son discours aux grands chefs (**document 4**). L'élève pourra aussi se référer aux illustrations des réceptions à Versailles (axe 1, jalon 1), ainsi qu'à la photographie des couples présidentiels en ouverture de l'OTC.

Document 1

En 2010, l'Unesco reconnaît au titre de patrimoine immatériel mondial le repas gastronomique. La justification de l'entrée à l'Unesco sur la liste du patrimoine immatériel vient du fait que ce n'est pas la cuisine française seule qui est reconnue, mais la pratique de cet art culinaire : le repas gastronomique des Français célèbre autant la table organisée pour recevoir les convives, la préparation du repas et le choix des mets du terroir que le partage du repas. Cette pratique fait partie de la culture et de l'identité

de la France ; à ce titre, elle est reconnue comme un savoir-faire unique.

Document 2

Ce tableau d'Auguste Renoir intitulé *Le déjeuner des Canotiers* reflète le repas gastronomique des Français tel qu'il était déjà pratiqué au XIX^e siècle. Renoir peint la convivialité d'un repas dominical, dans les guinguettes au bord de l'eau. La joie se lit sur les visages et dans les assiettes des convives. Les tables sont recouvertes de nappes blanches et apprêtées pour recevoir les plats et le vin, synonymes de détente et de partage.

Document 3

La photographie prise lors du G7 en 1982 à Versailles rappelle que diplomatie et art culinaire sont liés. Le document a un double intérêt. Le premier est de rappeler la vocation diplomatique de Versailles (axe 1, jalon 1) ; en ce sens, Versailles participe à la promotion du repas gastronomique français. Le second est de rapprocher ce document de celui de la double page d'ouverture montrant les époux Trump et Macron. En effet, la diplomatie culinaire est largement utilisée en France car elle permet d'apaiser les tensions et de faire du repas à la française un moment privilégié pour aborder les sujets de manière moins formelle.

Document 4

Le discours du président de la République a été prononcé lors du concours mondial de la gastronomie, le Bocuse d'or, en référence au grand chef cuisinier Paul Bocuse, nommé « cuisinier du siècle » par le Gault et Millau. C'est devant un parterre de 180 chefs cuisiniers et artisans des métiers de la gastronomie que le président met en avant l'intérêt éco-

nomique, politique et culturel de la gastronomie. Il livre un plaidoyer en faveur de la gastronomie à la française qui participe au rayonnement de la France à l'étranger, aussi bien par l'implantation de restaurants partout dans le monde que par la renommée des chefs cuisiniers, véritables « ambassadeurs » de la France (à relier avec le document 5). Le discours d'Emmanuel Macron célèbre les vertus diplomatiques de la gastronomie : « Chaque fois que je reçois des chefs d'État, j'ai à cœur de mettre à l'honneur la gastronomie française, et c'est attendu ». Ce document est une illustration de la « gastro-diplomatie » présentée aussi dans le document 3.

Document 5

L'opération « goût de/good France » a été lancée en 2015 par le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, afin de célébrer la gastronomie française partout dans le monde. Cette reconnaissance internationale prolonge l'inscription sur la liste de l'Unesco. En effet, il s'agit d'un projet national mis en place par le ministère de l'Économie et des Finances pour exporter le modèle culinaire français, et donc contribuer à son rayonnement international. Ainsi, sont organisés chaque année des dîners « à la française » sur les cinq continents. C'est un véritable outil du soft power car partout, on incite à découvrir et mettre en pratique le savoir-faire à la française du point de vue gastronomique. Cette opération a un impact économique fort : il est marqué par la valorisation à l'étranger des produits du terroir français ainsi que l'installation hors de France de chefs cuisiniers. L'infographie permet de mesurer le succès de cette opération d'année en année.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Labellisation =
reconnaissance
officielle et mondiale



Usage politique
et économique = soft power
Enjeu identitaire =
image de la France



Patrimoine immatériel =
marqueur d'identité +
reconnaissance d'une pratique,
d'une tradition



TRAVAILLER AUTREMENT
La France et le patrimoine,
des actions majeures de valorisation
et de protection p. 272-273

Lire et interpréter une photographie

Cette photographie a été prise lors d'une visite guidée sur le site de Wallers-Arenberg, dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit d'un bon exemple de reconversion et de préservation du patrimoine minier. En effet, le site minier d'Arenberg s'est mué en pôle d'excellence dédié à l'image et aux médias numériques, comme en témoigne le slogan de l'affiche « De puits de mine en puits de science ». L'exploita-

Corrigé des questions

1. Le repas gastronomique des Français est une pratique sociale, ritualisée, qui célèbre les grands moments de l'existence tels que les naissances, les mariages, les anniversaires, etc. Il s'agit d'un moment festif associant les arts de la table et la convivialité.

2. Cette pratique est entrée en 2010 sur la liste du patrimoine immatériel mondial car elle rend compte des liens sociaux qui unissent les convives au moment des repas, de leur constitution à leur dégustation. Cette pratique séculaire fait partie de l'identité de la France et se transmet en héritage. À ce titre, elle entre dans la catégorie du patrimoine immatériel.

3. Dans le cadre de la campagne « Goût de/Good France » lancée en 2015, le repas gastronomique participe au rayonnement de la France : cette campagne vise à organiser à travers le monde des repas à la française, afin d'en promouvoir les produits. L'ouverture de restaurants à l'étranger participe à la promotion du modèle français, de même que les repas officiels organisés pour la réception des dirigeants étrangers.

4. La gastro-diplomatie définit une pratique diplomatique reposant sur l'utilisation du repas comme un moment d'échange convivial et favorable à la signature de traités, de compromis, ou simplement un moyen plus intime et chaleureux de partager son point de vue politique.

tion du charbon a cessé sur le site en 1989 ; en 1993, le lieu est utilisé par Claude Berri pour le tournage de son film *Germinal*. Dès lors, une poignée de mineurs passionnés décide de se reconvertis en guides afin de continuer à faire vivre leur patrimoine identitaire. Le site est alors valorisé par les visites guidées ; l'utilisation d'une partie des bâtiments est consacrée à de nouvelles activités qui permettent de faire revivre la ville. On parle ici de patrimoine évolutif vivant.

Analysier un texte

Jack Lang a été ministre de la Culture sous les deux mandats présidentiels de François Mitterrand. Il est à l'origine de nombreuses politiques culturelles novatrices, comme par exemple les Journées du patrimoine (1984), la Fête du cinéma (1985), ou encore la

Fête de la musique (1982). Son ministère a permis la réalisation de grands travaux, comme ceux du Louvre, de l'Opéra Bastille ou de la Défense, mais aussi des fouilles préventives dans le domaine de l'archéologie. Jack Lang a contribué à élargir le champ patrimonial en essayant de le rendre plus accessible. Dans cet extrait, Jack Lang loue la richesse patrimoniale de la France en rappelant l'Inventaire réalisé par le ministre de la Culture André Malraux. La politique patrimoniale en France s'inscrit depuis lors dans un projet politique ambitieux, relevant d'enjeux aussi bien politiques, mémoriels qu'économiques. Ainsi, il alerte sur les dangers qui guettent le patrimoine, faute de financement suffisant pour être entretenu. En filigrane, il rappelle que la politique patrimoniale repose sur quatre missions : la mise en valeur, la préservation, la conservation et la restauration. Les enjeux de ces actions se mesurent en termes d'emplois, générés par la mise en valeur touristique du patrimoine, mais aussi d'identité, de mémoire nationale et universelle. Il est donc primordial que le budget alloué au patrimoine soit à la hauteur des exigences. Jack Lang soulève ici le problème de la responsabilité, des citoyens comme des politiques, d'assurer la mise en valeur et la préservation du patrimoine. En effet, éduquer au patrimoine revient pour Jack Lang à se donner les moyens d'en assurer la préservation à toutes les échelles, puisque le patrimoine fait partie de l'identité de la France.

Rédiger un compte rendu de livre

La lecture de ce livre permet d'aborder la relation étroite entre la politique et la gastronomie. Les auteurs, 42 au total, nous livrent plusieurs exemples de gastrodiplomatie ayant eu lieu de 1520, à la Cour de François 1^{er}, à 2015, lors de la Cop 21. L'ouvrage contient des archives issues du service de protocole du Quai d'Orsay et de l'Élysée. Ainsi, une vingtaine de repas diplomatiques sont présentés par des historiens et des grands chefs d'aujourd'hui. Les premiers se chargent de décrire le contexte et les invités ; les seconds d'analyser le choix des mets aux menus. On découvre alors le rôle joué par le repas gastrono-

mique à la française, mélange de savoir faire culinaire et d'art de recevoir.

Tour à tour sont abordés sur cinq siècles des événements historiques mémorables, comme le festin du camp du Drap d'or en 1520 réunissant les cours de François I et d'Henri VIII d'Angleterre, le repas qui scelle la paix des Pyrénées en 1659, celui du Congrès de Vienne de 1815, mais aussi le repas expéditif des noces de Napoléon et Marie-Louise d'Autriche, celui de l'ouverture du Canal de Suez en 1869, les festivités des expositions universelles de 1889 et 1900, la visite d'état des Kennedy, du Shah d'Iran et de la reine Élisabeth II. Le livre se clôt sur le repas de la Cop 21, emblématique de la gastro-diplomatie. Ce jour-là, en 2015, on réalise l'exploit de réunir 157 convives. On constate ainsi à quel point la gastronomie constitue l'un des atouts de l'Histoire de France. Les mets servis à la Cour de François 1^{er} au XVI^e siècle, tout comme les accords mets/vins d'aujourd'hui, ou encore la durée fixe des repas actuels (1h30) sont autant de règles que chaque époque applique lors de la tenue de repas officiels.

Commenter une citation

Pour commenter la citation de Bossuet, l'élève pourra utiliser des exemples issus de l'actualité mais aussi de ses lectures (cf. fiche de lecture « À la table des diplomates »).

Selon Bossuet, « c'est à table qu'on gouverne ». Ce principe repose sur le concept de gastro-diplomatie, qui consiste à reconnaître des vertus politique et diplomatique aux repas entre chefs d'État. Ainsi, la convivialité propre aux repas encouragerait la discussion et la négociation. La succession des mets permettrait aux convives de discuter à la fois librement et posément, facilitant les échanges et les prises de décisions. Dès lors, l'art culinaire et l'art de recevoir seraient des écrins indispensables à toute stratégie diplomatique. L'histoire confirme cette tendance. Encore aujourd'hui, la gastronomie est un facteur du *soft power*, comme en témoignent les repas officiels des chefs d'État ou les dîners dans les ambassades.

DISSERTATION

Les enjeux politiques et sociaux du patrimoine mondial de l'humanité

Étape 1 – Analyser le sujet

Les enjeux politiques et sociaux du patrimoine mondial
1 2 3
de l'humanité

1. Mot clé : enjeux. Un enjeu est un intérêt, quelque chose qui rapporte. Le patrimoine est un enjeu dans le sens où il est mis en valeur et conservé car il représente un intérêt pour la communauté. La nature de cet intérêt est multiple.

2. Mot clé : politiques et sociaux. Le patrimoine revêt des intérêts politiques et sociaux. En effet, du point de vue social, il est souvent le symbole et le reflet du passé d'une nation, d'une société, et s'inscrit dans la constitution de son identité. De même, le patrimoine constitue un enjeu politique car il représente le pays, la nation, qui s'enorgueillit de la possession de ce bien mis au service aussi bien sa diplomatie que de son *soft power*.

3. Cadre du sujet : patrimoine mondial de l'humanité. Il rassemble l'ensemble des biens matériels, culturels, naturels et même immatériels qui depuis 1978 sont reconnus par l'Unesco comme étant particulièrement représentatifs de l'héritage commun de l'humanité.

Étape 2 – Rédiger l'introduction

(Accroche) Après l'incendie qui a ravagé une partie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, inscrite depuis 1991 sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, François Hollande a déclaré : « Notre-Dame est notre patrimoine commun, c'est une blessure de la voir ainsi ravagée par les flammes ». Par ces mots, l'ancien président de la République met en lumière les enjeux à la fois politiques et sociaux que recouvre la notion de patrimoine mondial de l'humanité. **(Explication du sujet)** En effet, tous ces biens inscrits sur la liste de l'Unesco représentent par leur ancienneté, leur authenticité et leur universalité, des intérêts multiples pour l'ensemble de l'humanité. **(Problématique)**

Dès lors, dans quelle mesure le classement au rang de patrimoine mondial de l'humanité porte-t-il en lui un double enjeu, politique et sociétal ? **(Annonce du plan)** Ainsi, dans une première partie, nous montrerons que l'un des principaux enjeux du patrimoine est de transmettre un héritage ; puis, dans une deuxième partie, que la valorisation du patrimoine est un enjeu avant tout politique ; enfin, dans une troisième partie que ces enjeux peuvent être sources de tensions, voire de conflits.

Étape 3 – Rédiger la conclusion

La mise en valeur du patrimoine comporte une double dimension, politique et sociale. Au-delà de la reconnaissance du bien patrimonial comme universel, la patrimonialisation permet de révéler l'identité et l'histoire d'une nation ou d'une société. Sa mise en valeur relève donc le plus souvent de choix politiques qui cherchent à contribuer au rayonnement culturel du pays. Toutefois, des conflits d'intérêts peuvent exister, et les enjeux patrimoniaux suscitent des tensions. Par conséquent, la question de l'équilibre entre la valorisation et la protection du patrimoine est une source de débats de plus en plus présents dans nos sociétés.

CONFRONTER UN DOCUMENT ET UNE IMAGE

Le repas gastronomique des Français, symbole du soft power à la française ?

Étape 1 – Présenter les documents

Auteur, nature et date

Le premier document est un extrait du discours du chef de l'État, Emmanuel Macron, prononcé à l'Élysée lors de sa rencontre avec les chefs de cuisine en septembre 2017. Le second document est une infographie émanant des ministères de la Culture et des Affaires étrangères qui fait le bilan de l'opération Goût de France, instituée par Laurent Fabius, entre 2015 et 2018.

Thème

Les deux documents mettent en avant l'importance de la gastronomie française comme moyen de véhiculer la grandeur et la renommée de la France à travers un de ses savoir-faire, désormais reconnu comme patrimoine mondial immatériel par l'Unesco.

Problématique

Dans quelle mesure le repas gastronomique des Français, devenu patrimoine immatériel, contribue-t-il à la diffusion de la grandeur de la France dans le monde ?

Étape 2 – Analysez chacun des documents

Doc. 1 : « la nourriture est bien une affaire d'État » – « La France est attendue pour sa gastronomie et elle rayonne par sa gastronomie » – « les étoilés... essaient le savoir-faire français par-delà nos frontières » – « lancement en 2015 de Good France » – « un repas d'inspiration française » – « il n'y a pas de grande diplomatie... la gastronomie en fait partie » – « à l'expliquer, à donner à voir »

Doc. 2 : 2015 : 1 300 restaurants / 2018 : 3 300 restaurants – Trois grands pôles de répartition de chefs :

Europe, Asie, Amérique – 152 ambassades pour 156 pays participants

Étape 3 – Mettre en relation les documents

Thème 1 – La gastronomie contribue au rayonnement économique et culturel de la France...		
<i>Références doc. 1 et 2</i>	<i>Idées complémentaires issues de la confrontation des documents</i>	<i>Explication à l'aide des connaissances</i>
« 2015 : 1300 restaurants 2018 : 3300 restaurants » ; « les étoilés... essaient le savoir-faire français par-delà nos frontières » ; « un repas d'inspiration française »	Le repas gastronomique des Français a été reconnu comme un élément culturel identitaire implanté à l'international, notamment grâce à la présence de restaurants de grands chefs étoilés comme A. Ducasse ou J. Robuchon qui contribuent ainsi au prestige de la France.	<ul style="list-style-type: none">– 2010 : Entrée du repas gastronomique au Patrimoine mondial de l'Unesco.– Reconnaissance internationale d'une pratique sociale basée sur la préparation, la cuisine et l'ambiance autour de la table.– Ce savoir-faire contribue au rayonnement culturel de la France.
Trois grands pôles de répartition de chefs : Europe, Asie, Amérique ; « La France est attendue pour sa gastronomie et elle rayonne par sa gastronomie » ; « lancement en 2015 de Good France »	<ul style="list-style-type: none">– En 2015 est lancée l'opération Good France afin d'assurer le rayonnement à la fois culturel et économique de la gastronomie française.– Les trois grands pôles où sont implantés les chefs français correspondent aux principaux centres d'impulsion de l'économie mondiale et de la mondialisation.	Cette opération Good France est coordonnée par les ministères de la Culture et des Affaires étrangères, sous l'impulsion de L. Fabius, afin de défendre une forme d'exception culturelle française. L'enjeu est aussi économique pour les métiers liés à la gastronomie française.
Thème 2 – ... et à sa grandeur d'un point de vue diplomatique		
<i>Références doc. 1 et 2</i>	<i>Idées complémentaires issues de la confrontation des documents</i>	<i>Explication à l'aide des connaissances</i>
« 152 ambassades pour 156 pays participants » ; « la nourriture est bien une affaire d'État » ; « il n'y a pas de grande diplomatie... la gastronomie en fait partie »	Les ambassades contribuent à représenter le pays à l'étranger ; ici, il y a autant de pays participants que d'ambassades, ce qui signifie que la France est présente dans 152 pays sur 193 : elle véhicule son modèle partout dans le monde. Dans les ambassades, les dîners sont donnés selon la tradition gastronomique française.	<ul style="list-style-type: none">– Rappel de la citation de Talleyrand ; les repas sont considérés comme un objet diplomatique depuis longtemps ; rappel du rôle de Vatel, Carême par ex.– Lien avec le concept de gastro-diplomatie.– Symbole de puissance.– La gastronomie contribue aux signatures de traité, au dialogue entre les dirigeants lors des visites d'État.
Trois grands pôles de répartition de chefs : Europe, Asie, Amérique ; « à l'expliquer, à donner à voir »	La gastronomie française représente un des fleurons de la grandeur du pays. Sa renommée est saluée dans le monde entier et rend compte de l'influence du modèle français à l'étranger.	<i>Soft power</i> : la maîtrise de la gastronomie française est perçue comme un savoir-faire de renommée. Elle est d'ailleurs diffusée par les chefs à l'étranger (par exemple à la Maison-Blanche), par l'intermédiaire notamment du Club des chefs des chefs d'État).



ANALYSE DU THÈME 5

par Rémi Beau,
chercheur postdoctoral en philosophie

Rémi Beau est docteur en philosophie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheur sous contrat postdoctoral à l'université de Bourgogne. Ses domaines de recherche sont l'éthique environnementale et l'écologie politique. Il s'intéresse en particulier à nos relations avec la nature proche qu'il aborde sous l'angle d'une pensée de l'ordinaire. Il a publié en 2017 *Éthique de la nature ordinaire* aux Éditions de la Sorbonne et co-dirigé avec Catherine Larrère en 2018 l'ouvrage collectif *Penser l'Anthropocène* aux Presses de Sciences Po. Il co-dirige un projet de recherche sur la formation à la transition écologique et sociale dans l'enseignement supérieur, mené au sein du Campus de la transition, dirigé par Cécile Renouard.



PROGRAMME DU THÈME 5

Introduction – Qu'est-ce que l'environnement ?

- Définitions, représentations, évolutions de la notion d'environnement : une construction historique, sociale et politique.
- Un regard sur l'histoire de l'environnement.

Axe 1 – Exploiter, préserver et protéger

JALONS

- Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert.
- Le rôle des individus et des sociétés dans l'évolution des milieux : « révolution néolithique » et « révolution industrielle », deux ruptures ?

Axe 2 – Le changement climatique : approches historique et géopolitique.

JALONS

- Les fluctuations climatiques et leurs effets : l'évolution du

climat en Europe du Moyen Âge au XIX^e siècle.

- Le climat, enjeu des relations internationales : les accords internationaux (Sommets de la Terre, COP...).

Objet de travail conclusif – Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes.

- L'environnement aux États-Unis : entre protection de la nature, exploitation des ressources et transformation des milieux depuis le XIX^e siècle ; les rôles respectifs de l'État fédéral et des États fédérés.
- Les États-Unis et l'environnement à l'échelle internationale (État, firmes transnationales, ONG...).

BIBLIOGRAPHIE

- « Une perspective philosophique sur la durabilité forte. Pour un écocentrisme relationnel », *Développement durable & territoires*, Vol. 10, n° 1, 2019.
- « L'éthique environnementale comme travail du soi relationnel », *Cités*, vol. 76, n° 4, 2018, p. 109-116.
- « Libérer les hommes et la nature ! Fantômes et fantasmes de l'écomodernisme », *Tracés*, n° 33, 2017.
- « From Wilderness to Ordinary Nature : A French View on an American Debate », *Environmental Ethics*, vol. 37, n° 4, 2015.
- « Peuples climatiques ? », *Multitudes*, 2015/4 (n° 61).

L'Anthropocène, un nouveau nom pour une crise environnementale globalisée

1. M. Jollivet, *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*, Paris, Éditions du CNRS, 1992.

2. C. Larrère et R. Larrère, *La Crise environnementale, Paris, France, 13-15 janvier 1994*, Paris, INRA Éditions, coll. « Les colloques de l'INRA », 1997.

3. G. Blanc, É. Demeulenaere et W. Feuerhahn, *Humanités environnementales : enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Homme et société. Série Histoire environnementale », 2017.

4. P.-J. Crutzen, « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », *Écologie & politique*, n° 34, n° 1, 2007, p. 141-148 ; C. Loria et L. Carpentier, *Voyage dans l'anthropocène : Cette nouvelle ère dont nous sommes les héros*, Arles, Actes Sud, 2013 ; J. Zalasiewicz, M. Williams, W. Steffen et P. Crutzen, « The new world of the anthropocene », *Environmental Science & Technology*, vol. 44, n° 7, 2010, p. 2228-2231.

5. P.-J. Crutzen, « Geology of mankind », *Nature*, vol. 415, n° 6867, 2002, p. 23-23.

Introduction

L'histoire des sciences contemporaines est marquée par l'apparition, dans la seconde moitié du XX^e siècle, d'un champ de recherches interdisciplinaire constitué autour d'un objet nouveau pour bon nombre de ces disciplines : l'environnement¹. C'est dans cette large interdisciplinarité, engageant les sciences de la vie et de la Terre, les sciences de l'ingénieur et les sciences agricoles, mais aussi les sciences sociales et les sciences humaines, que s'est formée l'idée que le développement des sociétés industrielles, le rapport à la nature qui le sous-tendait, conduisait à une crise éthique, scientifique et politique, qui prit le nom de crise environnementale². Cette expression a constitué un attracteur important et structurant pour la recherche, en particulier à partir des années 1990, définissant un nouveau cadre conceptuel. C'est, de fait, pour essayer d'expliquer et de comprendre les causes de cette crise, d'en mesurer les conséquences, mais aussi pour tenter de lui apporter des réponses que se sont développées toutes les disciplines relevant des sciences environnementales au sens large, qui constituent ce que l'on appelle aujourd'hui les « humanités environnementales³ ». Pour le dire simplement, ce qui animait ce « moment » de l'histoire des sciences que constitua la crise environnementale, c'était l'intention générale qu'il nous fallait trouver les moyens de sortir de cette situation de crise.

Ce champ de recherches interdisciplinaires fait face depuis peu à une transformation du contexte dans lequel il se déploie. Le moment historique de la « crise environnementale » s'est refermé au début du XXI^e siècle, dès lors qu'il est apparu que le terme de crise était inadéquat pour qualifier la situation dans laquelle nous nous trouvions. Le changement global, auquel sont confrontés les habitants humains et non humains de la Terre, n'a pas la temporalité d'une crise, c'est-à-dire celle d'une période relativement courte appelée à prendre fin et à être suivie par

un retour du « cours normal » de l'histoire. Les transformations profondes et globales de l'environnement naturel que les sciences de la crise environnementale ont mises au jour sont durables et, pour partie, irréversibles. C'est ce que des chercheurs en sciences de la Terre ou en géosciences ont proposé de désigner à partir des années 2000 sous le terme d'Anthropocène⁴.

I. Une nouvelle période de l'histoire de la Terre et du monde

1. L'hypothèse de Paul Crutzen et Eugene Stoermer

... Au début des années 2000, le chimiste Paul Crutzen et le biologiste Eugene Stoermer contribuent à la popularisation d'une hypothèse scientifique annonçant l'entrée de la Terre dans une nouvelle époque de son histoire géologique : l'Anthropocène⁵. Selon la classification officielle de l'échelle des temps géologiques, nous nous situons depuis environ 12 000 ans dans une époque appelée l'Holocène, une période interglaciaire dont les conditions climatiques tempérées ont permis le développement des civilisations humaines. Mais, selon Crutzen et Stoermer, cette période aurait précisément pris fin du fait des bouleversements des grands équilibres planétaires causés par les activités humaines.

L'humanité serait devenue une force géologique de premier plan en modifiant profondément le fonctionnement du système Terre.

Cette incidence de l'humanité se manifeste par le changement climatique d'origine anthropique, mais aussi par la diminution à un rythme accéléré

de la biodiversité mondiale, par les transformations des cycles de l'azote, du phosphore et de l'eau ou encore par les phénomènes de conversion de l'usage des terres. Tous ces processus indiquent que les trajectoires empruntées par les sociétés humaines conduisent aujourd'hui à un dépassement des « limites planétaires » qui menace de rendre la Terre inhabitable au moins dans certaines régions. En ce sens, l'état de la planète dépend désormais largement de décisions humaines. Voici la signification profonde de cet « âge des humains ».

••• Les « limites planétaires » sont définies par un groupe de scientifiques¹ à partir de l'identification de neuf processus et systèmes qui régulent la stabilité et la résilience du système terrestre, c'est-à-dire les interactions de la Terre, de l'océan, de l'atmosphère et de la vie qui, ensemble, fournissent les conditions d'existence dont dépendent nos sociétés. Ces limites représentent des seuils à ne pas dépasser pour chacun d'entre eux sous peine de perdre la stabilité du système Terre. Elles concernent les processus suivants :

- le changement climatique ;
- les pertes de biodiversité ;
- les perturbations globales du cycle de l'azote et du phosphore ;
- l'usage des sols ;
- l'acidification des océans ;
- la déplétion de la couche d'ozone ;
- les aérosols atmosphériques ;
- l'usage de l'eau douce ;
- la pollution chimique (plus largement l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère).

••• Comme toute nouvelle époque géologique, l'Anthropocène est soumis à l'expertise de la Commission internationale de stratigraphie au sein de laquelle sont discutées les questions de sa pertinence, mais aussi de sa datation. Les géologues doivent s'accorder sur une définition officielle de l'Anthropocène pour garantir l'intégrité et la cohérence interne de l'échelle des temps géologiques².

••• Par le passé, ces scientifiques ont mis au jour les événements principaux de l'histoire de la Terre, longue de 4,6 milliards d'années, et ont subdivisé cette histoire en une série hiérarchisée d'unités de plus en plus fines : éons, ères, périodes, âges. Ces subdivisions

représentent des changements dans le fonctionnement de la Terre en tant que système, ainsi que des changements concomitants au sein des formes de vie qu'elle abrite. Plus les changements sont importants, plus le niveau de classification auquel renvoie la nouvelle catégorie temporelle est élevé.

••• Officiellement, les unités de temps géologique, ou divisions géochronologiques, se définissent par leur limite inférieure, c'est-à-dire par leur début. Les limites sont démarquées soit à l'aide d'un « point stratotypique mondial » (PSM), soit par convention à une date significative appelée « âge stratigraphique standard mondial ». Les PSM incarnent la définition la plus précise du début d'une nouvelle unité de temps. Ils se matérialisent concrètement par des « clous d'or » plantés dans une section stratotypique (roche, sédiments, glace de glacier) localisée dans une région du monde. Ces « clous d'or » sont donc une manifestation physique unique caractérisant un changement enregistré dans une section stratigraphique, qui reflète souvent une modification mondiale. Ils sont ensuite corroborés par d'autres enregistrements stratigraphiques. Autrement dit, lorsqu'un changement de long terme intervient et fait passer la Terre d'un état à un autre, une limite temporelle unique est choisie à un point précis pendant ce changement.

••• Sur le plan géologique, la question posée concernant l'Anthropocène, qui n'a toujours pas été tranchée en 2020 par la Commission internationale de stratigraphie, est de savoir si l'activité humaine a modifié le système terrestre en générant des conséquences permanentes ou extrêmement longues, au point que la définition d'une unité du temps géologique devienne évidente et logique.

2. La rencontre de l'histoire de la Terre et de l'histoire du monde

••• Issue des sciences du vivant et de la Terre, l'hypothèse de l'Anthropocène ne concerne pas cependant ces seules disciplines. En effet, l'annonce de l'entrée des humains dans l'histoire géologique de la planète est également un événement que l'on peut considérer à l'aune de l'histoire humaine. Traditionnellement, ces deux histoires ont été, pour l'essentiel, pensées indépendamment

1. Rockström Johan, Steffen Will, Noone Kevin, Persson Åsa, Chapin F. Stuart, Lambin Eric F., Lenton Timothy M., Scheffer Marten, Folke Carl, Schellnhuber Hans Joachim, Nykvist Björn, de Wit Cynthia A., Hughes Terry, Van der Leeuw Sander, Rodhe Henning, Sörlin Sverker, Snyder Peter K., Costanza Robert, Svedin Uno, Falkenmark Malin, Karlberg Louise, Corell Robert W., Fabry Victoria J., HANSEN James, Walker Brian, Liverman Diana, Richardson Katherine, Crutzen Paul et Foley Jonathan A., « A safe operating space for humanity », *Nature*, vol. 461, n° 7263, 2009, p. 472-475.

2. On trouvera une représentation de cette échelle ici : <http://www.stratigraphy.org/ICSchart/Chronos-tratChart2019-05French.pdf>

l'une de l'autre. L'histoire naturelle de longue durée était censée se déployer à un niveau plus profond que celui des tribulations de l'histoire humaine. L'idée d'Anthropocène consiste à affirmer que cette séparation ne tient plus, puisque les humains ne s'adaptent plus simplement à leur environnement planétaire, ils le transforment, le façonnent et contribuent donc à l'écriture de l'histoire de la Terre. Mais, en retour, c'est la planète elle-même, par l'intermédiaire de ses écosystèmes, des phénomènes météorologiques, des migrations d'espèces, etc., qui entre de plain-pied dans l'histoire des humains.

Comme l'a souligné Bruno Latour, la nature ne peut plus être considérée comme un décor dans lequel évoluent les humains, elle entre en scène sous la forme d'une diversité d'acteurs non humains prenant part à la composition du monde commun¹.

Il faudrait donc désormais penser ensemble l'histoire du monde et celle de la Terre. Ainsi aux côtés des acteurs traditionnels de l'histoire sociale et politique, s'invitent des « macro-acteurs » tels que l'humanité en tant qu'espèce, le système climatique ou le phénomène El Niño. L'historien Dipesh Chakrabarty fut l'un des premiers à défendre ce positionnement dans un article intitulé « Le climat de l'histoire : quatre thèses² », qui donna lieu à de nombreux débats. Pour comprendre la crise globale contemporaine, il estime qu'il faut désormais s'intéresser non seulement à ce que des groupes d'humains ont fait à d'autres groupes d'humains, mais aussi aux conséquences globales de l'action des humains envisagées en tant qu'espèce biologique. Il faut, ajoute-t-il, penser conjointement l'histoire de la « lutte des classes » et l'histoire de la « prolifération d'une espèce » biologique parmi d'autres espèces³.

1. B. Latour, *Face à Gaïa : Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte, 2015.

2. D. Chakrabarty, « Le climat de l'histoire : quatre thèses », *La Revue internationale des Livres et des idées*, n° 15, 2010, p. 22-31.

3. D. Chakrabarty, S. Haber et P. Guillibert, « Réécrire l'histoire depuis l'anthropocène », *Actuel Marx*, vol. 61, n° 1, 2017, p. 95.

4. J.-W. Moore, *Capitalism in the Web of Life: Ecology and the Accumulation of Capital*, New York, Verso, 2015.

5. C. Bonneuil et J.-B. Fressoz en ont défini un certain nombre dans leur ouvrage : C. Bonneuil et J.-B. Fressoz, *L'Événement anthropocène : La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Le Seuil, 2013.

6. G. Quénet, « L'Anthropocène et le temps des historiens », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 72, n° 2, 2017, p. 267-299.

... Cependant, la description de ce nouvel agent de l'histoire que serait l'humanité envisagée en tant qu'espèce a soulevé de fortes critiques. Cette histoire globale ne court-elle pas le risque d'occulter les différences immenses qui caractérisent la situation des différents habitants de la Terre face à ce changement global ? L'introduction dans l'histoire d'une humanité indifférenciée ne conduit-elle pas à occulter les inégalités de classe, de genre et de culture ? Pour de nombreux auteurs, ce terme dit bien mal, en définitive, ce qu'il s'est passé et ce qui a conduit le monde dans cette situation de crise globale. Il ne permet pas d'identifier les causalités et les responsabilités historiques de ces bouleversements. C'est pourquoi la popularité croissante du terme a vu l'émergence, en réaction, d'une série de contre-appellations destinées à mettre en lumière des impensés de l'Anthropocène. La première d'entre elles, et sans doute la plus développée, est celle du Capitalocène⁴, qui entend mettre en avant l'importance des formes successives du capitalisme dans cette histoire environnementale du changement global. Mais elle est accompagnée par un ensemble d'autres néologismes en « cènes⁵ », un phénomène que l'historien Grégory Quénet à décrit comme le « temps des cènes⁶ ».

Capitalocène
Anthropocène
Sinocène
Trumlocène
Anglocène
Thermocène
Polémocène
Phagocène
Agnatocène
Plantationocène
Thanatocène

Figure 1: Le temps des cènes

... Thermocène parce que l'âge de l'énergie. Agnatocène parce que l'ère de la fabrication de l'ignorance et du déni de réalité. Phagocène parce que l'âge de la consommation. Thanatocène pour souligner le rôle du secteur militaire, de la puissance de la guerre et de l'armement. Polémocène, qui renvoie à toutes les luttes politiques que suscitent les changements environnementaux¹. Plantatiocène parce que les grandes transformations sociales et environnementales peuvent être associées à la construction du modèle reproductible d'exploitation des hommes et de la terre que fut la plantation². L'Anglocène vise plus spécifiquement le décollage industriel de l'Angleterre dès le XVIII^e siècle. Le « Trumpocène » a fait son apparition après l'élection de Donald Trump pour désigner l'impact climatique que pourrait avoir le renoncement des États-Unis aux efforts d'atténuation³. Le Sinocène entend mettre en lumière le rôle de la Chine dans la situation globale. Le Stupidocène, enfin, est un néologisme du jardinier Gilles Clément, soulignant le caractère irrationnel de certains de nos usages de la terre.

3. Dater l'Anthropocène

... L'idée qu'il marque le point de rencontre entre la Terre et le monde donne une portée inhabituelle au choix de la date du début de cette nouvelle période. Il s'agit en effet d'identifier une date significative pour l'histoire des humains et pour celle du système Terre⁴. Plusieurs propositions sont défendues par des chercheurs d'origines disciplinaires variées.

... La plus ancienne consiste à faire remonter l'entrée dans l'Anthropocène aux débuts de l'agriculture. Elle met en avant les conséquences écologiques et climatiques de la « révolution néolithique », qui a eu lieu il y a environ 8 000 ans. Cette proposition définissant un Anthropocène « précoce » est notamment défendue par le climatologue américains William F. Ruddiman qui soutient que le développement de l'agriculture, par l'intermédiaire de la déforestation, de la mise en place de systèmes d'irrigation et de pratiques d'élevage, a

eu des conséquences observables sur la concentration en gaz à effet de serre dans l'atmosphère⁵. Le caractère significatif de cet impact à l'échelle globale est néanmoins largement contesté.

... Lorsque Crutzen et Stoermer émirent l'hypothèse de l'Anthropocène, c'est en direction de la fin du XVIII^e siècle qu'ils invitaient à tourner le regard, retenant symboliquement la date de 1784, année du dépôt de brevet de la locomotive à vapeur de James Watt. Les deux auteurs font ainsi de la « révolution industrielle » le moment décisif du basculement de la planète dans l'Anthropocène. Cette interprétation se fonde principalement sur une approche énergétique de l'industrialisation, marquée par la montée en puissance des énergies fossiles. Au cours du XIX^e siècle, les sociétés humaines, qui s'appuyaient auparavant principalement sur un ensemble d'énergies de flux (solaire, éolienne, hydraulique), commencent à exploiter de plus en plus intensivement des énergies de stock (énergies fossiles, essentiellement pétrole et charbon). Or, l'addition de ces énergies puisées dans les réservoirs souterrains dans lesquels elles se sont accumulées décuple la puissance énergétique disponible pour les activités humaines.

C'est cet usage massif des énergies fossiles qui est à l'origine de l'augmentation de la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre et serait donc, selon cette hypothèse, la cause principale de notre entrée dans l'Anthropocène.

Cependant, la compréhension historique de l'industrialisation ne peut se limiter aux approches purement énergétiques. Il s'agit d'étudier également celle-ci comme le produit d'une histoire sociale et politique engageant des rapports de force qui ont abouti au « choix du feu » et de la puissance au XIX^e siècle⁶. Bien loin de relever d'un déterminisme technologique, les choix énergétiques dépendent de décisions politiques et de luttes sociales⁷.

1. Ces termes sont définis dans C. Bonneuil et J.-B. Fressoz, *L'Événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Seuil, 2013.

2. D. Haraway, « Anthro-pocène, Capitalocène, Plantationocène, Chthulucène. Faire des parents », *Multitudes*, vol. 65, n° 4, 2016, p. 75.

3. S. Foucart, « L'an I du Trumponcène », *Le Monde*, 15 novembre 2016, p. 25.

4. Sur le plan strictement géologique, la décision sera celle de la Commission internationale de stratigraphie à partir des travaux menés par le groupe de travail créé en 2009 pour étudier la question : <http://quaternary.stratigraphy.org/working-groups/anthropocene/>

5. W.-F. Ruddiman, « The Anthropogenic Greenhouse Era Began Thousands of Years Ago », *Climatic Change*, vol. 61, n° 3, 2003, p. 261-293.

6. A. GRAS, *Le choix du feu. Aux origines de la crise climatique*, Paris, Fayard, 2007.

7. A. Malm, *L'anthropocène contre l'histoire. Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, La fabrique éditions, 2018.

Bref, l'histoire de l'Anthropocène est aussi celle du capitalisme fossile.

À titre d'exemple, si l'augmentation de la consommation d'énergie est multipliée par 40 entre 1700 et 2008, le capital l'est quant à lui par 134 sur la même période¹. Cette dynamique d'accumulation du capital a créé une seconde nature faite de ports et de routes, de mines et de carrières, de forages et de pipelines, de plantations et de ports, et c'est cette technosstructure orientée vers le profit qui a fait basculer le système Terre dans l'Anthropocène. C'est pourquoi certains auteurs pensent qu'il serait plus juste de parler de Capitalocène².

••• En outre, concernant la datation, cette appellation a le mérite de décentrer le regard du seul XIX^e siècle européen pour envisager plus largement les conditions historiques et géographiques dans lesquelles se sont formées les crises climatiques et environnementales. La révolution industrielle advient dans un « système-monde » déjà structuré par le développement du capitalisme marchand depuis le XVI^e siècle et dans lequel le commerce transatlantique occupe une place centrale. Ainsi, le décollage industriel de l'Europe occidentale, et en particulier celui de l'Angleterre, n'a pas eu pour seule cause l'état d'avancement de son développement économique et technologique. L'historien Kenneth Pomeranz a mis en avant l'importance de deux autres facteurs : l'accessibilité des ressources en charbon et la situation impériale de l'Angleterre qui lui ont permis de puiser un volume immense de ressources naturelles situées en dehors des limites de son territoire national³. Sans ces « hectares fantômes », l'Angleterre n'aurait pas pu, selon Pomeranz, surmonter les contraintes matérielles qui limitaient l'accumulation des capitaux sur son territoire⁴.

1. T. Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.
2. J. W. Moore, *Capitalism in the Web of Life*, op. cit. ; C. Bonneuil et J.-B. Fressoz, *L'Événement anthropocène*, op. cit.

3. K. Pomeranz, *The Great Divergence: China, Europe, and the Making of the Modern World Economy*, Princeton, Princeton University Press, 2000.

4. P. Charbonnier, *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2020.

5. J. W. Moore, *Capitalism in the Web of Life*, op. cit.

6. S. L. Maslin et M.-A. Lewis, « L'an 1610 de notre ère. Une date géologiquement et historiquement cohérente pour le début de l'Anthropocène », in R. Beau et C. Larrère [dir.], *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, p. 77-95.

7. A. W. Crosby, *The Columbian Exchange: Biological and Cultural Consequences of 1492*, Westport, Greenwood Pub. Co, 1972.

Un regard historique sur les origines de la crise climatique montre ainsi le lien étroit entre crise environnementale et entreprise de domination globale.

Guano, minéraux, produits végétaux ou animaux divers, terres, font l'objet de processus d'appropriation par les puissances hégémoniques qui façonnent ce que l'historien Jason Moore a appelé une « écologie-monde » très inégalitaire⁵.

••• Ces éléments historiques viennent à l'appui de la proposition originale de deux géographes britanniques, Mark Maslin et Simon Lewis, de retenir l'année 1610 pour l'entrée dans l'Anthropocène⁶. Ce choix était, en réalité, destiné à souligner le rôle historique joué par l'ouverture des échanges transatlantiques consécutive à la redécouverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492. Sur le plan écologique, cette ouverture a donné lieu à des déplacements inédits d'espèces entre le Vieux et le Nouveau Monde. L'historien américain Alfred Crosby avait appelé cet échange l'« échange Columbien⁷ » dans un livre de 1972 pour désigner les introductions d'espèces animales (chevaux, cochons, vaches, moutons) et végétales (maïs, pommes de terre, haricots, tomates, avocats, blé, sucre, raisin, etc.), sans parler des bactéries et des virus, sur des continents qui étaient auparavant déconnectés depuis la dislocation de la Pangée (200 Ma).

••• À ce mélange d'espèces biologiques s'ajoute un phénomène observable au niveau global concernant la concentration en CO₂ dans l'atmosphère. Les mesures effectuées dans des carottes glaciaires indiquent en effet que cette concentration atteint un seuil minimal en 1610 (cf. figure 2). Ce phénomène est lié à la repousse des forêts sur les terres anciennement cultivées par les Amérindiens dont la population a chuté de façon drastique. La date de 1610 marque donc à la fois le mélange irréversible de biotes jusqu'alors séparés et la dernière période synchrone froide avant le début du réchauffement à long terme de l'Anthropocène. Cela en fait une proposition crédible pour la datation de l'entrée dans l'Anthropocène.

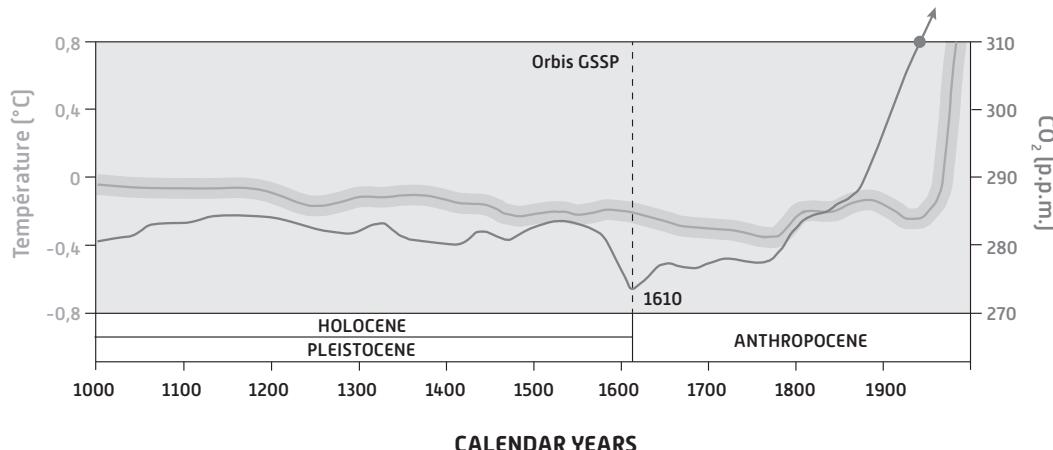


Figure 2 : Le « clou du monde » en 1610 (d'après Lewis et Maslin, 2018¹)

Mais c'est encore une autre proposition que défend depuis 2019 le groupe de travail sur l'Anthropocène.

Les chercheurs qu'il réunit soutiennent en effet qu'il est plus pertinent de considérer une entrée tardive dans l'Anthropocène, qui ne se ferait donc qu'à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. À l'appui de cette thèse, ils décrivent la façon dont les années 1950 apparaissent comme le début de ce qu'ils nomment la « Grande accélération² ».

Cet événement se caractérise par l'augmentation exponentielle de la consommation de ressources naturelles et de la production de biens manufacturés. Cette augmentation ne tarde pas à s'observer dans les réponses du système Terre. C'est ainsi en cette fin de XX^e siècle que commencent à être franchies les « limites planétaires »³.

... Sur le plan géologique, plusieurs marqueurs indiqueront dans le futur la rupture provoquée par cette grande accélération (des particules de plastiques aux millions d'ossements de poulets en passant par le béton,

l'aluminium, les nitrates, etc.). Mais le marqueur le plus précis est lié aux essais nucléaires entamés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Un point stratotypique pourrait être identifié grâce à la mesure d'un pic de retombées des radionucléides issus de ces essais. Il correspondrait à 1964 et pourrait ainsi marquer l'entrée la plus récente dans l'Anthropocène. Rappelons néanmoins qu'à ce jour, aucune de ces propositions n'est encore officiellement adoptée.

II. Un nouveau cadre pour la pensée environnementale

Au-delà des questions de sa définition et de sa datation, l'Anthropocène modifie le cadre à travers lequel sont appréhendées les questions environnementales. Dans le champ des sciences humaines et sociales, les interprétations de cette hypothèse en déclinent les enjeux éthiques et politiques et posent de façon plus générale à nouveaux frais la question de la place et du rôle des humains dans la nature. L'idée de nature est elle-même problématisée ou cède la place à d'autres façons de décrire les arrangements entre humains et non-humains qui définissent les rapports collectifs à la Terre. Par conséquent, les questions de la protection de la nature ou du soin apporté à l'environnement paraissent, elles aussi, sous un jour nouveau. Dans la diversité des analyses de l'« événement Anthropocène », deux grands

1. S. L. Lewis et M. A. Maslin, « Une date géologiquement et historiquement cohérente pour le début de l'Anthropocène », *op. cit.*

2. <https://www.stockholmresilience.org/publications/artiklar/2016-04-18-the-trajectory-of-the-anthropocene-the-great-acceleration.html>

3. <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/acceleration-terrestre>

cadrages peuvent être identifiés sur ce plan, qui dessinent pour les humains des positionnements diamétralement opposés.

1. Catastrophismes et « collapsologie »

••• Le premier cadrage est celui des interprétations négatives et de la constellation des catastrophismes et des pensées de l'effondrement. L'ensemble de ces approches a en commun de penser que les transformations imposées à la Terre par les humains ont pris un tour extrêmement négatif et représentent une menace sérieuse pour les humains et les non-humains vivant actuellement, mais aussi et peut-être plus encore pour les générations futures.

Il s'agit de ce point de vue de prendre acte du fait que le développement des sociétés industrielles a progressivement rendu la Terre de moins en moins habitable pour les humains et pour un grand nombre d'espèces vivantes.

Dans cette perspective, l'anthropologue Philippe Descola résume efficacement l'enjeu principal de l'Anthropocène pour les sciences humaines et sociales. Citant un extrait de la correspondance entretenue au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles entre le poète Friedrich von Schiller et le naturaliste Alexandre de Humboldt, dans laquelle ce dernier décrivait ses recherches comme l'étude de l'« habitabilité progressive de la surface du globe » par les humains, il indique le renversement de perspective impliqué deux siècles plus tard par l'hypothèse de l'Anthropocène et énonce les interrogations suivantes :

••• « [C]omment avons-nous enclenché un processus qui va rendre la Terre, non pas de plus en plus, mais de moins en moins habitable [...] ? Que s'est-il passé entre le constat optimiste de Humboldt que toutes les forces de la nature – dont les humains – sont entrelacées et l'évidence de plus en plus manifeste que ce qui ne s'appelait pas encore à

son époque l'Anthropocène est devenu le symptôme et le symbole d'un terrible échec de l'humanité¹ ? »

••• Voici au fond ce qu'il s'agit de comprendre selon ce positionnement : que s'est-il passé pour que nous commençons à rendre la Terre de moins en moins habitable pour les humains et pour l'ensemble des espèces qui ont co-évolué avec eux ?

••• Les positionnements les plus catastrophistes ajoutent que des seuils ont d'ores et déjà été franchis, et que les sociétés humaines sont par conséquent condamnées à faire face à des effondrements violents, dont les répercussions seront globales. Dans cette veine, le philosophe Dominique Bourg souligne notre incapacité à réagir face à une menace abstraite ou distante et écrit :

« Pour faire face à cette accumulation de représentations décalées et d'inertie, il conviendrait de procéder à une ambitieuse remise à jour institutionnelle que rien n'annonce. Il nous reste à contempler le couchant sur quelque "hauteur" de Tuvalu, en attendant l'invasion des flots². »

••• La conviction que la catastrophe va avoir lieu de façon certaine rassemble depuis le début des années 2010, et notamment en France depuis la publication d'un essai de Pablo Servigne et de Raphaël Stevens, une communauté d'acteurs de plus en plus large. Ce phénomène a donné lieu à l'apparition d'un courant de pensée aux contours relativement flous, que l'on qualifie parfois d'« effrondrisme » ou de « collapsologie »³.

••• Si la pensée catastrophiste a sous diverses formes toujours accompagné l'environnementalisme, le postulat de la certitude de la catastrophe est une caractéristique des catastrophismes « anthropocéniques ». Cette évolution est illustrée par la dispute qui a opposé le penseur du « catastrophisme éclairé⁴ », Jean-Pierre Dupuy, à la « collapsologie » contemporaine. Le philosophe a critiqué, en effet, le fait que l'affirmation selon laquelle l'effondrement ne peut plus être évité inciterait à l'inaction face aux changements globaux. Face à ces critiques, les « collapsologues » défendent l'idée que l'inaction n'est pas la seule stratégie qui s'offre à qui est convaincu de l'effondrement. C'est au contraire à

1. P. Descola, « Humain, trop humain », in R. Beau et C. Larrère [dir.], *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

2. D. Bourg, « Anthropocène, questions d'interprétation », in R. Beau et C. Larrère [dir.], *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

3. Y. Citton et J. Rasmi, *Générations collapsonantes. Naviguer par temps d'effondrements*, Paris, Le Seuil, 2020.

4. J.-P. Dupuy, *Pour un catastrophisme éclairé quand l'impossible est certain*, Paris, Le Seuil, 2002.

préparer activement la réorganisation du « monde d'après » qu'il faudrait se consacrer.

••• Quoi qu'il en soit, la toile de fond de ce débat reste la même : s'il indique l'étendue de la puissance technique humaine, l'Anthropocène est aussi et surtout le nom de l'incapacité des humains à maîtriser les conséquences involontaires du déploiement de cette puissance¹.

2. Le « bon Anthropocène » ou l'âge de l'intendance planétaire

••• Le second grand cadrage des pensées de l'Anthropocène part du postulat inverse. Les pensées pessimistes ou catastrophistes ne sont pas les seules réactions déclenchées par l'Anthropocène. En effet, à mesure que progressait l'idée selon laquelle les humains agissaient désormais sur le système Terre envisagé de façon globale, un autre type de discours a vu le jour. Il consiste à défendre l'idée que le problème que pose l'entrée dans l'Anthropocène n'est pas tellement le fait que les humains modifient le fonctionnement du système Terre, mais plutôt qu'ils l'ont fait jusqu'ici de façon non intentionnelle. Ce sont les effets cumulés des conséquences indirectes d'actions humaines qui sont la source du problème.

Par conséquent, il ne s'agirait pas tant d'essayer de réduire le poids de l'humanité sur la planète, mais plutôt que les humains endossoient la responsabilité de gérer la Terre au niveau global de façon intentionnelle, afin de préserver des conditions d'habitabilité qui leur sont favorables.

Ainsi, plutôt que de constater l'incapacité des humains à maîtriser leur puissance, ce discours promeut la figure de l'humain comme « intendant planétaire » capable de répondre aux enjeux du changement global par la mise en œuvre de solutions techniques à grande échelle. Ces dernières sont rassemblées sous l'appellation de la géo-ingénierie planétaire, qui désigne des interventions techniques visant, à l'échelle globale, soit à absorber (ou à piéger) de grandes quantités de carbone (comme la « fertilisation » des océans à l'aide de particules de fer), soit à bloquer les rayons du Soleil, et donc à agir sur le bilan radiatif de l'atmosphère et à contrebalancer l'effet de serre, notamment par l'injection d'aérosols de soufre dans la stratosphère.

••• Au sujet de cette intendance planétaire, le chercheur américain Will Steffen et ses collègues écrivent dans un article sur l'Anthropocène :

« À l'échelle globale, ce paradigme invite l'humanité à devenir des intendants actifs des systèmes qui supportent notre propre vie. Nous sommes la première génération à connaître la façon dont nos activités transforment le système Terre, et par conséquent la première génération avec le pouvoir et la responsabilité de changer notre relation avec la planète². »

••• Plutôt qu'un appel à une certaine humilité, ces discours sur l'intendance planétaire tendent ainsi à mettre en avant l'ingéniosité de l'esprit humain et la confiance inaltérée dans le progrès technologique, dont témoigne l'affirmation suivante : « La nature ne dirige plus la Terre. Nous le faisons³. »

••• Ces visions consistent donc à défendre une conception positive d'un « bon Anthropocène » dans lequel les humains assumeraient enfin, grâce à leur puissance technique, la tâche qui serait la leur, à savoir prendre en main la destinée de la planète et la façonnner selon les aspirations humaines.

1. B. Latour, *Face à Gaïa*, op. cit.

2. W. Steffen, Å. Persson, L. Deutsch, J. Zalasiewicz, M. Williams, K. Richardson, C. Crumley, P. Crutzen, C. Folke, L. Gordon, M. Molina, V. Ramanathan, J. Rockström, M. Schefter, H.-J. Schellnhuber et U. Svedin, « The Anthropocene: From Global Change to Planetary Stewardship », *AMBI*, vol. 40, n° 7, 2011, p. 739-761.

3. M. Lynas, *The God Species: Saving the Planet in the Age of Humans*, Washington, National Geographic, 2011, p. 8.

3. La mort de la nature

••• Pour être opposés, ces deux grands cadrages semblent d'accord sur une chose : l'annonce de la fin de la nature.

1. Il suffit pour s'en convaincre de consulter la diversité d'ouvrages partant de ce postulat : J. Purdy, *After Nature: a Politics for the Anthropocene*, Cambridge, Harvard University Press, 2015 ; J. Lorimer, *Wildlife in the Anthropocene: Conservation After Nature*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2015 ; M. Shellenberger et T. Nordhaus, *Love Your Monsters: Postenvironmentalism and the Anthropocene*, Washington, Breakthrough Institute, 2011 ; B. A. Minteer. et S.-J. Pyne, *After Preservation. Saving American Nature in the Age of Humans*, Chicago/Londres, University of Chicago Press, 2015 ; S. Vogel, *Thinking like a Mall. Environmental Philosophy after the End of Nature*, Cambridge, MIT Press, 2015 ; E. Marris, *The Rambunctious Garden: Saving Nature in a Post-Wild World*, New York, Bloomsbury, 2013.

2. P. Descola, « Humain, trop humain », *op. cit.*

3. V. Maris, *La part sauvage du monde. Penser la nature dans l'Anthropocène*, Paris, Le Seuil, 2018 ; F. Neyrat, *La Part inconstructible de la Terre. Critique du géoconstructivisme*, Paris, Le Seuil, 2016.

4. C. Larrère, *Les Philosophies de l'environnement*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 1997 ; H.-S. Afeissa [dir.], *Éthique de l'environnement : nature, valeur, respect*, Paris, J. Vrin, coll. « Textes clés », 2007 ; G. Hess, *Éthiques de la nature*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

5. H. Rolston III, « The Anthropocene: beyond the Natural? », in S.-M. Gardiner et A. Thompson [dir.], *The Oxford Handbook of Environmental Ethics*, New York, Oxford University Press, coll. « Oxford handbooks », 2017, p. 66.

Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, entrer dans l'Anthropocène, selon ces deux perspectives opposées, c'est entrer dans l'âge des humains, un âge où la Terre serait désormais entièrement humanisée et où la nature sauvage aurait par conséquent disparu.

Ce thème de la disparition ou de la mort de la nature apparaît en réalité dès les années 1960-1970, et ce, des deux côtés de l'Atlantique. Nous pouvons penser au livre de Jean Dorst *Avant que nature meure* paru en 1965, du côté français, tandis que du côté des États-Unis, paraît en 1989 un livre qui deviendra un best-seller, *The End of Nature*, de l'environnementaliste Bill McKibben. Dès cette époque, ce dernier affirme, en effet, que le changement climatique met fin à la nature en ce sens qu'il introduit la présence des humains sur l'ensemble de la surface de la planète. Il n'y aurait par conséquent plus de nature indépendante des hommes, plus d'espaces véritablement sauvages.

••• La notion d'Anthropocène a néanmoins réactivé sous une forme plus radicale ces discours annonçant la mort de la nature. En effet, là où les ouvrages des années 1960-1970 entendaient encore provoquer un sursaut permettant d'éviter la disparition du monde sauvage, la littérature de l'Anthropocène semble sceller l'entrée dans un monde « post-naturel¹ ». De ce point de vue, derrière la reconnaissance de l'entrée dans l'Anthropocène, on trouve l'idée sous-jacente que la tentative menée par certains penseurs

ou acteurs de l'écologie de « sauver » la nature, qui était menacée par la crise environnementale, a échoué. Le caractère global et massif des transformations imposées par les humains à la planète ne permettrait plus de s'illusionner sur l'existence de la nature. Il s'agirait, qu'on le veuille ou non, de penser dans un monde humain².

Conclusion : Cohabiter avec les non-humains dans l'Anthropocène

L'émergence des nouveaux grands récits de l'Anthropocène, en particulier le discours de la fin de la nature, a néanmoins suscité des réactions critiques dans le champ de la pensée environnementale³. Celles-ci ont notamment pointé du doigt la place trop grande qu'elle accordait aux seuls humains dans l'organisation du monde. Au sein plus spécifiquement de la réflexion philosophique sur l'environnement, les chercheurs qui mènent depuis les années 1970 une critique de l'aveuglement à l'égard des vivants non humains, qui caractérise l'Occident moderne, ont vu dans l'Anthropocène une forme achevée de la pensée « anthropocentriste⁴ ». Dans cette perspective, le philosophe américains Holmes Rolston III propose une critique radicale des défenseurs de l'Anthropocène. Il réfute en particulier les deux thèses centrales qui sous-tendent l'hypothèse du « bon Anthropocène ». Premièrement, il affirme que la nature n'a pas disparu et que si « les systèmes 100 % naturels n'existent plus sur Terre depuis qu'il y a du DDT dans les manchots d'Antarctique, [...] », il y a toujours des régions où l'influence humaine est minimale et où les processus prédominants relèvent de la spontanéité de la nature sauvage⁵. Deuxièmement, il soutient que les humains sont incapables de gérer la planète comme ils le souhaitent. « Les humains ne sont pas prêts, écrit-il, de reconstruire les systèmes de précipitation globale, ou la photosynthèse, ou les pyramides trophiques, ou le codage génétique et la spéciation, ou les relations entre autotrophes et hétérotrophes, ou les migrations

des oiseaux, ou ce que font les vers de terre dans le sol et les insectes en pollinisant, ou tout autre système de base que fournit la nature¹. » Par conséquent, selon le philosophe, les sociétés humaines, dans l'Anthropocène comme dans toute autre époque, ne peuvent pas faire autrement que de composer avec la nature. Il ne s'agit donc pas d'opposer au modèle de la domination une conception irénique de l'harmonie avec la nature, mais bien l'idée qu'il faut nécessairement

faire avec des processus naturels et avec des êtres vivants dont les comportements relèvent d'une forme d'autonomie et d'imprévisibilité que l'Anthropocène ne fait que renforcer. De ce dernier point de vue, comme l'a souligné la philosophe et historienne des sciences américaines Carolyn Merchant, l'Anthropocène est plus que jamais une ère où il faut rechercher des façons nouvelles de coopérer ou de nouer des partenariats avec les non-humains².

1. *Ibid.*

2. C. Merchant, *Autonomous Nature: Problems of Prediction and Control From Ancient Times to the Scientific Revolution*, New York, Routledge, 2015.

THÈME 5 L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire

Manuel p. 280-337

L'étude de ce thème a un double objectif : analyser l'évolution des rapports entre les sociétés et leurs milieux, et en comprendre les enjeux géopolitiques.

L'introduction met en évidence les principaux jalons de l'histoire environnementale. Elle permet de définir la notion d'environnement et de montrer qu'il s'agit d'une construction sociale et politique assez récente.

L'axe 1 étudie la complexité des interactions entre les sociétés et leurs milieux. L'étude de la **forêt française depuis le XVII^e siècle** permet de montrer les enjeux d'exploitation et de protection d'une ressource naturelle. Ensuite, l'examen de deux moments clefs de l'histoire de l'humanité – **révolution néolithique et révolution industrielle** – permet de travailler sur la notion récente d'**Anthropocène**.

L'axe 2 propose une **approche historique et géopolitique du changement climatique**. Il montre l'évolution du climat en Europe du Moyen Âge au XIX^e siècle, son impact sur les sociétés et la manière dont la question climatique met en jeu la coopération internationale avec la mise en place d'accords concernant le réchauffement climatique.

L'étude conclusive porte sur la **question environnementale aux États-Unis** en soulignant la multiplicité des acteurs qui en ont la charge et les tensions permanentes entre protection et valorisation de la nature. À l'échelle internationale, les États-Unis assument une position unilatérale, peu encline à transiger sur ses intérêts nationaux.

Introduction. Qu'est-ce que l'environnement ?

Manuel p. 282-283

Cette introduction présente les différents enjeux induits par la notion d'environnement et montre en quoi ce domaine d'étude s'inscrit au croisement de plusieurs disciplines. Le thème de l'environnement permet trois angles d'approche : les liens complexes qu'il entretient avec les sociétés humaines, sa place dans les débats actuels et la façon dont il est étudié et pris en compte. L'introduction permet tout d'abord d'effectuer un état des lieux de l'histoire de l'environnement et insiste sur l'évolution des interactions entre un groupe social et la combinaison d'éléments naturels et sociaux qui constituent l'environnement. Dans cette histoire des rapports homme-milieu, plusieurs thématiques émergent (conflits, respect de la biodiversité) et font apparaître des points de rupture, comme en témoigne l'expression d'*Anthropocène* (intro 1). Dans un second temps, l'introduction explique la façon dont la politique, les médias, les citoyens se sont emparés progressivement de ce sujet, comment l'environnement se retrouve au cœur de vifs débats, et en quoi l'État apparaît comme l'institution principale capable de légiférer en matière d'environnement (intro 2).

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 281-282

L'environnement peut être présenté de manière simplifiée comme la nature dans laquelle l'homme s'inscrit, invitant ainsi à étudier les liens qu'entretiennent sociétés humaines et espaces naturels. Plus exhaustivement, étudier l'environnement invite à une analyse dialectique des rapports homme-milieu, soit l'impact de l'environnement sur les hommes, mais aussi les conséquences de l'activité humaine sur cette portion de nature. Une fois cette dialectique analysée, il convient de montrer comment ces enjeux ont été progressivement pris en compte par les scientifiques, les politiques, et par les citoyens eux-mêmes. On peut montrer que si, très tôt, l'homme a pris la mesure de sa nécessaire adaptation aux contraintes climatiques, la prise en compte de sa réciproque – l'activité humaine comme facteur de disruption environnementale – a été beaucoup plus tardive.

La double page a pour objectif d'illustrer deux enjeux de l'environnement : les deux cartes de la page 282 montrent l'évolution des paysages terrestres entre 1970 et 2000. On voit que la part de terres naturelles et sauvages a drastiquement disparu sous l'effet de la mise en culture de ces espaces ou de l'étalement urbain. Outre une évolution visuelle des paysages, ces deux cartes montrent également l'empreinte croissante de l'homme et de ses activités sur la planète. Parallèlement à ce premier enjeu des liens homme-milieu, le second enjeu de l'environnement est celui du changement climatique. La première carte de la page 283 montre les évolutions de températures annuelles entre 1901 et 2005, puisque la mise à jour d'un réchauffement de la planète est l'une des données majeures et avérées de ce changement climatique. Les foyers qui ont enregistré les plus fortes augmentations peuvent être superposés aux cartes de la page 282. On voit ainsi que certains de ces foyers

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE/PODCASTS

► Ouvrages scientifiques

- *L'Atlas de l'environnement, Le Monde diplomatique*, Armand Colin, 2008.
- *Manifeste Négawatt ; réussir la transition énergétique*, Collectif (préface Stéphane Hessel), Actes Sud Babel, N° 1350, 22 octobre 2015.
- **J.-B. Fressoz, F. Graber, F. Locher, G. Quenet**, *Introduction à l'histoire environnementale*, La Découverte, 2014.
- **F. Gemenne et Collectif**, *L'enjeu mondial : l'environnement*, Presses de Sciences Po, 2015.
- **D. Meadows, J. Rangers**, *Les limites à la croissance (dans un monde fini)*, Rue de l'échiquier, 2017.
- **J.-P. Métailié, G. Bertrand**, *Les mots de l'environnement*, Presses Universitaires du Mirail, 2006.
- **V. Raisson**, *2038 ; les futurs du monde*, Robert Laffont, 2016.

► Articles scientifiques

- **L. Coudroy de Lille, A. Rivière-Honegger, L. Rolland, A. Volin**, « Notion à la une : transition », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>, 2017.
- **S. Depraz**, « Notion à la une : protéger, préserver ou conserver la nature ? », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>, 2013.
- **L. Godet**, « Notion en débat : Biodiversité », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>, 2017.
- **Y. Gunnell**, « Notion à la une : écosystème », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>, 2016.
- **J. Le Gall, O. Hamant, J.-B. Bouron**, « Notion en débat : Anthropocène », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>, 2017.

► Romans

- **J.-P. Goux**, *Siècle bleu*, La mer salée, 2010.
- **S. Joncour**, *Chien-loup*, Éditions J'ai lu, 2019.

► Bande dessinée

- **P. Squazoni**, *Saison Brune*, Éditions Delcourt, 2012.

► Filmographie

- **C. Dyon, M. Laurent**, *Demain*, 2015.
- **H. Médique**, *On a 20 ans pour sauver le monde*, 2018.
- **C. Montfort**, *Next*, You Tube.

► Sitographie

- Association *Notre affaire à tous*, <https://notreaffaireatous.org/>
- Association *Avenir climatique*, <http://avenirclimatique.org/>

► Podcasts

- « Histoire de l'environnement », 4/4, *La Fabrique de l'histoire*, France Culture.
- **G. Quenet**, « Construire l'histoire environnementale. (Se) raconter d'autres histoires » : <http://ceriscope.sciences-po.fr>, 2014.

se situent dans les zones semi-naturelles ou dans les terres sauvages encore existantes en 2000 et que l'évolution de ces températures fragilise ces espaces encore « préservés ». Enfin, le dernier document permet de montrer les effets directs du dérèglement

climatique. Les pays du Sud semblent plus exposés au changement climatique. Cela s'explique en partie par leur vulnérabilité, certes environnementale, mais également politique et économique, qui les fragilise dans leur réponse aux catastrophes climatiques.

INTRO 1 – Un regard sur l'histoire de l'environnement

p. 284-285

La notion d'environnement ne saurait être étudiée sans prendre en compte son rapport aux sociétés humaines. Il n'y a de concept d'environnement que dans son interaction avec une composante sociale. L'homme apparaît comme un élément disruptif dans l'équilibre des écosystèmes, et c'est son rapport à la nature, les ruptures qu'il suscite de par son action, qui mobilisent plusieurs disciplines. La multiplication des angles d'étude (historique, géographique, biologique) est d'ailleurs source de critiques dans la mesure où, pour certains, il fragilise le concept d'environnement. Comment les conséquences de l'action humaine sur l'environnement sont-elles étudiées ? Pour répondre à cette problématique, nous appuierons notre réflexion sur des documents scientifiques, cartographiques et aussi d'actualité afin de montrer les différents angles d'analyse des relations homme-milieu. Les deux premiers documents insistent sur l'apparition progressive de l'environnement dans les disciplines universitaires telles que l'histoire et la géographie ainsi que dans le lexique des articles scientifiques. Les trois autres documents permettent davantage de voir l'application de la relation homme-milieu : dans la biodiversité, dans les conflits et dans la création de ruptures.

Document 1

Il s'agit d'un extrait de l'ouvrage phare de Laurent Testot qui a reçu le prix de l'Académie française Léon de Rosen pour la promotion de l'environnement. L'auteur est un spécialiste des interactions de l'homme avec la planète sur le temps long. Il est parfois jugé alarmiste mais il a le mérite d'appeler en renfort diverses disciplines pour étudier l'impact des sociétés humaines sur la planète et ce, dans le temps long. Ce texte a le mérite de montrer comment l'auteur convoque l'histoire et la géographie pour étudier l'environnement et de dégager les trois grands axes d'intérêt du champ d'étude qu'on appelle l'histoire environnementale.

Document 2

Ce graphique permet, à travers l'analyse de la fréquence d'apparition de mots-clés liés à l'environnement dans des articles scientifiques, de visualiser dans le temps la prise en compte des enjeux environnementaux. Loin d'être globalisant, ce graphique permet de diviser le concept d'« environnement » en ses différents constituants que sont la pollution, le changement climatique, et le dernier en date, l'anthropocène. Cette progression, tant d'un point de vue chronologique que dans les composantes du concept d'environnement, est intéressante et révélatrice de l'évolution des préoccupations mais aussi des termes employés.

Document 3

Cette carte a été produite à partir des données produites par le Musée d'Histoire Naturelle de Londres et relayée par l'Agence France-Presse. Elle permet de montrer l'environnement sous l'angle de la faune et de la flore et de quantifier la perte de la biodiversité en pourcentage. Les scientifiques prennent pour référence un écosystème intact, sans datation, et évaluent le pourcentage de destruction de cet écosystème. Il est intéressant de localiser les principaux foyers atteints et de chercher à identifier des causes – parfois naturelles, parfois anthropiques. Il est intéressant de voir ici que les différences de développement entre pays ne jouent pas un rôle prépondérant dans la destruction de la biodiversité, et que pays du Nord comme pays du Sud sont source d'altération de la biodiversité. Les espaces encore préservés – en bleu sur la carte – s'apparentent à des espaces souvent peu accessibles pour les hommes – les déserts de glace – ou faisant déjà l'objet de politiques de préservation – la forêt amazonienne.

Document 4

Ce document est tiré d'une interview de François Gemenne. Membre du GIEC, il est spécialiste des questions de géopolitique de l'environnement et il codirige l'Observatoire du climat. Ce texte permet de familiariser les élèves avec une notion nouvelle, celle de l'Anthropocène. L'intérêt de ce texte est de présenter deux pistes de lecture de cette notion et ainsi de mettre l'accent sur l'interdisciplinarité qui définit cette matière. François Gemenne croise donc la géologie avec la politique. La mobilisation de cette notion permet aux élèves de se familiariser avec la notion de rupture qui sera abordée dans l'Axe 1, jalon 2. Un lien peut être fait avec le document 1, car, comme Laurent Testot, François Gemenne inscrit les questions de l'environnement dans le temps long. Une réflexion peut également être menée à partir de ce document sur les notions de « crise », de « rupture », de « temps long ».

Document 5

Il y a ici deux documents en un : d'une part une carte, dont la source est un ouvrage de François Gemenne, et un diagramme. On peut donc croiser les documents 4 et 5. Cette carte permet de localiser les différentes zones de conflit dont la fréquence et la nature sont précisées dans le diagramme en bâton. On peut remarquer qu'il y a eu une multiplication des conflits depuis les années 1970, qui s'apparentent essentiellement à des conflits d'usage autour de l'accès aux ressources – eau – et de l'appropriation d'un espace – terres, pâturages. On peut aussi noter que, dans la seconde moitié des années 1990, la frontière entre les conflits d'usage et les conflits politiques est plus ténue, et montre désormais le lien entre environnement et politique.

Corrigé des questions

1. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les chercheurs anglo-saxons commencent à s'intéresser aux liens qui unissent l'homme à son environnement. Si la linguistique s'est intéressée très tôt à ce sujet, elle a été suivie par la géographie un siècle plus tard. Les historiens s'emparent ensuite de ce sujet, donnant officiellement naissance à une histoire environnementale dans les années 1970. À ces disciplines s'ajoutent également les sciences physiques et biologiques.

2. Si on entend par Anthropocène la période au cours de laquelle les activités humaines ont de fortes répercussions sur les écosystèmes de la planète, on peut voir plusieurs manifestations de cette période sur le plan environnemental. En effet, cette notion d'Anthropocène a fait son apparition dans les années 2000 et n'a cessé d'être toujours plus employée pour évoquer la rupture des équilibres entre l'homme et la nature. Cette rupture s'observe dans l'avènement du réchauffement climatique, dans la perte de biodiversité qui atteint plus de 40 % dans certaines régions du monde (l'Australie, l'Afrique du Sud, le centre des États-Unis), et dans les conflits liés aux questions environnementales, qui se multiplient et s'ajoutent aux conflits déjà existants, comme au Soudan.

3. Selon François Gemenne, la période actuelle ne peut être considérée comme une crise passagère car les conséquences néfastes de l'activité humaine sur l'environnement, dans une vision optimiste, ne peuvent être enrayer que sur des décennies, voire plusieurs générations. La notion de « crise » suggère un problème ponctuel, dont la solution est applicable sur le temps court. Or, c'est davantage sur le temps long qu'il faut penser l'environnement.

4. Le réchauffement climatique fait peser une pression sur les ressources, notamment les ressources en eau. Au Soudan, cette ressource est utile à trois usages : l'usage agricole – le Soudan est encore un pays à l'économie tournée vers le secteur primaire – l'usage industriel et l'usage domestique. La raréfaction de cette ressource entraîne des conflits au sein de la population, dans la mesure où cette pénurie entraîne un ralentissement de l'économie et des problèmes sanitaires. Les sécheresses engendrées par le réchauffement climatique ont donc un impact important sur les conflits. À partir de la typologie faite par Laurent Testot, on peut dire que l'étude du lien entre environnement et conflits trouve sa place dans le deuxième volet d'analyse qui est l'étude de l'impact de l'homme sur l'environnement.

5. L'environnement a fait l'objet très tôt d'études et le nombre de disciplines qui s'y intéresse n'a cessé d'augmenter. Pour reprendre les trois volets d'étude introduit par Laurent Testot, nous pouvons dire que l'histoire environnementale a réintroduit la nature dans l'histoire. La géographie et la géopolitique étudient le deuxième volet, en mettant en avant l'impact des sociétés sur l'environnement, tandis que les

sciences physiques et biologiques œuvrent davantage pour une analyse de l'impact de l'environnement sur l'homme. Ce dernier volet intéresse également la géographie, comme en témoigne l'étude des risques et de la santé par exemple.

INTRO 2 – L'environnement : une construction historique, sociale et politique

p. 286-287

L'environnement dans sa dimension politique a donné naissance à l'écologie. Cette dimension a été popularisée dès le XIX^e siècle avec l'avènement de mesures hygiénistes, qui ont mis en avant le rôle des politiques dans la réduction des effets néfastes de l'action humaine sur l'environnement. Cette prise de conscience s'est globalisée et intensifiée dans la seconde moitié du XX^e siècle et mobilise aujourd'hui divers acteurs à différentes échelles. Quelle place la question environnementale tient-elle dans les sociétés contemporaines ? Pour répondre à cette problématique, nous proposons des documents de nature variée, tels que des images picturales ou photographiques, des extraits de discours politiques, de textes législatifs ou encore un texte de presse. L'ensemble de ces documents vise à illustrer les différents acteurs qui s'emparent de la question de l'environnement ainsi que les diverses manifestations de cette question dans le quotidien des sociétés contemporaines.

Document 1

Ce tableau peut illustrer en quelque sorte le point de départ de la prise de conscience des effets néfastes de l'action humaine sur l'environnement. Au milieu de champs se dresse un ensemble d'usines aux cheminées bien visibles qui dégagent une fumée dense, occultant le ciel et dissimulant le paysage. Ce tableau montre comment le développement de l'industrie en Europe, notamment ici dans la Ruhr, et celui du chemin de fer – visible au premier plan – ont pu bouleverser les équilibres environnementaux et transformer les paysages. Ce tableau illustre parfaitement la rupture introduite par le XIX^e siècle, point de départ de l'Anthropocène.

Document 2

Le discours de Chicago de 1970 a été sous-titré « La crise des civilisations ». Ce sous-titre pointe une période de remise en cause des modèles de développement et de croissance. En effet, une partie de l'opinion est de plus en plus inquiète des effets de la pollution et des nuisances d'origine industrielle, et de plus en plus soucieuse de préserver les espaces naturels. Ce texte est à replacer dans son contexte historique. L'Europe, et plus particulièrement la France, ont connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale une croissance démographique et économique

exponentielle, qui a conduit au développement de la société de consommation et à l'urbanisation galopante des années 1960 : celle-ci s'est caractérisée par une bétonisation massive des espaces agricoles et la naissance des banlieues. À la veille des deux chocs pétroliers qui vont clôturer cette période qu'on appellera *a posteriori* les Trente Glorieuses, l'heure est aux interrogations et aux premières inquiétudes sur l'avenir de ce modèle de croissance. Ce texte a été prononcé le 28 février 1970 à Chicago, à l'occasion d'un dîner au Palmer House, organisé par l'Alliance française de Chicago et le *Chicago Council on Foreign Relations*.

Document 3a

Il s'agit de la couverture du livre fondateur de la pensée de René Dumont qui fut le premier candidat écologiste à se présenter à l'élection présidentielle de 1974. L'environnement à cette date a déjà été pris en compte dans la politique française puisqu'en 1971, Robert Poujade est nommé ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement. L'ouvrage de Dumont répond ou plutôt prolonge les inquiétudes et les signaux d'alerte lancés par le club de Rome, qui promet à notre monde une perte inexorable si les modèles de croissance ne changent pas. Les croissances exponentielles des populations industrielles et l'accroissement des écarts entre les plus riches et les plus pauvres inquiètent déjà les intellectuels des années 1970.

Document 3b

Annoncée en 2001 sous le premier mandat de Jacques Chirac, cette charte est intégrée au droit français en 2005. Elle introduit les différents droits et devoirs fondamentaux, relatifs à la protection de l'environnement. Elle est connue pour avoir popularisé le principe de précaution et mis en avant l'idée de « devoir » de préservation de l'environnement. Cette législation étatique autour de la question environnementale a connu des imitations, notamment dans les entreprises publiques avec la création d'une charte du développement durable.

Document 4

Jean Jouzel est un climatologue et glaciologue, membre fondateur du GIEC en 1988. Il fait partie des lanceurs d'alerte au sujet du réchauffement climatique et a pour cela reçu le prix Nobel de la paix. Il a peu à peu délaissé ses activités purement scientifiques pour une médiatisation de ses travaux et de ceux de ses camarades, ainsi que pour un engagement plus politique. Il a monté récemment en 2018 une campagne en faveur de l'élaboration d'un plan européen pour une transition énergétique.

Document 5

Ce document est une photographie de l'opération coup-de-poing menée par l'ONG Greenpeace en

2010. Les militants se sont installés sur les plages de Cannes pendant la durée du festival pour dénoncer la pêche d'espèces menacées comme le thon rouge. Ils ont créé un « cimetière de thon rouge » pour montrer que 2010 était la dernière année durant laquelle on pouvait sauver cette espèce de son extinction. Les militants ont également organisé une remise de prix, notamment celui du « pire scénario », décerné à l'organisation de la Cites qui gère le commerce d'espèces menacées. En effet, ces derniers ont échoué à faire voter la protection du thon rouge.

Corrigé des questions

1. Il s'agit d'un point de vue très critique, voire alarmiste, qui s'exprime à travers les documents présentés. Le paysage quasi apocalyptique, enfumé, massivement détruit, comme semblent l'illustrer les flammes au centre de l'image, fait écho au constat inquiet de Georges Pompidou en 1970. L'inquiétude est palpable dans son discours, dans lequel s'exprime la crainte d'une destruction irréversible de notre environnement. Cette inquiétude est relayée par le titre peu équivoque de l'ouvrage de René Dumont, *L'utopie ou la mort* (Le Seuil, 1973), qui invite à repenser notre mode de croissance. Preuve incontestable d'une prise de conscience tardive mais réelle des effets négatifs sur l'environnement de notre mode de développement : la médiatisation accrue de ces questions et la multiplication des sommets mondiaux sur ces questions. De l'inquiétude à la dénonciation, il n'y a qu'un pas, comme le prouve le document 5, avec cette manifestation de Greenpeace en marge du festival de Cannes en 2010, dénonçant la pêche du thon rouge. Plusieurs acteurs s'emparent donc des questions environnementales : les artistes, les politiques, les scientifiques, mais aussi des ONG et des citoyens.

2. Les années 1970 semblent être le point de départ de la prise de conscience de l'enjeu environnemental. Cela est visible au-travers du discours de Georges Pompidou en 1970, de la création de Greenpeace en 1971, ONG internationale en faveur de la protection de l'environnement, de la participation du parti écologiste aux élections présidentielles de 1974, de la publication d'ouvrages tels que *L'utopie ou la mort* de René Dumont en 1973, et du premier rapport sur le climat, plus tardif, en 1979 aux États-Unis.

3. Georges Pompidou évoque l'état de crise dans lequel se trouve la technique en Europe. La mécanisation, l'industrialisation, la technique et la technologie semblent avoir atteint un point de non-retour. Les promesses de bonheur et de libération qui en résulteraient semblent se heurter au mur de la destruction d'un bien devenu précieux et essentiel : la nature. Georges Pompidou exprime un désir de mettre en place des politiques de protection de cet environnement et de mobiliser tous les acteurs dans cette démarche.

4. L'opinion publique est alertée par des opérations « coup-de-poing » menées par certaines ONG, comme

Greenpeace en 2010, dont les militants se sont installés sur les plages de Cannes pendant la durée du festival, véritable vitrine mondiale du cinéma international et de la France, pour dénoncer la pêche d'espèces menacées comme le thon rouge. Ils ont créé un « cimetière de thons rouges » pour montrer que 2010 était la dernière année durant laquelle on pouvait sauver cette espèce de son extinction. L'opinion publique est aussi alertée par la diffusion d'une littérature abondante sur le sujet – tel l'ouvrage d'Al Gore qui se veut accessible à l'ensemble de la population – et par la multiplication des sommets internationaux sur ce sujet.

5. La question environnementale est devenue une question écologique dans les années 1970. Même si

les effets néfastes des activités humaines sur l'environnement n'ont pas attendu tout ce temps pour se faire ressentir, les responsables politiques et les scientifiques se sont enfin accordés sur la notion « d'urgence climatique ». Les premiers à s'intéresser à cette question sont les scientifiques qui ont produit des premières modélisations sur le climat dans les années 1970, avec un premier vrai rapport en 1979. Parallèlement à ces travaux, les politiques et notamment les politiques en France, s'expriment sur ce sujet et alertent l'opinion publique sur les dangers de notre modèle de croissance. Enfin, cette question va être davantage connue du grand public par le biais d'une médiatisation intensive à partir des années 1980.

Axe 1. Exploiter, préserver et protéger

Manuel p. 290-303

Cet axe a pour objectif de présenter les trois principaux liens qu'entretient l'homme avec son environnement : il l'exploite tout en le préservant pour pouvoir à nouveau l'exploiter, mais en le protégeant aussi des abus de l'exploitation. Ces liens dialectiques qui unissent ces trois notions sont constitutifs des rapports qu'entretient l'homme avec son milieu. Le but de ce premier axe est de comprendre comment l'exploitation des différents milieux peut être compatible avec les nouvelles exigences de protection et de préservation.

Pour répondre à cette interrogation, le cas d'un milieu précis a été privilégié dans le premier jalon : celui de la forêt française. Ressource qui apparaît comme « naturelle » par essence, la forêt revêt de nombreux enjeux qui mettent en exergue ces trois objectifs que sont l'exploitation, la préservation et la protection de cette richesse. Ainsi, étudier la forêt française sous Colbert permet de comprendre la relation entre l'exploitation économique d'une ressource et la réglementation politique pour la préserver. Quant à la forêt des Landes, il nous semblait important de pouvoir présenter une forêt construite *ex-nihilo* et qui cette fois-ci nécessite également des mesures de protection pour assurer sa durabilité. Ces deux exemples permettent de questionner l'aspect « naturel » de ces milieux, mais aussi d'identifier les différents acteurs qui interfèrent dans leur devenir. Cependant, étudier les relations entre l'homme et son milieu, c'est aussi mettre à jour des ruptures. Deux ruptures majeures font à l'heure actuelle consensus : il s'agit de la période du Néolithique, qui se caractérise par l'apparition des premiers paysans sédentaires et la période de la révolution industrielle, qui se traduit par le développement du secteur secondaire qui bouleverse les paysages européens.

BIBLIOGRAPHIE/PODCAST

► Ouvrages scientifiques

- **P. Arnould**, *Au plaisir des forêts*, Fayard, 2014.
- **J. Boulier** et **L. Simon**, *Atlas des forêts dans le monde. Protéger, développer, gérer une ressource vitale*, Éditions Autrement, 2009.
- **J.-P. Demoule**, *La révolution néolithique dans le monde*, CNRS éditions, 2010.
- **F. Gemenne**, *Atlas de l'Anthropocène*, Presses de Sciences Po, 2019.
- **C. Messier**, *La forêt primaire, un trésor écologique menacé*, L'état du Monde, 2008 – La Découverte, 2007.

► Articles scientifiques

- **M. Daugeard** et **F.-M. Le Tourneau**, *Le Brésil, de la déforestation à la reforestation ?*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>, 2018.
- **C. Dodane**, « Les résineux en procès : une passion française ? », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>, 2013
- **M. Hotyat** et **M. Galochet (dir.)**, « Forêts menacées, forêts protégées », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 96-1 | 2019.
- **G.-A. Morin**, « La continuité de la gestion des forêts françaises de l'Ancien Régime à nos jours, ou comment l'État a-t-il pris en compte le long terme », *Revue française d'administration publique*, 2010/2 (n° 134), p. 233-248. DOI : 10.3917/rfap.134.0233. URL : <https://www.cairn.info/>

► Articles de presse

- **J.-M. Vaslin**, « Les chênes français, le “trésor” de Colbert », *Le Monde*, 27 avril 2011.
- « Crédit d'un 11^e parc national dédié à la forêt en Bourgogne Champagne », www.franceinter.fr, Le zoom de la rédaction, octobre 2019.

► Podcast

- « Forêts publiques françaises : une marche contre le silence », <https://www.franceculture.fr/emissions/le-reportage-de-la-redaction/forets-publiques-francaises-un-marche-contre-le-silence>, octobre 2018.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 290-291

Exploiter, préserver et protéger l'environnement interroge sur le rôle des individus et des sociétés dans l'évolution des milieux.

Deux documents illustrent ici les liens matériels et immatériels entre l'homme et son environnement. Tout d'abord, une photographie d'une manifestation menée par l'Office nationale des forêts contre la privatisation de cet organisme. Cette manifestation a rassemblé des forestiers mais aussi de simples citoyens. La veille, des « Marches pour la forêt » avaient été organisées, symbole fort de l'attachement des populations à cette ressource boisée. Le lieu de la manifestation n'est pas anodin non plus puisqu'il se situe à proximité de la forêt de Tronçais, connue pour sa fameuse futaie Colbert et ses chênes tricentenaires, « preuve d'une gestion durable de la forêt ». On dénonce ici une exploitation trop intensive de la forêt, le recours aux pesticides, une vision dominée par la recherche de profit, et on appelle à respecter ce patrimoine culturel, à rendre possible sa transmission aux générations futures. Le second document est une œuvre bien connue de Claude Monet. Incarnation de la modernité et de l'apogée de la révolution technique, le chemin de fer est le symbole d'un renouveau, d'une suppression des distances, d'un progrès sans commune mesure. Cette invention s'accompagne également d'un renouveau architectural, comme en témoignent les immeubles haussmanniens visibles à l'arrière-plan du tableau, les toits de verre de la gare Saint-Lazare qui s'accordent avec les structures métalliques. Enfin, cette fumée qui se dégage de la locomotive, mise en avant par l'artiste peintre, gage de dynamisme, d'activité, de modernité, va vite inquiéter les contemporains et les premières questions sur les effets de la pollution vont apparaître.

JALON 1 – Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française sous Colbert p. 292-293

Le statut de la forêt française va se renouveler sous l'ère colbertienne. En effet, dans la décennie de réformes qu'entreprend Colbert, la forêt occupe une place toute particulière. Réceptacle de l'imaginaire romantique français, mais également ressource indispensable au rayonnement du pouvoir royal, la forêt apparaît au XVII^e siècle comme un espace à protéger si on veut continuer à pouvoir l'exploiter, et surtout comme un espace à maîtriser qui permettrait de mieux encadrer le royaume. Il s'agit ici de comprendre pourquoi la forêt française tient une place si singulière dans la Grande Réforme menée par Colbert. Les documents proposés ici sont de nature variée. Le premier document permet de comprendre les enjeux que revêt la forêt française pour le pouvoir royal. Texte fondateur, il donne la trame des mesures à prendre pour mieux encadrer cet

espace. Les **documents 2 et 3** viennent illustrer l'application des décisions prises par Colbert et permettent de comprendre comment la puissance royale s'établit progressivement sur l'ensemble du royaume. Cette motivation politique dans la préservation des forêts est bien illustrée par le **document 4** qui nuance la vision alarmiste de Colbert. Enfin le **document 5** permet de savoir si ces mesures ont été suffisamment efficaces.

Document 1

Sous l'Ancien Régime, on appelle « Grande Ordonnance » toute ordonnance royale. La Grande Ordonnance des Eaux et Forêts est établie en 1516 sous le règne de François I^{er}, soucieux de réglementer la gestion de son domaine et la chasse. Elle est renouvelée en 1669 sous Colbert. Durant son mandat, Colbert va prendre d'autres grandes ordonnances connues sous les noms de Code Louis, Code Noir, Code Savary qui concourent à la naissance de ce qu'on nommera la « monarchie de papier », un régime administré et encadré par un ensemble de textes juridiques. Cette nouvelle ordonnance des Eaux et Forêts vise cette fois-ci à restaurer la ressource en bois. Ce texte s'inscrit dans ce qu'on appellera la Grande Réformation (menée de 1661 à 1680) des forêts royales, ecclésiales et communales.

Document 2

Louis de Froidour est un fin connaisseur des affaires forestières : certains voient en lui d'ailleurs le père de la sylviculture. Il est nommé par Colbert pour réformer la grande maîtrise de Toulouse, une des plus grandes du royaume. Cette gravure extraite d'un de ses ouvrages montre les emplacements où doivent être martelées les armes du roi, de l'institution forestière et de l'arpenteur. En effet, pour délimiter l'espace, le papier seul ne suffit pas. Il faut indiquer physiquement sur le terrain l'emplacement de la forêt. Le martelage ne concerne que les arbres que l'on souhaite protéger. Aussi, si on retrouve chez un sujet un arbre martelé, on saura qu'il s'agit d'un acte de délinquance. Le martelage nécessite l'utilisation d'un marteau forestier, instrument à mi-chemin entre le marteau et la hachette. Le marteau du roi, fleurdelisé, est appliqué sur les arbres en lisière du bois, sacrifiant ainsi le périmètre de la forêt.

Document 3

Cette carte permet de localiser les différentes grandes maîtrises du royaume. Elles sont au nombre de neuf grandes maîtrises, elles-mêmes subdivisées en maîtrises de plus petite taille. Ce découpage permet une meilleure administration du royaume et facilite la réformation du royaume. Par ailleurs, cette carte permet de visualiser la superficie des forêts françaises, qui s'apparentent davantage à des confettis qu'à un couvert forestier dense : cela peut confirmer les craintes de Colbert.

Document 4

Sébastien Poublanc est ingénieur de recherche à l'université Toulouse-II-Jean-Jaurès et auteur d'une thèse intitulée *Compter les arbres. Une histoire des forêts méridionales à l'Époque moderne* (2015). L'extrait de son article présenté ici permet de mettre en perspective la démarche réformiste de Colbert et de nuancer l'urgence à repeupler la France de ses bois. Derrière l'étude de cette démarche, c'est toute une ambition politique que Sébastien Poublanc met en avant.

Document 5

Ce tableau permet de travailler sur les évolutions en millions d'hectare des surfaces boisées, agricoles et urbanisées en parallèle de l'évolution de la population en France. Des liens de corrélations peuvent être mis à jour entre l'accroissement du nombre d'habitants et l'évolution des paysages.

Corrigé des questions

1. La situation de la forêt en France en 1669 est alarmante. Le couvert forestier est passé de 22 millions d'hectares en 1450 à 8 ou 9 millions d'hectares en 1700, soit une superficie presque trois fois inférieure à celle d'origine. Cela peut s'expliquer par l'accroissement de la population – et par conséquent, l'accroissement des espaces habités – et l'augmentation de la surface agricole utile – source de défrichements intensifs. Cette diminution de la superficie de la forêt française inquiète l'État français et est à l'origine de la Grande Ordonnance de Colbert. Par ailleurs, depuis le Moyen Âge, les forêts sont soumises à une juridiction appelée « table de marbre ». Elle réglemente les liens entre l'administration politique, la population, l'Église et la forêt.

2. Sous Colbert, la forêt française connaît des transformations importantes en termes d'exploitation et de protection. L'organisation en maîtrises héritée de 1586 va être renforcée sous Colbert, avec une sous-division de chacune des neuf grandes maîtrises en maîtrises particulières. L'administration colbertienne est ainsi facilitée, et permet la mise en place de la Grande Ordonnance de 1669. Celle-ci établit un règlement forestier unique, homogène et appliquée à l'ensemble du royaume de France. Ces nouvelles lois sont mises en application avec l'envoi de commissaires (des « arpenteurs royaux »), dans les différentes maîtrises royales, qui veillent à leur bonne application et qui punissent ceux qui ne les respectent pas. Ces émissaires communiquent leurs observations au gouvernement royal et permettent une meilleure connaissance des forêts en France. Ce meilleur encadrement est aussi visible à travers le recours au martelage. Les armes du roi, de l'institution forestière et de l'arpenteur, sont gravées dans l'écorce des arbres situés en lisière en de la forêt. Ce

procédé permet de rappeler la présence royale sur l'ensemble du royaume de France en sacrifiant le périmètre de la forêt, tout en permettant une meilleure surveillance des prélevements d'arbres opérés par les habitants du royaume.

3. Au XVII^e siècle, le roi, les arpenteurs, l'administration des Eaux et Forêts, les sénéchaux, les populations, l'Église, Colbert constituent les principaux acteurs de l'exploitation et de la protection de la forêt française.

4. Selon le document 1, la Grande Ordonnance de 1669 répond à une « crise du bois ». Selon Colbert, le bois est menacé de pénurie et nécessite donc une politique de protection plus accrue. Le but est de permettre également au royaume de France d'être autosuffisant dans la production du bois. Cette ressource doit répondre à des besoins militaires et commerciaux (construction de navires), des besoins privés (construction, chauffage, cuisine), mais aussi de mettre fin à une certaine forme de délinquance grâce à un meilleur encadrement avec la mise en place d'une justice accrue. Cela répond également à la conviction de Colbert que la puissance d'un État réside dans la richesse de son roi. Le bois est donc censé apporter prospérité économique et stabilité politique.

Bilan

Sous Colbert, le bois apparaît comme une ressource fondamentale qui a été jusqu'ici minorée, délaissée et abandonnée au brigandage et aux abus en tout genre. Si Colbert colporte l'idée qu'une pénurie de bois est à prévoir si rien n'est fait, l'urgence de la réforme est à relativiser. En effet, les diverses mesures prises par Colbert et le gouvernement royal, si elles visent à une protection de ladite ressource, tendent surtout à étendre la domination royale sur l'ensemble de ses terres. Jusqu'ici, les forêts semblent avoir échappé à la juridiction royale et passer pour des lieux dangereux, foyers potentiels de rébellions et de délinquance en tout genre. L'administration Colbert, soucieuse de renforcer le pouvoir royal et son rayonnement, souhaite mettre en place une réglementation stricte et pérenne. Cette « monarchie de papier », comme certains la surnomment, passe donc par un rappel de l'autorité royale dans ces espaces forestiers restés en marge, grâce à l'art du martelage des symboles royaux, mais aussi la présence de commissaires envoyés par le roi, qui incarnent l'autorité suprême et rapportent à la couronne des informations précieuses sur ces espaces. Ainsi, sous prétexte d'une meilleure protection des forêts, c'est le pouvoir royal qui se met en scène.

BAC – SE DOCUMENTER SUR INTERNET

Louis de Froidour est le principal réformateur de la grande maîtrise de Toulouse à partir de 1666. Froidour est désigné par Colbert lui-même comme nouveau commissaire de la maîtrise forestière la plus grande

du royaume. En effet, l'homme d'État le connaît bien, puisqu'il a travaillé avec lui sous l'ère Mazarin pour les forêts du Laonnois. Ce Picard d'origine est souvent désigné comme l'un des précurseurs de la sylviculture. Arrivé à Toulouse, Froidour met à jour des incohérences dans l'administration des forêts : la multiplicité des juridictions les oblige à se concurrencer les unes les autres, et laissent les forêts dans un piteux état. Entre 1666 et 1673, ce ne sont pas moins de 2 200 procès qui sont organisés par Froidour et ses hommes pour remettre un peu d'ordre. La réforme va favoriser l'ascension sociale de Froidour, qui se voit nommer « grand maître enquêteur général et réformateur » de Toulouse en 1673. Il s'entoure d'une équipe de fidèles qu'il charge de faire appliquer le nouveau règlement issu de la réforme.

JALON 1 (Suite) – La forêt des Landes de Gascogne, une approche géohistorique

p. 294-295

La forêt des Landes de Gascogne est l'illustration d'une politique d'aménagement concertée et volontariste, menée pour l'essentiel sous le Second Empire. La plantation de cette forêt de 900 000 ha a permis de fixer le cordon dunaire et de drainer l'espace marécageux qui caractérise le littoral atlantique du sud-ouest. Elle obéit à une mise en culture cyclique mise à mal par certains événements climatiques telles que les tempêtes de 1999 et 2009, qui ont montré la vulnérabilité de cet espace et ont invité les divers acteurs qui le régissent à mener des politiques de valorisation et de protection. La forêt de Gascogne apparaît donc comme un bien précieux qu'il convient de protéger pour assurer sa durabilité. Les documents proposés permettent de replacer la forêt de Gascogne dans son contexte de création, puis d'observer l'usage qui en est fait aujourd'hui ainsi que les mesures mises en place pour la protéger. Il est important de replacer l'existence de cette forêt dans son contexte de création, afin d'interroger l'adjectif « naturelle » souvent apposé au milieu forestier. Les documents permettent de voir le rôle de l'homme dans l'entretien de cette forêt et de comprendre les enjeux idéels, de représentation dont elle est porteuse.

Document 1

Ce document a pour objectif de replacer la forêt des Landes dans son contexte de création et de voir à travers quatre cartes l'évolution de sa surface suite aux politiques interventionnistes de l'État.

Document 2

Ce schéma permet de faire connaître aux élèves les différentes étapes de la culture du pin dans les Landes. Il donne à voir une espèce qui a besoin de la main de l'homme pour se développer. Il y a donc

ici une vraie remise en question de la notion de ressource « naturelle ».

Document 3

Cette brochure publicitaire a été éditée par la SNCF vers 1938, soit l'année même de la création de cette société. Sur la nouvellement nommée *Côte d'Argent*, les lieux touristiques se multiplient : pas étonnant que la SNCF en fasse la promotion. L'image présentée ici allie à la fois l'idée de conquête et d'exotisme, comme le montrent les deux jeunes gens embarquant à bord d'une pirogue vers des eaux dont on ne voit pas la fin. Cette publicité pour cet espace contraste fortement avec l'image très négative qu'on pouvait se faire de cet espace aux XVIII^e et XIX^e siècle, à savoir l'image du désert peuplé de sauvages. Désormais, on valorise le charme de cet endroit pittoresque. À l'instar du far-west américain, ici, ce sont les terres inconnues de la France qu'on valorise, où la nature prévaut : le voyageur français est ainsi placé en position de pionnier.

Document 4

La Communauté de Communes de Mimizan a voulu se constituer en réelle vitrine de la forêt et du bois. La forêt est devenue l'identité de cette Communauté de Communes qui en a travaillé tout l'aspect marketing. La preuve en est sans doute le choix du logo qui mêle trois couleurs : bleu, ocre, vert, et qui renvoie à l'océan, la plage et la forêt. Ces choix et les motivations qui y ont présidé sont clairement présentés dans la thèse d'Aude Pottier, *La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Échelles, enjeux, valeurs. Géographie*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2012.

Document 5

Ce texte extrait d'un rapport de l'Assemblée nationale en 2009 montre le rôle de l'État dans le maintien et la préservation de cette forêt et les enjeux politiques qu'elle recouvre. Il permet d'introduire la notion de patrimoine culturel et la prise en compte des questions de durabilité.

Corrigé des questions

1. L'adjectif « naturelle » correspond peu à la réalité de la forêt Gascogne. Si les arbres sont des éléments constitutifs de la nature, la forêt est quant à elle une réponse à une politique humaine. Afin de fixer le littoral sableux, l'arrière-pays marécageux a été drainé avec la mise en place de pins. Elle est le produit d'acteurs publics tels que l'État et les collectivités locales, auxquels appartiennent aujourd'hui 10 % de sa surface, mais résulte également d'actions individuelles, telles celles des ingénieurs N. Brémontier et J. Chambrelent.

2. Le cycle moyen de vie d'une parcelle, de la préparation du sol et de la plantation à la coupe finale,

est d'environ 40 ans. Le pin maritime, après avoir été planté, connaît trois éclaircies : ce procédé consiste à éliminer trois fois une partie du peuplement forestier afin de permettre le bon développement des meilleurs arbres. Cette opération correspond aux phases d'élagage. Après 30 ou 40 ans d'exploitation, le pin des Landes est coupé. On parle de cycle, dans la mesure où cette forêt est cultivée par l'homme, qui la replante après chaque coupe.

3. Ce document cherche à donner une image « naturelle », voire « sauvage », de la forêt des Landes, un lieu qui permettrait un retour à l'état de nature, loin du monde anthropisé. Cet espace naturel est présenté dans cette publicité comme un échappatoire, un lieu inconnu – comme l'illustre l'emploi du terme « far-west » – maintenu sauvage et vierge de toute action humaine. C'est une image réinventée de cet espace qui est proposée ici pour répondre à l'imaginaire et aux envies d'évasion des Français.

4. Cette forêt des Landes est utilisée à diverses fins : la sylviculture tout d'abord, avec une production de bois de qualité, l'installation d'industries liées à la filière du bois, le tourisme, l'écologie avec le maintien de la biodiversité (végétale et animale).

5. Il s'agit d'un espace à protéger dans la mesure où il est fortement exploité et qu'il crée de nombreux emplois. Néanmoins, cet espace est fragile et les tempêtes Martin et Lothar (en 1999) et Klaus (2009) ont montré sa vulnérabilité. Le gouvernement réfléchit à développer de nouvelles essences d'arbres, à réduire la taille des pins qui donne une trop grande prise aux vents, et à stabiliser davantage les sols.

Bilan

La forêt des Landes s'inscrit dans l'histoire de France en ce qu'elle constitue la réponse à une décision établie : celle de drainer les espaces marécageux du littoral atlantique et de fixer le cordon dunaire sous le règne de Napoléon III et le Second Empire. Création politique, elle reste aujourd'hui encore un enjeu public, dont s'est saisit le gouvernement, et ce, notamment après les catastrophes climatiques qui ont contribué à fragiliser cet espace et à démontrer sa vulnérabilité. L'heure est à la mise en place de solutions visant à assurer sa pérennité. L'autre enjeu de cette forêt est économique. En effet, par son importante superficie, elle offre une ressource importante pour l'exploitation du bois, comme en témoigne l'installation d'industries liées à la filière du bois (la papeterie Gascogne par exemple). Ces revenus sont complétés par une mise en tourisme de cet espace, présenté comme lieu de loisirs et sportif. Enfin, en permettant la découverte de la faune et de la flore et en maintenant une certaine biodiversité végétale et animale, la forêt recouvre un enjeu environnemental majeur.

BAC – SE DOCUMENTER SUR INTERNET

Aller sur le site indiqué. Montrer que la forêt landaise est cultivée pour son bois et représente 30 000 emplois

en Aquitaine. On y pratique la sylviculture (nettoyer et travailler la parcelle, assainir pour évacuer l'excès d'eau d'une parcelle et maintenir le sol sain, fertiliser pour augmenter notamment la production de bois, planter des plants de 6 mois minimum, éclaircir les parcelles puis élaguer et enfin couper ras).

C'est une filière de transformation du bois (le bois récupéré sert à fabriquer du papier, des panneaux, des emballages).

On peut parler de biodiversité dans la forêt landaise car on y dénombre plusieurs espèces végétales (présence de genêts, chênes, fougères, etc.) ainsi que la présence de plusieurs espèces animales (cerfs, sanglier, oiseaux migrateurs, rapaces).

La forêt landaise est un milieu à respecter car :

- elle protège le cordon dunaire ;
- elle préserve le réseau hydrologique naturel ;
- elle permet le maintien de la faune et de la flore ;
- elle sert à produire du bois ;
- les arbres sont une ressource économique importante ;
- elle fait partie du patrimoine ;
- elle crée de nombreux emplois.

JALON 2 – Le rôle des individus et des sociétés dans l'évolution des milieux

p. 296-297

Les révolutions néolithique et industrielle apparaissent comme deux « moments-clés » dans les liens qu'entretiennent les sociétés avec leur environnement. La première révolution, caractérisée par la sédentarisation, engendre une transformation des paysages, avec le développement de villages et le développement de l'agriculture. Quant à la seconde, elle s'appuie sur l'exploitation du charbon, qui va non seulement modifier les paysages, mais aussi les modes de vie et les mentalités. Ces deux révolutions peuvent donc apparaître comme des « ruptures » dans les liens qu'entretiennent les populations avec leur environnement. Les documents proposés présentent tour à tour les caractéristiques des deux révolutions étudiées. Ils insistent principalement sur les modifications paysagères induites par ces deux périodes.

Document 1

Professeur émérite de protohistoire européenne, Jean-Paul Demoule est archéologue et préhistorien, spécialiste de la néolithisation de l'Europe. Il est beaucoup intervenu dans les médias et a ainsi vulgarisé ses travaux. Il montre dans cet extrait les différentes conséquences du Néolithique sur l'environnement. Il s'intéresse à la transformation des paysages mais aussi à celle des êtres vivants, montrant ainsi les liens existant entre ces différents éléments, tous constitutifs de l'environnement au sens large.

Document 2

L'angle d'approche choisi par ce document est l'étude de l'architecture. Il est effectivement intéressant d'interroger l'activité humaine et son impact à travers ce qu'elle construit, ici des villages. En complément du document précédent, ce texte, accompagné de l'illustration, permet de comprendre comment l'aspect paysager de l'environnement est lui aussi touché par l'action humaine.

Document 3

Cette aquarelle est l'œuvre de Pierre Trémaux, un architecte de formation. Le titre d'origine complet est « *Vue d'ensemble de la ville du Creusot avec au premier plan les bâtiments de l'ancienne fonderie royale* ». On peut dire que ce peintre a le souci du détail. Rachetée en 1836 par les Frères Schneider, l'entreprise métallurgique devient un puissant centre industriel du XIX^e siècle. Profitant de la présence de minerais de fer et de charbon, les entreprises Schneider drainent un fort exode rural qui contribue à constituer une véritable ville-usine. Ces entreprises ont suivi les évolutions de la révolution industrielle et sont progressivement passées d'une production sidérurgique à la production d'électricité. Une explication exhaustive de cette œuvre picturale est disponible ici : <http://www.elisabethpoulain.com/2016/03/la-ville-industrielle-le-creusot-vue-par-pierre-tremaux-1847.html>

Document 4

Le tableau présenté n'a pour d'autre but que d'illustrer, d'un point de vue chiffré, l'aquarelle qui le précède. Il est pourtant intéressant de pointer les deux bornes chronologiques. 1836 correspond à la date à laquelle les Frères Schneider rachètent l'entreprise du Creusot, et 1913 à celle de la veille de la Première Guerre mondiale.

Document 5

Ce texte est emprunté à une vidéo sur l'homme et l'environnement dans la révolution industrielle. Il peut être présenté aux élèves tel quel dans un premier temps. On peut ensuite leur diffuser cette vidéo afin qu'ils aient des images comme support : <https://www.lumni.fr/video/l-homme-et-son-environnement-dans-la-revolution-industrielle>

Corrigé des questions

1. Selon le **document 1**, la forêt a disparu au Néolithique en raison de nombreux défrichements perpétrés par les hommes de cette période. À coups de hache et d'incendies, ils ont contribué à faire reculer le couvert forestier pour développer l'élevage, activité corrélée à l'apparition de la sédentarité. L'élevage de certaines espèces telles que les chèvres et

les moutons a également participé à cette dynamique puisqu'ils ont brouté les éventuelles repousses d'arbres.

2. Les hommes du Néolithique, en choisissant certaines espèces au détriment d'autres pour leur pratique de l'élevage, ont contribué à modifier le « vivant ». En effet, le choix d'espèces animales plus dociles va contribuer à leur domestication et à la réduction du nombre d'espèces plus « sauvages » ; le changement d'alimentation des animaux domestiqués va également transformer leur apparence.

Les habitants de Jerf el Ahmar ont construit des terrasses à proximité d'un ruisseau, le long d'une pente sur laquelle ils ont établi leur village. Cet aménagement leur a permis d'agrandir facilement la taille de leur village, et donc de répondre à la croissance démographique. La construction de terrasses facilite par ailleurs la mise en culture. Aujourd'hui, des traces de murets sont encore visibles.

3. Entre 1836 et 1913, la population du Creusot augmente fortement. Elle passe de 2 700 habitants en 1836 à 35 587 en 1913. En 77 ans, elle a été multipliée par 13. La création d'usines accompagne cette croissance démographique, avec 1 500 employés en 1836, soit 55 % de la population, puis 11 240 employés en 1913, soit 31 %. Pour résumer, si le nombre d'employés travaillant dans les usines augmente sur cette période, leur part dans la population diminue dans le même temps. De nouvelles infrastructures font leur apparition aux abords de la ville, à savoir de grands ensembles de bâtiments constitutifs de l'entreprise métallurgique. On peut voir que ces usines sont installées en lisère des villes, à proximité des axes de transports, mais pas suffisamment loin des lieux d'habitation dont les fumées apparaissent déjà comme des menaces pour la santé des habitants.

4. La première révolution industrielle s'appuie sur l'utilisation du charbon. Son extraction et son utilisation ont des impacts importants sur l'environnement – disparition des espaces agricoles et pollution. Les usines s'installent aux abords des villes, mais très vite, les fumées qui en émanent sont source de critiques de la part des riverains qui s'inquiètent pour leur santé. De la même façon, le paysage de la ville du Creusot a été complètement transformé, faisant du Creusot une « ville-usine ». Sur l'aquarelle, les usines semblent même en plus grand nombre que les lieux d'habitations. L'installation d'usines à proximité des villes va également drainer un fort exode rural qui va contribuer à un développement des aires urbaines qui vont profondément changer le paysage.

Des politiques de protection de l'environnement voient le jour au XIX^e siècle et se traduisent dans l'espace par l'installation des usines en périphérie des villes. L'agrandissement des axes routiers qui traversent la capitale permettant une « aération » de Paris, le passage de la lumière, la mise en place de canalisations, d'égouts et la reconstruction d'habitats de qualité contribuent également à assainir la ville. La mise en place de décrets environnementaux, comme en

1810, permet également d'encadrer la construction d'usines et participe à ce qu'on appelle l'hygiénisme

Bilan

Le Néolithique et la période de la révolution industrielle ont en commun d'avoir mis en exergue le lien entre l'homme et son environnement. En se sédentarisant, les hommes du Néolithique ont bâti des villages, dont l'extension sous l'effet de la croissance démographique a nécessité la création de terrasses permettant de s'adapter à la topographie. Les espaces forestiers ont en outre été incendiés pour être défrichés et permettre l'édification de maisons liées les unes aux autres par des murets : le paysage s'est transformé. De la même façon, la croissance démographique du XIX^e siècle s'accompagne d'une période de prospérité économique fondée sur l'utilisation du charbon. L'extraction de cette ressource contribue à transformer le paysage et est à l'origine de la multiplication d'usines, qui s'installent en périphérie des villes. Ces transformations sont source de nuisances pour les riverains, qui se plaignent notamment de la pollution engendrée par les fumées industrielles. On assiste à une prise de conscience généralisée et inédite de l'impact des activités humaines sur l'environnement. La politique dite hygiéniste, menée en partie par le baron Haussmann, répond donc à ces inquiétudes, et permet d'assainir la capitale grâce à la construction de grands axes routiers et la mise en place d'un système élaboré d'évacuation des eaux usées.

BAC – EXPLOITER UNE VIDÉO

- Charles Marville est photographe, il a été engagé par Haussmann pour photographier le Paris de l'époque, le « vieux Paris », avant les modifications proposées par le baron.
- Les objectifs de Napoléon III sont d'assainir, de moderniser Paris, et surtout de donner aux Parisiens le minimum vital, l'eau courante par exemple.

3.

Hygiène	Destruction des immeubles insalubres Construction de nouveaux immeubles Égouts
Accessibilité	Voiries Éclairage de Paris
Environnement	Bois de Boulogne et bois de Vincennes Squares

- Le modèle haussmanien est exporté notamment en Autriche, en Belgique, et en Russie.

TRAVAILLER AUTREMENT Exploiter, préserver et protéger

p. 302

Commenter une image d'actualité

L'Office national des forêts

- Créé en 1964, son siège est à Paris.
- Établissement à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement.
- Présent en France métropolitaine et dans les cinq départements d'Outre-Mer.
- Gestion de 11 milliards d'ha de forêts publiques.
- Commercialisation de 35 % des volumes de bois sur le marché français.
- Préservation de la biodiversité avec création de réserves biologiques, gestion de zones Natura 2000.
- Entretien des sentiers pédestres, cyclables pour accueillir les 700 millions de visiteurs annuels.
- Prévenir les risques naturels : entretien du littoral et stabilisation du cordon dunaire.

Raisons de cette manifestation

- Privatisation des forêts : les embauches de personnels venus du privé inquiètent les fonctionnaires : politique de concurrence entre les entreprises privées.
- Suppression de postes chez les fonctionnaires.

Risques pour les forêts

- Exploitation trop intensive = déficit du bois.
- Accroissement des émissions de CO₂.
- Transition écologique freinée.

La direction de l'ONF s'est voulue rassurante en assurant qu'aucun projet de privatisation n'était en cours.

Commenter une citation

S'appuyer sur la méthode p. 332

Identifiez l'auteur : Jean-Baptiste Fressoz est historien, spécialiste des sciences, des techniques et de l'environnement. Ses travaux portent sur l'histoire environnementale, le climat et l'Anthropocène. Dans *L'Événement Anthropocène* (Seuil, 2013), il interroge la crise climatique actuelle.

Analyser pour comprendre

- Date : 2016
- Lien avec le chapitre : Axe 1 jalon 2 lien avec la révolution industrielle
- Mots-clés : « hygiénisme », « les environnements », « prospérité »
- Fressoz veut ici montrer le hiatus entre les craintes de la population et les ambitions des industriels au

XIX^e siècle et en quoi cette méthode, l'hygiénisme, recouvre des acceptations différentes en fonction des intérêts personnels. Il s'agit d'un constat.

Commenter

Pour les riverains, la multiplication des usines à proximité de leur lieu de vie est une menace pour leur santé, alors que pour l'État, la santé passe par la richesse. Cette dernière ne peut être produite que par les usines. Aussi, pour s'assurer que les manifestations de mécontentement ne mettent pas fin à l'activité industrielle, les autorités décident de créer un décret listant tous les impératifs environnementaux qu'une usine doit respecter avant de pouvoir ouvrir.

Analyser une carte

1. On peut identifier cinq ensembles forestiers relativement denses :

- la région centre ;
- le nord-est ;
- le massif central ;
- le sud-est méditerranéen ;
- le sud-ouest pyrénéen.

2. Les régions les plus boisées en France en 2015 se situent principalement dans les espaces de relief qui recoupent en grande partie ce qu'on appelle la « diagonale du vide ». Les forêts sont quasi absente

à proximité des grandes métropoles françaises et des espaces de services.

3. Hormis le département des Yvelines, la région Île-de-France est peu boisée. Cela n'est pas très surprenant au regard de la forte urbanisation de cet espace, marqué par un étalement périurbain depuis les années 1960 qui a conduit à un défrichement des espaces boisés.

Élaborer une revue de presse

On peut aller chercher des informations dans deux types de presse.

La presse écrite

- Quotidiens nationaux (ex. : *Le Monde*)
- Presse gratuite (ex. : *20minutes*)
- Quotidiens régionaux (ex. : *La Dépêche du Midi*)
- Hebdomadaires (ex. : *Courier International*)
- Presse numérique (ex. : *Médiapart, Rue89*)
- Mensuels (ex. : *Géo, National Geographic*)

La presse audiovisuelle

- Émissions de radio
- Podcasts
- Sites internet
- Journaux télévisés
- Reportages journalistiques



Axe 2. Le changement climatique : approches historique et géopolitiques

p. 304-317

Si le concept de changement climatique a envahi récemment les médias pour devenir un sujet d'actualité brûlante, sa réalité ne date pas des années 1980 et sa prise en compte par les disciplines scientifiques, notamment l'histoire, le prouve bien. Cet axe a pour but d'inscrire le changement climatique dans le temps long, afin d'identifier ses origines et de déterminer les conséquences qu'il a sur le monde d'aujourd'hui. Le dérèglement climatique est un pan majeur de l'étude de l'environnement puisqu'il est porteur de risques et de destruction des équilibres environnementaux – comme l'illustre la disparition de la biodiversité dans certaines régions du monde. C'est un sujet, comme mentionné précédemment, qui fait la une des médias et l'objet d'âpres débats, entre des positions « urgentistes » et « alarmistes » d'un côté et des positions « climatosceptiques » de l'autre. Il y a donc un vrai intérêt à enseigner ce sujet afin d'aider les élèves à faire le tri dans l'information qu'ils reçoivent quotidiennement, et surtout à leur faire replacer ce sujet dans le temps long de l'histoire. Cet axe cherchera donc à montrer comment les sociétés s'organisent pour faire face au réchauffement climatique, et ce, depuis le Moyen Âge.

Pour répondre à cette interrogation, on étudiera l'évolution du climat en Europe du Moyen Âge au XIX^e siècle [Jalon 1] en cherchant à identifier ce qui relève de forçages naturels et de forçages anthropiques. En effet, les premiers constats de dérèglement climatique ne sont pas récents et la mise en commun des travaux de différentes disciplines comme la géologie, l'histoire, la glaciologie, ont permis de mettre à jour des périodes de réchauffement climatique antérieures aux années 1980. Néanmoins, si le passé du changement climatique intéresse, c'est surtout son actualité et son devenir qui interrogent le plus et qui forment la base d'une littérature abondante. En effet, après avoir identifié l'impact environnemental de ce changement climatique, ce sont ses enjeux géopolitiques qui intéressent désormais puisque les déséquilibres environnementaux qu'il induit provoquent des déséquilibres politiques. Ce constat appelle ainsi à une réglementation internationale, pas toujours bien suivie, et qui interroge sur son efficacité.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE/PODCASTS

► Bibliographie

- **P. Bessemoulin, J.-P. Céron et J.-M. Moisselin**, *Nouvelles connaissances sur l'évolution du climat*, Publications de l'AIC, vol. 15, pp. 31 à 38, 2003.
- **G. Blanchet, R. Goullier**, « Le développement durable, approches géographiques – Le réchauffement climatique entre mythes et réalités », 2004. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>
- **J.-L. Fellous et C. Gautier**, *Comprendre le changement climatique*, Odile Jacob, 2007.
- **A. Hessel, J. Jouzel, P. Larouturou**, *Finance, climat, réveillez-vous !*, Indigène, 2018.
- **J.-M. Jancovici**, *L'avenir climatique. Quel temps ferons-nous ?*, Le Seuil, 2002.
- **R. Kandel et M. Kandel**, *La catastrophe climatique*, Hachette, 2009
- **E. Le Roy Ladurie**, *Histoire humaine et comparée du climat. Tome 1 : Canicules et glaciers XIII^e-XVIII^e siècles*, Fayard, 2004.

► Filmographie

- **F. Gemenne**, « Géopolitique du climat », Partie 1. <https://vimeo.com/156669335>
- **L. Jacquet**, *La glace et le ciel*, 2015.
- **J. Jouzel**, « Le réchauffement climatique », *Les Experts du Dessous des cartes*, Arte, 2018. <https://www.youtube.com/watch?v=hid90j1r64o>
- **H. Medigue**, *On a 20 ans pour changer le monde*, 2018.

► Sitographie

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : <http://www.ademe.fr>
- Rapport de la Mission d'information sur l'effet de serre de l'Assemblée nationale : www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3021-tl.asp

► Podcasts

- « Quand l'homme s'adapte au climat : l'exemple du Petit Age glaciaire », *La Fabrique de l'histoire*, <https://www.franceculture.fr/>
- « Le climat, on en est où ? », <https://shows.acast.com/>

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 304-305

L'une des sources majeures qui a permis de prendre connaissance des dérèglements climatiques du passé est l'art. Les épisodes de grand froid transformant les principaux fleuves tels que la Tamise en patinoire géante ont été immortalisés par des artistes du XIX^e siècle notamment. Claude Monet va s'intéresser à cette catastrophe sans précédent qui voit la Seine entièrement gelée à la suite des grands froids de l'hiver 1879-1880. L'artiste a d'ailleurs présenté les difficiles conditions de la réalisation de cette peinture en ces termes : « Je peignis [...] sur la glace [...]. La Seine était complètement gelée et je m'installai sur le fleuve, m'efforçant de plier mon chevalet d'une manière quelconque. De temps en temps, on m'apportait une bouillotte. Mais pas pour les pieds : je n'avais pas froid, c'était pour mes doigts gourds qui menaçaient de laisser échapper le pinceau. » Cette toile s'insère dans une série de 17 toiles dont « *La Débâcle* », « *Coucher de Soleil sur la Seine, l'hiver* ». La fascination qu'ont pu avoir les artistes pour cet épisode climatique s'explique par le caractère inédit et éphémère de celui-ci. C'était sans compter que les épisodes de dérèglement climatique se multiplieraient un siècle plus tard. La fascination des premiers temps a laissé place à une vague de contestation et une montée de la colère envers les institutions politiques qui semblent avoir mis de côté pendant trop longtemps le changement climatique, et dont les mesures prises ne semblent pas suffisantes. La preuve en est avec cette photographie de la page 305 qui montre des activistes de l'ONG Greenpeace déployer une banderole « Urgence climatique » sur la façade du Conseil européen en 2019. Les couleurs utilisées donnent l'impression que le bâtiment est en flammes, à quelques heures de l'ouverture d'un sommet européen pour la création d'un « pacte vert » sur le climat. Greenpeace n'en est pas à son premier essai. Dix ans auparavant, en amont du sommet européen à Copenhague, l'ONG avait déjà déployé des banderoles devant le Conseil européen pour réclamer des actions de l'UE en faveur du climat. Ces actes témoignent de l'ampleur qu'ont pris les questions climatiques au sein de la société et les conflits qui émergent entre les différents acteurs.

JALON 1 – L'évolution du climat en Europe, du Moyen Âge au XIX^e siècle

p. 306-307

Le changement climatique n'est pas une réalité nouvelle et s'observe dès le Moyen Âge. L'impact des variations climatiques est en effet majeur : les populations doivent adapter leur mode de vie et trouver des solutions à ces événements climatiques inédits. À travers l'Art, ou encore la collecte de données agricoles telles que les dates de vendanges et de récoltes, certains historiens ont tenté de reconstruire une histoire du climat.

Ils ont pu distinguer ce qui relève de forçages naturels ou anthropiques, et révéler l'impact éminemment géopolitique de ces variations climatiques sur les populations contemporaines. Les documents sélectionnés portent d'abord sur une présentation générale des variations climatiques. Ils permettent également d'analyser l'impact qu'elles ont eu sur les populations, du Moyen Âge au XIX^e siècle, et de découvrir les outils utilisés par les historiens pour établir une histoire du climat.

Document 1

Parler de réchauffement climatique, c'est déjà avoir établi une température moyenne comme élément de référence. Ce graphique construit sur 2 000 ans permet de dégager une moyenne et d'identifier des périodes où les températures se sont éloignées de cette ligne de référence. Il peut être intéressant de rappeler ce calcul aux élèves pour qu'ils comprennent comment sont établies ce qu'on appelle les *températures moyennes*, et surtout pourquoi la question du réchauffement climatique a envahi l'ensemble de la société depuis les années 1980. En effet, l'envolée des températures observée après 1950 est sans commune mesure avec les deux épisodes de dérèglement climatique observés dans le passé, tant dans son intensité que dans son augmentation rapide.

Document 2

Ce document peut compléter le premier. En effet, il est parfois difficile de comprendre comment les scientifiques ont pu mettre à jour les données présentées dans le graphique précédent alors que les premières publications de relevés météorologiques en France notamment ne datent que du XVIII^e siècle. En effet, l'existence des séries de mesures météorologiques quantitatives n'apparaît qu'après l'invention du baromètre et du thermomètre au XVII^e siècle et ne seront en nombre suffisant qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. La diversité de ces données montre la diversité des disciplines qui s'intéressent à ces questions et leur complémentarité.

Document 3

Emmanuel Le Roy Ladurie fait figure de référence dans l'histoire du climat. Considéré comme un précurseur de ces questions, ses travaux connaissent un écho international. Son ouvrage majeur *Histoire du climat depuis l'an mil* (Flammarion, 1967) présente l'historiographie du climat comme une enquête minutieuse mobilisant une variété importante de sources qui jusqu'alors n'avaient pas fait l'objet d'un traitement historique. Le titre de l'article « Climat, le regard de l'historien » n'est pas anodin, car le caractère inédit de cet article n'est effectivement pas l'intérêt pour le climat, déjà traité par les glaciologues, les géographes, mais bien le regard historique qui est posé dessus.

Document 4

Cette peinture fait écho à celle de Claude Monet en introduction de cet axe. En revanche, elle relate un épisode climatique différent survenu au XVII^e siècle, et cherche à montrer l'adaptation des sociétés à ces nouveaux paysages. Cette œuvre s'insère dans le contexte du Siècle d'or hollandais où les scènes d'hiver connaissent leur apogée. Néanmoins, le succès de ces représentations est tel que nombre de peintres ont réalisé des scènes de genre hivernal en ne tenant pas compte du climat réel au moment de leur composition. La rudesse des hivers de la période froide du petit âge glaciaire a disparu des représentations au profit d'hivers festifs.

Document 5

Laurent Litzenburger, docteur en histoire médiévale, a écrit deux articles majeurs sur la ville de Metz : « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz » en 2016 et « La météorologie populaire, Metz et le pays messin (XIV^e - XVI^e siècle) » en 2017. Dans le second article, il s'intéresse à un pan méconnu du climat : celui des représentations faites par la population et des croyances concernant les phénomènes atmosphériques. L'extrait de thèse ici présenté fait bien le lien entre ces deux pans de la recherche de Laurent Litzenburger : il concerne la façon dont la cité de Metz assure sa sécurité alimentaire et analyse le regard porté sur les événements climatiques.

Document 6

L'historien du climat Emmanuel Le Roy Ladurie, accompagné de Daniel Rousseau, climatologue, et Jean-Pierre Javelle, météorologue, ont publié une série de brefs articles sur l'histoire des fluctuations du climat entre les XIV^e et XIX^e siècles, à raison d'un article par siècle. La série commence avec le début du petit âge glaciaire, moment où les sources documentaires sur le climat et ses conséquences deviennent plus nombreuses. Parallèlement à la présentation des événements météorologiques et leurs effets sur les sociétés, l'ouvrage détaille pour la première fois les différentes méthodes mises en œuvre par les scientifiques pour édifier cette histoire du climat.

Corrigé des questions

1. Selon les documents 1 à 3, deux « anomalies climatiques » ponctuent la période qui s'étend du Moyen Âge au XIX^e siècle. La première est appelée le « petit optimum médiéval » ou « réchauffement climatique médiéval » et survient entre 900 et 1400. Elle se caractérise par un redoux des températures. La seconde période est celle du « petit âge glaciaire », qui apparaît en 1303 et se prolongera tout au long du XIV^e siècle. Elle se répétera au XVII^e siècle. Elle se caractérise par des températures plus froides qui fragilisent l'agriculture et entraînent des famines. Les

fleuves sont gelés, comme en témoigne l'illustration de la Tamise par A. Hondius au XVII^e siècle ; de nouvelles pratiques émergent, telle celle du patin à glace.

2. Les variations climatiques ont des conséquences importantes sur la ville de Metz. L'agriculture est atteinte et les rendements diminuent. Les axes de transport (ponts, chaussées) sont en partie détruits et les denrées manquantes empêchent l'approvisionnement de la ville. Les outils et autres constructions servant à la transformation des récoltes sont aussi touchés. Les dirigeants de la cité de Metz se tournent donc vers des solutions temporaires telles que le stockage de réserves dans les caves, les greniers, les granges, mais aussi la réquisition d'usines et la construction de moulins supplémentaires.

3. L'histoire du climat se base sur plusieurs sources : dans l'ordre des documents présentés, on peut tout d'abord voir que l'art constitue une source d'information majeure sur le climat de l'époque – le peintre nous montre ici une Tamise gelée illustrant le petit âge glaciaire. L'histoire du climat s'appuie aussi sur des données physiques, telles que l'étude des glaciers, le niveau des lacs et des rivières, et des données dites biologiques, telles que les dates de récoltes et de vendanges. L'analyse également des différentes crises de subsistance constitue un indice important des variations climatiques qui ont un impact sur l'agriculture.

4. Il semble qu'il y ait un réel lien de cause à effet entre l'épisode politique et social de la Fronde et le changement climatique. En effet, le « petit âge glaciaire » qui caractérise le XVII^e siècle porte gravement atteinte aux récoltes. Cette diminution des rendements entraîne une augmentation des prix des denrées alimentaires telles que le froment et le seigle : le mécontentement social qui se manifeste alors se caractérise par des révoltes populaires. On peut donc affirmer qu'il y a bien un lien entre les variations climatiques et l'épisode de la Fronde.

Bilan

- S'intéresser à la multiplicité des sources (directes et indirectes, textuelles ou artistiques...).
- Dégager des tendances et identifier les écarts (calcul de moyenne, présentation de deux anomalies climatiques...).
- Inventorier les conséquences matérielles et immatérielles pour la population (transports, axes routiers, pénuries alimentaires, crise économique, conflits...).
- Identifier les aménagements réalisés (bâtiment réquisitionné, constructions anticipées, mesures politiques adoptées...).

BAC – RÉALISER UN DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

Pistes de recherche

- Textes scientifiques
- <https://journals.openedition.org/physio-geo/1312?lang=en>

- <https://clio-cr.clionautes.org/lhiver-au-siecle-dor-hollandais-art-et-climat.html>
- Vidéo
- https://youtu.be/bqv51M_YLug
- Podcast
- <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/le-petit-age-glaciaire-les-variations-climatiques-du-passe>

Éléments de réponse

Le « petit âge glaciaire » a marqué la peinture hollandaise aux XVI^e et XVII^e siècles car :

- les Hollandais sont les premiers à peindre l'hiver ;
- on constate un intérêt marqué pour le quotidien des hommes ;
- la peinture de l'époque est marquée par le réalisme ;
- les peintres ressentent le besoin de témoigner des conditions météorologiques de l'époque ;
- envie de favoriser l'unité de la peinture hollandaise ;
- cette peinture connaît un grand succès : certains peintres hollandais peignent des scènes d'hiver imaginaires ;
- l'intérêt est de montrer la rudesse des hivers, et la façon dont on en célèbre finalement le caractère festif.

JALON 2 – Les enjeux internationaux du réchauffement climatique p. 308-309

Le réchauffement climatique recouvre de nombreux enjeux géopolitiques. En effet, les bouleversements qu'il induit ont des conséquences visibles à toutes les échelles sur les ressources, les populations, mais aussi les institutions. De nombreux conflits découlent de ces impacts, mobilisant une pluralité d'acteurs. La lutte contre le réchauffement climatique semble avoir davantage privilégié l'échelle mondiale et constitue désormais un enjeu de premier plan des relations internationales. Les documents mobilisés permettent dans un premier temps d'identifier les impacts du réchauffement climatique à l'échelle mondiale et de mettre à jour les inégalités entre pays, puis dans un second temps de comprendre les facteurs de déstabilisation qui sont source de nombreux conflits.

Document 1

Cette carte est une projection des risques-clés en 2100 à partir des travaux du GIEC. Ces données sont issues du rapport de 2014 disponible ici : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf

Avec les élèves, une recherche peut être menée sur le GIEC, l'actualité de leurs travaux et la réception qui en est faite. D'autres parties du rapport peuvent être analysées, telles que les forçages naturels et

anthropiques, sur les méthodes et les modèles qui permettent d'évaluer le risque climatique.

Document 2

Ce document peut être mis en perspective avec le précédent, à partir duquel on peut mettre à jour les liens de corrélation et l'effet domino entre les risques et catastrophes envisagés. Ce document permet aussi de montrer comment les recherches menées par le GIEC sont vulgarisées et mises à disposition de l'ensemble de la société. Cette démarche mérite d'être soulignée.

Document 3

Cette carte assortie d'un tableau permet de montrer les effets disruptifs du changement climatique. Il est important de noter que les échelles d'étude ne sont pas les mêmes – pour certains cas il s'agit de pays, pour d'autres de continents. Il peut être intéressant de localiser d'autres espaces affectés par les facteurs de déstabilisation du changement climatique et de demander aux élèves des recherches complémentaires. On peut par exemple mentionner le cas emblématique d'Haïti, touchée à plusieurs reprises par des catastrophes naturelles, dont les conséquences sont accentuées par la vulnérabilité sociale, politique et économique du pays. On peut également mentionner les conflits sur les ressources halieutiques en mer du Nord ou dans la mer de Chine, etc.

Document 4

Jean-Michel Valantin est docteur en études stratégiques et sociologie de la défense ; il est connu pour être l'auteur de *Géopolitique d'une planète déréglée. Le choc de l'Anthropocène*, paru au Seuil en 2017. Dans cet ouvrage, il démontre les effets systémiques du changement climatique, entre compétitions pour les ressources, faiblesse des institutions et migrations de masse. Sa réflexion porte sur le caractère géopolitique du changement climatique et montre les liens de corrélation entre la hausse des températures et les conflits étatiques. Le cas de la Syrie mentionné dans cet article de presse est symptomatique de la pensée de Jean-Michel Valantin, détaillée dans l'ouvrage précédemment cité. Il faut penser le réchauffement climatique et ses conséquences comme un système qui s'autoalimente. Cette vision systémique est intéressante.

Corrigé des questions

1. Les trois principaux impacts du réchauffement climatique sont la montée des eaux, la pénurie d'eau et les vagues de chaleur, source d'incendies. Ces trois impacts sont intimement liés. La hausse des températures entraîne des périodes de sécheresse qui fragilisent l'accès à l'eau, et qui entraînent également la fonte des glaciers, responsable de l'augmentation du

niveau de la mer et des inondations. La hausse des températures est également à l'origine de la diminution des ressources en eau douce dans certaines régions (l'Himalaya et l'Amérique du Sud par exemple).

2. Toutes les régions du monde ne sont pas à égalité face au réchauffement climatique. Certains continents tels que l'Amérique du Nord, mais aussi l'Afrique et l'Asie, semblent plus vulnérables. Par exemple, selon les prévisions du GIEC, en 2100, l'Amérique du Nord pourrait être exposée à des incendies, des fortes températures, des inondations et des cyclones dus à la montée des eaux. Les pays situés sur le littoral semblent également plus vulnérables, avec la multiplication des inondations et des cyclones liés au réchauffement des mers. Par ailleurs, l'impact du changement climatique sur les trois continents mentionnés est également source de déstabilisation politique et source de conflits : en 2004, l'ouragan Katrina (États-Unis), a entraîné une aggravation des tensions raciales à la Nouvelle-Orléans, obligeant les militaires à intervenir.

3. Selon le **document 3**, on dénombre quatre facteurs de déstabilisation : l'accès aux ressources, les migra-

tions, l'affaiblissement des institutions et les disruptions engendrées par des événements climatiques extrêmes. Une fois de plus, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique semblent davantage concernés par l'impact géopolitique du changement climatique. En 2004, l'ouragan Katrina (États-Unis) a entraîné l'affaiblissement des institutions : l'augmentation des tensions sociales ont nécessité l'intervention de l'armé. En Syrie, le changement climatique a engendré une pénurie d'eau, des migrations et de nombreuses tensions. Au Mali, le changement climatique a entraîné des disruptions dans le fonctionnement de l'État malien, fragilisé par la crise. Enfin, en Asie, des conflits naissent autour de l'accès aux ressources, plus précisément de l'accès à l'eau.

4. Le réchauffement climatique entraîne une sécheresse en Syrie qui a pour **conséquence régionale** un exode rural important. Sur le plan politique, des tensions sociales apparaissent et amènent les extrêmes au pouvoir : la guerre civile se déclenche en 2011. Cette crise a eu pour **facteur d'aggravation** le développement de l'agriculture du coton, forte consommatrice d'eau, et qui a participé à assécher davantage la région.

Bilan

Les impacts possibles liés au changement climatique	Les régions concernées	Les conséquences géopolitiques
Incendies – Sécheresse – Inondations Cyclones	Amérique du Nord	Tensions raciales
Pénuries d'eau – Inondations – Glissements de terrains	Amérique du Sud	Tensions autour des ressources en eau douce Déplacements de population
Inondations – Pénuries d'eau	Europe	Déplacement de population
Sécheresse – Pénuries d'eau et de nourriture	Asie	Tensions autour des fleuves transfrontaliers Déplacement de population – Montée des extrêmes politiques
Pénuries d'eau – Insécurité alimentaire Problèmes sanitaires	Afrique	Aggravation des crises déjà existantes Fragilisation de l'État malien
Inondations – Sécheresse – Incendies	Océanie	Déplacement de population

BAC – PRÉSENTER UNE PRODUCTION GRAPHIQUE

Pour réaliser cette production, quelques conseils :

- choix libre du support ;
- l'affiche doit être lisible ;
- faire ressortir les chiffres-clés ;
- les documents devront être expliqués et contextualisés ;
- ne pas hésiter à hiérarchiser les informations.

Éléments de contenu :

- évoquer les risques naturels ;
- évoquer les risques de conflits ;
- évoquer les conséquences sur les populations ;

- évoquer les conséquences sur la biodiversité ;
- évoquer les conséquences sur l'économie.

JALON 2 (Suite) – Réguler le changement climatique à l'échelle internationale

p. 310-311

Passée l'étape du constat, la nécessité de réguler et d'encadrer le changement climatique s'impose. L'échelle mondiale est apparue comme le cadre de référence de cette réglementation, invitant ainsi tous les États à s'entendre sur une législation commune. Cette approche universaliste n'est pas sans soulever

un certain nombre de critiques et apparaît comme un révélateur des disparités entre États, tant d'un point de vue du développement économique que de la prise de conscience de ce changement climatique. Concilier lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale et préservation des intérêts nationaux ne semble pas aisés. Les documents sont organisés de manière à replacer la question du réchauffement climatique dans une chronologie, en mettant à jour les différents accords pris et l'inégale adhésion des pays. Enfin, les documents montrent les limites et les critiques faites à l'encontre de cette régulation mondiale.

Document 1

Cette frise chronologique permet de retracer l'évolution des négociations internationales à partir des années 1980, mais surtout de familiariser les élèves avec un vocabulaire bien précis : Rapport, Sommet de la Terre, protocole, COP. Il peut être intéressant de travailler sur ces différentes catégories/ces différents cadres de réglementation du changement climatique.

Document 2

Cette carte a pour originalité de croiser deux textes fondateurs sur le changement climatique que sont le protocole de Kyoto et l'accord de Paris. Elle permet donc d'établir des « tendances », comme le prouve le cas des États-Unis, qui n'avaient pas ratifié le protocole de Kyoto et qui se sont retirés de l'accord de Paris, contrairement aux pays européens qui ont massivement ratifié les deux accords. Cette carte permet aussi aux élèves de faire un distinguo entre ce que signifie « signer » un accord et le « ratifier ». Comme pour le document précédent, la maîtrise du vocabulaire adéquat est nécessaire pour permettre aux élèves de comprendre tous les enjeux de ces questions.

Document 3

Les points-clés de l'accord de Paris sont ici présentés de manière schématique. Peuvent être pointées ici les différences avec le protocole de Kyoto. Tandis que le protocole de Kyoto porte essentiellement sur le volet environnemental du changement climatique – réduction des émissions de gaz à effet de serre – l'accord de Paris porte également sur les volets économique et social des effets du dérèglement climatique. Il peut être intéressant de faire étudier aux élèves ces différents points-clés à travers le prisme des trois piliers du développement durable.

Document 4

Ce texte est intéressant car il remet en cause l'idée d'une réglementation internationale, laquelle constitue pourtant le sujet principal de ce deuxième jalon. Amy Dahan est une historienne des sciences, spécialiste des mathématiques et plus récemment du changement climatique. Elle a dirigé la thèse de Stefan

Aykut. Ensemble, ils se sont intéressés à la gouvernance du climat. Ils partent du constat que les négociations internationales ont échoué et ne sont pas parvenues à infléchir la trajectoire du réchauffement climatique. Ils montrent le hiatus qui existe entre un discours onusien sur le climat, qui se veut force de proposition pour trouver des solutions au réchauffement climatique, et le maintien d'activités et d'un modèle de croissance qui ne fait qu'aggraver la situation. C'est dans cette perspective qu'il convient de replacer les trois illusions mentionnées dans cet article.

Document 5

Cette caricature pourrait servir d'illustration au texte précédent puisqu'elle penche dans le même sens, celui d'une critique de la gestion mondiale qui est faite du changement climatique, et ajoute une quatrième illusion : celle de chercher à tout prix un consensus mondial autour d'une solution unique.

Corrigé des questions

1. Les principaux acteurs de la réglementation sur le réchauffement climatique sont les États, qui se réunissent lors des sommets mondiaux, et l'ONU. Leurs réflexions portent sur les questions de développement durable, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, du changement climatique et du financement des mesures prises.

2. En signant un accord, un État exprime son intention de participer au projet et aux mesures prévues par l'accord. Cette signature n'engage en rien l'État signataire à respecter le traité. La ratification, quant à elle, entraîne une obligation juridique pour l'État signataire d'appliquer l'accord. Seul le continent européen a dans sa globalité signé et ratifié le protocole de Kyoto et l'accord de Paris pour le climat. Cela signifie que l'ensemble des pays européens se sont engagés juridiquement à appliquer les mesures en faveur du changement climatique. Contrairement au protocole de Kyoto, signé par la quasi-totalité des pays africains et asiatiques mais toujours en phase de ratification, l'accord de Paris a été signé et ratifié par l'essentiel des pays de ces deux continents. Seule la région du Moyen-Orient n'adopte pas une position homogène face à ces deux accords. Deux pays retiennent également notre attention : si la Russie avait signé et ratifié le protocole de Kyoto, elle n'a pas ratifié l'accord de Paris, contrairement à l'Australie qui n'avait pas ratifié le protocole de Kyoto mais bien celui de l'accord de Paris. Seule constante, les États-Unis, qui restent en marge de ces décisions mondiales en ne ratifiant aucun accord.

3. Les points-clés de l'accord de Paris portent sur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Environnementaux, car il prévoit des mesures sur la hausse des températures et l'émission des gaz à effet de serre ; sociaux, en faisant de la différenciation

entre les pays selon leur niveau de développement et en acceptant de ne pas attendre de tous les pays les mêmes efforts (ce qui fait écho au désir de partage des efforts) ; et enfin économiques, avec un financement réalisé par les pays riches et une évaluation des pertes pour les pays les plus vulnérables. Cet accord rappelle le protocole de Kyoto sur les questions environnementales. En effet, ce dernier avait pour objectif la réduction des gaz à effet de serre.

4. La régulation internationale est critiquée à deux égards. Tout d'abord dans son approche globalisante, c'est-à-dire dans son désir de régler le problème du changement climatique au niveau mondial, sans tenir compte des différences de développement des pays et des stratégies nationales qui peuvent différer. Le choix d'échelle pour répondre au changement climatique est donc remis en cause. L'approche quantitative de ce phénomène, avec des seuils, des calendriers à tenir, est également remise en cause, dans la mesure où les changements en profondeur de nos modes de vie et de consommation semblent secondaires. Si dans un premier temps ces critiques peuvent apparaître justifiées, comme en témoigne la non-ratification de l'accord de Paris par les États-Unis, pourtant plus gros pollueur du monde, elles sont à nuancer dans la mesure où l'accord de Paris, par exemple, rompt avec l'approche totalisante – holistique – des accords précédents, en prenant en compte les différences de développement et de vulnérabilité des divers pays.

Bilan

- Dégager les enjeux globaux du réchauffement climatique (hausse des températures, montées du niveau de la mer...).
- Décrire et expliquer les divergences d'opinion sur la question du climat (scepticisme envers les prévisions, inégalité de développement, enjeux économiques prioritaires ...).
- Identifier les outils pour mettre en place une législation globale (multiplication des sommets sans aucune solution pérenne et efficace...).

BAC – PRÉPARER LE GRAND ORAL

Ressources pour réaliser ce travail

- Sur les COP en générale, des exemples d'étudiants engagés
 - <http://www.ulbinsidecops.com/2018---cop24.html>
 - <http://www.ulbinsidecops.com/2019---cop25.html>
- Pour des ressources générales
 - http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Kit_de_Mobilisation_Climat_-_Des_idées_pour_agir_en_classe-2.pdf
- Pour approfondir la question de la biodiversité
 - <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-enjeux>
- Pour approfondir la question de la transition énergétique

– <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Transition%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20et%20ressources%20min%C3%A9rales.pdf>

- Pour approfondir la question des migrations
 - <https://www.erudit.org/en/journals/cqd/1900-v1-n1-cqd402/000421ar/>

TRAVAILLER AUTREMENT

Le changement climatique, approches historique et géopolitique

p. 316

Analyser un tableau

1. Ce document est un tableau réalisé par Thomas Wyke entre 1683-1684, intitulé *Fête sur la Tamise gelée, près de Temple Stairs*. Il est conservé au sein d'une collection privée depuis 1825.
2. Le paysage peint se situe à Londres, sur la Tamise.
3. Plusieurs éléments prouvent que les habitants font face à un hiver rigoureux : le paysage enneigé tout d'abord, la Tamise gelée comme le prouve la scène sur la droite du tableau où l'on voit six hommes tirer un bateau pris au piège de la glace, l'épaisseur de leurs couches de vêtements qui témoigne des températures froides de cet hiver.
4. Les habitants semblent s'adapter à ces conditions inédites : preuve en est l'apparition de nouvelles activités comme le patin à glace. Ils célèbrent les conditions climatiques en organisant des fêtes : en témoignent les nombreuses tentes installées et les feux (dont les fumées apparaissent) pour réchauffer et éclairer les participants.

Commenter une citation

S'appuyer sur la méthode p. 333.

Identifiez l'auteur

Thibaut Lacombe est ingénieur.

Analyser pour comprendre

- Date : 2015
- Lien avec le chapitre : Axe 2 jalon 1 lien avec l'impact géopolitique du changement climatique.
- Mots-clés tels que « se réchauffe », « plus violent », « prospérité ».
- Lacombe veut ici montrer le lien de corrélation entre le dérèglement climatique, qui se caractérise notamment par la hausse des températures, et les conflits susceptibles d'arriver.

Commenter

Il faut ici montrer que l'augmentation des températures, même de deux degrés, va avoir pour conséquence une pression accrue sur les ressources. Celle-ci va engendrer des conflits, une montée des

niveaux des océans qui entraîneront des déplacements de population, également source de conflits. On peut cependant aussi avancer que la nécessité de prendre ensemble des décisions en faveur de l'environnement incitera les différents États à coopérer et à se montrer solidaires.

Élaborer une revue de presse

On peut chercher des informations dans deux types de presse.

La presse écrite

- Quotidiens nationaux (ex. : *Le Monde*)
- Presse gratuite (ex. : *20minutes*)
- Quotidiens régionaux (ex. : *La Dépêche du Midi*)
- Hebdomadiers (ex. : *Courier International*)
- Presse numérique (ex. : *Médiapart, Rue89*)
- Mensuels (ex. : *Géo, National Geographic*)

La presse audiovisuelle

- Émissions de radio
- Podcasts
- Sites internet

- Journaux télévisés
- Reportages journalistiques

Analyser un texte

1. Ce texte est extrait d'un article publié sur le site internet www.diplomatie.gouv.fr le 29 février 2016, qui s'intitule « le changement climatique a-t-il contribué à écrire l'histoire ? » et qui s'intéresse aux liens entre événements historiques et variation des températures.

2. L'auteur relie les périodes de stabilité politique et sociale aux périodes de clémence climatique et attribue aux hivers rudes et froids la responsabilité des crises économiques et des instabilités politiques. Il prend comme exemple le cas de l'Empire romain, mais aussi celui de la guerre de Trente Ans.

3. Selon l'auteur, la famine qu'ont connu les Irlandais en 1846 les a poussés à émigrer aux États-Unis. Le climat n'est pas le seul facteur explicatif : des motivations économiques, le désir de s'élever dans les rangs de la société, d'accéder à la propriété et surtout l'appel fait par les colons britanniques à peupler ces nouvelles terres expliquent en partie le départ des Irlandais pour l'Amérique.

OTC. Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes.

Manuel p. 318-331

L'objet de travail conclusif porte sur les États-Unis qui constituent sans doute le pays au lien le plus complexe avec l'environnement. Soucieux de rester une puissance mondiale, la plus indépendante dans l'acquisition de ressources, les États-Unis exploitent intensément cet environnement. Si le pays l'exploite de manière économique – agriculture productiviste, forages off-shore, extraction de pétrole et de gaz de schiste – il l'exploite également d'un point de vue sentimental. En effet, l'identité américaine s'est construite autour de la figure du pionnier, parti à la conquête de ces vastes espaces peuplés d'une faune et d'hommes « sauvages » qu'il a fallu dompter, maîtriser. La mise en tourisme de cet imaginaire pionnier a été rendue possible par la création de parcs nationaux. Si l'ambition avancée de ces derniers était le désir de protéger la nature, on peut y voir aussi, un désir de protéger l'imaginaire pionnier et la volonté de l'exploiter. La position des États-Unis vis-à-vis de l'environnement – et davantage encore sous la présidence de D. Trump – tranche avec la dynamique internationale et la recherche d'une réglementation globale pour enrayer le processus de changement climatique. On peut donc se demander comment les États-Unis traitent la question environnementale entre protection et exploitation de la nature, défiance et engagement politique face au réchauffement climatique.

Pour répondre à cette interrogation, il est intéressant de revenir dans un premier temps sur l'histoire des rapports qu'entretient le pays avec son environnement et ce, dès le XIX^e siècle. En effet, paradoxalement, les États-Unis apparaissent comme l'un des premiers pays à prendre des mesures en faveur de l'environnement, avec la création des parcs nationaux. Parallèlement, ils vont chercher à exploiter l'ensemble des ressources de leur territoire, souvent de manière intensive et néfaste pour l'environnement (Jalon 1). La particularité de ce pays tient à sa hiérarchie administrative et à sa politique décentralisée qui donne une grande liberté aux États fédérés. Ainsi, la question de l'environnement peut être traitée différemment en fonction du niveau administratif étudié. Si certaines lois sont fédérales et s'appliquent à l'ensemble du pays, d'autres opèrent dans certains États seulement ou encore dans certaines villes exclusivement. La multiplicité des acteurs offre autant de points de vue divergents sur l'environnement (Jalon 1 suite). Enfin, il est intéressant de voir comment les États-Unis, en tant qu'État fédéral, se positionne sur les questions environnementales à l'échelle de la planète. En effet, la position du pays vis-à-vis de la communauté internationale est ambiguë et souvent en marge de la mouvance globale (Jalon 2).

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 318-319

La double-page ici présentée offre deux comportements opposés du gouvernement américain vis-à-vis de l'environnement. D'un côté, des velléités de protéger cet environnement à l'échelle nationale, et d'un autre, un désengagement des politiques de protection de l'environnement à l'échelle globale. Le premier parc national américain a vu le jour à la fin du XIX^e siècle en 1872 : il s'agit du Yellowstone. Comme ses successeurs, les délimitations de cet espace protégé sont clairement définies, avec des panneaux rappelant l'entrée dans un espace protégé. Il y a donc bien un désir de faire prendre conscience aux visiteurs qu'ils pénètrent dans un territoire qu'il convient de laisser « immaculé », vierge de toute empreinte humaine. La photographie proposée en page 318 représente Bryce Canyon, devenu un parc national en 1928. Ce parc, autrefois occupé par le bétail, s'est progressivement vidé de cette population animale pour répondre à une protection de la nature totale. On voit donc ici que le caractère « naturel » de ces parcs nationaux est à nuancer. De même, lors de la création du parc national du Yosémite en 1890, les indiens Miwok ont été expulsés de cet espace, répétant cette formule devenue célèbre : « on nous a volé notre vallée pour en faire un terrain de jeu ». En parallèle de cette politique conservatrice, les États-Unis se désolidarisent de la communauté internatio-

nale en matière d'environnement. Avaaz est une ONG américaine, fondée en 2007, qui a pour ambition de favoriser la communication entre les citoyens et de porter des revendications sur des questions internationales telles que le changement climatique. Le but de cette manifestation était d'assurer la présence de débats autour du réchauffement climatique lors de ce sommet du G20, et d'inciter les politiques à prendre davantage de mesures, voire d'essayer de raisonner le président américain et de le pousser à agir en faveur du climat.

JALON 1 – Exploitation et protection de l'environnement aux États-Unis depuis le XIX^e siècle p. 320-321

Si aujourd'hui, avec la politique de D. Trump, « environnement » et « États-Unis » semblent être oxymoriques, force est de constater qu'une partie importante de l'identité américaine s'est façonnée à travers l'imaginaire du front pionnier des XVIII^e et XIX^e siècles, et de cette nature sauvage qu'il convient de maîtriser et de façonner. Face au réflexe d'exploitation, le désir de protection a également fait son chemin, avec un besoin de « mettre sous cloche » ces espaces vierges grâce au développement des parcs nationaux. Dès lors, comment les États-

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/PODCAST

► Ouvrages scientifiques

- **L. Laslaz** (dir.), **S. Depraz, S. Guyot et S. Héritier**, *Atlas mondial des espaces protégés. Les sociétés face à la nature*, Autrement, 2012.
- **A. Suberchicot**, *Littérature américaine et écologie*, L'Harmattan, 2002.

► Articles scientifiques

- **X. Amelot** et **V. André-Lamat**, « La nature enfermée ou l'aire protégée comme norme de protection d'un bien commun menacé », <https://doi.org/10.4000/gc.3580>
- **P. Arnould, É. Glon**, « Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord. », *Annales de géographie*, 3/2006 (n° 649), p. 227-238. DOI : 10.3917/ag.649.0227
- **B. Plevin**, « Into the wild », *Géographie et cultures*, 69 | 2009, 139-143. Analyse du livre de Jon Krakauer (1996) et du film de Sean Penn (2007).

► Romans, témoignages

- **A. Dillard**, *Pèlerinage à Tinker Creek*, Bourgois, 2010.
- **D. O'Brien**, *Les Bisons du Cœur-Brisé*, Au Diable Vauvert, 2007.
- **A. Proulx**, *C'est très bien comme ça*, Grasset, 2009.
- **J. Welch**, *L'hiver dans le sang*, Albin Michel, 2008.

► Poèmes

- **W. Whitman**, *Feuilles d'herbe*, 1855.

► Filmographie

- **J. Boorman**, *Délivrance*, 1972.
- **K. Costner**, *Danse avec les loups*, 1990.
- **A. Lee**, *Le secret de Brokeback mountain*, 2005.
- **S. Penn**, *Into the Wild*, 2007.

► Podcast

- Le climat s'invite dans les débats de la primaire démocrate américaine : <https://www.rts.ch/info/monde/10687155-le-climat-s-invite-dans-les-debats-de-la-primaire-democrate-americaine.html>

Unis concilient-ils protection de l'environnement et exploitation des ressources ? Les documents choisis permettent d'opposer la vision idéalisée, le rapport sentimental qui s'est développé autour de l'environnement aux États-Unis, à la vision exploitante, qui vise à utiliser cet environnement comme source de richesses apte à garantir l'indépendance notamment énergétique du pays.

Document 1

Ce texte est extrait d'un ouvrage bien connu qui retranscrit l'état d'esprit des pionniers. Lewis Meriwether, secrétaire particulier de Thomas Jefferson, est choisi par ce dernier pour diriger la première expédition vers l'Ouest entre 1804 et 1806. Il demande à un compagnon d'armes, William Clarke, de l'accompagner dans ce voyage, dont l'un des objectifs est de trouver une voie navigable entre le grand fleuve du Mississippi et l'océan Pacifique. Au-delà de l'aventure

purement politique et économique, cette expédition contribue à développer l'imaginaire américain via la découverte de populations autochtones et de paysages spectaculaires.

Document 2

Le *Wilderness Act* établit le *National Wilderness Preservation System* et protège près de 37 000 km² de forêts fédérales en 1964. Aujourd'hui, c'est près de 430 000 m² qui sont protégés et administrés par quatre agences gouvernementales. Il est intéressant de regarder la localisation de ces espaces protégés qui correspondent en grande partie à cet ouest des fronts pionniers.

Document 3

Le tourisme de croisière en Alaska pose de nombreux problèmes. Les 980 000 croisiéristes accueillis entre

avril et octobre 2019 font pression sur les infrastructures de la petite ville alaskienne qui ne compte que 2 500 habitants. Les conséquences environnementales sont importantes dans cet espace, notamment sur les sentiers de la montagne Montana et la population d'ours prisée pour les photos. L'une des motivations avancées pour justifier l'augmentation du nombre de touristes en Alaska, la recherche d'une nature préservée, sauvage, authentique, contraste fortement avec la « disneylandisation » qui en est faite.

Document 4

Cette carte traditionnelle des manuels du secondaire permet de montrer comment l'espace cultivé est organisé et délimité aux États-Unis. L'environnement est donc fortement exploité. Le concept de « belt » est apparu dès 1911 dans les manuels de géographie française des États-Unis. Néanmoins, l'usage de cette terminologie est de plus en plus remise en cause pour son caractère généralisant et surtout son obsolescence. Ce découpage peut donc être débattu avec les élèves sans pour autant aboutir à une remise en cause de l'existence de ce type de documents, mais plutôt à une réflexion sur la manière dont les manuels scolaires donnent à voir l'environnement et l'exploitation qui en est faite aux États-Unis.

Document 5

Ce schéma vise à faciliter la compréhension du processus de fracturation hydraulique pour l'exploitation du gaz de schiste. Ce document peut être accompagné de la visualisation de cette vidéo faite par Science et avenir pour faciliter la compréhension du procédé : <https://www.youtube.com/watch?v=mlk-dtx87Fw>

Corrigé des questions

1. Ce récit donne à voir une image menaçante et dangereuse de la nature et des populations indigènes qui la peuplent : une nature semée d'obstacle que les pionniers doivent surmonter. Les termes « inaccessibles », « des rochers en saillie », « si violent, si dangereux » montrent bien le caractère inquiétant de ces espaces inconnus. Les populations indigènes sont quant à elle décrites avec ces termes : « sauvages, nombreux, puissants et guerriers, d'une stature gigantesque, farouches, perfides et cruels et surtout ennemis des hommes blancs ». Les populations décrites semblent s'apparenter à des animaux brutaux, des prédateurs pour les pionniers, des barbares que l'homme civilisé va devoir affronter. La maîtrise de ces grands espaces s'apparente donc à un réel défi.

2. La notion de « wilderness » renvoie à l'idée de nature sauvage et originelle. Le caractère tempétueux et menaçant des éléments dans le texte des deux pionniers illustre bien cette idée. Le caractère quasi mystique, transcendental, de cette nature sauvage, est illustré par la première phrase du texte qui parle « d'engagement », et un peu plus loin du « caractère décidé et résolu » de celle-ci. Il y a donc bien une idée de mission, de devoir, voire de pénitence, qui se dégage de ces quelques lignes. Pour entretenir et assurer l'existence d'une nature vierge, le Wilderness Act défend la création de parcs nationaux qui viennent « mettre sous cloche » cette nature préservée.

3. Les premiers parcs nationaux se situent pour l'essentiel dans l'ouest du pays. Il s'agit en effet de la dernière région découverte et anthroposée des États-Unis, dont la conquête s'est accompagnée d'une mystification importante, justifiant le désir de protéger ces espaces traversés par les premiers pionniers

4. Les documents présentent dans un premier temps une mise en tourisme des espaces naturels américains. Le développement du tourisme de croisière en Alaska s'est appuyé sur la possibilité d'observer des ours dans leur milieu naturel et d'accéder à des espaces vierges de toute construction. À cette mise en tourisme des espaces américains s'ajoute une exploitation des ressources du pays. En effet, le secteur primaire est un pan important de l'économie américaine, qui peut s'appuyer sur ses ressources en bétails, en tabac, en coton, en céréales et en vignobles. Ces différentes exploitations du territoire ont été nommées « belts » par les géographes. Ces appellations sont aujourd'hui un peu dépassées. S'est opéré un véritable découpage du pays en fonction de ce qu'il cultive. À l'exploitation de ces ressources renouvelables s'ajoute l'exploitation de ressources non renouvelables telles que le pétrole et le gaz de schiste. Ce dernier est obtenu par la mise en place de la technique dite de « fracturation hydraulique ». Les conséquences de ces diverses activités sur l'environnement sont nombreuses : pollution et pression sur les ressources dans le cadre du tourisme en Alaska, défrichement et pollution des sols avec l'usage d'engrais et de pesticides dans l'agriculture et enfin, pollution et contamination des sols et des nappes phréatiques, accompagnées par une exploitation intensive de l'eau pour la fracturation hydraulique.

5. L'identité américaine s'est aussi bien construite sur la préservation des milieux naturels que sur leur exploitation. En effet, d'une part, l'image du pionnier américain des XVIII^e et XIX^e siècles ayant défriché un territoire vierge et inhabité à force de volonté a nourri la littérature anglo-saxonne ; d'autre part, le désir de vivre de façon indépendante, en maîtrisant ses propres ressources, a conduit le pays à une exploitation dense de son territoire. Les deux versants de cette identité s'affrontent et se complètent.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Un mythe	Une réalité
• Mise en tourisme des espaces naturels	• Création des parcs nationaux
• Exploitation agricole	• <i>Wilderness Act</i>
• Exploitation minière et pétrolière	• Mystification et idéalisation de la nature

JALON 1 (Suite) – L'environnement aux États-Unis : des acteurs à toutes les échelles

p. 322-323

Étudier l'environnement aux États-Unis, c'est aussi prendre en compte la pluralité des acteurs dans le pays. Contrairement aux pays à l'administration centralisée, les États-Unis sont composés d'États fédérés qui disposent d'une certaine liberté d'entreprendre et mènent des actions en faveur de l'environnement, en dépit de la politique climatosceptique de D. Trump. Au sein des États fédérés, on observe également des actions menées par les villes, mais aussi des entreprises, des ONG ou encore des associations. Cette multiplicité d'acteurs peut interroger : freine-t-elle ou favorise-t-elle la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces ? Les documents présentés permettent de montrer les mesures prises en matière d'environnement à différents niveaux de la hiérarchie administrative.

Document 1

Le *Clean Air Act* est considéré comme l'une des premières lois environnementales américaines lors de sa parution en 1970. Elle s'inspire de celle prise par le Royaume-Uni en 1956 pour réduire notamment le smog londonien. Aux États-Unis, c'est l'*Environmental Protection Agency* qui est en charge de l'application de cette loi, mais elle peut aussi déléguer cette responsabilité à l'État fédéré si besoin. Le caractère assez inédit de cet acte en 1970 est la possibilité pour des individus de poursuivre en justice des entreprises, ou l'État dans le cas où cette loi ne serait pas respectée.

Document 2

Ce diagramme en bâton est à mettre en parallèle avec le document 1. En 2011, l'*Environmental Protection Agency* a publié une étude qui montrait en effet que les bénéfices générés par les réductions de la pollution de l'air dépassaient de 30 fois les coûts globaux de leur application. En effet, parmi ces bénéfices, on trouve les coûts de santé évités, les économies faites grâce à des récoltes plus abondantes et moins coûteuses en agriculture, et une meilleure visibilité dans les zones urbaines, les parcs et réserves naturelles. Finalement, le *Clean Air Act* a permis au pays d'être plus riche aujourd'hui.

Document 3

Extrait d'un article de presse, ce texte est intéressant car il montre comment les politiques répondent aux catastrophes naturelles. Les mesures annoncées par le maire de New York en 2014 répondent à louragan Sandy. En octobre 2012, celui qu'on surnomme « Frankenstorm », car survenu quelques jours avant Halloween, a entraîné des vents violents, des pluies diluviales, et un front froid. Les autorités de la côte new-yorkaise avaient pris des mesures en anticipé tels que l'arrêt des transports et la fermeture des lieux publics ainsi que l'évacuation des personnes habitant en zones inondables. On voit ici les enseignements tirés par les politiques, et comment ils permettent de mettre en place des politiques de prévention et de protection.

Document 4

La Californie est à ce jour l'État américain le plus engagé sur les questions environnementales. Fortement marquée ces dernières années par des incendies d'importance croissante, que les climatologues attribuent aux effets du changement climatique, la Californie s'est dotée d'un arsenal de mesures de protection de l'environnement, notamment sous la houlette de deux de ses gouverneurs, A. Schwarzenegger et Jerry Brown. Ce dernier a souhaité approvisionner intégralement la Californie en énergies renouvelables et neutres en carbone d'ici à 2045. La Californie est devenue durant le printemps 2018 le premier État américain à rendre obligatoire l'installation des panneaux solaires sur chaque maison construite. La production annuelle de la centrale solaire d'Ivanpah couvre la consommation de 140 000 foyers.

Document 5

Cette carte permet de comprendre les divergences d'opinion concernant le climat aux États-Unis. Les États fédérés et certaines villes prennent donc des initiatives individuelles, en opposition à la politique de Trump qui redonne la priorité aux énergies fossiles au détriment de la protection de certains espaces naturels.

Corrigé des questions

1. Le *Clean Air Act* est une loi fédérale qui date de 1970 et qui vise à contrôler la pollution de l'air au niveau national. L'Agence de protection pour l'Environnement est en charge de son application. Cette dernière estime à 160 000 le nombre de décès prématurés évités, à près de 1,8 million de dollars les bénéfices de cette mortalité évitée, et à près de 200 000 dollars d'économie les bénéfices en termes d'environnement et de bien-être. Il semblerait donc, selon l'Agence de protection pour l'environnement, que les coûts d'application du *Clean Air Act* soit largement inférieurs aux bénéfices attendus. Pour être plus précis, selon

l'EPA, les coûts totaux sont vingt fois moins importants que les bénéfices économiques tirés de l'application de cette loi. On peut questionner la réalité de ces chiffres puisqu'ils sont avancés par l'organe responsable de l'application du *Clean Water Act*, lui-même financé par l'État fédéral.

2. Aux États-Unis, plusieurs acteurs interviennent dans les questions environnementales. On peut voir que l'État fédéral, à travers l'Agence de protection pour l'Environnement, les villes comme New York, les États fédérés comme la Californie, prennent des mesures en faveur de l'environnement.

3. La ville de New York est exposée à la montée du niveau de la mer, aux cyclones et à la hausse des températures. C'est l'ouragan Sandy qui a conduit les autorités à prendre des mesures de protection.

4. La Californie a pour objectif de profiter de son ensoleillement pour fournir de l'électricité à ses habitants à partir de l'énergie solaire collectée dans ces centrales solaires installées dans les déserts californiens. Elle vise donc à développer les ressources renouvelables, voire inépuisables – avec le soleil – sur son territoire.

5. Hormis la Caroline du Nord, l'ensemble des États soutiens de la politique de D. Trump n'est pas membre de l'Alliance américaine pour le climat, qui s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Si quelques villes au sein de ces États électeurs de Trump ont décidé de poursuivre les objectifs de l'accord de Paris, la majorité des habitants est favorable à la politique économique de D. Trump, qui se base en partie sur l'exploitation de ressources fossiles.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Échelle nationale (État fédéral)	<ul style="list-style-type: none">• <i>Clean Air Act</i>• <i>Environmental Protection Agency</i>
Échelle régionale (États fédérés)	<ul style="list-style-type: none">• Développer les énergies renouvelables• Construction de centrales solaires• Alliance américaine pour le climat
Échelle locale (ville)	<ul style="list-style-type: none">• « <i>We are still in</i> » : poursuivre l'accord de Paris• Exemple du maire de New York

JALON 2 – Les États-Unis et l'environnement à l'échelle internationale

p. 324-325

La position des États-Unis en matière d'environnement est apparue à plusieurs reprises en marge de la dynamique internationale. Les positions prises par les Américains, notamment depuis l'élection de D. Trump, ont donné l'impression d'un désir de faire « cavalier seul ». En parallèle du retrait du pays d'une réglementation internationale, les chiffres ne cessent

de confirmer que les États-Unis figurent en tête des pays les plus pollueurs de la planète : ils représentent donc une double menace si aucune mesure n'est prise pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Comment caractériser la place des États-Unis dans les politiques environnementales internationales ? Pour répondre à cette question, les documents proposés visent à montrer comment la politique de D. Trump est perçue notamment par les médias (**document 1**) et les ONG (**document 5**), et sur quels aspects de la politique et de l'économie se fondent ces critiques.

Document 1

Cette caricature permet d'introduire le concept de climatoscepticisme. D. Trump s'est à nouveau présenté sous ce jour lors de la conférence de Davos en janvier 2020, fustigeant les « prophètes de malheur » qui prédisent « l'apocalypse ».

Document 2

Contrairement à la politique de son prédécesseur, B. Obama, D. Trump mène une politique peu enclue à protéger l'environnement. Comme évoqué dans le texte, dès sa prise de fonctions, il a ordonné la reprise des projets d'oléoducs controversés Keystone et Dakota. Il a annulé une mesure prise par B. Obama destinée à protéger de vastes zones des océans Arctique et Atlantique des activités d'exactions de pétrole et de gaz, et c'est près de 31 % de dotation en moins qu'a touché l'Agence pour la Protection de l'Environnement aux États-Unis à partir de 2018.

Document 3

Ce diagramme permet aux élèves de confronter deux données : d'une part le nombre total d'émissions de CO₂ et d'autre part, ce nombre ramené au nombre d'habitants. Ainsi, si les États-Unis n'arrivent qu'en deuxième place des pays pollueurs, ils sont néanmoins le premier pays en émissions de CO₂ en tonnes par habitants.

Document 4

Il est intéressant de voir ici que sur les vingt premières FTN mondiales, dix sont américaines et deux appartiennent au secteur de l'automobile. La délocalisation de leur production dans plusieurs pays caractérise ces FTN et engendrent un coût environnemental important.

Document 5

L'article présenté ici détaille la poursuite en justice de D. Trump par l'ONG Earthjustice. Pour information, le *National Environmental Policy Act* a été signé par le président Nixon en 1970. Son objectif était « d'encourager une harmonie productive et enrichissante entre l'homme et son environnement ».

Cette loi a aussi créé un *Council on Environmental Quality* (CEQ). Ce comité rédige un rapport annuel qu'il remet au président et qui évalue le degré d'adéquation entre les ressources disponibles et les besoins de la population.

Corrigé des questions

1. Ce document est une caricature réalisée par YGrec pour le journal *Ouest France*, publiée le 10 septembre 2017. Elle présente un journaliste interrogeant D. Trump sur le changement climatique, tous deux accrochés à un cocotier soumis à un cyclone. Dans ce contexte d'évidence de dérèglement climatique, D. Trump continue d'affirmer que le changement climatique est une « *fake news* », autrement dit un mensonge. La définition de climatosceptique est ici bien illustrée, puisque même dans un contexte de catastrophe climatique (pluie, vent), preuve incontestable du changement climatique, le président américain continue de nier la réalité.

2. La politique de D. Trump, qui se veut dominée par une philosophie « anti-environnementaliste », a autorisé les forages off-shore dans les parcs naturels (ils avaient été limités par son prédécesseur B. Obama), tout comme l'allégement de la réglementation sur la protection des espèces menacées, comme le pygargue à tête blanche. D. Trump s'est retiré de l'accord de Paris en 2019, il s'est entouré de personnels politiques et judiciaires partageant ses doutes sur la question du changement climatique et il a diminué les fonds alloués à l'Agence de protection de l'environnement en charge de l'application des lois environnementales telles que le *Clean Air Act*.

3. Le climatoscepticisme de Trump pose problème puisque les États-Unis apparaissent en première ligne des pays les plus pollueurs. Ils sont au deuxième rang en termes d'émissions de gaz à effet de serre, mais au premier si on rapporte ces émissions au nombre d'habitants. La présence de 10 FTN américaines sur les 20 plus grandes mondiales confirme la position de domination de ce pays. Comment dès lors envisager une réglementation mondiale si le pays qui domine largement l'économie mondiale et la production de gaz à effet de serre ne participe pas à la mise en place d'une gouvernance mondiale ?

4. Parmi les vingt premières firmes multinationales, 50 % sont américaines. Les principaux secteurs d'activité sont la santé (3 FTN), l'automobile (2 FTN), l'électronique (2 FTN), la distribution, la finance, l'énergie.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Éléments de réponse montrant le recul des États-Unis dans la protection de l'environnement

- Membres du gouvernement climatosceptiques et très liés aux industries fossiles.

- Levée des obstacles sur les forages off-shore et dans les parcs naturels.
- Abrogation du plan Obama pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Allègement des lois en faveur de la protection d'espèces menacées.
- Retrait des États-Unis de la COP21.
- Baisse des fonds alloués à l'Agence Protection de l'environnement.
- Principal pays pollueur.
- Pays surreprésenté dans les classements des premières firmes transnationales mondiales.
- Violation du *National Environmental Policy act* (une des premières lois environnementales aux États-Unis).

TRAVAILLER AUTREMENT
Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes

p. 330

Analyser la une d'un journal

Trois éléments sont à analyser sur cette une.

D. Trump jouant au golf

- Montre le président dans une activité de loisirs : il est peu concerné par des problèmes « graves ».
- Montre le dilettantisme du président américain concernant les questions environnementales.
- Le golf est un sport pratiqué par les populations aisées : D. Trump privilégie les intérêts économiques.
- Le club de golf est levé : D. Trump balaye les questions environnementales.

La terre en feu

- Réchauffement climatique
- Urgence des questions environnementales...
- ... repoussée par la politique de D. Trump.

« You're fired ! »

- Rappel de l'émission « *The Apprentice* », une émission de télé-réalité sur le monde des affaires.

Présenter le compte rendu d'un podcast

S'appuyer sur la méthode p. 69.

Thèmes abordés

- Retrait des États-Unis de l'accord de Paris : il n'est pas nouveau de voir un président américain républicain dénoncer un accord pris par son prédécesseur démocrate (cf. Clinton et Bush sur le protocole de Kyoto).
- D. Trump s'est rangé aux côtés des climatosceptiques, principaux soutiens du nouveau président (chrétiens fondamentalistes, protestants, populistes, nationalistes, secteurs privés de l'énergie).

– Mise en place d'une politique anti-environnementaliste : privatisation des parcs (avec livraison Amazon par ex.), réduction des financements pour l'entretien de ces parcs, réexamen des règles en matière de forage et d'exploitation minière dans ces parcs).

– Politique qui s'oppose à la définition de la wilderness, chère à deux philosophes (Emerson et Thoreau) qui défendaient l'idée que la nature indomptable a des effets très bénéfiques sur l'âme humaine. Il y a donc une tension entre un désir d'exploiter (colons) et de protéger (philosophes) : la création des parcs nationaux vient mettre fin à ce hiatus.

– Il est difficile pour un parti écologiste d'émerger en raison de la politique américaine bipartite. L'essentiel des revendications écologistes sont reprises par les démocrates.

– Certains États ou villes ou grandes agglomérations ont développé des mesures en faveur de l'environnement pour contribuer à l'effort international, en dépit du retrait des États-Unis de l'accord de Paris.

– Que penser de l'absence des États-Unis dans ces débats ? Laisse-t-elle davantage de place à d'autres puissances telles que la Chine ? Faut-il se passer des États-Unis ? Ou travailler avec sa société civile ?

Confronter deux documents

S'appuyer sur l'étude critique de documents p. 214.

– Comparer les deux auteurs.

– Comparer les dates de parution (les situer dans leur contexte).

– Comparer les procédés d'énonciation (« Nous » chez B. Obama, « Je » chez D. Trump).

– Comparer les messages politiques (Coopération internationale chez B. Obama, protectionnisme national chez Trump).

Cette confrontation de documents peut être réalisée sous forme de tableau puis de texte rédigé.



Méthode – Spécialité : Rédiger un compte rendu de film ou de documentaire

Manuel p. 333

ENTRAÎNEMENT – Visionnez le documentaire intitulé *Une vérité qui dérange*, de Davis Guggenheim, 2007 et rédigez une critique

Étape 1 – Visionner le film

Étape 2 – Présenter

- le genre : documentaire ;
- l'auteur : Davis Guggenheim ;
- la date : 2006 ;
- la durée : 1h 58 min. ;
- le pays : États-Unis ;
- le sujet : le réchauffement climatique.

Étape 3 – Analyser

- **Les personnages** : faire des recherches sur Al Gore. Est-il légitime pour aborder ces questions ?
- **La construction du récit** : identifier les différents aspects catastrophistes, les liens de cause à effet

présentés (utiliser des concepts vus dans le cours comme « effet domino »), identifier les données présentées (réfléchir à la question des sources), réfléchir au ton utilisé (ne pas hésiter à montrer la bande-annonce qui en a été faite, la voix-off très menaçante).

– **Le message** : réfléchir à qui s'adresse ce film. Réfléchir au choix du titre (quelle vérité ? qui dérange-t-elle ?). Replacer ce documentaire dans le contexte de son pays de production et réfléchir aux liens que ce dernier entretient avec l'environnement.

Étape 4 – Adopter un regard critique

– Évaluer la réception du film : globalement bien accueilli et apprécié, pas seulement aux États-Unis mais aussi en Europe et en Asie. Il a été notamment récompensé par deux Oscars, dont celui du meilleur film documentaire en 2007.

– Construisez votre appréciation personnelle : confrontez les projections annoncées dans le film à vos connaissances sur ce sujet pour appuyer votre argumentation. Que pensez-vous du ton employé ?

ÉTUDE CRITIQUE DE DOCUMENTS

Présentez le document. En quoi témoigne-t-il des préoccupations environnementales dans le discours politique ?

Étape 1 – Présenter le document

– **Nature** : discours.

– **Auteur** : Le président français Georges Pompidou (1969-1974), créateur du ministère de l'Environnement auquel il nomme Robert Poujade.

– **Date** : 28 février 1970. Georges Pompidou fait son premier grand voyage à l'étranger aux Etats-Unis, du 24 février au 3 mars 1970.

– **Contexte historique** : Ce discours fait suite à la nouvelle dynamique, caractéristique des années 60, et à la société de consommation qui l'accompagne. Parallèlement à la croissance exponentielle de la population et aux modes de développement qui la supportent, une prise de conscience se développe : les ressources sont limitées, la destruction de certaines d'entre elles est irréversible. Progressivement, le terme d'environnement apparaît, et on mesure l'impact de l'action de l'homme. En 1960, une loi crée les parcs nationaux pour la conservation de la faune et de la flore en France ; le discours de Pompidou sera suivi de la création du ministère de l'Environnement en 1971.

– **Idée générale** : Georges Pompidou répond à l'inquiétude de la population vis-à-vis de la pollution et des nuisances industrielles. Il présente ici l'action politique comme la réponse à ces enjeux environnementaux qui caractérisent en partie la crise de la civilisation technique en Occident.

– **Problématique** : Comment le discours de Georges Pompidou témoigne-t-il de la prise en compte des enjeux environnementaux dans la politique ?

Étapes 2 et 3 – Mobiliser ses connaissances et élaborer le plan de la réponse

I. Un mode de développement et de croissance néfaste à l'environnement...

a) « *Découvertes scientifiques et technologiques* »

La course technologique qui a accompagné la Seconde Guerre mondiale a apporté son lot d'innovations (motorisation, électronique, nucléaire). Pendant la guerre froide, volonté de soutenir la recherche et le développement ; gain de productivité ; période des « Trente Glorieuses », sous-titrée par Fourastié « La révolution invisible » ; industrialisation périurbaine ; tertiarisation de l'économie ; développement de nouvelles voies de transports ; modernisation agricole (produire davantage = usage de pesticides) ; mais pas de prise en compte de l'environnement

b) « *Accumulation des biens de consommation* »

Augmentation de la productivité pour répondre à la croissance démographique (babyboom) et soutenir la croissance économique, donc taylorisation du travail ; apparition de la consommation de masse rendue possible par la hausse des salaires ; massification des échanges ; accès à de nouveaux biens (TV, machines à laver) ; les trois quarts de la consommation énergétique des pays industrialisés sont basés sur le pétrole.

II. ... que les politiques ont pour devoir de repenser.

a) « *Maitriser cette nature* »

Fort interventionnisme étatique ; mise en place des plans quinquennaux sous les « Trente Glorieuses » qui développent le secteur industriel ; nationalisation de l'économie post-Seconde Guerre mondiale (énergie, transports, automobile) pour favoriser la reconstruction ; exode rural important qui a conduit à l'apparition des banlieues (disparition des espaces verts) et des premiers lotissements ; on priviliege les énergies à bas coût (énergies fossiles).

b) « *Protéger pour que la terre demeure habitable* »

Création des parcs nationaux ; mise en place du ministère de l'Environnement ; prise de conscience du caractère fini de certaines ressources (rapport Meadows *Halte à la croissance !* qui sortira deux ans après ce discours) ; rôle des politiques de légitérer sur ces questions ; période nommée a posteriori par les scientifiques « la grande accélération » de l'Anthropocène, avec cette révolution thermo-industrielle depuis 1945.

ANALYSE DU THÈME 6

par Yamina Bettahar,
sociologue et historienne des sciences

Yamina Bettahar est sociologue et historienne des sciences, titulaire d'une thèse de doctorat à l'Institut d'études politiques de Paris. Après des enseignements à l'Université de Caen, c'est en 1999 qu'elle a rejoint l'Université de Lorraine (Nancy) où elle mène ses activités d'enseignement et de recherches en qualité de membre titulaire des Archives Poincaré et participe au comité éditorial de la revue *Philosophia Scientiae* (Éditions Kimé). Elle apporte également son expertise à la revue *Histoire de l'éducation* (INRP) et participe en qualité de membre au comité scientifique de la revue *JIM (Journal of International Mobility)*, PUF / Agence Erasmus+ et à la revue italienne *Le Ragioni* (Université Roma 3).



BIBLIOGRAPHIE

- Bettahar Yamina et Guthleben Denis (dir.), « Les circulations scientifiques internationales depuis le début du XX^e siècle. Nouvelles perspectives d'étude », *Philosophia Scientiae*, 23-3, 2019, Paris, Éditions Kimé.
- Bettahar Yamina, « Les ingénieurs civils et le processus d'industrialisation de l'Algérie, 1850-1960 », in Marco Bertilorenzi, Jean-Philippe Passaqui et al. (dir.), *Entre Technique et gestion. Les ingénieurs civils des mines dans l'industrialisation de la France et d'ailleurs. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Presses de l'École des Mines. 2016, p. 127-142.
- Bettahar Yamina, « La contribution de l'École nationale supérieure en Électricité et Mécanique de Nancy (E.N.S.E.M.) à la formation des ingénieurs nord-africains (1900-1960) : des premières vagues d'étudiants européens à l'arrivée des étudiants maghrébins (XIX^e-XX^e siècles) », in Marcela Efimtova et André Grelon (dir.), *Des Ingénieurs pour un monde nouveau : histoire des enseignements électrotechniques Europe, Amériques - XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes – Peter Lang, 2016, p. 7-380.
- Bettahar Yamina, Choffel-Mailfert Marie-Jeanne (dir.), *Les Universités au risque de l'Histoire. Principes, configurations, modèles*, Nancy, PUN-Éditions universitaires de Lorraine, 2014.

PROGRAMME DU THÈME 6

Thème 6 – L'enjeu de la connaissance

INTRODUCTION

- La notion de « société de la connaissance » (Peter Drucker, 1969), portée et débats.
- La notion de communauté savante, communauté scientifique en histoire des sciences.
- Les acteurs et les modalités de la circulation de la connaissance.

Axe 1 – Produire et diffuser des connaissances

- Donner accès à la connaissance : grandes étapes de l'alphabétisation des femmes du XVI^e siècle à nos jours dans le monde.
- Produire de la connaissance scientifique : recherche et échanges des hommes et des femmes de science sur la question de la radioactivité de 1896 aux années 1950.

Axe 2 – La connaissance, enjeu politique et géopolitique

- Le renseignement au service des États : les services secrets soviétiques et américains durant la guerre froide.
- Circulation et formation des étudiants, transferts de technologie et puissance économique : l'exemple de l'Inde.

Objet de travail conclusif – Le cyberespace : conflictualité et coopération entre les acteurs.

- Le cyberespace, entre réseaux et territoires (infrastructures, acteurs, liberté ou contrôle des données...)
- Cyberdéfense, entre coopération européenne et souveraineté nationale : le cas français.



L'enjeu de la connaissance : dimensions épistémiques et tendances contemporaines

Introduction

La connaissance – dont les sciences et les techniques font partie intégrante – est au cœur de notre quotidien et constitue l'un des piliers fondateurs de notre modernité. Les découvertes scientifiques et le progrès qu'elle a générés ont contribué à transformer les rapports inter-humains, à façonner nos identités, nos façons de penser, d'agir et de concevoir le monde qui nous entoure. Depuis la fin des années 1990, les questions liées à l'enjeu de la connaissance dans nos sociétés contemporaines ont acquis une visibilité croissante dans l'espace scientifique et public et soulèvent aujourd'hui des questionnements, des débats et des controverses plus affirmés que par le passé.

Dans le Moyen Âge chrétien, seul le divin a la science, c'est-à-dire la connaissance parfaite des choses. L'homme ne peut accéder à la connaissance que par Dieu.

••• C'est dans ce cadre que les universités ont été créées au début du XII^e siècle à Bologne, Oxford et Paris notamment¹. Ce sont alors des institutions d'Église et les enseignants et les étudiants y sont tous des clercs. Mais la dépendance à l'égard de l'Église représente dans le même temps une indépendance vis-à-vis du pouvoir politique (d'où les franchises universitaires).

••• Il faut attendre le XVII^e siècle cartésien (de Descartes) et le XVIII^e siècle des Lumières pour que soit remise en cause la vision théologique (fondée sur Dieu) de la science.

••• Avec l'avènement du XIX^e siècle, viennent différentes interrogations entre le positivisme d'Auguste Comte (1798-1857) et le dogmatisme. Le culte de la science remplace la religion mais risque de déboucher vers de nouveaux dogmatismes à base scientifique. Face à ces postures des uns et des autres, le mathématicien Henri Poincaré (1854-1912) développe une analyse critique qui fait apparaître la part arbitraire que comporte toute définition scientifique. Avec Claude Bernard (1813-1878), c'est l'entrée de la méthode expérimentale en biologie qui révèle que les lois qui régissent le fonctionnement normal ou pathologique de l'organisme sont identiques. Puis apparaissent les premiers questionnements sur la relativité. Ils se poursuivront au XX^e siècle avec la théorie de la relativité restreinte et générale d'Albert Einstein (en 1919). Cette théorie remet en cause les certitudes sur l'espace et le temps.

••• Quant à la mécanique quantique, elle part d'une découverte que l'on doit au physicien allemand Max Planck (1858-1947). En 1900, il révèle qu'au niveau microphysique, les échanges d'énergie ne sont pas, selon ses observations, continus mais discontinus, par quanta.

I. La connaissance : ses fondements, concepts, institutions, territoires

••• Comment définir, circonscrire cette notion de « connaissance » ? Comment trier le trop-plein d'informations dont nous disposons ? Il faut marquer dans un premier temps un repérage et des frontières qui posent de redoutables problèmes car cette notion, ainsi que les enjeux qui la traversent ne cessent de s'amplifier et de se complexifier.

1. La connaissance, un concept polysémique

••• De par son étymologie (du latin *scientia* dont la racine est *scire* : savoir), le terme science évoque le savoir et le savant. Dès l'Antiquité grecque, on y voit, chez Platon, l'idée du plus haut degré de connaissance. Cependant cette notion de science n'est pas séparée d'autres notions. Pour Aristote, la science concerne non seulement le « nécessaire » mais aussi l'« éternel ».

1. Jacques Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Paris, Payot, 1986.

••• Nous sommes au-delà des notions d'espace et de temps. L'observation de l'infiniment petit montre qu'on ne peut pas observer sans modifier ce qu'on observe : aucun phénomène ne peut plus être considéré comme objectif, comme indépendant des conditions dans lesquelles il a été observé¹.

••• C'est la fin de l'omniscience. Ce mouvement s'est accéléré au XX^e siècle et chaque savant a dû remettre en cause plusieurs fois ses certitudes au cours de sa carrière.

2. L'épistémologie : une discipline-carrefour au service des connaissances

••• Grâce à l'épistémologie, nous savons que la science est une forme de connaissance particulière. Pour la définir, il convient d'abord de savoir ce que connaître veut dire. Dans ce cadre, l'intérêt de se poser les deux questions suivantes semble pertinent :

- la science est-elle une forme de connaissance différente des autres formes de connaissance ?
- la science est-elle une forme de connaissance supérieure aux autres formes de connaissance ?

••• On pourrait évoquer le fait que la science est une connaissance « extraordinaire » car elle implique l'usage de méthodes particulières, soit un ensemble de méthodes systématiques (méthodes expérimentales, essais dits cliniques, modélisation) et d'instruments précis (énoncés scientifiques, théories scientifiques, lois, définition de variables) pour acquérir des connaissances (les connaissances scientifiques).

••• La science a des buts précis : se donner des objets concrets, en fournir des explications universelles, codifier ses façons de travailler et rendre ses résultats reproductibles. Bien que la science vise des retombées pratiques, elle est néanmoins sous-tendue par des philosophies comme celle du réalisme, le rationalisme, l'instrumentalisme.

••• En France, le terme « connaissance » est polysémique (sens multiples). Il peut être utilisé aussi bien dans le langage commun (sens commun, doxa) que comme objet d'étude dans les sciences cognitives et les philosophies

contemporaines. Il recouvre plusieurs définitions, plus ou moins stabilisées et fait l'objet de multiples usages. Dans le Larousse, il désigne à la fois l'action, le fait de comprendre, de connaître les propriétés, les caractéristiques, les traits spécifiques de quelque chose : **la connaissance de la nature**. L'opération par laquelle l'esprit humain procède à l'analyse d'un objet, d'une réalité et en définit la nature : **la connaissance intuitive**. L'ensemble des domaines où s'exerce l'activité d'apprendre, savoir : **toutes les branches de la connaissance**.

••• Les connaissances, leur nature et leur variété, la façon dont elles sont acquises, leur valeur et leur rôle dans les sociétés humaines, sont étudiés par une diversité de disciplines parmi lesquelles on peut citer l'histoire des sciences, la philosophie, géographie, l'économie, la sociologie, l'anthropologie ou la science politique.

••• À l'inverse de philosophes des sciences comme Karl Popper² qui se sont intéressés à la production et à la validité des théories dans un univers clos, épuré de toute force sociale, nombreux sont les épistémologues et sociologues qui, chacun à leur manière, pointent depuis le début du XX^e siècle, le caractère nécessairement relatif et socio-historique de toute théorie scientifique. Tirant les enseignements épistémiques, économiques, sociaux, culturels et politiques des contextes conflictuels des deux guerres mondiales et des crises antérieures, un nombre important de chercheurs pluridisciplinaires contemporains tentent, depuis le début du XX^e siècle, d'explorer de nouvelles pistes de réflexion et tracer de nouveaux sillons visant à articuler davantage les pratiques scientifiques et les pratiques sociales. Il n'est pas possible de les citer de manière exhaustive. On compte parmi eux des figures tutélaires incontournables.

3. L'émancipation des sciences humaines et sociales : une coupure épistémologique fondamentale ou le point de non-retour

••• Retenons ici que c'est au cours du XIX^e siècle que les sciences humaines vont s'émanciper et conquérir leur

1. Pour de plus amples développements, voir l'ouvrage d'Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, *Entre le temps et l'éternité*, Paris, Fayard, 1988.

2. Karl Popper, *La Logique de la découverte scientifique*, 1935, trad. fr. 1973, rééd. Paris, Payot, coll. « Bibliothèque scientifique », 1995.

1. Georges Gusdorf,
Introduction aux sciences humaines. Essai critique sur leurs origines et leur développement, Paris, les Éditions Ophrys, 1974.

2. C'est précisément le cas d'Émile Durkheim (1858-1917) lorsqu'il entreprit de fonder la sociologie et la tradition sociologique française. Ce fut également le cas de l'anthropologue Claude Lévi-Strauss (1908-2009), « lassé par les exercices intellectuels gratuits de la philosophie », qui découvrit vers 1933 l'ethnographie et le travail de terrain mené par ses collègues sur les sociétés primitives en Afrique, en Amazonie, en Amérique. Il embarqua pour le Brésil où il se lança à son tour dans une description minutieuse des modes de vie, des règles de parenté, des croyances, des techniques des peuples indigènes du Brésil.

3. E. Morin, *Science avec conscience*, Le Seuil, 1982.

4. Le positivisme est entendu ici comme une démarche scientifique qui perçoit les faits comme des données extérieures et indépendantes qu'une méthodologie rigoureuse doit permettre de restituer dans leur intégrité en éliminant tous les « biais » dus à l'observation.

5. Il s'agit des Travaux personnels encadrés (TPE), des Projets pluritechniques encadrés (PPE) ou des Projets interdisciplinaires (PI).

indépendance¹. Avec l'émergence et l'institutionnalisation de nouvelles disciplines comme la psychologie expérimentale, la sociologie (grâce à Émile Durkheim et ses condisciples), l'anthropologie (Bronislaw Malinowski), des chaires universitaires sont créées tandis que l'histoire, l'économie, la linguistique auront développé leurs propres méthodes faisant d'elles des disciplines scientifiques à part entière : elles revendiquent alors leur autonomie et cherchent progressivement à se détacher de leurs disciplines matricielles prenant parfois l'allure d'un véritable rejet (comme ce fut le cas avec la philosophie)².

••• L'idée est d'être sensibilisés aux exigences de comparabilité dans l'approche pluridisciplinaire. On devrait pouvoir établir la différence entre le fait de démontrer, d'expliquer et illustrer un énoncé scientifique tout en ne négligeant pas l'apport des autres disciplines comme facteurs explicatifs.

••• Aujourd'hui, l'épistémologie concerne un spectre large de disciplines ; pour ne citer que quelques-unes d'entre elles, nous évoquons la sociologie, les sciences de la décision et de l'organisation, les sciences politiques, les sciences de la gestion, les sciences de l'information et de la communication, les sciences dites de la computation, les sciences de l'éducation, sans compter les sciences de l'ingénierie qui contribuent à l'élaboration de nouveaux paradigmes fondateurs. C'est ce que le philosophe et sociologue français Edgar Morin appelle la « complexité généralisée ».

4. Edgar Morin : la connaissance, une pensée complexe

••• La première formulation par Edgar Morin (né en 1921) de la pensée complexe a été évoquée comme suit en 1982 :

« Le but de la recherche de méthode n'est pas de trouver un principe unitaire de toute connaissance, mais d'indiquer les émergences d'une pensée complexe, qui ne se réduit ni à la science, ni à la philosophie, mais qui permet leur intercommunication en opérant des boucles dialogiques³. »

••• Edgar Morin nous explique que nous avons appris par notre éducation

à séparer, et notre aptitude à relier est sous-développée. Connaître étant à la fois séparer et relier, nous devons maintenant faire un effort pour lier, relier, conjuguer, car ceci est nécessaire dans tous les domaines. Pour penser la complexité, il faut une pensée complexe. Une telle pensée relie, elle ne découpe pas les études en champs de connaissances centrés sur un objet. Elle restitue le contexte et les interactions et en particulier les rétroactions. Lorsqu'il parle de la complexité « généralisée », Edgar Morin évoque l'idée selon laquelle il s'agirait d'un paradigme qui imposerait de conjointre un principe de distinction et un principe de conjonction. La complexité demande que l'on essaie de comprendre les relations entre le tout et les parties. Mais la connaissance des parties ne suffit pas à la connaissance du tout ; on doit faire un va-et-vient en boucle pour réunir la connaissance du tout et celle des parties. Ainsi, au principe de réduction, on substitue un principe qui conçoit la relation d'implication mutuelle entre tout et parties.

••• S'opposant à la doctrine holiste et au positivisme marquant du XIX^e siècle⁴, Edgar Morin insiste sur le fait qu'il faut relier l'objet au sujet et l'objet à son environnement. Poursuivant sa réflexion, il ajoute qu'on ne doit pas considérer l'objet comme une chose inerte et privée de forme, mais comme un système doué d'organisation. Quant à la théorisation, elle devrait faire dialoguer ses résultats avec l'incertitude et le contradictoire. Il faut, selon lui, respecter la « multidimensionnalité » des êtres et des choses. La connaissance doit se connaître elle-même, être une « science avec conscience ». La pensée complexe est transdisciplinaire, elle doit s'efforcer de tisser ensemble les idées venues de plusieurs domaines.

5. L'interdisciplinarité

••• Depuis plusieurs décennies, nous avons vu apparaître une exigence d'interdisciplinarité qui se voulait une réponse à une hyperspecialisation et à un savoir éclaté. Certains y voyaient un phénomène de mode. Pourtant, la demande d'interdisciplinarité a été fortement encouragée et a fini par s'imposer dans la communication pédagogique des différents niveaux d'enseignement (voir l'exemple des TPE)⁵

et dans la mise en œuvre de projets conduits dans les laboratoires et les équipes de recherche. La question de l'interdisciplinarité est commandée par des enjeux divers qui recouvrent les intérêts de la connaissance. Le sociologue et philosophe allemand Jürgen Habermas (né en 1929), s'inscrivant dans la tradition allemande, a également contribué au débat critique de la raison occidentale, conçue selon lui comme l'expression de la technoscience dominatrice et aliénante (1976). Dans sa *Théorie de l'Agir communicationnel* (1987), il recherche les conditions d'un espace social légitime.

6. Pierre Bourdieu : les effets d'intelligibilité des concepts d'*habitus*, de capital et de champs

••• Pierre Bourdieu (1930-2002) a fortement marqué la sociologie française depuis le début des années 1960. D'abord influencé par le structuralisme¹, il s'en est peu à peu éloigné pour accorder une attention plus grande à la stratégie des individus et au domaine symbolique. Il a alors conçu **une théorie générale des pratiques sociales** élaborée à partir de la conception de quelques grands concepts opératoires.

» **L'*habitus*** : ce concept est au cœur de la sociologie de Bourdieu.

Retenons que le terme désigne l'ensemble des goûts et des aptitudes acquis par un individu au cours du processus de socialisation et intériorisés. L'*habitus* est non seulement un système de préférence mais également un système qui oriente les pratiques sociales. Chaque individu a un comportement cohérent qui lui semble naturel mais qui est le produit de ses expériences sociales. Ces expériences sont liées à l'appartenance à une classe sociale et à une culture donnée. De ce fait, une classe sociale réunit l'ensemble des personnes dotées du même *habitus*.

» **La dotation en capitaux**, que Bourdieu présente sous quatre formes principales : **le capital économique** (ex. : le revenu, le patrimoine hérité de sa famille en héritage ou accumulé) ; **le capital social** (ex. : le réseau des relations sociales, le carnet d'adresses dont on peut disposer comme une ressource) ; **le capital culturel** (ex. : les biens culturels possédés par un agent, les diplômes scolaires qui sanctionnent

officiellement un niveau culturel) ; **le capital symbolique** (assimilable aux prestige social, nomination, titre, diplôme post-universitaire, publications). Ces trois capitaux constituent à la fois des ressources et des enjeux dans le jeu social.

» **Les champs** : il s'agit de sous-ensembles de l'espace social à l'intérieur desquels s'exercent des processus de compétition pour l'appropriation des profits spécifiques à ce champ. Ce concept est pertinent et opératoire dans le cadre de l'analyse du champ social et scientifique et des enjeux de la connaissance².

Bourdieu a également élaboré **une théorie générale de la domination** qui reste indissociable de celle des pratiques sociales dans la mesure où **le pouvoir** s'inscrit dans ses pratiques. Par conséquent, il faudra également relier les enjeux de la connaissance avec la question du politique, définir ce qu'est le pouvoir du point de vue classique et dans le cadre d'une interdépendance entre les acteurs tel que mentionné plus haut. Nous pouvons en retenir que la société est divisée en champs sociaux, c'est-à-dire des espaces de domination et de luttes (École, politique, religieux, culture, etc.) au sein desquels des individus s'affrontent – *versus* Durkheim pour qui la société est un « tout ». Bourdieu assimile un champ social à un marché sur lequel s'échangent des biens spécifiques. À partir des concepts d'« *habitus* » et de « champs sociaux », Bourdieu a proposé une démarche méthodologique qui entend dépasser l'opposition entre l'objectivisme – qui ne s'intéresse qu'à la structure sociale – et le subjectivisme – qui privilégie le discours des individus. Privilégiant une démarche dite « compréhensive » (dans la lignée du sociologue allemand Max Weber), Bourdieu choisit de prendre en compte les stratégies des agents et en même temps, de les replacer dans une logique sociale qui les dépasse mais qui permet d'apporter des facteurs environnementaux explicatifs.

7. Robert King Merton : la science, une institution sociale

••• La sociologie dite des sciences s'est constituée seulement vers 1940 avec les travaux devenus classiques

1. Le structuralisme est à mettre en relation avec la question de l'objectivation des connaissances, une méthodologie qui regroupe l'ensemble des idées directrices orientant l'investigation empirique. La connaissance est ainsi perçue soit comme un produit qui doit être testé / validé (logique de la preuve), soit comme un processus dont il faut reconstituer la genèse (logique de la découverte) en y incluant le rapport aux valeurs, les sources de financement et les conflits d'intérêt. Voir également le structuro-fonctionnalisme et nos développements *infra* sur l'approche mertonienne en ce qui concerne la communauté scientifique.

2. Sur la question du champ, voir Pierre Bourdieu, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et sociétés*, 7-1, mai 1975, p. 91-118 ; *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001.

1. Il s'agit du fonctionnalisme appliqué à la science. Par fonctionnalisme, nous entendons une école de pensée qui focalise l'attention de la recherche sur les besoins et aspirations satisfaites par les institutions [comprises au sens large]. Il existe plusieurs fonctionnalismes [Malinowski, Merton].

2. Robert King Merton, *The Sociology of science. Theoretical and Empirical Investigations*, Chicago, University of Chicago Press, 1957.

3. Thomas S. Kuhn, *La Structure des révolutions scientifiques*, 1962, trad. fr. 1983, rééd. Flammarion, coll. « Champs », 1992.

de l'américain Robert King Merton (1910-2003). C'est dans le questionnement du lien entre société et science qu'il entreprend des recherches pionnières en sociologie des sciences. Il se donne pour but d'étudier les sciences en y incluant les sciences sociales et notamment la sociologie en tant qu'elles forment des réalités sociales. Ce nouveau champ disciplinaire qui privilégie ce que Merton appelle les « théories de moyenne portée », c'est-à-dire des théories intermédiaires ajustées à chaque domaine de la sociologie, cherche à gagner ses lettres de noblesse à travers une application de méthodes scientifiques à des recherches limitées aux institutions militaires et plus particulièrement aux institutions universitaires¹. C'est ainsi que Merton réalise son étude sur *Le Puritanisme, le piétisme et la science* (1936). Puis il tente de s'intéresser aux caractéristiques constitutives d'une communauté scientifique et tente de montrer qu'il existe un rapport dialectique entre le système social et la science. Partant de ce postulat, il a interrogé le système de valeurs qui fonde une communauté scientifique dans leurs interactions avec les valeurs dominantes du système social².

••• C'est ce qui va nettement distinguer cette discipline de spécialités voisines comme l'histoire et la philosophie des sciences. Fortement inspiré par la sociologie des organisations de son époque (Weber, Georg Simmel), Merton se propose d'une part d'étudier l'activité des scientifiques en tant qu'acteurs sociaux, participant à des jeux coopératifs ou non coopératifs selon des modalités particulières dans des institutions spécifiques (institutions scientifiques) ; d'autre part d'examiner le rapport entre les scientifiques et l'ensemble de la société ; enfin de porter la focale sur le contenu des connaissances (dans leur structure) et les soumettre à l'analyse sociologique. C'est précisément dans ses rapports complexes avec la sociologie de la connaissance que la sociologie des sciences entend procéder à une rupture délibérée et œuvrer pour un nouveau paradigme. Merton envisage la science comme une institution sociale et pour promouvoir une insertion viable de la science dans la société, il avance la notion d'une « structure normative

de la science ». Il met l'accent sur les dysfonctionnements observés dans les écarts des comportements effectifs (imprévisibles) de scientifiques envers des normes idéales.

••• Les recherches pionnières de Merton inaugurent une nouvelle ère dans la manière d'aborder les communautés scientifiques et l'activité scientifique. Car nombreux sont les épistémologues et sociologues qui, chacun à leur manière, pointent depuis le début du XX^e siècle le caractère nécessairement relatif et socio-historique de toute théorie scientifique. C'est ainsi que Merton va progressivement ouvrir la voie à des ruptures épistémiques significatives.

8. Thomas Samuel Kuhn et la structure des révolutions scientifiques³

••• Par ces réflexions innovantes, l'historien des sciences et physicien américain Thomas Samuel Kuhn (1922-1996) a contribué à l'avènement d'un premier tournant épistémologique, en proposant l'idée de révolution paradigmatische. Dans son ouvrage devenu un grand classique de l'épistémologie, *La Structure des révolutions scientifiques* (1962), il analyse les bouleversements de la pensée scientifique (Copernic, Newton, Lavoisier, Einstein...) et y étudie les moments de crise que traverse la science au cours de son évolution : il y a révolution scientifique lorsqu'une théorie scientifique consacrée par le temps est rejetée au profit d'une nouvelle théorie.

••• Il apporte des éléments complémentaires à l'analyse mertonienne dans la perspective d'une prise en compte des dimensions transversales dans l'étude des objets et des contenus scientifiques. Il oppose ses analyses d'historien des sciences à celles du philosophe logicien Karl Popper (1922-1996). Pour ce dernier, le progrès des connaissances scientifiques ne repose pas sur la démonstration du bien-fondé des propositions ou des théories avancées mais sur celle de leur « falsification ». Popper s'est intéressé à la production et à la validité des théories dans un univers épuré de toute force sociale.

••• À l'inverse de Popper, Kuhn part du principe que la science est une activité

essentiellement critique, il évoque l'idée d'une révolution permanente et individuelle et, affinant son analyse, il s'intéresse à ce qui se passe entre chaque révolution, durant des périodes qu'il qualifie de « science normale » et durant lesquelles la science se transmet de façon collective et dogmatique par le biais de « paradigmes », **c'est-à-dire d'ensembles structurés de théories et de savoir-faire admis et acceptés dans tout ou partie d'une communauté savante, à partir desquels se construit une tradition de recherche.** Il nous explique que ladite révolution scientifique intervient lorsque le paradigme s'avère inadéquat à résoudre un nombre croissant d'énigmes.

••• Il affirme qu'au sein même des sciences de la matière, le consensus théorique parmi les chercheurs n'est ni parfait ni permanent. Il évoque l'idée d'une succession de paradigmes dominants – ensemble d'objets, de questions, de méthodes, de savoirs, qui sont légitimés à un moment donné par une communauté de savants qui scandent l'histoire des sciences. Ainsi en est-il de n'importe quel autre énoncé scientifique. C'est le cas de théories en sciences humaines et sociales (ex. : la sociologie). Elles possèdent une particularité indéniable : elles sont capables d'utiliser leurs propres outils pour faire de la science un objet d'étude privilégié. Parce que la production de connaissances scientifiques est une pratique sociale comme une autre, la portée des théories (comme la sociologie) doit être évaluée au prisme des enjeux et configurations socio-historiques dans le cadre duquel le savoir se façonne. **Selon Kuhn, chacune de ces révolutions transforme non seulement l'imagination scientifique mais aussi le monde dans lequel s'effectue ce travail scientifique.**

••• Kuhn a contribué à montrer que les connaissances (ou les paradigmes) ont une portée locale (incommensurabilité des paradigmes) concrétisée par des groupes identifiables de scientifiques. De même que la cohésion de ces groupes repose bien entendu sur les paradigmes qui les relient.

••• Kuhn a inauguré et nourri les réflexions du courant dit du « Programme fort » qui va se développer dans les années suivantes.

9. David Bloor : de la sociologie des sciences à la sociologie des connaissances scientifiques

••• Dans les années 1970, un nouveau courant s'intéresse à la sociologie des connaissances scientifiques. Il s'agit du « Programme fort » énoncé par le sociologue et philosophe des sciences britannique David Bloor (né en 1942). Ses travaux marquent une étape importante de la « nouvelle sociologie des sciences », à travers une sociologie de la connaissance scientifique (*Social Studies of Knowledge*).

••• La valeur de son « Programme fort » est tenue pour capitale dans l'histoire de la sociologie des sciences car elle énonce les bases et la volonté d'une **sociologie relativiste**. Il opère une attaque en règle contre les recherches précédentes sur la logique et veut montrer que le contenu des savoirs mathématiques est déterminé socialement. Il met en avant le fait que l'ensemble des connaissances scientifiques peut se soumettre dès leur fondement à une influence du contexte socio-culturel.

••• Il défend son « Programme fort » de la manière suivante : la science doit être étudiée « telle qu'elle se fait » dans sa réalité quotidienne, bien au-delà des rationalisations prônées par certains logiciens et scientifiques ; la science doit être désacralisée et étudiée comme une argumentation parmi d'autres ; les connaissances scientifiques sont susceptibles de se soumettre à une analyse sociologique de nature causale. Dans l'argumentation qu'il développe, deux principes doivent selon lui guider l'étude des sciences : l'impartialité (on doit traiter les théories vraies et les théories fausses, rationnelles ou irrationnelles, ayant connu le succès ou l'échec) ; la symétrie (les mêmes causes doivent expliquer les croyances vraies ou fausses)¹.

••• Malgré les critiques qui lui ont été adressées, ses travaux ont incontestablement contribué au renouvellement de la sociologie des sciences. Les lignes de forces mentionnées ci-dessus ont fortement inspiré toute une génération de sociologues des sciences et ont été au cœur des préoccupations de leurs travaux qui ont permis de renouveler l'étude des controverses scientifiques

1. David Bloor, *Sociologie de la logique ou les limites de l'épistémologie*, Paris, Pandore, 1983.

1. Il s'agit de courants notamment représentés par Foucault, 1966 ; Fichant et Pécheux, 1969 ; Grimoult, 2003.

David Bloor, *Knowledge and social imagery*, [1976], Second edition, Chicago, the University of Chicago Press, 1991 ; Bruno Latour, *La Science en action*, Paris, La Découverte, 1989 ; Peter Berger et Thomas Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2003.

2. Bruno Latour et Steve Woolgar, *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, 1979, trad. fr. 1988, rééd. Paris, La Découverte, coll. « Poche », 1996.

ainsi que celle, progressive, des processus d'interaction sociale entre les chercheurs dans le cadre de la fabrication d'un fait scientifique.

10. Les enjeux de l'opposition

« internalisme » / « externalisme » en science

••• En épistémologie, l'opposition entre l'internalisme et l'externalisme revêt une importance capitale. L'internalisme est une position épistémologique qui s'oppose à la position externaliste. La première se situe dans la perspective évolutionniste de Popper et défend l'idée de la primauté des facteurs internes qui participent à la logique propre des propositions scientifiques. La deuxième affirme la prééminence des facteurs externes aux contenus et aux méthodes strictement scientifiques – c'est-à-dire psychologiques, économiques, sociaux, culturels, organisationnels, politiques, institutionnels – dans la détermination de l'évolution et de l'élaboration de la science. Si l'on tient compte de ces facteurs, cela signifie que la détermination du fait scientifique dépend dans une large mesure du contexte idéologique, religieux, politique ou du contexte institutionnel dans lequel la science est produite. Un exemple est en l'attribution des prix Nobel.

••• L'enjeu est de soutenir si la science dépend de facteurs externes ou internes. Cet enjeu s'est traduit au niveau des débats qui ont jalonné les controverses entre les philosophes, les historiens et les sociologues des sciences sur la question de la place de la science dans la société et celle du contenu des conflits internes aux sciences.

••• En France, ces questionnements ont inspiré Bruno Latour (philosophe et sociologue des sciences, né en 1947) et Michel Callon (ingénieur et sociologue des sciences, né en 1945) qui ont été les pionniers critiques de la transplantation du « Programme fort ». Dans les années 1980, ils initient un nouveau cadre d'analyse à partir d'une série d'enquêtes empiriques sur les terrains scientifiques et techniques. Leur démarche initiale consiste à s'intéresser aux conditions de production de la science et en particulier à la constitution des faits scientifiques en

laboratoire. Pour cela il s'agit pour eux de mobiliser les ressources théoriques du « Programme fort » mais également de la philosophie des sciences – avec notamment les apports du philosophe français Michel Serres (1930-2019). Puis, ils adoptent une position épistémologique radicale qui consiste à rejeter les positions des courants externalistes¹ mais aussi rationalistes. Ils veulent en finir avec les cloisonnements, les frontières disciplinaires et les « guerres de chapelle ». Cette posture les conduit à reconsidérer le fait scientifique et humain en fonction de la multiplicité des relations qui le constituent. C'est ainsi qu'ils finissent par rejeter les approches qui séparent l'humain et le non-humain et du coup, celles qui séparent politique et sciences / technologies ou dans une plus large mesure nature et société. Leurs travaux innovateurs représentent des voies de développement originales : le monde ne doit pas être pensé en termes de groupes sociaux mais en réseaux – à ne pas confondre avec le réseau internet.

••• À partir de ces postulats, ils élaborent une théorie qui repose sur les principes développés précédemment par David Bloor (impartialité et symétrie) et qui marque un certain « relativisme méthodologique».

11. Bruno Latour et l'invention du terrain anthropologique des pratiques scientifiques

••• Quittant le terrain de la « creuse critique » de certains sociologues comme Bourdieu, la ligne directrice des réflexions de Bruno Latour s'inscrit résolument dans la droite ligne des travaux de David Bloor et du courant ethnométhodologique. Elle s'est voulue dès le départ comme une critique et un approfondissement du « Programme fort » de David Bloor. Dès la fin des années 1970, Bruno Latour a entrepris ses travaux sur le travail des scientifiques dans le quotidien de leur laboratoire. Dans son ouvrage *La Vie de laboratoire*² (1988), sont présentés les résultats d'une étude ethnographique d'un laboratoire de recherche spécialisé en neuroendocrinologie au *Salk Institute* de San Diego. Dans son enquête qui met en œuvre une démarche ethnographique pour décrire un laboratoire de

recherche, il décrit, dans le détail, des actes, des interactions et des inscriptions qui s'y déroulent au quotidien (manuels de protocole, impressions de documents divers et variés, schémas, notes et signes sur tableau noir, élaboration d'articles qui rendent compte des recherches en cours, brouillons ou « drafts » ; versions finalisées soumises à des revues spécialisées nationales ou de préférence internationales pour la publication des résultats obtenus). Outre ses démarches sociologiques et anthropologiques, c'est dans une perspective « sémiologique » que Bruno Latour a choisi d'approfondir les pistes du « Programme fort ». Ses travaux sont féconds car ils boussoult les habitus et les pratiques scientifiques décrites précédemment par les internalistes comme Popper ou les structuro-fonctionnalistes comme Merton (voir *supra*). Bruno Latour adopte une posture hétérodoxe : il montre que la description naïve de la méthode scientifique selon laquelle l'échec ou la réussite d'une théorie dépendent exclusivement de l'expérience qui a été menée ne correspond pas à la pratique réelle au sein des laboratoires et au foisonnement d'interactions, séquences, opérations qui visent à produire des connaissances finalisées sous forme d'articles, ouvrages, etc., et dont les énoncés sont stabilisés dans ce qu'il appelle les « boîtes noires » – c'est-à-dire les faits sur lesquels les scientifiques se basent pour créer de nouvelles inscriptions / connaissances et à partir desquels de nouvelles controverses peuvent être générées. Avec son collègue britannique Steve Woolgar, il propose une vision non conventionnelle et plutôt controversée des sciences : tous deux défendent l'idée selon laquelle les objets d'étude scientifiques sont « socialement construits »¹ dans les laboratoires. Ces objets n'auraient pas d'existence en dehors des instruments de mesure et des spécialistes qui les interprètent. Leur contribution considère l'activité scientifique comme un système de croyances, de traditions orales et de pratiques culturelles spécifiques, autant d'items empruntés à la socio-anthropologie et à l'ethnologie en tant que disciplines générales, adaptées au monde scientifique. Nous sommes ainsi bien loin du modèle internaliste de la science et de la production

de la connaissance scientifique décrite précédemment.

12. Un processus interdépendant

••• Cette itinérance nous permet de retenir au niveau théorique que l'analyse des enjeux de la connaissance comprend des composantes interrelées autour de compétences transversales. Certains chercheurs avancent l'idée d'interdépendance entre les acteurs. En effet, les rapports humains, que le sociologue appelle rapports sociaux, sont au cœur des préoccupations sociologiques. Les collectivités humaines, les groupes et toutes les formations sociales complexes qu'étudie le sociologue, sont constitués de rapports humains, de relations entre individus. La question qui est posée est de savoir ce qui permet au sociologue de passer d'une analyse des relations interindividuelles, à l'analyse de formations sociales plus étendues. Dans ce cas, une dimension importante doit être prise en compte : celle de l'interdépendance. Ce qui intéresse ici le sociologue, ce sont les réseaux d'interdépendance multiples qui se trouvent dans toutes les dimensions de la vie sociale. C'est pourquoi la notion de rapports sociaux comprend, au sens large, l'ensemble des chaînes de dépendances, qu'elles soient de nature affective, professionnelle, ou qu'elles se situent au niveau international. Sans entrer dans le détail, nous pouvons évoquer l'exemple des sociologues des organisations² qui utilisent abondamment ce concept pour montrer les relations interdépendantes (*versus dominantes*) dans les jeux de pouvoir au sein des organisations prises au sens large.

II. Quelques illustrations : les scientifiques et le « complexe militaro-industriel »

••• Les quelques exemples suivants, pris parmi mille autres, ont le mérite de montrer le faisceau de relations interdépendantes qui relient les scientifiques et leur environnement, dans un jeu relationnel élargi qui mobilise différentes ressources autour de la

1. Peter Berger et Thomas Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, 1966, trad. fr. 1986, rééd. Armand Colin, coll. « Références », 1997.

2. Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'Acteur et le Système. Les contraintes de l'action collective*, 1977, rééd., Paris, Le Seuil, coll. « Points essais », 1992.

1. La radioactivité est le phénomène physique par lequel des noyaux atomiques instables (dits radionucléides ou radio-isotopes) se transforment spontanément en d'autres atomes (on parle alors de désintégration) en émettant des particules de matière (électrons, neutrons,) et de l'énergie (photons et énergie cinétique).
2. En médecine, ces découvertes ont permis d'obtenir des résultats appréciables dans la lutte contre les tumeurs malignes : la première guérison authentifiée par irradiation d'un cancer remonte d'ailleurs à 1899.
3. Pierre Thuillier, *Jeux et enjeux de la science. Essais d'épistémologie critique*, Paris, Laffont, coll. « Science nouvelle », 1972, p. 98 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 308.

fabrique de la science et de ses enjeux économiques, politiques et idéologiques (Deuxième Guerre mondiale, guerre froide, etc.).

1. L'enjeu de la radioactivité

••• Les recherches cumulatives des pionniers et la découverte des rayons X ont favorisé l'émergence et le développement de la radiothérapie. Avec la découverte de la radioactivité¹ par Henri Becquerel – en 1896, pour ce qui est de l'uranium – et celles du polonium et du radium par Pierre Curie et Marie Curie – en 1898 –, cet élément radioactif a mobilisé des groupes de savants et de scientifiques dont les découvertes scientifiques ont jalonné le XX^e siècle et trouvé leur place dans des applications multiformes (notamment en médecine et dans l'industrie)². Ces découvertes ont progressivement contribué à la structuration et à la spécialisation de la radiothérapie. Dans les années 1920-1930, la Fondation Curie (aujourd'hui Institut Curie) est créée : elle deviendra le berceau de la radiothérapie mondiale. C'est dans les années 1950-1960 que la radiothérapie se voit équiper de nouvelles technologies et d'appareils dits de haute énergie. Mais c'est plus tardivement, dans les années 1970-1990 que la radiothérapie verra se développer deux révolutions parallèles : une révolution radiobiologique et une révolution technologique, annonciatrices des grandes évolutions du début du XXI^e siècle, axées sur des bases radiobiologiques plus solides et sur les progrès de la biologie moléculaire.

••• La radioactivité a montré qu'il s'agissait d'une discipline hétérogène qui a mobilisé une pluralité de scientifiques travaillant sur cet objet en fonction de leurs niveaux de spécialisation. Elle a également montré que la science n'est plus une activité menée en solitaire. Au contraire, elle a réussi à mobiliser des réseaux de collaboration nationaux et internationaux.

••• Cependant, si les rayonnements provenant des substances radioactives sont depuis largement utilisés dans l'industrie pour le contrôle de pièces manufacturières, les soudures, ou en médecine nucléaire à des fins de diagnostic, le recours à la radioactivité n'est pas sans risques. Depuis plusieurs années, la question du nucléaire

donne lieu à des débats passionnés, des controverses qui mobilisent autant les chercheurs que les intellectuels de tous bords ou les organisations non gouvernementales. Car ces questions constituent depuis longtemps un enjeu géostratégique majeur en ce qui concerne l'extraction de l'uranium, la fabrication du combustible nucléaire, la recherche scientifique, la sécurité et la sûreté nucléaires, la lutte contre la prolifération nucléaire ou les débats sur la sortie du nucléaire civil.

••• La question devenue classique du rôle des scientifiques au service des politiques illustre bien cette interdépendance (voire la collusion) qui relie la science et le politique. C'est par exemple le cas des scientifiques américains enrôlés dans la course aux armements durant la Deuxième Guerre mondiale³. L'historien des sciences et épistémologue Pierre Thuillier (1932-1998) montre comment des scientifiques se sont mis au service des militaires américains pour la fabrique des premières bombes atomiques et des mesures destinées à en limiter les effets. C'est ainsi que « la Défense et la Science [...] se sont nourries mutuellement. La course aux armements, dont la finalité est politique, est devenue pratiquement une *course scientifique et technologique*⁴ ». Il faut également y adjoindre les industriels qui ont reçu des commandes. Pierre Thuillier révèle l'existence de tout un réseau relationnel et une interdépendance étroite entre les milieux scientifiques, industriels et militaires (on parle ici de « complexe scientifico-militaire »).

2. Vulnérabilités et technosciences : l'exemple de l'accident de Tchernobyl et ses enjeux multidisciplinaires

••• La catastrophe nucléaire majeure a commencé le 26 avril 1986 dans la centrale nucléaire V. I. Lénine située à l'époque en République socialiste soviétique d'Ukraine dans l'ex-URSS. Cette catastrophe marque un tournant dans l'histoire du nucléaire civil qui a conduit à la fusion du cœur d'un réacteur, à son explosion puis au relâchement massif de la radioactivité dans l'environnement. Les conséquences de la crise de Tchernobyl sont importantes : sanitaires, écologiques,

économiques et politiques¹. De façon générale, cette étude révèle l'in incapacité de nos sociétés démocratiques² à protéger leurs citoyens d'une montée des périls sociaux, sanitaires et économiques dus à la nature même de leur développement au travers d'un exemple de risques liés à nos sociétés dites « technoscientifiques ». Une étude menée par des chercheurs de l'Université de Caen-Basse-Normandie³ dépasse la seule perspective d'une gestion des risques. Elle montre comment la crise a progressivement gagné les sciences humaines au-delà de la calculabilité et de la prévision propre aux sciences dites exactes, utilisant ainsi les outils d'une sociologie du risque telle qu'elle s'est développée autour des comportements « à risques », des pratiques sociales dans les milieux à risque, fournissant des outils aux décideurs (dans le cas de Tchernobyl, il s'agit des autorités locales et des fonctionnaires situés dans les différents échelons bureaucratiques de l'appareil d'État). Ceux-ci ne peuvent plus affronter, de manière centralisée et autoritaire, les différentes crises qui émergent ici et là et qui ont revêtu un caractère récurrent. Dans son étude intitulée « De Tchernobyl à la Hague : lorsque la mesure physique est confrontée au rapport social », le sociologue Laurent Boceno nous rappelle qu'en matière de construction du risque, nous ne saurions faire l'économie de ce que la vulnérabilité des hommes qui vivent sur des territoires contaminés engendre socialement un ensemble d'enjeux centrés sur la question de la parole. Une parole refoulée ou relevant de la rumeur nous alerte sur le fait qu'une contamination ne se mesure pas seulement par l'intermédiaire d'instruments techniques, mais surtout à la manière dont elle est construite socialement, accompagnée d'un travail d'anthropologie basé sur la proximité de l'écoute afin de saisir tout le sens des crises actuelles. En somme, pour bien comprendre les enjeux et tirer les enseignements de ces crises, la réponse des systèmes chargés de la gestion de ces situations selon l'angle collectif (risque collectif) se heurte à des limites que permet de saisir une approche socio-anthropologique. Car les moyens technologiques de l'information et de la communication tels

qu'ils sont développés actuellement créent parfois l'illusion d'une bonne information qui ne l'est pas dans les faits. Par exemple, les canaux d'information, subordonnés au politique, n'ont pas fait état de l'envolée des cancers (thyroïde, malformations congénitales) subséquents à cette crise. Le nuage a traversé les frontières et provoqué des dégâts collatéraux dans d'autres pays européens tandis qu'en mars 2011, l'accident nucléaire de Fukushima a également produit des dégâts incommensurables dont l'impact est actuellement en cours d'identification⁴.

••• Depuis quelques années, ces travaux trouvent toute leur actualité à travers les crises sanitaires récentes comme le SRAS, le Mers, Ebola, la grippe H1N1. C'est en particulier le cas de la crise sanitaire inédite liée au Covid-19 et qui a pris une ampleur mondiale. C'est aussi le cas des conséquences du réchauffement climatique.

3. Les enjeux des politiques publiques : de l'État-providence à l'État désengagé ?

••• La science politique a offert de nombreux paradigmes pour aborder la connaissance de l'État (notamment à partir des travaux de Weber).

••• Au début des années 1990, les constructions de la sociologie historique⁵ ont bousculé ces paradigmes, en mettant en cause leur conception jugée trop universaliste, voire évolutionniste ou déterministe. C'est tout particulièrement le cas du politologue français Bertrand Badie (né en 1950) qui mène depuis de nombreuses années une réflexion sur l'État, sa genèse et son développement⁶. Dans ses travaux, il montre quels ont été les impacts des modèles politiques occidentaux exportés dans les pays en développement et comment ces derniers ont réagi aux contradictions économiques, sociales et culturelles et aux mutations de l'ordre international. Selon lui, la greffe occidentale (l'État importé) en tant que marque d'une normalisation du monde (*versus* un monde bipolaire), est un échec patent. Poursuivant sa réflexion, il épouse les thèses interdépendantistes (Joseph Nye, Robert Keohane, James Rosenau) et élargit son analyse aux mutations dans les relations

1. La catastrophe de Tchernobyl est le premier accident classé au niveau 7 sur l'échelle internationale des événements nucléaires (INES). Il est considéré comme le plus grave accident nucléaire répertorié avant celui qui se produisit à Fukushima (Japon) en 2011.

2. Lefort Claude, *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du Seuil, 1986 ; Vernant Jacques, *Les Relations internationales à l'âge nucléaire. Logiques, histoire, politique*. Textes réunis par Janet Kinkelstein, Paris, La Découverte, 1987.

3. « Vulnérabilité et technosciences », *Mana, Revue de sociologie et d'anthropologie*, 4, 1998.

4. Nous n'évoquerons pas ici la question du nucléaire militaire qui mériterait de larges développements. Nous nous contenterons ici de rappeler les bombardements atomiques américains des villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki, durant la Deuxième Guerre mondiale, et leurs effets dramatiques sur les populations et les infrastructures. L'impact de ces bombes issues d'un programme secret de recherche dit « projet Manhattan » et de construction d'une arme nucléaire lancé en 1942 avec la participation de scientifiques européens qui se voulait au départ avoir un effet dissuasif dans les choix stratégiques du contexte de guerre froide, fait toujours craindre aujourd'hui son usage dans une guerre nucléaire potentielle dans les conflits qui opposent certaines grandes puissances.

5. Bertrand Badie, *Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur l'« ordre international »*, Paris, La Découverte, 2016.

6. Bertrand Badie, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992.

1. Le multilatéralisme se définit ici comme un mode d'organisation des relations inter-étatiques et se traduit par la coopération de trois États au moins. Cependant, il concerne essentiellement la forme institutionnalisée de ces relations au sein des organisations internationales.

2. Bertrand Badie et Guillaume Devin, *Le Multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La Découverte, 2007.

3. Le terme « *care* » a été utilisé par la psychologue et philosophe américaine Carol Gilligan dans son ouvrage intitulé *In A Different Voice. Psychological Theory and Womens' Development*, Harvard University Press, 1982. L'ouvrage a été traduit en français sous le titre *Une Voix différente. Pour une éthique du care*, Flammarion, Champs Essais, 2008. C. Gilligan y défend une nouvelle éthique de la sollicitude qu'elle nomme l'éthique du *care*, fondée sur des sentiments moraux qui induisent une responsabilité et une activité visant à prendre en compte les besoins d'autrui. S'intéressant aux femmes et voulant éviter « les biais de genre », elle cherche à montrer que le raisonnement moral des femmes n'est pas abstrait. Il repose au contraire sur une compréhension de la situation, de ses particularités et des relations entre les personnes.

internationales en abordant la question du multilatéralisme¹ et celle de l'interdépendance des États dans le cadre d'une coopération inter-étatique² pour faire face aux nombreux défis auxquels les États sont confrontés de manière urgente mais aussi durable. La crise mondiale du corona virus (Covid-19) a une fois de plus montré (comme pour la crise des migrants), une totale discordance entre les États européens dans la manière supposée au départ commune, de gérer (ensemble) la pandémie. Et au lieu d'adopter une attitude commune de mobilisation, cette crise a révélé des comportements que l'on qualifiera de « chacun pour soi », de repli identitaire et du renforcement de la montée des nationalismes.

••• Nous sommes encore loin de la mise en traduction du *care*³, ce paradigme moral qui signifie « prendre soin d'autrui » au niveau européen. En revanche, nous avons pu observer de belles démonstrations bien réelles de solidarité effective vis-à-vis de personnes âgées, de patients que les robots ne sauraient remplacer - voir l'exemple du Japon où l'intelligence artificielle est bien en avance et où les robots accompagnent les personnes âgées contraintes à la solitude et à l'isolement.

III. Les tendances et les enjeux de la connaissance du XXI^e siècle

••• Les nouvelles tendances les plus marquantes sur la connaissance sont l'accélération des progrès scientifiques et technologiques qui favorisent les gains de productivité, la créativité, l'innovation et la généralisation de la pénétration mondiale des marchés. Enfin, nous assistons depuis quelques décennies à l'intensification de la concurrence internationale qui touche l'ensemble des secteurs de la vie publique avec ses acteurs locaux et ses acteurs mondiaux.

1. L'alphabétisation, un enjeu majeur pris en charge par les États

••• Aujourd'hui, on considère que plus de 85 % de la population mondiale est

alphabétisée. Cette donnée est extrêmement réjouissante si l'on se rappelle qu'au début du XIX^e siècle, elle fut le privilège d'une petite élite. En 1900, le taux d'alphabétisation est supérieur à 20 %. L'avènement du XX^e siècle permit de faire quadrupler ce taux qui dépassa les 80 % en 2000. Si l'on se concentre sur les populations jeunes (entre 15 et 24 ans), ce taux est encore plus spectaculaire puisqu'il atteint les 91 %.

••• Cependant il faut se rappeler que dans de nombreux pays d'Afrique du Nord (Maghreb), du Moyen-Orient, d'Asie, plus des trois quarts des personnes de plus de 65 ans sont analphabètes. Des progrès considérables ont été réalisés dans ces pays sur une ou deux générations. Mais ces progrès ne doivent pas dissimuler le fait que des différences significatives subsistent entre les sexes avec un taux mondial d'alphabétisation qui est de 90 % pour les hommes contre 83 % pour les femmes. Depuis les années 1990, cet écart de genre se réduit dans toutes les régions du monde. Les taux d'alphabétisation des femmes semblent progresser plus vite que ceux des hommes.

••• Prenant conscience de l'enjeu de la scolarisation, les États ont adopté des politiques de formation intensive de leurs futurs cadres et élites techniques, scientifiques et politiques. De manière générale, l'intensification de ces politiques éducatives s'est développée parallèlement aux grandes vagues d'industrialisation en Europe et en Amérique du Nord, dès le début du XIX^e siècle. Elle n'a cessé de s'étendre à tous les pays et est toujours à l'œuvre aujourd'hui. Elle est souvent en corrélation avec la diffusion de « modèles » dont nombre de pays s'inspirent pour la transplantation et la création de leurs propres institutions éducatives. Ces modèles sont repérés pour leur prestige, la qualité de leur enseignement, le statut socio-professionnel dont bénéficié les diplômés, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

••• À la fin du XIX^e siècle, la France et l'Allemagne figurent parmi les premiers pays de l'Europe occidentale à mettre en place des systèmes structurés de formation d'ingénieurs. En France, il s'agit des écoles historiques comme l'École polytechnique, l'École des ponts et chaussées, les Arts et métiers et

des instituts supérieurs techniques qui deviendront plus tard des écoles d'ingénieurs (ENSI) ; en Allemagne, ce sont les *Hochschule* (hautes écoles) ou les *Fachhochschule* (hautes écoles spécialisées et les universités de sciences appliquées, orientées vers le développement de compétences professionnelles).

2. La grande mutation néolibérale en matière d'éducation en Europe et au niveau planétaire

... Depuis la fin des années 1990 et la mise en place de la « stratégie de Lisbonne » et du « processus de Bologne », l'avenir de nos écoles et de nos universités se décide de plus en plus à l'échelle européenne. Sommés de s'internationaliser, les établissements d'enseignement supérieur ont épousé les principes des politiques éducatives qui sont définies au niveau de l'Europe. Cette dernière accroît de plus en plus son influence sur les États membres mais également sur le monde à travers ses programmes d'attractivité des talents internationaux. En France, l'enjeu de cette politique néolibérale est considérable car elle marque une rupture avec les bases humanistes et démocratiques de l'École qui devient un instrument au service de la compétitivité économique dans le cadre d'un capitalisme globalisé. Cette mise en concurrence internationalisée se traduit par l'alignement sur les classements internationaux, labels, accréditations et diversification des offres de formation devenues pour la plupart payantes – i.e. en France, en 2019, l'augmentation, des droits d'inscription pour les étudiants étrangers, ou encore le programme « Bienvenue en France ».

... L'enjeu planétaire né de la mise en concurrence des établissements éducatifs par l'instauration des formes de savoir-faire et de savoir-être, l'évaluation quantitative, ainsi que l'augmentation des droits universitaires, le pouvoir managérial, la professionnalisation généralisée des cursus, ont contribué à la fabrique d'un « marché européen de la connaissance »¹ et à la mise place d'une société et d'une économie dites de la connaissance et marchandisées.

... Cependant, si l'on compare à titre d'exemple les contextes européens et africains, on peut rapidement observer que tous les pays n'ont pas eu les

mêmes opportunités car l'histoire a modelé différemment leur évolution. Si l'on examine tout particulièrement le contexte des pays situés en Afrique du Nord (aujourd'hui Maghreb), force est de constater que ces politiques éducatives sont tardives.

3. La décolonisation, une occasion manquée ?

... Le cas de l'Algérie a ici valeur d'exemple. Sans céder au misérabilisme, les travaux de nombreux historiens, géographes, économistes reconnaissent en toute impartialité les limites de la politique coloniale française en Algérie notamment en matière d'éducation². Les réalisations culturelles et intellectuelles de la France république en Algérie, au nom de la « mission civilisatrice » n'ont pas été à la hauteur des discours affichés. L'enseignement primaire, secondaire et supérieur, calqué sur le modèle français, rattaché directement au ministère de l'Instruction publique, est resté profondément inégalitaire et n'a pas produit les effets escomptés. L'université d'Alger, créée officiellement en 1909, était une institution coloniale, destinée aux enfants d'Européens installés en Algérie³.

... Au lendemain de l'accession de l'Algérie à son indépendance, le problème de la formation des cadres fut l'un des problèmes les plus urgents à résoudre, après l'exode massif des cadres européens. Le nouveau gouvernement algérien a déployé des efforts considérables dans le domaine de l'instruction. En 1962, 30 % de son budget fut consacré à l'Éducation nationale. En dix ans, de 1962 à 1972, les effectifs scolaires furent multipliés par trois dans le primaire, par 6 dans le secondaire pour permettre à l'enseignement supérieur d'accueillir les bacheliers tandis que d'autres élèves furent orientés vers la formation professionnelle pour remplacer progressivement les cadres européens et français. Cependant, cet immense effort demandera des années pour porter véritablement ses fruits afin que le pays puisse disposer d'une masse critique d'ingénieurs, de cadres techniques, de médecins, d'enseignants chargés d'apporter leur contribution au processus de modernisation et de développement de l'Algérie. C'est également le cas du Maroc et de la Tunisie, pays qui ont connu un régime

1. Isabelle Bruno, Christian Clément, Christian Laval, *La Grande mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Paris, Syllème, 2010.

2. Une bibliographie importante existe sur la question de l'éducation et des politiques éducatives coloniales en Algérie. Citons par exemple Yvonne Turin, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Écoles, médecines, religion. 1830-1880*, Paris, Maspéro, 1970.

3. Yamina Bettahar, « L'Université d'Alger : une transposition singulière de l'université républicaine en terre algérienne [XIX^e-XX^e siècles] », in Yamina Bettahar et Marie-Jeanne Choffel-Mailfert [dir.], *Les Universités au risque de l'Histoire. Principes, configurations, modèles*, Nancy, PUN-Éditions universitaires de Lorraine, 2014, p. 115-154.

- Yamina Bettahar et Françoise Birck, *Étudiants étrangers en France. L'émergence de nouveaux pôles d'attraction au début du XX^e siècle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Histoire des institutions scientifiques », 2009.
- Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996.
- Mouhoub El Mouhoub, *L'Immigration en France. Mythes et réalité*, Paris, Fayard, 2017.
- François Héran, *Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir*, Paris, La Découverte, 2017.
- Gildas Simon, *Dictionnaire des migrations internationales. Approche géohistorique*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Catherine Wihtol de Wenden, *La Question migratoire au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

de colonisation différent avec le statut de protectorat.

••• Si l'on considère ces trois pays, les relations historiques, culturelles, économiques et politiques ont été maintenues après les indépendances et elles ont pris d'autres formes : celle de la coopération entre pays souverains et de l'assistance technique par un double mouvement à la fois d'envoi dans ces pays de coopérants universitaires et techniques pour la reconstruction économique et culturelle et l'accueil en France de jeunes que la France a contribué à former (stages dans des entreprises, formation universitaire et post-universitaire ou dans des écoles d'ingénieurs généralistes ou spécialisées). Cette dynamique, inaugurée dans les années 1960, a pris depuis des formes institutionnelles plus systématisées grâce aux accords bilatéraux et aux bourses de mobilité octroyées conjointement par la France et les pays d'envoi¹.

4. Les enjeux migratoires

••• La question migratoire est complexe et il serait fort prétentieux d'en donner ici une vision complète. Il est significatif de rappeler que de nombreuses études se sont penchées sur ses enjeux qu'elles soient le fait d'historiens², d'économistes³, de sociologues⁴, de géographes⁵ ou de politologues⁶. Elles montrent l'interdépendance des questions migratoires avec les crises politiques et s'attachent à remettre en cause certains poncifs dont se nourrissent certains hommes et femmes politiques en Europe pour servir leurs programmes politiques et leurs campagnes électorales, et dans le même temps, durcir leurs politiques migratoires (fermeture des frontières, externalisation de la gestion des migrants, repoussoirs dans des lieux de relégation, etc.).

••• Le choc annoncé des civilisations n'a rien d'inéluctable. Pourtant, nous constatons, impuissants, à la fois la montée en puissance des relations entre le monde occidental et le monde oriental et dans le même temps à leur dégradation. Cette tendance s'est malheureusement confirmée avec les guerres en Irak, en Afghanistan, les attentats terroristes perpétrés en Europe et ailleurs, la poursuite du conflit israélo-palestinien, les

printemps arabes, etc. Le résultat de ces conflits concerne l'exode de populations dont les raisons du départ sont multiples.

••• Ceux qui prennent la route (ou le bateau) depuis les pays en développement, sont de plus en plus des urbains éduqués : ils sont de plus en plus réceptifs à l'information mondialisée (grâce au téléphone portable, aux connections aux réseaux sociaux et à différentes applications qui les aident à mesurer leurs chances et à « choisir », parfois par défaut, les pays d'accueil vers lesquels ils se dirigeront) et voient, dans l'Occident, l'Eldorado dans lequel ils vont pouvoir se réfugier et l'espace de liberté tant espéré. Depuis plusieurs décennies, leur départ se situe majoritairement dans un contexte légal de poursuite d'études (migration d'études), de travail (migration économique), de regroupement familial. Mais depuis quelques années, leur départ a pris un autre tournant : il se fait dans l'urgence extrême et se heurte à des pays de possible accueil plus riches, dont les frontières sont de plus en plus hermétiquement fermées. Ils franchissent des mers et des immensités désertiques au risque d'y laisser leur vie – nombre d'entre eux y ont d'ailleurs laissé leur vie. Tous partagent le même rêve, la même utopie : mener une vie prospère dans un univers de paix. Mais tous ne sont pas égaux devant le projet de départ. L'extrême pauvreté, des ressources culturelles, sociales et financières inégales continuent de creuser le fossé entre les candidats au départ. Certains, faute de moyens, échouent dans des pays qui jalonnent le long parcours de l'exil et y subissent des maltraitances et des souffrances de toutes sortes – les femmes seules et les enfants mineurs non accompagnés constituent des populations à haut risque en quête de protection. L'impact de conditions de vie difficiles et la pauvreté qui ne cessent d'élargir le fossé creusé entre les pays développés et les pays qui ont atteint des seuils de pauvreté dramatique accentuent les inégalités sociales et entraînent une faible scolarisation, voire une déscolarisation et un décrochage des jeunes (entre 15 et 24 ans).

••• En effet, pouvoir se nourrir, se loger et se soigner, avoir les moyens d'éduquer ses enfants ou s'éduquer

soi-même relèverait-il d'une mission impossible ? Actuellement, la question migratoire a pris des proportions dramatiques car les pays européens et les politiques de gestion de cette crise sont loin d'être harmonieuses. Malgré un rapprochement de certaines procédures et législations nationales, les systèmes restent encore aujourd'hui très hétérogènes d'un pays de l'UE à l'autre. Ce manque de coordination crée des inégalités dans la gestion et le traitement des demandeurs d'asile : il contribue à l'instauration d'un « marché » du réfugié en Europe comme c'est déjà le cas pour les diplômés.

5. L'enjeu des migrations du savoir et la question de l'exode des cerveaux

... Le nombre d'étudiants qui migrent pour étudier devait atteindre les 7 millions durant l'année 2020. Cette progression est en partie liée à l'internationalisation des programmes d'études, aux coopérations transnationales et aux nouvelles stratégies de recrutement des établissements d'enseignement supérieur. Cependant, cette mobilité sélective reste inférieure à 3 %. Les destinations des candidats restent concentrées sur cinq pays : USA, Royaume-Uni, France, Allemagne et Australie, qui attirent à eux seuls près de la moitié des étudiants étrangers dans le monde. Pour les pays de départ, l'Asie reste en tête avec 50 % des flux, vient ensuite l'Afrique (10 % des flux), puis l'Europe (25 % des flux). Près de quatre étudiants européens sur cinq choisissent de partir étudier dans un autre pays de l'UE grâce au programme d'échanges universitaires européen Erasmus + (*Action Scheme for the Mobility of University Students*).

... Depuis plusieurs décennies, la question des migrations du savoir soulève la problématique du retour des jeunes diplômés dans leur pays d'origine¹ car la plupart d'entre eux optent de plus en plus pour une installation durable en Europe. Les premières études parlaient de *brain drain*, c'est-à-dire de la perte des cerveaux qui représente un manque à gagner, voire une perte sèche eu égard aux efforts consentis.

... Depuis les années 2000, l'internationalisation des systèmes d'enseignement

supérieur (avec le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne)² a eu des effets indirects sur les systèmes d'enseignement supérieur des pays du Maghreb (et plus largement africains). Des travaux ont montré que ces circulations étudiantes et scientifiques s'inscrivent dans un marché international des compétences³. Conséquemment à cette circulation planétaire des talents formés en Europe, la perspective de retour au pays d'origine semble s'éloigner de plus en plus, aggravée par la situation économique, sociale, culturelle et politique qui prévaut dans ces pays depuis ces dernières décennies et l'improbable opportunité de trouver un emploi.

6. La circulation des connaissances et des technologies

... Doit-on rappeler que les circulations savantes entre l'Europe et le monde sont anciennes et n'ont pas attendu la mondialisation actuelle. Elles se sont accélérées depuis l'avènement des nouvelles technologies d'information et de communication. On dira même qu'elles se sont démocratisées (voir l'open source, le mouvement Makers...). La globalisation digitale a eu certainement un effet positif en matière d'accès gratuit aux données (Hal, Cairn, etc.) ; ce qui représente un gain de temps phénoménal pour les activités et la production scientifiques, mais aussi pour les échanges au sein d'une communauté scientifique devenue transnationale. Puisque les savoirs se déplacent, circulent, cela offre la possibilité de dépasser la polarisation traditionnellement nationale de la production savante. Les trajetotires qu'empruntent les savoirs et les pratiques scientifiques, techniques ou culturelles entre espaces comme lieux de fabrique de la science et de la connaissance mais aussi comme dispositifs et comme frontières, sont ainsi renouvelés : que ce soit en géométrie, en astronomie ou dans bien d'autres disciplines, le monde d'avant et ses circuits de transmission sont aujourd'hui complètement bouleversés. Les supports, les canaux transporteurs de ces savoirs et les modalités de leur professionnalisation ont bien changé. C'est le cas des MOOC⁴.

1. Ridha Ennafaa et Saeed Paivandi, « Le non-retour des étudiants étrangers : au-delà de la "fuite des cerveaux" », *Formation Emploi*, 103, juillet-septembre 2008, p. 23-39.

2. Christine Musselin, *La Longue Marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001 ; Isabelle Bruno, Pierre Clément et al., *La Grande Mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Paris, Éditions Syllèphe, 2010 ; Yamina Bettahar et Marie-Jeanne Choffel-Mailfert [dir.], *Les Universités au risque de l'Histoire*, op. cit.

3. Se reporter notamment aux travaux de Jean-Baptiste Meyer, David Kaplan et Jorge Charum, « Nomadisme des scientifiques et nouvelle géopolitique du savoir », *Revue internationale des sciences sociales*, 168, 2001, p. 341-354.

4. Jean-Baptiste Meyer, « MOOCs et mobilités étudiantes : vers une nouvelle circulation des connaissances ? Observations au regard de l'Afrique francophone », *Journal of International Mobility (JIM)*, 5, 2017, p. 75-92.

-
1. Jacques Lesourne, Denis Randet [dir.], *La Recherche et l'innovation en France*, Paris, Odile Jacob, 2012.
 2. Jack Morton, *Organizing for Innovation: A Systems Approach to Technical Management*, New York, McGraw-Hill, 1971.
 3. Dominique Foray, *L'économie de la connaissance*, Paris, La Découverte, 2009.

7. L'enjeu de l'innovation aujourd'hui

••• Le XX^e siècle a vu de formidables avancées dans le domaine de l'innovation mais il a été jalonné de relations tourmentées entre la communauté scientifique et le monde politique. En France, la recherche et l'innovation souffrent d'un manque de lisibilité dans le système d'allocation des ressources publiques et de suivi des dépenses ; un enseignement supérieur différentiel (grandes écoles / universités)¹. Pourtant, comme le souligne Jack A. Morton, « Aujourd'hui plus qu'hier et demain plus qu'aujourd'hui, la survie des hommes et de leurs institutions dépendra de l'innovation. L'innovation est indispensable à la formation et la croissance des entreprises et à la santé économique, sociale et politique des nations². »

••• Ainsi, si l'on observe les choses d'un peu plus près, on s'aperçoit que c'est dans des situations critiques que certains pays se sont réformés, ont investi dans la formation et la recherche et ont su construire de nouvelles solidarités. C'est l'exemple des pays scandinaves (Finlande, Suède) à partir de 1990. C'est le cas de la Corée du Sud à partir de 1998 ou encore celui de l'Allemagne à partir de 2003.

••• Ces solidarités s'expriment d'abord dans la construction d'écosystèmes. C'est le cas des pôles de compétitivité qui ont permis d'introduire des structures nouvelles et fournir des nouveaux cadres de coopération et de travail collaboratif suscitant le partage d'une vision commune, la conception et la mise en œuvre de projets (avec une interface université / laboratoire et entreprise) de recherche fondamentale et appliquée. Ces projets mêlent l'apport de la connaissance scientifique (chercheurs, communauté scientifique) et les gens d'expérience (industriels, ingénieurs, managers ayant eu des responsabilités sur le terrain).

••• Ceci étant, dans un contexte de mise en concurrence exacerbée par l'internationalisation de la recherche scientifique, science et politique sont contraints aujourd'hui de trouver des arrangements et de coopérer bien qu'au départ ils ne relèvent pas des mêmes logiques. La connaissance scientifique est produite de différentes manières. Il

est possible de distinguer les activités explicitement dédiées à la production des savoirs – la R & D – qui mobilisent des personnels spécialisés dans des lieux et institutions dédiés à ces activités (laboratoires de recherche, CNRS, INSERM, INRA, IFREMER...) ; d'autres lieux liés davantage aux processus de production peuvent également générer des connaissances. Il s'agit notamment du secteur des biens et des services (production de la connaissance par apprentissage).

••• Ces deux formes de production de connaissance sont orientées vers la recherche et peuvent générer de nouvelles connaissances et/ou de nouvelles pratiques dans des domaines peu explorés. Le financement des programmes de recherche et de l'innovation dépend étroitement des États.

8. L'économie de la connaissance et l'enjeu de la révolution numérique

••• Le concept d'économie de la connaissance fait irruption en tant que discipline au moment où se mettent progressivement en place les économies fondées sur la connaissance³. Il s'agit d'une branche de la discipline économique et dont l'objet de recherche – la connaissance –, s'intéresse à des problèmes spécifiques qu'ils soient théoriques ou empiriques. Elle est liée à une période particulière sur le plan des caractéristiques de la croissance et de l'organisation des activités économiques. L'enjeu de cette sous-discipline résulte à la fois de la dualité de l'économie de la connaissance comme sous-discipline et comme période historique particulière et de la relation entre l'économie de la connaissance et la révolution digitale qui se poursuit aujourd'hui.

••• Si l'on considère que la science était la caractéristique de la civilisation moderne, qui mettait les efforts de représentation mathématisée du monde au service d'une valeur bien identifiée, le progrès – entendu d'abord comme progrès de la connaissance –, la technologie quant à elle caractérise aujourd'hui une civilisation post-moderne ou postindustrielle, dont les efforts et les valeurs sont dispersés, peut-être divergents. Précisément, la « révolution numérique » dite

également « révolution technologique », « révolution internet » ou « révolution digitale », désigne une rupture paradigmique liée au bouleversement profond et accéléré de nos sociétés, provoqué par l'essor de l'informatique et de l'internet.

••• Les mutations qui s'ensuivent ont permis de mettre à notre disposition des moyens qui ne se présentent pas spontanément à nous, qui ne sont pas immédiatement à notre portée et dont l'usage nous paraît *a posteriori* fort utile (voire incontournable). Cela se traduit par la mise en place d'un réseau planétaire des individus par le biais de nouvelles formes de communication (courriel, messagerie électronique, réseaux sociaux, sites web privés ou publics commerciaux ou pas, blogs, forums). Le web contribue ainsi à la popularisation et à la circulation des idées. Le développement de la robotique et de l'intelligence artificielle structure la révolution numérique. À l'orée des années 2000, la révolution numérique contribue à modifier radicalement nos habitudes de consommation et d'entretien du lien social. Fondée sur des données transmises (avec l'internet) et de données traitées (le Big Data), la révolution numérique va avoir des effets incommensurables sur notre quotidien et notre vie professionnelle, amicale, amoureuse, etc. en mobilisant des technologies radicalement innovantes comparées aux précédentes.

••• Mais très rapidement, la « révolution numérique » et plus spécifiquement le développement de l'intelligence artificielle suscitent craintes et questionnements. Diverses personnalités s'opposent entre un courant dit « technophobe » et un courant dit « technophile ».

••• En réalité, ces deux courants n'ont pas attendu l'émergence de la « révolution numérique » pour s'opposer¹.

IV. Repenser la connaissance et ses nouveaux enjeux contemporains

1. La société du risque² : vers un nouveau régime des savoirs ?

••• La course aux armements, le développement du nucléaire civil, les crises sanitaires et environnementales, n'ont cessé de croître et de produire des effets pervers et des dégâts considérables.

••• Il s'agit de se demander si les progrès de la science ne comportent pas des dangers pour notre société. Notre volonté de rationaliser toujours plus correspond à ce que Weber a appelé « le désenchantement du monde »³ et que des intellectuels français ont repris à leur compte tout en en faisant la critique⁴.

2. La révolution numérique et la diffusion des connaissances : vers un « complexe numérico-industriel » ou un espace public métá ?

••• En 1990, le numérique est quasi inexistant. En 1993, l'arrivée des « autoroutes de l'information » marque une rupture significative lorsque *Netscape Navigator* ouvre le cheminement qui permet d'accéder au monde virtuel et de « surfer » sur la vague de la toile numérique. Les premiers « géants du web » font leur apparition : Amazon (en 1995), Google (en 1998), ainsi que les premiers portails d'information, de transmission de données accessibles au grand public disposant d'outils d'accès à ces données. C'est ainsi qu'une nouvelle économie « immatérielle » se profile à grande vitesse et transforme progressivement nos habitudes et nos comportements sociaux, culturels, de loisirs, de voyages. De nouvelles formes de sociabilité s'ouvrent à nouveau. Elles sont *a priori* séduisantes car elles sont facilitatrices, entreprenantes, résilientes.

••• Au milieu des années 2000, les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) se généralisent : leur puissance, voire leur caractère incontournable, évoque l'idée d'un « complexe

1. Voir l'article « révolution numérique » sur Wikipedia.

2. Voir Ulrich Beck, *Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, 1986, trad. fr., Paris, Aubier, 2001.

3. Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1904, trad. fr., Paris, Agora Pocket, 1964.

4. C'est le cas notamment du théologien protestant Jacques Ellul qui a produit de longs commentaires sur le « désenchantement du monde » et montré dans ses travaux en quoi la désacralisation de la nature a permis dans le même temps la sacralisation de la technique. Par la suite, d'autres intellectuels comme Luc Boltanski et Ève Chiapello ou Marcel Gauchet reprennent à leur compte le concept de désenchantement du monde pour élaborer leurs différentes théories.

1. Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », étude publiée dans *L'Année sociologique*, 1923-1924, rééd. In Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2001.

2. Manfred Spitzer, *Les Ravages des écrans. Les pathologies à l'ère du numérique*, Paris, Éditions L'Échappée, 2019.

3. Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour [dir.], *Sociologie de la traduction*, Paris, Presses des Mines, 2006.

4. Jean-Daniel Ganascia, *L'Intelligence artificielle*, Paris, Flammarion, 1993 ; *Le Mythe de la singularité. Faut-il craindre l'intelligence artificielle ?*, Paris, Le Seuil, 2017.

Jean-Daniel Ganascia est professeur (université Pierre-et-Marie-Curie Paris 6), chercheur précurseur en France en ce qui concerne les recherches sur l'intelligence artificielle, spécialiste des humanités numériques et, dans le même temps, président du Comité d'éthique du CNRS. Il est également membre de la Commission de réflexion sur l'éthique de la recherche en sciences et technologies du numérique (CERNA) de l'Alliance Allistene.

5. Laurence Devillers, *Des Robots et des hommes*, Paris, Plon, 2017.

Laurence Devillers est professeur à l'Université Paris-Sorbonne et membre du laboratoire d'informatique mécanique et les sciences de l'ingénieur du CNRS. Elle participe également aux travaux de la CERNA de l'Alliance Allistene. Elle a contribué à la rédaction du rapport sur l'éthique du chercheur en robotique et a dirigé un ouvrage sur l'éthique en apprentissage machine.

numérico-industriel » par analogie au complexe « militaro-industriel ».

••• Après avoir révolutionné la communication globale, les réseaux sociaux numériques ont investi le domaine de la science. À l'heure de l'*open source* et de la mise en place de plateformes pour l'accès ouvert à l'information et aux données scientifiques, l'activité scientifique partage désormais à coût nul et à une très large échelle toutes les connaissances et les savoirs disponibles au niveau planétaire.

••• Nous retiendrons ici le rôle « libérateur » attendu de la diffusion des connaissances prôné par des scientifiques. Le mouvement dit de « culture libre » fonctionne comme un mode de pensée visant à défendre et garantir certains droits fondamentaux aux citoyens contre une « prétendue » mainmise de la propriété intellectuelle sur les connaissances et leur transmission. Bien qu'il soit difficile de dater historiquement l'émergence de ce phénomène, il est possible de dire que son idéologie est basée sur le « don technologique ». Cette conception du don est empruntée à Marcel Mauss (1870-1950)¹. Le développement de l'informatique réseautique apparaît comme le support idéal de l'essor de la culture dite libre. Il est corrélé au courant technophile qui prône l'idéal communautaire, la libre circulation des idées via les réseaux informatiques et ce que Pierre Teilhard appelle la « noosphère », Joël de Rosnay la « cybionte » et Pierre Lévy la « cyberdémocratie ». *Quid de la protection intellectuelle de la connaissance, des dispositifs législatifs mis en œuvre par les politiques publiques dans ce sens ?*

••• Depuis quelques années, la controverse s'amplifie pointant les effets pervers et les multiples dérives sociales, sexuelles (esclavage domestique moderne, pédophilie), etc., mettant en cause les usages et mésusages des GAFAM. Certains chercheurs s'intéressent tout particulièrement à l'impact écologique du numérique. Chacun sait qu'il y a un véritable impact du numérique sur l'environnement : consommation d'énergie, industries extractives pour la production de ces appareils (or, argent, cuivre, ruthénium, indium).

••• Sans trop se laisser gagner par la peur et l'inquiétude du monde dans

lequel nous vivons, il faut tout de même prendre conscience des ravages que peut provoquer directement ou indirectement le numérique² et adopter une hygiène de vie à l'égard de son usage.

••• Dans la perspective de repenser les usages des TIC, rappelons que le sociologue et philosophe allemand avait évoqué l'idée d'espaces publics que l'on pourrait qualifier de méta-institutionnels, hors du pouvoir et des contraintes organisationnels, sortes de forums hétérogènes³. Les nouvelles technologies pourraient contribuer plus systématiquement à l'échange démocratique de données, et l'organisation de débats via l'*open source* ou d'autres outils qui se développent de manière fulgurante aujourd'hui.

3. L'intelligence artificielle : un enjeu contrôlable ?

••• L'intelligence artificielle (IA) est une discipline qui a vu officiellement le jour en 1956, lors d'une école d'été organisée par quatre chercheurs américains. Elle réunit un ensemble de théories et de techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine.

••• Aujourd'hui, de nouveaux enjeux (voire des risques et des dangers) semblent peser sur l'humanité en ce qui concerne l'IA. La robotique, pourtant longtemps applaudie pour ses effets révolutionnaires dans différents domaines (l'homme augmenté, applications en médecine, voiture autonome), inquiète.

••• Des personnalités issues de milieux diversifiés comme Ray Kurzweil (chef de projet chez Google), Nick Bostrom (philosophe), Stephen Hawking (astrophysicien), Axel Kahn (biologiste) ou encore Bill Gates s'expriment avec inquiétude sur le sujet. D'autres se veulent plus rassurants. C'est le cas de l'universitaire français Jean-Gabriel Ganascia⁴ ou encore de Laurence Devillers⁵. Pourtant, l'inquiétude ne cesse de s'amplifier. Certains évoquent l'idée de « la dictature numérique au service du pouvoir » en pointant le regard sur l'exemple de la Chine qui multiplie les techniques de reconnaissance faciale et d'enregistrement vocal, allant jusqu'à accorder une notation et du « crédit social » aux citoyens dont le comportement social

a été évalué favorablement. L'usage de l'IA dans le domaine militaire pour l'identification des cibles est déjà opérationnel aux États-Unis qui en ont usé lors de la guerre en Irak.

••• Certains craignent que les robots ne soient plus brillants que leurs inventeurs qui deviendraient ainsi « obsolètes ». C'est ce que montre l'écrivaine américaine Louisa Hall dans son essai intitulé *Rêves de machines*¹. Des travaux récents se sont penchés sur ces risques et ont pu montrer un glissement des risques majeurs focalisés auparavant sur les catastrophes écologiques ou la bombe nucléaire, qui portent aujourd'hui sur la menace potentiellement encourue des effets incontrôlés que pourraient produire l'intelligence artificielle et la robotique.

4. Les organisations non gouvernementales comme outils de gouvernance globale

••• Les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) sont en plein essor et jouissent d'une capacité mobilisatrice croissante. Très actives, elles ont une bonne connaissance du terrain et peuvent contribuer au travail de prise de conscience collective et de l'éthique de responsabilité solidaire de citoyens rencontrés dans leur milieu local, mais aussi à l'adoption de solutions innovantes aux problèmes identifiés qu'ils soient sociaux, économiques ou politiques.

••• L'action d'ONGI comme Greenpeace a valeur d'exemple des enjeux cruciaux et des défis auxquels est confrontée notre planète. Cette organisation de protection de l'environnement a été initialement fondée en 1971 pour s'opposer aux essais nucléaires atmosphériques menés aux États-Unis à cette époque, que la mobilisation de ses adhérents a réussi à stopper. Son action s'est également focalisée dans la défense des espèces, notamment des baleines. Puis, elle a élargi son champ d'action. Grâce aux nombreux spécialistes et experts dans différents domaines (biologie, chimie, agronomie, environnement), elle peut effectuer ses propres recherches, recueillir des témoignages ethnographiques auprès des communautés amérindiennes et investit des budgets conséquents – grâce à ses donateurs

– pour mener des études fiables et rigoureuses.

••• Dans le même temps, elle réalise des campagnes d'éducation et de sensibilisation de citoyens à travers le monde, par exemple sur les effets néfastes de la déforestation massive de territoires traditionnels en Amazonie. L'organisation n'hésite pas à instrumentaliser certaines chaînes des médias lors de ses actions « coup de poing », spectaculaires, pour contribuer à la prise de conscience de l'opinion publique internationale.

••• Les jeunes sont actuellement au maximum de cette prise de conscience, convaincus de la nécessité de changer les usages contemporains, désireux de sauver la planète et de créer les conditions d'un monde meilleur. Amenés par la jeune militante écologiste suédoise, nombre d'entre eux ont rejoint son action dans la lutte contre le réchauffement climatique : on parle de l'« effet Greta Thunberg ».

5. Ouvertures : les grands défis qui attendent la connaissance

••• Face aux déséquilibres actuels auxquels notre pays, et plus largement notre planète sont confrontés, les défis et les enjeux qui concernent la(s) connaissance(s) scientifique(s) sont considérables. La production de cette dernière décennie nous semble se caractériser par une profonde mutation dans le domaine de la réflexion épistémique : de nouveaux chemins sont explorés (comme celui de l'anthropocène)² et ouvrent la voie à d'autres modèles et d'autres approches empiriques pour tenter de saisir les défis auxquels, sans tomber dans le catastrophisme, il devient urgent de répondre car certains d'entre eux relèvent de la survie.

••• Par exemple, les enjeux de la démocratisation des savoirs supposent de repenser nos conceptions des modalités de communication et de diffusion des connaissances³. Les nouveaux défis posent la question du partage, de l'évolution du travail scientifique, de la gratuité de l'accès aux connaissances et des formes de leur popularisation – voir l'exemple des pays africains dont les chercheurs manquent cruellement de moyens et de données pour poursuivre leurs activités de recherche.

1. Louisa Hall, *Rêves de machines*, Paris, Gallimard, 2019.

2. Jean-Baptiste Fressoz et Christophe Bonneuil, *L'Événement anthropocène. La terre, l'histoire et nous*, Paris, Points, 2016.

3. Fabre Renaud (avec la collaboration de Quentin Messerschmidt et Margot Holvoet), *Les Nouveaux Enjeux de la connaissance*, Paris, ISTE éditions, 2017 ; Nicolas Oliveri, « Logiciel libre et open source : une culture du don technologique », *Quaderni*, 76, automne 2011.

1. Selon Isabelle Stengers et Bruno Latour, il ne s'agit plus de questionner seulement la façon dont les humains s'organisent pour concrétiser le « vivre ensemble » et régler les différents conflits qui portent sur l'appropriation et la préservation des « biens communs » et des ressources qui commencent à manquer sur notre planète ou qui sont mises à mal par une utilisation exacerbée.
2. Se reporter aux travaux du philosophe allemand contemporain Peter Sloterdijk et notamment son ouvrage traduit en français *Ni le Soleil ni la mort*, Paris, Pluriel, 2003.

Dans une culture scientifique du don et du contre-don, ces mêmes chercheurs peuvent partager les connaissances et les savoir-faire ancestraux transmis par leurs aînés.

••• Pour ce qui est de l'enjeu des relations entre la science et le politique, tout porte à croire qu'il y a une forme d'incompréhension entre le monde des scientifiques et celui du politique ; pourtant les deux mondes sont intimement liés, voire interdépendants face aux problèmes et crises majeures que nous traversons actuellement. Il ne suffit pas d'orienter le regard vers les seuls ingénieurs et les industriels (savoir-faire, nouveaux produits innovants, intelligents, agiles et prometteurs, valeur économique). Le politique doit prendre en compte l'avis des experts, en choisissant l'une des voies proposées avec transparence. Au niveau de la recherche scientifique, il s'agit de promouvoir une plus grande autonomie du champ scientifique par rapport aux instances étatiques pour favoriser les conditions de l'innovation, loin de la financiarisation et de la marchandisation de nos sociétés. Cela passe également par une indépendance des experts scientifiques qui conseillent les politiques, vers plus d'éthique de la responsabilité – comme le montre la crise du coronavirus en France et sa gestion politico-scientifique contradictoire. Les scientifiques doivent privilégier une éthique de la conviction de politiques qui portent actuellement un regard lointain sur les enjeux d'une recherche fondamentale : se procurer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la recherche fondamentale qui devient l'un des activités sur le temps long. Sont également en jeu les moyens d'action collective à mener pour préserver les biens publics mondiaux tels que l'éducation et la scolarisation des filles, la paix en Europe et dans le monde, la santé, l'environnement et la connaissance qui supposent leur prise en charge par de nouvelles formes de gouvernance et une communauté transnationale¹. Les travaux de la philosophe Isabelle Stengers (née en 1949) et du politologue Bruno Latour se sont emparés de ces problématiques : en mettant en exergue la notion de « cosmopolitismes », ils apportent une vision élargie du politique et remettent en cause certaines

analyses antérieures proposées par d'autres chercheurs.

••• Isabelle Stengers développe l'idée d'un « citoyen du cosmos » qui prendrait le pas sur le citoyen d'un État particulier bien identifié. Dans son œuvre *Cosmopolitiques* et dans ses contributions à divers ouvrages collectifs (Stengers, 2007), elle s'attache à remettre en cause ce qui « se maintient » ou ce qui « se perpétue ». Dans la lignée des travaux d'Isabelle Stengers, Bruno Latour se fonde plus particulièrement sur sa critique de la proposition de paix d'Ulrich Beck et milite pour un nouveau rôle diplomatique du chercheur en sciences sociales. Il reconsidère la question du global à la lumière des travaux du philosophe allemand Peter Sloterdijk (né en 1947). À travers son questionnement des fondements des sphères, ce dernier montre comment et pourquoi le global a certes existé dans le passé, mais il ne peut aujourd'hui se produire en tant que tel².

Conclusion

La révolution numérique et celle de l'intelligence artificielle ont incontestablement apporté de grands changements en ce qui concerne nos pratiques sociales, amicales, professionnelles, tout comme elle ont révolutionné nos pratiques médicales. Aujourd'hui, l'usage du numérique nous est essentiel. Cependant, une critique des technologies est nécessaire car les outils ne sont jamais neutres. En effet, leur consommation immodérée peut faire apparaître des comportements déviants : addictions, isolement, perte du lien social et du sens du « vivre ensemble », du partage et de la solidarité. Aussi, nous devons être vigilants quant à l'emprise qu'exerce la digitalisation, le numérique et l'intelligence artificielle sur nos vies. La robotique constitue une avancée technologique extraordinaire mais qui présente des limites à propos desquelles il est urgent de réfléchir. Par exemple, les conséquences socio-psychologiques – et pas seulement économiques – provoquées par cette emprise dont on ne mesure pas bien les effets sur l'avenir de nos comportements.

Aujourd’hui, il faut changer de paradigme en apprenant à fonctionner autrement : face au virtuel digital qui nous est utile, il s’agit d’apprendre à se reconnecter à l’homme, aux valeurs humaines, porter plus d’attention à autrui, à la solidarité et aux valeurs humanistes que l’emprise du numérique finit subrepticement par gommer. D’ailleurs certains craignent que les dérives de la science et de la technique que l’on observe ici et là n’amplifient le climat de peur lié à certains mésusages

de l’intelligence artificielle, de la robotique, des algorithmes. La question de la centralité de l’être humain par rapport au non-humain devient un sujet anxiogène et mériterait davantage de débats. L’enjeu est de savoir si l’homme a toujours le contrôle sur la technique ou s’il en est dépossédé. Sans tomber dans la science-fiction, il n’en demeure pas moins que l’enjeu de la connaissance est ici problématique. Nous devons veiller à ce que les valeurs qui nous animent reprennent tout leur sens.

THÈME 6 L'enjeu de la connaissance

Manuel p. 338-399

Ce thème a un double objectif : mettre en avant les conditions nationales et internationales de la construction de la connaissance, et expliquer la manière dont les États favorisent ou contrôlent la production ou la diffusion de celle-ci.

L'introduction porte sur la notion de « **société de la connaissance** », élaborée par l'Américain Peter Drucker en 1969, pour désigner les sociétés dans lesquelles la connaissance est devenue un enjeu central pour tous les acteurs et dans lesquelles les NTIC jouent un rôle essentiel. L'introduction montre ensuite comment est progressivement apparue la notion de **communauté scientifique en histoire des sciences** avant de s'intéresser aux **acteurs** et aux **modalités de la circulation de la connaissance dans les sociétés contemporaines**.

L'axe 1 souligne l'importance de **l'alphanumerisation des sociétés** pour accroître le nombre de personnes susceptibles de produire, de recevoir et de diffuser de la connaissance. Il montre que si l'alphanumerisation masculine universelle est en bonne voie, **l'analphabétisme féminin** persiste. Il examine ensuite le **fonctionnement d'une communauté savante** à partir de l'exemple des recherches sur la radioactivité au XX^e siècle.

L'axe 2 montre comment des États se sont saisis de l'enjeu de la connaissance dans leurs affrontements, comme lors de la **guerre froide** qui a vu les deux Grands développer de puissants services de renseignements, outils d'une véritable **guerre secrète**. On montre ensuite que, dans le contexte de la mondialisation actuelle, la **circulation des connaissances** est un **aspect essentiel de la compétition entre États**. **L'Inde** s'est ainsi dotée d'une stratégie visant à fonder une économie de la connaissance qui repose sur l'amélioration de la formation de ses étudiants et sur des transferts de technologies pour développer son propre modèle industriel.

L'étude conclusive porte sur **le cyberspace comme espace de conflictualité et de coopération entre les acteurs**.

Espace virtuel, il est constitué par l'interconnexion mondiale des systèmes informatiques et des réseaux de télécommunication. Il repose sur des infrastructures organisées en réseaux, contrôlés et utilisés par des acteurs individuels et collectifs.

Espace de liberté, chacun peut y consulter, produire et diffuser des savoirs. Pourtant, ses utilisateurs sont l'objet d'une surveillance de plus en plus forte de la part des États tandis que leurs données personnelles sont de moins en moins protégées.

La maîtrise de ce nouvel espace virtuel constitue ainsi un enjeu politique et géopolitique majeur pour les États, victimes de cybermenaces et de cyberattaques protéiformes. Cela débouche sur la mise en œuvre de politiques de cybersécurité de plus en plus élaborées.

Introduction. La connaissance en partage

Manuel p. 340-349

Le thème de l'enjeu de la connaissance est l'occasion d'étudier la place que celle-ci occupe dans les sociétés modernes : qu'appelle-t-on la « **société de la connaissance** » ? Quels sont les processus historiques qui ont conduit à la naissance de la notion de communauté scientifique ? Quels sont les acteurs et les modalités de la circulation de la connaissance à l'ère du numérique et de la mondialisation ?

La 1^{re} partie de l'introduction se donne pour objet de définir les caractéristiques de la « **société de la connaissance** » et d'évoquer les débats qu'elle suscite. Parfois appelée « **société du savoir** », souvent confondue avec la « **société de l'information** », la société de la connaissance est au cœur des enjeux de pouvoir entre États, acteurs privés et particuliers.

La 2^e partie de l'introduction s'interroge sur les processus historiques qui ont mené à la naissance de la notion de communauté scientifique en histoire des sciences. Elle rassemble des chercheurs et des savants qui partagent des méthodes, des pratiques et des valeurs communes et cherchent à trouver leur place face aux États et aux opinions publiques.

Enfin, la 3^e partie de l'introduction analyse les bouleversements profonds liés à la production et à la circulation des savoirs : l'irruption des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a transformé les acteurs et les formes de la circulation de la connaissance.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Bibliographie

- **P. Drucker**, *The Age of Discontinuity. Guidelines to Our Changing Society*, Londres, Heinemann, 1969, trad. fr. : *La Grande Mutation. Vers une nouvelle société*, Paris, Éditions d'Organisation, 1970.
- **J. Stiglitz et B. Greenwald**, *La Nouvelle Société de la connaissance*, Les liens qui libèrent, 2017.
- **P. Parsons**, *3 minutes pour comprendre les 50 plus grandes théories scientifiques*, Le Courrier du livre, 2010.
- **S. Van Damme**, « Sciences en société. De la Renaissance à nos jours », *La Documentation photographique*, n° 8115, janvier-février 2017.
- **J.-P. Alix**, « Société de la connaissance : réforme ou révolution ? », *Natures Sciences Sociétés*, n° 3, 2011.
- **R. Encinas de Munagorri**, « La communauté scientifique est-elle un ordre juridique ? », *Revue trimestrielle de droit civil*, 1998.
- **P. Rabault-Feuerhahn et W. Feuerhahn** (dir.), « La fabrique internationale de la science », *Revue germanique internationale*, n° 12, 2010.

► Filmographie

- **C. Lorre et B. Prady**, *The Big Bang Theory*, 2007-2019.

► Sitographie

- Institut de statistiques de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour les questions d'éducation et d'alphabétisme : <http://uis.unesco.org/fr>
- Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora en faveur du développement : quelques pistes stratégiques*, 2012 : https://www.oecd.org/fr/els/mig/Policy_Brief_Migrants_fr_BD-DEFINITIF.pdf
- Site internet du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>
- « Les Décodeurs » du journal *Le Monde* : www.lemonde.fr/les-decodeurs/
- Les projets de la fondation Wikimedia pour une connaissance partagée : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_Wikim%C3%A9dia
- L'histoire de la revue *Nature*, « Toutes les sciences sont dans *Nature* », *La Méthode scientifique*, France Culture, 28 février 2019 : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/la-methode-scientifique-du-jeudi-28-fevrier-2019>

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 340-341

Donner accès à la connaissance requiert un certain nombre de conditions et de moyens que cette double-page permet d'évoquer. La connaissance en partage est ainsi une fin en soi qui permet l'épanouissement et l'autonomisation des individus mais également un prérequis indispensable à la mise en œuvre de la société de la connaissance.

Le premier planisphère proposé compile des informations recueillies par le site <https://atlasocio.com/>, qui élabore des cartes à partir des données statistiques des principales organisations internationales (Nations unies, Unesco, etc.), par le site <https://wearesocial.com/>

, issu d'une agence de communication spécialisée dans le web social, ainsi que par le site officiel de la fondation Nobel, <https://www.nobelprize.org/>, qui répertorie, entre autres, des données chiffrées sur l'histoire des prix Nobel. Le document indique le taux d'alphabétisation de la population de plus de 15 ans des différents États de la planète. Le planisphère met en lumière des contrastes forts entre deux ensembles. D'un côté, les régions du monde où la population est presque totalement alphabétisée – pays les plus riches et les plus développés comme les États-Unis, le Canada, l'Europe occidentale ou du Nord, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ou héritiers

d'un système d'éducation performant au temps du communisme comme les ex-républiques soviétiques ou Cuba. De l'autre, des États où le taux d'alphabétisation est inférieur à 50 % et qui se trouvent principalement en Afrique sahélienne (Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad par exemple) ou en Asie centrale (Afghanistan). Le document donne ainsi la mesure du défi à accomplir pour envisager une connaissance en partage à l'échelle mondiale qui passerait par l'alphabétisation universelle. D'après l'Unesco, au rythme actuel, cet objectif ne serait pas atteint avant les années 2070.

Le nombre de prix Nobel par État permet de mesurer la concentration de la production de savoir de très haut niveau dans les sociétés des pays les plus riches et les plus développés qui obtiennent l'essentiel de ces récompenses : les États-Unis dominent ce classement, suivis par les pays européens qui sont des puissances anciennes comme le Royaume-Uni, la France ou l'Allemagne. On peut noter la présence dans ce classement des grands pays émergents, nouveaux géants de la mondialisation, comme la Chine ou l'Inde. Ainsi, cet indicateur fait écho à l'inégal développement et l'inégale intégration des États du monde à la mondialisation.

Le second planisphère présente le taux de pénétration d'Internet par grandes zones géographiques du monde en 2019. On y retrouve à l'échelle mondiale les contrastes abordés dans le planisphère principal, mais de façon moins marquée : si les sociétés des pays les plus riches et les plus développés bénéficient d'un accès à Internet presque total, seul le continent africain se trouve encore largement à l'écart de cet accès aux nouveaux réseaux issus des NTIC permettant de nouveaux modes de production, de diffusion et de circulation des connaissances. Ainsi, le développement des NTIC laisse entrevoir une atténuation des inégalités dans ce domaine... tout en creusant ces inégalités entre les États les plus connectés (Amérique du Nord, Europe) et les États victimes de la fracture numérique (Afrique centrale, Afrique de l'Est).

INTRO 1 – « Société de la connaissance », portée et débats

p. 342-343

Parmi la multitude d'expressions employées dans la littérature scientifique, institutionnelle, voire de plus en plus grand public (société du savoir, société de l'information, etc.), le programme a choisi de faire porter son attention sur celle de « société de la connaissance », ou « société du savoir » selon la traduction choisie de l'anglais « *knowledge society* ». Cette expression est apparue pour la première fois en 1969 sous la plume de l'Américain Peter Drucker, dans son livre *The Age of Discontinuity* (Butterworth-Heinemann). Il s'agit ainsi dans cette double-page d'en construire une définition, d'en mesurer la portée et les débats qu'elle suscite.

Document 1

L'auteur du document, Peter Drucker, est à l'origine de la notion de société de la connaissance. L'ouvrage dont est tiré le texte se veut la synthèse de toute sa pensée. D'après lui, nous vivons actuellement une métamorphose radicale de la société. Il est encore hasardeux de décrire ce que sera le monde post-capitaliste mais le facteur de production absolument décisif, ce n'est plus le capital, ni la terre, ni le travail : c'est le savoir. Le défi économique de la société post-capitaliste consistera donc à assurer la productivité du savoir et des travailleurs du savoir.

Document 2

La distinction entre « société de l'information », « société de la communication » et « société de la connaissance » ne va pas de soi. Le document propose pour chacune de ces expressions une définition synthétique. Ainsi, la société de la connaissance implique un ensemble d'opérations cognitives et traduit un besoin de compréhension et d'éducation face à la profusion et à la saturation de l'offre d'informations.

Document 3

L'affiche est tirée d'une campagne de l'Unesco pour promouvoir l'éducation pour tous. La légende nous dit « 258 millions d'enfants de 6 à 17 ans ne sont pas scolarisés. Nous savons où sont ces enfants et comment les atteindre. Plus de promesse non tenue. Chaque enfant va à l'école et apprend. » Considérée comme un droit humain fondamental, l'éducation est au cœur de la mission de l'Unesco ; elle est également inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le droit à l'éducation est un des principes fondamentaux sur lesquels repose le programme Éducation 2030 et l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) adoptés par la communauté internationale dans le cadre de l'ONU. L'ODD 4 vise à garantir la pleine jouissance du droit à l'éducation comme facteur essentiel de l'accomplissement du développement durable. Il n'en demeure pas moins que plus de 250 millions d'enfants restent privés d'école. L'Unesco entend dès lors encourager les initiatives privées et appuyer les États dans leurs efforts pour mettre en place les bases et les conditions d'une éducation pérenne et de qualité à tous les enfants en âge d'être scolarisés.

Document 4

Le *Global Innovation Index* (GII), ou indice mondial de l'innovation, permet de mesurer la recherche et le développement (R&D) ainsi que l'innovation dans 130 pays en se basant sur plus de 80 indicateurs. Crée en 2007 par l'université de Cornell aux États-Unis, il prend en compte deux catégories de critères : les *inputs*, c'est-à-dire les moyens mis en œuvre pour l'innovation (institutions, ressources

humaines et recherche, infrastructures, sophistication du marché et sophistication de l'environnement des affaires) et les *outputs*, c'est-à-dire les résultats (connaissances et technologie, créativité). Le GII représente la moyenne de ces deux sous-indices. Le planisphère proposé nous montre les quinze pays aux économies les plus innovantes en 2019, ainsi que l'évolution de ce classement par rapport à l'année précédente (2018). Ainsi, il est frappant de constater que les pays dominant ce classement se situent tous dans les espaces les plus riches et les plus développés, au cœur des échanges de l'économie mondialisée (États-Unis, Europe occidentale et du Nord, Asie orientale). Le GII distingue des États comme la Suisse, Israël ou la Finlande, qui ont fondé leur modèle économique de croissance sur les secteurs des NTIC ou des industries de pointe à très haute valeur ajoutée (biotechnologies en Suisse par exemple, services informatiques de haut niveau en Israël). L'évolution de ce classement sur un an permet de mettre en lumière la capacité d'adaptation de l'économie américaine (+3) ainsi que la montée en puissance de la Chine (+3).

Document 5

Le document est tiré d'un rapport de l'Unesco de 2005. Il y a 15 ans, l'organisation s'interrogeait sur les défis suscités par l'émergence des sociétés de la connaissance et les tensions qui pourraient en résulter : déboucheraient-elles sur des sociétés de la surveillance ? Sur un creusement des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres ? Seraien-t-elles facteur d'intégration des sociétés ou facteur d'exclusion ? Quinze ans plus tard, il n'est pas certains que ces doutes formulés par l'Unesco aient totalement été levés.

Corrigé des questions

1. La société de la connaissance désigne un type de société dont l'activité principale est de produire et de diffuser des connaissances. Facteur de croissance économique et d'autonomisation des individus dans la sphère sociale, elle contribuerait ainsi au développement de la société dans son ensemble. Elle se distingue de la société de l'information et de la communication car elle implique des processus cognitifs de transformation de l'information en savoir.

2. Mettre en œuvre une société de la connaissance nécessite tout d'abord d'augmenter le nombre d'individus susceptibles de recevoir, de produire et de diffuser des connaissances. Cela passe par des efforts majeurs en matière d'éducation. Cette société de la connaissance requiert ensuite la mise en place des conditions techniques permettant de faciliter la circulation et le partage des connaissances. Cela passe notamment par l'accès à Internet pour tous. Enfin les économies doivent évoluer vers des économies innovantes de la connaissance.

3. La société de la connaissance suscite des débats qui tiennent d'abord à la libre circulation des données et des informations, et posent donc le problème de la protection de la vie privée des individus. Ainsi, le savoir pour tous ne doit pas devenir un « savoir sur tous ». Elle risque également de produire des effets contraires aux objectifs qu'elle se fixe : au lieu de permettre un développement harmonieux et équilibré des sociétés, elle déboucherait sur le renforcement d'inégalités existantes, entre États, entre individus au sein d'une même société en fonction de leur sexe, de leur appartenance ethnique ou religieuse. Enfin le risque est grand de voir naître des sociétés duales opposant les détenteurs du savoir et ceux qui en sont privés.

4. La mise en œuvre d'une société de la connaissance pour tous nécessite des investissements majeurs dans l'éducation, pour permettre l'accès de l'ensemble des enfants à l'école ainsi que l'alphanumerisation universelle. Elle repose également sur la démocratisation de l'accès à l'information que la diffusion des NTIC favorise : l'accès aux réseaux d'Internet est ainsi aujourd'hui une condition essentielle de la circulation des savoirs. Elle est facilitée par les investissements des États et des acteurs privés dans les secteurs les plus innovants des économies. Elle doit enfin veiller à ne pas renforcer des inégalités existantes ou créer de nouvelles fractures au sein des sociétés dont elle entend, au contraire, permettre le développement pour profiter à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

INTRO 2 – La notion de communauté scientifique en histoire des sciences

p. 344-345

« République des sciences », « communauté savante », « communauté scientifique » : dès le XVIII^e siècle, les savants, les chercheurs, les scientifiques ont cherché à se constituer en communauté autonome, parfois face aux Églises et aux États, partageant des méthodes et des valeurs communes. Mais au-delà d'un continuum historique, qui a connu en fait bien des vicissitudes, la notion elle-même de communauté scientifique est complexe. Quels sont les fondements d'une telle communauté scientifique ? Les documents de cette double-page reprennent ainsi les étapes successives de cette naissance de la communauté scientifique et évoquent les valeurs et les méthodes qui rassemblent hommes et femmes de sciences.

Document 1

Le document présenté est l'œuvre d'Henri Testelin (1616-1695), l'un des fondateurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1648. Il est surtout connu pour ses portraits de Louis XIV et pour ses grandes compositions relatant des événements

officiels. Converti au protestantisme, il fut exclu de l'Académie en 1681 et dut fuir aux Provinces-Unies.

Cette grande toile, dont Versailles conserve l'esquisse, est à l'origine un carton de tapisserie de la tenture de *L'Histoire du Roi*, destinée à célébrer les grands événements (le sacre, le mariage, les victoires militaires) ainsi que les grandes réalisations du règne. Il représente la présentation au roi des membres de la nouvelle Académie des sciences qui vient d'être fondée en 1666, s'intégrant dans le grand projet de la monarchie absolue visant à placer l'ensemble de la vie culturelle sous sa tutelle. Réunissant une douzaine de savants, la première séance de l'Académie eut lieu le 22 décembre 1666 dans la bibliothèque du roi, rue Vivienne à Paris.

L'espace s'ouvre en arrière-plan sur l'Observatoire, que l'architecte Claude Perrault commence alors à édifier. On trouve à droite de Louis XIV, assis sur un fauteuil, Monsieur, son frère, habillé de rouge ; à gauche, Jean-Baptiste Colbert, qui arbore l'insigne de l'ordre du Saint-Esprit, avec derrière lui son secrétaire, Charles Perrault (l'auteur des Contes). Colbert présente au souverain les membres de l'Académie, à commencer par l'abbé Jean-Baptiste du Hamel, le premier secrétaire, qui s'incline respectueusement vers le souverain. Derrière lui sont figurés des membres de l'Académie issus de ses différentes disciplines : Pierre de Carcavi, Jean Picard, Christiaan Huygens, Jean-Dominique Cassini, Philippe de La Hire, l'abbé Edme Mariotte et Jacques Borely. De nombreux objets illustrent la diversité des activités scientifiques : squelettes d'animaux, sphère, horloge, globe terrestre (à gauche), plan du canal des Deux Mers, destiné à relier l'Atlantique à la Méditerranée, qui commence alors à être réalisé par Pierre-Paul Riquet, traités scientifiques, plans de fortifications, globe céleste (à droite).

La nouvelle institution acquit bientôt une réputation internationale. L'Académie devint ainsi l'instrument d'une science officielle concourant plus que jamais au prestige et à la gloire du roi.

Document 2

Le document évoque le rôle essentiel des congrès scientifiques internationaux dans la constitution de la communauté scientifique, à partir du milieu du XIX^e siècle. Lieux d'échanges, de partages et de confrontations entre hommes et femmes de sciences, ils reflètent également les tensions de leur époque et n'échappent pas aux enjeux politiques. L'Allemagne est ainsi exclue de toutes ces réunions dans l'entre-deux-guerres. La notion de communauté scientifique universelle se heurte également au fait que ces congrès des années 1850-1950 réunissent presque exclusivement des savants nord-américains et européens.

Document 3

Le document est un extrait d'article d'une revue juridique qui reprend les thèses de l'auteur américain

Robert King Merton (1903-1910), considéré comme le fondateur de la sociologie des sciences. En 1942, Merton publie l'article « The Normative Structure of Science », fondateur d'une tradition d'analyse des normes et valeurs qui régissent le comportement social des scientifiques. L'acceptation de ces normes serait ainsi fondatrice de la constitution d'une communauté scientifique en tant que telle. Le document propose ainsi une définition des quatre valeurs clés identifiées par Merton : l'universalisme, le collectivisme, le désintéressement et le scepticisme organisé.

Document 4

Le document proposé est la couverture du numéro du 30 janvier 2020 de la prestigieuse revue scientifique britannique *Nature*. Au travers d'une publication scientifique de référence, il permet d'aborder un principe constitutif du fonctionnement de la communauté scientifique : l'évaluation par les pairs dans l'édition scientifique. C'est une étape incontournable pour tous les chercheurs : afin qu'un nouveau résultat soit accepté dans une revue scientifique, ils doivent le soumettre à des experts dans leur domaine. Ce processus d'évaluation par les pairs, effectué bénévolement, est considéré comme la méthode de référence de validation des découvertes scientifiques. Il n'empêche toutefois pas les dérives, les tentatives de fraude. La revue *Nature* elle-même a dû retirer à plusieurs reprises des articles après des révélations prouvant que leurs auteurs avaient manipulé les résultats de leurs travaux de recherche.

Document 5

Le document, extrait du site Internet du ministère français de la Transition écologique et solidaire, propose une présentation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ouvert à tous les pays membres de l'ONU, le GIEC a été créé en 1998 à l'initiative du G7. Il rassemble des scientifiques du monde entier et a pour mission d'évaluer les risques liés au réchauffement climatique et de proposer aux États des actions pour tenter de l'endiguer ou d'en atténuer les effets. Critiqués par les climatosceptiques de tous bords, ses rapports et conclusions font pourtant autorité au sein de la communauté scientifique. Le GIEC et l'ex-vice-président des États-Unis d'Amérique, Al Gore, ont reçu le prix Nobel de la paix en 2007 pour leur contribution dans le domaine des changements climatiques.

Site officiel du GIEC : <http://www.ipcc.ch/index.htm>

Corrigé des questions

1. De nombreux objets illustrent la diversité des activités scientifiques étudiées à l'Académie royale : squelettes d'animaux (sciences naturelles), sphère armillaire, globe céleste, arrière-plan sur l'Observatoire en construction (astronomie), globe terrestre

(géographie), plan du canal des Deux Mers destiné à relier l'Atlantique à la Méditerranée (physique), plans de fortifications posés sur la table (architecture, physique). Cette diversité est symbolisée par la pile de traités scientifiques qui s'amoncellent sur la table sur laquelle le roi s'appuie.

2. Les congrès scientifiques ont joué un rôle clé à partir du milieu du XIX^e siècle pour favoriser l'émergence d'une communauté scientifique internationale. Ils offrent l'opportunité à des scientifiques venus du monde entier de définir leur discipline en mettant au point des méthodes et des outils communs, d'échanger et de se confronter à propos des théories nouvelles, de concevoir des formes de coopération transnationale. Pour compléter les informations données par le **document 2**, on peut prendre l'exemple des conférences Solvay organisées à partir de 1911. Ainsi, lors de la conférence de 1927, organisée à Bruxelles, Albert Einstein et Niels Bohr ont ardemment débattu de leurs interprétations respectives de la mécanique quantique devant bien d'autres participants prestigieux comme Marie Curie. La référence aux conférences Solvay peut constituer un lien pour aborder ensuite le jalon 2 de l'axe 1 de ce thème.

3. La communauté scientifique repose sur quatre valeurs identifiées par le sociologue américain des sciences Robert King Merton : l'universalisme, le collectivisme, le désintéressement et le scepticisme organisé. Ces valeurs définissent des principes qui organisent le fonctionnement de la communauté scientifique : l'évaluation par les pairs des nouvelles théories et des travaux de recherche qui garantit, en principe du moins, la fiabilité des informations publiées dans les revues scientifiques ainsi que la volonté de parler d'une même voix pour faire entendre aux opinions publiques et aux États le point de vue de la science sur des questions aux enjeux sociétaux majeurs comme les changements climatiques.

4. Si on reprend les catégories identifiées par Merton, le GIEC constitue bien au sens strict du terme une communauté scientifique. Il rassemble des scientifiques venus du monde entier (universalisme), qui mettent en commun leurs travaux de recherche (collectivisme) en toute indépendance des États et des intérêts des acteurs économiques privés (désintéressement) pour faire face aux critiques nombreuses des climatosceptiques en proposant divers scénarii liés aux conséquences des changements climatiques (scepticisme organisé).

5. La notion de communauté scientifique repose sur des valeurs communes : l'universalisme, le travail collectif, le désintéressement, l'esprit critique. Elle s'appuie sur des méthodes, acceptées par ses membres, comme l'évaluation par les pairs. Elle doit enfin accepter critiques et controverses qui émergent parfois en son sein, relever le défi de ses relations avec les États et se rendre audible et accessible auprès des opinions publiques. Elle constitue ainsi un acteur majeur de la production, de la diffusion et de la circulation des connaissances.

INTRO 3 – Les acteurs et les modalités de la circulation de la connaissance

p. 346-347

Apparue en 1969, la société de la connaissance a été très largement bouleversée par l'arrivée du numérique, et en particulier d'Internet, mais également par l'accélération de la mondialisation – deux phénomènes par ailleurs liés pour une grande part. Au-delà de ce constat général, il convient d'essayer d'en cerner les principaux mécanismes et implications. Les documents permettent de montrer la grande diversité des acteurs de la circulation de la connaissance qui ne relève plus du monopole de l'État ou d'une élite de sachants. Ils illustrent également les nouvelles formes de la circulation elle-même de la connaissance, des réseaux des NTIC aux déplacements des individus dans le cadre de flux mondialisés.

Document 1

Le document proposé est une infographie tirée de données issues du site allemand Statista, un portail en ligne qui compile des statistiques provenant du secteur économique. Les chiffres fournis sont issus du rapport annuel d'activité du géant américain Google. Les chiffres traduisent le poids considérable de l'entreprise dans l'économie du numérique et sa situation de quasi-monopole en tant que moteur de recherche.

Document 2

Le document est un extrait d'un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), une organisation internationale rassemblant 36 pays riches et développés qui ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. Le texte s'intéresse aux politiques menées par les États pour valoriser les compétences de leur diaspora et les mettre au service de leur politique de développement. Les diasporas, en gardant un lien fort avec le pays d'origine, constituent un atout considérable pour la circulation des savoirs et des compétences. L'OCDE, dans ce rapport, fait le point sur les stratégies déjà mises en œuvre par les États et sur les pratiques à envisager pour valoriser ce potentiel humain : ainsi le *brain drain* doit se convertir en *brain gain* profitable au pays d'origine (voir aussi le jalon 2 de l'axe 2 de ce thème).

Document 3

Le planisphère propose le classement des dix pays comptant le plus de start-up dans l'intelligence artificielle en 2018. Il s'agit donc des pays pionniers dans les secteurs les plus en pointe et les plus innovants de la high-tech. On constate que ce classement est largement dominé par les États-Unis qui rassemblent à eux seuls davantage de start-up dans ce domaine que les neuf autres pays réunis. On peut noter ensuite

que ce classement ne compte que des États faisant partie des pays les plus riches et les plus développés ou au cœur de la mondialisation. La Chine occupe le deuxième rang, ce qui montre la montée en gamme spectaculaire de son économie. Israël se place au troisième rang : le pays s'est spécialisé dans les industries de pointe de haute technologie, et bénéficie dans ce domaine de ses liens très forts avec les États-Unis, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche.

Document 4

Le document est tiré d'un article du site Internet du journal *Le Monde* qui donne la parole aux « wikipédiens », les auteurs qui contribuent à la rédaction des articles de l'encyclopédie en ligne Wikipédia. Fondée en 2001, celle-ci repose sur le travail collaboratif de ses contributeurs : chaque jour, ils sont plus de 100 000 à rédiger 25 000 articles qui peuvent être ensuite modifiés et améliorés. La production du savoir devient ainsi accessible à tout un chacun. Wikipédia met gratuitement à disposition des internautes plus de 30 millions d'articles en 280 langues et reçoit près de 600 millions de visites par mois. Elle se trouve toutefois confrontée à des défis qui caractérisent les nouveaux acteurs de la connaissance, comme la fiabilité de ses informations, la diversité de ses contributeurs, la circulation de rumeurs ou de fausses informations qu'elle génère.

Document 5

Le document évoque les politiques institutionnelles mises en place par l'Union européenne (UE) pour favoriser l'accélération de la circulation des connaissances entre ses États membres. Il s'agit de favoriser un espace européen de la recherche et de la science, pour permettre l'émergence d'une communauté scientifique à l'échelon européen. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, fixée par le Conseil européen qui s'est tenu dans la capitale portugaise en 2000, ayant pour ambition de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».

Corrigé des questions

1. Les acteurs de la circulation de la connaissance sont de nature différente. Il peut s'agir d'entreprises privées comme les grandes firmes multinationales du secteur des nouvelles technologies (Google), ou les start-up de la high-tech. Les États jouent un rôle central en créant un environnement économique et culturel favorable, ou en s'inscrivant dans des stratégies transnationales comme celles élaborées au niveau de l'Union européenne. Des groupes d'individus aux compétences particulières, comme dans le

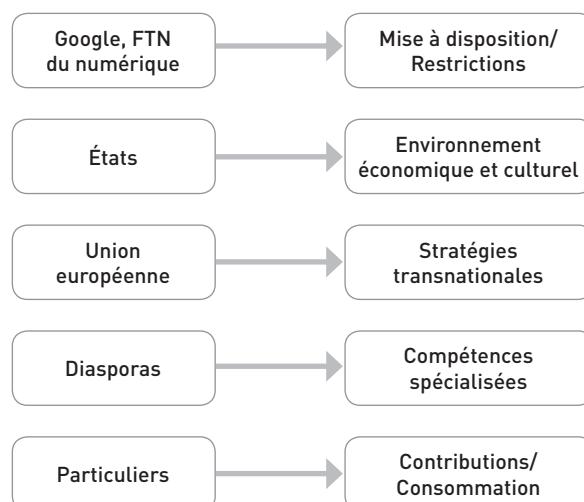
cas des diasporas, sont des relais privilégiés de la circulation des connaissances. Enfin, grâce à la démocratisation des usages du numérique, les particuliers peuvent devenir acteurs de la production et de la circulation des connaissances, comme les auteurs des articles de l'encyclopédie collaborative Wikipédia.

2. Les États peuvent mener des politiques volontaristes pour organiser les réseaux qui mettent en contact les membres de leur diaspora avec des entreprises du pays d'origine, en quête de compétences spécialisées. Ils peuvent activement contribuer à créer un environnement économique favorable pour l'épanouissement des start-up du secteur du numérique. Enfin les institutions européennes élaborent des stratégies pour instaurer un espace européen de la recherche. Elles encouragent notamment la mobilité des chercheurs et les synergies entre monde des sciences et entreprises.

3. Il convient d'abord de s'interroger sur le poids considérable pris par les géants américains du numérique sur Internet. Ainsi, Google, moteur de recherche en situation de quasi-monopole en France, facilite la libre circulation des connaissances pour les particuliers en donnant accès à un contenu en ligne presque illimité. Mais les algorithmes utilisés par l'entreprise influencent les recherches des utilisateurs et la question du contrôle, du stockage et de la monétisation des données des particuliers se pose. Wikipédia favorise la libre circulation gratuite des connaissances, mais son fonctionnement repose sur des particuliers souvent non spécialistes, ce qui pose la question de la fiabilité des informations qu'elle diffuse. Enfin, la libre circulation des connaissances ne peut s'envisager au détriment du respect de la propriété intellectuelle.

4.

Acteurs et modalités de la circulation de la connaissance





Axe 1. Produire et diffuser des connaissances

Manuel p. 350-365

Ce premier axe du thème incite les élèves à se demander pourquoi la production et la diffusion des connaissances constituent des enjeux de développement majeurs pour les États et pour les sociétés. Il souligne l'importance de l'alphabétisation des sociétés pour accroître le nombre de personnes susceptibles de produire, de recevoir et de diffuser de la connaissance, et examine le fonctionnement d'une communauté savante à partir de l'exemple des recherches sur la radioactivité au XX^e siècle.

Le jalon 1 traite de l'accès à la connaissance à travers la question de l'alphabétisation des femmes. Il se compose d'une première double-page qui retrace les grandes étapes de ce phénomène d'alphabétisation des femmes en France de l'époque moderne à la fin du XIX^e siècle. La deuxième double-page se propose d'examiner les enjeux de l'alphabétisation des femmes dans le monde contemporain.

Le jalon 2 traite de la production de la connaissance scientifique via l'exemple de la radioactivité. La première double-page porte sur la genèse des recherches et des échanges sur la radioactivité menés par Henri Becquerel, Pierre Curie et Marie Curie. La deuxième double-page pose la question de l'enjeu de la bombe atomique et celui des rapports qu'entretiennent la science et la politique.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

► Ouvrages

- **P. Albertini**, *L'École en France du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2014.
- **R. Bimbot**, *Histoire de la radioactivité*, Paris, Vuibert, 2006.
- **G. Bruno**, *Le Tour de France par deux enfants* (1877), Paris, Tallandier, 2012.
- **È. Curie**, *Madame Curie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1981.
- **G. Duby et M. Perrot** (dir.), *Histoire des femmes en Occident, tome III : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 2002.
- **Albert Einstein**, *Physique, Philosophie, Politique*, Paris, Le Seuil, 2002.
- **Fénelon**, *Traité de l'éducation des filles* (1687), Paris, Klincksieck.
- **H. Langevin-Joliot et Marion Augustin**, *Marie Curie. Une femme dans son siècle*, Paris, Gründ, 2017.
- **C. Montellier et R. Huynh**, *Marie Curie, la fée du radium*, Paris, Dupuis, 2011.
- **M. Sonnet**, *L'Éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Éditions du Cerf, 2011.

► Filmographie

- **Marshall Brickman**, *Le Projet Manhattan*, 1986.
- **A. Brunard**, *Marie Curie, une femme sur le front*, 2014.
- **S. Kubrick**, *Docteur Folamour*, 1964.
- **P. Plisson**, *Sur le chemin de l'école*, 2013.
- **Marjane Satrapi**, *Radioactive*, 2020.

► Sitographie

- Site de l'Unesco pour consulter le *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous*, 2014 : https://fr.unesco.org/gem-report/sites/gem-report/files/230508F_0.pdf
- Le site du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) : www.globalpartnership.org
- Site du musée Curie pour consulter un fonds documentaire exceptionnel : <https://musee.curie.fr/>
- Site de l'institut Curie : <https://curie.fr/>
- Pour consulter une vidéo du Congrès mondial des partisans de la paix en 1949 : <https://www.cinearchives.org/Films-447-533-0-0.html>
- Site de France Culture pour écouter en podcast l'émission *La Méthode scientifique* du 21 février 2019 intitulée « Projet Manhattan : et l'humanité toucha sa fin » : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/la-methode-scientifique-du-jeudi-21-fevrier-2019>

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 350-351

Cette double-page met en valeur deux éléments essentiels qui définissent cet Axe 1 du thème : la transmission des connaissances et la production des connaissances scientifiques.

Le premier document est une huile sur toile qui s'intitule *Petite Maîtresse d'école*, conservée à la National Gallery of Art à Washington. Le peintre Jean-Baptiste Siméon Chardin est né en 1699 dans un milieu d'artisans. Après des débuts modestes dans le milieu des arts, il est admis à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1728. Presque oublié de ses contemporains et tout au long du XIX^e siècle, il est considéré aujourd'hui par les critiques d'art comme un des meilleurs représentants de la peinture du quotidien et de l'intime au XVIII^e siècle. Ce tableau est l'une de ses plus célèbres compositions. Il montre l'attention et la bienveillance de la préceptrice, probablement d'origine modeste si on en juge par sa tenue, qui apprend à lire à une petite fille concentrée sur sa tâche ; son doigt pointe méticuleusement le mot à lire. L'atmosphère est studieuse et silencieuse. On ne sait rien du contexte de cette scène ni de ses protagonistes, mais elle illustre des aspects essentiels de l'alphabétisation des filles avant le milieu du XIX^e siècle. Il s'agit d'une transmission des connaissances qui se fait le plus souvent dans le cadre du foyer, entre femmes, et en dehors des écoles qui, si elles existent, sont le plus souvent réservées aux garçons. L'œuvre rappelle également que l'alphabétisation des filles, très longtemps sous-estimée, est une réalité qui, avant même les réformes de la III^e République, se diffuse progressivement et significativement en France. On voit enfin dans les regards, les gestes, la concentration des deux personnages l'importance que revêt cet acte de transmission à leurs yeux.

Le deuxième document est une photographie de Pierre Curie et Marie Curie prise dans leur laboratoire de recherche vers 1900. Elle met en scène le couple de chercheurs au travail : si Pierre regarde l'objectif du photographe, Marie manipule avec concentration des poids sur une balance. Pierre vient d'abandonner ses travaux personnels pour travailler avec Marie dans ce hangar de l'École de physique et chimie représenté ici. C'est dans ce laboratoire de fortune que le jeune couple fait la découverte, en juillet et en décembre 1898, de deux éléments nouveaux, particulièrement radioactifs, le polonium et le radium. Le contraste entre l'importance de ces découvertes et la précarité des lieux dans lesquels elles ont été effectuées est saisissant. Il illustre parfaitement la notion de pionniers de la recherche évoquée p. 356-357. Cette photo appartient à une série que l'on peut consulter en ligne sur le site du musée Curie et qui date de l'époque de la découverte du radium et du polonium : <https://musee.curie.fr/découvrir/la-famille-curie/un-couple-de-pionniers>. Marie Curie a décris ainsi ce laboratoire : « Pierre Curie obtint du directeur de l'École l'autorisation d'utiliser un atelier

vitré situé au rez-de-chaussée, servant de magasin et de salle de machines. [...] C'était une baraque en planches, au sol bitumé et au toit vitré, protégeant incomplètement contre la pluie, dépourvue de tout aménagement ; elle contenait pour tout matériel des tables de sapins usées, un poêle en fonte dont le chauffage était très insuffisant et le tableau noir dont Pierre aimait tant à se servir. [...] Dans ce laboratoire de fortune, nous avons travaillé presque sans aide pendant deux ans [...] Nous étions, à cette époque, entièrement absorbés par le nouveau domaine qui s'ouvrait devant nous, grâce à une découverte aussi inespérée. Malgré nos conditions de travail nous nous sentions très heureux. Nos journées s'écoulaient au laboratoire, et il nous arrivait d'y déjeuner fort simplement, en étudiants. Dans notre hangar si pauvre régnait une grande tranquillité [...] Nous vivions dans une préoccupation unique, comme dans un rêve. » (Marie Curie, *Pierre Curie*, Payot, 1923).

JALON 1 – L'alphabétisation des femmes en France de l'époque moderne à la fin du XIX^e siècle

p. 352-353

Il s'agit dans cette double-page d'évoquer quelques moments clés qui scandent la chronologie de l'alphabétisation des femmes en France. Celle-ci a longtemps été mise de côté, en particulier du fait du poids de l'Église catholique dans l'éducation. Pourtant, du XVI^e au XVIII^e siècle, l'apprentissage par les femmes de la lecture et de l'écriture progresse, dans un cadre privé d'abord, puis sous l'effet d'évolutions sociales induites notamment par la Réforme. Il faut cependant attendre le XIX^e siècle et la III^e République pour que s'opère un basculement d'ampleur qui voit l'alphabétisation des femmes devenir une cause publique et ainsi se généraliser à l'ensemble de la population féminine et sur la totalité du territoire.

Document 1

Martine Sonnet, l'auteur du document, est la spécialiste française de l'éducation des filles à l'époque moderne. Ce texte évoque les premiers traités d'éducation spécifiquement consacrés aux filles, qui datent du XVI^e siècle. D'emblée, le savoir transmis aux filles est limité, principalement axé sur quelques rudiments de lecture et d'écriture, et l'essentiel est de s'attacher à transmettre aux jeunes filles la maîtrise des travaux domestiques. La Réforme protestante marque un premier tournant. Elle incite au contact direct avec les Écritures, pour les femmes comme pour les hommes. La Contre-Réforme catholique s'empare de cette question de l'éducation des filles et la rivalité entre les Églises chrétiennes contribue donc à développer l'alphabétisation féminine. Leur objectif est toutefois le même sur cette question : il s'agit de former de futures bonnes mères chrétiennes.

Document 2

Le document est une gravure aquarellée de Julien Boilly et Pierre Charles Coqueret intitulée *Racine faisant réciter sa tragédie d'Esther*, par les Demoiselles de Saint-Cyr devant Louis XIV et Mme de Maintenon, vers 1824. La Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr a été fondée à l'initiative de Mme de Maintenon, maîtresse de Louis XIV, afin de donner une éducation complète à des jeunes filles issues de la noblesse désargentée. Passionnée de pédagogie, Mme de Maintenon introduit le théâtre à Saint-Cyr, un procédé alors inconnu des institutions féminines. En 1689, elle commande à Racine la tragédie d'*Esther* dont la première représentation est jouée, par les élèves, sous la conduite de l'auteur représenté ici au centre du tableau. Louis XIV assiste à la scène aux côtés de Mme de Maintenon. Cet épisode suscite toutefois de nombreuses critiques : les jeunes filles se prennent au jeu et ont beaucoup de succès auprès du public, composé en partie de jeunes hommes de l'extérieur. On craint alors qu'elles tirent de la prétention à se faire applaudir, et que cela devienne un jeu de séduction avec les spectateurs. Désormais, les pièces doivent être jouées dans la sobriété et le théâtre est ensuite supprimé du programme éducatif de l'institution.

Document 3

Le document représente une scène classique des écoles primaires de filles sous la III^e République : dans cette *Classe manuelle* peinte au Pouldu (Finistère), des petites Bretonnes apprennent le tricot avec application. Cette volonté de dispenser aux filles un enseignement spécifique est toutefois largement antérieure à la III^e République, qui n'a fait que la perpétuer. On remarque debout à l'arrière-plan une fillette punie qui appuie son front contre le mur. Peut-être a-t-elle parlé breton, alors que la loi de 1882 interdit l'usage des langues et parlers régionaux ? On peut être surpris par l'apparence du lieu où se déroule cette classe mais le manque de locaux adaptés et un certain souci d'économie contraignent les mairies à dispenser cet enseignement dans des endroits improvisés, comme ici dans une grange.

Document 4

Les deux tableaux proposés permettent de mesurer les progrès de l'alphabétisation des femmes – mesurée dans le tableau *a* par leur capacité à signer leur acte de mariage – en France au XIX^e siècle et de corrélérer le phénomène à l'augmentation de la fréquentation de l'école primaire. On peut remarquer, à l'aide du tableau *b*, qu'après les lois de 1881-1882, qui reconnaissent l'égalité des sexes devant l'instruction, il y a autant de filles que de garçons scolarisés dans les écoles primaires du pays.

Document 5

Le texte est tiré d'une conférence au titre évocateur, « De l'égalité d'éducation », donnée à Paris par Jules Ferry, à la salle Molière, le 10 avril 1870. Ferry est alors député de Paris depuis moins d'un an (juin 1869) et l'une des figures de proue de l'opposition républicaine au régime de Napoléon III. On retrouve dans cet extrait la vision de l'école que Ferry instaurera comme ministre de l'Instruction publique sous la III^e République. L'école républicaine qu'il appelle de ses vœux dès le Second Empire doit mettre un terme aux divisions entre les Français et assurer le triomphe des principes de 1789. L'instruction des femmes est ici notamment conçue comme un moyen de lutter contre l'influence de l'Église.

Corrigé des questions

1. À l'époque moderne, les enjeux liés à l'alphabétisation des femmes sont avant tout de nature religieuse et morale : il s'agit de former de futures bonnes mères chrétiennes. Ces enjeux sont exacerbés par le contexte de la Réforme protestante et de la Contre-Réforme catholique. Ainsi, l'enseignement prodigué aux petites filles est étroitement circonscrit : il doit se limiter à l'apprentissage de la lecture et parfois de l'écriture, au catéchisme et aux travaux domestiques. L'exemple de la Maison royale de Saint-Cyr nous montre toutefois qu'au sein des élites, on prône parfois des pédagogies nouvelles avec un enseignement plus diversifié et une ouverture vers la culture. Cela reste cependant l'exception.

2. Le tableau *a* nous montre que l'alphabétisation des femmes progresse bien plus rapidement que celle des hommes au cours de la période considérée (1786-1876). Si l'alphabétisation masculine reste plus importante en pourcentage, l'écart se réduit considérablement avant même les lois scolaires de 1881-1882. Ainsi, on passe en moins de trois générations d'un peu plus d'un quart des femmes sachant signer à plus des deux tiers au début de la III^e République.

3. Ces progrès s'expliquent notamment par une offre scolaire, qui après avoir été longtemps principalement réservée aux garçons, s'adresse de plus en plus aux filles. Entre 1832 et 1840 (réformes Guizot), le nombre de filles scolarisées dans les écoles primaires augmente de 60 %, et en 1840 les filles représentent 42 % des élèves du primaire. Le nombre d'écoles primaires a augmenté de 30 % pendant la même période. L'effort décisif en faveur de l'alphabétisation des femmes est toutefois entrepris dans la seconde moitié du XIX^e siècle, animé par des débats virulents sur la nécessité et la nature de l'enseignement à leur dispenser. En 1850, la loi Falloux instaure la création d'écoles de filles dans les communes de plus de 800 habitants. Le taux d'alphabétisation des femmes rejoint alors presque celui des hommes. En 1882, la loi Ferry reconnaît l'égalité des sexes

devant l'instruction. Les filles ont désormais accès à un enseignement primaire laïc, gratuit et obligatoire au même titre que les garçons.

4. Pour Jules Ferry, l'enseignement des filles est essentiel pour mettre en œuvre pleinement l'idéal de la Révolution française. Il considère que les femmes perpétuent des aspects de la société d'Ancien Régime notamment parce qu'elles restent sous l'emprise de l'Église. L'effort d'alphanétisation et d'enseignement destiné aux filles est donc aussi clairement un instrument du combat qu'il entend mener contre l'Église et les valeurs sociétales qu'elle défend.

Bilan

L'alphanétisation progressive des femmes en France, de l'époque moderne au XIX^e siècle, n'a pas fait disparaître un enseignement spécifiquement féminin. L'égalité des sexes devant l'instruction mise en place par la loi Ferry de 1882 ne signifie pas pour autant les mêmes contenus d'enseignement. En premier lieu, les filles restent entre elles, il n'est jamais question de mixité à l'école primaire pendant cette période. Si elles bénéficient d'un enseignement commun avec les garçons, les programmes prévoient des cours spécifiques : en primaire, cours de couture et de cuisine pour les filles, travaux du fer et du bois pour les garçons ; au lycée, les filles sont dispensées de latin, de grec et de philosophie et n'ont qu'une initiation aux sciences. De plus, le certificat d'études prévoit des épreuves distinctes à l'oral pour les filles et les garçons.

BAC – PRÉSENTER UN LIVRE

Le *Tour de France par deux enfants* est publié pour la première fois en 1877 par Augustine Fouillée sous le pseudonyme de G. Bruno. Il raconte l'histoire d'André et Julien, deux jeunes frères orphelins, qui doivent quitter leur Alsace natale (annexée par la Prusse après la guerre de 1870) afin de retrouver leur oncle, unique parent encore en vie, et conserver la nationalité française. Ils parcourent le territoire français pour le rejoindre et leur voyage devient ainsi un prétexte à la découverte de la France, de son patrimoine, de ses richesses, de son histoire. Le livre est avant tout un manuel de lecture mais il dispense également des leçons de choses, de morale, des cours d'histoire, de géographie, de sciences. Il véhicule un patriottisme parfois exacerbé, assumant ses références à la « perte » de l'Alsace et de la Lorraine. Le livre a été un énorme succès de librairie, vendu à plus de 6 millions d'exemplaires entre 1877 et 1901 et a forgé la conscience républicaine et patriotique de générations de jeunes Français. Les élèves pourront prendre pour exemples les parties IV et XXV pour montrer quel type d'enseignement le livre véhicule pour les filles.

On découvre dans la partie IV la mère Étienne qui accueille pour un temps les deux orphelins chez elle. Elle fait preuve envers eux « de douces attentions maternelles » comme nous dit le texte : elle lave leur

linge, le met à sécher près du poêle, raccommode leurs vêtements pendant qu'ils dorment. Elle prépare les repas et leur donne quelques pièces, eux qui n'ont plus rien pour poursuivre leur voyage. Le passage est illustré par un dessin représentant un intérieur modeste, mais bien tenu par une femme au foyer qui s'affaire aux tâches domestiques dans son logis. Dans la Partie XXV, Julien et André découvrent le travail des brodeuses de Lorraine dont le métier, réservé aux femmes, est décrit avec emphase, précision et admiration. Il est intéressant de remarquer que l'auteur ajoute « elles sont toutes instruites : presque toutes savent lire et écrire ». Cela constitue presque un idéal d'éducation pour l'époque : des jeunes femmes alphabétisées, qui ont su développer un talent pour les travaux d'aiguilles qui leur permet d'obtenir des métiers d'ouvrières qualifiées et reconnues.

JALON 1 (Suite) – Les enjeux de l'alphanétisation des femmes dans le monde contemporain

p. 354-355

La deuxième double-page du jalon 1 se focalise sur les enjeux de l'alphanétisation des femmes, appréhendée cette fois à l'échelle mondiale et à l'époque contemporaine. Le chiffre rappelé dans le chapeau pose le cadre, et l'ampleur de la question : près des deux tiers des 750 millions d'analphabètes dans le monde aujourd'hui sont des femmes. Malgré les progrès accomplis au cours des dernières décennies, de trop nombreuses filles restent exclues de l'école. Il s'agit dans cette double-page d'étudier l'ampleur de ce phénomène, les raisons qui l'expliquent ainsi que les bénéfices que les sociétés tirent des progrès de l'alphanétisation des femmes.

Document 1

Le document est un cartogramme qui déforme les unités territoriales en fonction du taux d'analphabétisme chez les femmes âgées de 15 à 24 ans. Il est tiré d'un rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2016, qui fait le point sur les progrès de l'éducation dans le monde en fonction des objectifs fixés par les Nations unies. L'intérêt d'une représentation cartographique de ce type est de mettre en lumière les contrastes très forts qui apparaissent au premier regard : l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie de l'Est occupent ici l'essentiel des espaces de la carte.

Document 2

Ce planisphère, plus classique dans sa représentation cartographique, complète les informations données dans le document 1. Il porte sur la déscolarisation des femmes dans le monde et montre le pourcentage des jeunes filles en âge d'être scolarisées n'ayant pas accès à l'école primaire, et ce par État. On constate

ainsi que le phénomène épargne les pays du Nord et touche principalement les pays d'Afrique sahélienne et centrale, ainsi que la Syrie et l'Afghanistan.

Document 3

Le document est une infographie tirée du site internet du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Ce dernier a été institué en 2002 sous une forme multilatérale, regroupant des États, des institutions internationales, des organisations non gouvernementales, la société civile ainsi que le secteur privé via des fondations. Le PME se fixe pour objectif de mobiliser des investissements pour aider les gouvernements à bâtir des systèmes éducatifs plus solides et travaille avec près de 70 pays en développement partenaires.

Le document présente, à l'aide d'exemples précis et évocateurs, les obstacles à l'éducation des filles dans le monde, principalement de nature socio-économique et religieuse. Il permet également de matérialiser l'ampleur des inégalités de genre qui existent en matière d'éducation dans les pays les plus pauvres et les moins développés : l'éducation des garçons y est systématiquement privilégiée par rapport à celle des filles.

Document 4

Le document est un article du site internet du journal *La Croix* qui évoque les principales conclusions du *Rapport mondial de suivi de l'Éducation pour tous*, publié par l'Unesco en 2014. Ce rapport souligne les conséquences positives des progrès de l'alphabétisation des femmes dans différents domaines (pauvreté, santé, autonomisation). Il déplore toutefois les lenteurs des progrès accomplis pour atteindre l'objectif d'alphabétisation universelle fixé par les Nations unies.

Document 5

Le document proposé est une photographie choisie pour illustrer une campagne d'alphabétisation des femmes. On y voit une participante à un cours d'alphabétisation pour adultes dans l'une des trois salles de classe construites à Gao et équipées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). On peut noter que la jeune femme qui déchiffre les lignes d'écriture au tableau porte un jeune enfant sur son dos, ce qui illustre symboliquement les difficultés que rencontrent ces femmes dans leur volonté d'éducation. La MINUSMA a été créée par la résolution 2 100 du Conseil de sécurité des Nations unies, du 25 avril 2013, pour appuyer le processus politique au Mali. Ses actions portent principalement sur la protection

des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, ainsi que sur l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, la promotion et la protection des droits de l'homme, l'éducation et l'aide humanitaire.

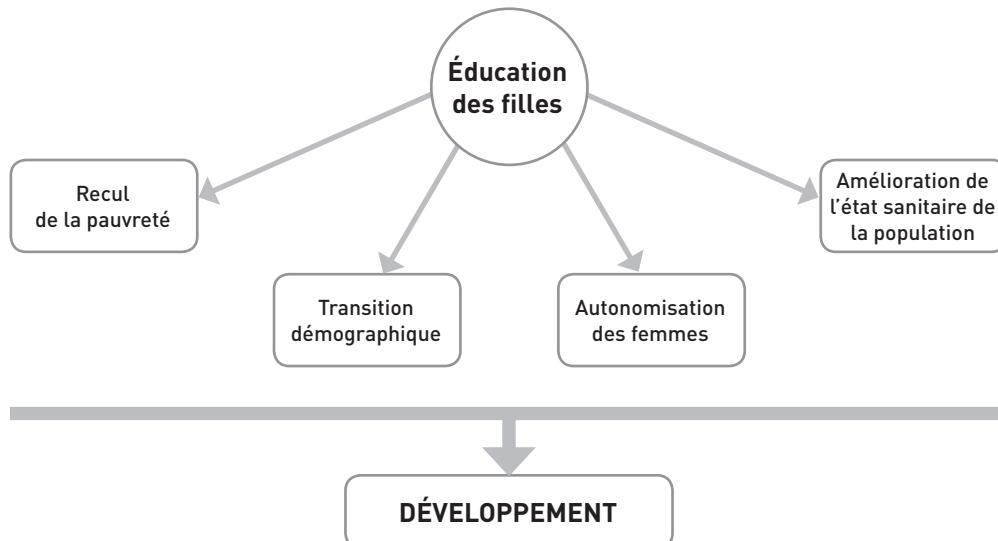
Corrigé des questions

1. Les espaces marqués par un très fort analphabétisme des femmes se trouvent principalement en Afrique sahélienne et centrale, au Moyen-Orient et dans le sous-continent indien. En dehors de ces zones on trouve quelques cas isolés, notamment en Amérique avec le Guyana, le Guatemala, la Bolivie ou Haïti par exemple. Le document 1 met en exergue les cas du Nigeria, de l'Éthiopie, de l'Afghanistan, du Pakistan, de l'Inde et du Bangladesh. La plupart de ces États font partie des pays les moins avancés (PMA) ou sont des États qui présentent un faible niveau de développement avec un indice de développement humain très bas, le plus souvent en dessous de 0,7 (voir la carte dans le thème 2, p. 83). On note toutefois le cas particulier de l'Inde, un des nouveaux géants de la mondialisation, grand pays émergent et 5^e produit intérieur brut au monde, qui ne parvient toutefois pas à se débarrasser de certains maux qui traduisent les fortes inégalités qui le caractérisent – il est possible ici de faire un lien avec le jalon 2 de l'axe 2 –, et notamment un très fort analphabétisme des femmes.

2. L'analphabétisme des femmes s'explique par une conjonction de facteurs. Ils sont d'abord économiques. La pauvreté et le faible niveau de développement, des frais de scolarité parfois élevés font que l'éducation des garçons est privilégiée au détriment de celle des filles. Ils sont ensuite socioculturels et religieux : le mariage précoce des filles, le travail domestique des jeunes filles qui aident à la maison, le tabou des règles qui privent les filles d'école pendant cette période. Ils tiennent enfin à l'offre scolaire parfois insuffisante ou mal adaptée : distance du foyer à l'école, absence de personnel enseignant féminin qui peut poser problème notamment dans les pays musulmans.

3. L'alphabétisation des femmes a des conséquences vertueuses dans bien des domaines et contribue activement au développement des États. Elle permet en effet de faire reculer la pauvreté, d'améliorer l'état sanitaire de la population en faisant notamment baisser la mortalité infantile ; elle accélère également la transition démographique. Elle se traduit enfin par une plus grande autonomisation des femmes et renforce leur rôle dans les sociétés concernées.

Bilan



BAC – MENER UNE RECHERCHE SUR INTERNET

Les sites internet de l'Unesco, de l'Unicef ou de beaucoup d'organisations non gouvernementales proposent des exemples concrets de campagnes d'alphabétisation des femmes que les élèves peuvent exploiter. Les liens ci-dessous en donnent deux exemples, le premier concerne l'Afrique du Sud, le second le Burkina Faso :

- <https://fr.unesco.org/news/programme-alpha-betisation-donne-aux-filles-aux-femmes-sud-africaines-moyens-prendre-leur-place>
- <https://france.aide-et-action.org/actualites/burkina-faso-apprendre-pour-changer-contre-analphabetisme/>

JALON 2 – Recherche et échanges sur la radioactivité : le temps des pionniers p. 356-357

La deuxième partie de l'axe 1 traite du jalon au programme : « Recherche et échanges des hommes et des femmes de science sur la question de la radioactivité de 1896 aux années 1950 ». Il s'agit dans une première double-page d'examiner le temps des pionniers (Henri Becquerel, Pierre Curie et Marie Curie en particulier), les conditions dans lesquelles les premières découvertes s'opèrent et les conséquences de leur mise en application.

Document 1

Il s'agit d'une frise chronologique qui couvre une décennie (1896-1906) au cours de laquelle des découvertes majeures ont été effectuées dans la recherche sur la radioactivité, depuis sa découverte par Henri Becquerel, jusqu'aux premières mises en application concrètes dans le domaine médical.

Document 2

En 1903, le prix Nobel de physique est attribué conjointement à Henri Becquerel pour « la découverte de la radioactivité spontanée », et à Pierre Curie et Marie Curie « pour leurs recherches sur les phénomènes de radiation découverts par le professeur Becquerel ». Pierre Curie souffre de rhumatismes tels qu'il doit repousser son voyage en Suède pour la cérémonie de remise du prix Nobel. Le 6 juin 1905, les époux Curie reçoivent enfin leur prix ; le texte présenté est un extrait du discours prononcé par Pierre Curie à cette occasion. Il y évoque les découvertes récentes sur la radioactivité, les siennes et celles de Marie Curie, qu'il cite à dix reprises dans son allocution, mais aussi celles de nombreux autres chercheurs du monde entier, faisant de ces travaux une œuvre collective. Il revient également dans le texte sur les usages possibles de ces découvertes, pour le meilleur et pour le pire. Le texte intégral de ce discours est consultable en ligne : <https://musee.curie.fr/uploads/2018-01/nobel-1903-c6fa2633.pdf>

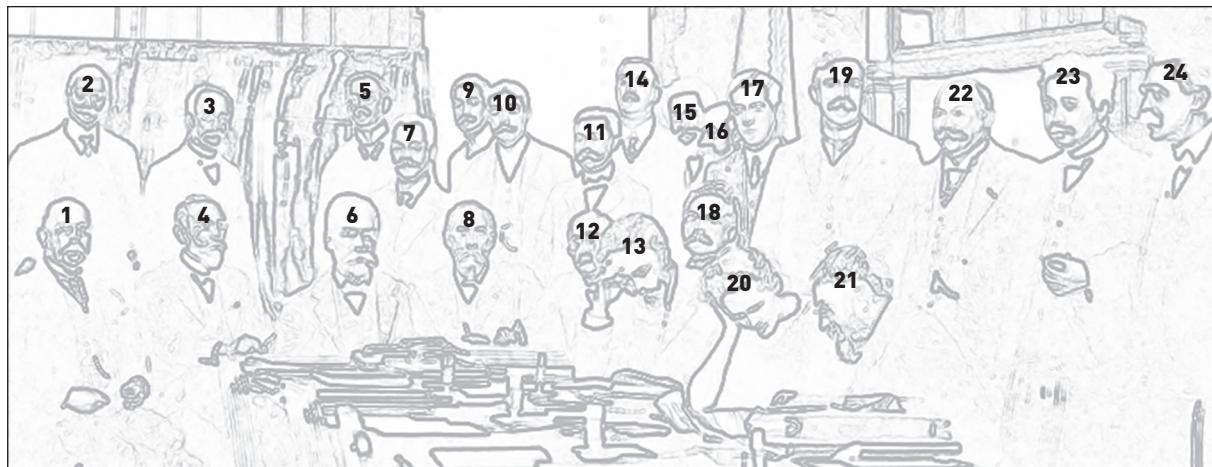
Document 3

Pierre Curie et Marie Curie sont les symboles de l'excellence de la recherche française et des symboles de la renommée de la France dans le monde. À ce titre, ils appartiennent au patrimoine national : le 20 avril 1995, leurs cendres sont transférées au Panthéon sur la décision du président de la République François Mitterrand. La nation leur a également rendu hommage et a véhiculé leur mémoire au travers d'autres moyens, comme le montre ce double document : un timbre commémoratif diffusé au bénéfice de la lutte contre le cancer pour célébrer les 40 ans de la découverte du radium en 1938, et un billet de 500 francs à l'effigie de Pierre Curie et Marie Curie, émis par la Banque de France le 22 mars 1995. Les deux savants sont ainsi devenus des figures familières des Français.

Document 4

Le document est une photographie prise à l'occasion de la première conférence Solvay qui se tient à Bruxelles en 1911, à l'initiative du chimiste et industriel belge

Ernest Solvay. Ce dernier a en effet décidé d'organiser, et de financer, des rencontres entre les meilleurs chercheurs en physique et en chimie. Cette première conférence réunit des scientifiques venus de toute l'Europe. Le document suivant permet de les identifier :



1. Walter Nernst
2. Robert Goldschmidt
3. Max Planck
4. Marcel Brillouin
5. Heinrich Rubens
6. Ernest Solvay
7. Arnold Sommerfeld
8. Hendrik Antoon Lorentz
9. Frederick Lindemann
10. Maurice de Broglie
11. Martin Knudsen
12. Emil Warburg
13. Jean-Baptiste Perrin
14. Friedrich Hasenöhrl
15. Georges Hostelet
16. Edouard Herzen
17. James Hopwood Jeans
18. Wilhelm Wien
19. Ernest Rutherford
20. Marie Skłodowska-Curie
21. Henri Poincaré
22. Heike Kamerlingh Onnes
23. Albert Einstein
24. Paul Langevin

Le document illustre bien l'importance de ces rencontres entre les meilleurs scientifiques d'un domaine de recherche en particulier. Dans ce cas précis, il rassemble en majorité des lauréats ou des futurs lauréats du prix Nobel de physique et de chimie, qui échangent, débattent, s'affrontent et se constituent ainsi en véritable communauté scientifique.

Document 5

Le document est une photographie en noir et blanc d'une voiture radiologique mobile, utilisée sur le front pendant la Première Guerre mondiale. Il permet d'aborder la question de la mise en application rapide des découvertes sur la radioactivité, notamment dans le domaine médical, ici au service des blessés de la Grande Guerre. Avec l'aide de la Croix-Rouge et d'Antoine Béclère, directeur du service radiologique des armées, Marie Curie participe en personne à la conception de ces unités chirurgicales mobiles de radiologie. Dix-huit camionnettes légères sont équipées de matériel de radiologie et se rendent sur le front, notamment lors de la bataille de la Marne, à Verdun et sur la Somme. Surnommées les « petites Curies » par les soldats français, ces voitures radiologiques mobiles permettent de s'approcher au plus près des champs de bataille et de limiter les déplacements des blessés. Marie Curie se rend elle-même régulièrement sur le front pour réaliser des radiographies, accompagnée de sa fille Irène, tout juste âgée de 18 ans, et future prix Nobel de chimie. Plus d'un million de blessés ont été secourus grâce à ces

installations, dont un millier d'entre eux par Marie Curie elle-même.

Corrigé des questions

1. Henri Becquerel découvre par hasard la radioactivité en 1896. En 1897, Marie Curie décide de consacrer sa thèse aux rayons mis au jour par ce dernier. Avec son mari, Pierre Curie, ils démontrent l'existence de deux éléments radioactifs alors inconnus, le radium et le polonium. En 1901, Pierre Curie et Henri Becquerel publient une note sur les effets physiologiques des rayons du radium. En 1903, les trois chercheurs français obtiennent le prix Nobel de physique qui consacre leurs recherches communes sur le phénomène de radiation.

2. Pierre et Marie Curie ont été des précurseurs, des pionniers dans le domaine de la recherche radioactive et l'importance de leurs découvertes dans ce domaine leur a apporté une consécration internationale, matérialisée par l'attribution du prix Nobel de physique en 1903. L'ensemble de leurs travaux, leur notoriété, ont fait d'eux des icônes de la science française. À ce titre, ils appartiennent au patrimoine national et la nation a perpétué cette mémoire de scientifiques français emblématiques : timbres à leur effigie, billets de banque, jusqu'au transfert de leurs cendres au Panthéon en 1995.

3. Les échanges entre scientifiques ont joué un rôle essentiel dans les découvertes sur la radioactivité. Outre le cas particulier des Curie, qui travaillent en

couple, Henri Becquerel a également été associé à leurs travaux comme en témoigne l'attribution commune du prix Nobel de physique de 1903. Les premières découvertes suscitent un engouement très fort et stimulent la recherche partout dans le monde. Dans son discours de remise du prix Nobel, Pierre Curie associe à ses travaux de nombreux autres chercheurs du monde entier, faisant de toutes ces découvertes une œuvre collective. À ce titre, les premiers congrès internationaux et les initiatives comme les conférences Solvay illustrent bien l'importance des rencontres entre les meilleurs scientifiques d'un champ disciplinaire. Leurs échanges, leurs débats, leurs affrontements parfois, créent une émulation extrêmement féconde qui fait progresser la recherche.

4. Les découvertes sur la radioactivité débouchent rapidement sur des progrès importants dans le domaine médical. Elles sont mises en application pour traiter les maladies de peau tandis que les effets des radiations sur les malades du cancer font l'objet d'expérimentations qui déboucheront sur la naissance de la radiothérapie. Enfin, ces découvertes sont mises au service des blessés de la Première Guerre mondiale grâce à des unités mobiles de radiologie surnommées les « Petites Curies ».

Bilan

Les recherches et les échanges entre scientifiques ont un effet d'entraînement très fort sur un nouveau domaine de la physique : l'étude de la radioactivité et de ses applications. Depuis les premières découvertes d'Henri Becquerel et des Curie, jusqu'aux conférences Solvay auxquelles assistent les plus grands scientifiques comme Albert Einstein, l'ensemble des travaux sur la radioactivité peut être envisagé comme une œuvre collective ayant débouché sur la mise en place d'une véritable communauté scientifique. À ce titre, on peut noter la décision des Curie qui refusent de breveter leurs découvertes et n'hésitent pas à communiquer tous les détails de leurs expériences. Il s'agit pour eux de faire avancer la science et non d'en tirer des avantages économiques.

BAC – RÉALISER UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

Pour rédiger la biographie de Marie Curie, les élèves peuvent s'appuyer sur les informations très complètes données par le site du musée Curie qui propose des indications bibliographiques utiles : <https://musee.curie.fr/découvrir/la-famille-curie/biographie-de-marie-curie>

Les points suivants peuvent être abordés pour rédiger la biographie de Marie Curie :

- La jeunesse polonaise de Marie Skłodowska, son arrivée en France, sa rencontre avec Pierre Curie, les premières découvertes et les premières déceptions, les effets de ses travaux sur sa santé.
- La mort de Pierre Curie dans un accident de la circulation en 1906, qui l'affecte profondément.

- Les difficultés rencontrées par Marie Curie pour se faire une place dans les institutions scientifiques de son temps, qui sont fermées aux femmes.

- L'implication de Marie Curie auprès des blessés de la Grande Guerre, son travail pour veiller à la mise en application de ses découvertes dans le domaine médical.

- Le rôle essentiel de « passeur » joué par Marie Curie pour une génération d'étudiants et de chercheurs en physique, et plus particulièrement son rôle de modèle qui a encouragé des générations de femmes, à commencer par ses filles et ses petites-filles, à se tourner vers des études et des métiers scientifiques.

- Enfin, la place occupée par Marie Curie dans la mémoire collective de la France.

JALON 2 (Suite) – Les recherches sur la radioactivité et l'enjeu de la bombe atomique

p. 358-359

Après avoir abordé les progrès permis par les recherches sur la radioactivité, la deuxième double-page du jalon 2 se propose d'en mettre en avant les menaces telles qu'elles sont perçues par les scientifiques eux-mêmes, à commencer par celle d'une apocalypse nucléaire. La double-page permet ainsi d'aborder les enjeux de l'utilisation de la radioactivité à des fins militaires, à partir de la Seconde Guerre mondiale puis au cours de la guerre froide, et les dilemmes posés aux scientifiques par la conception et l'utilisation de la bombe atomique.

Document 1

Le 2 août 1939, quelques semaines avant le début de la Seconde Guerre mondiale, Albert Einstein profite de sa notoriété de scientifique mondialement reconnu pour écrire une lettre au président américain Franklin Delano Roosevelt. Il l'informe du potentiel de destruction des nouvelles armes qui pourraient être produites en exploitant les travaux de recherche les plus récents sur l'atome, et s'inquiète des avancées de l'Allemagne nazie dans ce domaine. Cet avertissement, qui est aussi une forme d'injonction à réagir envoyée au président américain, est considéré comme étant à l'origine de la réflexion de Roosevelt pour lancer le projet Manhattan. Roosevelt répond d'ailleurs à Einstein par une lettre datée du 19 octobre, brève mais énergique, prouvant qu'il a parfaitement entendu le message.

Document 2

Le document est la seule photographie en couleur exploitable du premier essai nucléaire mené par les Américains sur le site d'Alamogordo au Nouveau-Mexique, le 16 juillet 1945, dans le cadre du projet Manhattan. Sous le nom de code *Trinity*, les Américains testent ce jour-là une bombe, sur-

nommée ironiquement « Gadget », pour démontrer la fiabilité du type d'armes qui devaient être utilisées les 6 et 9 août 1945, soit trois semaines plus tard, pour les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. L'explosion a été vue et entendue à des dizaines de kilomètres mais le public ne fut informé de l'essai que le 12 août. Cette photographie, lorsqu'elle a été rendue publique, a contribué à matérialiser et à populariser l'image du « champignon atomique » qui devient une représentation iconographique classique, une image iconique, pendant toute la période de la guerre froide.

Document 3

Le document est un dessin publié dans le journal *Chicago Tribune*, le 11 août 1945, deux jours après le largage de la deuxième bombe atomique américaine sur la ville japonaise de Nagasaki. On voit clairement que la victoire américaine qui se dessine avec la mention de la reddition japonaise à venir en arrière-plan (« Japanese surrender »), repose sur l'alliance de l'armée et de la science. Le soldat américain qui hisse le drapeau de la victoire se dresse sur un livre géant intitulé sobrement « Science », et qui constitue le socle sur lequel le soldat repose. La forme des nuages au second plan évoque le champignon atomique qui suit l'explosion de la bombe.

Document 4

Le document est l'extrait d'un article publié par un quotidien local américain, le *Philadelphia Bulletin*, le 13 mai 1955. Il rapporte les propos tenus par le chimiste Linus Pauling – qui vient de recevoir le prix Nobel de sa discipline l'année précédente et qui recevra celui de la paix en 1962 pour ses efforts contre la prolifération des armes nucléaires – à l'occasion d'une conférence à la mémoire d'Einstein, disparu le 18 avril précédent. Pauling rapporte que lors de leur dernière rencontre, Einstein avait exprimé ses regrets d'avoir écrit à Roosevelt pour l'inciter à se lancer dans la fabrication de la bombe atomique (voir le document 1). Comme bien d'autres savants ayant participé de près ou de loin à la genèse de la bombe, Einstein avait pleinement conscience de sa responsabilité d'homme de science face aux usages militaires de ces découvertes. Pour faire écho à ces propos que l'on retrouve aussi chez Andréï Sakharov, le père de la bombe atomique russe, on peut citer cette déclaration de Robert Oppenheimer, le directeur du projet Manhattan, au magazine *Times* dès 1948 : « L'expérience de la guerre nous a légué un héritage d'inquiétudes. [...] Nulle part ce sentiment de responsabilité n'est plus aigu [...] que chez ceux qui ont participé au développement de l'énergie atomique à des fins militaires. [...] La physique qui a joué un rôle décisif dans le développement de la bombe atomique, est directement issue de nos laboratoires et de nos revues. [...] Dans une certaine mesure que nulle vulgarité, nul humour, nulle exagération ne sauraient

effacer, les physiciens ont connu le péché et c'est une expérience qu'ils ne peuvent oublier. »

Document 5

Le document est un extrait du manifeste Russell-Einstein, du nom de ses deux signataires les plus prestigieux. Il est rendu public à Londres le 9 juillet 1955, en pleine guerre froide, alors que règne l'équilibre de la terreur atomique entre les deux Grands. Ce manifeste met en lumière les dangers créés par les armes nucléaires et appelle les principaux dirigeants du monde à rechercher des solutions pacifiques aux conflits internationaux. Il est signé par onze intellectuels et scientifiques de premier plan, parmi lesquels Albert Einstein, qui le signe quelques jours avant sa mort, et Bertrand Russel, philosophe et mathématicien britannique qui s'est engagé dans le combat pour le désarmement nucléaire. Ce manifeste illustre les préoccupations des hommes de science et des intellectuels face à l'avenir de l'humanité à l'ère atomique. Les détracteurs de ce texte ont tenté de le faire passer pour une opération dirigée en sous-main par l'URSS pour affaiblir le bloc occidental.

Corrigé des questions

1. Albert Einstein écrit au président Roosevelt pour l'avertir des découvertes les plus récentes sur la radioactivité et des possibilités d'en tirer des armes au potentiel de destruction incomparable. Il craint à juste titre, en s'appuyant sur des faits très précis, que l'Allemagne nazie ne prenne un temps d'avance sur les États-Unis dans ce domaine, et il incite le président américain à réagir. Einstein l'encourage ainsi à lancer un programme de développement d'une arme atomique. Comme de nombreux scientifiques impliqués dans les recherches sur la radioactivité ou ayant participé au projet Manhattan, Einstein a plus tard exprimé des regrets à ce sujet et s'est engagé pour le désarmement nucléaire. Pleinement conscient du potentiel de destruction de l'arme atomique, Einstein fait partie de ceux qui savent que cette dernière pourrait mener l'humanité à sa perte et ressent probablement un sentiment de culpabilité à ce sujet.

2. Le projet Manhattan initié par le président Roosevelt en 1942 réunit des moyens humains, logistiques et financiers considérables et aboutit à la fabrication de la première bombe atomique américaine. Testée le 16 juillet 1945 à Alamo-Gordo au Nouveau-Mexique, elle est ensuite employée à deux reprises, détruisant les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki les 6 et 9 août 1945, et contrignant le Japon à capituler. Les dégâts causés par ces bombardements sont inédits et confirment ce que les scientifiques pressentaient dès les premiers travaux sur la radioactivité. Son potentiel de destruction a permis à l'homme de concevoir et d'utiliser l'arme la plus puissance jamais élaborée.

3. Le document 5 s'inscrit dans le contexte de la guerre froide. L'URSS s'est dotée de la bombe

atomique en 1949 – un lien peut être fait ici avec le projet Venona abordé dans le jalon 1 de l'axe 2 – et le monde est entré dans une période d'« équilibre de la terreur » où le principe de dissuasion, qui repose sur le potentiel de destruction de l'arme atomique, est censé éviter l'affrontement direct entre les États-Unis et l'URSS. La mort de Staline en 1953 a débouché sur une reprise du dialogue et une « coexistence pacifique » entre les deux Grands mais les tensions restent fortes. En 1955, quelques semaines avant la publication de ce manifeste, le pacte de Varsovie a été institué entre l'URSS et sept de ses États satellites d'Europe de l'Est. Les objectifs du document apparaissent clairement dans ses dernières lignes : il s'agit de prôner le règlement pacifique des conflits de guerre froide pour éviter l'apocalypse nucléaire et d'encourager ainsi au désarmement nucléaire. Pour appuyer leur démarche, les signataires du manifeste rappellent le potentiel de destruction incomparable de l'arme atomique. L'emploi de bombes 2 500 fois plus puissantes que celle d'Hiroshima « pourrait fort bien marquer la fin de la race humaine ».

Bilan

Les scientifiques qui ont mené les recherches sur la radioactivité à des fins militaires sont confrontés aux dilemmes nés de leurs découvertes. Conscient de faire avancer la science et le progrès, comment peuvent-ils prémunir l'humanité de leurs effets les plus destructeurs ? Ainsi Albert Einstein, lorsqu'il encourage le président Roosevelt à lancer le projet Manhattan, est conscient du danger que représenterait le régime nazi s'il se dotait en premier de l'arme nucléaire. Les scientifiques qui travaillent dans le cadre du projet Manhattan se justifient en étant convaincus qu'il s'agit du moyen le plus efficace d'en finir avec la Seconde Guerre mondiale et d'obtenir la reddition rapide du Japon. Les mises en garde de Pierre Curie dès 1903 (voir le document 2 p. 356), les regrets exprimés par Albert Einstein, Robert Oppenheimer ou Andréi Sakharov, ainsi que l'engagement de nombreux physiciens dans des organisations qui œuvrent pour la paix et le désarmement nucléaire pendant la guerre froide, traduisent toutefois les tourments de ces hommes de science confrontés à l'usage de leurs découvertes à des fins militaires.

BAC – PRÉPARER LE GRAND ORAL

Quelques pistes et conseils utiles pour les élèves.

- Pistes pour préparer l'exposé dans son ensemble et pour trouver les informations pour la 2^e partie
- Écouter l'émission de France culture *La Méthode scientifique* du 20 février 2019 intitulée « Projet Manhattan : et l'humanité toucha sa fin » : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/la-methode-scientifique-du-jeudi-21-fevrier-2019>
- Consulter cette page du site des Clionautes qui propose des documents variés et pertinents : <https://clio-texte.clionautes.org/categorie/XXe-siecle/4-La-Seconde-Guerre-mondiale/bombe-atomique>

clio-texte.clionautes.org/categorie/XXe-siecle/4-La-Seconde-Guerre-mondiale/bombe-atomique

- Pistes pour la 1^{re} partie

Reprendre le texte intégral de la lettre d'Albert Einstein à Franklin Delano Roosevelt : <https://clio-texte.clionautes.org/lettre-deinstein-au-president-roosevelt-et-la-reponse.html>

- Pistes pour la 3^e partie

– Consulter, notamment, cet article intéressant de la revue *L'Histoire* écrit par Maya Todeschini dans le n° 413 de juillet-août 2015, intitulé « Hiroshima, le destin des survivants » : <https://www.lhistoire.fr/hiroshima-le-destin-des-survivants>

– Penser à évoquer les débats de l'historiographie américaine au sujet de l'emploi de la bombe atomique par exemple, en consultant l'article suivant : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9bat_sur_les_bombardements_d'Hiroshima_et_de_Nagasaki

TRAVAILLER AUTREMENT Produire et diffuser des connaissances

p. 364

Analyser une caricature

Le document est un dessin en noir et blanc publié dans le quotidien britannique *Evening Standard*, le 9 août 1945. Cette publication intervient trois jours après que la ville d'Hiroshima a été détruite par la toute première bombe atomique américaine, faisant entre 70 000 et 135 000 morts selon les estimations, et le jour même du bombardement de la ville de Nagasaki. Le dessin nous montre, à gauche, un personnage qui a l'apparence d'un scientifique. De sa poche émerge un papier qui indique « atome ». Il tient à bout de bras une boule qui symbolise la bombe atomique à côté de laquelle on peut lire « vie ou mort ». Le scientifique s'adresse à un bébé, qui symbolise l'avenir de l'humanité et a été placé près du Japon sur le dessin du globe terrestre. On peut lire sous l'illustration la question suivante : « Bébé, tu veux jouer avec la jolie balle ? »

Le dessin évoque tout d'abord le rôle de la science dans l'avenir de l'humanité : c'est le scientifique qui détient ce droit de « vie ou de mort » et la caricature pose clairement la question de la responsabilité de la communauté scientifique dans la conception et l'usage de l'arme atomique. La science a-t-elle conduit le monde à sa perte ?, semble se demander le caricaturiste, comme si la créature atomique avait échappé à son créateur, à l'image d'un Frankenstein des temps modernes.

Le deuxième enjeu qui transparaît dans ce dessin est celui du potentiel de destruction de l'arme atomique qui vient de se matérialiser dans les bombardements contre Hiroshima et Nagasaki : pour la première fois, l'homme dispose d'une arme qui pourrait mener l'humanité à sa perte. Ces préoccupations font écho

aux propos et aux regrets de nombreux hommes et femmes de science qui ont parfois participé aux recherches sur la radioactivité, comme Pierre Curie ou Frédéric Joliot-Curie, ou au projet Manhattan, comme Albert Einstein ou Robert Oppenheimer, et qui s'engagent dans des mouvements pour la paix et le désarmement nucléaire.

On peut enfin noter que cette caricature ne pose pas la question de la responsabilité du pouvoir politique. C'est bien pourtant le président américain Harry S. Truman, sur les conseils de son entourage militaire, qui prend la décision de larguer les bombes atomiques sur le Japon pour obtenir sa reddition, et mettre un terme à la Seconde Guerre mondiale.

Analyser un texte

Le document est un extrait d'un sujet de l'épreuve orale d'économie domestique, réservée aux filles, proposé pour l'obtention du certificat d'études primaires de 1900. L'enseignement d'économie domestique et des devoirs du ménage faisait partie des matières obligatoires pour les filles à tous les degrés de l'enseignement primaire : il était donc à ce titre évalué au moment de l'examen de fin d'études primaires. Les questions reflètent les compétences et les qualités que l'on attendait d'une jeune fille au tournant du XX^e siècle.

Il s'agissait avant toute chose de former les jeunes filles à devenir de « bonnes ménagères » capables de maîtriser les aspects techniques des tâches à accomplir au sein de leur foyer : vaisselle, lessive, cuisine relevaient de leurs attributions exclusives et ne devaient pas avoir de secrets pour elles.

Tenir son foyer, c'est également savoir tenir les cordons de la bourse. Si le mari assure le plus souvent par son travail la subsistance de sa famille, la femme est chargée des dépenses du quotidien, et l'école entend inculquer aux jeunes filles les valeurs de l'épargne pour les prémunir des aléas de la vie. Il s'agit d'éviter « de vivre au jour le jour », une expression que la question posée invite à définir. Cette question fait écho au cliché misogyne très classique de la femme au train de vie dispendieux qui risquerait de dilapider, par des achats frivoles, les ressources du foyer. On attend donc des jeunes filles qu'elles sachent se montrer économies et prévoyantes, ce qui n'est pas sans rappeler la fable de la Fontaine, *La Cigale et la Fourmi*, récitée par des générations d'élcoliers.

La dernière question invite les jeunes filles à aborder le rôle de chacun au sein de la société et du foyer, selon la vision de l'époque : à la question « où est la place de la bonne ménagère ? », la bonne réponse est : au foyer, à s'occuper des tâches domestiques,

de son mari et de ses enfants. Il s'agit dès lors de se détourner des « bavardages et cancans », propos inutiles ou mal intentionnés qui éloignerait la jeune femme de son travail domestique et la ferait sortir de la réserve qui doit être la sienne en toute chose.

Ainsi, cette épreuve du certificat d'études primaires réservée aux filles reflète à la fois le contenu de l'éducation qui leur est dispensée spécifiquement, et correspond à ce qu'on attend d'une jeune femme dans la société française de ce temps : qu'elle sache avant toute chose tenir sa maison et entretenir son foyer.

Rédiger un compte rendu d'émission de radio

Le reportage porte sur les enjeux liés à l'éducation des filles en Afghanistan. La journaliste qui s'exprime s'est rendue dans le village de Naziri, dans la campagne proche de la capitale afghane, Kaboul, où l'école pour filles du village a été incendiée. Elle donne la parole successivement au gardien de l'école, à une élève, à une enseignante, à un taliban « repenti » ainsi qu'à une représentante d'une ONG locale qui évoquent cette attaque. Au travers de leurs interviews transparaissent les menaces qui pèsent sur l'éducation des filles dans le pays.

– L'éducation des filles est victime des violences liées au contexte politique et aux affrontements entre talibans, branche locale de Daech et gouvernement : le climat d'insécurité qui en découle incite les parents à garder leurs filles à la maison. Celles qui se rendent en classe et leur enseignante décrivent la peur permanente qui les habite : se rendre à l'école, c'est pour elles risquer chaque jour leur vie.

– Les élèves et leurs enseignantes sont également victimes des injonctions des autorités religieuses qui prônent un islam appliqué de façon extrêmement rigoureuse et n'envisagent l'éducation des filles que de façon très limitée.

– Les traditions locales veulent que les filles se fiancent puis se marient très jeunes et cessent dès lors d'aller à l'école.

– Enfin, parmi les obstacles majeurs à l'éducation des filles en Afghanistan, figure l'analphabétisme de sociétés très rurales où les traditions prennent sur l'éducation : il s'agit dès lors d'éduquer et d'alphanétiser les mères pour pouvoir éduquer la génération suivante.

Ainsi, en dépit des progrès accomplis au cours des dernières années et du courage de celles et ceux qui luttent pour l'éducation des filles en Afghanistan, le pays compte encore 76 % de femmes analphabètes tandis que 200 écoles pour filles ont été attaquées dans le pays en 2018.

Construire des repères

La frise chronologique peut être construite selon le découpage suivant :

1. Les premières découvertes : le temps des pionniers

- 1896 : Henri Becquerel découvre la radioactivité artificielle.
- 1898 : Pierre Curie et Marie Curie发现 le radium et le polonium.
- 1903 : Prix Nobel de physique conjointement attribué à Henri Becquerel, Pierre Curie et Marie Curie.
- 1906 : Première expérimentation sur l'usage des radiations pour traiter les malades du cancer.

2. Les progrès de la recherche et de sa mise en application : le temps des héritiers

- 1911 : Première conférence Solvay.

- 1914-1918 : Radiologie appliquée à la chirurgie de guerre.

- 1920 : Fondation de l'institut Curie.

- 1934 : Irène Joliot-Curie et Frédéric Joliot-Curie découvrent la radioactivité artificielle.

3. La radioactivité et la course à la bombe atomique

- 1939 : Les travaux des Joliot-Curie, de Leo Szilard et de Enrico Fermi permettent de provoquer une réaction nucléaire en chaîne.

- 1942 : Lancement du Projet Manhattan.

- 16 juillet 1945 : Premier essai nucléaire américain.

4. L'entrée dans l'ère du nucléaire

- 6 et 9 août 1945 : Bombardements atomiques contre les villes japonaises d'Hiroshima et Nagasaki.

- 1955 : Manifeste Russel Einstein.

Axe 2. La connaissance, enjeu politique et géopolitique

Manuel p. 366-379

Ce deuxième axe du thème incite les élèves à se demander pourquoi la maîtrise de la connaissance représente un enjeu politique et géopolitique majeur entre puissances rivales. Les États se sont saisis de l'enjeu de la connaissance dans leurs affrontements au temps de la guerre froide, ou dans le cadre de stratégies de développement favorisant la circulation des connaissances dans une économie mondialisée.

Le jalon 1 s'intitule « Le renseignement au service des États : les services secrets soviétiques et américains durant la guerre froide ». Ce jalon se compose d'une première double-page qui évoque l'action des services secrets américains dans leur lutte contre le communisme. La deuxième double-page aborde les actions entreprises par les espions soviétiques dans leur « course aux renseignements » face à leurs adversaires du bloc de l'Ouest.

Le jalon 2 s'intitule « Circulation et formation des étudiants, transferts de technologie et puissance économique : l'exemple de l'Inde ». La double-page étudie la stratégie conçue par le gouvernement indien pour mettre en œuvre, au sein de ce nouveau géant de la mondialisation, une économie de la connaissance.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 366-367

Cette double-page met en valeur deux éléments essentiels qui définissent le deuxième axe du thème : la guerre des espions qui oppose Américains et Soviétiques pendant la guerre froide, et le rôle central de la formation des étudiants en Inde, au service de la puissance de leur pays.

Le **premier document** est une photographie prise le 11 février 1986 sur le pont de Glienicker, surnommé « le pont des espions », qui reliait Berlin-Ouest aux faubourgs de Potsdam en République démocratique allemande (RDA). Ce jour-là, le dissident soviétique Anatoli Chtcharanski, que l'on voit au centre de la photo portant une chapka noire sur la tête, est échangé en compagnie de quatre agents occidentaux contre quatre agents soviétiques. Cet épisode rappelle les deux échanges précédents qui ont valu au pont de Glienicker son surnom : en février 1962, le pilote américain de la *Central Intelligence Agency* (CIA) Francis Gary Powers, abattu avec son avion espion U2 au-dessus du territoire soviétique, est échangé contre l'espion communiste William Fischer, alias Rudolf Abel, emprisonné pour espionnage aux États-Unis. En 1985, vingt-trois prisonniers politiques d'Allemagne de l'Est sont échangés contre quatre espions arrêtés aux États-Unis. Ainsi, le pont de Glienicker a entretenu le mythe de la guerre des espions et de ses histoires secrètes dont raffolent les romans d'espionnage. En 2015, Steven Spielberg s'en est inspiré dans son film *Le Pont des espions* et a ravivé la mémoire de ce lieu.

Le **deuxième document** nous montre un groupe d'étudiantes indiennes qui célèbrent la remise de leur diplôme à l'Uttar Pradesh Rajarshi Tandon Open University d'Allahabad, le 14 février 2015. Cette célébration « à l'américaine » (les couvre-chefs sont jetés en l'air), illustre les investissements considérables réalisés par l'Inde dans la structuration et le développement de son système d'enseignement supérieur : la formation d'un plus grand nombre d'étudiants est un aspect essentiel de la stratégie mise en place par le

gouvernement du pays pour construire une économie de la connaissance. On remarque que la photo représente un groupe de jeunes femmes, ce qui revêt une importance symbolique pour un pays qui compte encore près de 40 % de femmes analphabètes.

JALON 1 – Les services secrets américains et la lutte contre le communisme

p. 368-369

L'entrée dans la guerre froide en 1947 est marquée par la fondation de la Central Intelligence Agency (CIA) et la réorganisation des services de renseignement américains. La CIA devient une pièce maîtresse de la lutte contre le communisme, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Il s'agit dans cette double-page d'étudier la façon dont les services secrets américains ont organisé la guerre contre l'influence du communisme sur le territoire américain, et comment ils ont mené des opérations de renseignement extérieur dans la guerre des espions qui les oppose aux Soviétiques.

Document 1

Le document revient sur la signature par le président américain Harry S. Truman du *National Security Act* le 26 juin 1947. Quelques semaines après l'énonciation de la « doctrine Truman » d'endiguement du communisme, il s'agit de combler le retard pris par les services de renseignement américains sur leurs homologues soviétiques. Le but de Truman est donc de structurer et d'organiser un nouvel appareil de sécurité intérieure et de renseignement extérieur en lui donnant des pouvoirs considérables pour assurer la sécurité nationale des États-Unis.

Document 2

Le 20 juin 1953, le *Los Angeles Times* annonce en une : « Les Rosenberg sont morts : le couple a été exécuté pour espionnage atomique » après que la Cour

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/PODCASTS

► Ouvrages

- **Ch. Andrew, O. Gordievsky**, *Le KGB dans le monde, 1917-1990*, Fayard, 1990.
- **P. Cadène et B. Dumortier**, *L'Inde : une géographie*, Armand Colin, 2015.
- **L. Dejouhanet**, « L'Inde, puissance en construction », *Documentation photographique*, dossier n° 8109, janvier-février 2016.
- **S. Dulin et S. Jeannesson**, *Atlas de la guerre froide. 1947-1990. Un conflit global et multiforme*, Autrement, 2017.
- **P. Grosser**, « La guerre froide », *Documentation photographique*, dossier n° 8055, 2007.
- **J. Le Carré**, *L'Espion qui venait du froid*, Gallimard, 2016.
- **R. Littell**, *La Compagnie*, Points poche, 2004.
- **H. Moutouh et J. Poirot** (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Perrin, 2018.
- **C. Quetel** (dir.) *Dictionnaire de la guerre froide*, Éditions Larousse, 2008.

► Revues

- « Les crimes cachés du communisme », *L'Histoire*, n° 324, octobre 2007.
- « L'Empire américain », *L'Histoire*, « Les Collections », n° 56, juillet 2012.
- « Géopolitique de l'Inde », *Hérodote*, n° 173, 219.

► Filmographie

- **G. Clooney**, *Good Night and Good Luck*, 2005.
- **R. Hirani**, *3 Idiots*, 2009.
- **R. Omprakash Mehra**, *Rang De Basanti*, 2006.
- **S. Spielberg**, *Le Pont des espions*, 2015.
- **J. Weisberg**, *The Americans*, 2013-2018 (série).
- *Berlin et le tunnel des espions*, Arte, 2015 (documentaire).
- *KGB vs CIA, le duel*, France 5, 2016 (documentaire).

► Podcasts

- « Le projet Venona, la pierre de Rosette de l'espionnage soviétique raconté par Alexandre Adler », France Culture, *Les Nuits de France Culture*, 8 janvier 2017 : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/le-projet-venona-la-pierre-de-rosette-de-lespionnage>
- « De la guerre froide à la guerre tiède : les espions en première ligne (2^e partie) », France Culture, *L'Invité des matins*, 24 janvier 2017 : <https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins-2eme-partie/de-la-guerre-froide-la-guerre-tiede-les-espions-en-premiere>
- « Narendra Modi : le gourou du nationalisme hindou », France Culture, *Culture Monde*, 16 octobre 2019 : <https://www.franceculture.fr/emissions/cultures-monde/asie-les-nouveaux-hommes-forts-34-narendra-modi-le-gourou-du-nationalisme-hindou-ational-populisme>

suprême et le président Eisenhower ont rejeté leurs derniers recours. Le document présente ainsi en pleine page les portraits de Julius et Ethel Rosenberg. Il s'agit de l'épilogue d'une affaire d'espionnage au retentissement mondial qui a tenu en haleine la population américaine et les opinions publiques du monde entier pendant des années. Citoyens américains, les Rosenberg sont arrêtés en 1950 après le démantèlement d'un réseau d'espions communistes qui avaient infiltré le projet Manhattan – voir le Jalon 2 de l'Axe 1,

p. 358-359 et p. 363 –, accusés d'avoir livré le secret de la bombe atomique américaine aux Soviétiques. Leur procès se déroule à New York, en 1950, dans un climat particulier : le sénateur Joseph McCarthy entretient dans le pays une « peur des rouges » paranoïaque qui tourne à la « chasse aux sorcières » communistes sur le sol américain. À l'issue de leur procès, Julius et Ethel Rosenberg sont condamnés à mort et exécutés. L'affaire Rosenberg déclenche une campagne de mobilisation internationale : le

pape Pie XII, Albert Einstein, le président de la République française Vincent Auriol interviennent alors pour dénoncer une erreur judiciaire. Les Rosenberg seraient d'innocentes victimes de la guerre froide et du maccarthisme. Il est aujourd'hui avéré que les Rosenberg ont bien été des agents soviétiques mais qu'ils n'ont joué qu'un rôle mineur d'agents de liaison au sein du réseau d'espions communistes infiltré aux États-Unis, lequel a effectivement transmis à l'URSS des renseignements sur la bombe atomique américaine.

Document 3

Le document est l'extrait d'un article du site internet du journal *Le Monde* intitulé « Quand la CIA infiltrait la culture ». Le texte revient sur un des procédés utilisés par les services de renseignement américains pendant la guerre froide pour mener la guerre idéologique contre le communisme : l'infiltration du monde de la culture. Pour contrebalancer le poids important des intellectuels communistes ou « compagnons de route » du Parti communiste, la CIA a financé des organisations culturelles, notamment le Congrès pour la liberté de la culture, des fondations, des maisons d'édition pour soutenir des auteurs qui diffusaient des idées favorables aux intérêts américains et occidentaux.

Document 4

Le document est une carte qui illustre une pratique courante de la CIA pendant la guerre froide : l'espionnage du territoire soviétique par des avions espions *U2* qui devaient effectuer des relevés photographiques de sites stratégiques soviétiques. La carte reconstitue le plan de vol de l'avion piloté par Francis Gary Powers le 1^{er} mai 1960. Au départ d'une base américaine située à Badaber au Pakistan, il devait rejoindre la Norvège après avoir traversé l'ensemble du territoire soviétique du sud au nord. L'avion est finalement abattu à mi-parcours et son pilote capturé. Deux ans plus tard, en février 1962, Powers est échangé sur le « pont des espions » contre l'agent communiste William Fischer (voir p. 370), emprisonné aux États-Unis. La source du document mérite l'attention : il s'agit de documents d'archives déclassifiés par la CIA et accessibles désormais aux historiens et au grand public. Ces archives révèlent progressivement des vérités sur la guerre froide qui contribuent à modifier ou nuancer des interprétations qui avaient cours jusque-là. (Exemples de révélations : le fait que la CIA a recruté au moins un millier d'anciens nazis pour les faire travailler à son compte, y compris des individus de haut rang comme Otto von Bolschwing, un officier SS qui fut le conseiller d'Adolf Eichmann, l'architecte de la « Solution finale » ; la CIA a espionné pendant toute la guerre froide, et jusqu'en 2018 dans certains cas, des pays amis ou alliés – opération Rubicon – ; on peut citer encore les détails de l'opération de débarquement de

la Baie des cochons en 1961 organisée par la CIA, les programmes d'animaux espions utilisés par la CIA pendant la Guerre froide (chats, pigeons, dauphins), les tentatives d'assassinats de chefs d'États étrangers comme Fidel Castro ou Patrice Lumumba).

Document 5

Le document est une photographie aérienne qui illustre un des plus grands succès de la CIA pendant la guerre froide. À partir du 14 octobre 1962, des avions espions américains *U2* repèrent au-dessus du territoire cubain des travaux d'installation de rampes de lancement d'engins balistiques à moyenne portée (MRBM en Anglais). Ceux-ci sont susceptibles de transporter des charges nucléaires et pourraient atteindre en quelques minutes les grandes villes de la côte est des États-Unis, distante de 150 kilomètres. Le président Kennedy est mis au courant deux jours plus tard : la crise de Cuba éclate, la guerre froide est à son paroxysme. On distingue sur la photo de la base de San Cristobal, dans le nord de l'île, le détail des installations militaires cubaines : assemblage des missiles (*missile erector*), abris pour protéger les missiles (*missile shelter tent*) réservoir d'essence (*fuel tank*), autant d'éléments exploités par les analystes de la CIA.

Document 6

La quête du renseignement passe par la construction d'installations permettant de surveiller les communications émises par le camp adverse. Le document est une photographie qui nous montre une de ces bases de surveillance, installée sur la colline berlinoise du Teufelsberg pour écouter l'ennemi. Il s'agissait de l'un des plus importants centres d'espionnage américain construit pendant la guerre froide. Les dômes blancs visibles sur la photo, qui ressemblent à des balles de golf géantes, abritaient à l'époque les radars permettant d'intercepter les signaux audio provenant de l'Est. Sa date de construction est à noter : en 1963, c'est le début de la détente, laquelle ne signifie donc pas que les Américains avaient pour autant l'intention de baisser la garde face au bloc communiste.

Corrigé des questions

1. Le premier objectif du *National Security Act* est de « fournir un programme cohérent pour la sécurité des États-Unis » en organisant l'appareil administratif de la défense et du renseignement. Le deuxième objectif est de formuler le concept de « sécurité nationale », d'en définir les contours et les limites. Ainsi, le *National Security Act* se traduit par la création de la CIA, chargée du renseignement et des opérations clandestines à l'étranger et du Conseil de sécurité nationale (NSC) pour coordonner les opérations de politique extérieure. Les États-Unis se dotent d'un cadre juridique qui renforce considérablement les pouvoirs de l'exécutif, et donc du président, en lui accordant des

prérogatives nouvelles et étendues pour défendre les intérêts du pays, à l'intérieur comme à l'extérieur.

2. La CIA est fondamentalement une agence de renseignement. Avec le *Federal Bureau of Investigation* (FBI), elle conduit des missions de contre-espionnage pour démanteler des réseaux d'agents étrangers sur le sol américain, comme dans le cas des époux Rosenberg. Elle opère également à l'étranger pour des missions de déstabilisation, de propagande dans le cadre de la guerre idéologique menée contre l'ennemi soviétique, en infiltrant par exemple les milieux de la culture en Europe occidentale. Enfin, elle organise des opérations de surveillance, recueille des informations en territoire ennemi pour prévenir les menaces contre les États-Unis.

3. D'après les documents 4 et 6, la surveillance de l'ennemi soviétique est assurée par des missions secrètes d'espionnage aérien comme celle de Francis Gary Powers. Des avions espions U2 survolent le territoire soviétique pour collecter ou vérifier des informations. La guerre du renseignement passe aussi par la capacité des États-Unis à écouter leur adversaire. Les moyens techniques les plus modernes sont mobilisés pour intercepter, décrypter et analyser les communications de l'ennemi. La République fédérale d'Allemagne (RFA), allié des États-Unis le plus proche du bloc de l'Est, joue à ce titre un rôle clé pour accueillir les installations américaines dans ce domaine.

Bilan

Les États-Unis se dotent avec le *National Security Act* d'un cadre juridique qui élargit les pouvoirs de l'exécutif et lui donne davantage de latitude pour assurer la sécurité nationale du pays. Ainsi, au cours de la guerre froide, la CIA et le NSC jouent un rôle croissant dans la lutte contre l'ennemi soviétique. Le renseignement américain opère sur le territoire même des États-Unis : il s'agit des missions de contre-espionnage et de surveillance de citoyens américains jugés peu fiables. Il passe ensuite par des opérations menées à l'extérieur du pays, le plus souvent clandestines. Elles peuvent être idéologiques et cibler des pays amis pour y renforcer les liens avec les États-Unis et prévenir des renversements d'alliance. Elles peuvent se dérouler en territoire ennemi pour recueillir, vérifier, démentir des informations et anticiper les menaces contre les États-Unis.

BAC – FAIRE UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

En 1995, les États-Unis décident de déclassifier les archives d'une opération de grande ampleur menée par les services américains à partir de 1943. Sous le nom de code Venona, les analystes des services de sécurité américains ont réussi à décrypter les codes utilisés par les agents soviétiques aux États-Unis pour communiquer avec Moscou. Les révélations du projet Venona démontrent que les services de renseignement soviétiques agissaient sur le sol américain bien avant le déclenchement de la Seconde Guerre

mondiale. Elles confirment de plus la thèse d'une pénétration soviétique beaucoup plus large que ce qui était jusqu'alors communément admis par les historiens, particulièrement dans le domaine atomique : le projet Manhattan a ainsi été infiltré au plus haut niveau par des agents soviétiques et les secrets nucléaires américains n'avaient en fait pas de secret pour Moscou...

Pour mener la recherche documentaire, les élèves peuvent envisager la problématique et le plan suivants :

Dans quelle mesure la révélation des archives du projet Venona permet-elle une relecture du début de la guerre froide aux États-Unis ?

- La genèse du projet.
- Les découvertes sur les activités des agents soviétiques aux États-Unis : le projet Manhattan compromis.
- La réponse du contre-espionnage américain.
- Les historiens et les archives Venona : vers une relecture des débuts de la guerre froide aux États-Unis ?

Pour mener leurs recherches les élèves pourront notamment consulter :

- « Nom de code Venona », *L'Histoire*, n° 238, décembre 1999 : <https://www.lhistoire.fr/nom-de-code-venona> ;
- « Le projet Venona, la pierre de Rosette de l'espionnage soviétique raconté par Alexandre Adler », France Culture, *Les Nuits de France Culture*, 8 janvier 2017 : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/le-projet-venona-la-pierre-de-rosette-de-lespionnage> ;
- pour les plus courageux, le site internet de la National Security Agency (NSA) propose, en anglais seulement, un dossier thématique fascinant et très complet sur les archives déclassifiées du projet Venona : <https://www.nsa.gov/news-features/declassified-documents/venona/>

JALON 1 (Suite) – La « course aux renseignements » des espions soviétiques

p. 370-371

L'URSS bénéficie dès le début de la guerre froide d'un appareil de renseignement et d'espionnage très élaboré. Il a été mis au point pendant la Seconde Guerre mondiale contre les nazis, mais également pour surveiller les pays alliés de l'URSS comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Organisé autour du KGB, le renseignement soviétique contribue également à la mise en œuvre de la surveillance de la population en URSS et devient l'instrument de répression le plus redoutable du régime totalitaire soviétique. Il s'agit d'étudier dans cette double-page la façon dont les services secrets soviétiques ont opéré pendant la guerre froide.

Document 1

Le document présente l'organigramme du KGB. Il permet de constater qu'il s'agit d'une organisation tentaculaire dont les activités de surveillance et de renseignement s'exercent sur et hors du territoire de l'URSS et couvrent l'ensemble de la société et du régime soviétique. Ses missions recouvrent ainsi l'espionnage et le contre-espionnage, la protection des frontières ou encore des installations gouvernementales, la surveillance via l'interception des communications, les écoutes, le contrôle du courrier ; elles concernent les domaines aussi bien militaire qu'économique et même idéologique. Le KGB forme dès lors une sorte d'État dans l'État. De la base au sommet, sa structure est pyramidale, avec une hiérarchie intermédiaire très développée. Le directeur du KGB dépend directement et uniquement du secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique.

Document 2

Le document est tiré d'un article du *Dictionnaire du renseignement* intitulé « Recrutement ». Il présente le parcours d'espion de l'agent soviétique William Fischer, infiltré aux États-Unis sous un nom d'emprunt. Chargé de prendre la tête d'un réseau destiné à recueillir des informations sur les programmes scientifiques américains, Fischer est arrêté, condamné à une lourde peine. Il est l'un des protagonistes de l'échange avec Gary Francis Powers (voir p. 369) en février 1962 sur le « pont des espions » de Glienicker à Berlin. Au cours de ses interrogatoires par le FBI, Fischer admet être un ressortissant soviétique d'origine allemande, mais donne l'identité usurpée d'un de ses collègues, Rudolf Abel, mort en 1955. Cette fausse identité lui restera après son retour en URSS, et jusqu'à sa mort en 1971. Ce type de récit rocambolesque d'une vie d'espion contribue à accentuer l'aspect romantique que les romans et les films d'espionnage donnent des activités de renseignement pendant la guerre froide. Fischer est ainsi l'un des protagonistes du *Pont des espions* de Steven Spielberg.

Document 3

Le document est une annonce de recrutement du KGB, à usage interne bien entendu, pour intégrer des agents de renseignement destinés à être envoyés au Moyen-Orient. Il nous montre le profil attendu des candidats, les qualités requises pour réussir à s'infiltrer et à se fondre en territoire étranger. Ainsi, les futurs espions soviétiques devront être politiquement sûrs, psychologiquement stables, sans attaches familiales en URSS, et posséder des compétences professionnelles solides et adaptées à leur pays cible.

Document 4

Le document est une caricature publiée dans le journal satirique soviétique *Krokodil* en 1974. Fondée en 1922, cette publication était tolérée par les autorités et son ironie contrôlée était vue comme une sorte de soupe humoristique pour la population soviétique. Les cibles récurrentes des caricatures de *Krokodil* étaient la bureaucratie du régime et l'évocation des problèmes que les citoyens rencontraient dans leur vie quotidienne. Le journal s'en prenait toutefois principalement aux Américains et à leurs alliés occidentaux. Le document nous montre un agent du KGB, à l'allure peu amène, entièrement vêtu de noir, en train de dénoncer au téléphone des dissidents dont les noms figurent sur une liste posée sur la table. Les menottes qu'il tient à la main ne laissent aucun doute sur le sort qui attend ces opposants présumés au régime. Il est assez étonnant que le KGB soit ainsi la cible de la satire en URSS. On peut y voir avant tout la représentation humoristique d'une figure à la fois familière de la population soviétique, et effrayante : l'espion du KGB est ici dépeint comme une sorte de croquemitaine censé inspirer la crainte.

Document 5

Le document est l'extrait d'un rapport d'agents du KGB chargés de surveiller le dissident Alexandre Soljenitsyne, juste avant et juste après son expulsion d'URSS en 1974. Ces rapports du KGB sur les dissidents relataient jusqu'à l'insignifiant leurs moindres faits et gestes, comme c'est le cas ici. On y découvre des détails de la vie privée du couple Soljenitsyne et de leur fils Dimitri. On peut constater que ce récit n'a rien d'objectif, les commentaires désobligeants sur sa personnalité, son mode de vie et ses idées politiques sont censés conforter les dirigeants soviétiques sur le bien-fondé de l'expulsion de Soljenitsyne. Ce dernier incarne, par son parcours de dissident, l'opposition intellectuelle au régime soviétique. Officier d'artillerie décoré pendant la Seconde Guerre mondiale, il est arrêté en 1945 pour avoir critiqué Staline dans une lettre privée, et est condamné pour « activité contre-révolutionnaire » à huit ans de goulag. À sa libération, il publie en 1962 un roman intitulé *Une journée d'Ivan Denissovitch*, première œuvre littéraire témoignant de l'existence de camps en URSS. Surveillé étroitement par le KGB, censuré, il parvient toutefois à faire sortir ses textes clandestinement d'URSS. En 1970 le prix Nobel de littérature lui est attribué. En 1973, *L'Archipel du Goulag* est publié à Paris. Le livre, chronique du goulag inspirée par son expérience et de nombreux témoignages de rescapés des camps recueillis en secret, est un immense succès. Soljenitsyne devient le symbole de l'opposition au régime soviétique. Arrêté, il est expulsé d'URSS en 1974. Après vingt années en exil aux États-Unis, il rentre en 1994 à Moscou où il meurt en 2008 à l'âge de 90 ans.

Corrigé des questions

1. Les différentes directions des services secrets soviétiques couvrent un spectre très large qui englobe l'ensemble de l'appareil d'État, de la société et du renseignement à l'étranger : protection de la Constitution, direction technique, interception des communications et décryptement, transports, contre-espionnage économique et sécurité industrielle, surveillance, sécurité des installations gouvernementales.

2. Les activités du KGB couvrent l'ensemble de la société et du régime soviétique. Le KGB est la pierre angulaire de l'appareil répressif et de surveillance du régime. Ses missions concernent le renseignement à l'étranger : collecte d'informations, surveillance, opérations de déstabilisation, infiltrations d'agents et de cellules dormantes. Le KGB est le garant de la sécurité de l'État : chargé des missions de contre-espionnage sur le territoire soviétique, il a également les prérogatives d'une police secrète qui surveille la population, et plus particulièrement les dissidents et opposants avérés ou potentiels au régime (écoutes, filatures, rapports). Ses missions couvrent enfin la surveillance de l'appareil d'État et de l'armée. Le KGB constitue ainsi un véritable État dans l'État extrêmement puissant.

3. L'URSS cherche à obtenir des renseignements « afin de recueillir des informations sur les projets scientifiques américains ». C'est la mission des espions infiltrés en territoire ennemi, des cellules dormantes et de leurs agents de liaison, des agents recrutés localement qui se fondent dans la population pour collecter des informations. C'est ainsi que les secrets atomiques américains du projet Manhattan sont tombés entre les mains de Moscou. L'URSS cherche également à obtenir des renseignements sur les opposants avérés ou présumés au régime, sur le territoire soviétique ou après leur exil à l'étranger. C'est ainsi que les moindres faits, gestes et paroles des dissidents soviétiques, comme Soljenitsyne, sont étroitement surveillés par les agents du KGB.

Bilan

Les espions soviétiques mènent la guerre froide à la fois en territoire ennemi et sur le sol soviétique. Les missions secrètes de renseignement à l'étranger font partie des raisons d'être du KGB. Ce dernier a ainsi réussi à infiltrer, parfois pendant des années, des milliers d'agents aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, qui prennent l'apparence de citoyens ordinaires et constituent des cellules parfois en sommeil, ponctuellement réactivées. Il s'agit de conduire des opérations classiques de renseignement, notamment dans le domaine scientifique, ou de déstabilisation, d'intoxication de l'ennemi. Les espions soviétiques mènent également la guerre froide en URSS même : les agents du KGB surveillent la population, les dissidents au régime et les dignitaires de celui-ci eux-mêmes, qu'ils soient militaires ou membres éminents du Parti communiste.

BAC – RÉDIGER UN COMPTE RENDU DE DOCUMENTAIRE

Vous trouverez ci-dessous quelques pistes pour aider les élèves à organiser ce travail après le visionnage du documentaire.

L'opération est conçue en 1952 à Berlin par les services secrets américains et britanniques : ils planifient de creuser un tunnel pour intercepter notamment les communications émanant du quartier général de l'Armée rouge, dans la banlieue sud de la ville. En mai 1955, le tunnel est opérationnel : 120 lignes téléphoniques sont placées sur écoute durant onze mois. 500 000 conversations téléphoniques sont enregistrées par les Américains et les Britanniques. Le KGB est informé du projet par un agent double britannique... avant même que le creusement du tunnel ne commence. Pour ne pas compromettre l'un de ses agents les plus efficaces à Londres, le KGB décide de ne pas avertir les responsables de l'Armée rouge de l'existence du tunnel, mais a connaissance des renseignements recueillis par les Américains et les Britanniques. En 1956, le KGB prend le prétexte de travaux de réparation de la voirie pour « découvrir » le tunnel et convoquer la presse internationale pour dénoncer le manque de loyauté des Américains et des Britanniques.

Proposition de plan pour présenter le documentaire

- Un projet démesuré.
- Une opération d'espionnage de grande ampleur.
- Un jeu de dupe orchestré par le KGB.

JALON 2 – Circulation et formation des étudiants, transferts de technologie et puissance économique en Inde

p. 372-373

L'Union indienne fait partie avec la Chine et le Brésil des nouveaux géants de la mondialisation. Cinquième puissance économique mondiale en termes de produit intérieur brut (PIB), le pays a choisi une voie de développement qui la distingue de ses concurrents. Pour développer le secteur des nouvelles technologies et le « *make in India* », le gouvernement incite ses étudiants à se former un temps à l'étranger et encourage les transferts de technologie. Il s'agit dans cette double-page d'examiner les stratégies mises en œuvre pour développer une économie de la connaissance dans le pays et lutter contre les inégalités très fortes qui freinent le développement de l'Inde.

Document 1

Le document est un graphique qui dénombre les étudiants indiens à l'étranger en recensant les 15 pays qui les attirent le plus. Il s'agit d'un décompte officiel puisqu'il émane du site du ministère des Affaires étrangères indien. Le « *brain drain* » (ou en

français la « fuite des cerveaux ») indien est extrêmement contrasté, l'Amérique du Nord rassemblant à elle seule davantage d'étudiants indiens que tous les autres pays de ce classement réunis.

Document 2

Le document est un texte tiré d'un article de *Géoconfluences*, une publication géographique numérique de l'École normale supérieure de Lyon. Il décrit un phénomène, encouragé par les autorités indiennes, qui revêt une importance décisive pour le modèle de développement du pays : le « *brain gain* » (ou en français le « gain des cerveaux »). Celui-ci est alimenté par le retour des étudiants indiens formés à l'étranger. Le texte définit et décrit le phénomène qu'il relie au « boom du secteur informatique en Inde ». Il évoque également les avantages que l'Inde en tire : transferts de technologies et investissements directs.

Document 3

Le document est un extrait du communiqué de presse publié par l'École centrale Paris (ECP) le 20 septembre 2013 pour « annoncer officiellement son implantation prochaine en Inde ». L'ECP est l'une des plus anciennes, des plus sélectives et des plus prestigieuses écoles d'ingénieurs françaises. À l'image d'universités américaines ou britanniques déjà implantées dans le pays, l'ECP annonce un accord avec un géant industriel indien, le groupe Mahindra, pour proposer des formations aux étudiants indiens calquées sur celles de l'école parisienne. La création de ce pôle indien renforce l'ouverture internationale et la renommée de l'ECP et inclut des transferts de compétences avec l'arrivée d'enseignants de Centrale Paris. Elle permettra de proposer une formation de très haut niveau à des étudiants indiens qui pourront ainsi rester dans leur pays, et seront dès leur fin d'étude employables par le groupe Mahindra, partenaire de l'opération. Cette stratégie est encouragée par le gouvernement indien.

Document 4

Le document est une photo prise à l'occasion du lancement du projet « Make in India » par le Premier ministre Narendra Modi en personne, le 25 septembre 2014. Quelques mois après sa nomination à la tête du pays, Narendra Modi lance la stratégie qui doit permettre à l'Inde, d'après lui, d'accélérer son développement et de réduire les inégalités multiformes dont souffre le pays. Il s'agit de produire davantage en Inde, comme l'indique clairement l'intitulé anglais du programme, principalement dans les secteurs d'activités liés aux nouvelles technologies et aux industries de pointe.

Document 5

Le document est une carte qui provient du site du groupe industriel Safran, fleuron français du secteur

de l'aéronautique et de la défense. Elle localise et décrit les activités du groupe en Inde. On peut noter que Safran s'est implanté dans les grandes métropoles indiennes les plus ouvertes aux flux mondiaux et axées sur les industries de pointe comme Bangalore, Hyderabad ou Goa. La forte présence de Safran, souvent sous forme de co-entreprise avec des groupes indiens, s'explique notamment par l'effort que consent l'État indien pour développer son complexe militaro-industriel. Cette politique s'est accélérée avec l'acquisition d'avions *Rafale* dont Safran fournit de nombreux équipements, et avec la volonté des autorités indiennes de développer les savoir-faire locaux pour à terme produire un *Rafale* « *make in India* ». Le groupe Safran est ainsi partenaire de cette stratégie et renforce donc sa présence dans le pays.

Corrigé des questions

1. Les étudiants indiens se dirigent très majoritairement vers l'Amérique du Nord : en effet, les États-Unis et le Canada rassemblent davantage d'étudiants indiens que tous les autres pays de ce classement réunis. Ce choix s'explique par le prestige des formations qui y sont proposées et des débouchés de carrière attractifs. De plus, les autorités américaines et canadiennes ont des politiques de visa assez souples pour les étudiants indiens, ce qui encourage ces flux. Le mécanisme est similaire avec le deuxième groupe de pays représenté dans ce classement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Leur plus grande proximité avec l'Inde et des coûts de scolarité moins élevés peuvent offrir une alternative intéressante à l'Amérique du Nord. Ces quatre pays sont de plus anglophones, ce qui favorise l'intégration des étudiants indiens. Les autres pays représentés le sont de façon beaucoup moins significative. Il s'agit de flux liés aux logiques de la mondialisation vers des pays riches et développés (Allemagne, France) ou encore dus à des liens historiques et des partenariats anciens (le Royaume-Uni en tant qu'ex-puissance coloniale, la Russie qui est un allié de l'Inde depuis la guerre froide). Enfin, la mobilité des étudiants indiens se diversifie également. Certaines destinations, moins onéreuses et/ou plus proches, proposant un certain nombre de formations en anglais, attirent de plus en plus d'étudiants indiens (Bahreïn, Ukraine, Kirghizistan, Oman), notamment en médecine, et bénéficient même parfois de campus indiens délocalisés.

2. Le *brain gain* est un processus issu du « retour des migrants très qualifiés » en Inde. Le développement du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'émergence de métropoles high-tech comme Bangalore ou Hyderabad attirent au pays cette « diaspora des ingénieurs » : cela implique des transferts de technologies et de compétences qui ne coûtent rien à l'État indien mais aussi des investissements directs par la création d'entreprises par les migrants de retour. Ce « gain des cerveaux » que connaît donc l'Inde, qui

vient compenser le *brain drain* dont le pays a longtemps souffert, est encouragé par le gouvernement indien et participe de sa stratégie de mise en œuvre du « *make in India* » et d'une économie de la connaissance.

3. L'Inde encourage la mobilité de ses étudiants à l'étranger, le plus souvent vers des pays riches et développés, où ils recevront une formation de très haut niveau. Cette stratégie s'accompagne de la volonté de favoriser par la suite le retour de ces étudiants, jeunes ingénieurs, créateurs de start-up, médecins, pour occuper des emplois de cadre dans les industries liées aux nouvelles technologies et permettre des transferts de technologies et de compétences à moindre coût pour le pays. Enfin, pour garder le phénomène du *brain drain* sous contrôle, l'Inde encourage également l'implantation sur son sol de campus locaux des meilleures universités et écoles américaines, britanniques, françaises pour qu'elles fassent bénéficier les étudiants indiens de leurs cursus prestigieux sans qu'ils aient à quitter leur pays natal.

4. Le « *Make in India* » est un ambitieux programme de patriotisme économique lancé par le Premier ministre indien Narendra Modi dès son arrivée au pouvoir en 2014. Couvrant 25 secteurs clés de l'économie indienne, essentiellement dans les domaines des NTIC, l'aérospatiale et la défense, il incite à développer la production industrielle en Inde au détriment des importations. Ce programme vise à permettre la montée en gamme de l'économie du pays et à attirer massivement les investissements et les transferts de technologie. L'exemple du groupe Safran est à ce titre emblématique. Celui-ci produit de nombreux équipements, dont les moteurs des avions *Rafale* acquis par l'Inde. Safran accompagne sur place le déploiement et la maintenance du *Rafale* mais œuvre également avec des co-entreprises indiennes au projet d'un moteur de *Rafale* « *make in India* ».

5. Nouveau géant de la mondialisation, 5^e puissance économique mondiale en termes de PIB, l'Inde cherche à développer son *hard power* pour peser également dans les relations internationales comme une grande puissance militaire. Le contexte géopolitique local explique l'effort considérable que consentent les autorités indiennes pour développer leur complexe militaro-industriel et leurs importations d'armes. Ainsi, de sérieux différends opposent l'Inde et la Chine pour la délimitation de leur frontière dans l'Himalaya et les deux pays se livrent à une compétition féroce pour s'imposer dans la mondialisation. Mais la principale raison de l'effort indien pour développer son industrie de défense tient dans ses relations avec son voisin pakistanais. Depuis la partition de l'Empire des Indes en 1947, les deux pays entretiennent des relations très tendues. Trois guerres ouvertes les ont opposés depuis 1947 et les accrochages militaires sont fréquents : en 2019, des frappes aériennes ont eu lieu

de part et d'autre de la frontière indo-pakistanaise et ont ravivé les tensions dans la région du Cachemire que les deux pays revendent. Cette frontière est, après celle séparant les deux Corée, la plus hermétique au monde. Elle ne compte que deux points de passage sur près de 2 400 kilomètres. Les deux pays sont de plus des puissances nucléaires, ce qui rend le contexte géopolitique local extrêmement dangereux. Ainsi, l'Inde vise à gagner la « course aux armements » qu'elle entretient avec son voisin et rival pakistanais et à s'imposer par son *hard power*, comme un acteur clé des relations internationales.

Bilan

L'Inde s'est fixée comme objectif de développer une économie de la connaissance en développant le secteur des industries de haute technologie. Cette stratégie repose sur plusieurs éléments complémentaires. Il s'agit en premier lieu d'améliorer la formation des étudiants indiens, en encourageant leur mobilité à l'étranger ou en améliorant les cursus dispensés sur place, parfois avec la collaboration de partenaires étrangers. Leur retour en Inde permet des transferts de technologies, de capitaux et de connaissances profitables au pays notamment dans les secteurs liés aux NTIC. Le programme « *Make in India* » s'inscrit également dans cette logique : en augmentant la part de la production locale dans des secteurs clés des nouvelles technologies, il doit permettre à l'économie indienne de monter en gamme, d'attirer des transferts de technologies et des investissements directs. La fiscalité indienne favorise la création de *joint-ventures*, co-entreprises qui font travailler ensemble sociétés étrangères et indiennes notamment dans le domaine des industries militaires, aéronautiques et aérospatiales.

BAC – PRÉPARER LE GRAND ORAL

Quelques pistes pour préparer cette présentation

Les élèves peuvent s'appuyer sur la lecture du numéro de la *Documentation photographique* de janvier-février 2016 intitulé « L'Inde, puissance en construction ». Il propose un ensemble d'articles, d'indications statistiques et de documents qui abordent le sujet proposé ici.

On peut envisager le plan suivant pour traiter le sujet.

- Le développement des NTIC et la théorie du « ruisseau économique » envisagé par les autorités indiennes.
- Les paradoxes d'un géant économique qui peine à réduire les inégalités qui le frappent : les limites du « *make in India* ».
- Bangalore : le développement inégalitaire de la Silicon Valley indienne.

Analyser une image

Le document proposé est la couverture du *comic book* *Captain America* du mois de mai 1954. On y voit au premier plan, occupant le centre de l'image, Captain America triompher après avoir découvert et capturé des agents communistes opérant sur le sol américain. Captain America brandit un de ces « traîtres », comme la légende les désigne, de sa main gauche, comme un trophée. À ses côtés, son ami Bucky exulte. En arrière-plan, on voit des policiers arrêter d'autres espions communistes. La scène se situe devant ce qui ressemble à une usine que ces hommes se préparaient peut-être à saboter. Le superhéros Captain America a été créé en 1940 par le dessinateur Jack Kirby et le scénariste Joe Simon. Le *comic book* raconte l'histoire de Steve Rogers, un jeune homme frêle que l'armée américaine a transformé en soldat dont les capacités ont été décuplées par un sérum. Il est doté d'une force physique exceptionnelle et d'un bouclier indestructible. Reconnaissable à son costume aux couleurs du drapeau des États-Unis, Captain America combat d'abord les nazis, puis, à partir du début de la guerre froide en 1947, les communistes.

À peine sortie du maccarthysme et quelques mois après l'exécution des époux Rosenberg, l'Amérique vit encore dans la hantise des complots communistes et de l'infiltration de son territoire par des agents soviétiques. Captain America, comme la plupart des superhéros des *comics* américains, est le reflet de l'état d'esprit et des préoccupations de son temps. Ainsi, en 1954, il se dédie à la traque des agents communistes sur le territoire américain. Sa devise est d'écraser les communistes (« *commie smasher* »), son objectif, frapper les traîtres (« *strikes the betrayers* »). Le combat est ainsi clairement manichéen : il s'agit d'une lutte sans merci du bien, incarné par le super-héros, contre le mal, pour défendre les valeurs et les libertés américaines contre le communisme, autant d'idées largement partagées par l'opinion publique aux États-Unis à cette date. La menace est donc aussi intérieure, c'est la raison pour laquelle Captain America mène ce combat sur le sol américain. Les *comics* s'adressent en premier lieu à la jeunesse et se veulent donc rassurants et optimistes. L'issue de ce combat ne fait pas de doute. L'Amérique doit croire en la victoire de ses idées et de son modèle. Le bouclier de Captain America lui offre une protection symbolique, les espions soviétiques sont démasqués et vaincus, à l'image des époux Rosenberg quelques mois plus tôt. L'Amérique doit avoir confiance en elle-même, en sa victoire contre le communisme... et ses super-héros sont là pour le lui rappeler.

Faire un compte rendu d'émission de radio

Premier ministre indien depuis 2014, Narendra Modi a construit sa popularité sur l'*hindutva*, l'idéo-

logie nationaliste hindoue, et l'a imposée à l'échelle nationale.

L'émission revient sur les facteurs de l'ascension, de l'élection et de la popularité de Narendra Modi. Les intervenants, spécialistes de l'histoire et de la vie politique indienne mettent en exergue les éléments suivants :

- la popularité du Premier ministre repose sur son parcours personnel : fils d'un marchand de thé, il vient d'un milieu populaire et a su mettre en récit ses origines modestes ;
- sa réussite à la tête de l'État du Gujarat qu'il veut utiliser comme modèle à l'échelle du pays ;
- une communication très habile pour construire un culte de la personnalité : on vote Modi avant de voter pour son parti, le Parti du peuple indien (BJP) ;
- des talents d'orateur indéniables et une capacité à s'adresser aux plus modestes et aux classes moyennes indiennes ;
- sa capacité à donner aux Indiens des perspectives économiques autour du projet « *Make in India* », très mobilisateur pour les acteurs économiques indiens.

Cependant, la popularité de Modi s'enracine avant tout dans l'*hindutva*, le nationalisme hindou dont il s'est auto-proclamé le champion. Il s'agit d'un discours identitaire nationaliste politico-religieux qui en appelle à construire l'unité de l'Inde autour de ses « valeurs millénaires » qu'il faudrait réaffirmer de façon décomplexée. Modi rappelle à longueur de discours sa fierté hindoue, son « hindouïté », par exemple en expliquant être un yogi convaincu. Cette unité se construit dès lors au détriment des minorités qui sont discriminées de façon systématique. C'est le cas notamment des musulmans indiens, la principale minorité religieuse du pays. Modi les stigmatise et les accuse de représenter une menace contre l'unité du pays. Il est allé jusqu'à priver des millions d'entre eux de leur nationalité indienne après la survenue d'attentats terroristes islamistes dans le pays. Ses discours anti-musulmans entraînent des explosions de violence contre les musulmans indiens, mollement condamnées par le pouvoir.

Ainsi Modi serait un populiste au sens où il « crée le peuple indien », pour citer l'émission, en définissant lui-même ses critères d'appartenance et d'exclusion, essentiellement religieux. Les musulmans deviennent les boucs émissaires de tous les malheurs du pays. Alors que la croissance économique indienne ralentit, ce discours se radicalise et fait peser des menaces de plus en plus fortes sur le fonctionnement de la plus grande démocratie du monde.

Réaliser un dossier documentaire

Quelques pistes et ressources pour aider les élèves à construire leur dossier documentaire sur William Fischer et Francis Gary Powers.

Outre les éléments biographiques et les documents que l'on peut trouver p. 369 et 370, les élèves pourront consulter utilement les ressources suivantes :

- les archives du site internet du journal *Le Monde* proposent une série d'articles publiés à l'époque des faits et relatant l'histoire de Powers et Fischer ;
- Hugues Mouthouh et Jérôme Poirot (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Perrin, 2018. On y trouve p. 369-370 la fiche biographique de William Fischer ;
- « Chronologie d'archives sur le chef d'un réseau clandestin d'espions soviétiques aux USA : William Fischer », France Culture, *Les Nuits de France Culture*, 26 novembre 2019 : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/chronologie-darchives-sur-le-chef-dun-reseau-clandestin-des-pions-sovietiques-aux-usa-william-fischer-0>
- André Kaspi, « La vérité sur l'affaire de l'U2 », *L'Histoire*, mars 1987 : <https://www.lhistoire.fr/la-v%C3%A9rit%C3%A9-sur-laffaire-de-lu2>
- une courte vidéo d'archive de l'INA montrant l'échange Powers-Fischer sur le « pont des espions » à Berlin : <https://www.ina.fr/video/AFE04003177>
- « Francis Gary Powers et son avion espion U-2 », France Inter, *Rendez-vous avec X*, 17 juin 2000 : <https://www.youtube.com/watch?v=zDVQdecVFIQ>
- Steven Spielberg, *Le Pont des espions*, 2015.

Élaborer une revue de presse

Conseil pour réaliser la revue de presse : la consigne du sujet définit trois moments clés de l'aventure du *Rafale* en Inde : genèse, tensions et polémiques, dénouement. Elle permet de structurer le travail à accomplir.

Quelques pistes

- Les élèves peuvent commencer par la lecture de cet article : D. Gallois, « "Affaire Rafale" : un long et tumultueux feuilleton en Inde », *Le Monde*, 13 avril 2019.
- Le site du groupe Safran évoque les transferts de technologie liés à sa présence en Inde : <https://www.safran-group.com/fr/pays/safran-en-indie>
- On trouve une multitude d'articles consultables en ligne qui reprennent les informations sur l'aventure du *Rafale* en Inde. *Le Monde* ou *Le Figaro* ont suivi les différentes étapes du processus de 2012 à 2020. Les journaux économiques comme *Les Échos*, *La Tribune*, *Usine nouvelle* apportent également une information pointue sur ce sujet.

Objet de travail conclusif. Le cyberespace : conflictualité et coopération entre les acteurs

Manuel p. 380-393

L'objet de travail conclusif incite les élèves à s'interroger sur le cyberespace qui se développe de façon exponentielle et devient l'objet de tensions multiformes. Il remobilise les notions étudiées aux axes 1 et 2. Il s'agit ainsi de montrer que le cyberespace modifie les modalités de la diffusion de la connaissance (axe 1). Le contrôle du cyberespace représente également un enjeu politique et géopolitique majeur pour les États (axe 2). Enfin, le renforcement par les États du contrôle d'Internet est un des enjeux au cœur de la nouvelle économie de la connaissance (axes 1 et 2).

Le Jalon 1 s'intitule « Le cyberespace, entre réseaux et territoires (infrastructures, acteurs, liberté ou contrôle des données...) ». Ce jalon se compose d'une première double-page qui s'intéresse aux infrastructures physiques et aux acteurs du cyberespace. La deuxième double-page se penche sur les tensions qui traversent le cyberespace entre liberté ou contrôle de l'accès et de la circulation des données.

Le Jalon 2 s'intitule « Cyberdéfense, entre coopération européenne et souveraineté nationale : le cas français ». La double-page étudie la stratégie mise en œuvre par la France pour se protéger contre les cybermenaces.

DOUBLE-PAGE D'OUVERTURE p. 380-381

Cette double-page met en valeur deux aspects essentiels de cet objet de travail conclusif : la compétition entre États dans le cyberespace et les politiques de cyberdéfense qu'ils mettent en œuvre pour se défendre contre les cyberattaques.

Le **premier document** est la couverture du *Courrier international* d'avril 2019, intitulé « États-Unis - Chine, qui régnera sur Internet ? ». On y voit une main composée de lignes de code poser son emprise sur un usager d'Internet à l'air désorienté. Cette main symbolise l'enjeu du contrôle d'Internet. Le document le présente comme un enjeu géopolitique classique de rivalité entre puissances dominantes. La compétition entre les États-Unis et la Chine se retrouve dans le cyberespace au même titre que dans le reste des relations internationales. Cependant, cette rivalité entre superpuissances se double d'enjeux qui tiennent à des visions antagonistes de la nature même d'Internet. Les évolutions technologiques comme la 5G vont-elles déboucher sur « un réseau ouvert à tous » ou sur « un système centralisé et contrôlé par l'État » ?

Le **second document** est une photographie prise à l'occasion du 10^e Forum international de la cybersécurité à Lille, le 23 janvier 2018. Il s'agit de l'événement le plus important en Europe en matière de sécurité et de confiance numérique. Plus de 12 500 participants venus de 110 pays ont débattu des problèmes posés et des solutions à envisager dans le domaine de la cybersécurité. La photographie représente un militaire français, spécialiste de cyberdéfense, qui s'affaire devant un écran géant d'ordinateur où on devine des lignes de code presque à l'infini. Le message que cherche à transmettre le ministère des Armées à cette occasion est clair : le militaire est en uniforme, il s'agit d'un cybercombattant opérationnel de l'armée française.

JALON 1 – Le cyberespace, entre réseaux et territoires : infrastructures et acteurs p. 382-383

Si les notions de « virtuel », d'« immatériel » voire de « dématériel » sont souvent convoquées dans les analyses concernant Internet, il n'en reste pas moins que ce dernier s'inscrit aussi dans une réalité physique, le long de réseaux matériels, faisant interagir des acteurs concrets, au sein de territoires géographiques donnés. Il s'agit dans cette double-page d'examiner le fonctionnement des réseaux sur lesquels repose le cyberespace, ainsi que les acteurs, publics et privés, qui tentent de s'accorder ou s'affrontent pour permettre sa gouvernance.

Document 1

Le document est un texte tiré d'un dossier du site internet du journal *Le Monde* sur le cyberespace. Il décrit les trois couches successives qui constituent ce dernier : les infrastructures du réseau, les protocoles informatiques qui relient les ordinateurs entre eux – normes qui sont à l'origine même de la révolution Internet –, et le contenu accessible aux utilisateurs sur le Web.

Document 2

Le document est un schéma repris du même dossier du journal *Le Monde* qui illustre le fonctionnement de la première couche du cyberespace, décrite dans le **document 1** : celle des réseaux physiques et immatériels qui forment les infrastructures d'Internet. On y voit les câbles sous-marins par lesquels circulent 99 % des données intercontinentales, les câbles terrestres qui les prolongent jusqu'à des data centers et des fournisseurs d'accès qui font le lien avec les utilisateurs. Ces réseaux de câbles sont complétés par des liaisons satellites.

BIBLIOGRAPHIE/FILMOGRAPHIE/SITOGRAPHIE/PODCASTS

► Ouvrages

- **N. Arpagian**, *La Cybersécurité*, coll. Que sais-je ?, PUF, 2018.
- **A. Establier et X. Raufer**, *Cybermonde et nouvelles menaces*, ESKA-MA Éditions, 2017.
- **C. Oubrerie et Cépanou**, *Cyberfatale*, Éditions Rue de Sèvres, 2018.
- **S. Taillat, A. Cattaruzza, D. Danet**, *La Cyberdéfense, politique de l'espace numérique*, Colin U, 2018.
- « Cyberespace : enjeux géopolitiques. », *Hérodote*, n° 152-153, 2014.
- « États-Unis-Chine, qui régnera sur Internet ? », *Courrier international*, n° 1484, 11-17 avril 2019.

► Filmographie

- **R. Longo**, *Johnny Mnemonic*, 1995.
- **O. Stone**, *Snowden*, 2015.
- **L. et L. Wachowski**, *Trilogie Matrix*, 1999.

► Sitographie

- Série documentaire remarquable en 11 volets sur le site de l'INA : « Internet ça sert d'abord à faire la guerre », <https://larevuedesmedias.ina.fr/series/internet-ca-sert-dabord-faire-la-guerre>
- Le texte intégral de la Déclaration d'indépendance du cyberespace prononcée par John Perry Barlow à Davos (Suisse) le 8 février 1996 : <https://www.larevuedesressources.org/declaration-d-independance-du-cyberespace,2297.html>
- Site internet de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), 2019 : <https://www.enisa.europa.eu/media/enisa-en-francais/>
- Site internet de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), 2019 : <https://www.ssi.gouv.fr/>
- Le site internet de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : www.cnil.fr/
- Mise au point très complète sur la politique de cyberdéfense française sur le site Internet du ministère des Armées : <https://www.defense.gouv.fr/portail/enjeux2/la-cyberdefense/lacyberdefense/presentation>

► Podcasts

- « Internet nationalisé, la liberté au pied du mur », France Culture, *La Méthode scientifique*, 20 novembre 2019 : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/la-methode-scientifique-emission-du-mercredi-20-novembre-2019>
- « Prochaines guerres ? Dans le cyberespace ! », France Culture, *Le Tour du monde des idées*, 20 novembre 2017 :
- <https://www.franceculture.fr/emissions/le-tour-du-monde-des-idees/le-tour-du-monde-des-idees-lundi-20-novembre-2017>
- « L'odyssée des données sur les mers », webdoc RFI, mars 2019 : https://radio-podcast.fr/radio_videos?watch=JOQXoElVaeU&rid=2139

Document 3

Le texte est un extrait d'un web documentaire de RFI qui s'intéresse, en 2019, aux câbles sous-marins qui constituent les « autoroutes du web ». Il évoque l'importance essentielle que ces infrastructures, invisibles pour le grand public, revêtent pour faire fonctionner le cyberespace. Sans ces câbles,

pas d'Internet. L'auteur reprend un article du journal *Le Monde*, qui s'est intéressé aux îles Tonga, archipel perdu au milieu de l'océan Pacifique. Après une coupure d'un de ces câbles, les îles Tonga se sont retrouvées plongées dans « l'obscurité digitale ». Cet accident et les contraintes qu'il a entraînées pour les habitants des Tonga, qui ne sont pourtant pas parmi

les plus grands utilisateurs d'Internet au monde, permettent de mesurer l'importance décisive de ces infrastructures dans des sociétés hyper-connectées.

Document 4

Le document est tiré d'un article de Charles Thibout pour le site Internet de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). L'IRIS est un *think tank* français qui réunit des chercheurs travaillant sur les thématiques géopolitiques et stratégiques. L'auteur est spécialiste des technologies émergentes, en particulier de l'intelligence artificielle, et du rôle des firmes transnationales numériques (GAFAM, BATX) dans les relations internationales. Il décrit ici les acteurs non étatiques qui interviennent dans le cyberspace, qu'ils s'agissent d'entreprises privées ou d'acteurs malveillants, et les relations qu'ils entretiennent avec les États qui entendent garder le contrôle de leur souveraineté numérique.

Document 5

Le document est une infographie qui présente les « géants du Net », des entreprises qui sont devenues des acteurs incontournables du cyberspace. La disposition même du document suggère une compétition entre les GAFAM américains et les BATX chinois, qui symbolisent la guerre économique et d'influence que se livrent les deux superpuissances mondiales.

Acronyme de Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft, les GAFAM sont omniprésents dans le quotidien des internautes. Ces anciennes start-up sont devenues en à peine vingt ans des multinationales au poids colossal dans l'économie mondiale : leur capitalisation boursière cumulée (4 500 milliards de dollars) dépasse les produits intérieurs bruts (PIB) annuels de pays comme la France ou l'Allemagne. Leur croissance dans le cyberspace a été si forte, avec la naissance des smartphones notamment, que leur omniprésence pose question. Google concentre à lui seul 90 % des recherches sur Internet dans le monde – un lien peut être fait également avec le document 1 p. 346 – ; fin 2019, Facebook comptait plus de 2,5 milliards d'utilisateurs actifs dans le monde. Devenues indispensables aux consommateurs du Net, ces entreprises sont de plus en plus critiquées pour leur modèle économique : elles stockent, analysent et monétisent les données des internautes, profitent leurs recherches sur le Web, pratiquent l'optimisation fiscale et menaceraient la souveraineté numérique des États.

Les GAFAM sont aujourd'hui concurrencés par leurs homologues chinois, les BATX, dont l'existence même reflète la formidable montée en puissance de la Chine dans l'économie numérique et le cyberspace. Acronyme de Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi, les BATX sont nés de la volonté des autorités de Pékin, qui, voulant contrôler le développement de l'Internet chinois, ont fermé leur marché intérieur aux acteurs étrangers. Les BATX ont donc formé un écosystème

numérique national avec des utilisateurs locaux captifs. En situation de quasi-monopole sur leur marché, ils se sont internationalisés pour concurrencer leurs rivaux américains et incarner la compétition que se livrent les deux États. Les BATX pèsent toutefois encore cinq fois moins que les GAFAM en termes de capitalisations boursières et de chiffres d'affaires.

Document 6

Le document est une carte qui montre la stratégie élaborée par la Chine pour conserver le contrôle des infrastructures qui la relient au cyberspace, et garder ainsi sa souveraineté numérique. L'Internet chinois est sous contrôle parce que les réseaux qui le constituent le sont également. Ainsi, le réseau interne à la Chine est borné par des points de contrôle terrestres et maritimes à l'entrée et à la sortie du territoire, et il est possible pour les autorités de couper Internet dans le pays si elles le souhaitent – voir à ce propos le document 4 consacré à la censure d'Internet dans le monde (deuxième double-page de ce Jalon, p. 385). Le gouvernement chinois peut également surveiller ou bloquer l'accès des réseaux de serveurs connectés à l'international qui sont rassemblés dans des hubs numériques géants à Pékin, Shanghai et Guanzhou. De plus, pour ne pas dépendre de puissances rivales, la Chine investit massivement dans des projets d'infrastructures qui lui permettront de contourner ou d'éviter les réseaux reliés aux États-Unis, pour les câbles maritimes, ou passant par la Russie pour les câbles terrestres.

Corrigé des questions

1. Les données circulent dans le cyberspace en empruntant les réseaux physiques, parfois sur des dizaines de milliers de kilomètres, qui le constituent : câbles sous-marins reliés à des câbles terrestres jusqu'à des *data centers* et des fournisseurs d'accès, qui les transmettent aux utilisateurs. Une partie de ces données circule également via des réseaux satellites. Entre ces deux « couches » – celle des infrastructures et celle des utilisateurs – du cyberspace se trouvent les « protocoles » comme le TCP/IP, qui régissent les échanges de données et la mise en réseaux des ordinateurs.

2. Les câbles sous-marins constituent la « colonne vertébrale » du Web car c'est par ce biais que circule la majorité des données dans le cyberspace, et car ils relient entre eux l'ensemble des pays du monde sur de très longues distances dans des réseaux complexes interconnectés. Ils constituent donc l'infrastructure « critique » primordiale du cyberspace. Les sociétés dépendent de plus en plus du Web pour leurs activités économiques, la circulation des flux financiers, des savoirs et des informations, les interactions sociales. Les coupures du Web, lorsqu'elles se produisent, ont ainsi des conséquences majeures qui ralentissent l'ensemble des activités humaines.

C'est l'expérience que les îles Tonga ont connue après la rupture du câble sous-marin les reliant au monde en février 2019 : « appels internationaux impossibles, paiements par carte bancaire très perturbés, de même que les transferts d'argent venus de la diaspora ».

3. Les États restent des acteurs majeurs du cyberspace : ils cherchent à garder le contrôle de leur souveraineté en maîtrisant leurs infrastructures et leurs réseaux numériques, et en se prémunissant des cybermenaces. Les acteurs du cyberspace sont également non étatiques : on trouve de « très grandes entreprises technologiques comme les GAFAM aux États-Unis ou les BATX en Chine », mais aussi des cybercriminels en tous genres.

Ces acteurs entretiennent des relations complexes, « très équivoques [...] entre concurrence et coopération, voire connivence ». Ainsi, les États rivalisent entre eux dans le cyberspace, à l'image des superpuissances américaines et chinoises. L'autorité et la souveraineté des États sont remises en cause par les firmes transnationales (FTN) géantes du numérique qui jouent un rôle économique et social croissant. Enfin, États et FTN sont confrontés à la surveillance de cybercriminels en tous genres... qu'ils utilisent aussi parfois à leur compte.

4. La Chine entend devenir une puissance dominante du cyberspace. Cela passe par une stratégie minutieusement pensée pour conserver le contrôle de sa souveraineté numérique, des réseaux qui font fonctionner le Web en Chine et qui la connectent au réseau mondial. Ainsi, des points de contrôle permettent, à l'entrée et à la sortie du territoire chinois, de verrouiller les réseaux de câbles indispensables au fonctionnement du cyberspace dans le pays. C'est également un outil de censure utilisé régulièrement par les autorités. En second lieu, la Chine s'est dans un premier temps fermée aux grandes firmes transnationales étrangères, américaines pour l'essentiel, afin de développer son propre écosystème numérique national. Elle a encouragé la création de très grandes entreprises chinoises, les BATX. Dans un second temps, elles se sont internationalisées et viennent aujourd'hui concurrencer les GAFAM. La Chine entend ainsi jouer dans le cyberspace le rôle qui est le sien dans l'économie et la géopolitique mondiale : celui de la superpuissance concurrente des États-Unis.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Le cyberspace transforme les modalités de la diffusion de la connaissance. Il donne accès aux utilisateurs du Web, en temps réel, de façon quasi illimitée et à l'échelle mondiale, à une profusion inédite d'informations, de savoirs et de connaissances. Il devient le terrain de jeu de firmes transnationales toutes-puissantes qui se substituent parfois aux États ou aux processus traditionnels de diffusion de la connaissance (éducation à l'école, rôle de l'imprimé). Il

engendre aussi de nouvelles formes de compétition entre États pour conserver leur souveraineté numérique et le contrôle des autres acteurs du cyberspace.

JALON 1 (Suite) – Le cyberspace, entre réseaux et territoires : liberté ou contrôle des données p. 384-385

La genèse d'Internet est celle d'un espace de liberté qui reposait sur la libre circulation des informations en dehors du contrôle des États. Le Web est toutefois devenu progressivement, au gré de ses évolutions, un environnement dans lequel les internautes ne contrôlent plus leurs données personnelles et sont sous surveillance des États, de grandes entreprises du numérique et parfois victimes de cybercriminels en tous genres. Il s'agit, dans cette double-page, d'examiner les tensions qui existent entre deux visions du cyberspace : liberté absolue ou cybersurveillance et contrôle des données.

Document 1

Le document est un extrait de la Déclaration d'indépendance du cyberspace diffusée par John Perry Barlow (1947-2018) aux chefs d'États et de gouvernements, réunis au forum de Davos en Suisse en 1996. L'auteur du document est considéré comme l'un des pionniers d'Internet, et la vision qu'il exprime ici fait encore référence auprès des militants d'un Internet totalement libre et ouvert.

John Perry Barlow est un enfant de l'« Amérique profonde », né dans le Wyoming dans une famille d'éleveurs de bétails, mormone et républicaine. Il rencontre au lycée Bob Weir, futur membre du groupe de rock psychédélique Grateful Dead dont il devient un des paroliers ; Barlow se rapproche du mouvement hippie. Devenu militant libertarien, il est l'un des cofondateurs en 1990 de l'*Electronic Frontier Foundation*, une organisation qui se donne pour objectif de défendre les libertés des individus dans leurs usages du numérique. À ce titre, il est invité au Forum économique mondial de Davos en 1996 pour s'exprimer sur les débuts d'Internet, accessible depuis peu au grand public. Il diffuse à cette occasion sa Déclaration d'indépendance du cyberspace, qu'il conçoit comme une réaction à la volonté des États de légiférer dans ce domaine et de vouloir réguler le cyberspace émergent. Barlow défend dans ce texte le principe fondateur qui doit régir le fonctionnement du cyberspace : la liberté.

Document 2

Le document est une photographie d'étudiants de l'Université polytechnique de Hong Kong portant le masque du conspirateur anglais du XVII^e siècle, Guy Fawkes, symbole du mouvement *Anonymous*, le 30 octobre 2019. Cette action s'inscrit dans le cadre

du mouvement de protestation des citoyens de Hong Kong qui rejettent la reprise en main de leur ville par les autorités chinoises. Ces étudiants ont donc une vision positive de l'action des *Anonymous*, cybercommunauté d'hacktivistes qui accusent les États de limiter les libertés des individus dans le cyberspace. En se revendiquant des *Anonymous*, ils font ainsi à leurs yeux acte de résistance.

Les *Anonymous* ont ainsi multiplié les opérations spectaculaires, notamment entre 2010 et 2015. Des membres du collectif mènent depuis 2010 « l'Opération Payback » qui organise des attaques contre les adversaires du piratage sur Internet. Par exemple, la campagne « Avenge Assange » a été une réaction au refus de plusieurs banques de garder WikiLeaks comme client. Elle a visé notamment les sites de Paypal, Visa, MasterCard ou encore celui d'Amazon. « L'Opération Tunisie » a soutenu les internautes tunisiens lors de la Révolution du Jasmin qui a renversé le président Ben Ali. Le 2 janvier 2011, huit sites gouvernementaux ou proches de la présidence tunisienne ont été mis hors service par saturation de leurs serveurs. Fin 2011, le collectif invite les gens à occuper Wall Street et Anonymous attaque les serveurs du site web de la bourse New-Yorkaise. Toujours en 2011, Anonymous publie les noms et adresses d'environ 25 000 policiers autrichiens pour protester contre une loi sur le stockage des données. Enfin après les attentats terroristes de janvier 2015 à Paris, le collectif déclare dans un communiqué sur Twitter « la guerre » aux terroristes islamistes en attaquant des sites de propagande djihadiste.

Document 3

Le document est extrait d'un article du média en ligne spécialisé dans la « transformation numérique des entreprises », *L'Usine digitale*, qui évoque l'enjeu de la protection des données des internautes. L'auteur y souligne la position paradoxale des géants du numérique comme Twitter et Google, qui reconnaissent, face aux autorités américaines, la nécessité de protéger ces données privées... tout en les exploitant à leur profit. Ces entreprises réagissent en réalité au scandale provoqué par l'affaire Cambridge Analytica qui a terni leur image auprès du grand public. Cette entreprise britannique aurait utilisé, à leur insu et de façon illégale, des données personnelles de 85 millions d'utilisateurs de Facebook pour influencer le choix des électeurs britanniques et américains en 2016 à l'occasion du vote sur le Brexit et de l'élection présidentielle aux États-Unis qui a vu Donald Trump accéder à la Maison-Blanche. Cet épisode a suscité un mouvement de défiance des internautes face auquel les géants du numérique devaient prendre position.

Document 4

Le document est un planisphère qui permet d'évaluer la censure d'Internet dans le monde, à partir des coupures du Web effectuées par les États entre 2006

et 2016, et d'un indice de liberté sur Internet qui prend en compte trois critères : obstacle à l'accès, censure, violation des droits des utilisateurs. Les informations proviennent de deux organisations internationales non gouvernementales (ONG) qui promeuvent les valeurs de liberté. Access Now défend le principe d'un Internet totalement libre et ouvert, et défend les droits de l'homme à l'ère du numérique. Freedomhouse a été créé aux États-Unis en 1941 pour inciter le gouvernement américain à adopter des politiques soutenant la démocratie et les droits de l'homme à l'étranger. Son site Internet propose chaque année un classement des États en utilisant un indice de la liberté sur le Web. L'organisation est toutefois critiquée par d'autres ONG pour ses liens avec les autorités américaines qui le financent, et influenceraient certaines de ses analyses. On constate sur le planisphère que les États qui pratiquent la censure sur Internet sont plus nombreux que ceux dans lesquels Internet est libre.

Document 5

Le document est tiré d'une émission de France Culture du 20 novembre 2019 intitulée « Internet nationalisé, la tentation de la cybercensure ». Il fait le point sur la volonté des États d'affirmer leur souveraineté sur le cyberspace, en évoquant les facteurs qui l'expliquent et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour y parvenir. Certains États comme la Chine, l'Iran ou la Russie vont jusqu'à mettre en place des réseaux intranet coupés du réseau mondial.

Corrigé des questions

1. John Perry Barlow et le groupe des *Anonymous* défendent une vision du cyberspace fondée sur le principe de liberté absolue. Cette liberté des individus dans le cyberspace ne doit être limitée par aucune contrainte, qu'elle émane des États ou d'autres acteurs, notamment privés. Pour eux, le cyberspace doit être « indépendant des tyrannies » et son fonctionnement ne peut dépendre que de l'auto-contrôle de ceux qui le fréquentent et fondent leur « propre contrat social ». Cette vision s'incarne dans le principe de l'*open data*, la libre circulation des contenus : « quoi que l'esprit humain crée peut-être distribué et reproduit à l'infini pour un coût nul » affirme Barlow. Il s'agit également de défendre ces libertés. C'est le combat que mène le groupe d'hacktivistes *Anonymous*, qui dénonce la mise en place par les États et les grandes entreprises de sociétés de la surveillance, et s'adonne à un cyberactivisme parfois illégal pour défendre les libertés des individus dans le cyberspace.

2. La Déclaration d'indépendance du cyberspace rejette purement et simplement la souveraineté, et donc l'autorité des États dans le cyberspace : « vous n'avez pas de souveraineté où nous nous rassemblons. » Ainsi, les lois nationales n'auraient aucune

légitimité à s'appliquer, et à restreindre les libertés des individus. Barlow oppose le cyberespace libre et déterritorialisé aux territoires des États en employant tout au long du texte le « nous » et le « vous ». Il s'agit donc pour le militant libertarien de fonder une forme d'organisation sociale alternative, reposant sur le principe de liberté absolue, hors de la « tyrannie » des États.

3. La protection des données personnelles est aujourd'hui un des défis majeurs auquel Internet est confronté. Lorsqu'ils naviguent sur le Web, les internautes consentent, souvent même sans rendre compte, au prélèvement, au stockage et à l'utilisation de leurs données personnelles par des entreprises privées, à des fins commerciales ou politiques. Cette pratique de monétisation des données personnelles est « le fondement même de leur *business model* », ce qui leur permet par ailleurs de proposer souvent leurs services gratuitement comme c'est le cas pour Twitter, Google ou Facebook. Les internautes sont aussi victimes de pratiques frauduleuses commises par des entreprises ayant pourtant pignon sur rue, comme lors du scandale de Cambridge Analytica évoqué par le document 3. Les conséquences de ces pratiques représentent un défi démocratique pour les sociétés, puisque « Cambridge Analytica a eu la possibilité de prédire et d'influencer le vote des électeurs lors de la précédente élection américaine [de 2016] ». Ces dérives ouvrent la porte à des sociétés de la surveillance dans lesquelles les libertés individuelles et la vie privée des citoyens sont menacées. Enfin, ces données personnelles peuvent être la cible de cybercriminels dont les usagers du cyberespace deviennent les victimes bien réelles.

4. Le recours à la cybercensure est pour les États une façon d'affirmer leur souveraineté sur une partie du cyberespace. Il s'agit de concevoir des réseaux qui, pouvant fonctionner en intranet à l'échelle nationale, peuvent être techniquement coupés du réseau mondial. La cybercensure permet alors d'exercer un contrôle et une surveillance de la population pour réprimer toute forme d'opposition, réelle ou supposée, et empêcher l'accès à des sources d'informations alternatives à celles du régime. Les États qui y ont recours sont avant tout les régimes autoritaires comme la Chine, le Myanmar, le Kazakhstan, la Syrie, l'Égypte, le Soudan ou l'Éthiopie, qui combinent Internet non libre et coupures totales ou partielles du réseau. On trouve aussi des États qui se donnent l'apparence de démocraties mais qui dérivent vers des pratiques autoritaires en censurant les libertés sur Internet, régimes qualifiés aujourd'hui d'« illibéraux » ou de « démocratures », comme la Russie ou la Turquie. Plus surprenant, des pays démocratiques ont procédé à de nombreuses coupures d'Internet au cours des dernières années. C'est le cas de l'Inde où ce moyen est utilisé à l'échelle locale pour limiter la circulation d'informations sur les réseaux sociaux pendant des manifestations.

5. Deux visions du cyberespace s'opposent aujourd'hui. La première, celle de l'utopie dont rêvaient les premiers cybermilitants, est la vision d'un cyberespace totalement libre, dans lequel aucune contrainte, aucune restriction ne viendrait limiter la liberté des individus et le respect de leur vie privée. Elle repose notamment sur le principe de l'*open data*, la libre circulation gratuite et sans limite des contenus pour permettre la mise en œuvre de sociétés de la connaissance accessibles à tous. Des États et certains acteurs privés ont une tout autre vision du cyberespace. Il s'agit pour eux d'un espace à surveiller, dans lequel ils contrôlent les données des utilisateurs à des fins commerciales ou politiques, pour y exercer leur souveraineté comme s'il s'agissait d'un territoire ordinaire, pour se protéger des cybermenaces en tous genres.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Le contrôle du cyberespace représente un enjeu politique pour les États dans la mesure où ceux-ci le considèrent comme un territoire sur lequel ils ont vocation à exercer leur souveraineté. Les régimes autoritaires tentent de plus de surveiller leur population dans le cyberespace, en contrôlant les données de leurs citoyens et en restreignant leur accès à Internet. Le cyberespace devient également un enjeu géopolitique pour les États puisqu'il constitue une des dimensions des conflits géopolitiques contemporains entre les pays, au même titre que des tensions pour délimiter une frontière ou se disputer des ressources par exemple. Ainsi, la rivalité entre la Chine et les États-Unis s'y exprime comme un des aspects de l'affrontement entre les deux superpuissances mondiales.

**JALON 2 – Cyberdéfense,
entre coopération européenne
et souveraineté nationale :
le cas français**

p. 386-387

Nous sommes tous, en tant d'utilisateurs d'Internet, confrontés au risque de la cybercriminalité. Il en va de même pour les entreprises ainsi que pour les États qui doivent faire face à des cyberattaques de plus en plus nombreuses et dangereuses. Pour se défendre contre ces cybermenaces d'un genre nouveau, la France a dû repenser sa stratégie globale de défense du territoire, pour l'adapter aux cyberconflits. Les autorités ont ainsi mis en place un programme de cyberdéfense visant à garantir la souveraineté du cyberespace français, tout en collaborant avec ses homologues européens. Il s'agit dans cette double-page d'examiner les moyens mis en œuvre par la France pour faire face aux défis engendrés par la guerre cyber.

Document 1

Le document est une infographie qui fait le point sur les différentes cybermenaces auxquelles les États, les entreprises et les particuliers sont confrontés, en identifiant leurs auteurs et leurs motivations. On voit la diversité de ces attaques multiformes, qui augmentent de façon exponentielle en même temps que la fréquentation dans le cyberspace. Les motivations de leurs auteurs peuvent être de nature aussi bien politique et idéologique, sociale, qu'économique, voire même personnelle et « ludique ». La cybersécurité devient ainsi un enjeu majeur pour se prémunir contre ces attaques d'un genre nouveau.

Document 2

Le document est un extrait du site de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA). Confrontée au défi de la cybersécurité, l'Union européenne s'est dotée d'outils permettant d'y faire face, en coordonnant les politiques menées par les États membres, en favorisant la diffusion de bonnes pratiques, et en proposant un certain nombre de solutions concrètes pour lutter contre les cybermenaces. L'ENISA entend s'adresser aux États, mais aussi aux entreprises et aux particuliers.

Document 3

Le document est un tableau élaboré à partir d'informations récentes (2019) provenant de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD). Cette dernière est le service de communication des Armées françaises. Elle est chargée d'assurer la cohérence des actions d'information et de relations publiques en matière de politique de défense, et elle gère l'image des armées auprès du grand public dans les médias. Il s'agit ici de présenter la doctrine militaire de lutte informatique offensive (LIO) française, c'est-à-dire la nouvelle stratégie des Armées élaborée en 2019 pour lutter contre les cybermenaces et les cyberattaques. Pour reprendre les mots de la ministre des Armées, Florence Parly, « la guerre cyber a commencé et la France doit être prête à y combattre », et les Français doivent en être informés.

Document 4

Le document est une infographie réalisée à partir de données fournies par l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Il s'agit d'un établissement public administratif placé sous l'autorité directe du Premier ministre, chargé notamment de produire des statistiques sur les questions de défense ou liées à la criminalité et la délinquance. Le document complète les informations données au document 3 à propos de la lutte informatique française, en précisant les missions de chacun des acteurs qui œuvrent à sa mise en application. On distingue la lutte informatique offensive (LIO), qui relève

de la compétence du ministère des Armées en coopération avec les services de renseignement extérieurs (DGSE) ; et la lutte informatique défensive (LID), qui relève de la sécurité intérieure du territoire et dépend donc du Premier ministre et du ministère de l'Intérieur, en lien avec les services de renseignement intérieurs (DGSIS).

Document 5

Le document est l'extrait d'un communiqué publié par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) en juin 2019. Cette dernière est l'organisme chargé de mettre en œuvre la politique française de cybersécurité à l'échelle du territoire national. Elle a été créée sur le modèle de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) que le document évoque également (voir le document 2). Le communiqué annonce l'adoption du *Cybersecurity Act* qui renforce la coopération entre États pour lutter contre les cybermenaces à l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne, en se dotant d'outils et de procédures communs.

Document 6

Le document est un texte tiré du site Internet du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en mai 2019. Il fait le point sur les apports de la coopération entre États membres de l'Union européenne en matière de cybersécurité, et sur la position de la France à ce sujet : elle encourage le renforcement de ces politiques à l'échelle européenne. Le document propose donc un certain nombre de perspectives pour approfondir et améliorer les actions menées en commun contre les cybermenaces et les actes de cybervigilance.

Corrigé des questions

1. La France est confrontée à des cybermenaces multiformes. Elles émanent pour partie d'autres États ou de groupes terroristes qui ciblent spécifiquement les armées françaises, parfois même jusque sur les champs de bataille. Elles émanent également de particuliers ou d'organisations privées aux motivations diverses qui peuvent être économiques (phénomène des rançongiciels par exemple, évoqué dans la vidéo Web en complément), idéologiques (hacktivistes) ou personnelles (montrer ses capacités à pénétrer dans les systèmes de sécurité informatiques censés être les plus sécurisés). Ce sont ainsi des milliers de cyberattaques qui visent chaque année en France l'État, les collectivités territoriales, les administrations, les entreprises de toutes tailles, et les particuliers.

2. Les objectifs de la doctrine française de cybersécurité sont doubles. Ils sont d'abord défensifs. Il s'agit de protéger la souveraineté nationale dans le cyberspace, mais aussi les entreprises et les citoyens français contre des cybermenaces protéiformes. À ce

titre, la lutte informatique défensive (LID) est placée sous l'autorité du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur et repose sur des services spécialement créés pour faire face aux cyberattaques : l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité (SDLC) coordonnent l'ensemble des personnels et des actions menées (informaticiens, spécialistes de la fiscalité, policiers, etc.). L'ensemble de la LID s'appuie donc sur une structure administrative clairement définie, structurée et organisée pour être efficace. Les objectifs de la doctrine française de cybersécurité sont également offensifs. Depuis 2019, la France a défini le principe de la lutte informatique offensive (LIO). Confrontée à des cyberattaques, l'armée française est désormais prête pour employer l'arme cyber en opération extérieure. Ainsi, le ministère des Armées s'est doté d'un commandement de cybersécurité (COMCYBER) qui, à la tête de milliers de cybercombattants, orchestre les opérations de la LIO, qu'il s'agisse du renseignement et de l'évaluation des capacités opérationnelles de l'adversaire, ou de sa neutralisation.

3. L'Union européenne entend renforcer la coopération entre États membres en matière de cybersécurité. Elle a créé l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA,) qui apporte son expertise pour favoriser « l'échange de meilleures pratiques » et qui renforce la « collaboration entre services spécialisés des États membres ». L'objectif est de « développer une culture de la sécurité des réseaux informatiques [...] dans toute l'Union ». Il s'agit ainsi de créer des synergies et « d'éviter les redondances de capacités ». Cette ambition s'est matérialisée en juin 2019 avec l'adoption du *Cybersecurity Act* qui donne un cadre juridique européen à ce combat pour la cybersécurité de l'Europe.

La France s'engage pleinement dans cette démarche européenne. Les sites institutionnels français comme celui de l'ANSSI ou du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères se font l'écho des décisions prises à l'échelon européen et les approuvent sans arrière-pensée. Ainsi la France « se félicite de l'adoption définitive du *Cybersecurity Act* » et défend « le concept d'autonomie stratégique numérique de l'UE ». Ainsi, il apparaît indispensable pour la France « de renforcer la coopération opérationnelle entre les États membres de l'Union européenne » en matière de cybersécurité.

4. La France entend assurer sa souveraineté numérique tout d'abord en prenant la mesure de la gravité et de l'ampleur des cybermenaces auxquelles elle est confrontée. Cette prise de conscience a poussé les autorités françaises à se doter d'une stratégie cohérente et complète de lutte informatique, à la fois défensive et offensive, qui repose sur des services spécialisés civils et militaires (ANSSI, COMCYBER) faisant appel à des personnels aux compétences très pointues. Garantir la souveraineté numérique française passe également par l'intégration aux politiques menées dans le domaine de la cybersé-

curité à l'échelon européen. Les États membres de l'Union européenne sont confrontés aux mêmes types de cybermenaces. Tout en défendant leurs intérêts nationaux respectifs dans le cyberspace, ils se doivent de coopérer.

BAC – REMOBILISER LES NOTIONS

Le renforcement par l'État du contrôle d'Internet peut être guidé par la volonté d'exercer un contrôle sur les populations et par la volonté de mettre en place des sociétés de la surveillance, mais il constitue également un enjeu clé de la nouvelle économie de la connaissance. La régulation du cyberspace, à l'échelle nationale ou européenne, permettrait de protéger les données personnelles des internautes contre les dérives dont ils sont victimes de la part de certaines grandes entreprises du numérique. Les réglementations dans ce domaine ne doivent pas brider la créativité des acteurs du numérique, mais au contraire encourager et accompagner leurs activités au service de l'économie et des citoyens. La nouvelle économie de la connaissance ne peut être mise en œuvre qu'en respectant le principe de la propriété intellectuelle dont les États sont les garants, et ne peut s'épanouir que protégée des cybermenaces en tous genres contre lesquelles l'État organise la lutte.

TRAVAILLER AUTREMENT

p. 392

Lire et interpréter une photographie

La photographie qu'il s'agit d'analyser représente une campagne d'affichage dans les rues de Paris réalisée par l'association La Quadrature du Net qui défend les libertés fondamentales dans l'environnement numérique et lutte contre la censure et la surveillance des États ou des entreprises privées. Il s'agit ici d'une action qui s'en prend aux GAFAM, dont les abus sont dénoncés par des messages simples, à même d'interpeller les passants. Le lieu n'a pas été choisi au hasard. On voit en arrière-plan la Station F, le plus grand campus de start-up au monde, fondé par Xavier Niel, le propriétaire de l'opérateur Free. L'association s'adresse donc avant tout à un public qui travaille dans l'environnement numérique et qui doit être sensibilisé aux sujets abordés par la campagne d'affichage. L'utilisation des lettres capitales et du tutoiement attire l'attention et personnise le message pour provoquer une prise de conscience.

Les cinq affichettes qui ciblent Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft, les cinq géants du secteur du numérique qui pèsent au total 4 800 milliards de dollars de capitalisation boursière, s'inscrivent au cœur du débat actuel sur la cybersurveillance. Les avocats d'un Internet libre et respectueux de la vie privée de ses utilisateurs dénoncent les modèles économiques et les pratiques de ces entreprises, qui font de l'exploitation des données des utilisateurs leur fonds de commerce.

– « Google filtre ta pensée ». Les algorithmes du moteur de recherche se servent des recherches précédentes de l'internaute pour le diriger vers des sites commerciaux qui payent l'entreprise américaine pour ces pratiques. De plus, le référencement payant opéré sur Google classe les réponses aux recherches non pas seulement par pertinence, mais pour répondre à des logiques commerciales.

– « Apple sait où est ta mère » soulève le problème de la géolocalisation des smartphones, y compris lorsqu'ils sont éteints. Les données stockées par l'entreprise américaine permettent de suivre à la trace le possesseur de ses appareils dont tous les déplacements sont enregistrés et stockés.

– « Facebook contrôle ce que tu peux lire » renvoie au système de censure et de modération de Facebook qui bloque certains contenus publiés sur le réseau social, parfois pour de très bonnes raisons (terrorisme, pornographie, racisme, etc.), mais parfois pour des motifs beaucoup moins clairs (des œuvres d'art représentant des corps nus par exemple).

– « Amazon sait quels cadeaux tu auras ». Le *business model* d'Amazon est fondé sur la conservation, l'exploitation et la monétisation des données personnelles, des recherches et des achats des utilisateurs du site, pour proposer des suggestions d'achat de produits d'entreprises partenaires qui rémunèrent le géant américain.

– « Microsoft formate tes enfants ». La critique repose sur le fait que son système d'exploitation Windows, en situation ultra-dominante sur ce marché (90 % des ventes), est pré-installé sur la majorité des ordinateurs utilisés par le grand public dans le cadre familial. Les produits Microsoft ne sont donc pas choisis réellement, mais subis par les utilisateurs, notamment les plus jeunes, qui s'y accoutument et ne savent plus sortir ensuite de cet environnement informatique familier.

Pour ceux qui défendent la vision d'un Internet libre, respectueux de la vie privée et des données personnelles, ces entreprises symbolisent donc les dérives d'une société de la surveillance mise en œuvre par des firmes transnationales géantes qui uniformisent les pratiques des consommateurs qu'elles influencent de façon démesurée.

Rédiger un compte rendu de vidéo

Conçue et diffusée par le ministère des Armées dans le cadre de ses opérations de communication auprès du grand public, cette vidéo décrit les opérations de cybersécurité menées par l'armée française.

L'armée présente ses actions de cybersécurité en montrant qu'elle prend très au sérieux les cybermenaces. On voit dans la vidéo des hackers cagoulés, des terroristes de l'État islamique. La vidéo fait également allusion à une série d'attaques informatiques qui ont eu lieu récemment. On voit sur l'écran apparaître les mots « Stuxnet », un virus informatique qui a visé l'Iran, et « Estonie 2007 », pays balte visé

par une cyberattaque russe de grande ampleur cette année-là. Le cyberspace français est présenté comme « un espace à défendre ». Face à ces menaces, l'armée montre les moyens qu'elle déploie pour organiser la riposte : on voit des cybercombattants à l'œuvre devant des ordinateurs, un défilé d'engins militaires en tous genres prêts au combat.

La vidéo cible avant tout un public jeune, masculin et passionné d'informatique. Le format court, 2'15, le défilement très rapide des images, la musique dramatique puis le rock survitaminé, la police d'écriture utilisée sur les écrans d'ordinateur, font penser au monde des jeux vidéo, et plus particulièrement des jeux de guerre en réseau. C'est ainsi un moyen de déréaliser la guerre en euphémisant la violence qui n'apparaît jamais ici.

Il s'agit pour l'armée française de faire sa promotion auprès du grand public mais de séduire plus spécifiquement les jeunes, pour créer des vocations et donner envie de s'engager. L'armée est un des plus gros employeurs de France mais peine à recruter des informaticiens, et plus particulièrement des spécialistes de cybersécurité que s'arrachent les entreprises du secteur privé.

Rédiger un compte rendu

L'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace a été lancé le 12 novembre 2018 par le président de la République, Emmanuel Macron, à l'occasion de la réunion à l'Unesco du Forum de gouvernance de l'Internet (FGI).

Le discours d'Emmanuel Macron rappelle l'importance du cyberspace dans tous les aspects de la vie économique, sociale, culturelle et politique. Il énonce un ensemble de valeurs que les États démocratiques souhaitent y faire prévaloir : un Internet sûr, ouvert, accessible et stable, dans le respect du droit international et des droits de l'homme. Les individus doivent bénéficier « en ligne » des protections dont ils bénéficient « hors ligne ». L'Appel condamne ensuite l'ensemble des pratiques malveillantes et des cybermenaces qui pèsent sur le cyberspace, qu'elles ciblent les individus, les entreprises, les infrastructures ou les États. Il incite à la coopération internationale et à la mobilisation de tous les acteurs publics et privés pour s'en préparer et renforcer la cybersécurité.

L'Appel énonce alors les neuf principes qu'il souhaite mettre en œuvre dans le cyberspace :

- Protéger les individus et les infrastructures.
- Protéger l'Internet : empêcher les activités qui portent atteinte intentionnellement et dans une large mesure à la disponibilité ou à l'intégrité du cœur du public de l'Internet.
- Défendre les processus électoraux.
- Défendre la propriété intellectuelle.
- Élaborer des moyens pour empêcher la prolifération de logiciels malveillants et de pratiques informatiques destinés à nuire.

- Accroître la sécurité des processus, produits et services numériques tout au long de leur cycle de vie et d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement.
- Soutenir les actions visant à développer une hygiène informatique avancée pour tous les acteurs.
- Pas de cyber-riposte privée.
- Favoriser une large acceptation et la mise en œuvre de normes internationales de comportement responsable ainsi que de mesures de développement de la confiance dans le cyberspace.

Cet Appel a déjà obtenu le soutien de 78 États (mais pas celui des États-Unis, de la Chine ou de la Russie), 29 organismes publics et administrations territoriales, 343 ONG et membres éminents de la société civile, et près de 650 entreprises privées.

Préparer un diaporama

Quelques conseils et pistes de réflexions pour réaliser cet exercice

- Les élèves peuvent commencer leurs recherches en consultant les archives du site internet du journal *Le Monde* qui propose pour chacun des sujets des séries d'articles pertinents. Les quotidiens économiques comme *La Tribune* ou *Les Échos* sont également utiles à consulter – à condition que le CDI du lycée dispose de l'abonnement requis.

- Consulter la Méthode (p. 395) du manuel : le choix des documents projetés est essentiel et ils ne doivent pas être seulement illustratifs : ils doivent être, au moins pour certains d'entre eux, exploités et analysés de façon approfondie pour traiter le sujet.

Pour le premier sujet « Julian Assange et l'affaire WikiLeaks », voici quelques pistes

- Un article du journal *Le Monde* qui récapitule l'affaire WikiLeaks : https://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/02/04/tout-comprendre-a-l-affaire-julian-assange-avant-l-arbitrage-de-l-onu_4859432_4408996.html
- Un article du journal *Libération* qui revient sur les « cinq affaires qui ont révélé WikiLeaks » : https://www.liberation.fr/planete/2019/04/11/cinq-affaires-qui-ont-revele-wikileaks_1720786
- Une vidéo du journal *20 minutes* qui dresse le portrait de Julian Assange : <https://www.20minutes.fr/monde/2509599-20190502-video-affaire-wikileaks-resume-deboires-julian-assange-debut>
- Sur le site de *Mediapart*, l'appel d'intellectuels contre l'extradition de Julian Assange aux États-Unis : <https://blogs.mediapart.fr/daniel-salvatore-schiffer/blog/020320/appel-pour-julian-assange-contre-son-extradition-aux-usa-pour-lasile-en-europe>
- *Le Cinquième Pouvoir*, film polémique de Bill Condon sur Julian Assange et l'Affaire WikiLeaks, sorti en 2013.

Méthode – Spécialité

Manuel p. 394-395

RÉALISER UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

p. 394

Entraînement – Réalisez un dossier documentaire sur les travaux de Marie Curie et sa place dans la communauté scientifique (axe 1)

Pour préparer le dossier documentaire, on peut se référer aux lectures et émissions suivantes.

- Le site du musée Curie propose des dossiers thématiques qui abordent le parcours personnel et professionnel de Marie Curie : <https://musee.curie.fr/découvrir/la-famille-curie/biographie-de-marie-curie>
- Le journal *Le Monde* lui a consacré un numéro Hors-série intitulé *Génies de la science, Marie Curie et la radioactivité, le secret bien gardé de la matière*, Avril 2019.

– Françoise Balibar, *Marie Curie : Femme savante ou Sainte Vierge de la science ?*, Gallimard, 2006.

– Ève Curie, *Madame Curie*, Gallimard, 1981.

– Écouter en Podcast l'émission de France culture du 22/03/2018 intitulée : *Marie Curie, Le radium à l'estomac* : <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/quatre-femmes-de-science-44-marie-curie-le-radium-a-lestomac>

– Film documentaire de Michel Vuillermet, *Marie Curie, au-delà du mythe*, 2011. Disponible sur le site d'ARTE.

PRÉPARER UN DIAPORAMA

p. 395

Entraînement – Préparez un diaporama sur le projet Venona (voir p. 369).

Se référer au corrigé et aux références bibliographiques de l'axe 2.

Sujet Bac – Épreuve finale

Manuel p. 396-399

DISSERTATION

Sujet blanc : L'enjeu de la connaissance dans le cyberespace

Après avoir analysé et problématisé le sujet, réalisez une ou plusieurs illustrations permettant d'enrichir votre dissertation.

Analyse du sujet

Le sujet proposé reprend l'intitulé général du thème, « L'enjeu de la connaissance », en l'appliquant à l'objet principal du travail conclusif, le cyberespace. Il s'agit donc de mobiliser des savoirs transversaux à l'ensemble du thème et des notions abordées dans l'introduction (Intro 3 essentiellement) et les axes 1 et 2, pour étudier leur portée dans le cyberespace. La création puis la démocratisation d'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et l'avènement du cyberespace ont profondément bouleversé les enjeux liés à la production et à la circulation des connaissances : espace virtuel de la libre circulation de l'information, le cyberespace contribue ainsi à la mise en place de sociétés et d'économies de la connaissance. L'enjeu tant économique, politique que géopolitique y est majeur pour les États. Enfin, le contrôle croissant d'Internet par ces derniers ainsi que par des acteurs privés constitue un défi pour la mise en œuvre de la société et de l'économie de la connaissance, entre

régulation nécessaire, obstacles à lever et cybermenaces multiformes.

Problématique

Dans quelle mesure la société et l'économie de la connaissance qui émergent dans le cyberespace sont-elles sous surveillance ?

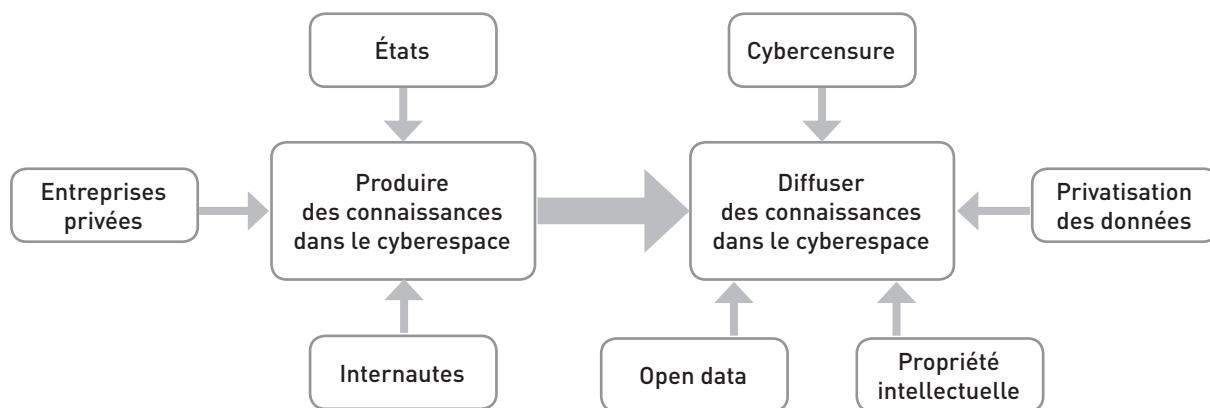
Plan possible

- Produire et diffuser des connaissances dans le cyberespace.
- La connaissance, un enjeu économique, politique et géopolitique pour les États dans le cyberespace.
- Rendre accessible, réguler et protéger le cyberespace pour construire des sociétés et des économies de la connaissance.

Proposition d'illustration pour le sujet

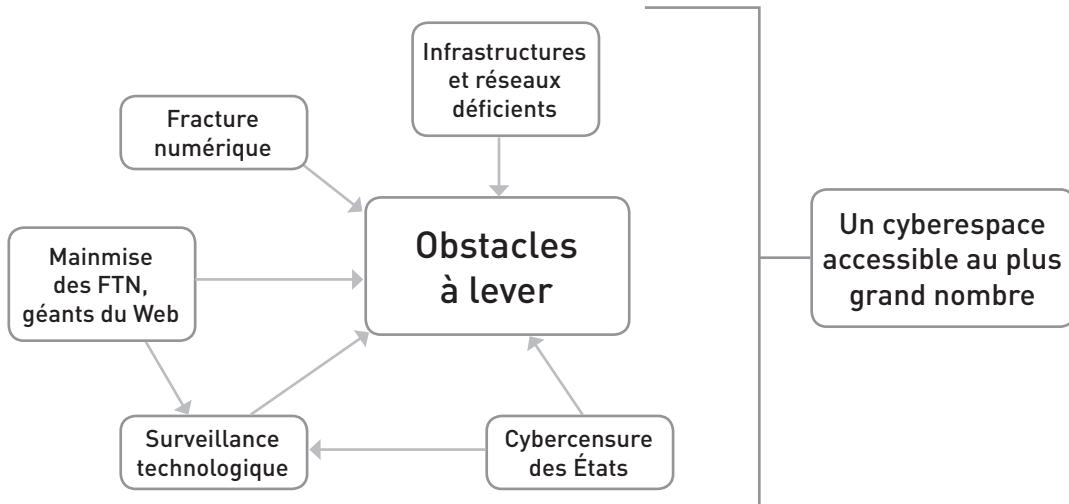
On peut envisager plusieurs illustrations pour enrichir la dissertation à condition de produire des schémas relativement simples qui ne soient pas trop chronophages. Ainsi, la première proposition ci-dessous porte sur un schéma de synthèse qui vient clore la partie I et en récapitule les éléments les plus importants pour donner de la clarté et de la lisibilité au propos. Il ne s'agit pas de vouloir être exhaustif et répéter l'ensemble de ce qui vient d'être écrit dans cette partie I, ce qui serait à la fois trop long et inutile.

Produire et diffuser des connaissances dans le cyberespace



La deuxième proposition ci-dessous est un schéma très simple qui vient se substituer à un paragraphe de la partie III qui aborde les obstacles à lever pour

rendre le cyberespace accessible au plus grand nombre. Là encore, il s'agit de gagner à la fois du temps et de donner de clarté au devoir.



ÉTUDE CRITIQUE DE DOCUMENTS

Sujet blanc. La bombe atomique : quels enjeux ?

Après avoir présenté les doc. 3 et 4 p. 359 en insistant sur le contexte dans lequel ils s'inscrivent, vous les analyserez de façon critique pour montrer les enjeux liés à l'usage de la bombe atomique.

Le premier document est un dessin de presse publié dans le *Chicago Tribune* le 11 août 1945, soit deux jours après le largage de la deuxième bombe atomique américaine sur la ville japonaise de Nagasaki. On y voit un soldat américain reposant sur un livre intitulé « Science » hisser le drapeau de la victoire, tandis qu'à l'horizon se dessine la perspective d'une reddition japonaise. Le deuxième document est tiré d'un article publié par un quotidien local américain, le *Philadelphia Bulletin*, le 13 mai 1955, trois semaines après la mort d'Albert Einstein. Son collègue et ami, Linus Pauling – chimiste, ce dernier a reçu le prix Nobel de sa discipline en 1954 et il obtiendra celui de la paix en 1962 pour ses efforts contre la prolifération des armes nucléaires –, fait part au cours d'une conférence à la mémoire d'Einstein des regrets que ce dernier avait exprimés après avoir écrit au président américain Franklin Delano Roosevelt pour l'inciter à se lancer dans la fabrication de la bombe atomique américaine. Quels enjeux la conception et l'utilisation de la bombe atomique recouvrent-ils pour les scientifiques ? Les documents abordent la question de la responsabilité de ceux-ci dans l'utilisation de leurs recherches à des fins militaires ainsi que les réserves ou les regrets qu'ils ont parfois exprimés après l'usage de la bombe. Les documents laissent

également transparaître les raisons pour lesquelles les bombes atomiques ont été conçues et utilisées.

Les documents établissent un lien évident entre les travaux des scientifiques, les apports de la science et l'usage de la bombe atomique. Le soldat américain du **document 3** s'appuie sur un socle constitué d'un livre géant intitulé « Science » pour proclamer la victoire. La forme des nuages en arrière-plan rappelle le champignon atomique et la mention « Japanese surrender », reddition japonaise, ne laisse aucun doute sur les conséquences de l'utilisation de la bombe. Ce sont donc bien les travaux des scientifiques du projet Manhattan qui aboutissent à Hiroshima et Nagasaki et ont rendu possible la victoire contre le Japon et la fin de la Seconde Guerre mondiale. De même, Einstein est convaincu, à juste titre, que c'est son aura de plus éminent scientifique de son temps qui convainc Roosevelt de suivre les conseils qu'il lui donne dans « la lettre [...] lui recommandant de se lancer dans la fabrication de la bombe atomique. ». C'est ainsi qu'on peut comprendre les regrets exprimés sans détour par Einstein et que le docteur Pauling rapporte : « J'ai commis une grave erreur en signant la lettre adressée au président Roosevelt. » Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, Einstein s'est donc engagé activement pour le désarmement nucléaire par exemple lorsqu'il signe le manifeste Russell-Einstein de 1955. Il sait que les découvertes qui ont abouti à la bombe atomique pourraient mener l'humanité à sa perte et ressent probablement un sentiment de culpabilité qui le tourmente jusqu'à sa mort. Son désir de se justifier de son action auprès de Roosevelt, qui apparaît dans les dernières lignes du **document 4**, va dans le même sens.

Cela dit, les documents laissent également entrevoir les raisons pour lesquelles les scientifiques se

sont engagés au service des politiques et des militaires dans la conception de la bombe atomique. Einstein considérait « que sa décision se justifiait par la menace que représentait la possibilité que l'Allemagne se dote de la bombe en premier ». L'Allemagne nazie avait initié bien avant les États-Unis les premières recherches sur des applications militaires aux travaux sur la radioactivité ; et Einstein, qui en avait été informé, a considéré à juste titre qu'il devait en parler à Roosevelt. De même, les scientifiques du projet Manhattan ont justifié leur participation à ce projet par le fait que les bombardements atomiques d'août 1945 ont précipité la reddition japonaise évoquée au **document 3**, et donc mis fin à la Seconde Guerre mondiale.

Cette idée de responsabilité des scientifiques suggérée par les documents peut être toutefois nuancée : ce sont bien les politiques, à commencer par

le président Franklin Roosevelt, conseillé par les militaires, qui décident de l'emploi de la bombe. Le scientifique est responsable de ses recherches et de ses découvertes. Peut-il l'être pleinement des usages de ces dernières, lesquelles lui échappent ? De plus, les arguments justifiant l'emploi de la bombe atomique pour mettre un terme rapide à la guerre font aujourd'hui l'objet de débats historiographiques très vifs aux États-Unis et au Japon.

Pour conclure, les documents montrent que la bombe atomique soulève la question des liens entre la science et le politique. Les scientifiques qui ont mené les recherches sur la radioactivité sont donc dès lors inévitablement confrontés aux dilemmes nés de leurs découvertes. On retrouve ainsi les regrets d'Einstein chez Robert Oppenheimer, à la tête du projet Manhattan, ou chez Andrei Sakharov, le père de la bombe atomique soviétique.





Édition

Éditrice : Chloé Sylvestre

Relecture : Colombe Camus, François Capelani

Maquettiste : SoGraph

Couverture : Primo & Primo

Éditions Magnard 2020 – 5 allée de la 2^e DB – 75726 Paris Cedex 15
ISBN : 9782210113800

